

***UNIVERSITE DE STRASBOURG  
INSTITUT D'HISTOIRE ECONOMIQUE ET SOCIALE***

***T H E S E***

Pour obtenir le grade de

**DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG**

**LE COMMERCE EXTERIEUR DU TCHAD DE  
1960 A NOS JOURS**

*Présentée par*

**GONI OUSMAN ABAKAR**

*Directeur de thèse : Pr. Michel Hau*

*ANNEE 2009 - 2010*

# *Remerciements*

J'adresse mes plus sincères remerciements et ma reconnaissance à mon directeur de thèse, le Professeur Michel hau, pour tout son dynamisme et ses compétences scientifiques qui m'ont permis de mener à bien cette étude.

Je tiens également à remercier, Chantal Metzger Professeur Histoire contemporaine à Université de Nancy 2 d'avoir accepté de présider ce jury thèse.

Je suis très sensible à la présence dans ce jury de Monsieur, Jean-Noël Gtandhomme, Maître de Conférences (HDR) en histoire contemporaine à l'Université de Strasbourg, et à Monsieur Etienne Thevenin Maître de conférences (HDR) à l'Université de Nancy 2 qui ont accepté de juger ce travail et d'en être les deux rapporteurs.

Je veux adresser tous mes remerciements à ma femme Kaltouma Hassan Djabert et mon fils, Aboubakar Goni ousman

Mes remerciements vont également à mes parents, Nana Ali et mes petits frères, Abba Malloum, Ali, Mamadou, Ousman, et à ma sœur unique Yagana.

J'adresse mes remerciements, à tous mes amis proches, Doungous Boukar Limane, Haroun Boukar Limane, Mahamat Abba Komi, Baboye Adam Adji, Oumar Malloum Abba, Mansour habib, Al hadj Biney, Djibrine Gombo béchir, Salah Karar béchir, Ibrahime Baharadine, Laouan Serima, Ali Adam, grand Moussa Djidda, Ali Goni Gréma, Mahamat Tahir Adam djibrine, Moctar Rabah abass, abakar wani, abakar oumar et le grand frère le député Mahamat Oumar Malloum

J'exprime toute mon amitié à Madame Hadjé Haoua Oumar kachala, Madame Hadjou Moussa, Madame Bébé Iba, Madame Hourra Adoume, Madame Kaltouma Dougous, pour la préparation de repas et l'aide apportée pendant la soutenance.

Je remercie Madame Simone Herry, responsable de la bibliothèque de l'histoire contemporaine, pour l'aide précieuse et la patience dont elle fait preuve, lors de mon arrivé à l'Université de Strasbourg.

Je souhaite enfin remercier mon ami et compagnon de lutte le Dr Abdoulaye Kassambara Abakar pour le conseil et encouragement réciproque durant toutes nos études, du Tchad jusqu' en France.

## ***Abréviations***

A.E.F. : Afrique Équatoriale Française

A.F.F : Abattoir Frigorifique de Farcha

A.F.P : Agence France-Presse

A.O.F : Afrique Occidentale Française

A.V : Associations Villageoises

ABHS : Aboul Hassanein

ACP : Afrique, Caraïbes et Pacifique

ADRAO : Association pour le Développement de la Riziculture en  
Afrique de l'Ouest

AFD : Agence Française de Développement

AFTC : Association des Femmes Commerçantes du Tchad

B.C : Brasseries du Cameroun

B.D.P.A : Bureau pour le Développement de la Production Agricole

B.E.A.C : Banque des Etats de l'Afrique Centrale

B.E.T. : Borkou Ennedi Tibesti

B.M : Banque mondiale

B.T.D : Banque Tchadienne du Développement

B.A.N : Bulletin d'Afrique Noir

BA.TAL : Banque Tchado-Arabe Libyenne

B.C.C : Banque commerciale du Chari

B.C.E.A.C : Banque Centrale des Etats d'Afrique Equatoriale et du

Cameroun

B.D.P.A : Bureau pour le Développement de la Production Agricole

B.G.I : Boissons et Glacières International

B.I.A.O : Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale

B.I.A.O : Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale BIAO

B.I.R.D : Banque d'Investissement pour la Construction et le Développement

B.N.F : Bureau National de Fret

B.N.P : Banque nationale de Paris

B.T.C.D : Banque Tchadienne de Crédits et de Dépôts

C.B.L.T : Commission du Bassin du Lac Tchad

C.E.E. : Communauté Economique Européenne

C.F.A.O : Comptoirs françaises de l'Afrique occidentale

C.F.P.A : Centre de Formation Professionnelle Agricole.

C.C.L : Centre Culture Libyen

C.E.F.O.D : Centre d'Etudes et de Formation pour le développement

C.F.D.T : Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles

C.I.L.S.S : Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse

C.I.R.A.D : Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le

C.N.N: Cable News Network

C.N.R.S : Centre National de la Recherche Scientifique

C.N.U.C.E.D: Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

CO.NO.CO: Continental Oil Compagny

CO.T.CO: Cameroun OIL Transportation Compagny

CO.TEX : Compagnie Textile du Tchad

COTONTCHAD : Compagnie Cotonnière du Tchad

C.S.M : Conseil Supérieur Militaire

C.S.P.C : Caisse de Stabilisation du Prix du Coton

C.T.F.T : Centre Technique Forestier Tropical

D.A.F.E.CO : Distributions des Affaires Extérieures et de la Coopération

Développement

D.R.T.A : Direction de la Recherche et de la Technologie Agricoles

DSEED : Direction de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques

E.D.F : Electricité de France

E.A.M.A : Etats Africains et Malgache Associés

F. A. N : Forces Armées du Nord

F. CFA : Franc de la communauté Financière Africaine

F.A.O : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

F.A.C : Fonds d'aide et de coopération

F.A.T : Forces Armées Tchadiennes

F.D.A.R : Fonds de Développement et D'action Rurale

F.M.I: Fonds Monétaire International

F.A.R.F : Forces Armées pour la République Fédérale

F.E.D : Fonds européen de développement

F.I.D.E.S : Fonds d'investissement et de développement économique et social

F.O.B : Free On Board

FROLINAT : Front de libération Nationale du Tchad

G.A.T.T: Accord Général sur le Commerce et les Tarifs Douaniers

G.M.T : Grand Moulin du Tchad

G.P.R : Groupement des Professionnels Routiers

G.R : Garde Républicaine

G.U.N.T : Gouvernement d'Union Nationale de Transition du Tchad

I.I.T.A : International Institut for Tropical Agriculture

I.T.R.A.D : Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement

L.A.F.I.CO: Libyan Arab Foreign Investment Company

M.C.T Manufacture de Cigarettes du Tchad

M.C.T : Manufacture de Cigarettes du Tchad

M.N.R.C.S : Mouvement National pour la Révolution Culturelle et Sociale

M.D.D : Mouvement pour la Démocratie et le Développement

M.D.J.T : Mouvement pour la Démocratie et la Justice au Tchad

O.M.C : Organisation Mondiale du Commerce

O.N.D.R : Office National du Développement Rural

O.N.G : Organisation Non Gouvernementale

O.N.P : Office National Pharmaceutique

O.N.U : Organisation des Nations unies

O.U.A : Organisation de l'unité africaine

O.C.D.E : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

O.C.D.E : Organisation de Coopération et de Développement Economique.

O.E.C.D : Organisation Européenne de Coopération Economique

O.M.V.S.D : Office de Mise en Valeur de la plaine de Satégui-Déressia (OMVSD)

O.P.E.P : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole

O.R.S.T.O.M : Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-mer

P.P.T : Parti Progressiste du Tchad

P.U. F : Presses Universitaires de France

P.A.M : Programme Alimentaire Mondial

P.I.B : Produit Intérieur Brut

PRO.DE.L : Programme de Développement Local

P.S.A.P : Projet d'appui aux Services Agricoles et Pastoraux

P.S.A.P : Projet des Services Agro - Pastoraux

P.V.D : Pays en Voie de Développement

R.C.A : République Centrafricaine

R.F.A : République Fédérale d'Allemagne

S.C.C.L : Société Commerciale du Chari et Logone

S.E.E.E : Société Equatoriale d'Energie Electrique

S.I.A.N : Société Industrielle et Agricole du Niari

S.M.T : Sociétés Mutuelles Rurales

S.T.E.G.A : Société Tchadienne d'Exploitation de Gomme Arabique

S.T.T : Société Tchadienne de Textile

S.A.B.E.N.A : Société Aérienne Belge d'Exploitation de la  
Navigation Aérienne

S.C.A.O : Société Commerciale de l'Ouest Africain

S.C.K.N : Société, Concessionnaire du Kouilou- Niari

S.E.E.R.A.T : Société d'Etude et d'Exploitation da la Raffinerie du  
Tchad

S.E.M.A.L.K : Secteur Expérimental de Modernisation Agricole de  
Laï et de Kélo

S.E.M.A.M.K : Expérimental de Modernisation Agricole de Mayo  
Kebbi

S.F.I : Société Financière Internationale

S.I.VI.T : Société Industrielle de viande du Tchad

S.M.A : Secteurs de Modernisation Agricole

S.N.E.R : Société Nationale d'Entretien des Routes

S.N.T.R : Syndicat National des Transporteurs Routiers Tchadiens

SO.NA.COT : Société Nationale de Commercialisation du Tchad

SO.CI.GA : Société des Cigarettes du Gabon

SO.DE.CO.TON : Société de Développement du Coton au Cameroun

SO.DE.LAC : Société de Développement du Lac Tchad

SO.FI.CA : Société des Fibres en Centrafrique

SO.FI.TEX : Société Burkinabé des Fibres Textiles

SO.FRI.PA : Société Africaine de Parfumeries

SO.M.A.T : Société pour les Matériels Agricoles du Tchad

SO.NA.SU.T: Société Nationale Sucrière du Tchad

SO.SU.TCHAD : Société Sucrière du Tchad

S.T.A.T : Société de Transit et d'Affrètement du Tchad

S.T.E.E : Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité

T.O.T.CO: Tchad OIL Transportation Compagny

T.S.P.P : Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers :

U.A : Union africaine

U.D.E.A.C : Union Douanière des États des l'Afrique Centrale

U.N.I.R : Union Nationale pour l'Indépendance et la Révolution

U.S.A: United States of America

U.T.A : Union des Transports Aériens

## INTRODUCTION

Notre étude concerne l'analyse du commerce extérieur du Tchad de 1960 à nos jours. Il s'agit dans cette analyse critique de voir en détail l'évolution des exportations et importations entre le Tchad et les différents pays.

Faut-il rappeler que l'étude du commerce extérieur présente un intérêt certain pour le Tchad ? La part du commerce extérieur est depuis longtemps importante dans l'activité économique du Tchad<sup>1</sup>. Certaines productions trouvent leurs débouchés essentiels à l'extérieur et le commerce extérieur est déterminant dans l'approvisionnement des entreprises et des ménages.

Il joue un rôle déterminant dans leur processus de croissance, tant dans la phase de démarrage que dans celle de maturité. Donc le commerce extérieur devient un moyen privilégié de développement comme le souligne Michèle SAINT MARC<sup>2</sup> Pour les pays en développement comme le Tchad, la spécificité et l'importance des échanges extérieurs conduisent à accorder à ceux-ci une place essentielle dans l'effort de planification de l'économie nationale:

Les ressources budgétaires de l'État y sont constituées en grande partie de recettes douanières et de divers prélèvements résultant de la commercialisation de leurs produits des exportations.

Le commerce extérieur y constitue un véritable facteur de développement dans la mesure où il permet à ces pays de se procurer de devises, en exportant des matières premières. Ces devises leur donnent la possibilité de s'approvisionner en biens de consommation et d'équipement qu'ils ne produisent pas encore.

Bref, le commerce resserre les liens entre les pays et contribue ainsi à consolider la communauté internationale. De nos jours, quel que soit le profil politique, économique et social, aucun pays ne peut vivre en autarcie ou se suffire à lui-même. Pour ce faire, il faut s'ouvrir vers l'extérieur et dans la mesure des

---

<sup>1</sup>En importations 15,1% en 1956. 20,4% en 1958, 21,4% en 1961 et 22% en 1963. En exportations : 13,3% en 1956. 14,9% en 1958. 14,4% en 1961 et 13,1% en 1963.

<sup>2</sup>Michèle SAINT MARC- *Commerce extérieur de développement. Le cas de la zone franc*, SEDES, Paris 1968, page 20.

possibilités, exporter car, selon François David « Un pays qui ne se développe pas en matière d'exportation, c'est un pays qui ne se développe pas en matière intellectuelle<sup>1</sup> ».

Toutefois, pour étudier le commerce extérieur du Tchad, certains rappels historiques sont indispensables. Le pouvoir colonial qui s'est installé en Afrique équatoriale française<sup>2</sup> (A.E.F.) et particulièrement au Tchad au début du XX<sup>e</sup> siècle a mis progressivement fin à la traite esclavagiste à destination du monde arabe. Pratiqué depuis des siècles par les royaumes du Soudan central (Baguirmi, Bornou, Kanem et Wadday<sup>3</sup>) le commerce des esclaves avait favorisé de diverses manières la création d'une "classe" de marchands musulmans qui s'est reconvertie pendant la colonisation dans des activités licites telles que, par exemple, le commerce des céréales ou du bétail. Par la réalisation, à partir de 1930, de voies ferrées, par l'amélioration des voies de transport fluvial, routier et par l'aménagement de ports sur la côte, les puissances coloniales voulaient réorienter totalement les axes du commerce international à partir des pays qu'elles contrôlaient désormais. Leur objectif était de faire pénétrer dans l'intérieur du continent, par ces nouvelles voies commerciales, des marchandises européennes et d'évacuer les nouvelles productions agricoles de l'A.E.F. (bétail, coton, etc.) destinées aux industries de la métropole. Dans la logique du projet colonial, au fur et à mesure que ce nouvel ordre économique et politique serait instauré, les flux marchands transsahariens devaient diminuer peu à peu voire s'éteindre au profit des nouveaux axes économiques.

De ce fait le pouvoir colonial avait échafaudé d'ambitieux projet pour développer le pays : chemin de fer Douala –Tchad programme d'hydraulique pastorale, création de ranchs, utilisation de chutes, modernisation de l'agriculture. Mais aucun d'eux ne sera réalisé. Si l'administration française avait profondément modifié les structures politiques du pays, l'ancien équilibre socio-économique demeurerait inchangé, à l'exception toutefois de la zone du sud-ouest, où la culture du coton avait été introduite, en 1928. Le Tchad, isolé au cœur du continent, disposait

---

<sup>1</sup> François David : *le mythe de l'exportation*, Calmann-Lévy 1971

<sup>2</sup> Composée du Gabon, du moyen Congo, de Oubangui-Chari et du Tchad

<sup>3</sup> Claude Arditi, *Le Tchad et le Monde Arabe : Essai d'analyse des relations commerciales de la période précoloniale à aujourd'hui*. Afrique contemporaine 2003. page185

de voies d'approche particulièrement défectueuses. Il se trouvait mal défini, sur le plan administratif, par rapport à l'Oubangui-Chari. Ajoutons que dans le vaste, le trop vaste Empire français, l'A.E.F. était bien suivant l'expression du gouverneur général Merlin, « la Cendrillon coloniale<sup>1</sup> »

Le Tchad servant de base aux opérations militaires des forces françaises libres en Afrique, le Tchad connaîtra, durant les premières années de la deuxième guerre mondiale, une flambée économique. On aménage l'axe routier Fort-Archambault-Lamy- Moussoro en direction du Borkou- Ennedi- Tibesti (B.E.T.) Des entreprises de transports routiers se créent. Les besoins de l'armée font s'activer le commerce local, fournissent des emplois, stimulent même telle ou telle production agricole. La ville de N'Djamena, nœud de plusieurs voies terrestres en provenance de l'Atlantique et carrefour aérien stratégique, prend à cette occasion un premier essor. Mais cet élan tombera dès que les troupes françaises atteindront la Méditerranée, au début de l'année 1943<sup>2</sup>.

En 1944, la conférence de Brazzaville ouvre de nouvelles perspectives pour le développement social et économique de l'Afrique noire française<sup>3</sup>. Effectivement, deux ans après, le FIDES<sup>4</sup> était institué. Les deux plans d'équipement de FIDES au Tchad, bien que faibles au regard des immenses besoins, demeurent substantiels : progression (malheureusement limitée) de l'enseignement primaire, création de l'enseignement secondaire, premiers jalons de la modernisation de l'agriculture, aménagement des installations de base du service de l'élevage, programme d'hydraulique pastorale, construction de routes, de ponts, mise en place d'une infrastructure aéronautique, développement important de la capitale....

Au lendemain de l'indépendance (la période qui nous concerne), tout en procédant à l'unification de la nation, le gouvernement va entreprendre la

---

<sup>1</sup> Philippe Moukoko, *Dictionnaire général du Congo Brazzaville : Alphabétique*, page 442.1999.

<sup>2</sup> Claude D'Abzac et Veronique de Touche, *L'Aviation militaire française au Tchad, des origines à nos jours*, Revue Historique des armées N° 225, 2001.

<sup>3</sup> De Joseph-Roger De Benoist, *L'Afrique occidentale française de la conférence de Brazzaville (1944 à 1960)* présence Africaine 1982.

<sup>4</sup> Fonds d'investissement et de développement économique et social est de deviendra le Fonds d'aide et de coopération (FAC) lorsque la plupart des Etats d'Afrique noire francophones seront indépendants.

planification du développement du pays. Après des travaux préparatoires entamés au début de l'année 1961, les organismes du plan seront institués en février 1962.

Planifier le développement, c'est sortir de l'empirique, avancer méthodiquement, en fonction d'études approfondies, vers le but qu'on se propose d'atteindre. Il s'agit rien de moins que de mettre en place les éléments d'une économie moderne.

Cependant un plan de développement ne pouvait s'improviser. Il fallait au préalable connaître aussi profondément que possible la situation économique, inventorier les ressources, définir ce qui faisait obstacle au développement. On devait procéder, en outre, à de nombreuses études particulières pour étayer les premiers projets. Un programme intérimaire couvrant les années 1964 et 1965 précédera le plan quinquennal 1966-1970. Si, pour permettre l'élaboration du plan, les études occupent une large place dans le programme intérimaire, le volume des investissements est relativement important. Il traduit la volonté du gouvernement de n'apporter aucun retard au développement du pays et nous pouvons dire que les programmes ont joué un rôle considérable dans le cadre des investissements extérieurs au Tchad comme le souligne Richard Olivier, « l'origine des capitaux a une importance considérable pour la politique économique de l'Etat, car elle tend à déformer de façon systématique la structure des investissements<sup>1</sup> »

Dans le domaine commercial, il n'y avait que quelques maisons comme la SCKN<sup>2</sup>, filiale de l'United Company, filiale elle-même de la société « Lever Brother » qui exportait le beurre du Tchad vers le Nigeria. La SCKN se contentait de payer l'impôt foncier au territoire sans faire créer de nouvelles ressources et d'exploiter les populations agricoles du sud. La société France-Congo était une petite maison commerciale purement française ; la SCAO était toute puissante en A.O.F et au Nigeria. Elle ne participait pas non plus à la mise en valeur du Tchad ; la SCAO s'occupait des affaires spéciales ou de petites affaires ; enfin on trouvait quelques Syriens et Portugais comme Mora et Gouvéa. Il n'y avait aucun colon dans le commerce au Tchad. Aussi il faut signaler que le Tchad avant l'indépendance n'a

---

<sup>1</sup>Richard Olivier, *Investissements étrangers ou épargne intérieure, dans structures traditionnelles et Développements*, Petit Pont, Paris, Eyrolles, 1968 P. 215

<sup>2</sup>Société, Concessionnaire du Kouilou- Niari

pas possédé de comptoir comme dans d'autres colonies françaises, comme CFAO<sup>1</sup> en Afrique occidentale ; or il y avait des colporteurs (Djalaba et Bornou).

En effet, au sud de l'A.E.F (Congo, Gabon), les Français avaient exercé un contrôle sur la production agricole et le commerce dans le cadre de la politique de concessions accordées à des investisseurs privés. Dans le nord (Tchad et Centre-Afrique) au contraire, l'investissement et la pénétration commerciale ont été limités du fait de l'éloignement des côtes et des coûts de transport, de ce fait nous pouvons dire que le commerce au Tchad démarre difficilement. Aucun exploitant français de la place, ne vient placer son argent dans une affaire commerciale ou industrielle à l'exception de la COTONFRAN : ce fut la plus grande société sans concurrence, au temps de la colonisation et même après. Les commerçants français étaient très rares, moins nombreux encore les indigènes.

Il faut rappeler que nous sommes le premier à parler du commerce extérieur du Tchad, et à en étudier l'historiographie. Nous pensons pouvoir aborder ce problème sous un angle original, malgré les rares ouvrages écrits et des études non approfondies sur les questions économiques du Tchad. Et parmi les ouvrages qui ont traité le thème de l'économie de manière générale, nous pouvons citer Diguimbaye Georges<sup>2</sup>, Gali Ngathe Gatta<sup>3</sup> Karine Bennafla<sup>4</sup> et la thèse de Mindemon Pascal<sup>5</sup>. Or tous ces ouvrages n'ont pas étudié singulièrement le commerce extérieur du Tchad d'une manière profonde, mais l'ont abordé sur un chapitre ou deux, et aussi ils n'ont pas abordé le sujet en basant leurs analyses sur des statistiques et des données chiffrées. Dans la plupart des cas, ces auteurs ne parlent que des problèmes beaucoup plus généraux et globaux entourant le commerce proprement dit.

Les études statistiques sont souvent le fait de l'Organisation mondiale pour le commerce O.M.C<sup>6</sup>, du Bulletin de l'Organisation des Nations Unies pour

---

<sup>1</sup>CFAO : Comptoirs françaises de l'Afrique occidentale.

<sup>2</sup>Diguimbaye Georges, *Essor du Tchad*, Presses Universitaires de France, Paris, 1969.

<sup>3</sup>Gali Ngathe Gatta, *Tchad guerre civile et désagrégation de l'Etat*, Présence Africaine, Dakar, 1985.

<sup>4</sup>Karine Bennafla, *Le commerce frontalier en Afrique Centrale : Acteurs, espaces et pratique*. Karthala.

<sup>5</sup>Mindemon Pascal, *Histoire économique du Tchad de 1924 à 1960*, Thèse soutenue à Paris I en 1998-1999.

<sup>6</sup>Voir Annexe I

l'Alimentation et l'Agriculture FAO<sup>1</sup>, du Bulletin de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale<sup>2</sup>, et du Bulletin Statistique du commerce extérieur du Tchad<sup>3</sup>, sans oublier les périodiques spécialisés dans le commerce, etc. On peut dire que les statistiques n'ont été placées au cœur de la recherche historique que récemment. Par contre, depuis à peu près trois décennies, la pratique statistique s'est considérablement développée et multipliée dans les différents ouvrages traitant ce sujet, nous pouvons citer à cet égard, un travail remarquable qui convient à notre sujet de P. Moussa<sup>4</sup>, Boubakar Barry<sup>5</sup>.

Du point vu chronologique, notre champ de recherche s'étend de 1960 à nos jours. Il faut rappeler que l'indépendance du Tchad, proclamée le 11 août 1960, a modifié les relations commerciales du Tchad. Les causes de modification sont multiples : elles sont scientifiques, techniques, politiques, nationales, internationales et économiques. Nous examinons tous ces facteurs qui ont influé dans une large mesure sur le commerce extérieur du Tchad.

En ce qui concerne les produits que l'on va étudier dans cette thèse, nous avons choisi les produits qui ont une place considérable et importante non seulement dans le commerce extérieur du Tchad mais aussi au niveau international et régional. À propos de produits des exportations, l'économie du Tchad est peu diversifiée et dominée jusqu'à une date récente (2003) par le secteur agricole, qui représente 40% du PIB et 80% des exportations. L'exploitation du pétrole tchadien, devenue effective au cours du dernier trimestre de l'année 2003, a considérablement modifié la structure du commerce extérieur du Tchad, mais l'agriculture demeurera encore l'activité économique qui mobilise la part la plus importante (80%) de la population active du pays.

---

<sup>1</sup>Voir Annexe I

<sup>2</sup> Voir Annexe I

<sup>3</sup> Voir Annexe I

<sup>4</sup>Moussa P. *Les chances économiques de la communauté franco-africaine*, Paris, A. Colin, 1957.

<sup>5</sup>Boubakar Barry et Leonhard Harding, *Commerce et commerçants en Afrique de l'ouest, Le Sénégal*, collection Racines du présent, l'Harmattan 1992.

D'après Ch.Bouquet<sup>1</sup> et J-Cabot<sup>2</sup> « Les principaux clients du Tchad sont largement dominés par la France, dont la part (42%) s'accroît ou diminue selon la production du coton et de la gomme arabique. Les pays africains absorbent 37% des exportations tchadiennes ; il s'agit surtout des voisins qui achètent le bétail sur pied, la viande (réfrigérée ou séchée) le poisson séché, la gomme arabique, les arachides et le sésame » Tous ces produits sont cités dans les données statistiques publiées par les diverses institutions. Nous allons commenter les données statistiques en essayant à chaque fois de donner une explication à la croissance ou à la baisse des exportations.

Au sujet des produits, la majorité des importations enregistrées en 1960 provient principalement des pays industrialisés, essentiellement la Communauté Economique Européenne, pour 57%, tandis que les pays africains comptent pour 28%. Si l'on examine les importations tchadiennes en valeurs de milliards de dollars, on constate que c'est la France qui est le plus gros client et fournisseur du Tchad, suivie du Nigeria, du Cameroun, du Portugal et des USA.

Cinq parties composent cette thèse ; leur rôle consiste à exposer d'une part le constat général du commerce extérieur du Tchad de 1960 à nos jours c'est-à-dire nous étudions les structures, évolutions des exportations et des importations et d'autre part analyser les situations des produits exportés et importés pendant la période étudiée. Le commerce extérieur du Tchad, par rapport aux autres anciennes colonies françaises de l'Afrique, présente des déséquilibres et des spécificités très marquées en raison de sa situation géographique, de son histoire précoloniale, postcoloniale, mais aussi de ses situations politiques et économiques marquées par les guerres civiles, les conflits interethniques, les guerres frontalières, les interventions étrangères dans les politiques internes et les changements perpétuels des régimes depuis son indépendance en 1960. Tous ces éléments et spécificités ne doivent toutefois pas masquer le fait que le commerce extérieur du Tchad est déséquilibré, avec un déficit prononcé et une forte spécialisation des exportations

---

<sup>1</sup>Ch.Bouquet, *Les ruraux et citadins de la région du lac Tchad*, thèse soutenue à Bordeaux en 1984 ; *Insulaires et riverains du lac Tchad*, l'Harmattan, 1990, 2 vol., p. 416-464.

<sup>2</sup> CABOT Jean, BOUQUET Christian, *Le TCHAD*, Que sais-je? n°1531, PUF, Paris, 1978.

dans les matières premières. Ces caractéristiques permettent d'éclairer les difficultés auxquelles est confronté le commerce extérieur du Tchad depuis l'Indépendance. De ce fait nous analyserons dans les quatre parties qui suivent de manière chronologique les quatre phases de l'évolution. La première partie consiste à dégager la situation initiale et les éléments permanents qui orientent le commerce extérieur du Tchad de 1960 à nos jours. La deuxième partie consiste à analyser la phase d'évolution modérée du commerce de 1960 à 1975. Puis en troisième partie nous analysons le premier essor de 1975 jusqu'en 1984. La quatrième partie consiste à analyser les fortes baisses de 1984 à 1993. Et enfin, dans la cinquième partie, nous étudions le nouvel essor de 1993 à nos jours.



PREMIERE PARTIE :  
LES FONDEMENTS DU  
COMMERCE EXTERIEUR  
TCHADIEN

Le commerce extérieur demeure un élément fondamental de l'économie du pays et qui alimente dans une forte proportion le marché local. Il est évident, en effet, que les ressources dont le pays dispose proviennent en majeure partie des exportations apparentes de produits bruts ou transformés, car les exportations « invisibles » déterminées par le tourisme ou le transferts de fonds des émigrés sont encore très faibles. Quant à la couverture des besoins tchadiens en raison du sous développement en matière de l'industrie, elle est encore assurée à un pourcentage élevé, par les produits alimentaires, de matière premières, de semi-produits ou de produits finis.

Bien que nous examinerons dans notre deuxième partie les échanges géographiques par pays les exportations et les importations, il convient de procéder ici à un examen plus rationnel de la situation des échanges au cours de la période s'étendant de l'indépendance à nos jours.

# CHAPITRE I : A LA RECHERCHE DE L'EQUILIBRE COMMERCIAL

On constate dans le tableau N° 2 que, pendant les quarante trois années sous examen, une seule (2003) a comporté une balance commerciale positive et les autres des balance négatives, le record absolu en milliards de franc CFA ayant été atteint en 2003 où l'influence conjuguée de l'augmentation des exportations de pétrole et de la conjoncture favorable concernant certains produits des exportations ont entraîné un écart positif de +36 milliards de franc CFA entre les exportations et importations.<sup>1</sup>

Toutefois cette partie de l'étude ne constitue qu'un passage en revue de la situation du commerce extérieur de la République du Tchad de 1960 à 2003. Elle nous permettra d'apprécier l'évolution du déficit de commerce extérieur du Tchad, défini comme la différence entre les exportations et les importations. Face à ces données statistiques et les deux graphiques des exportations et des importations, il convient de chercher les grands traits qui ont donné les instabilités du commerce extérieur du Tchad, cela, soit à cause de ses problèmes internes : instabilité politique, lutte armée, guerres civiles, soit à cause des aléas climatiques concernant les produits des exportations.

L'existence d'un déficit chronique de la balance commerciale s'explique en gros, par une supériorité permanente de la hausse des prix des importations sur celle des exportations. Nous allons commenter les données statistiques publiées par le Fonds monétaire international<sup>2</sup>. (Les tableaux 1, 2 et 3) en essayant à chaque fois de donner une explication à l'excédent ou au déficit du commerce extérieur. Mais commençons par examiner l'obstacle de mobilité à l'extérieur, c'est-à-dire

---

<sup>1</sup>Voir Annexe I : Tableau N°1 Les exportations et importations tchadiennes en valeur de millions de franc CFA de 1960- 2003.

<sup>2</sup>Le dépouillement des documents statistiques nationaux se révélant matériellement impossible, il a paru commode de se référer à la publication du F.M.I et FAO. Il faut toutefois noter que des différences notables existent entre les données retenues par le F.M.I. et certaines statistiques des services officiels des Etats. Mais celui de certains services d'Etat ne couvre qu'une partie des échanges. De ce fait nous avons jugé préférable d'opter pour le F.M.I. et F.A.O.

l'enclavement géographique, qui exerce un effet négatif sur l'évolution du commerce extérieur du Tchad

## **A- Une ouverture sur l'extérieur difficile**

Si l'enclavement est ce terrain entouré par une autre propriété et qui n'a aucune issue sur la voie publique, le Tchad apparaît comme une enclave, dès lors que le terrain s'assimile au territoire et la voie publique du village planétaire à l'espace maritime. Mais la Suisse est un Etat enclavé. Parmi la trentaine de pays ainsi enclavés que l'on recense dans le monde, la situation d'enclavement du Tchad apparaît comme une des plus sévères, du fait de la distance par rapport à la côte et des difficultés d'ordre physique ou politique pour y accéder, mais aussi de la pauvreté du pays, qui ralentit considérablement le désenclavement<sup>1</sup> et le développement du commerce extérieur.

### 1- L'enclavement géographique

Au Tchad comme ailleurs, l'enclavement apparaît ainsi comme une donnée relative. Elle doit être appréhendée d'abord du double point de vue de sa réalité géographique -la distance aux côtes, la difficulté d'y accéder- mais aussi de son élaboration historique. Avants la colonisation, le sud du Tchad pouvait faire figure de région enclavée en Afrique, au sens où il ne participait guère aux grands courants commerciaux sahéliens, orientés vers le commerce transsaharien, ni au commerce de la traite atlantique. Mais cet isolement par défaut était positif, et même recherché, dans la mesure où il gardait les populations de cet espace à l'abri des marchands d'esclaves des royaumes sahéliens proches. L'enclavement du Tchad, au sens actif du terme (action d'enclorre...) date de la colonisation. Il a ceci de paradoxal qu'il se

---

<sup>1</sup> BRUNET R, FERRAS R, Théry *les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Montpellier, Paris, la documentation française, 1993, page 518.

révèle au moment où la conquête européenne semble ouvrir le centre du continent au commerce mondial.

L'originalité du Tchad, par rapport à d'autres territoires enclavés, est d'avoir utilisé différentes voies d'accès à la mer, soit simultanément, en faisant intervenir une situation de concurrence entre les différentes voies, soit successivement, au gré des changements intervenus sur ces voies. Si N'Djamena et le nord sahélo-saharien du Tchad échangent aussi par voie terrestre avec la Libye (surtout Faya Largeau) et le Soudan avec Abéché<sup>1</sup>, l'essentiel des échanges du sud ont transité par les ports du Nigéria (Burutu<sup>2</sup>, port Harcourt), du Cameroun (Douala) et du Congo (Pointe Noire).

La deuxième caractéristique du Tchad réside dans les distances importantes qui séparent de la côte, qui représentent la donnée constitutive de l'enclavement : l'éloignement par rapport aux ports se mesure presque toujours en milliers de kilomètres. Le tableau ci-après examine les distances entre Moundou, Sarh (les grandes villes des exportations de coton) et les ports des pays limitrophe du Tchad.

Tableau N° 1:  
Les distances entre les grandes villes des exportations de coton et les ports des pays limitrophe du Tchad.

Distance à vol d'oiseau	Douala	Port Harcourt Nigéria	Pointe noire	Port soudan	Ndjamena
Moundou	850	1 070	1 540	2 480	400
Sahr	1 070	1 290	1 660	2 600	470
Distance réelle	Voie routière	Bénoué	Voie fédérale		
Moundou	1 710	1 940	2 450	..	580
Sarh	1 010	2 240	2 300	..	650

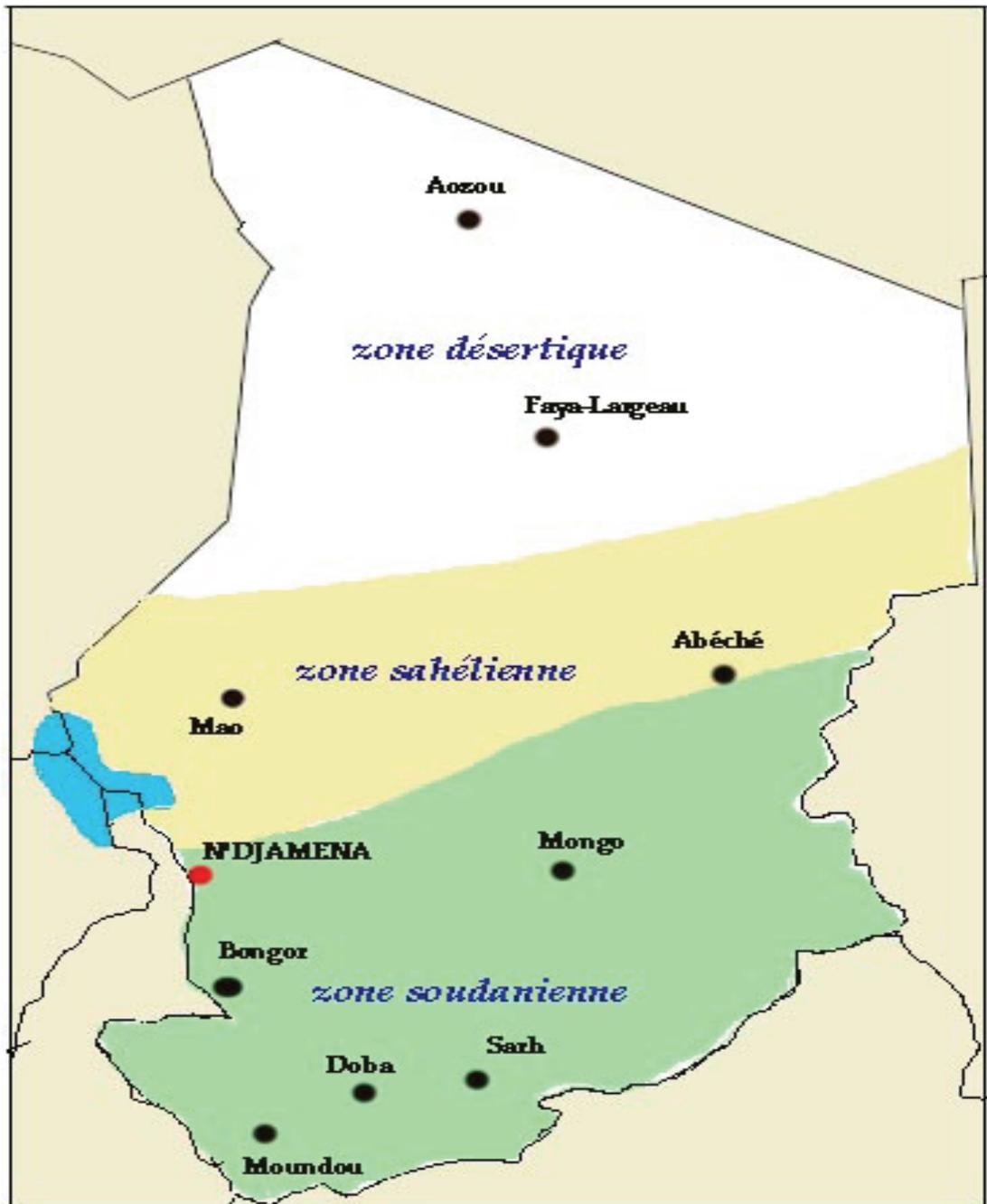
La grande différence entre les distances à vol d'oiseau et les distances réelles, c'est –à-dire celles qui sont effectivement suivies par les voies de communication, signale les difficultés opposées par le milieu aux déplacements. Elles ont été d'autant

<sup>1</sup>A Moundou, les marchandises de Libye ou du Soudan transitent presque par N'Djamena. A Sarh, en revanche, elles peuvent passer par Abéché, ou bien arriver directement à partir du Soudan, via le Salamat, voir la carte au page suivante.

<sup>2</sup> Le port de Burunu, sur le Niger, constitue le lieu de passage de la navigation de mer à la navigation fluviale.

moins facilement dépassées que les espaces traversés pour accéder aux ports sont faiblement peuplés. La bande à haute densité démographique qui s'étend du Bornou, au nord-est du Nigéria, jusqu'aux pays sara, est séparée des foyers peuplés du sud est du Nigéria et du littoral camerounais par des aires de très faibles densités qui commencent avec le bassin de la Bénoué et les hauteurs de l'Adamaoua. Au sud du territoire tchadien, au-delà du nord-ouest de la RCA, encore relativement peuplé, la traversée de l'ancienne A.E.F conduit à pénétrer rapidement les vides forestiers équatoriaux, qui ne s'atténuent qu'avec les villes du Stanley Pool et la proximité du port de Pointe Noire. Au nord de la zone soudanienne du Tchad, les densités moyennes à faibles du Sahel laissent rapidement la place aux solitudes sahariennes.

La carte N° 1 : Les trois zones du Tchad.



Des contraintes naturelles s'ajoutent à ces vides du peuplement pour expliquer les difficultés de communication à petite échelle, le bassin tchadien est cerné par les étendues désertiques sahariennes, au nord, par les hauts plateaux ouaddaïens, à l'est, par la dorsale camerounaise, au sud ouest, enfin par la forêt dense équatoriale, au sud,

passés les plateaux du nord de la Centrafrique. A l'échelle du Tchad, le climat contribue fortement à caractériser les difficultés de circulation. « Au nord, on s'ensable, au sud, on s'embourbe <sup>1</sup>».

« Les principaux centres économiques du Tchad sont situés à une distance de la mer variant entre 1 500 et 3 000 kilomètres et les voies de communication à travers les pays limitrophes et au Tchad sont assez médiocres, ce qui rend le transport des exportations et des importations difficiles, lent et coûteux <sup>2</sup>». Le Tchad est relié aux ports de l'océan Atlantique par trois voies principales et un quatrième est construite après.

## 2- La voie transéquatoriale

C'est l'Agence Transéquatoriale de Communication qui est chargée d'assurer les transports par la voie transéquatoriale, combinaison route-fleuve-rail longue de 2 400 kilomètres, entre Fort-Archambault et Pointe-Noire au Congo (Brazzaville), par Bangui sur l'Oubangui et Brazzaville sur le Congo. Le transport par cette voie est onéreux (quelque 25 000 francs CFA la tonne) et lent, car il comporte le transbordement des marchandises à Bangui et à Brazzaville. En 1964, près des trois quarts des exportations de coton et près de 59 000 tonnes de marchandises importées comprenant du sucre, des engrais et du combustible ont utilisé cette voie.

En 1966, le coton représentait à peu près la moitié du fret à l'exportation sur cette voie et les importations totales étaient tombées à 57 000 tonnes.

Les services publics de transport, assurés jusqu'en 1959 par quatre Etats de l'ancienne Union Douanière (le Congo Brazzaville, le Gabon, la République Centrafricaine et le Tchad) furent alors repris par une seule agence autonome officielle, l'Agence Transéquatoriale de Communication, chargée d'effectuer les transports entre ces quatre Etats. Le siège de cette organisation ainsi que les directions des ports et des

---

<sup>1</sup>BOUQUET C. *Tchad : Genèse d'un conflit*, Paris, l'Harmattan, 1982, page 103.

<sup>2</sup>SAUTTER G. *Les liaisons entre le Tchad et la mer : essai d'analyse géographique d'une situation concurrence dans le domaine des transports*, in *Bulletin de l'association des géographes français* N° 286-287, 1959 pages 9-17.

chemins de fer sont situés à Pointe-Noire ; le bureau de Bangui s'occupe des ports et des transports fluviaux intérieurs, alors que les transports routiers sont confiés à celui de Fort-Archambault. Chaque direction est dotée d'un budget indépendant financé sur ses recettes d'exploitation et sur des contributions versées par le Fonds Commun de Réserve des Organismes et Services Inter-états<sup>1</sup>.

En outre, l'Agence dispose d'un fonds spécial de réserve alimenté par un prélèvement de 1% sur ses recettes brutes ; elle peut également obtenir des avances à court terme des Etats membres et émettre des emprunts à moyen et long termes garantis par eux. L'Agence reçoit de la France de l'assistance technique.<sup>2</sup>

Une fois terminé, le Transcamerounais assurera entre le Tchad méridional et la partie occidentale de la République Centrafricaine d'une part et l'océan d'autre part des transports beaucoup plus rapides. Les produits pondéreux, entre autres les combustibles et le bois continueront, cependant, à être acheminés par la voie transéquatoriale.

### 3- La voie nigériane

La voie nigériane, voie route-rail de 1 680 kilomètres de long, relie N'Djamena à Port-Harcourt au Nigéria. La prolongation de la voie ferrée nigériane jusqu'à Maiduguri a permis de réduire les tarifs de transport sur cette voie d'environ 21 000 francs CFA à environ 13 000 à 16 000 francs CFA la tonne ; au moment de l'Indépendance, on prévoit que l'utilisation de cette voie par le Tchad ira en augmentant, en particulier pour les importations. En 1964, près de 50 000 tonnes ont été importées par cette voie, dont 27 000 tonnes de combustibles<sup>3</sup>.

La situation s'est peu modifiée en 1965, mais en 1966, en raison de difficultés politiques, 39 000 tonnes d'importations seulement ont été acheminées par cette voie.

Le Nigeria attire par la compétitivité du prix de transport terrestre, plus bas que celui du Cameroun, quel qu'il soit. A l'origine de ces coûts de transport attractifs : les

---

<sup>1</sup>Cet organisme tire ses ressources des bénéfices d'exploitation de l'Agence et de subventions accordées par la conférence des chefs d'Etat des quatre pays membres de cet organisme.

<sup>2</sup>Fonds Monétaire International, *Etudes générales sur les économies Africaines Tome 1 : Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, Congo,(Brazzaville) et Gabon*. Page 208.

<sup>3</sup> Voir tableau N°1

chutes conjoncturelles du naira, les taxes portuaires et les droits d'acconage à Lagos, inférieurs à ceux de Douala, et surtout, le nombre limité de « barrières » sur la route. Nombreux sont les commerçants tchadiens qui optent pour la voie nigériane afin d'éviter les taxations abusives des agents de l'Etat camerounais. Le recours quasi systématique aux services de transporteurs nigériens, aux tarifs intéressants, facilite le franchissement des barrières de police et de douane au Nigeria. Moins chère, la voie nigériane est aussi plus rapide que la voie mixte camerounaise, car elle est goudronnée de bout en bout (sauf le tronçon de 70 km entre Maltam et Gambaru).

La voie de la Bénoué<sup>1</sup>, qui a une longueur de près de 2 000 kilomètres, emprunte la Bénoué et le Niger pour relier le Tchad méridional à la côte du Nigeria par Garoua. Cette voie est la plus économique, les taux de fret étant moyenne d'environ 7 500 francs CFA la tonne, en raison de la disponibilité de chargement de retour. Cependant, elle n'est ouverte pour le Tchad que de juillet à octobre, lorsque la Bénoué est navigable. En 1964, près de 12 000 tonnes d'exportations (surtout du coton) et 9 600 tonnes d'importations (principalement des produits pondéreux et volumineux) ont été transportées par cette voie. En 1966, les chiffres correspondants étaient de 9 950 tonnes et de 13 940 tonnes.

En 1960, la voie du Cameroun, est une voie rail-route de 2 060 kilomètres de long, qui relie N'Djamena à Douala au Cameroun, tout d'abord par 1 750 kilomètres de routes en latérite, et ensuite par le chemin de fer Yaoundé-Douala. En 1960, les coûts y sont encore élevés, et varient entre 25 000 et 32 000 francs CFA la tonne. Cette voie a gagné en importance à partir de 1974, lorsque le Transcamerounais a été terminé jusqu'à N'Gaoundéré. Il est prévu de le prolonger jusqu'à Moundou ou Fort-Archambault.

## B-Une économie dépendante de l'extérieur

En retraçant l'évolution des économies du Tchad depuis le début des années 1960, on peut dire que ces économies ont d'abord donné l'impression d'être « bien

---

<sup>1</sup> Appelée parfois voie Cameroun-Bénoué

parties». Un développement industriel s'amorce un peu partout dans les années 1960, mais le Tchad n'a pas réussi à reconvertir son industrie comme les autres pays africains. L'industrie cotonnière démarre, l'expansion du coton commence, l'élevage est relativement prospère, etc., mais, après cette période faste des produits exportés par le Tchad, qui prolonge la prospérité des années 1950, le Tchad entre progressivement dans une situation de croissance modérée, à laquelle succède un premier essor jusqu'à 1984, suivi d'une baisse qui s'amplifie au début des années 1980 et enfin le deuxième essor, qui débute de 1993 et dure jusqu'à nos-jours.

Si certains secteurs d'activité connaissent encore une certaine croissance, d'autres sont en récession et l'ensemble des économies stagne puis recule. L'aspect le plus évident de cette situation est la dépendance de plus en plus forte du Tchad vis-à- de l'étranger.

Comme le souligne Bichara Idriss « l'indépendance a remodelé les relations entre la France et le Tchad sur le plan politique et constitutionnel. Par contre, au niveau de l'économie, il n'y eut pas de bouleversement notable, comme en témoignent les accords de coopération signés le 11 et 15 août 1960 qui accordent à la France une position privilégiée dans les domaines économique, politique et militaire».<sup>1</sup>

La convention d'établissement signée le 11 août 1960 a permis aux sociétés industrielles « ayant leur siège sur le territoire de la République du Tchad au 1<sup>e</sup> janvier 1960, dont la majorité du capital appartenait à des Français (...) de conserver leur statut et de continuer leur activité<sup>2</sup> ». De ce fait, toutes les sociétés coloniales (COTONFRAN, société équatoriale d'énergie électrique, Abattoirs de Farcha, CYCLOTCHAD, etc.) et les maisons de commerce de traite (société commerciale du Kouilou-Nyari-SCKN-, Société commerciale de l'Ouest Africain-SCOA- etc.) continuèrent à fonctionner sans être inquiétées, et par la suite, d'autres sociétés, grâce à l'impulsion des premières, furent créées.

---

<sup>1</sup> Bichara Idriss Haggat, *François Tombalbaye 1960-1975*, l'Harmattan 2007, page 120.

<sup>2</sup> Article 11 d'accord de coopération de 1960 entre le Tchad et la France

La majorité des activités de ces sociétés restait liée principalement à l'agriculture et l'élevage, les deux principales ressources du pays. Le trait le plus marquant de l'économie tchadienne restait sa dépendance vis-à-vis de l'étranger.

## 1- Une dépendance commerciale.

Comme nous avons souligné dans la première partie, le Tchad vit d'agriculture et d'élevage, c'est un pays à vocation essentiellement agricole. Principalement exportateur de coton (60% à 70% de ses exportations contrôlées) et de produits d'élevage (viande, cuirs, 15% à 20%) ; le Tchad importe la totalité de ses biens d'équipement et de nombreux produits de consommation courante.

L'industrie cotonnière travaille essentiellement pour l'exportation, ce qui fait souvent dire aux autorités que le « Tchad, c'est le coton ». C'est également vrai pour l'élevage. La quasi-inexistence des industries de transformation oblige le Tchad à importer la majeure partie des produits manufacturés et le met dans l'obligation d'exporter les matières premières produites sur son territoire national.

Cela est d'autant plus vrai dans le domaine agricole, où l'insuffisance de la production vivrière oblige le pays à importer des produits alimentaires, tandis que l'orientation de l'économie vers les cultures d'exportation conduit à rechercher les marchés extérieurs.

La plupart de ces sociétés constituent des moyens sûrs du maintien de la présence étrangère et notamment française, comme le précisait une note du président Pompidou, remise aux journalistes lors de son voyage en Afrique, en 1972 : « une part importante des exportations françaises à destinations de cette zone repose entièrement sur ces sociétés parce que l'infrastructure commerciale commence seulement à s'y développer <sup>1</sup>».

---

<sup>1</sup>Pol Lavefve, *France Tchad, coopération et souveraineté*, Mémoire de DESS, Droit Public, Université de Reims 1971-1972 page 50.

Enfin, il y a aussi la maison de Georges Abtour et autres, contrôlée par les Libanais et les Grecs qui servent souvent d'intermédiaires et de prête-nom à la bourgeoisie politico-bureaucratique. Ainsi l'import-export, secteur clé de l'économie nationale restait-il entre les mains de capitaux étrangers, principalement français. Quelques chiffres des tableaux N° 1 et 2<sup>1</sup> suffisent à montrer l'aggravation permanente du déficit commercial du Tchad. Bien que difficile de connaître avec précision les données du commerce extérieur, la taxation à laquelle est soumis le pays sans tenir compte de réalités tchadiennes entraîne le développement du commerce extérieur informel qui se soucie peu des frontières et des formalités administratives.

Le déséquilibre de la balance commerciale serait d'ailleurs moins grave si les douanes parvenaient à connaître la valeur du bétail sur pied et du poisson séché et fumé qui passent les frontières clandestinement, à destination du Nigeria, du Cameroun et RCA.

D'ailleurs, depuis l'indépendance, les grandes sociétés commerciales ont concentré leurs activités dans les principales villes et notamment dans la capitale. Abandonnant progressivement le commerce de détail, elles continuent d'assurer la quasi-totalité de l'approvisionnement en provenance de l'étranger, de la boîte de concentré de tomates au camion semi-remorque<sup>2</sup>. Ce déficit s'explique en partie par la dépendance de l'économie tchadienne liée à la monoculture du coton. Le coton représente comme nous avons souligné au plus haut 70% à 80% des exportations. Or la valeur des produits exportés dépend de facteurs qui échappent en grande partie aux pays producteurs : fluctuations de la production dues aux conditions climatiques ou aux calamités naturelles, variation des prix internationaux, modifications des goûts des consommateurs, concurrence des produits synthétiques. D'où une détérioration constante des termes de l'échange, mise en évidence entre l'indice des prix des produits manufacturés importés et celui des matières premières exportées, comme nous avons montré dans la première partie.

---

<sup>1</sup> Voir annexe I : les tableaux N° 2 et 3 : des exportations et des importations du Tchad 1960 à 2003.

<sup>2</sup>J- Cabot et Bouquet : *Le Tchad*, 2<sup>e</sup> édition, Presse Universitaire de France Paris, 1978, Page 108

Cette détérioration de termes de l'échange se répercute dans le domaine de la vente de coton, à deux niveaux : celui des ressources de l'Etat, dont les fluctuations suivent l'évolution du cours du marché international ; celui du producteur, où le paysan tchadien voit son niveau de vie baisser. Car, tandis que les prix des produits importés augmentent vertigineusement (matériels agricoles, produits d'entretien et autres produits...), celui du coton se maintient à 20 F CFA depuis 1952, un prix qui n'a pratiquement pas varié<sup>1</sup> jusqu'en 1970, soit sur presque vingt ans.

Il ya un autre trait caractéristique des économies dominées, c'est leur dépendance géographique. Durant la période étudiée, 70% en moyenne, des exportations tchadiennes sont en effet absorbées par la CEE, qui lui fournit la moitié des ses importations.

Dix ans après l'Indépendance, la part de la France reste largement majoritaire. Elle absorbait 73% des exportations en 1970 contre 50% en 1967. D'après J. Cabot et Ch. Bouquet : « les principaux clients du Tchad sont largement dominés par les pays de la CEE, le Tchad exporte 68% vers l'Europe en 1968 et 82,5% en 1969, dont la France absorbe 57% en 1968 et 80% en 1969, la part de l'Europe et de la France s'accroît ou diminue selon le prix du coton. Comme pour les exportations, les importations tchadiennes sont dominées par l'Europe : 46,8% en 1967 et 68% en 1972 ; dans la même période, le Tchad a importé de la France 33,4 % en 1967 et 50 % en 1972 des importations tchadiennes<sup>2</sup>»

---

<sup>1</sup>Bichara Idriss Hagggar, *L'importance de coton dans l'économie tchadienne*, rapport de stage de Maitrise en AES Université de Tours, 1976-1977, pages 45

<sup>2</sup>J- Cabot et Bouquet, *op. cit, Le Tchad*, Page 108

Tableau N° 2 : Exportations et importations tchadiennes vers la CEE et de la France de (1967-1974)

Année	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Exportations en millions F cfa	7 534	7 580	8 206	8 205	7 782	9 028	8 433	9 096
Vers la CEE (%)	62	68	82,5	..	..	..	..	..
Dont la France (%)	50	57	80	73	44	54	51	52
Importation En million F cfa	14493	13360	13900	17216	17220	15475	18 213	20859
Vers la CEE (%)	46,8	50	57,3	58,4	54,4	68	..	..
Dont la France(%)	33,4	33	34,8	40,7	44,4	50	42,4	40

Source : « Economie des pays d'Afrique Centrale » EDIAFRIC-service 1971.

Malgré l'appel lancé au Caire en 1964 par les pays africains en vue de resserrer les relations économiques entre les pays en voie de développement, le volume du commerce interafricain demeure très faible. Non seulement, cet appel sera peu suivi par le gouvernement tchadien co-signataire, mais ce dernier quittera même l'UDEAC (union douanière des Etats d'Afrique centrale) pour créer avec le Zaïre et RCA l'UEAC (Union des Etats d'Afrique Centrale), une organisation économique morte.<sup>1</sup>

Il faut ajouter à cela le rôle joué par la colonie étrangère dans cette dépendance commerciale. Après les grandes maisons de traite, ce sont les Libanais, les Grecs, les Soudanais, les Libyens et récemment les Nigériens qui détiennent désormais une position dominante. Ces commerçants étrangers occupent une partie du commerce de détail, assuré avant l'indépendance par les Européens, « se réservant, pour la plupart,

---

<sup>1</sup>Afrique contemporaine cité par la Documentation française. Notes sur l'article: vol. 8-9,

des marges bénéficiaires excessives<sup>1</sup> ». Quant aux commerçants nationaux, ils sont réduits à l'état de petits distributeurs.

Face à cette situation, les pouvoirs publics réagissent en créant en 1966 la SONACOT (société nationale du Commerce du Tchad) qui avait pour but de distribuer les produits de première nécessité (mil, sucre, boissons, thé, tissus, riz) à des prix accessibles dans tout le pays en ouvrant des points de vente dans les coins les plus reculés. Mais cette expérience très intéressante pour les populations les plus démunies va être soumise à la concurrence des grandes sociétés (SCKN, SCOA, CFAO, etc.) et subir les effets de la gestion désastreuse des dirigeants tchadiens. Du coup ; les résultats obtenus furent très maigres.

Une autre intervention de l'Etat a porté sur les produits pharmaceutiques, avec la création en 1966 de l'Office national pharmaceutique (ONP). Mais aujourd'hui, plus encore que pour l'expérience de la SONACOT, le secteur des produits pharmaceutiques a totalement échappé à l'Etat tchadien. Cet état de dépendance commerciale fait que le l'Etat tchadien n'occupe que le créneau des petits revendeurs dans le commerce intérieur.

Cette situation de dépendance commerciale est maintenue par un ensemble de techniques appropriées, juridiques et politiques, difficilement compréhensibles pour les commerçants autochtones. Ce qui n'encourage guère la croissance d'un commerce national.

## 2 -Une dépendance économique

La dépendance est également manifeste sur le plan industriel. Jusque là, les investissements étrangers au Tchad se sont faits dans des domaines bien précis (industries tributaires de matières premières importées de la métropole ou de transformations à moindre frais de produits locaux). Après l'indépendance, l'orientation qu'auraient dû prendre ces investissements, c'est-à-dire

---

<sup>1</sup> J- Cabot et Bouquet, *op, cit, Le Tchad*, Page 109

l'industrialisation du pays en fonction de ses propres besoins, a fait défaut au Tchad. Les quelques petites industries de transformation qui ont fait leur apparition étaient, pour la plupart, des industries dites de substitution aux produits jusque-là importés.<sup>1</sup> Ce sont des industries très rentables pour les investisseurs (la plupart du temps étrangers) du fait même qu'elles bénéficient de privilèges fiscaux, protections douanières et enfin, d'un coût très bas de main-d'œuvre.

Il faut dire que souvent ces entreprises coûtent plus cher au pays qu'elles ne lui rapportent. Par ailleurs, elles créent peu d'emplois pour les autochtones. Ces sociétés sont peu nombreuses et jouissent, chacune dans son domaine, d'un quasi-monopole. Les principales sont :

#### *a-De COTONFRAN à la COTONTCHAD*

Créée en 1926, par le groupe Boussenot, la société cotonnière de Bruxelles et diverses banques dont la BUP (banque de l'Union parisienne) la Banque de Paris, la Banque des Pays-Bas et de l'Indochine, la COTONFRAN obtint dès 1927 le monopole exclusif de l'achat du coton grain aux paysans tchadiens. Elle assurait l'égrenage, l'emballage, le transport et la commercialisation du coton fibre.

Dans la pratique, « la culture de coton était imposée par voie d'autorité : chaque adulte devait faire une corde, soit entre 35 et 40 ares. Le produit porté sur la tête à des points d'achat fixes plus ou moins éloignées du lieu de la culture, était pesé sur des balances souvent fausses et payé aux seuls chefs de village, qui pouvaient garder pour eux la quasi-totalité de la rémunération<sup>2</sup> ». Et René Dumont d'ajouter : « lors de notre tournée en 1949-1950, la culture restait imposée, même dans les zones trop humides pour elle et où les rendements n'atteignent pas toujours 100kg /ha de coton graine<sup>3</sup> ». Et cette situation n'a guère changé après l'indépendance pour le paysan tchadien. Au contraire, non seulement la culture forcée du coton a été maintenue, mais le

---

<sup>1</sup>Bière et autres boissons, tabacs et allumettes, textile, quincaillerie et moulage de plastique, montage de cycle à partir des pièces importées

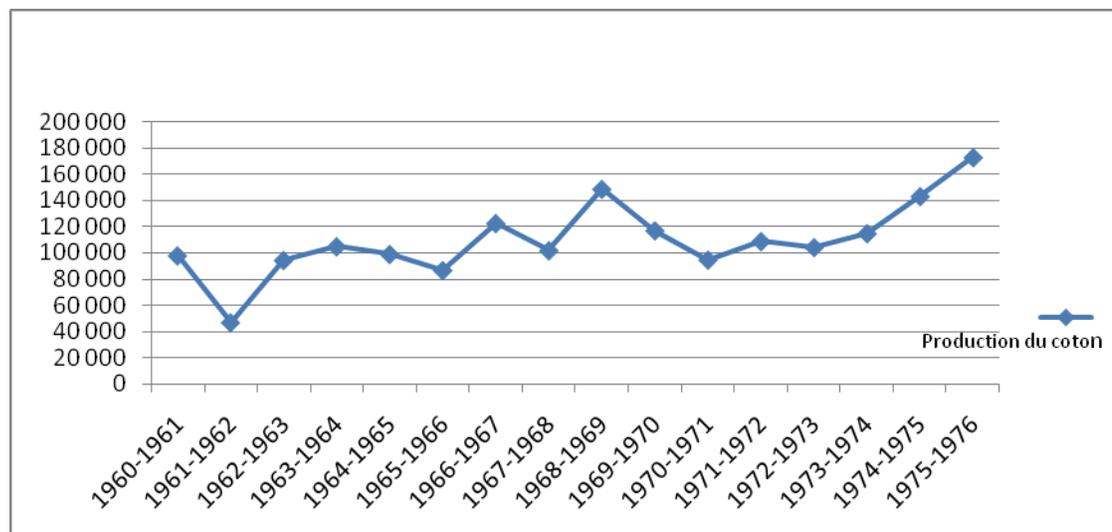
<sup>2</sup>René Dumont, *l'Afrique noire est mal partie*. Paris Cop 1962. Page 72

<sup>3</sup>René Dumont, *op, cit*, page 73

gouvernement de Tombalbaye a pris un décret en 1962, rendant le sarclage obligatoire pour tous les paysans de la zone cotonnière, sous peine d'emprisonnement de 108 jours.<sup>1</sup>

Ainsi, la COTONFRAN était assurée d'être ravitaillée en matière première, puisque le gouvernement veille à sa production et à son développement.

Figure N° 1 : Evolution de la production du coton de 1960- 1976 (en tonne)



Cette monoculture du coton ainsi imposée et entretenue par des campagnes annuelles intenses (chaque année, le ministre de l'agriculture, des personnalités politiques et des agents de l'Office national du développement rural (ONDR) font campagne pour que les paysans produisent plus) a des conséquences fâcheuses sur les populations des régions cotonnières. Non seulement le coton rapporte peu, mais son caractère obligatoire contraint les paysans à délaisser les cultures vivrières ou d'autres cultures, telles que le riz, le blé et l'arachide, qui rapportent nettement plus (voir le tableau ci-dessous).

<sup>1</sup>J- Cabot et Bouquet, *op. cit.*, *Le Tchad*, Page 109

Tableau N° 3 : Rapports annuels comparés du coton, du sorgho, du riz et de l'arachide établis en 1978.

Surface cultivée	Nombre de journée de travail	Rapport moyen brut	Prix de la journée de travail
1 ha de coton en culture traditionnelle	94	11 550 F CFA	123 F CFA
1 ha e coton en culture ulv 1,5 D	104	22 523 F CFA	217 F CFA
1 ha de cultures associées à base de sorgho	96	79 000 F CFA	823 F CFA
1 ha de culture d'arachide	55	30 006 F CFA	546 F CFA
1 ha de culture de riz	60	42 163 F CFA	703 F CFA

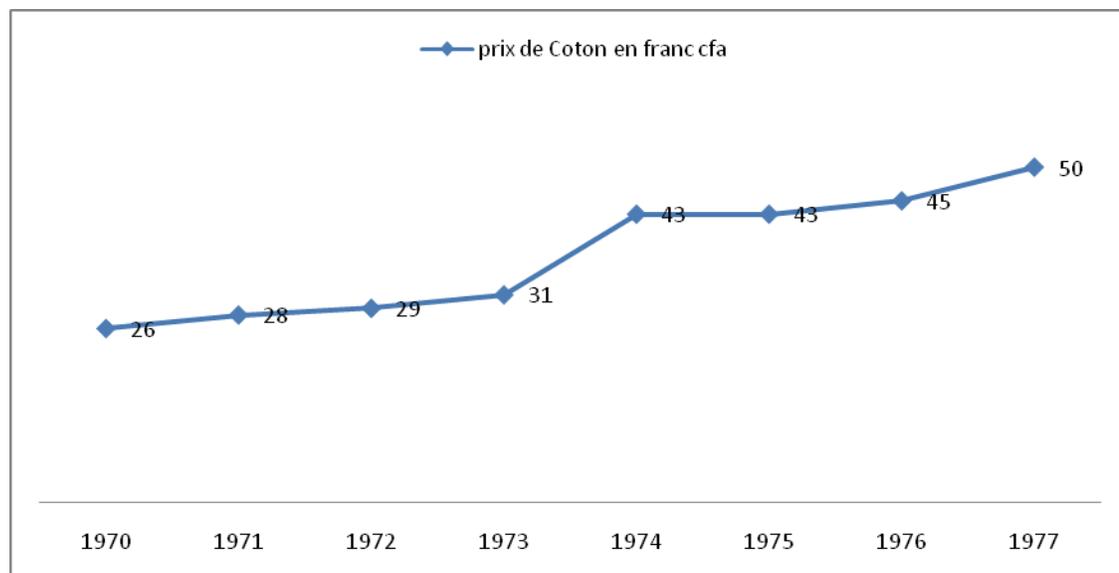
Source : Rapport sur la vallée de Mandoul, 1978 Direction de plan.

A cela vient s'ajouter l'épuisement général des sols dans les zones méridionales, si bien que les cultures vivrières trouvent de moins en moins les éléments nécessaires à leur développement.

Avec la campagne cotonnière de 1961-1972, la production dépassa les 50 000 tonnes de coton et la COTONFRAN devient l'une des sociétés les plus prospères de l'Afrique équatoriale, avec ses 22 usines d'égrenage d'une capacité globale de 160 000 tonnes.

En novembre 1960, une convention fut établie entre la COTONFRAN et le gouvernement pour une période de dix ans, en attendant de mettre sur pied une société mixte. Cette convention renouvelait le monopole exclusif de la COTONFRAN et l'exonérait de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux ; mais la COTONFRAN était obligée d'acheter au prix décrété par le gouvernement toute la production.

Figure N° 2 : Évolution du prix d'achat du coton par la COTONFRAN, de 1970-1977



Outre la stabilité du prix d'achat du coton jusqu'à la campagne de 1962-1963, la COTONFRAN bénéficiait d'un prix garanti par la France de 151 F CFA kilogramme ; ce marché garanti permettait à la société exportatrice d'assurer un minimum de profit.

Depuis le 20 juillet 1963, date à laquelle le Tchad est devenu membre de la convention de Yaoundé I, c'est la CEE qui garantissait les bénéfices de la société. En effet, les tarifs préférentiels ayant été abolis, il fallait trouver un biais : la CEE, par l'intermédiaire du FED, accordait des crédits à la caisse de stabilisation du prix du coton (CSPC), qui prenait en charge une partie de 26 F CFA payés aux producteurs<sup>1</sup>.

En 1971 ; à l'issue des négociations tenues à Paris, le 14 avril 1971, une nouvelle société fut créée pour prendre le monopole détenu précédemment par COTONFRAN. Cette société, dénommée la COTONFRAN, eut un capital initial fixé à 600 000 000 F CFA répartis pour : 45% au Tchad ; 51% pour la France (30% à la COTONFRAN et 17% à la CFDT compagnie française de développement textile), 4% à la BNP et à la CCCE à raison de 2% chacune, et 4% pour la BIAO (Banque internationale pour

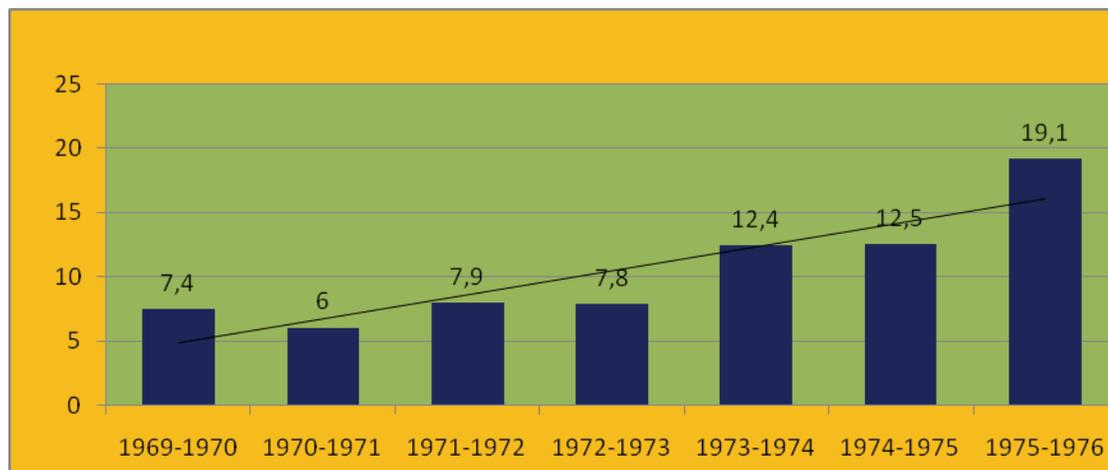
<sup>1</sup>Mario Dehove, *Les relations commerciales entre l'Europe et l'Afrique*, Rapport de colloque pan-africain, décembre 2001.

l'Afrique occidentale) et la BTCD (Banque tchadienne de crédits et de dépôts, une filiale du crédit Lyonnais).

La nouvelle société était exonérée d'impôt sur les bénéfices pendant cinq ans. Cette opération ne constituait nullement une nationalisation de la COTONFRAN. C'était en fait un partage du monopole du secteur cotonnier entre anciennes sociétés et banques diverses, dans lequel la COTONFRAN restait dominante. Car, outre les 30% de sa participation dans la nouvelle société, la COTONFRAN conservait la totalité de deux de ses filiales (SOFICA et SOCOFA) dont le capital réuni se montait à 350 millions F CFA. Ceci lui permettait de conserver son monopole de contrôle et de rester toujours maîtresse de l'économie cotonnière. Bien plus, la CFDT avait réussi à introduire dans le nouveau statut de la COTONFRAN des clauses lui réservant l'exclusivité du recrutement des cadres dans tous les domaines : direction générale (la direction générale est nommée par la CFDT); l'organisation financière et administrative ; la gestion du personnel et l'exploitation ; l'organisation commerciale.

En 1977, sur 102 cadres (y compris les Tchadiens et autres Africains) de la COTONFRAN, 60 étaient fournis par la CFDT. Le poids de cet organisme était donc déterminant pour l'orientation de la COTONFRAN. Si le coton ne rapportait pas tellement au paysan tchadien, les choses se présentaient autrement au niveau de la société. Malgré les fluctuations des cours du coton sur le marché international au Havre, les comptes de la société présentèrent toujours une situation financière satisfaisante, comme l'indique le graphique ci-dessous :

Figure N° 3 : L'évolution des bénéfices de la société COTONFRAN et le COTONTCHAD de 1969 à 1976 en (%).

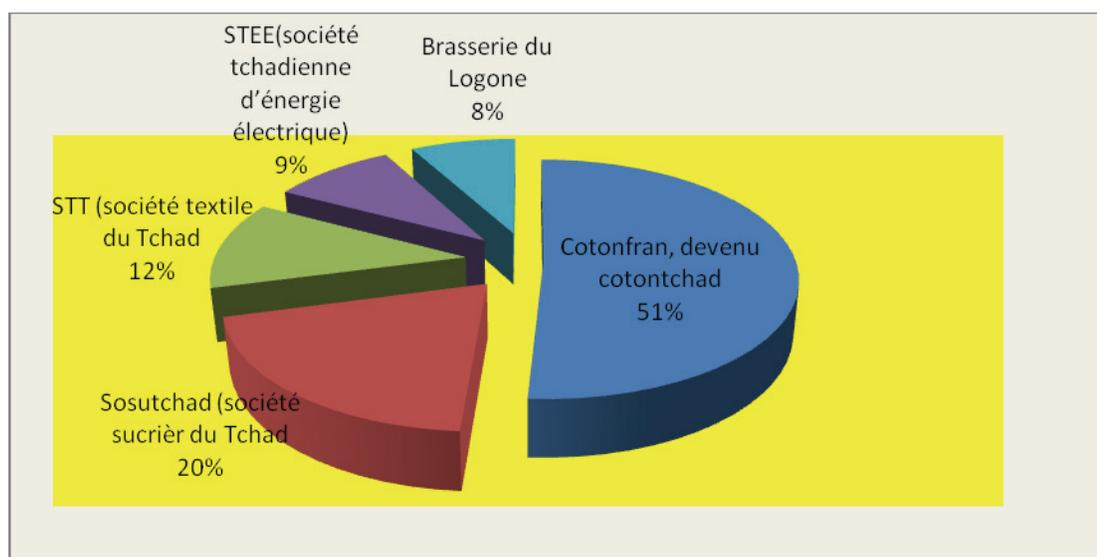


Il faut souligner que la COTONFRAN exploitait aussi deux huileries, une à Moundou, installée depuis 1957 avec une capacité de 100 000hl /an et autre à Gounou-Gaya (Mayo-Kebbi), de production encore supérieure à celle de Moundou.

La vente du coton et de ses sous-produits (huiles, tourteaux) ont permis à la société d'avoir une situation financière très satisfaisante dépassant ainsi, en chiffre d'affaires toutes les autres entreprises installées au Tchad.

Graphique N° 4 :

Les chiffres d'affaires de différentes sociétés au Tchad en 1972, en (%) du total



La COTONFRAN, représentait à elle seule plus de 51% du total du chiffre

d'affaire de ces entreprises et avait réalisé, en 1975, un bénéfice net de 344 988 606 F CFA, après prélèvement d'une somme de 1 379 692 520 F CFA, soit 80% des bénéfices dus à la CSPC, en application de l'article 8 de la convention du 13 novembre 1971.

Pour compléter ce monopole cotonnier, la COTONFRAN contrôlait en plus deux autres sociétés, dont les activités restaient étroitement liées aux siennes :

-la société pour les Matériels agricoles du Tchad (SOMAT), chargée de fournir aux paysans du matériel pour la production du coton.

-La société de transit et d'Affrètement du Tchad (STAT), société anonyme au capital de 200 millions, dont la COTONFRAN détenait la majorité des actions. On pouvait dire alors que le Tchad méridional « n'existe économiquement que par le fait de la COTONFRAN, un Etat dans un Etat. Son exploitation et son extension demeurée ont entraîné le développement d'une situation dualiste <sup>1</sup>».

A partir de 1928 le coton tchadien a été entièrement exporté (principalement vers la France) avant de reprendre le chemin du Tchad sous forme de pagnes aux motifs africains, après passage dans des usines de Normandie et de Vosges. Cette situation de type colonial durera même sept ans après l'indépendance, date à laquelle la société textile du Tchad fut créée, parce qu'il était plus rentable de transformer cette matière première sur place. Ceci montre bien que les sociétés capitalistes sont très lentes à transférer vers les pays en voie de développement les activités économiques qui peuvent contribuer à un développement véritablement autonome.

#### *b - L'abattoir frigorifique de Farcha (A.F.F.)*

La création de l'abattoir de Farcha est financé presque en totalité par les aides extérieures (FIDES, FAC, FED, FAO). Comme nous avons souligné, le produit exporté par le Tchad après le coton c'est l'élevage constitue la deuxième ressource monétaire du Tchad.

---

<sup>1</sup>Hassan A. Haggat, *Les disparités régionales au Tchad, essai d'analyse géographique*, Mémoire de maîtrise, l'université de Nice, 1975-1976, page 50,

Tableau N° 28: Les effectifs des cheptels tchadiens de 1964 à 1976

Années	Bovins	ovins	Equins	camelins
1964	4 070 000	4 150 000	153 000	355 250
1968	4 630 000	4 150 000	355 000	355 000
1969	4 500 000	4 300 000	..	370 000
1971	4 690 000	5 200 000	150 000	558 700
1973	4 690 000	5 210 000	168 000	559 000
1974	3 250 000	4 650 000	168 500	518 000
1976	3 400 000	4 460 000	...	367 000

Source : Rapport annuels du service de l'élevage du Tchad en 1964, 1971 et 1976, BAN, N° 632, 10.02.1971.

L'élevage représente 15% à 20% des exportations et se pratique principalement dans les régions situées au nord du fleuve Chari. Mais, pour l'instant, seul le troupeau bovin présente un certain intérêt économique pour les capitaux étrangers et c'est dans cette optique qu'ont été mis en service en 1958 les abattoirs frigorifiques de Farcha. D'une capacité de traitement de 7 000 tonnes de viande et pouvant réfrigérer 5 000 tonnes par an, l'établissement est entièrement contrôlé par la société française PRODEL, qui détient le monopole du traitement et de l'exportation de viande<sup>1</sup>.

Tableau N° 4: Les exportations de viande de l'abattoir de Farcha et Sarh 1968-1975 (en Tonne)

années	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Farcha	7 248	9 969	10 451	11 545	6 250	3 735	6 915	2 761
Sarh	668	379	1293	770	..	..	..	..

Source : BAN, 915 du 1<sup>er</sup> juin 1977.

Les exportations de viande ont nettement progressé de 1968 à 1971 (passant de 7 916 tonnes à 12 315 tonnes) avant que les troupeaux soient victimes de sécheresses

<sup>1</sup> Rapport annuels du service de l'élevage du Tchad en 1964.

successives à partir de 1972. Il faut noter que la progression des exportations entre 1968 et 1971 s'explique par la mise en service de nouvelles machines, mais aussi par l'ouverture d'un autre abattoir à Sarh.

En dépit de la réponse négative des experts, le président Tombalbaye, qui voulait faire de sa région natale le centre économique du Tchad, décida la création de cette usine à Fort-Archambault, loin des zones d'élevage. Le gouvernement obtint des crédits garantis de la RFA et de la France (COFACE) et une société industrielle de la viande du Tchad (SIVIT) naquit en 1967. Mais le résultat ne se fit pas attendre. Deux ans après son ouverture, la SIVIT enregistra une perte sèche de 89 millions de F CFA en 1969 et le gouvernement décida la fermeture du complexe pour « cause d'urbanisme<sup>1</sup> ».

L'entreprise PRODEL, restée seule en piste, a pratiquement triplé son chiffre d'affaires de 1969 (687 millions de F CFA) à 1971 (2,5 milliards F CFA). Le bétail est acheté sur pied entre 75 à 80 F CFA le kilo et à la sortie de l'abattoir, il revient à 120 F CFA le kilo sur le marché local et souvent plus.

Tableau N° 5 : Les abattages contrôlés des bovins, ovins et caprin

Années	Bovins			Ovins-caprins		
	Farcha	Province	Total	Farcha	province	Total
1971	88 779	23 372	112 151	31 084	33 443	64 527
1972	54 103	26 068	80 171	35 297	51 489	86 786
1973	44 966	30 874	75 840	38 833	65 457	104 290
1973	63 196	31 018	95 114	29 577	44 934	74 511

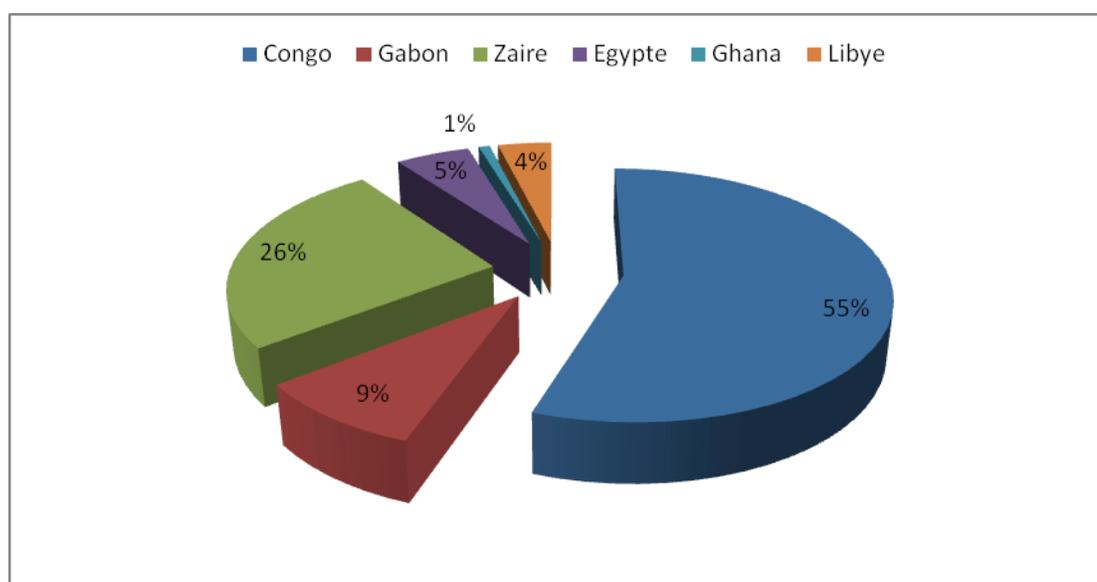
Source : BAN 865 du 28 avril 1976.

Une lecture rapide de ces tableaux montre clairement le rôle non négligeable de l'Abattoir de Farcha, malgré la production en dents de scie de ce dernier. L'établissement d'abattage a joué un rôle dans la consommation locale de viande réfrigérée. Ainsi l'essentiel de la viande est-elle destinée à la consommation nationale.

<sup>1</sup> Décision du conseil des ministres du Tchad / N'Djamena le 7 août 1969.

Une part relativement modeste est cependant exportée dans les différents pays d’Afrique. Bien que nous ne disposions pas de chiffre sur ce qu’aurait rapporté l’exportation de viande produite par cet abattoir, il est certain que cela entraîne des recettes additionnelles à l’Etat.

Figure N°5 : Exportations contrôlées de viande exportée par le Tchad vers les pays Africains de 1973-1975



La graphique ci-dessus montre de manière générale, que l’abattoir frigorifique de Farcha a exporté de la viande vers le Congo Brazzaville : 1953 tonnes en 1973, 1752 tonnes en 1974 et 1804 tonnes en 1975 (55% du total ); même si nous n’avons pas la suite de ces chiffres, le Tchad a exporté la viande vers le Congo, le Zaïre, le Gabon l’Egypte, Ghana, la Libye jusqu’à nos-jours. Le transport de ces exportations était assuré par Air France, UTA, SABENA.... En 1975, les abattoirs de Farcha emploient près de 180 ouvriers permanents.

Le Tchad exporte aussi des animaux sur pied comme nous avons souligné plus haut, mais ce sont des exportations difficilement contrôlables, compte tenu du trafic clandestin. Ceci fait que les chiffres suivants sont très en dessous de la réalité.

Tableau N° 6 : les exportations contrôlées des animaux sur pied.

Années	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Têtes de bovins	85587	77745	28929	31761	40049	65511	69414	11442

Source : BAN 704 du 20 septembre 1972 et BAN 865 du 28 avril 1976.

Les principales destinations sont le Nigeria (avec 54 533 têtes en 1967 ; 13 942 en 1968 ; 15 316 en 1969 ; 10 837 en 1971).

En outre, le Tchad exporte aussi des peaux rudimentaires traitées vers la France<sup>1</sup> et les USA.

Depuis 1974, la société Climatam, qui a repris les installations de la SIVIT ; s'est spécialisée dans le traitement des peaux avec une capacité d'un million de peaux par an. La direction de l'élevage du Tchad donnait dans ses statistiques de 1971 les chiffres suivants : 880 000 peaux d'ovins et de caprins et 220 000 peaux de bovins sont exportées par an. Selon les mêmes sources, les abattoirs de Farcha ont exporté en 1970 243 663 peaux de bovins et ovins-caprins et 270 667 en 1971, chiffres officiellement avoués. Malgré l'exploitation poussée des ressources de l'élevage, il n'y avait aucune politique de reconstitution ou d'amélioration du cheptel<sup>2</sup>.

En tout cas, le secteur industriel coton-élevage demeurait nettement dominant et représentait plus de 65 % du chiffre d'affaires industriel<sup>3</sup>

### c- Les grands Moulins du Tchad

Les grands Moulins du Tchad étaient une minoterie installée depuis 1961 à Ndjamena. Elle était destinée à transformer le blé produit par les polders du lac. Les GMT, créés par une société franco-israélienne avec un capital de 158 250 000 F CFA, étaient ravitaillés avant 1968 par le SO.DE.LAC<sup>4</sup>, ils avaient une capacité de

<sup>1</sup> Tanneries Réunies de Lyon.

<sup>2</sup> Rapport annuels du service de l'élevage du Tchad en 1964

<sup>3</sup> Bichara Idriss Hagggar, *op. cit* page 138

<sup>4</sup> Société de Développement du Lac

traitement de 240 quintaux par jour et détenaient le monopole de la revente de farine importée. Et comme il était beaucoup plus rentable pour GMT de se consacrer à l'importation-distribution, la production de farine dans le pays a considérablement baissé, renforçant ainsi la dépendance du Tchad vis-à-vis de l'extérieur, alors que le pays produisait suffisamment de blé.

Tableau N° 7 : Production de blé par SODELAC (tonnes)

Années	Production de blé en tonnes	Pour la minoterie	Blé fourni par PAM
1965	3800	2077	1375
1967	3500	1201	1612
1969	6000	378	1548
1970	8000	670	..
1971	7500	1300	..
1972	5000	1050	..
1973	6800	450	..
1974	5500	150	..
1975	8000	620	..

Source : GMT, SO.DE.LAC

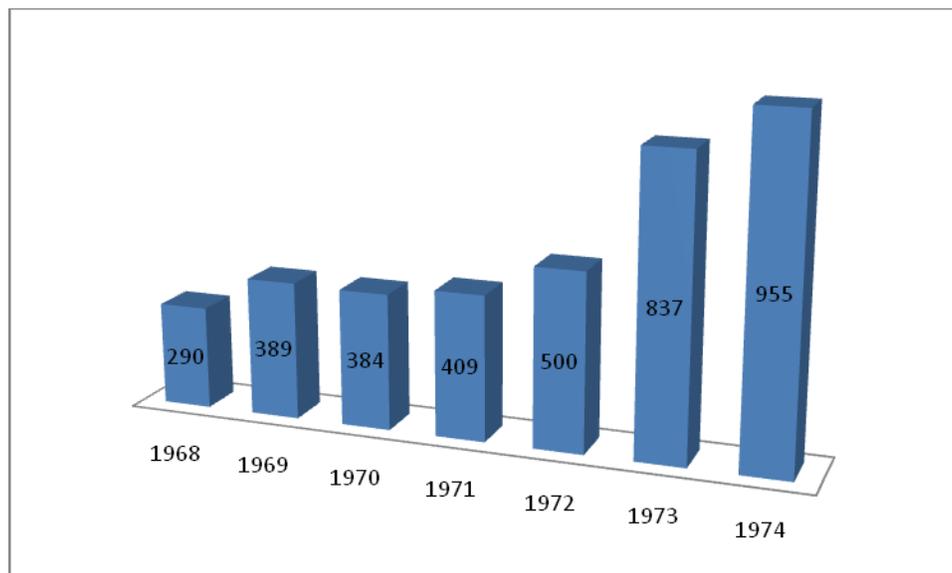
Cette situation amena le PAM à suspendre son aide en juillet 1970. Les difficultés de ravitaillement en blé survenues à la suite de cette suspension d'aide n'ont pas eu d'incidence sur le chiffre d'affaires des GMT.

Tableau N° 8 : Les chiffres d'affaires GMT de 1968 à 1974

Années	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
M. CFA	290	389	384	409	500	837	955

Source : GMT, SO.DE.LAC

Figure N° 6 : évolutions des chiffres d'affaires GMT de 1968 à 1974



Avec la farine vendue après importation, le chiffre d'affaires est monté de 290 millions de F CFA en 1968 à 955 millions en 1974 soit une croissance de 70% en six ans selon la graphique ci-dessus. Entièrement mécanisée, la minoterie de N'Djamena n'employait que 13 ouvriers.

#### *d-Société sucrière du Tchad (SONASUT)*

Installée depuis 1964 à N'Djamena, la SOSUTCHAD est une succursale des Grands Moulins de Paris. Elle détenait le monopole de l'importation, du traitement et de vente du sucre au Tchad. La Sosutchad importait le sucre en granulés du Congo Brazzaville et de France et produisait quelque 19 000 tonnes en pains et 2 000 tonnes de confiseries<sup>1</sup>. Cette production a considérablement augmenté et l'entreprise a vendu officiellement 25 000 tonnes de sucre en 1974 au prix de 175 F CFA le kilo au début de l'année, puis à 205 F CFA le kilo, et enfin 283 F CFA le Kilo en novembre de la même année.<sup>2</sup>

Pour une population réputée consommatrice de sucre, le ravitaillement se complique dans la mesure où ce sucre est cédé aux détaillants dès la sortie de l'usine,

<sup>1</sup>Diguimbaye Georges, *op. cit.*.

<sup>2</sup>Diguimbaye Georges, *ibid.*

détaillants qui revendent à leur tour à 320 F à N'Djamena centre ; les prix atteignant parfois 500 F CFA, voir 1 500 F CFA dans certaines régions reculées situées au Nord du Chari.

Avec un chiffre d'affaires de 3 milliards de F CFA en 1972, la société sucrière du Tchad se plaçait au rang de deuxième entreprise tchadienne en chiffres d'affaires, après la COTONTCHAD<sup>1</sup>.

e- La STEE (société tchadienne d'Eau et d'Electricité)

Ancienne Société Equatoriale d'Energie Electrique (S.E.E.E.), la société tchadienne d'Energie Electrique et d'Eau a été créée en décembre 1968, cette dernière qui possédait 99,6% des actions, une filiale de l'électricité de France (EDF). La STEE est devenue une société anonyme avec 238 millions de F CFA de capital, qui se répartissent entre le Tchad (60%), la caisse centrale de coopération économique (20%) et fonds d'aide et de coopération (20%)<sup>2</sup>. Elle détient le monopole de la distribution et de la production d'électricité et d'eau. L'assistance technique lui est apportée par la Distribution des Affaires Extérieures et de la Coopération (DAFECO) et par EDF. La société électrique a concentré les 2/3 de ses installations à N'Djamena. Représentant 8,8% du chiffre d'affaires industriel global en 1969, la STEE a réalisé 1,4 milliard de F CFA en 1972, 1,3 milliard de F CFA en 1973 et 1,5 milliard de F CFA 1974.

La structure de son capital, son efficacité et, partant, sa contribution au développement du pays restent toujours dominées par les apports extérieurs comme les autres entreprises publiques antérieurement décrites. Erigée en monopole de la production et de la distribution de l'électricité et d'eau dans les centres urbains du pays, la S.T.E.E. a déployé d'énormes efforts tant en direction de l'électrification que de l'approvisionnement en eau potable

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> Jacques Girod, *L'énergie en Afrique*, ENDA (Organisation), Institut d'économie et politique de l'énergie (France) p. 374.

Ceci est le signe manifeste de la forte demande du pays dans le domaine de l'énergie électrique dès les débuts de l'Indépendance. Toutefois, il faut observer que l'insuffisance de l'équipement de la société et, surtout (nous les voyons dans la partie suivante), les événements tragiques intervenus depuis 1979, ont pu faire baisser la production qui était en hausse continue.

Au niveau de l'eau potable, la tendance est peu de chose près, semblable à celle de l'électricité.

Outre le fait que la S.T.E.E approvisionne le pays en électricité et en eau potable, elle constitue également un secteur utilisateur de main d'œuvre et en même temps un investisseur. Sur ce dernier aspect, on peut retenir pour mémoire que les investissements réalisés par la société se sont élevés à 3.750 millions de francs CFA en 1974 et 3121 millions de francs CFA en 1977.

Le léger recul constaté en 1977 ne signifie pas le manque de dynamisme car beaucoup de projets de la société étaient en cours, mais nécessitaient sans doute beaucoup de moyens financiers.

Ainsi après un bref panorama des entreprises phares d'origine étrangère, il existait en 1960 plusieurs petites et moyennes entreprises, toutes contrôlées par les étrangers et chacune occupait une position de quasi-monopole dans son secteur et il détient une place importante dans les exportations et importations. Nous pouvons citer notamment :

-*Cyclotchad* : installée depuis 1957 à Moundou : travaillant sous licence Peugeot, elle réalisait des montages de bicyclettes importées de la France

-*SETER* : créée en 1964, cette filiale de Thomson Houston avait un atelier de montage de postes radio transistors.

-*Parfumeries* : contrôlées par la société Africaine de parfumeries (SOFRIPA), une filiale de la SCOA.

-*Horlogerie* : une filiale d'une maison de Neufchâtel(Suisse).

-*Peinture* : contrôlée par les « générales des Matières colorantes » une entreprise française, et par M. Sassine à N'Djamena.

-COLAS et SETUBA, deux entreprises qui détenaient le monopole de l'industrie du bâtiment et des constructions de routes bitumées.

Ces industries, chacune dans son secteur, se spécialisaient dans la transformation de produits qu'elles importaient.

De cette brève énumération, non exhaustive, des industries existant au Tchad en 1960, il ressort qu'il s'agissait le plus souvent d'un simple prolongement d'une économie extérieure dominante. Non seulement la plupart des sociétés et entreprises industrielles étaient dirigées par des étrangers mais, soumises aux directives venues de l'extérieur, elles étaient très souvent conçues pour adresser beaucoup de leurs commandes à leurs pays d'origine. Cette situation de dépendance de l'industrie tchadienne se traduit par un ressentiment vis-à-vis des étrangers, placés aux postes de direction et de maîtrise, qui affichent souvent des comportements colonialistes difficilement supportés par des nationaux qui, par manque de formations appropriées, sont mal rémunérés et cantonnés dans des postes subalternes et des emplois de manœuvres.

### 3- Une dépendance financière

Le Tchad comme les autres pays Africains n'est pas capable de régler seul le problème de son sous-développement, faute de capitaux nécessaires. Son épargne était très faible mais elle était utilisée à des fins autres : politique de prestige, consommation de produits de luxe importés à grands frais, dépenses somptuaires, thésaurisations, fuite des capitaux à l'étranger. Bien que « l'aide au tiers-monde ne soit pas un acte gratuit, il serait puéril de nier les mobiles politiques ou commerciaux de ce qu'on appelle ici assistance, là technique, ailleurs coopération<sup>1</sup> ». Cette situation poussait les pays en voie de développement à constamment solliciter l'aide financière internationale pour équilibrer leurs budgets.

Constamment le Tchad a fait appel à la France pour équilibrer un budget de fonctionnement, ce qui le plaçait dans une situation de dépendance. De plus, le code d'investissement allait dans le même sens. Ce code que la presse du patronat français<sup>2</sup>, n'hésitera pas à classer parmi ceux offrant le régime d'investissement le plus favorable, offrait des avantages exorbitants aux investisseurs. Il garantissait aux

---

<sup>1</sup> *La Revue des deux Mondes*, octobre 1962.

<sup>2</sup> *Les Echos* du 20.01.1971

entreprises implantées au Tchad, dans le cadre de la réglementation des échanges : la liberté de transfert des capitaux, des bénéfices régulièrement comptabilisés et des fonds provenant de cessions ou cessation d'entreprises, des tarifs préférentiels, une priorité sur l'octroi de devises, une préférence accordée par la banque de développement, sans oublier l'exonération de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, pendant au moins cinq exercices, l'absence d'obligation de réinvestir ne serait-ce qu'une partie des bénéfices réalisés.

Pour offrir plus de garanties, le président Tombalbaye déclarait en mars 1965 : « les biens de ceux qui ont investi ou investiront ici seront garantis, assurés, protégés. Les capitaux seront à l'abri et les dirigeants tchadiens feront ce qui est en leur pouvoir pour promouvoir de façon permanente une collaboration amicale, fraternelle même, avec ceux qui apporteront chez nous leurs capitaux et leurs techniques ».

Ce cadre juridique limita considérablement la souveraineté fiscale de l'Etat. De plus, l'investissement privé, tel qu'il s'effectuait au Tchad, renforçait encore l'effet de domination vis-à-vis de l'extérieur.

Par ailleurs, l'aide fournie par les organismes internationaux était faible. La seule aide multilatérale substantielle provenait des contributions financières versées par les pays occidentaux (FED). Cependant, la pression était beaucoup plus efficace avec l'aide bilatérale, particulièrement avec la France qui intervenait chaque année pour combler le déficit chronique du budget de l'Etat tchadien, et ce depuis 1960. Le président Pompidou ne déclarait-il pas que « l'indépendance et la souveraineté des Etats associés à la France ont leurs limites dans la garantie que donne l'Etat français<sup>1</sup> ».

En fait, même du seul point de vue économique, l'aide était le plus souvent liée, c'est-à-dire qu'en échange des capitaux versés le prêteur ou le donateur obtenait des commandes qui contribuaient ainsi à maintenir le courant des échanges extérieurs avec l'ex métropole.

Souvent, les crédits étaient accordés, moins en fonction des besoins et des demandes du pays, qu'en fonction de la stratégie économique, politique et culturelle

---

<sup>1</sup> La réponse de M. Pompidou à M. Eyadema, le 12 novembre 1972 à Lomé.

des pays donateurs. On peut dire que l'aide aux pays démunis était le plus souvent conditionnée par des intérêts particuliers, ceux des grandes sociétés étrangères. C'est ainsi que la plupart des prêts du FED ou du FAC servaient au Tchad à financer des projets d'accroissement de la superficie cultivée en coton, à améliorer la production ou encore à la construction d'usines et à l'amélioration du transport de ce même coton. On continuait à renforcer le seul produit d'exportation, déjà largement avantageux. D'ailleurs, la CEE, dans le cadre des Etats associés, refusait de financer les produits autres que le coton qui s'exportaient bien en Europe.

Comme la plupart des anciennes colonies françaises, le Tchad avait pour monnaie le franc CFA (1 F CFA = 0,02 FF<sup>1</sup>). La circulation des capitaux était libre entre la France et les pays membres de la zone franc. Il n'y avait pas de contrôle des changes entre eux. De là découlait la convertibilité illimitée entre le franc CFA (avec valeur fixe) et le franc français, avec la reconnaissance de ce dernier comme liquidité internationale de la zone. Ainsi, le franc CFA n'était convertible qu'en franc français et n'avait donc aucune valeur internationale. Toutes les transactions internationales du Tchad se faisant, dans ce contexte, nécessairement par l'intermédiaire du trésor français à Paris. Les voies extérieures du pays se limitent à des réserves en francs français placés dans un « compte d'opérations » au trésor de France.

Sur cette base, il devenait évident que les relations économiques privilégiées entre le Tchad et la France étaient imposées par l'insertion du Tchad en néo-colonie française. Ainsi, l'argent gagné au Tchad par les sociétés ou les étrangers était envoyé sans problèmes vers l'étranger, amenuisant toute possibilité d'accumulation de capital local.

La Banque Centrale des Etats d'Afrique Equatoriale et du Cameroun(BCEAC) assurait le transfert des réserves monétaires et des devises étrangères. Affiliée à la Banque de France, elle lui permit de répercuter sur le franc CFA le cours du franc français par le biais de la « parité fixe » entre les deux monnaies.

---

<sup>1</sup>CFA= Comptoirs français d'Afrique puis colonie française d'Afrique. En 1958, il devient franc de la communauté française d'Afrique ; aujourd'hui, il signifie franc de la communauté financière d'Afrique pour les pays membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina-Faso, CÔTE d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et franc de la coopération financière en Afrique centrale pour les pays membres de la CEMAC (Cameroun, RCA, Congo,, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad). A partir du 12 janvier 1994, 1 F CFA =0,01 FF et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999, ce fut l'arrimage du F CFA à l'euro(1 euro= 665,957 F CFA).

Les banques se trouvant au Tchad, quant à elles, n'étaient que des filiales des banques métropolitaines. Nous pouvons citer la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (BIAO), la Banque Nationale de Paris (BNP)<sup>1</sup>, la Banque Tchadienne de Crédits et de Dépôts (BTCD), filiale du Crédit Lyonnais, la Banque Tchadienne du Développement (BTD) avec 58% des actions au Tchad et 36% à la CCCE.

Enfin, viendra s'ajouter, plus tard en 1971, la BATAL (Banque tchado-arabe Libyenne)<sup>2</sup> qui permit le transfert des fonds du Tchad vers l'extérieur et non pas ceux de travailleurs tchadiens immigrés en Libye vers le Tchad. Il y a là plus qu'un paradoxe, quand on connaît le nombre très élevé de Tchadiens vivant en Libye ainsi que le commerce des camélins sur pied géré par les Tchadiens. En somme, l'Etat tchadien n'avait aucun contrôle direct ou indirect ni sur le capital financier ni sur les circuits monétaires et bancaires.

En définitive, l'analyse de ce chapitre fait ressortir le processus d'instauration d'une néo-colonie au Tchad. « La doctrine du néo-colonialisme, écrivait Philippe Ardant, est fondée sur l'idée que la fin de la période coloniale n'a pas mis un terme à l'oppression et à l'exploitation des anciens territoires colonisés : le colonisateur a élaboré de nouvelles formes de domination, qui soulignent le caractère théorique de l'indépendance politique et qui font apparaître aux décolonisés qu'il n'y aurait pas l'indépendance politique véritable sans indépendance économique <sup>3</sup>»

Nous pouvons dire que la néo-colonisation de l'Etat tchadien n'était pas une étape sur le chemin de la construction économique. C'était une forme de domination plus efficace, plus souple, plus rationnelle et finalement plus sûre qu'auparavant. Ce qui fait dire alors à M. Saleh Kebzabo, journaliste tchadien à la revue *Jeune Afrique* : « Depuis son accession à la souveraineté internationale le Tchad peut être considéré comme le type même de la néo-colonie française. Les Tchadiens se contentent des signes extérieurs du pouvoir, tandis que les Français (...) dirigent réellement le pays (...) sur le plan économique ; il n'est un secret pour personne que le commerce est contrôlé par les firmes françaises. Les produits autres que français sont rares... En

---

<sup>1</sup> Elle devint successivement la BICIT puis la BIAT.

<sup>2</sup> Récemment devenue banque commerciale du Chari.

<sup>3</sup> Philippe Ardant, *le néo-colonialisme : thème, mythe et réalité*, Revue française de science politique, 1965, volume 15 page 837.

matière d'orientation économique, la tâche a été confiée à des assistants techniques présents dans tous les ministères sous les titres de conseillers. Véritables garants de la domination de leur pays, ils préconisent naturellement des choix qui sauvegardent les intérêts français <sup>1</sup>». Et privilégient les fournisseurs français.

---

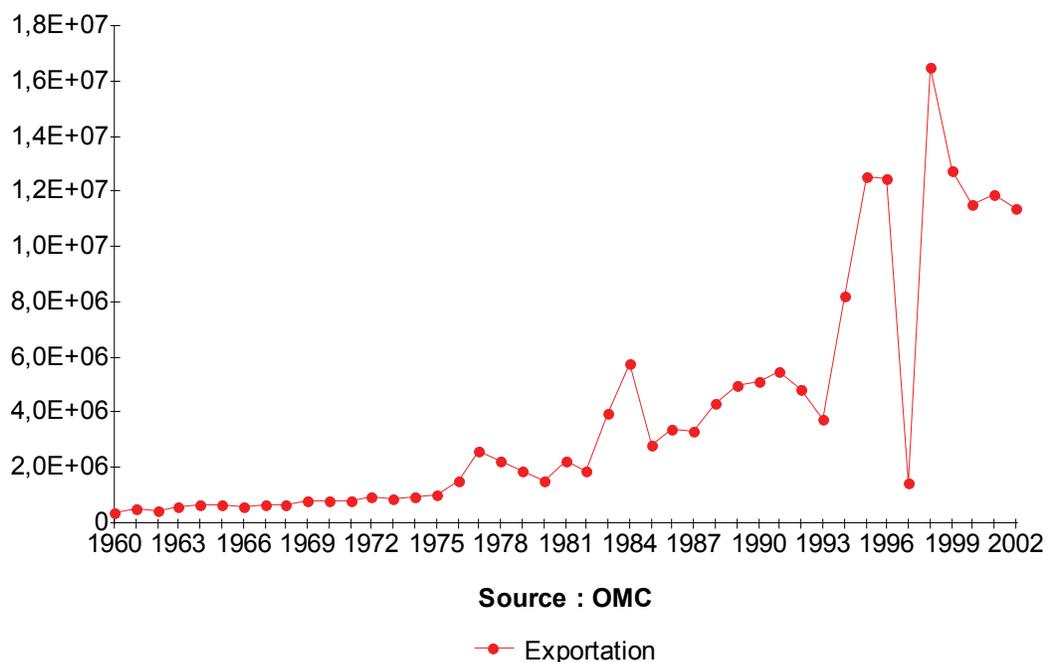
<sup>1</sup> *Jeune Afrique*, N° 677, 29 décembre 1973.

## C- L'essor des exportations et importations tchadiennes

Le tableau N°2 montre le décollage des exportations et importations tchadiennes en général en valeur de millions franc CFA<sup>1</sup> de 1960 à 2003. En se référant au tableau N°2, plusieurs remarques s'imposent concernant les exportations et importations. Cette remarque vaut pour à peu près avec tous les produits exportés, mais si nous schématisons ce graphique N°1 ci-dessous nous disons que plusieurs caractères essentiels s'imposent :

### 1- Les évolutions des exportations

Figure N° 7 : Exportations Tchadiennes en millions de franc CFA de 1960-2003



Les exportations, malgré leur faible diversité, présentent une structure en dents de scie irrégulières. La forte augmentation enregistrée en 1961 a été

<sup>1</sup>Franc de la communauté financière Africaine : monnaie de la zone franc rattachée au franc français, puis à l'euro

immédiatement suivie d'une chute en 1962. L'accroissement relatif passant de +61,4% entre 1960 et 1961 à -22,8% entre 1961 et 1962<sup>1</sup>. De 1963 à 1965, la croissance, bien que faible, a été quand même régulière. La baisse de 1966 a été aussitôt suivie d'un relèvement en 1967 qui se poursuivra jusqu'en 1969. L'année 1971 a été particulièrement défavorable aux exportations du Tchad : la baisse des recettes des exportations a été de 5,1% de 1970 à 1971.

De 1972 à 1974, les exportations ont atteint un niveau moyen relativement élevé: 885,4 millions de franc CFA. De 1972 et 1974 étant les années les plus fastes. Le taux croissance moyen n'a été que de 5,3% entre 1961 et 1974.

Ainsi, toute cette situation, c'est-à-dire les baisses ou les hausses des exportations en valeur correspondraient soit à une baisse de la production due à un certain nombre de conditions naturelles défavorables soit à une baisse des coûts des matières premières exportées.

La forte baisse de l'années 1980-1982 constitue une période d'instabilité, climatique, politique, économique,( avec la crise de la filière, liée à la chute des cours mondiaux<sup>2</sup>) où les périphéries de la zone cotonnière sont sujettes à de nouvelles oscillations.

La croissance régulière observée en 1988 à 4 290 000, en 1989 à 4 957 000, en 1990 à 5 120 200 et en 1991 à 5 460 000 cette persistance des exportations s'explique : le Tchad a entrepris, dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, notamment la libéralisation du commerce par les prix et la déréglementation du commerce extérieur. En ce qui concerne les prix, le gouvernement a procédé à l'élimination du contrôle des prix pour les produits locaux, l'abrogation du principe et de la procédure d'homologation des prix des produits de fabrication locale et à l'abolition des monopoles de commercialisation et de la distribution à l'exception de ceux relatifs à l'eau, à l'électricité, aux produits pharmaceutiques (génériques) et aux produits pétroliers excepté les carburants pour avion.

---

<sup>1</sup> Voir annexe I : le tableau N°3 taux de croissance des exportations en % et le calcul effectué à partir du tableau 3

<sup>2</sup> *Bulletin analytique de documentation politique, économique et social*. De Fondation Nationale des Sciences Politiques.

Pour ce qui est des échanges proprement dits, les mesures de libéralisation ont porté sur les procédures administratives à l'importation et l'exportation<sup>1</sup> l'élimination des restrictions quantitatives. L'élimination des taxes à l'exportation sur les produits agricoles et de l'élevage, la libéralisation du taux de change. Mais force est de constater que tous ces programmes d'ajustement semblent ne pas être d'une grande efficacité. Même si les réformes entreprises ont permis de limiter dans une certaine mesure les déséquilibres des finances publiques, la dégradation des conditions internes de production persiste. Eu égard à cette situation, la libéralisation du commerce gagnerait à être sélective et accompagnée des mesures pouvant influencer directement les exportations.

Ces mesures ont trait à la simplification des procédures d'obtention des licences, au dégrèvement fiscal,<sup>2</sup> aux crédits et aux assurances à l'exportation, aux appuis techniques, etc.

Durant la période de 1993 à nos jours, les exportations tchadiennes ont presque doublé entre 1993 et 1998, ce qui s'explique en majeure partie par l'effet de la dévaluation du franc CFA, qui a permis une hausse des exportations de plus de 60% en un an en volume. Une tendance à l'augmentation demeure malgré tout depuis, mais à un rythme beaucoup plus modéré. Les exportations ont pu suivre cette tendance en dépit d'une baisse du prix mondial du coton -le principal produit exporté- depuis 1996. Cette baisse a été compensée par une hausse significative de volume. La construction d'infrastructures pétrolières puis le fonctionnement des gisements et autres installations liées au pétrole vont avoir dans un premier temps un impact très négatif sur la balance commerciale.

Le solde du Tchad est, jusqu'à la mise en exploitation du pétrole en 2003, négatif de façon permanente. Le déficit se situe autour de 30 milliards de F CFA à la fin du XXe siècle : -34,9 milliards en 1996, -42,3 milliards en 1997 et - 29,9 milliards en 1998. Dès 1999 il avait doublé pour atteindre -66,6 milliards, et dépasser les 200

---

<sup>1</sup> Suppression du régime des licences.

<sup>2</sup> Réduction de la fiscalité sur les gains à l'exportation, exemption ou réduction des taxes sur les exportations, taux d'amortissement accéléré sur les industries d'exportation.

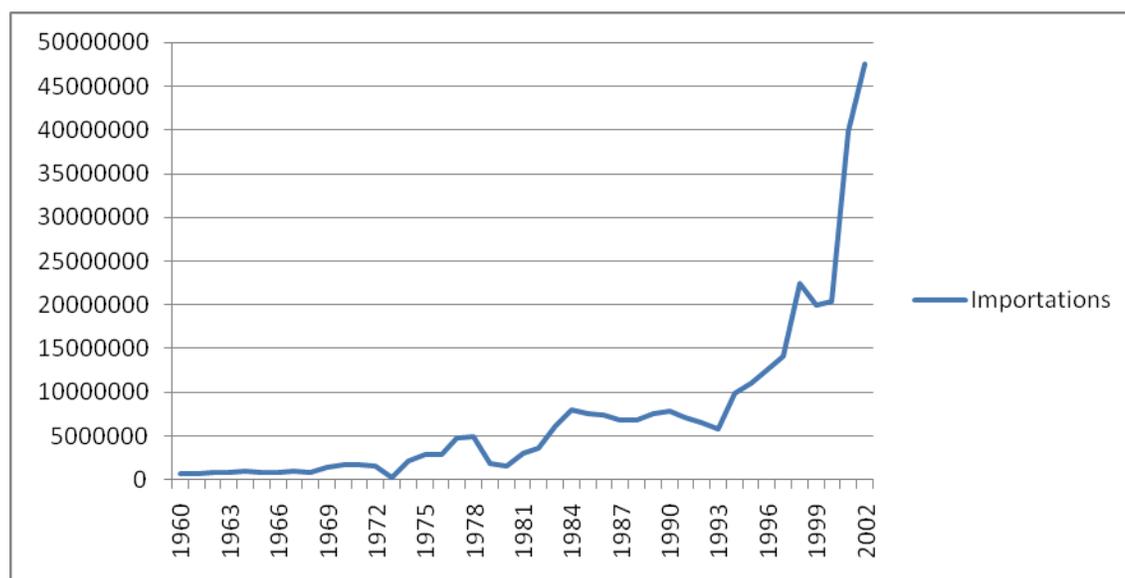
milliards de déficit en 2001<sup>1</sup>.

Enfin, le sommet de notre graphique est l'année 2003 ; cela s'explique : la découverte de pétrole au bassin de Doba ouvre la porte pour le Tchad vers un horizon nouveau. Le gisement est important, puisqu'une production de 150 000 à 200 000 barils/jour est exportée<sup>2</sup>.

## 2- Les évolutions des importations

Le tableau N° 4 donne l'évolution d'ensemble des importations depuis 1960. Il s'agit bien entendu d'importations contrôlées puisqu'il est difficile de se faire une idée précise des importations non contrôlées<sup>3</sup>

Figure N° 8: Importations Tchadiennes en millions de franc CFA de 1960-2003



Source : OM

<sup>1</sup>Mission économiques, Tchad : les secteurs de l'élevage, du coton, de la gomme arabique, des céréales et du vivrier, DREE, Yaoundé Cameroun. Page 4.

<sup>2</sup>Tchad Rapport économique : La République du Tchad, Washington, Banque mondiale.

<sup>3</sup> Nous pensons en particulier aux marchandises de toutes natures importées en contre bande du Nigeria. La faiblesse du Naira (monnaie nigériane) associée au différentiel des prix qu'on observe souvent sur les marchés tchadiens et nigériens pour des produits équivalents donne à ce flux des importations une importance qu'on ne peut pas saisir en raison de la particularité de leurs circuits de distribution.

D'après les chiffres du tableau N° 4<sup>1</sup> et le graphique N° 2, la croissance moyenne de la valeur des importations se situe aux environs de 11% par an. Entre 1960 et 1964, la tendance générale a été celle d'une augmentation en valeur des importations. Cela s'explique par le fait que, dès l'accession à l'indépendance, les nouvelles autorités jugent les différentes interventions économiques coloniales « trop faibles ». Avec la fin de la domination coloniale directe, « L'Etat tchadien va s'en prendre au retard du pays et procéder à une approche globale du développement en recourant à la planification »<sup>2</sup>.

L'augmentation permanente des importations entre 1967-1970 s'explique par la mise en place du premier plan quinquennal du Tchad (1966-1970)<sup>3</sup>, ce plan a pour objectif la rénovation de l'agriculture traditionnelle, la modernisation de l'élevage par la construction de laboratoires et d'abattoirs avec entrepôts frigorifiques et des infrastructures ; et l'équipements des œuvres sociales par la construction d'écoles et dispensaires dans les centres urbains. Au titre de ce plan, le Tchad a importé plusieurs des matériels de l'extérieur, il est à remarquer, dès le premier abord, que la part de l'investissement étrangers pour le financement des projet économique et sociaux sera de l'ordre de 75%<sup>4</sup>, sur un montant global de 47 012 million de francs CFA<sup>5</sup> de la façon suivante : 19 969 millions soit 42,5% sont prévus pour la production, 15 760 millions soit 33,5% sont alloués à l'infrastructure, et 5 091 millions sont destinés à l'enseignement et à la formation.

La recrudescence des importations pendant cette période peut trouver une explication dans les difficultés que connaissent les pays occidentaux partenaires du Tchad en 1967. L'inflation, en effet, a entraîné une augmentation des prix des biens de consommation et d'équipements qu'importe le Tchad. L'année 1968 a aussi été une année difficile pour les partenaires économiques occidentaux du Tchad, en particulier la France.

---

<sup>1</sup> Voir Annexe I : Tableau N°4 Les importations tchadiennes en valeur de millions de franc CFA de 1960- 2003.

<sup>2</sup>DIGUIMBAYE Georges, *L'essor du Tchad*, PUF, Paris, 1969.

<sup>3</sup>Plan quinquennal de développement économique et social (1966-1970), Ministère de l'économie, République du Tchad, 1964

<sup>4</sup> Gali Ngothe gatta, *Tchad guerre civile et désagrégation de l'Etat*. Présence Africaine.1985.page 87

<sup>5</sup> En franc courants.

Cet obscurcissement de l'horizon économique en France a entraîné une dévaluation du Franc Français en 1969 et donc du Franc CFA.

Le corollaire en a été une dépense accrue pour l'achat de produits importés provenant d'autres zones monétaires en plus d'augmentation des prix de ce même bien en France.

A partir de 1969, la croissance des importations, qui, dans la période précédente, est demeurée relativement modérée, s'accélère. Le taux de croissance de 1968-1969 est en effet passé à 46,4%, ce qui constitue d'après le tableau N°3 un record absolu depuis l'indépendance.<sup>1</sup>

En 1972, une baisse considérable des importations est survenue. « Une étude sur le commerce extérieur tchadien réalisée par la Banque des États de l'Afrique centrale (B.E.A.C.) a montré que cette baisse est due à la réduction des importations de biens d'équipements »<sup>2</sup>.

La situation de crise économique dans laquelle le monde occidental est plongé depuis 1973 se traduit par l'accroissement des prix des biens importés par le Tchad. En effet, depuis le quadruplement des prix du pétrole, la hausse des prix dans les pays occidentaux s'est accélérée la flambée des prix consécutive à ces difficultés économiques s'est répercutée sur les importations ainsi que le montre le tableau N°3.

Du point de vue des importations, l'analyse que nous venons de faire nous montre qu'elles se sont sans cesse accrues à un rythme moyen de 11,3% par an, ce taux étant très élevé entre 1969 et 1974 (16,5% en moyenne). Une explication tout aussi possible que celle précédemment avancée doit nous permettre de saisir cette dichotomie; 1969 coïncide avec le retrait du Tchad de l'Union Douanière des États de l'Afrique Centrale (U.D.E.A.C.).<sup>3</sup> Désormais, Le Tchad doit supporter des coûts supplémentaires en matière de taxes de douane pour ses importations qui passent soit par Le Cameroun soit par le Congo où existent des ports maritimes, il en est d'ailleurs ainsi pour les exportations.

---

<sup>1</sup> Voir annexe I : le tableau N° 4 taux de croissance des importations en % et le calcul effectué à partir du tableau 4

<sup>2</sup>Bulletin de la Banque des États de l'Afrique centrale (B.E.A.C.) 1960-1975

<sup>3</sup>Conférence de M. GABEDOU, Directeur du Commerce et de l'industrie et des Transports. Sur le *commerce extérieur du Tchad en 1970* à CEFOD Tchad. Page 5

La croissance des importations entre 1988 et 1991<sup>1</sup> comme il a été souligné dans l'analyse des exportations du Tchad, après 1988, a doté le pays d'une économie dynamique dont le programme d'ajustement structurel est l'une des principales locomotives. Ce programme conclu entre le gouvernement tchadien et les bailleurs de fonds, vise à promouvoir l'investissement et les importations de biens d'équipement. Le Tchad a également opté de concert avec les autres pays de la zone franc CFA pour la dévaluation de sa monnaie et l'ouverture de son marché extérieur en acceptant l'accord instituant l'organisation mondiale du commerce (O.M.C.) Cette nouvelle orientation sur l'économie en général et le commerce en particulier a eu un impact importants sur les importations<sup>2</sup>.

La très forte hausse des importations en 1995 (près de 50%) est due à l'effet de rattrapage de la baisse qu'avait entraînée la dévaluation de 1994. Depuis, les importations ont crû modérément, à un rythme de 5% par an. À partir de 1995, les catégories de produit pour lesquelles les importations ont augmenté le plus rapidement sont les biens intermédiaires et les biens d'équipement, une hausse respectivement provoquée par la croissance de la production dans les secteurs du coton, la rénovation des usines d'égrenage et la préparation de l'exploitation pétrolière<sup>3</sup>. Le principal partenaire commercial pour les importations reste la France, avec plus du tiers des importations, notamment des céréales, des produits chimiques, des machines et des véhicules<sup>4</sup>. Les autres partenaires d'importance sont dans l'ordre : Le Cameroun et le Nigeria. Là encore, cette répartition ne tient pas compte des importations informelles, nombreuses<sup>5</sup>.

De cette vue globale du commerce extérieur du Tchad, il se dégage une conclusion ; on a enregistré jusque là une détérioration très importante des termes de l'échange c'est-à-dire les prix des produits des importations rapportés aux prix des produits des exportations (voir graphique ci-dessous) des évolutions des prix de

---

<sup>1</sup>Voir annexe I : le tableau N° 4 importations tchadien en valeur de franc CFA de 1960 -2003 en millions de franc CFA

<sup>2</sup>Rapport de perspective de la politique commerciale du Tchad. Ministère de commerce et de l'industrie.

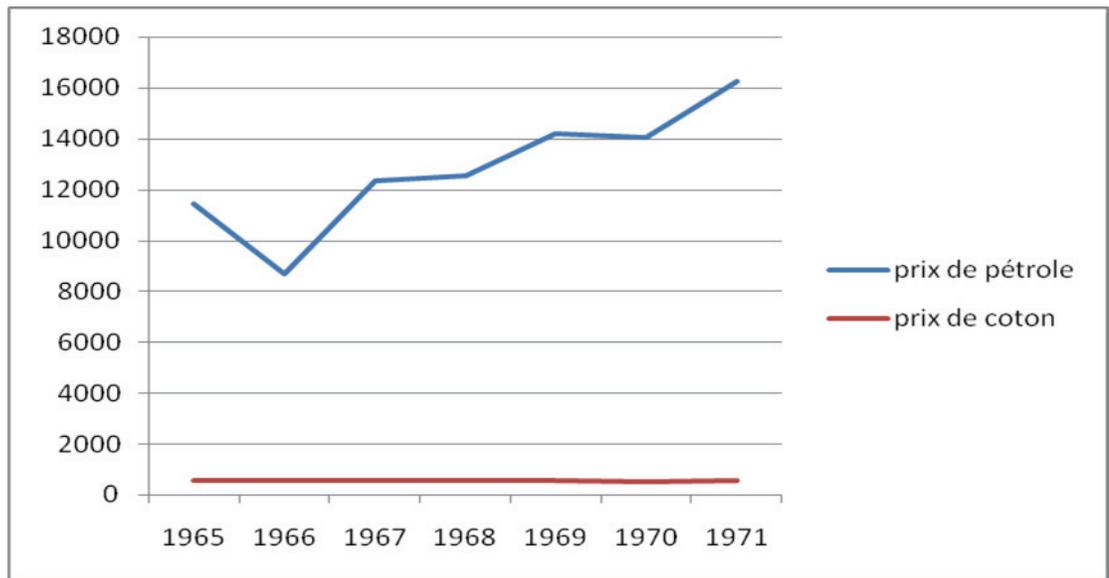
<sup>3</sup> Marché Tropicaux et Méditerranée, *Le projet pétrolier du Tchad*, 28 mai 1999 page 1096.

<sup>4</sup>Voir deuxième partie les échanges géographiques entre le Tchad et la France.

<sup>5</sup>Harre, Dominique ; Ardit Claude, échanges régionaux, commerce frontalière et sécurité alimentaire en Afrique de l'ouest : Rapport d'enquête sur les marchés frontaliers : les échanges nord Cameroun et Tchad. INRA, Montpellier.

pétrole importé par le Tchad et les prix de coton exporté. La suite de l'analyse devra nous permettre de voir quelles sont les raisons de cette régression ?

Figure N° 9 : croissances du rapport entre les prix du pétrole importé de 1965-1975 et les prix du coton exporté.

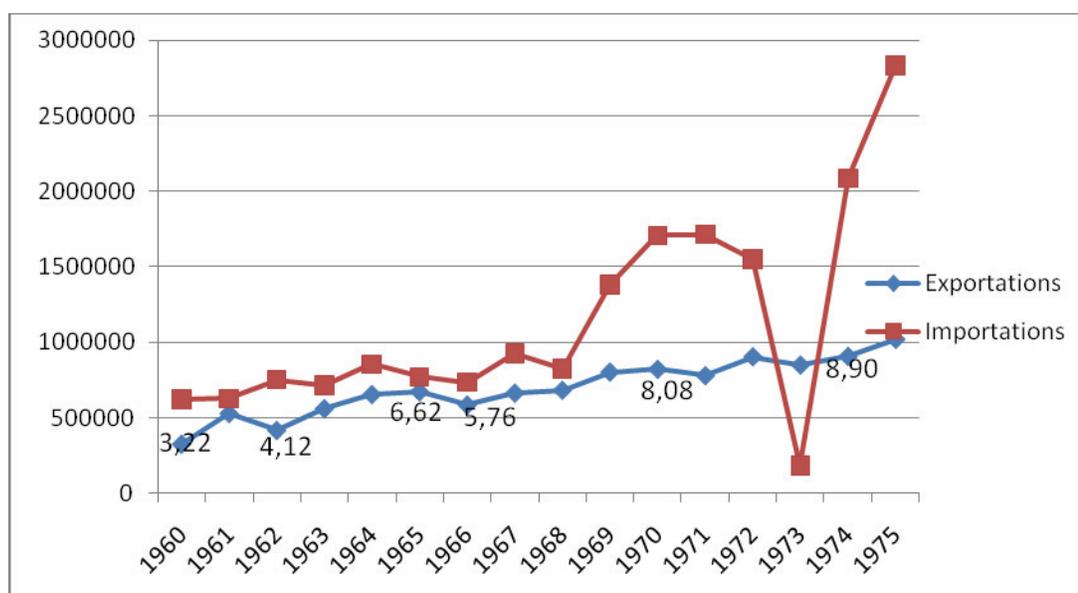


DEUXIEME PARTIE :

PREMIERE PHASE UNE  
CROISSANCE MODEREE DU  
COMMERCE EXTERIEUR  
JUSQU'EN 1975

Il convient de remarquer que de 1960 à 1975 la croissance a été de 6,67% pour les importations et de 6,25% pour les exportations.

Figure N° 10 : Part des exportations et importations du Tchad de 1960-1975 (%)



Source : FAO, le calcul fait sur le tableau N° 1 et 2 voir Annexe I

La période, allant de 1960 à 1975 a été marquée par une croissance modérée et régulière des exportations autour d'un montant moyen de 676 634 millions de francs CFA constants, malgré la légère baisse constatée en 1962 de 4,12% et celle de 1966 de 5,76%<sup>1</sup>. Durant cette période, les exportations totales ont été de 10 149 517 milliards de franc CFA constants et l'année de la plus forte croissance de la période a été 1974, avec une progression de 8,92% (905 265 millions de francs CFA courants). Comme il vient d'être indiqué, l'agriculture et l'élevage occupent la plus grande partie des exportations tchadiennes.<sup>2</sup>

De ce fait, cette partie traitera de quelques aspects des produits agricoles, y compris d'élevage, des exportations tchadiennes et les produits entrant dans les importations tchadiennes, ces éléments ont contribué au caractère modéré des

<sup>1</sup> Voir la graphique N° 27 ci-dessus

<sup>2</sup> Voir annexe I : Le tableau N° 1 les explorations du Tchad en millions de F CFA courants

évolutions du commerce extérieur du Tchad pendant cette période, de 1960 jusqu'à 1975.

## **CHAPITRE II**

# **ESSOR DES EXPORTATIONS DES PRODUITS AGRICOLES**

En examinant les différents produits des exportations tchadiennes entre 1960 et 1975, on ne remarque pas un changement spectaculaire quant à leur nature. C'est seulement dans le tonnage ou les prix que les modifications sont importantes.

L'observation de différents tableaux des exportations montre que le Tchad exporte principalement des produits agricoles, produits de l'élevage, produits des pêches et nouvellement le pétrole.

L'agriculture et l'élevage ont constitué à eux seuls une moyenne de 89,9% du total des recettes d'exportations du Tchad<sup>1</sup>. L'explication de la croissance ou du déficit du commerce extérieur du Tchad, est donc en très en corrélation avec les produits agricoles et d'élevage. Nous étudierons donc les productions et les croissances des exportations de ces produits en quantité, en valeur et en prix unitaire.

L'économie du pays est peu diversifiée et dominée jusqu'à une date récente (2003) par le secteur agricole, qui présente 40% du PIB et représente 80% des exportations. L'exploitation du pétrole tchadien devenue effective au cours du dernier trimestre de l'année 2003, a considérablement modifié la structure du commerce extérieur du Tchad, mais l'agriculture demeurera encore l'activité économique qui mobilise la part la plus importante<sup>2</sup>.

Le coton, de loin la culture d'exportation la plus importante, représente près de

---

<sup>1</sup>Comptes économiques de la République du Tchad. 1994-1995. Direction de la Statistique.

<sup>2</sup>L'agriculture occupe la plus grande partie de la population active (80%) et fournit une part considérable du produit intérieur brut. Les cultures de subsistance constituent les trois quarts de la production agricole annuelle.

80% des exportations totales.<sup>1</sup>

Des quantités de gomme arabique<sup>2</sup> et d'arachides<sup>3</sup> sont également exportées. Le sorgho, le mil et le riz sont les principales cultures vivrières, mais on récolte aussi le sésame, le manioc. Les dattes, le maïs et le blé pour la consommation intérieure sont commercialisés de façon informelle<sup>4</sup> sauf le coton et quelques quantités de gomme arabique et arachide qui ont échappé à ce commerce informel et sont exportées d'une manière réglementaire.

De ce fait, pour l'élaboration de ce chapitre nous avons focalisé sur le coton, la gomme arabique et l'arachide comme produits agricoles exportés par le Tchad. Le choix des trois produits agricoles est dû aux différentes statistiques que nous avons reçues, cela nous permettra de dégager la problématique liée à chaque produit.

## **A- Le coton, grande source des exportations du sud.**

Dans la mesure où nous travaillons sur le commerce extérieur du Tchad, et sachant que le coton est le premier produit des exportations du Tchad, ce produit ne sera pas le seul à être traité. En effet, dans les parties suivantes, nous analysons constamment, non seulement les chiffres du coton, mais encore ceux des autres produits agricoles comme l'arachide ou le sésame. La culture cotonnière a su traverser les changements et les troubles politiques, de l'indépendance aux différents épisodes de la guerre civile, puis s'imposer aux pratiques paysannes, elle est apparue dans une position de plus en plus ambivalente, à la fois moteur du progrès et du développement et pôle

---

<sup>1</sup> Banque mondiale (2001), Global Développement Finance. Perspectives Economiques en Afrique. OCDE/BAFD 2002.

<sup>2</sup>La gomme arabique, le Tchad est le deuxième producteur mondial après le Soudan. Ce produit a plusieurs utilisations. Les données statistiques indiquent que le Tchad exporte environ 3 500 tonnes par années et le premier pays des importations c'est la France avec 83% d'une manière formelle.

<sup>3</sup>Le commerce d'Arachide, est extrêmement important avec le Cameroun et République centrafricaine, l'arachide est une denrée d'alimentation locale, consommées en moyenne par trois familles sur cinq, le Tchad exporte ce produit environ 10 000 tonnes par an vers le Cameroun et R C A. Le Tchad est en 20ième position parmi les pays producteurs d'arachides, représentant moins 1% de la production mondiale de ce produit en 1991 : voir annexe tableau N° 12 : les vingt première de producteur mondial d'Arachide en milliers de tonnes en 1991.

<sup>4</sup>Selon une enquête de 1996, le secteur informel constituerait 40%du PIB, concernerait la moitié des activités urbaines et les trois quarts des activités non agricoles des zones rurales : Rapport du gouverneur de la banque des Etats de l'Afrique centrale B. E. A.C. décembre 1998 page 1

d'extrême fragilité, dont le déclin risquerait d'avoir d'inexprimables conséquences économiques et sociales au Tchad.

#### 1- Le coton, une innovation imposée.

Si la perception du coton par les producteurs du Tchad a suivi dans l'ensemble le même mouvement que dans la plupart des autres pays cotonniers africains- du refus à l'adhésion, voire à la revendication de cette culture- elle comporte aussi des dimensions plus originales.

Celles-ci s'enracinent à la fois dans l'ancienneté de l'introduction du coton, dans son intégration aux enjeux de la guerre civile, et dans la pérennité du contexte d'enclavement.

Jusqu'à une période récente, le coton a fait figure au sud du Tchad d'instrument privilégié de l'oppression étatique, que celle-ci émane de l'administration coloniale ou de l'état indépendant. Ceci s'explique en partie par référence au contexte économique. En effet, celui-ci a imposé l'urgence, dans les années 1920, d'alimenter les finances publiques par le développement d'une culture d'exportation. Il a opposé ensuite des résistances à la mise en place de stratégies économiques alternatives, contribuant à maintenir la monoproduction cotonnière comme source principale des revenus de l'Etat.

Ainsi, dès l'origine, devant la nécessité de parvenir rapidement à des résultats, le coton est une culture obligatoire, au service de laquelle sont mobilisés les moyens de violence légale. Des moyens de police sont utilisés dès les premières essais importants de la fin des années 1920.<sup>1</sup> Ensuite, les conventions conclues entre l'administration et les compagnies cotonnières impliquent la mise en place de moyens désagréables au service du système cotonnier. Chaque imposable (adulte de 15 à 50ans) doit d'abord participer à l'exploitation d'un champ collectif, puis, à partir de 1936, il doit cultiver une corde de coton. Un arrêté du gouverneur général

---

<sup>1</sup> STÜRZINGER U, *Tchad : mise en valeur », coton et développement », Tiers Monde N° 95, juillet-septembre 1983 pp 648*

de l'AEF du 18 décembre 1939 inscrit cette obligation dans le cadre judiciaire, en instituant comme infraction passible de sanctions de police toute opposition ou obstacle aux cultures<sup>1</sup>.

L'usage généralisé de la force fut justifié par la grande impopularité de la nouvelle culture auprès des paysans. Elle apparut en effet (à l'époque coloniale) comme une culture imposée brutalement de l'extérieur, altérant profondément le contexte technique et social de la production, sans que les producteurs y trouvent, du moins au départ, le moindre intérêt. Le coton incarnait d'abord à leurs yeux la violence coloniale. Les châtiments pour les récalcitrants allaient de trente coups de cravache aux travaux forcés<sup>2</sup>. Aux côtés de l'encadrement technique mis en place par l'administration le développement cotonnier permit de renforcer le pouvoir de certains chefs. L'attitude des populations à l'égard du coton varia souvent en fonction de la position de ces derniers. Alors que le pays Toupouri refusa d'abord énergiquement de cultiver du coton, les Mondang, dont le chef traditionnel (le Gong) coopéra le plus souvent avec les colonisateurs, l'adoptèrent sans difficulté au point d'en faire un moment une monoculture. Dans le pays Moussey, un chef redouté fit accepter la nouvelle culture<sup>3</sup>. Responsables à la fois de la production de coton et du recouvrement de l'impôt dans leurs villages et cantons, les plus habiles surent mettre à profit leur autorité nouvelle à des fins d'enrichissement personnel. Ainsi, ils firent souvent travailler gratuitement leurs administrés sur leurs propres champs<sup>4</sup>. « Leur intéressement fut assuré par des primes proportionnelles à la production<sup>5</sup> ». Leur pouvoir restait néanmoins tributaire de leur docilité à l'égard de l'administration.

---

<sup>1</sup> CABOT J, *Le bassin du moyen Logone*, thèse de doctorat de lettres, faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris 1964 page 178.

<sup>2</sup> Magnant J. P, *La terre Sara, terre tchadienne*, Paris l'Harmattan 1986 page 237-138.

<sup>3</sup> CABOT J. *La culture du coton au Tchad*, *Annale de géographie*, bulletin de la société de géographie, novembre 1957 page 499-508.

<sup>4</sup> Ce travail des « cordes du chef » correspond à une réactivation de pratiques datant de la fin de xix siècle, où la culture pour le chef représentait une substitution à la redevance religieuse traditionnelle, dans le cadre des chefferies de traite.

<sup>5</sup> STÜRZINGER U, *Tchad : mise en valeur », coton et développement », Tiers Monde N° 95, juillet-septembre 1983 pp 643-652.*

Ainsi jusqu'aux années 1970, on vit parfois les sous-préfets superviser les campagnes cotonnières, et châtier publiquement les chefs de village ou de canton qui ne donnaient pas satisfaction en la matière<sup>1</sup>.

Jusqu'aux années 1950, le prix d'achat du coton était tellement bas qu'il ne suffisait pas à payer l'impôt personnel<sup>2</sup>. Seuls les chefs, intéressés à la réussite de la culture obligatoire y trouvaient leur compte. Cela explique la forte impopularité qui s'étendait également à la culture commerciale et aux chefs chargés de la promouvoir.

De façon générale, malgré la coercition et les pressions de l'administration et de la chefferie traditionnelle, les paysans continuèrent à accorder la priorité aux cultures vivrières<sup>3</sup>- ce qui explique la nécessité du maintien, jusque dans les années 1970, de cette pression administrative pour faire progresser, lentement, la culture du coton le seul produit des exportations tchadien.

Il est intéressant de souligner à nouveau la grande similitude entre le coton colonial du Tchad et celui du Congo belge, qui lui servit de modèle. L'usage de la force pour conduire les paysans à cultiver le coton y avait été généralisé pratiquement dès l'origine, et précisément codifié en 1917. La nécessité de recourir à la force avait été dictée par les mêmes difficultés : la réticence de paysans qui n'y trouvaient aucun intérêt économique et souhaitent se consacrer prioritairement à leurs cultures vivrières, les insuffisances qualitative et quantitative du personnel d'encadrement technique. Un rôle semblable fut attribué aux chefs, qui cristallisent l'impopularité de la culture<sup>4</sup>. Une des réactions paysannes à la contrainte cotonnière fut l'émigration vers les colonies voisines, mouvement que l'on observa également au Tchad.

---

<sup>1</sup> Magnant J. P, *La terre Sara, terre tchadienne*, Paris l'Harmattan 1986 page 223

<sup>2</sup> STÜRZINGER U, *Tchad : mise en valeur », coton et développement »*, Tiers Monde N° 95, juillet-septembre 1983 pp 647.

<sup>3</sup>ARDITI C, « *Commerce, islam et Etat au Tchad* ». *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest*, paris Karthala, 1993 Page 193

<sup>4</sup>LIKAKA O, « *forced cotton cultivation and social control* », James Guerrey, page 220, 1995

## 2-Le coton, et le FROLINAT

Le coton au Tchad fut la cible d'actions hostiles contre le colonisateur et contre l'Etat après l'indépendance, de nature différente, émanant de groupes pour lesquels l'opposition au coton se limitait à une dimension économique de guerre contre l'Etat. Parmi les stratégies militaires qui visent à affaiblir l'ennemi par l'incendie de ses récoltes, la destruction de la production cotonnière est signalée de façon ancienne dans le bassin du lac Tchad. C'est précisément ce type de logique qui fut mis en œuvre par le FROLINAT au cours de premières années de la guerre civile. Le but poursuivi par le FROLINAT était de contrarier l'activité économique qui fournissait l'essentiel des revenus de l'adversaire : l'Etat à dominante Sara de Fort Lamy<sup>1</sup>.

Ainsi, à partir de 1968, les combattants rebelles s'en prirent à l'activité cotonnière partout où ils le purent, c'est-à-dire principalement dans les espaces les plus septentrionaux de la zone cotonnière, où le coton avait été récemment introduit auprès de populations musulmanes. Ces espaces du sud de Guéra, des confins du Salamat et du Moyen-Chari constituaient les principaux bassins de recrutement de combattants au cours de première période du FROLINAT. Les attaques visaient les villages producteurs de coton. En 1969 par exemple, à Boum Kabir, petit chef lieu de poste administratif d'une zone enclavée, les rebelles brûlent une partie du village après le passage des acheteurs de la COTONFRAN, volent l'argent distribué aux producteurs, et détruisent les stocks de semences. En 1970, le chef du village est tué, parce qu'il donnait un exemple de « *civisme réactionnaire* » en cultivant le coton<sup>2</sup>. Finalement, ces actions provoquent l'interruption de la collecte dans toute la région entre 1970 et 1974<sup>3</sup>. Plus au nord, les progrès de la rébellion lui permettent de mener

---

<sup>1</sup>Robert Buijtenhuijs, *Le FROLINAT et les révoltes populaires du Tchad, 1965-1976*, Mouton 1978. Page pages 175-177.

<sup>2</sup>PAIRAULT C, *le retour au pays d'Iro, chronique d'un village du Tchad*, paris Karthala 1994 page 49

<sup>3</sup>PAIRAULT C, *op, cit*, 1994 page 361

des actions jusque dans les villes, et d'incendier les balles de coton de l'usine de Melfi, au sud du Guéra, pendant la campagne 1976-1977.

Il est intéressant de souligner la continuité des rapports des autorités de l'Etat et opposant ou rebelles vis-à-vis de la production cotonnière, par-delà les changements historiques, la décolonisation puis le basculement géographique du pouvoir de N'Djamena, qui passe en 1979 du sud au nord. L'Etat encourage la production de coton, dont ses finances ont un besoin vital. Ses adversaires critiquent cette spéculation trop marquée par ses origines coloniales de cultures forcée, mais n'ont recours à la force que pour affaiblir leur ennemi étatique. Ainsi, un des principaux slogans du PPT-RDA lors des campagnes électorales des années 1950, était « *plus de coton plus de chef*<sup>1</sup> ». Devenu président du Tchad indépendant, Tombalbaye, pourtant issu de ce parti, essaya d'appliquer une politique cotonnière volontariste. Le président N'Garta<sup>2</sup> Tombalbaye ajouta à ses visions politiques de la révolution culturelle une folie économique, positive, en demandant le 27 août 1974 aux Tchadiens de produire 750 000 tonnes de coton graine alors que la production de la COTONTCHAD était de 114 880 tonnes en 1974<sup>3</sup>. Le président déclara à ce sujet sans ambages « l'objectif prioritaire du MNRCS<sup>4</sup> reste la mobilisation de 1 500 000 cultivateurs sur 500 000 hectares de coton, pour la production de 750 000 tonnes de coton graine. Les 750 000 tonnes seront la production du MNRCS et n'auront rien à voir avec celle de la COTONTCHAD<sup>5</sup> ». Avec cette opération, baptisée « opération de survie » de l'économie tchadienne, le président voulait réaliser la « révolution verte » qui, selon lui, permettrait de sortir le Tchad du sous-développement. Pour tenter de gagner ce pari démentiel et insensé, il ordonna de créer dans chaque région des champs collectifs où chaque matin, des camions réquisitionnés transportaient de gré ou de force les fonctionnaires et les employés désignés. Ces champs collectifs, connus sous le nom de « *kalgoa* », désorganisèrent encore plus les administrations,

---

<sup>1</sup>LEMOINE T, *Tchad, 1960-1990.trente années d'indépendance*, paris lettres du monde, 1997, page 697

<sup>2</sup>N'Garta, en Sara signifie le vrai chef.

<sup>3</sup>Rapport moral du président Tombalbaye, 27 août 1973. P page 69

<sup>4</sup>Mouvement National pour la Révolution Culturelle et Sociale (MNRCS). Fut crée par Tombalbaye le 27 août 1973 après la dissolution de PPT /RDA

<sup>5</sup>*Canard Déchaîné* N° 40 du 27 5 septembre 1974, page 3.

### 3-Le coton : un secteur d'activité vital pour le Tchad.

À l'échelle du pays entier, la filière cotonnière fournit un peu plus de 10% du produit du secteur primaire, et environ 45% de celui du secondaire<sup>1</sup> elle apparaît surtout comme un des principaux fournisseurs de devises, puisqu'elle représente en moyenne entre la moitié et les trois quarts de la valeur des exportations, jusqu'en 2003. Au cours des années 1990, les exportations du coton rapportaient en moyenne deux fois plus que celles du bétail.<sup>2</sup>



Carte N°2 : Les zones cotonnières

C'est logiquement dans la zone soudanienne que l'activité cotonnière exerce les effets économiques les plus significatifs. D'une part, la société cotonnière, la

<sup>1</sup> CFDT 1994 : 15

<sup>2</sup> BOURDETTE DONON Tchad 1998, Généralité ouvrage de synthèse de l'Afrique noire.

COTONTCHAD<sup>1</sup> ; constitue la plus grande entreprise du pays. Elle comptait à la fin des années 1990 environ 1.000 salariés permanent et 1.500 travailleurs saisonniers (pendant les six à huit mois que dure la campagne d'égrenage, de novembre à avril ou juin), ce qui équivaut à une masse salariale annuelle de l'ordre de 1.7 milliards de franc Cfa en 1994. A titre de comparaison, cette somme représente environ le quart de la masse salariale annuelle des 9.000 agents de la fonction publique pour tout le Tchad<sup>2</sup>. Mais surtout, l'activité de la COTONTCHAD est essentielle dans le milieu rural, puisque 80% des paysans de la zone du sud cultivent du coton, ce qui représente environ 300.000 exploitations. A la suite des bonnes récoltes des campagnes 1996-1997, 1997-1998 et 1998-1999<sup>3</sup> ce sont entre 30 et 40 milliards de franc Cfa qui ont été ainsi distribués aux producteurs. Les produits bruts moyens par planteur étaient estimés à 121.000 F CFA<sup>4</sup>, soit autour de 100.000 F CFA net<sup>5</sup>. Au-delà des aléas éventuels, le coton est la seule source de revenu monétaire assurée pour ceux qui le cultivent - à la différence des spéculations vivrières, dont la commercialisation est plus aléatoire- ce qui permet, le cas échéant, la mise en œuvre de stratégies d'investissement.

En outre, l'activité cotonnière exerce des effets indirects très significatifs sur des pans entiers de l'économie du pays. Elle soutient véritablement les quelques sociétés du secteur formel. Les banques et les sociétés d'assurances, de même que de nombreux transporteurs, qu'ils soient basés à N'Djamena ou qu'ils aient des succursales dans les principales villes du Sud -notamment Moundou et Sarh, vivent en grand partie des retombées de l'activité cotonnière, et des flux matériels (intrants, pièces détachées, exportation de la production) ou immatériels qu'elle suscite.

De même, la santé du secteur cotonnier fait la pluie et le beau temps des ventes des entreprises industrielles du pays et particulièrement de celles du sud: les brasseries

---

<sup>1</sup> Société cotonnière du Tchad, qui a remplacé la COTONFRNA en 1971.

<sup>2</sup>D'après les statistiques, répartition des effectifs par localité, de la direction de l'informatique et de la solde du ministère de l'économie et des finance, décembre 1997.

<sup>3</sup>213 000 tonnes en 1996-97, 264 000 tonnes en 1997-98, 215 000 tonnes pour l'année 1998-99 d'après le département de la production de la COTONTCHAD.

<sup>4</sup> ROY, MITTENBUHLE 1997

<sup>5</sup>La différence entre le produit brut et produit net tient compte de la retenue par la COTONTCHAD, au moment de l'achat, du montant des intrants (engrais et produits phytosanitaires) avancés à crédit, qui représente de 20 à 30% du produit brut.

du Logone<sup>1</sup>, la manufacture de cigarettes du Tchad (M.C.T), CYCLOTCHAD<sup>2</sup>. L'économie du coton explique également l'animation du secteur informel, en stimulant de manière générale l'ensemble de l'activité commerciale- du grand commerce d'importation au petit commerce de détail- de même qu'en contribuant au développement d'une demande en matériels agricoles, dont bénéficient les artisans, qu'ils soient ruraux ou urbains.

#### 4- La production de coton : irrégularité constante

Depuis son introduction en 1929 par le pouvoir colonial, le coton a été d'abord l'objet d'une culture forcée (par la suite abolie par la loi Houphouët-Boigny du 11 avril 1946<sup>3</sup>) et a connu un accroissement irrégulier en superficie. Cela s'explique très bien par la croissance démographique (les campagnes sont plus peuplées maintenant qu'il y a 20 ans), par les besoins de disposer de l'argent pour se procurer des biens sur les marchés, pour les moyens de payer l'impôt, et enfin, parce que le gouvernement le souhaite. Ces raisons justifient amplement la progression enregistrée au niveau des productions et superficies cultivées qu'on peut voir sur le graphique suivant

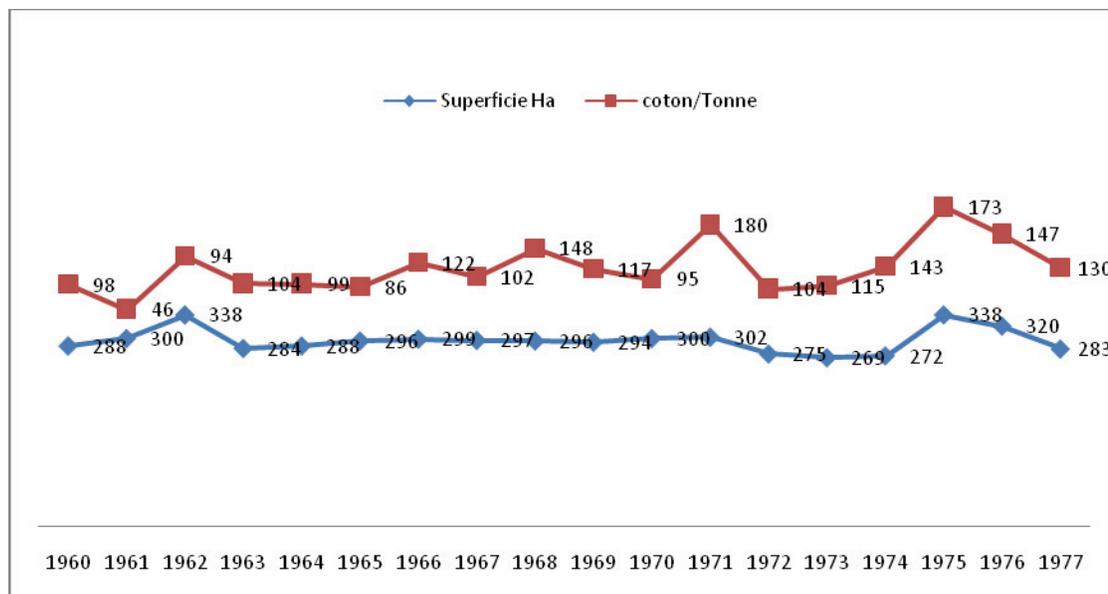
Figure N° 11 : Productions et superficies cultivées de coton de 1960-1977.

---

<sup>1</sup>Usine des Brasseries du Logone, conception très moderne, est installée à Moundou. Elle a été inaugurée le 14 janvier 1965. Sa capacité de production, est de 30 000 hl de bière par an. Cette usine s'approvisionne à l'extérieur en malt et en houblon. Par la suite, elle doit utiliser des produits locaux (brisures de riz)

<sup>2</sup>La société CYCLO-TCHAD est d'origine française elle a installé à Moundou, en 1957, un atelier de montage de cycles. Sa capacité de production est de 10 000 cycles par an.

<sup>3</sup>Loi N° 46- 645 du 11 avril 1946 tendant à la suppression du travail forcé dans les territoires d'outre-mer et voir annexe l'original de la loi.



Source : Rapport d'office national de développement rural (O.N.DR) Ndjamena 1977- fiches de projet, page 9.

La figure N° 4 et le tableau N°5<sup>1</sup> sur la production de coton au Tchad est marquée par une relative irrégularité de la production, qui tend à augmenter, puis stagne néanmoins dans une fourchette comprise entre 100.000 et 150.000 tonnes en moyenne. Au cours de cette période, les surfaces augmentent à un rythme plus régulier de 288.000 ha en 1960-1961 et 300.000 en 1961-1962 soit une augmentation de 12000 ha : la zone cotonnière se rétracte sur ses marges septentrionales mais la diffusion de la culture attelée permet une augmentation des surfaces au sein du vieux bassin cotonnier.<sup>2</sup>

Notons cependant que les fluctuations observées sont soit le fait de sur-estimation ou de sous estimation par les statisticiens de l'agriculture soit le fait d'effets climatiques favorables ou défavorables.

La production quant à elle ne suit pas linéairement les superficies cultivées. En 1961-1962 alors que les superficies cultivées étaient de 300.000 ha, la production s'établissait à 46.763 tonnes de coton graine ce qui correspond à un rendement de 1,6 q/ha donnant 16.467 tonnes de coton fibre.

<sup>1</sup> Voir annexe 1 : tableau N° 5 : Productions et superficies cultivées de coton de 1960-1977.

<sup>2</sup>De GERAUD Magrin, *Le Sud du Tchad en mutation des champs de coton aux sirènes de l'Or noir* CIRAD-SAR 1996 : 327

Le relèvement de ce produit de 1962-1963 à 1964-1965 est dû à une influence favorable du climat, suivi dans la période suivante d'une "récession climatique" qui a de nouveau infléchi la production vers le bas.

De 1966-1967 à 1969-1970, la production s'est maintenue à un niveau relativement élevé, malgré la stabilité dans les superficies cultivées. La production record de la décennie: 148.819 tonnes de coton graine n'a été atteinte qu'avec une superficie cultivée de 296. 000 ha, ce qui correspond à un rendement de 5q /ha.

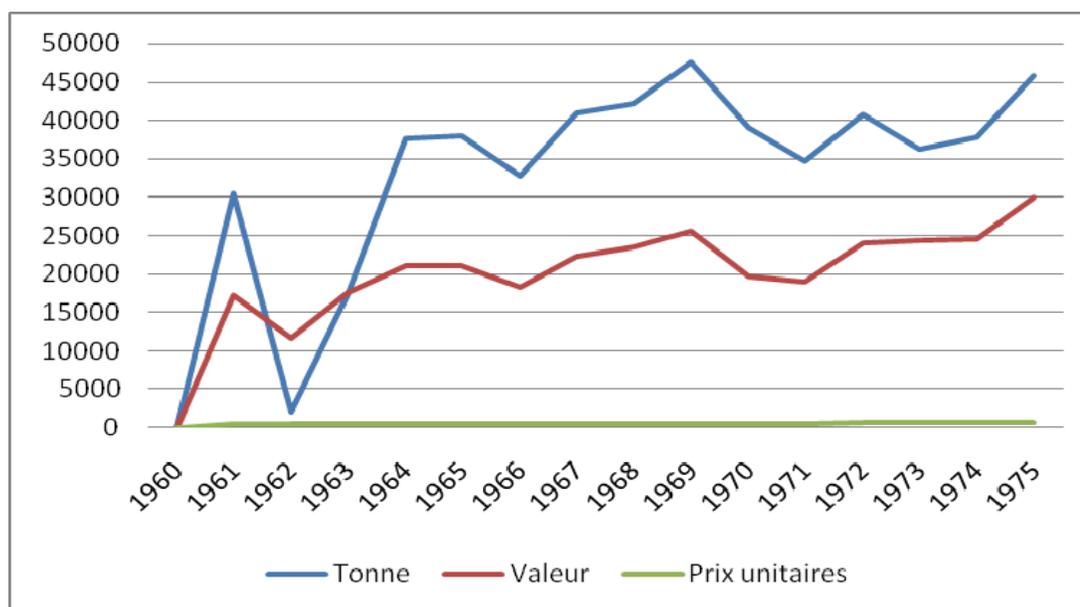
A partir de 1970-1971, cette tendance favorable se dégrade et cette dégradation se maintiendra jusqu'en 1973-1974 à cause de la sécheresse qui a particulièrement sévi pendant cette période là<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup>Rapport des Nation Unies à la création de Comité permanent Inter- Etats de la lutte contre la sécheresse. 1990.

## 5-Instabilité des exportations de coton

Figure N° 12 : Exportations de coton en tonne, valeur de dollars courants et prix 1960-1975.



Source : FAO

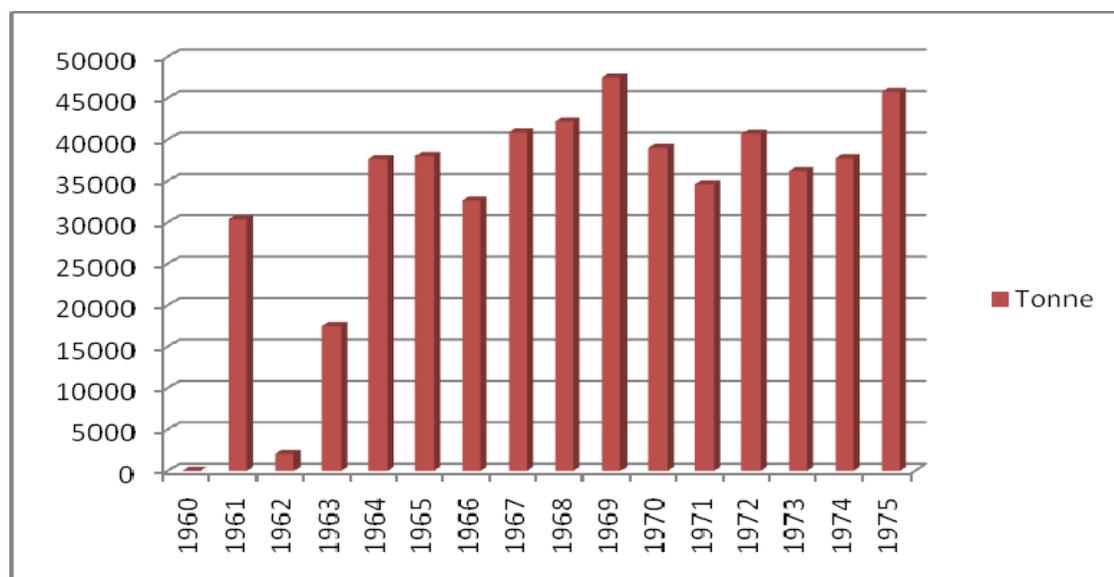
L'examen du tableau<sup>1</sup> N°6 et du graphique N°5 ci-dessus montre que durant la période étudiée, les exportations tchadiennes de coton ont su traverser les changements et les troubles politiques, de l'indépendance aux différents épisodes des guerres civiles, des progressions, des réductions considérables, ou à un autre terme, une instabilité totale en production, en quantité de tonnes, en valeur de dollars courants et les prix de tonnes.

Nous essaierons d'examiner les différents tableaux et les graphiques des exportations de coton pour discerner comment a évolué quantitativement et qualitativement ce produit depuis 1960? Et quels sont les grands événements qui ont entraîné le déclin et la croissance ?

<sup>1</sup>Voir annexe I. Tableau N° 6 exportations tchadiennes de coton en tonnes, en valeur de dollars courants et les prix en unitaire de tonnes.

### a-Déséquilibre des exportations de coton en tonnes

Figure N° 13 : Evolutions des exportations de coton en tonne 1960-1975.



Source : FAO

Un coup d'œil sur le tableau N°7<sup>1</sup> et sur le graphique N°6 relatifs à l'évolution des exportations de coton fibre en tonne, nous permet de comprendre que ce produit est victime d'une baisse ou du moins d'une certaine crise des exportations. Il est vrai que la quasi-totalité des produits exportés ou importés ont subi des instabilités, mais celle de coton est plus importante, puisqu'elle a une conséquence étendue sur les exportations du Tchad en général.<sup>2</sup>

Les exportations tchadiennes de coton fibre en tonnes passèrent de 30409 tonnes en 1961 à 2057 tonnes, en 1962 soit une forte baisse de 28352 tonnes de coton.

Après une croissance assez difficile et instable entre 1963 à 1976, les exportations de coton fibre ont chuté en 1977 à 25000 tonnes, contre 50300 tonnes en 1976 soit une baisse de 25300 tonnes.

Puis nous constatons une forte hausse de 1980 à 74700 tonnes suivie par une forte baisse en 1981 à 32000 soit une différence de 427000 tonnes par rapport à

<sup>1</sup>Voir Annexe I : Tableau N°7 les exportations de coton fibre par Tchad, en tonnes de 1960-2003

<sup>2</sup>Voir le tableau 3 sur les exportations tchadiennes en générale de 1960 à 2002 en millions de franc CFA.

l'année antérieure et la baisse continue jusqu'à 1982 à 22000 tonnes soit un déclin de 52700 tonnes par rapport à 1980<sup>1</sup>, cette forte baisse s'explique par le fait que le pays a connu pendant cette période une guerre civile et l'activité cotonnière fut par la suite cible d'actions hostiles de nature différente, émanant de groupes pour lesquels l'oppositions au coton se limitait à une dimension économique de guerre contre l'Etat. Parmi les stratégies militaires qui visent à affaiblir l'ennemi par l'incendie de ses récoltes, la destruction de la production cotonnière est signalée de façon ancienne dans le bassin du lac Tchad, puisqu'Idriss Alaoma<sup>2</sup> y recourut contre ses ennemis du Bornou au XVIIIe siècle<sup>3</sup>. C'est précisément ce type de logique qui fut mis en œuvre par le FROLINAT au cours des premières années de la guerre civile. Le but poursuivi par le FROLINAT était de contrarier l'activité économique qui fournissait l'essentiel des revenus de l'adversaire : l'Etat à dominante « sudiste » de Ndjamena<sup>4</sup>. Les attaques visaient les villages producteurs de coton ; les rebelles brûlaient une partie du village après le passage des acheteurs de COTONTCHAD, volaient l'argent distribué aux producteurs, détruisaient les stocks de semences et tuaient le chef du village parce qu'il donnait un exemple de « civisme réactionnaire » en cultivant le coton<sup>5</sup>. Finalement, ces actions provoquèrent l'interruption de la collecte dans toute la région entre 1981 et 1982. Plus tard, après l'installation d'Hissene Habré en juin 1982 au pouvoir et sa prise de contrôle du sud du pays vers fin de l'année 1982, les rebelles issus des forces armées tchadiennes ( F.A.T) s'en prennent à leur tour aux marchés de coton, et attaquent également des usines<sup>6</sup>. Cette pression des Codos<sup>7</sup> contre la culture de coton a pu se maintenir, au gré de la fluctuante conjoncture politico-militaire, jusqu'aux années 1990.

En suite les exportations de coton en quantité ont eu leur sommet à 85000

---

<sup>1</sup>Voir Annexe I : Tableau N°6 les exportations de coton fibre par Tchad, en tonnes de 1960-2003

<sup>2</sup>Idriss Alaoma est l'un des derniers rois et un des puissants du royaume de Kaneme. Voir aussi Antoine Socpa *La démocratisation autochtone au Cameroun trajectoires régionales différents*. Université d'Amsterdam.

<sup>3</sup>TRIAUD Jean-Louis *La légende noire de la Sanûsiyya. Une confrérie musulmane saharienne sous le regard français (1840-1930)* Paris 1995 : 60 .

<sup>4</sup>ROBERT, Buijtenhuijs, *Le Frolinat et les guerres civiles au Tchad (1977-1984)*, Paris, Karthala 1978. -175-177

<sup>5</sup>Claude PAIRAULT, *Retour au pays d'Iro, Chronique d'un village du Tchad*, Paris Karthala, 1994 : 49. Et le Bulletin de l'APAD, N° 10 en ligne juillet 2007.

<sup>6</sup>ROBERT, BUIJTENHUIJS, op. Cit, p. 29.

<sup>7</sup>MARITA, Toglo- Allah, *Conflits tchadiens et ingérences étrangères*, Berlin, 1997.

tonnes en 1992 soit une augmentation de 20000 tonnes par rapport à l'année précédente qui est de 65000 tonnes de coton. Le pic des exportations de coton fibre en tonnes est suivi par une forte chute de 1993 à 40000 tonnes soit un effondrement de 45000 tonnes. Cette forte augmentation de 1992 s'explique parce que le Tchad revient par le biais de l'ONDR<sup>1</sup> aux expériences anciennes des années 1960-liées à « l'Opération Mandoul 1967- 1973<sup>2</sup> » ou aux travaux des CFPA<sup>3</sup>- et met en place, des groupements, des associations villageoises ( Communément appelées AV) l'activité des associations villageoises consiste à centraliser la demande d'intrants l' en assurer la distribution aux groupements et à assurer la commercialisation primaire de coton graine dans le cadre des marchés autogérés.<sup>4</sup>

Si l'ONDR a été largement impliqué dans la forte croissance des exportations de coton en quantité de tonnes en 1992 (dans ce travail de structuration du monde rural), son rôle dans la filière s'en est trouvé diminué d'autant, alors que l'office se trouvait en situation très difficile, faute de financements. En 1994, la mise en place du projet d'appui aux services agricoles et pastoraux (PSAP), financé par la Banque mondiale, restreint encore son rôle aux seules fonctions de la vulgarisation technique, où les thèmes cotonniers, jadis hégémoniques, occupent par ailleurs une place de plus en plus limitée<sup>5</sup>

Néanmoins, quelque année fut plus prospère que d'autres, comme :

- 1969 à 47505 tonnes contre 42195 tonnes en 1968 soit 5310 tonnes de plus
- 1976 à 50300 tonnes contre 45764 tonnes en 1975 soit 4536 tonnes de plus
- 1980 à 74700 tonnes contre 47700 tonnes en 1979 soit 27000 tonnes de plus.

---

<sup>1</sup>Office national pour le développement rurale une structure étatique autonome liée au ministère de l'agriculture, créée en 1965.

<sup>2</sup>Une structure de techniques et organisationnels cotonnier. C'est un plan de développement régional intégré censé jeter les bases de modernisation de l'ensemble de la zone cotonnière de Moissala à la frontière avec le RCA.

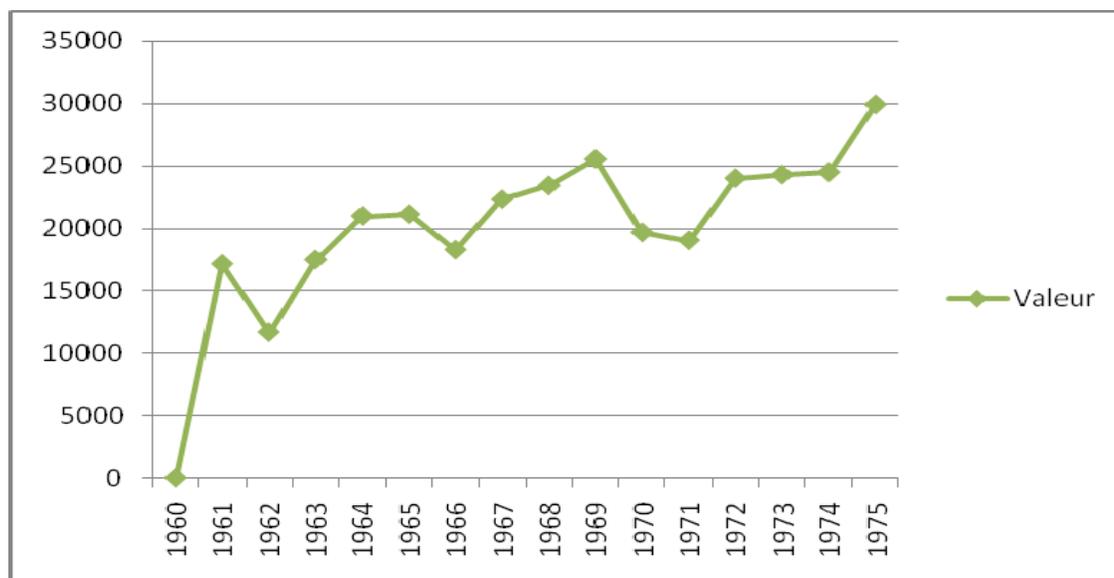
<sup>3</sup>Centre de formation professionnelle agricole.

<sup>4</sup>GERAUD Magrin, *Le Sud du Tchad en mutation des champs de coton aux sirènes de l'Or noir* CIRAD-SAR 1996 : 56

<sup>5</sup>MITTENBUHLER ROY, 1997 :30 En 1997-1998, dans le secteur de Moundou, les objectifs de vulgarisation de l'ONDR-PSAP concernaient conjointement à 41% le domaine vivrier, à 41% l'élevage, et à 18% le coton.

*b-Coton : La 1<sup>ère</sup> en valeur de toutes les exportations en valeurs*

Figure N° 14 : Exportations de coton en valeur de dollars courant 1960-1975.



Source : FAO

La lecture du tableau <sup>1</sup>N°8 et du graphique N°7 plus haut révèle que la quasi-totalité du coton produit est commercialisée à l'extérieur. Selon les sources officielles, 2% seulement de la production du coton est consommée localement par la société tchadienne de textile<sup>2</sup>.

Le recul ou croissance des tonnes et des prix unitaires explique les diminutions ou augmentations considérables enregistrées, en ce qui concerne la valeur.

Semblablement aux exportations en quantités, les exportations en valeur de coton suivirent un mouvement irrégulier. Elles descendent de 17132 millions de dollars en 1961 à 11664 millions en 1962<sup>1</sup>, soit une baisse de 32%. Bref, nous

<sup>1</sup>Voir Annexe I : Tableau N°8 les exportations de coton fibre par Tchad, en valeur de dollars courants de 1960-2003

<sup>2</sup> La société Tchadienne de Textile S.T.T. a été créée en 1965 et comprend un atelier de filature, un atelier de tissage et une unité de blanchiment- teinture- impression. Ce complexe installé à Sarh bénéficie de l'assistance technique du Groupe DMC. Son capital est reparti ainsi : 21,8% à l'Etat tchadien, 35% à la DEG allemande, 25% à la compagnie française pour le développement des fibres textiles(C.F.D.T.), 10% à Unipartex, 5% à la COTONTCHAD et 3,2% à la société nationale d'investissement du Cameroun et la société emploie 600 personnes environ et produit 80% de pagens en coton et 20% d'écrus, voile et tissus divers, soit un total de 8,5 millions de mètres selon sa production de 1989.

pouvons dégager très nettement des phases de hausse et de baisse. De 1960 à 1984, les exportations furent très médiocres, et quasiment stables, atteignant une moyenne annuelle de 29037,68 millions de dollars, cette période s'acheva sur une forte croissance des exportations de coton de 1984 à 97268 millions de dollars, soit une hausse de 38005 millions de dollars par rapport à l'année 1983. Cela s'explique : la filière coton bénéficiait de prix aux producteurs en hausse, les productions cotonnières ont partout connu une augmentation continue de 1984 à 1999/00, n'enregistrant que par moment quelques légères baisses dues essentiellement aux mauvaises conditions pluviométriques : inondation ou sécheresse (Graphique 5). Cependant, la fin des années 1990 et le début du troisième millénaire marqueront l'apparition d'une crise qui va rompre l'hégémonie du secteur cotonnier avec la chute du cours mondial de l'or blanc.

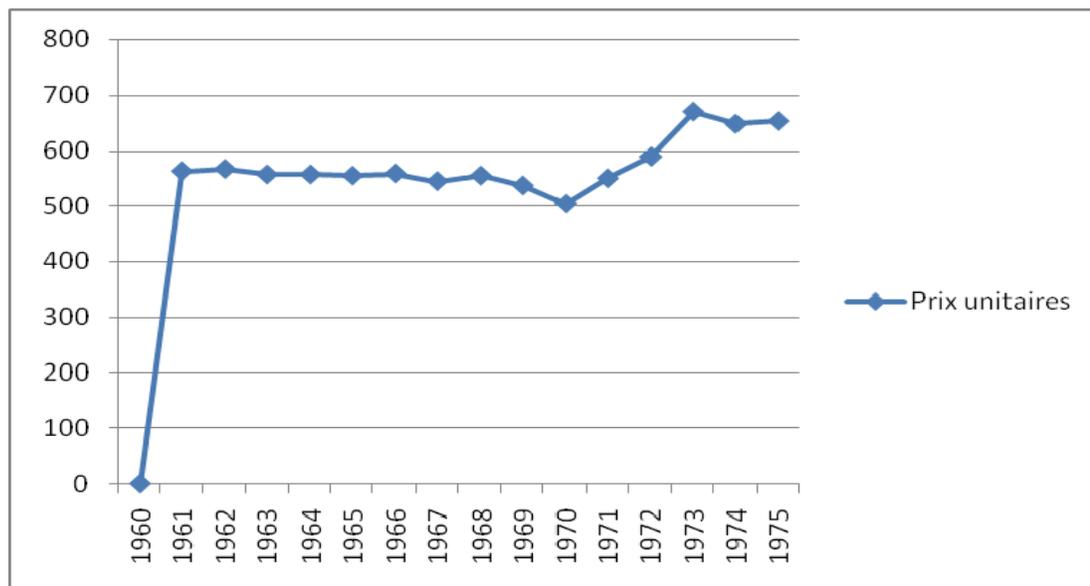
La filière cotonnière au Tchad est confrontée depuis 1999/2000 à une crise sévère, qui s'explique par le niveau exceptionnellement bas des cours sur le marché international et la mauvaise gestion des structures en charge de la filière. Durant la campagne 2000/01, les cours du coton se sont effondrés pour atteindre un prix plancher, jamais connu depuis près de 30 ans (35 cents/livre)<sup>1</sup>. Déjà en 1999/00, l'annonce de la chute du prix au producteur du coton au Tchad de 185 à 150 F CFA/Kg par rapport à la campagne précédente (1998/99) a eu comme conséquence une chute drastique de près de 50% de la production cotonnière en 2000/01.

---

<sup>1</sup>Géraud Magrin, Insécurité alimentaire et culture cotonnière au sud du Tchad. *Cahiers d'études Africains*, 2000, 159, page

*c-La volatilité des prix unitaires du coton*

Figure N° 15: Les croissances des prix unitaires de coton par tonne 1960-1975



Source : FAO

Malgré l'existence d'un accord international sur le coton dans le cadre de la CNUCED<sup>1</sup> ou dans le cadre du GATT<sup>2</sup>, les prix de coton sont parmi les plus volatiles des produits de matières premières exportés par les pays africains et le Tchad, à cause des grandes spéculations qui existent. Or personne n'a les moyens de contrer les spéculations. Tout le monde sait, que les producteurs vendent sans contrôle de l'administration. D'autant plus que les acheteurs et en particulier les industriels suivent de près l'évolution du marché et, s'ils savent que les prix vont augmenter, ils achètent moins. Ce qui en définitive, pénalise fortement les producteurs. Et les prix qu'on paye aux producteurs sont dérisoires par rapport aux prix finals.

Contrairement aux autres graphiques en valeurs et en quantités, la courbe des

<sup>1</sup>Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement : rassemble depuis 1964 tous les pays membres des Nations unies pour des sessions quadriennales discutant des problèmes du développement

<sup>2</sup>Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers : créé en 1948 pour la libéralisation du commerce international, est à la fois un traité et une organisation internationale.

prix fut assez stable pendant la période de 1961 à 1978. Les prix unitaires de la tonne de coton passèrent de 563 dollars courants, à 691 dollars courants en 1978<sup>1</sup> soit une moyenne de 665. Et les prix par kilo de 26 F CFA le kg en 1961 à 40 F CFA en 1975<sup>2</sup>. Les prix unitaires de coton de 1960 à nos jours, suite à des variations parfois considérables des cours mondiaux du coton, ont rendu nécessaire depuis de nombreuses années, la signature de conventions entre le Tchad et les sociétés cotonnières chargées de l'achat, de la transformation et de l'exportation du coton au Tchad<sup>3</sup>. La principale disposition à cet égard est le monopole accordé à la société sur une zone englobant toutes les circonscriptions productrices de coton. En contrepartie de ce monopole qui lui est ainsi accordé, la COTONFRAN s'engage à acheter la totalité de la production de coton. La substance de cette convention est la création de la caisse chargée de la stabilisation des prix du coton et du financement des mesures de soutien de la production cotonnière. Cette convention a permis au Tchad de garder les stabilisations des prix de coton pendant la période post- coloniale.

A partir de 1967, les prix baissèrent régulièrement jusqu'en 1971. Après 1973, par contre, les prix se stabilisèrent de façon étonnante, subissant très peu de baisse ou de hausse, et se situant en moyenne annuelle autour des prix unitaire de 667 dollars. Les années 1980 sont une ère beaucoup plus troublée, dont les effets conjugués avec les problèmes politiques spécifiquement tchadiens vont perturber la stabilité de la filière, et imposer plusieurs réorganisations successives, jusqu'à en compromettre l'avenir.

C'est ainsi que les cours de coton ont baissé sensiblement durant la première moitié de l'année 1997 à cause de la progression des stocks de coton passant de 3446 tonnes à 33456 tonnes.

Ces 12 dernières années, c'est-à-dire de 1990 à 2002, on a assisté à un déclin marqué ainsi qu'une forte instabilité des prix mondiaux du coton. Selon un rapport de

---

<sup>1</sup>Voir Annexe I : Tableau N° 9 les exportations de coton fibre par Tchad, en prix unitaire 1960-2003

<sup>2</sup>Bulletin de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (B.E.A.C.) 1976.

<sup>3</sup>La convention de 1949 signée entre le gouvernement générale de l'Afrique Equatoriale Française et ces sociétés étant venue à expiration le 1<sup>er</sup> novembre 1960, une nouvelle convention a été signée à cette date entre le gouvernement de la République du Tchad et la COTONFRAN qui pris, à cette occasion, le nom de SOCIETE COTONNIERE-FRANCO-TCHADIENNE. Cette convention valable pour dix années consécutives, dont la première fut celle de 1960 /1961 fixe les obligations réciproques du gouvernement et de la COTONFRAN.

la CNUCED<sup>1</sup>, les prix réels du coton se situent à la moitié de leur niveau de 1960. Ces prix étaient en moyenne de 2,31 dollars US, contre 1,34 dollars pendant les années 90. En 1999, les changements apportés par la Chine, également détentrice de stocks considérables ont aussi contribué à l'instabilité des prix mondiaux.

## B- Le Tchad deuxième pays exportateur mondial après le Soudan.

Le service des Eaux et Forêts entreprit une première prospection des gomméraires entre 1953 et 1955. Comme les peuplements paraissaient importants, une mission d'études se rendit au Soudan pour y reconnaître les méthodes d'exploitation de la gomme. Des moniteurs de saignée furent alors envoyés dans la zone de Biltine en 1956 puis dans la zone d'Abéché en 1959. Ces premières tentatives firent place, à partir de 1960<sup>2</sup>, à un programme méthodique d'exploitation qui comportait :

- Une action de vulgarisation : technique de la saignée, méthode de régénération des gomméraires, protection des gomméraires contre les feux de brousse et les animaux.
- La mise en place d'une infrastructure pour le stockage et le conditionnement de la gomme.

Ce programme s'étendit en 1962 à la préfecture de Batha et en 1965 à celle de Kanem.

### 1-Production et les variétés de la gomme arabique

La gomme arabique, c'est la troisième source d'entrées de devises après le coton et l'élevage. La production tchadienne n'est que faiblement utilisée sur le marché local et le Tchad est loin d'avoir épuisé ses potentialités de production de la gomme. La production tchadienne dépasserait les 10 000 tonnes par an et ne représenterait que 5 à 10% seulement des capacités de production du pays. Selon des

---

<sup>1</sup>CNUCED, « le développement économique en Afrique : résultats commerciaux et dépendance à l'égard des produits de base », février 2004.

<sup>2</sup>Diguimbaye Georges, *Essor du Tchad*, Presses universitaires de France, Paris, 1969.

études réalisées par la FAO dans le cadre du projet d'appui à la régénération et à la production de la gomme arabique, le potentiel de production du Tchad serait de (160 000) tonnes par an<sup>1</sup>

A cause des cours mondiaux favorables, l'intérêt pour l'exploitation de la gomme s'est accru à partir de 1991. La dévaluation du franc F CFA de 1994 a constitué un atout qui a joué sur l'économie des zones de production. Le chiffre d'affaire de la gomme dans l'économie nationale est passé de 11 milliards de franc CFA en 1993-1994 à 13 milliards.

Les deux variétés qui produisent de la gomme arabique sont l'*acacia Sénégal*<sup>2</sup> et l'*acacia laeta*. L'aire de l'*acacia Sénégal* se situe entre le 15° et le 11° parallèle, celle de l'*acacia laeta* entre le 15° et le 12° parallèle.

Actuellement on exploite seulement des gomméraires naturelles, en recourant toutefois à la saignée des acacias.

Tableau N° 9 : Tonnes de gomme achetée aux récolteurs selon les régions par en (tonnes).

1956-1957	Biltine	Ouaddaï	Batha	Kanem
1957-1958	56			
1958-1959	115	7		
1959-1960	386	40		
1960-1961	600	205		
1961-1962	559	140	42	
1962-1963	242	122	30	
1963-1964	579	43	40	
1964-1965	430	80	220	13

Source : Sociétés Mutuelles Rurales

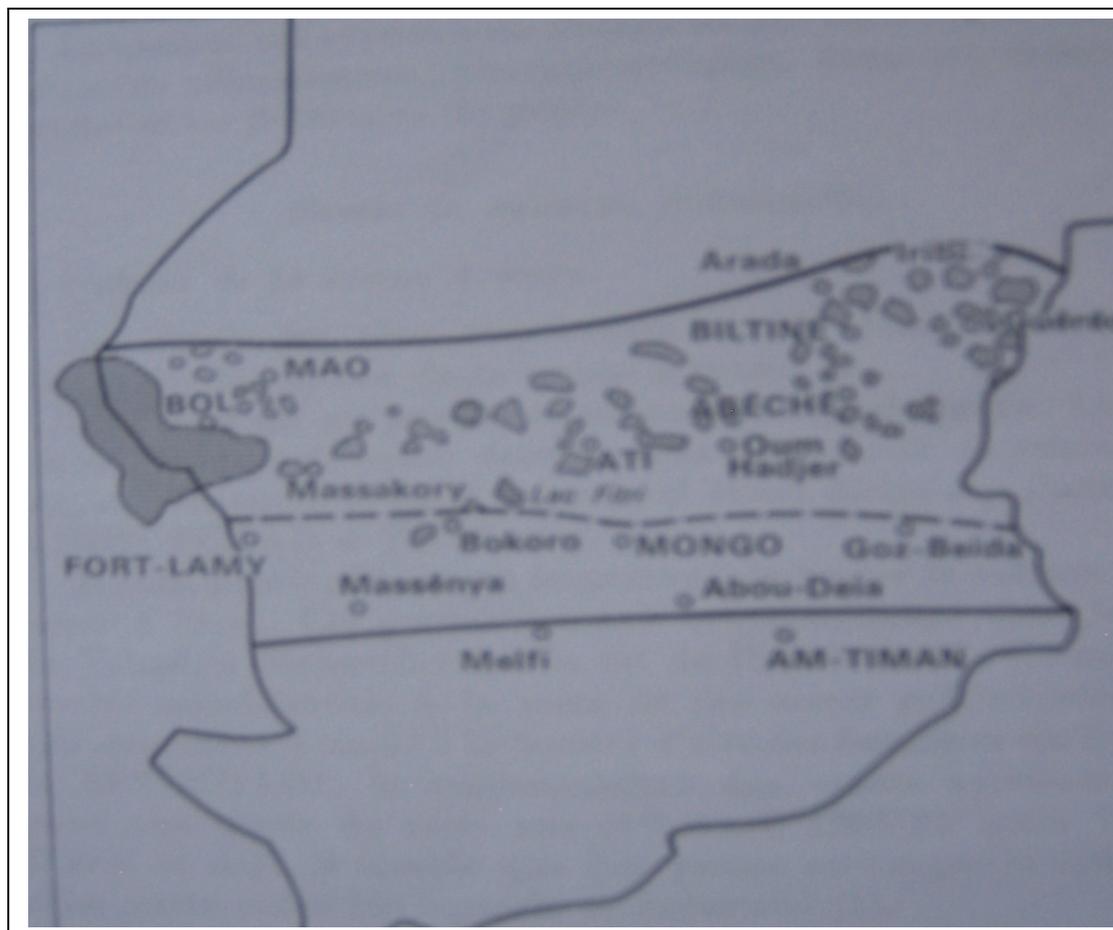
Les brigades de propagande sont réparties en quatre secteurs : secteurs de Biltine, du Ouaddaï, du Batha, et du Kanem.

En saignant les gommiers situés près des villages, en intensifiant la propagande auprès des pasteurs qui nomadisent en saison sèche dans la zone des

<sup>1</sup>Rapport de présentation, Ministère de l'environnement et de l'eau. Interactions élevage - faune sauvage – environnement autour des aires protégées (Sud- Est du Tchad)

<sup>2</sup> Acacia : nom de l'arbre en dialecte Ouolof.

gommeraies, il serait possible d'atteindre rapidement une production de 2 000 tonnes à partir des seules gommeraies naturelles.



- Aire de l'accacia Sénégal
- Limite méridionale de l'accacia laeta
- ◊ ◻ ◊ Principaux peuplement

Carte N°3 : peuplements de gommiers

L'introduction de la gommeraie cultivée, telle qu'elle est pratiquée au Soudan, ouvre des perspectives intéressantes. Les peuplements constituent alors une jachère arborée qui se développe dans un intervalle de 12 à 15 ans séparant deux cycles de culture. A partir de la cinquième année, les gommiers sont saignés. Vers 12 à 13 ans

d'âge, ils sont considérés comme épuisés. La remise en culture peut alors intervenir. Des essais ont commencé en juin 1964 dans les préfectures du Ouaddaï et de Biltine. Onze parcelles d'un hectare chacune ont été aménagées sur terrains de culture mis en jachère. Après la préparation du sol et les semis, divers soins doivent être pratiqués : démariage pour supprimer les plants en excédent, poudrage des jeunes gommiers avec de l'insecticide, installation d'une haie pour empêcher les animaux d'endommager la culture, aménagement d'un pare-feu.

La vulgarisation de la gommieraie cultivée est une œuvre de longue haleine. Elle permettra du moins d'élever le volume de la production dans une sérieuse proportion.

## 2-Commercialisation de la gomme

Sa commercialisation a commencé La SONACOT<sup>1</sup> et SMR<sup>2</sup> en 1965 dans le Biltine, en 1959 au Ouaddaï, en 1962 au Batha et en 1965 au Kanem. Elle ne demande qu'à être exploitée pour donner de bons rendements, mais force est de constater que très peu d'investissements sont réalisés dans ce domaine.

La partie de la production commercialisée par la SONACOT et SMR n'est pas représentative du total de la production nationale.

La gomme achetée aux récolteurs par les deux sociétés, est préparées par les lots dans les villages par les agents du service des Eaux et forêts. En 1965, on comptait 13 centres de stockage (7 dans la préfecture de Biltine, 2 dans celle du Ouaddaï et 4 dans celle du Batha). Le conditionnement qui présente une opération assez délicate est effectué à Biltine, Oum-Hadjer, Abéché et Ati<sup>3</sup>

Lorsqu'un tonnage conditionné important a été constitué, des appels d'offre sont lancés aux exportateurs.

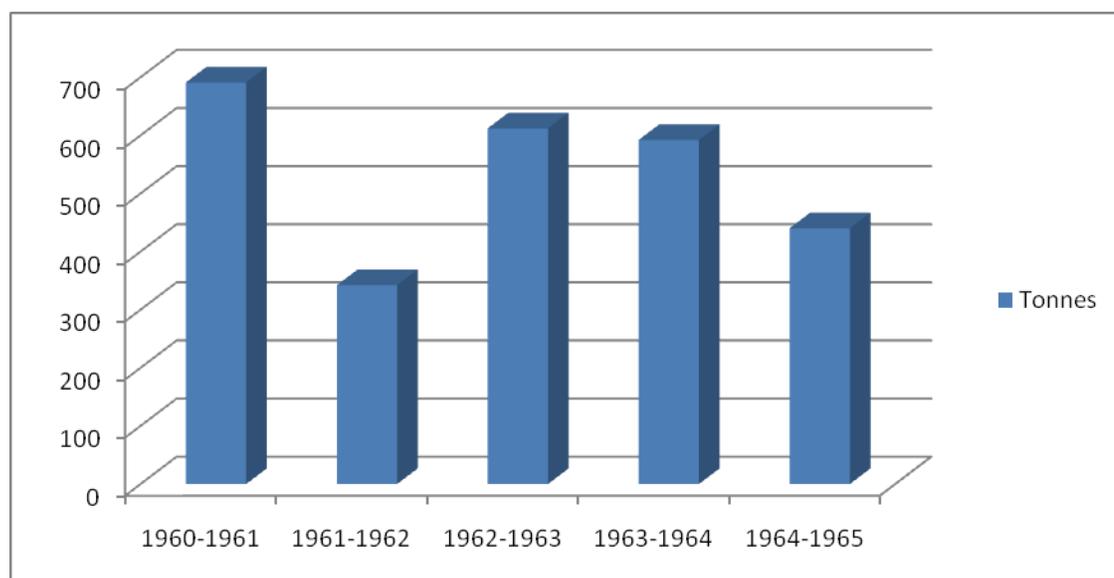
---

<sup>1</sup>Société nationale de commercialisation du Tchad

<sup>2</sup>Sociétés Mutuelles Rurales est remplacé par le Fonds de développement et d'action rurale (FDAR) en 1965.

<sup>3</sup>Rapport annuel publié par le ministère des Eaux et Forêt : Le service des Eaux et Forêt

Figure N° 16: Vente de la gomme effectuée par les Sociétés Mutuelles Rurales (SMR<sup>1</sup>)



Source : SMR-Tchad 1966

Après l'absence de SONACOT, SMR et STEGA<sup>2</sup> à la fin de l'année 1988, l'accès au marché est libre, pour la vente de la gomme, le propriétaire, le locataire, le métayer ou le cueilleur s'adressent souvent à un commerçant local par l'intermédiaire d'un agent collecteur ou d'un homme de confiance. Après avoir acheté le produit, le commerçant local le vend aux grossistes de N'Djamena qui, à leur tour le vendent aux exportateurs résidant dans la plupart des cas à N'Djamena. Les sacs de gommes sont transportés en camions à N'Ndjamena dans les magasins de stockage des grossistes ou des exportateurs selon les cas. Toute personne qui remplit les conditions d'une patente de commerce et disposant des moyens financiers suffisants pour réaliser le volume d'achat prévu peut s'y engager. Les intervenants sur ce marché peuvent être classés en trois groupes distincts à savoir les producteurs, les commerçants/intermédiaires et les

<sup>1</sup>Les quantités annuelles vendues aux exportateurs ne correspondent pas à la production des différentes campagnes en raison de l'impossibilité d'expédier le produit des derniers mois de la récolte (mai et juin). Il y a donc des reports de stocks d'une campagne à l'autre.

<sup>2</sup>Société Tchadienne d'exploitation de gomme arabique (société de l'Etat tchadien pour exportation de la gomme).

grossistes/exportateurs. A ces trois groupes précités, il faut ajouter les transporteurs, l'Etat et les ONG. Les producteurs jouent un rôle négligeable sur le marché de la gomme. Ils n'effectuent pas d'opérations de collectes primaires en commun et sont essentiellement des preneurs de prix. On estime le nombre des exploitants engagés dans la gomme arabique à environ 50 000 personnes (propriétaires, locataires, métayers et cueilleurs) jouissant d'un revenu situé entre 4 et 4,5 milliards de F CFA par an.

Entre les producteurs et les exportateurs, il y a une multitude de commerçants, intermédiaires ou courtiers qui s'occupent de la collecte primaire. On peut distinguer à ce niveau de la chaîne, des grossistes ou courtiers locaux qui collectent la gomme sur les marchés hebdomadaires environnants ou auprès des producteurs.

Les exportateurs sont au nombre de huit et essentiellement installés à N'Djaména où ils disposent d'une capacité de stockage d'environ 6 000 tonnes, an. Ce sont des opérateurs privés qui rachètent la gomme auprès des grossistes et autres intermédiaires des centres de production. Il y a aussi les transporteurs, commerçants et simples visiteurs revenant de la zone de production qui participent à la commercialisation de la gomme.

Enfin, l'Etat, en plus de la réglementation de la profession dans le cadre de la mise en œuvre de ses orientations politiques et stratégiques en matières d'environnement, du développement durable et de lutte contre la désertification, est impliqué dans la filière gomme arabique à tous les niveaux. Les ONG participent également au développement de la filière.

De 1955 à 1982, la collecte et l'exportation de la gomme étaient assurées par la Société nationale de commercialisation du Tchad (SONACOT), une société d'État. Puis, ce sera le tour de la Société tchadienne d'exploitation de la gomme arabique (STEGA); Ce monopole a pris fin en 1988. Depuis, le relais a été pris par une dizaine d'entreprises privées et les simples colporteurs tchadiens qui sont en contact avec des firmes européennes, américaines, indiennes, japonaises, etc. Parmi celles-ci, on peut

citer la Société commerciale du Chari et Logone (SCCL), El Béchir & Fils, Aboul Hassanein (ABHS), Sanimex, Acacia, Kak Exudat, Vamlar.

Tableau : N° 10-Exportations de la Gomme Arabique vers la France de 1992 2000.

Années	tonne	valeur
1992	1635	.....
1993	2045	1172383
1994	1696	4835016
1995	2320	28796503
1996	2340	54645911
1997	1768	45399551
1998	2469	49385529
1999	2067	63963545
2000	4124	58381327

**Source :** Société commerciale du Chari et Logone Rapport d'activité 2001 page 4

Les prix aux producteurs restent assez faibles, mais ils sont élevés pour les exportateurs du fait de la présence de nombreux intermédiaires. Mais, ce prix est aussi lié à un partage du risque entre les différents niveaux de la chaîne. La fixation des prix est faite par les acheteurs.

L'exportation de la gomme est sujette à de multiples aléas dont l'éloignement de la zone de production des côtes maritimes. Le port le plus proche est celui de Douala, situé à plus de 1300 km de N'Djamena. A cela, il faut ajouter les tracasseries policières, l'insécurité sur les routes tchadiennes. Tout cela rend difficile la possibilité de soutenir la concurrence soudanaise qui dispose d'une côte maritime permettant un écoulement de ses cargaisons par la Méditerranée en 15 jours. Ces délais d'expédition sont multipliés par quatre lorsqu'il s'agit du Tchad.

Pour aider à une meilleure promotion de ce secteur, le gouvernement tchadien a supprimé les taxes à l'exportation. Mais bien d'autres taxes sont prélevées sur les marchés locaux. Sauf chez ceux qui, munis de documents administratifs, dissuadent les agents des Eaux et Forêts et les chefs traditionnels de prélever des sommes.

Comme pour le coton au Tchad, au Soudan, les prix sont fixés par l'Etat. Lorsque le prix est élevé au Tchad, des Soudanais y viennent vendre leur gomme. Inversement, lorsque les prix pratiqués au Tchad sont faibles, les collecteurs tchadiens regardent vers le Soudan.

Le manque d'encadrement de la production qui se fait encore de la façon plus traditionnelle qui soit et les prix forts pratiqués par le Soudan tout proche, entraînent une fuite vers ce dernier pays. On n'a pratiquement pas d'estimation sur les quantités fraudées, même pour les exportations formelles nous n'avons pas les données des exportations entières, quelques chiffres récoltés de différentes sources<sup>1</sup> sont largement incomplets, cette situation ne permet pas de faire une analyse objective<sup>2</sup>. La gomme arabique pose donc le même problème que l'élevage. Elle est aussi un produit qui demeure une ressource potentielle pour le Tchad, moyennant évidemment des améliorations notoires. Les quelques actions jusque-là entreprises, n'ont pas concerné la majeure partie de gomméraires qui demeure inaccessible pour des raisons de sécurité.

---

<sup>1</sup> Statistiques de produits forestiers non ligneux du Tchad Ministère de tourisme 1965-1969  
-Bulletin statistique du ministère du plan N° 208- 212. 1970-1992  
-Douane de l'aéroport de N'Djamena et de pont N'gueli 1993-1998.

<sup>2</sup> Voir annexe I : tableau N° 10 : Les exportations de Gomme arabique par le Tchad.

## C-Evolution des exportations d'arachides

L'arachide entretient des relations ambivalentes avec la culture cotonnière. De la même façon que l'introduction du manioc correspondait à la nécessité de pallier les effets négatifs du coton sur la sécurité alimentaire, la diffusion de l'arachide au Tchad répond un souci d'équilibre, élaboré par rapport à la situation cotonnière : offrir aux espaces mal disposés pour le coton une culture de rente alternative, en guise de compensation. Au cours des deux dernières décennies, sous l'effet de plusieurs facteurs, parmi lesquels les aléas de la conjoncture cotonnière jouent un rôle majeur, la production de l'arachide a connu une très forte augmentation dans la zone soudanienne, au point de se hisser, de façon indiscutable, parmi les trois principales plantes cultivées, avec les mils et le coton.

### 1-L'arachide : une culture de choix

L'histoire de la culture de l'arachide du Tchad a toujours été étroitement liée à celle du coton. L'ambiguïté de leur relation tient à ce qu'elle présente toujours une dimension double : dans premier temps, l'arachide apparaît surtout comme une culture alternative à l'absence ou à la faiblesse du coton comme source de revenus. Cette dimension est d'ailleurs attestée à différentes échelles, du Tchad tout entier aux nuances spatiales de la zone soudanienne. Puis la culture de l'arachide tend à présenter avec celle du coton des complémentarités de plus en plus évidentes, y compris sur les mêmes terroirs. Comme le coton, l'arachide est une culture connue depuis longtemps des paysanneries africaines. Dans certains territoires comme le Sénégal, ou ; plus proche du Tchad, le Nigeria ou le nord du Cameroun, elle a été transformée à l'époque coloniale, avec plus ou moins de succès, en culture

industrielle destinée à l'exportation<sup>1</sup>. Au Tchad, la priorité en matière de développement agricole a longtemps été accordée au seul coton, considéré comme l'unique spéculation rentable dans un contexte géographique caractérisé par un fort enclavement. L'arachide y est restée cantonnée dans un rôle de culture secondaire d'autosubsistance<sup>2</sup>.

Dans les années 1950-1960, néanmoins, l'administration coloniale a essayé de promouvoir sa culture. Au point de vue économique, l'arachide devait fournir des revenus aux paysans ne bénéficiant pas ou peu des revenus cotonniers : dans l'esprit des colonisateurs, il y avait une juxtaposition nette d'une zone à vocation cotonnière, au sud, où l'arachide devait garder une position marginale, et d'une zone à potentialité arachidière au nord, correspondant au sahel méridional (Guéra, Salamat et Chari Baguirmi), où la culture du coton devait être subordonnée à l'arachide<sup>3</sup>. Cette politique de développement d'une arachide sahélienne fut finalement un échec, qui s'explique à la fois par le développement de l'insécurité dans la région à partir du milieu des années 1960<sup>4</sup>, et par de grandes difficultés de commercialisation.

Dans la zone soudanienne, des années 1960 aux années 1970, la situation de l'arachide reste quasiment inchangée. L'essentiel de la production demeure autoconsommée (97% dans la région de Kélo dans les années 1960<sup>5</sup>), même si des flux timides, de quelques centaines de tonnes à 3.000 tonnes au maximum, sont parfois enregistrés à l'exportation<sup>6</sup> vers l'Afrique centrale forestière, servant de fret retour aux produits manufacturés importés par la « voie fédérale<sup>7</sup> ».

L'encadrement agricole du Tchad méridional reste accaparé par la culture cotonnière, considérée comme stratégique et prioritaire<sup>8</sup>. Au-delà de cette préférence accordée au coton, les obstacles principaux identifiés pour le développement de la

---

<sup>1</sup>Géraud MAGRIN, *Le sud du Tchad en mutation, champs de coton aux sirènes de l'or noir*. La librairie du CIRAD. Page 112.

<sup>2</sup> *Idem*

<sup>3</sup>Sautter, *Op, cit*, 1958:

<sup>4</sup>Du fait de la rébellion du Frolinat

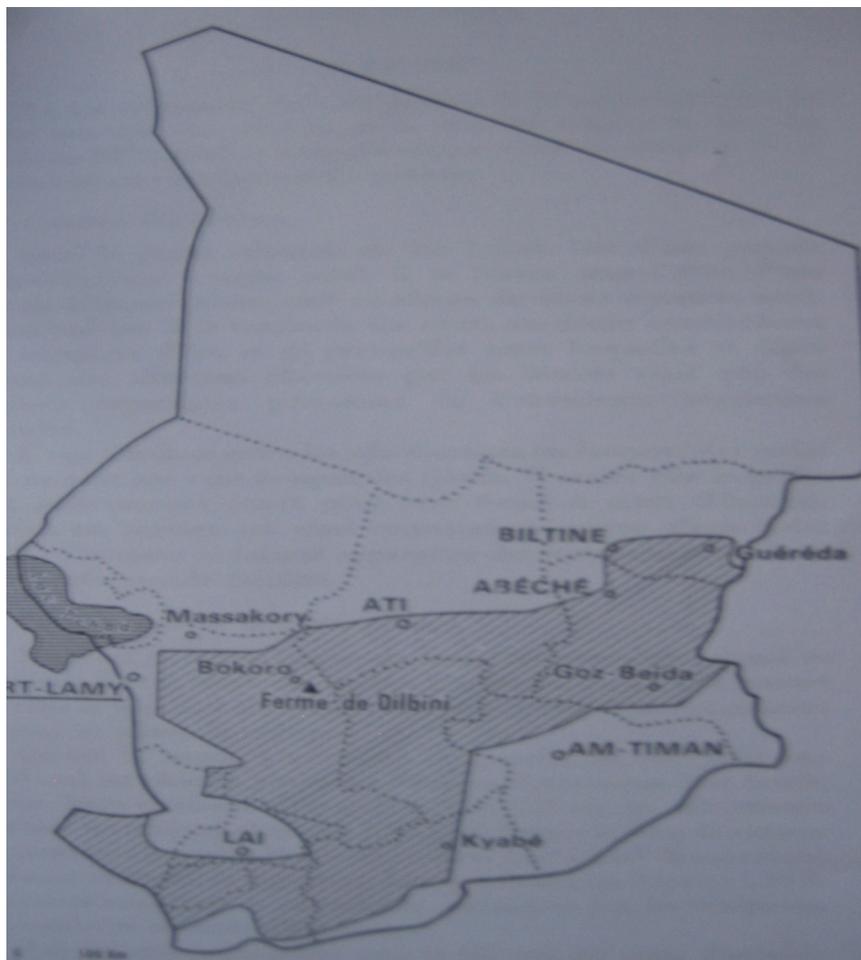
<sup>5</sup>Bouquet, Cabot, *op, cit*, 1973 page 68

<sup>6</sup>Sautter *op, cit*, 1958 page 257

<sup>7</sup>La « voie fédérale » de l'Afrique Equatoriale Française correspondait à l'axe Pointe Noire / Brazzaville/Bangui/ Fort-Archambault(Sarh) ou Moundou/ N'Djamena, (N'Djamena) qui concentrait une part essentielle des importations et des exportations du Tchad.

<sup>8</sup>République du Tchad 1976 : 1-2.

commercialisation comme l'arachide ou des céréales. Les exportations, qui tendent à devenir de plus en plus rémunératrices dans la deuxième moitié des années 1970, du fait d'une hausse sensible des prix<sup>1</sup>, sont découragées par les autorités, qui entendent garantir les approvisionnements des huileries nationales<sup>2</sup>. Mais les prix d'achat de l'huile de la COTONTCHAD sont jugés trop bas pour stimuler véritablement la production



.....Limite de préfecture

Carte N° 4 : La zone arachidière.

En examinant carte N°4 il y a lieu de distinguer deux zones de culture de l'arachide :

Dans la grande zone de cotonnière (poche du sud ouest, au sud de 11°

<sup>1</sup> Voir le rapport d'O.N.D.R.-DSN 1975-76 : 18

<sup>2</sup> Celle de COTONTCHAD, installées à Kélo puis à Moundou, fonctionnent de 1974 à 1987.

parallèle) l'arachide est cultivée en association avec le sorgho. La production est quasi entièrement autoconsommée, le reliquat alimentant un petit commerce.

La seconde zone, dite du centre Est, se situe entre le 11° parallèle et les 13 e - 14 e parallèles, soit à la limite septentrionale des cultures pluviales. La culture de l'arachide est souvent pratiquée en association avec celle du petit mil. Lorsqu'il s'agit de culture pure, les densités sont très faibles (50 cm à 1 m, en tous sens). Une part de la production, proportionnellement beaucoup plus importante que dans le sud, est destinée à la commercialisation.

## 2- Arachide, culture plus vivrière qu'industrielle

Le commerce d'arachide, est extrêmement important avec le Cameroun et la République centrafricaine, l'arachide est une denrée d'alimentation locale, consommée en moyenne par trois familles sur cinq. Le Tchad exporte ce produit, environ 10 000 tonnes par an, vers le Cameroun et la R C A. en moyenne même si nous n'avons pas les chiffres de la période au complet. Le Tchad est en 20ème position parmi les pays producteurs d'arachides, représentant moins 1% de la production mondiale de ce produit en 1991<sup>1</sup>.

Les arachides sont cultivées dans les préfectures de Batha, Biltine, Chari-Baguirmi, Mayo-Kebbi, Tandjilé, Logone Occidental, Logone Oriental, et du Moyen -Chari. Les exportations d'arachide ont augmenté considérablement durant la période pour laquelle nous avons reçu les données, en passant d'environ 42 000 tonnes en 1983 à 18 000 tonnes en 1994. Elles baissent fortement en 1998 à 450 tonnes.<sup>2</sup>

La grande partie de la production d'arachides destinée à l'exportation est réalisée dans la zone soudanienne, tandis que la zone sahéenne alimente les centres urbains du nord du pays ainsi que sa région centrale. Les arachides jouent un rôle

---

<sup>1</sup>Rapport de Banque mondiale : les vingt premiers producteurs mondiaux d'Arachide dans le Monde en 1991. Les exportations en milliers de tonnes.

<sup>2</sup>Voir Annexe I : tableau N° 13 les exportations des arachides en tonnes, valeurs de dollars et prix unitaires.

essentiel dans les zones soudaniennes. L'importance des arachides dans l'économie du Moyen Chari en particulier est indéniable. En termes d'importance commerciale, elles présentent le deuxième produit après le coton. La plus grande partie du commerce frontalier réalisé par le secteur privé se base sur les arachides, et le commerce de ce produit est principal soutien du marché de Sarh.

La commercialisation de la récolte sur les marchés intérieur ou extérieur est fonction de la situation alimentaire du pays, ainsi que des prix offerts. Le paysan peut consommer ses arachides, les vendre sur les marchés locaux ou commercialiser en vue de l'exportation. Lorsque les autres récoltes traditionnelles sont insuffisantes ou que le prix d'achat d'aliments de remplacement qu'il ne produit pas lui paraît trop élevé, l'agriculteur vit sur sa récolte et autoconsomme l'essentiel de celle-ci.

Dans le cas contraire, il en vend une partie, soit sur les marchés intérieurs pour l'alimentation locale, soit aux collecteurs agréés en vue de l'exportation. Ces derniers, qui achètent aux « prix garantis » ne voient pas se ruier vers eux les producteurs désireux de commercialiser une partie de leur récolte. Et, on le conçoit aisément dès lors qu'on connaît l'évolution de ce « prix garanti », un kilo d'arachide décortiquées était payé 27 F en valeur courante en 1963, en 1964 et 1965 ; 26 F CFA en 1966 ; 25 F CFA en 1967 ; 24 F CFA en 1968, 23 F CFA entre 1969 et 1973 ; 26 F CFA 1974 et 30 F CFA en 1975....L'incitation à la vente est faible lorsque, en comparaison, le marché local offre beaucoup de débouchés.

## **CHAPITRE III :**

### **L'ELEVAGE : DEUXIEME PRODUIT DES EXPORTATIONS APRES LE COTON.**

L'économie du Tchad repose fortement sur l'élevage. Les estimations du cheptel au Tchad avoisinent les 19 millions de têtes composés de 8,8 millions de bovins; 3,5 millions de camelins; 5,2 millions de caprins et 2,4 millions d'ovins. Dans les conditions actuelles, les flux annuels de revenus liés à l'élevage sont estimés à 220 milliards FCFA (330 millions Euros), et la valeur ajoutée autour de 210 milliards FCFA (315 millions Euros). Le secteur assurerait la subsistance de 40% de la population rurale et contribuait à 11% du PIB, représentant près de 30% des exportations du Tchad<sup>1</sup>. Les régions côtières du Nigeria et du Cameroun dépendent essentiellement de la production animale au Tchad, qui est le plus grand producteur dans la sous- région.

Les principaux abattoirs sont situés à Abéché, Sarh et N'Djamena. La production formelle des abattoirs en 2002 a été d'environ 7 400 T selon la Mission économique.<sup>2</sup>

L'exportation en matière d'élevage se fait selon deux modes différents: exportations de bétail sur pied (animaux vivants : bovins, ovins, caprins et chameaux) et les exportations de viande dont: viande réfrigérée et viande séchée. Nous examinons chacun de ces modes des exportations.

#### **A- Exportations de bétail sur pied**

Ce mode est le plus ancien et pose plus de problème au commerce extérieur tchadien. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'avec les quelques données de FAO dont nous disposons, le commerce des animaux sur pied constitue une véritable

---

<sup>1</sup> Projet autosuffisance en vaccins pour le Tchad.

<sup>2</sup> La Mission Economique de l'Afrique Centrale est basée à Yaoundé.

évasion du troupeau tchadien vers les pays voisins<sup>1</sup>. Dans ce genre de commerce, nous distinguons notamment les exportations contrôlées et les exportations non contrôlées. Les quelques chiffres qu'on peut examiner sont ceux relatifs aux exportations contrôlées. Quant aux exportations non contrôlées, on ne peut que se fonder sur des estimations qui sont souvent sous-évaluées.

Cette exportation garde jusqu'alors encore son caractère traditionnel. En dehors du bétail exporté en République Centre Africaine qui se transporte par camion, les exportations vers les autres pays se font par convoi. Cette image assez pittoresque de quelque bergers (convoyeurs) accompagnant un troupeau de bovins de la région tchadienne aux frontières du Tchad avec le Nigeria, le Soudan ou le Cameroun, six hommes pour 150 bovin qu'ils conduiront pendant trois mois sur une distance de 1 900 km environ moyennant quelque rémunération.

La longueur du chemin à parcourir et les caractères périlleux du trajet entraînent nécessairement un nombre important de pertes ou de ventes forcées à très bas prix. Le voyage à pied épuise le bétail d'autant plus qu'aucune garantie de bonne nourriture ne s'offre à lui pendant le parcours. Le nombre peu élevé de convoyeurs complique singulièrement la tâche de ces derniers et n'est pas de nature à favoriser cette expédition. L'animal qui pesait 170 kg au départ, s'il atteint le point de vente (Nigeria) n'a plus qu'un poids évalué à 155 kg, il a maigri de 15 kg ce qui équivaut à une perte pour l'exportateur de  $90 \times 15 = 1\ 350$  F. CFA par bête.

Pour 150 bêtes parties initialement d'Ati au Tchad et arrivées vivantes à Ibadan au Nigeria, le manque à gagner pour l'exportateur tchadien est de 202 550 F. CFA. Cette modeste somme ne représente qu'un seuil minimum dans la mesure où beaucoup de bêtes n'arrivent pas à destination.

Pendant trois mois sans soins médicaux, les cas de maladies sont fréquents et le troupeau peut même être décimé par une épidémie inattendue.

---

<sup>1</sup>Marchés Tropicaux : *spéciale Tchad, élevage : une filière principalement informelle*. 21 novembre 2003. Page 2369.

## 1- L'élevage, grande spéculation du nord

Le mode de production capitaliste touche, au Tchad, avant tout, les zones cotonnières, qui coïncident avec les cinq préfectures du sud. Le nord du pays est resté beaucoup plus à l'abri, bien qu'il y ait quelques exceptions de moindre envergure. Dans le centre-Est du pays, certains groupes de paysans cultivent l'arachide destinée essentiellement à l'autoconsommation. A partir de 1962, B.D.P.A. (bureau pour le développement de la production agricole) est intervenu dans ce domaine en créant des fermes expérimentales et des « groupements villageois » dans l'espoir de dégager des surplus commercialisables susceptibles d'alimenter des huileries industrielles. Si cette action avait été couronnée de succès, elle aurait pu avoir le même résultat que la culture du coton dans le sud quant à l'intégration des paysans dans le mode de production capitaliste. Cependant, les populations des zones « encadrées » par le B.D.P.A. ont montré peu d'enthousiasme pour la culture de l'arachide nouveau style et les quantités commercialisées sont restées inférieures aux prévisions.

La plus grande richesse du nord, sinon la seule, est constituée par le bétail. Comme nous avons souligné dans la première partie, le Tchad possède, en effet, le troupeau le plus important de la zone sahélienne après le Mali ; à lui seul le troupeau bovin représentait, aux prix moyens du marché, une valeur de plus de 15 milliards de francs CFA dans les années 1960<sup>1</sup>, cette estimation date d'avant la sécheresse. Le même Atlas pratique du Tchad affirme que « l'élevage tient la première place des ressources véritablement nationales<sup>2</sup> » ce qui constitue une condamnation implicite de la culture du coton de la part des auteurs.

Même ces ressources véritablement nationales ne sont, cependant, pas restées entièrement à l'abri des intérêts des firmes étrangères. Une société française, Prodel (Société frigorifique des produits des éleveurs tchadiens), qui contrôle l'abattoir de Farcha près de Ndjamena, traite la plus grande partie de la viande exportée. En 1965,

---

<sup>1</sup>Atlas pratique du Tchad, N'Djamena, Institut national Tchad pour la les sciences humaines, 1972. Page 54.

<sup>2</sup>Atlas *op. cit.*, pages 56

dernière année précédant la révolte, cette société avait un chiffre d'affaires de 687 millions de francs CFA.<sup>1</sup>

En 1976, le gouvernement créa, avec des capitaux français, allemands et israéliens, les abattoirs de SIVIT à Sarh (à l'époque Fort-Archambault). De l'aveu des autorités mêmes, la commercialisation du cheptel tchadien se heurte cependant à des obstacles de taille : avec le marché extérieur de la viande qui s'élargit, on va pouvoir diriger sur les deux abattoirs modernes du territoire un nombre de bovins toujours plus grand. En principe, ce devait être pour les pasteurs l'occasion de renouveler leur méthode traditionnelle d'élevage, en réduisant la transhumance et en améliorant la qualité bouchère des bêtes. Cependant, le mode de vie nomade auquel les éleveurs restent très attachés, les courants commerciaux traditionnels qui prolongent des contacts séculaires entre peuples opposent de très sérieux obstacles à la modernisations de secteur de l'élevage et à la promotion sociale des pasteurs<sup>2</sup>».

Ce sont surtout les abattoirs de Sarh qui on eu à pâtir de cette « mauvaise volonté » des pasteurs tchadiens, pour des raisons sur lesquelles nous aurons à revenir plus tard.

On peut constater que la France qui a colonisé s'est peu occupée du développement économique du Nord, pour la bonne raison qu'il n'y avait pas grand-chose à développer, du moins du point de vue d'un pouvoir colonial s'intéressant avant tout aux cultures d'exportation. On peut même ajouter que certaines régions ont connu une stagnation, sinon un déclin économique certain. C'était notamment le cas du Ouaddaï. Au cours de la seconde moitié du 19e siècle l'Ouaddaï était une région prospère (Abéché, sa capitale, fut la seule véritable ville de toute l'A.E.F avant l'arrivée des Européens) qui entretenait des relations commerciales suivies avec le Bornou, le Darfour et le Bassin méditerranéen.

---

<sup>1</sup>Pol La vefve, *France Tchad, coopération et souveraineté*, Mémoire de DESS, Droit Public, Université de Reims 1971-1972 page 47.

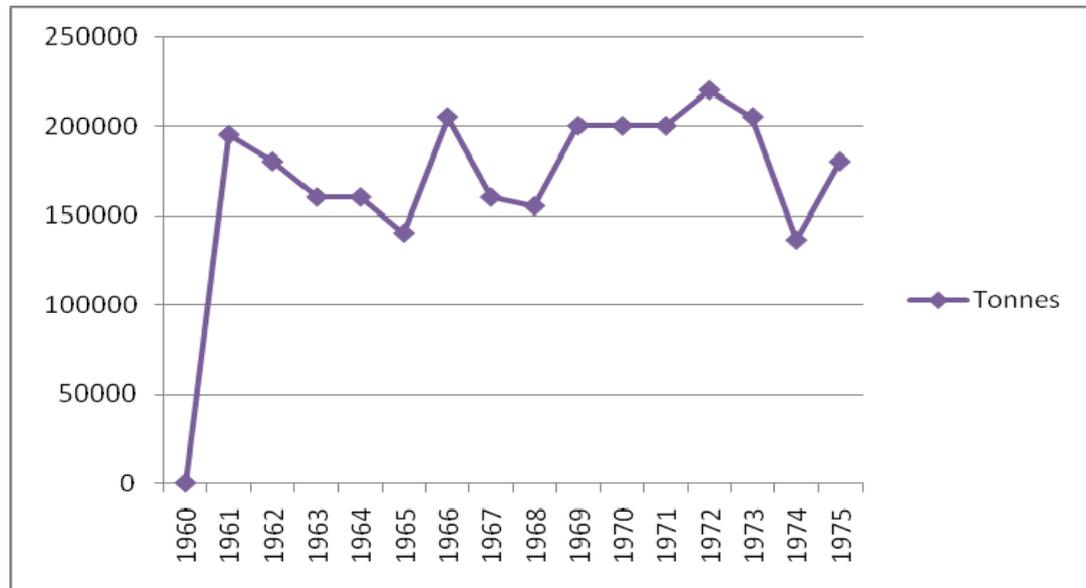
<sup>2</sup> Diguimbaye G et Langue, R, *l'Essor du Tchad*, Paris, presses universitaire de France, 1969 page 193

## 2 - Evolutions des exportations des bovins.

Les effectifs globaux ne sont guère mieux connus que les productions agricoles. L'éloignement des éleveurs, leur mobilité dans le temps et dans l'espace, la dispersion de leur cheptel dans les troupeaux différents, rendent tout contrôle sérieux impossible. Seuls deux types de documents permettent d'évaluer les effectifs : les recensements et états des impôts, et les estimations des services vétérinaires départementaux ou régionaux. Mais il est assez rare qu'ils se recoupent. Si les recensement et états des impôts ont une valeur indicative utile pour des comparaisons entre les régions et entre les groupes, leur valeur absolue est très inférieure à la réalité. Les éleveurs ayant tendance à dissimuler, ou ne tenant pas compte exact de leurs têtes de bétail. A l'opposé, les estimations des services vétérinaires départementaux ou régionaux qui s'appuient sur le nombre effectif des vaccinations ou des contrôles devraient être plus proches de la vérité. Mais de nombreuses corrections sont à apporter, suite à des erreurs de décompte imputables à des animaux qui échappent au contrôle ou qui le subissent en territoire étranger, les circuits de transhumance ne tenant pas compte des frontières. En l'absence de recensements exhaustifs et d'études globales approfondies sur les troupeaux, ce sont pourtant ces dernières informations qui sont retenues par l'organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et de l'Agriculture (F.A.O.) après harmonisation, par les services de l'élevage, en fonction des taux d'accroissement, variables selon les circonstances.

a- Bovins : des évolutions assez irrégulières en tonnes

Figure N° 17: Exportations tchadiennes de bovin en tonnes 1960-1975.



Source : FAO

Le tableau N°14<sup>1</sup> et la figure N° 10 ci-dessus concernent l'évolution des exportations des Bovins par le Tchad en tonnes. Ils sont très incohérents ; le pic des exportations fut en 1992, de 260 2 02 bovins exportés. Cette hausse est due à la stabilité de la région de l'Est du Tchad, qui exporte la grande partie des bovins. Et la forte baisse constatée dans la courbe est l'année 1982 : les exportations sont tombées à 24 000 soit une différence de 2 362 02 bovins par rapport à l'année la plus haute de notre graphique. Cette forte baisse est due à la deuxième guerre civile de 1980, qui a plongé le pays dans une situation économique déplorable interrompant presque totalement les échanges commerciaux. En plus de cette situation, tout le nord fut frappé par la famine, à laquelle s'ajoute une épidémie de peste bovine<sup>2</sup>.

Cependant, bien que nous ayons cité deux événements évidents dans notre graphique, nous pouvons aussi dégager quelques années cruelles du graphique : la

<sup>1</sup> Voir Annexe I : Tableau N°14 les exportations de Bovins par Tchad, en tonnes de 1960-2003

<sup>2</sup> Robert Buijtenhuijs, *Le Frolinat et les guerres civiles du Tchad (1977-1984) la révolution introuvable*, page 459 Karthala

période de 1960 à 1968 a connu une baisse très rapide: le nombre de bovins exportés qui était estimé à 195 000 tonnes en 1961 est tombé à environ 155 000, tonnes en 1968, ce qui constitue une régression très forte. Cela peut s'expliquer par l'importance accrue des exportations de viande ; a partir de 1969, la situation s'est progressivement redressée et le nombre de bovins a atteint un maximum en 1972 à 220 000 bovins exportés contre 200 000 bovins en 1971 soit une baisse de 20 000 bovins<sup>1</sup> par rapport à l'année antérieure ; cette hausse de 1972 est due à la sécheresse qui a poussé les éleveurs au recours massif au commerce d'animaux vivants, les propriétaires convertissent en argent leur bête (dont la vie n'est plus assurée étant donné le manque d'eau et de nourriture).ou font égorgé leur bête et sécher la viande.

L'année suivante, 1974, cette croissance fut pourtant de nouveau stoppée par la sécheresse de 1973. Les puits et les forages continuèrent à donner de l'eau mais les pâturages alentours disparurent. L'année 1974 s'est traduite par une véritable hécatombe et les bovins retrouvent leur effectif du début de la décennie antérieure. Les pertes furent variables suivant les régions, les groupes ethniques et sociaux.

La période de 1995 à 2003 c'est le même chiffre 10 000 tonnes de bovins exportés, qui est répété<sup>2</sup> ; cette répétition de chiffre il nous laisse croire que les organismes chargés de collecter les données n'ont pas reçu les rapports de la part de gouvernement tchadien.

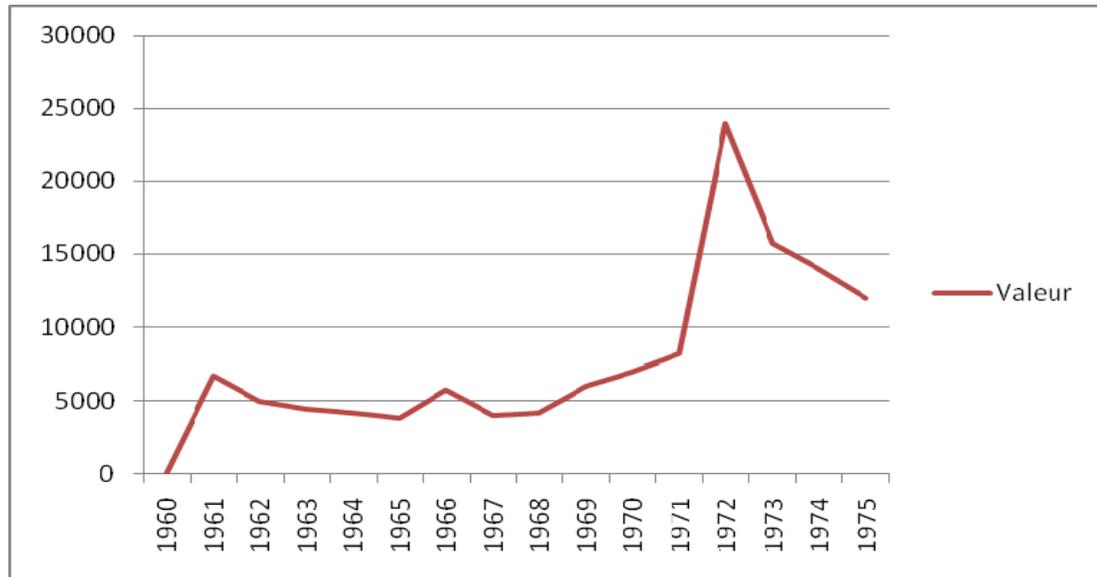
---

<sup>1</sup> Voir Annexe I : Tableau N°14 les exportations de Bovins par Tchad, en tonnes de 1960-2003

<sup>2</sup> *Idem*

*b- Et en valeurs de dollars courants*

Figure N° 18 : Exportations de bovin en valeurs de dollars courants 1960-1975.



Source : FAO

Comme nous l'avons souligné, la singularité de la courbe des exportations de bovins en tonnes se révèle à l'examen du tableau N°15<sup>1</sup>, de même que, dans la figure N°11 ci-dessus, celle des exportations de bovin tchadien en valeur de dollars courants. Nous pouvons dire que l'évolution en valeurs de dollars courants de bovins est incohérente, mais on peut dire que l'année du maximum des exportations de bovin est en 1983 de 95000 de dollars, et l'année du minimum est en 1965 de 3860 dollars. Le total exporté par le Tchad entre 1960 et 2003 est de 1 386 499 dollars, la moyenne annuelle est de 32 244 dollars courants par an. Mais nous pouvons partager la courbe en valeur en deux phases différentes : une première allant de 1960 à 1971 qui présente une évolution minimale, à l'exception de la forte baisse des années 1967 (3 990 dollars courants) et de celle de 1968 (4 190 dollars courants) ; la moyenne annuelle entre 1960 et 1971 est de 5 390 dollars soit une croissance 0,3% par an. Et cette évolution minimale s'explique par les troubles qui ont frappé les régions du nord et du nord Est

<sup>1</sup>Voir Annexe I : Tableau N°15 les exportations de bovins par Tchad, en valeur de dollars courants de 1960-2003

du Tchad, qui possède une part important de bovin. En effet, pendant cette période, le Tchad a connu un fort mouvement migratoire vers le Soudan et la République Centrafricaine principalement, touchant particulièrement les régions sahélo-sahariennes. Quant aux motivations des émigrants, elles se trouvaient dans les abus administratifs et dans la répression. Comme le soulignait Le Rouvreur, à propos de ces motivations, il s'agissait « d'échapper aux exactions du sultan et des ses représentants, au recrutement de main-d'œuvre pour la réfection des routes après la saison des pluies, aux réquisitions de mil pour l'armée et l'administration, à la brutalité et la malhonnêteté des gardes, aux impôts, sur lesquels les chefs, à tous les échelons, prélevaient leur dîme et qui frappaient surtout les pauvres <sup>1</sup>»

Les statistiques font apparaître une phase de hausse continue de la production, allant de 1972 à 2003, et de redressement des exportations qui passèrent de 8 200 dollars courants 41 000 dollars courants en 2003. Cette hausse des exportations s'explique : au début des années 1970, le Soudan décide la suppression partielle des chefferies et de l'impôt par capitation tandis que le marché de l'emploi et l'essor de l'économie, dans la région de la Djézireh à cette époque, étaient autant d'éléments qui faisaient de ce pays, aux yeux des commerçant tchadiens, une terre de pain et de liberté qui poussait les nomades et les paysans à y exporter leurs bovins.<sup>2</sup>

On peut signaler cependant une amélioration des exportations de bovins en 1994, grâce notamment à la dévaluation du franc CFA en début de cette année qui a stimulé les exportations de bétail sur pied et de viande congelée<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> A. Le Rouvreur, *Sahéliens et Sahariens*. Berger Levrault, L'Harmattan, 1989, page 8

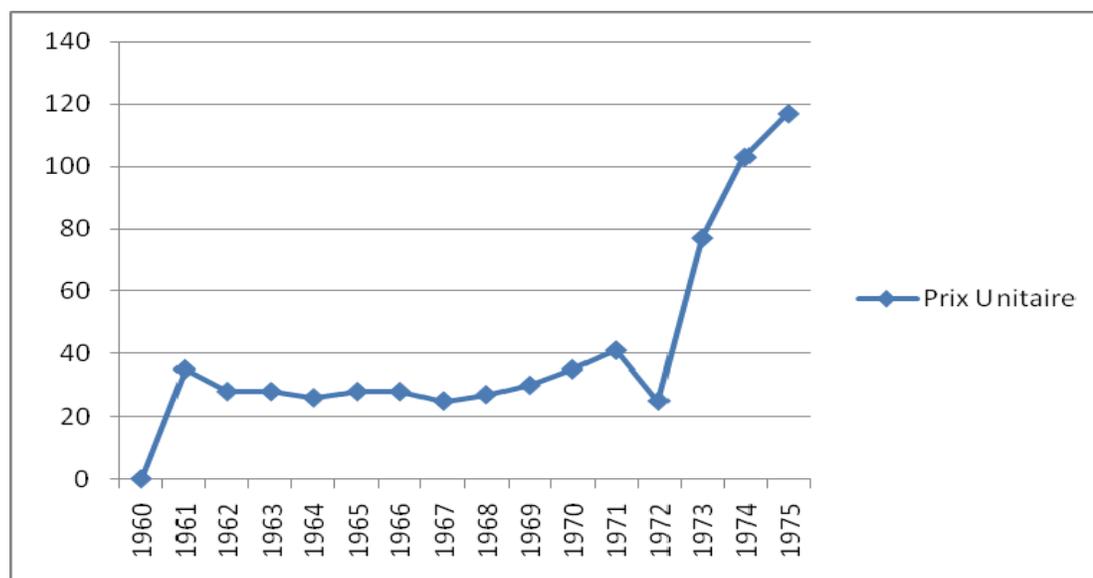
<sup>2</sup> Marc Lavergne, *Le Soudan contemporain*, page 545, Karthala, 1989.

<sup>3</sup> N'Djamena Hebdo, N° 142, 28 juillet 1994 Rubrique « Echos »

c- Evolutions persistantes des prix unitaires par bovins

Le prix des bovins exportés par le Tchad de 1960 à 2002 figurant sur le graphique N° 12 et le tableau N° 16<sup>1</sup> passa de 35 dollars en 1961 à 410 en 2003. La moyenne annuelle des prix des bovins exportés par le Tchad pour la période fut d'environ 415 dollars, soit une croissance de 3,10% sur la moyenne générale.

Figure N° 19 Les prix unitaires des exportations de bovin par le Tchad 1960- 1975.



Source : FAO

La forte hausse des prix observée culmine à l'année 1986 avec 815 dollars, soit une augmentation de 641%, par rapport à des années de prix bas: 1964, à 25 dollars, 1967 à 25 dollars et en 1972 encore 25 dollars, soit une croissance nulle entre 1960 et 1972. A partir de 1973, nous pouvons observer que l'augmentation du prix des bovins fut lente et presque régulière, de 1974 à 1982.

<sup>1</sup>Voir Annexe I : Tableau N°16 les prix de bovins exportés par le Tchad, en dollars courants de 1960-2003

En effet, Les flux régionaux de bétail représentent depuis longtemps de grandes quantités des bovins et aussi des caprins (chez les caprins du Tchad on distingue deux principales races : la chèvre du Sud<sup>1</sup> et la chèvre du Sahel<sup>2</sup>) en moyenne de 69 821 tonnes de 1960 à 2003, soit une moyenne en valeurs de 2 739 de dollars courant et le prix moyen de 31 dollars<sup>3</sup>.

Les animaux de race caprine domestiqués au Tchad sont représentés par la chèvre chez les femelles et le bouc chez les mâles. Ces animaux constituent une part très importante des systèmes d'élevage traditionnels sahéliens. Il convient de dire que d'une manière générale, c'est au début du XX<sup>e</sup> siècle que l'étude des ressources génétiques caprines tchadiennes a réellement commencé. Après l'indépendance, l'Etat a poursuivi cet effort de recherche. L'origine des caprins tchadiens semblent se situer au moyen - orient où l'on trouve encore l'espèce sauvage, ancêtre de l'espèce domestique, ainsi que de nombreuses preuves archéologiques d'un processus de domestication datant de 8500 à 9000 ans.

Comme pour les caprins il existe au Tchad deux types de moutons: le mouton à laine<sup>4</sup> et le mouton à poils<sup>5</sup>.

Le Tchad a tenté une expérience pour introduire ces moutons dont la fourrure d'astrakan est particulièrement recherchée. En 1947, on fit venir d'Iran une centaine

---

<sup>1</sup>La chèvre du Sahel est reconnaissable par son allure élancée. La couleur est variée. Poids vif: environ 37 kg. Taille au garrot: 80 cm. Mauvais animal de boucherie. Rendement à l'abattage: 42 à 43 pour cent

<sup>2</sup>La chèvre du Sud est trapue avec une tête à profil rectiligne et à front large. La robe est d'une grande diversité de couleurs. Poids vif: 15-25 kg

<sup>3</sup> Voir annexe I Tableau N° 17 : les exportations tchadiennes de Caprin en tonnes valeurs de dollars courants et les prix unitaires de 1960 -2003.

<sup>4</sup>Le mouton à laine, encore appelé "mouton fezzanais" est peu représenté au Tchad. Sa robe est blanche, ses cornes sont claires et il est de petite taille, 60 cm environ au garrot. Il est élevé pour la production de viande qui est autoconsommée. La laine est utilisée pour l'artisanat local.

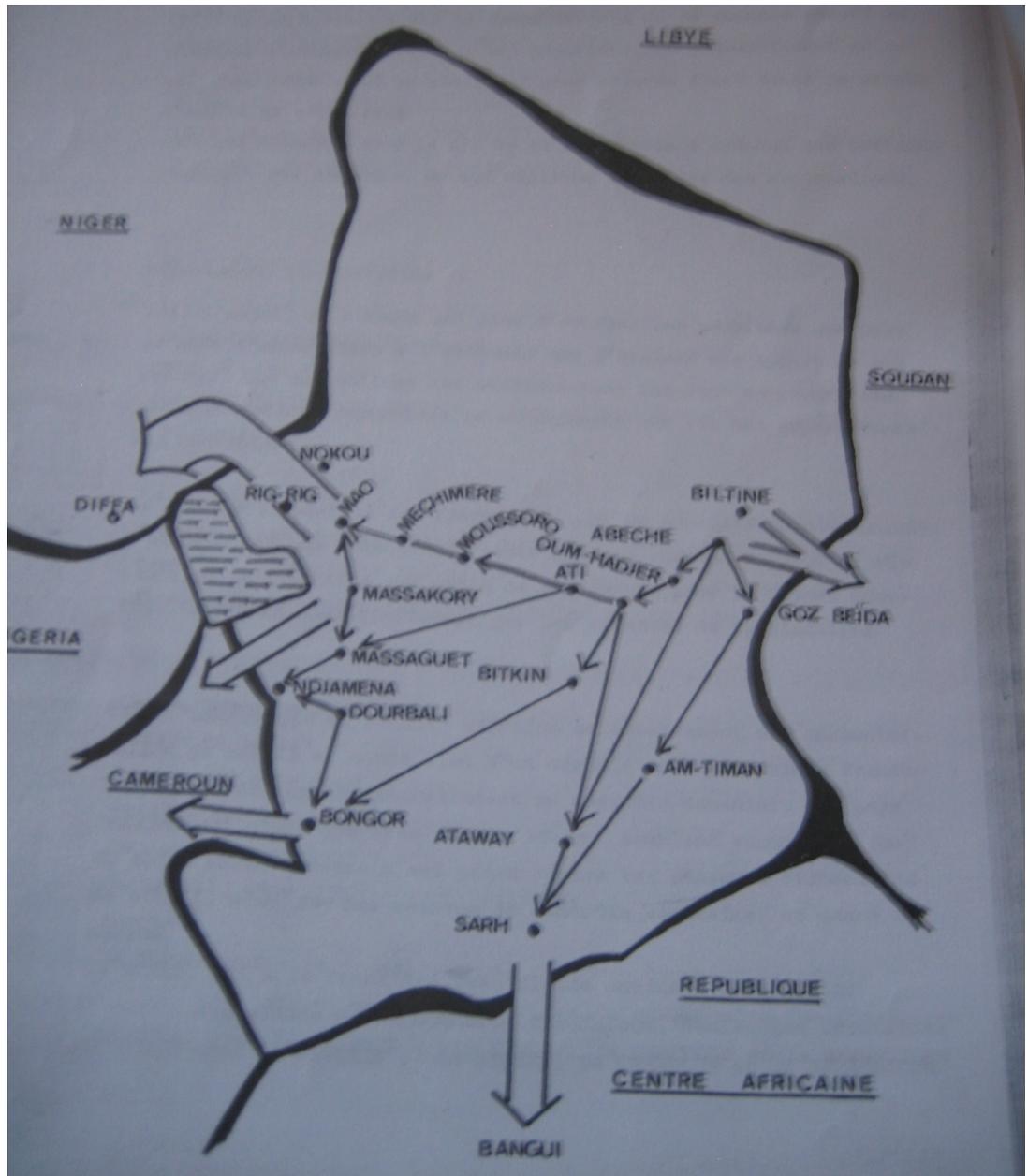
<sup>5</sup>Mouton à poil: On y distingue le mouton à poil long, le mouton Mbororo ou mouton Peulh, et le mouton du Sahel.

de géniteurs de race Karakul. Il s'agissait d'obtenir par croisements d'absorption des sujets assimilables aux pur-sang.

Les moutons, installés d'abord à N'gouri, furent déplacés en 1948 à Abougoudam où l'on venait de créer un centre d'élevage. En dépit de l'insuffisance des réserves en eau, les effectifs augmentèrent. Mais en 1956, à la suite d'une saison sèche exceptionnellement sévère, ce centre a été fermé. Sinon ce dernier aurait pu constituer pour le pays une ressource économique intéressante. Bref, les ovins qui sont exportés représentent en moyenne 59 686 tonnes de 1960 à 2003, par année. Enfin, le Tchad exporte des chameaux, vers la Libye.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup>Voir annexe I : Tableau N° 19 les exportations tchadiennes des chameaux en tonnes, en valeurs de dollars courants et les prix unitaires 1960 -2003



→ Circuits intérieurs

⇨ Circuits des exportations

- Marché

Carte 5 : Principaux marchés et circuits du bétail vivant.

Jusqu'à nos jours les flux de bétail du Tchad étaient orientés prioritairement vers le Sud et suivaient deux voies principales : le cheptel tchadien empruntait l'ancienne "voie fédérale" qui reliait par camion la ville de Sarh à Bangui, et poursuivait sa descente vers Brazzaville et Pointe-Noire via le fleuve et le chemin de fer. A ces deux courants d'échanges principaux, il convenait d'ajouter les flux en direction du Nigeria qui concernaient les bassins du Nord Cameroun et du centre du Tchad<sup>1</sup>.

Le commerce connaît actuellement d'énormes difficultés dues à l'état d'insécurité qui règne le long de certaines frontières du Tchad, insécurité qui ne favorise pas un contrôle efficace des troupeaux qui traversent alors clandestinement la frontière. Les périodes de baisse devraient correspondre à une augmentation des exportations non contrôlées. Nous pouvons mentionner, parmi les difficultés, la dévaluation de monnaie nigériane, qui a ruiné un nombre important de commerçants de bétail. Le Tchad était avant les années 80 le principal fournisseur des pays côtiers de l'Afrique centrale. Actuellement, tous ces marchés ont été perdus du fait de l'introduction de viandes congelées et subventionnées en provenance d'Afrique du sud et des pays européens à des prix défiant toute concurrence<sup>2</sup>.

## 2- Exportations de bétail sur pied non contrôlé vers les pays voisin.

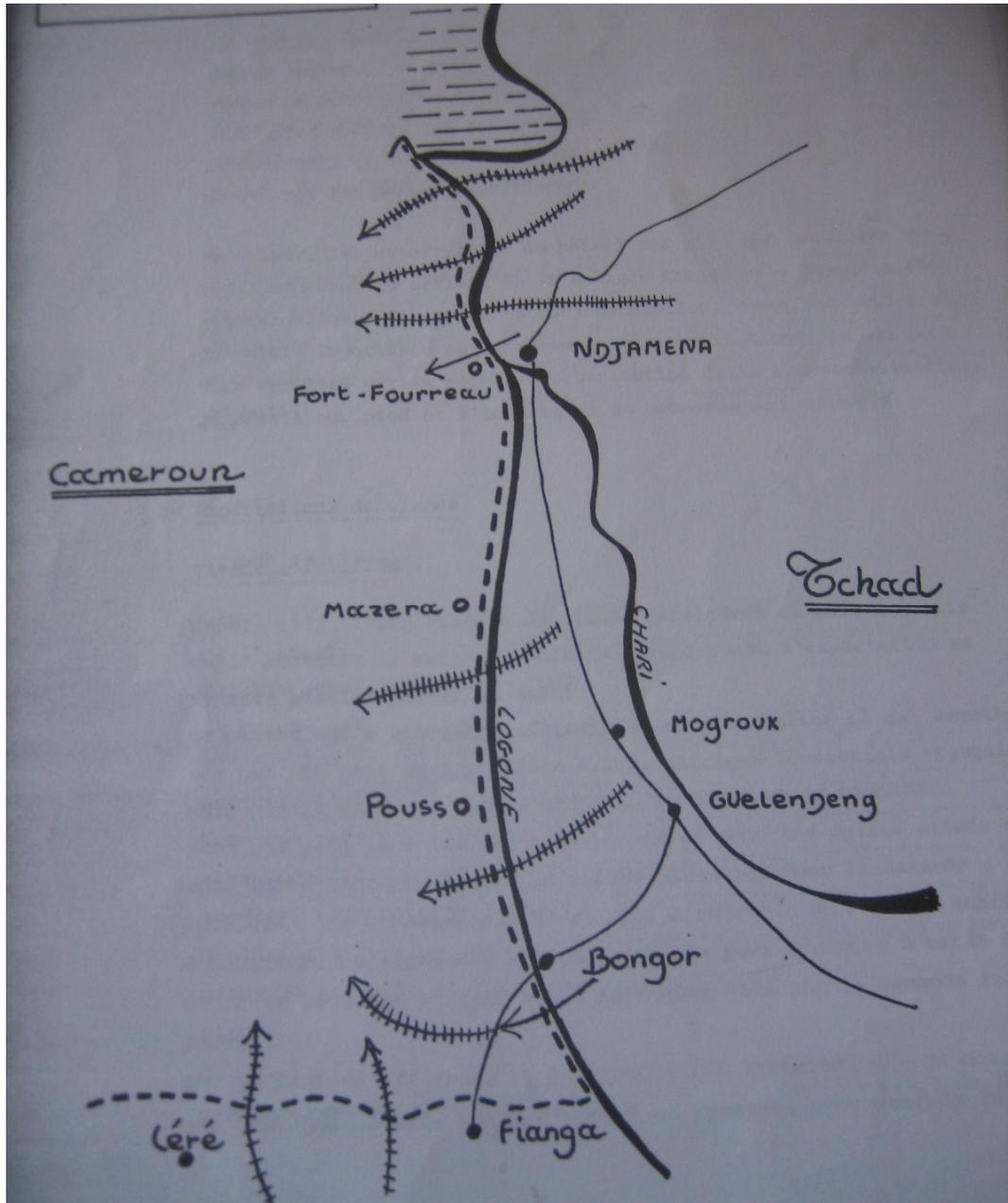
Ici, l'objet de l'étude est plus d'évoquer les problèmes que pose ce mode d'exportation à l'économie que d'évaluer son apport en recettes. Les estimations des statistiques laissent entrevoir que les exportations contrôlées ne constituent que 17% des exportations non contrôlées. Le passage frauduleux des frontières par une quantité impressionnante d'animaux est une très grande perte pour le cheptel du pays en même temps qu'il constitue une perte de ressources pour le budget tchadien, alimenté essentiellement par les recettes de la fiscalité. Cette hémorragie du bétail entraîne nécessairement une surexploitation du bétail et donne lieu à un circuit de transactions frauduleuses qui échappent naturellement au contrôle douanier. Les pays voisins qui

---

<sup>1</sup>Voir la carte N° 5 principaux et circuits du bétail vivant du Tchad.

<sup>2</sup>Robert Buijtenhuijs *Transition et élection au Tchad 1993-1997 Restauration autoritaire et recomposition politique*. Page 81 Paris Karthala 1999.

n'ont que très peu de bêtes semblent encourager (ou, du moins, aucune mesure n'est prise contre les passeurs clandestins de bétail, même pas de mesures de contrôle sanitaire) ce genre de marché. La carte ci-dessous montre les routes de sortie des bétails tchadiens vers le Cameroun et le Nigeria.



Routes légales —————>  
 Routes frauduleuses - - - - ->

Carte N° 6: Les routes de la sortie des bétails

Comme expose la carte précédente, le Tchad, qui a la frontière très perméable, continue de souffrir des effets de ce commerce frauduleux ; seules les frontières du Tchad avec le Nigeria, Cameroun et la République Centre-Africaine sont à peu près contrôlées. Néanmoins, il subsiste encore dans cette région de très grands réseaux de trafiquants qui continuent de défier la vigilance des douaniers tchadiens. Ils usent même parfois de la corruption pour se mettre à l'abri de tout contrôle. La frontière Soudano-Tchadienne l'une des plus longues, échappe presque entièrement à tout contrôle. Le nombre de bêtes passant de ce côté est sous-estimé. Une étude sur la contrebande dans cette région donnerait de très bons résultats. Le nombre peu élevé ou le manque de contrôleurs douaniers devrait plutôt favoriser ce genre d'activité surtout que les prix sur le marché soudanais sont plus intéressants qu'au Tchad. De plus, le système de droits fixes n'arrange pas les petits exportateurs.

## B- Commerce des produits dérivés de l'élevage.

### 1- Commerce de la viande: Bœufs, veaux et chameaux.

Depuis 1958, l'exportation de viande réfrigérée se fait à partir de l'abattoir frigorifique de N'Djamena- Farcha<sup>1</sup>(Ndjamena) et par le complexe industriel de viande de Fort-Archambault<sup>2</sup> (Sarh).

Le marché est entièrement africain et en particulier il est constitué par les pays de l'ancienne A.E.F (Afrique équatoriale française) auxquels il faut ajouter le Nigeria, le Zaïre et le Cameroun. Tous ces pays, pour les uns, très peuplés, et, pour les autres, situés en zone forestière, constituent un marché potentiel dont la demande a accéléré les exportations de viande. L'abattoir de Farcha a subi en plusieurs reprises des

---

<sup>1</sup>Les abattoirs frigorifiques de N'Djamena, installés dans le quartier de Farcha, ont été mis en service au mois d'août 1958. Les produits d'abattage sont soit consommés localement, soit réfrigérés et exportés par avion.

<sup>2</sup>Les abattoirs frigorifiques de Fort-Archambault ont commencé à fonctionner en avril 1960. Comme à N'Djamena, les produits d'abattage sont soit consommés dans la ville, soit réfrigérés et exportés par avion.

agrandissements pour répondre à cette demande (à laquelle il faut aussi adjoindre bien sûr la demande intérieure). Sur le tableau N°<sup>1</sup> 20 Nous constatons une progression très nette d'apport en recettes provenant de la vente de viande, pendant les années 1960 jusqu'à 1977 à une production en hausse moyenne de 6 200 tonnes. Il faut remarquer que, à partir de 1978 jusqu'à 1986, les chiffres ne contiennent pas les chiffres des exportations de viandes.

Ce mode d'exportation est beaucoup plus anarchique. Les exportations de viande ne cessent pas de baisser, le Tchad exporte en 1961 5 200 tonnes de viandes et en 2003 à 287 tonnes, soit -94,7% cela s'explique par le fait que, la qualité peu soignée du troupeau a un impact défavorable sur les exportations de viande: un bœuf zébu a un poids moyen de 170 kg, ce qui traduit une grande maigreur devant certaines espèces allant de 200 à 250 kg. En plus, les pénibles conditions de vie de ces bêtes retardent leur croissance. Il faut attendre plusieurs années pour qu'un veau devienne un bœuf.

L'hémorragie que constituent les exportations de bétail sur pied et les effets de la sécheresse ont porté un coup sévère au cheptel tchadien vivant déjà dans des conditions précaires.

Le marché de la viande demeure malgré tout un marché qui reste à exploiter.

## 2- Viande sèche

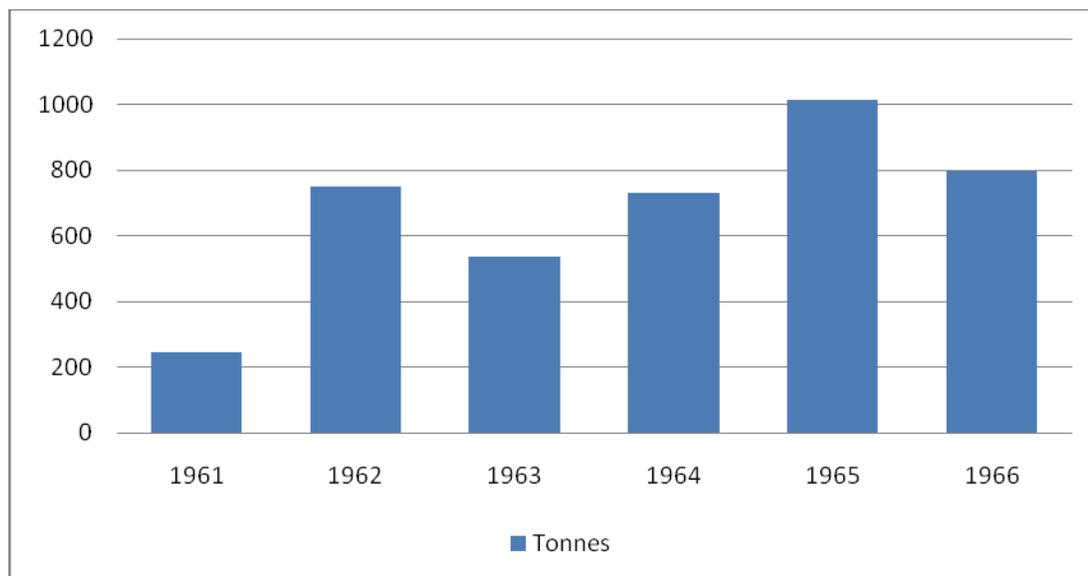
Nous faisons cas de cette exportation parce qu'elle est d'une importance certaine pour l'économie tchadienne. Elle a représenté en 1974 : 2 759 846 kg de viande séchée.

Si l'on estime qu'il faut trois vaches pour faire 80 kg de viande séchée cela représenterait environ 103 000 vaches, encore que dans ce domaine la fraude n'est pas absente. Les exportations de viande séchée sont dirigées exclusivement sur le Nigeria. Le graphique suivante présente les tonnages des exportations de viande séchées contrôlés par le Tchad vers le Nigeria de 1961 à 1966.

---

<sup>1</sup> Voir annexe I : tableau N° 20 Les exportations des viandes par le Tchad 1960-2003.

Figure N° 20: Les exportations des viandes séchées en tonnes par le Tchad 1961-1966



Source : les chiffres cités par Diguimbaye Georges, *Op. cit.*

Pour restituer à ces tonnages toute leur valeur, il faut savoir que 750 tonnes de viande séchée, par exemple (année 1962) correspondent à quelque 10 000 bœufs abattus. La préparation de la viande séchée s'effectue à Moussoro, Ati, Massakory, Dourbali et N'gama, suivant un mode artisanal. Cette activité permet d'exploiter les bêtes les plus âgées. Il ne semble pas qu'elle doive se développer sensiblement.

### 3- Cuirs et peaux: demande irrégulière, fluctuation de cours.

Le développement des exportations et de la consommation intérieure de viande doit naturellement donner lieu à une croissance parallèle des peaux brutes et cuirs.

L'importance des abattages indique que la production des peaux est importante. Cependant, leur commerce n'a qu'une importance secondaire. Beaucoup de peaux et cuirs produits sont perdus et une partie utilisée pour la fabrication intérieure; seule une faible proportion est commercialisée. La production pour l'année 1964 est estimée de 160 000 unités des cuirs et 400 000 unités pour les peaux<sup>1</sup>. Nous distinguons deux sortes de cuirs et de peaux : les cuirs et peaux dits « de boucherie »

<sup>1</sup>Diguimbaye Georges, *op. cit.*, page 212, 1969

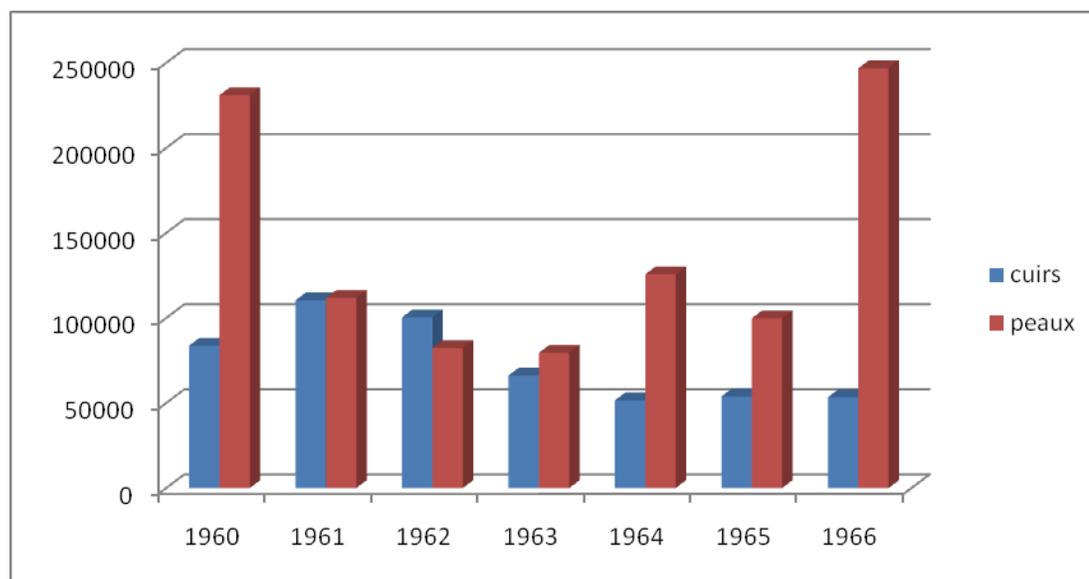
qui sont préparés dans de bonnes conditions dans les abattoirs de Sarh et de N'Djamena; et les cuirs et peaux dits « de brousse » qui proviennent des autres centres d'abattage.

Dans les années 1960 rentraient dans la catégorie des cuirs et peaux de boucherie environ 35 000 cuirs et 15 000 à 20 000 peaux de moutons.

Cependant, 14 centres sont équipés à la fois pour l'abattage et la préparation des cuirs et peaux<sup>1</sup>.

Les cuirs et peaux de boucherie sont collectés par NSCKN qui exporte via Pointe-Noire ou Apapa. Une partie des cuirs et peaux de brousse est dirigée sur le Nigeria. Le graphique ci-après confirme que le Tchad exporte plus de peaux que de cuirs.

Figure N° 21 : exportations contrôlées de cuirs et peaux en unités 1960-1966



Source : *idem*

Concernant le lait, ce dernier est la base de l'alimentation des populations pastorales. Il donne lieu à une certaine commercialisation dans les centres urbains et des échanges entre pasteurs et cultivateurs.

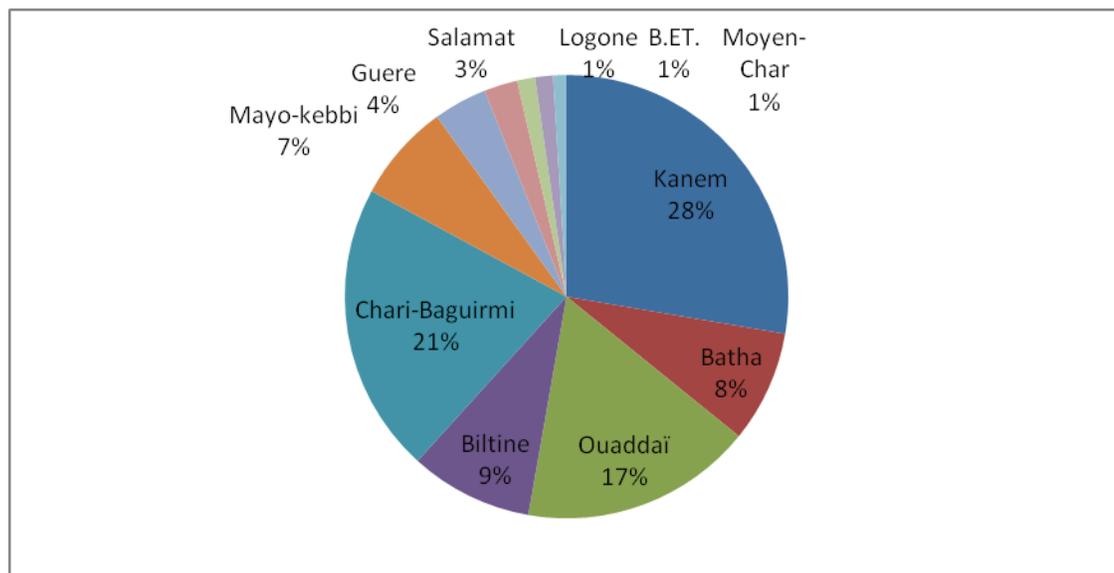
<sup>1</sup>Massakory, Dourbali, N'gama, Moussoro, Koundjouro, Ati, Oum-Hadjjar, Abéché, Biltine, Binder, Moundou, Mongo, Bitkine, Am-Timan.

La production de beurres est estimée à 5 500 tonnes. La plus grande partie est autoconsommée. Il est difficile d'estimer la quantité commercialisée à l'intérieur du pays. Quant aux exportations contrôlées, elles sont inférieures à 100 tonnes.

#### 4- Caractéristique des zones d'élevage du Tchad

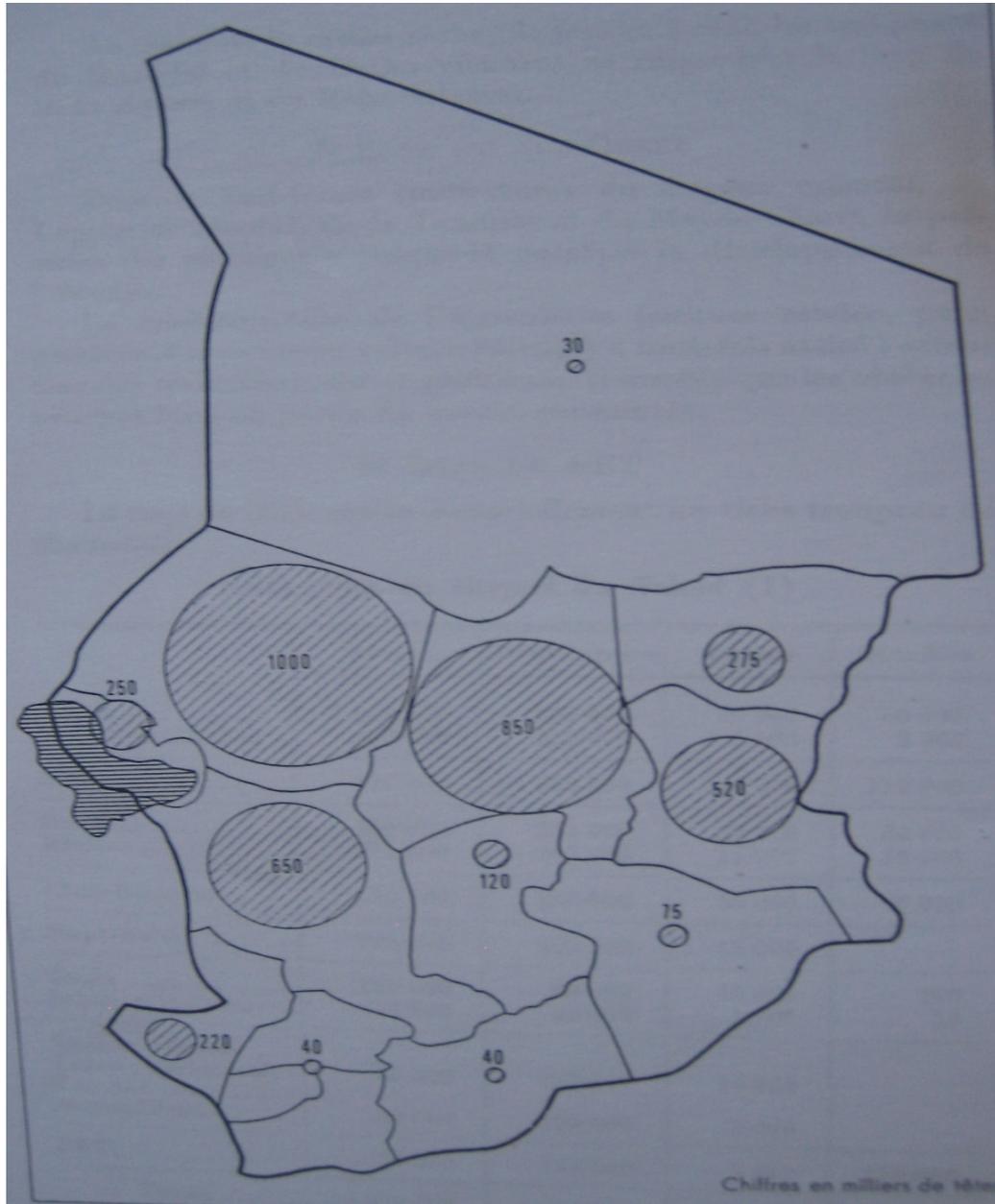
A présent passons à l'examen de la caractéristique des zones des bétails tchadiens, malgré la forte marge d'erreur de ces estimations. Si on se base sur un rapport de service d'élevage tchadien en 1964<sup>1</sup> et la figure ci-dessous nous dégagent huit zones d'élevage distinctes :

Figure N° 22 : Estimation du cheptel du Tchad selon les régions en 1964 (%).



Source : chiffres tirés du rapport du service de l'élevage 1964

<sup>1</sup> Voir la carte N° 7 : Répartition de cheptel bovin par les zones préfectorales en 1964 page suivant



Carte N° 7 : Répartition de cheptel bovin par les zones préfectorales en 1964

➤ zone du Kanem

Le Kanem est la zone du Tchad la plus riche en bétail il présente à 28% du total selon la figure N° 12 et le figure ci-dessous. Les bêtes y trouvent de bons pâturages. Le secteur du Bahr-el Gazal, plus particulièrement favorisé sous le rapport de l'eau, abrite de nombreux troupeaux.

A l'exception de la région du lac Tchad où le bétail est quasi sédentaire, la

transhumance, bien que d'une amplitude limitée, est partout de règle.

Le bétail du Kanem est l'objet d'un important commerce, on distingue deux axes commerciaux : l'un se dirige vers le Nigeria, l'autre vers N'Djamena et la région cotonnière du sud.

➤ Zone du Chari-Baguirmi

Le bétail est abondant dans la partie septentrionale du Chari-Baguirmi, il se raréfie à mesure que l'on descend vers le sud. Venant du Kanem, certains troupeaux transitent par le Chari-Baguirmi pour être commercialisés en zone cotonnière, d'autres transhument dans les secteurs des forages à grand débit. Dans cette zone, l'estimation est à 17%.

En raison de l'activité des abattoirs de Ndjamen, on trouve dans le Chari-Baguirmi d'importants marchés de bétail.

➤ Zone du Ouaddaï

En dépit de réserves d'eau insuffisantes, l'élevage bovin est important dans la zone du Ouaddaï.

Le mouvement de transhumance dirigé sur le Salamat n'est pas généralisé, au fort de saison sèche, d'importants troupeaux se concentrent autour des points d'eau d'Oum-Chalouba, de Biltine<sup>1</sup> et d'Arada.

Le bétail de cette région est vendu au Nigeria, dans le sud (au Moyen-Chari et en R.C.A.) ainsi qu'au Soudan.

➤ Zone du Batha

Le troupeau bovin du Batha se classe tous de suite après celui du Kanem, selon notre connaissance, mais l'examen du tableau le place en quatrième rang, à 8%. Cette région est dotée d'excellents pâturages, mais elle ne dispose que de très faibles réserves d'eau durant la saison sèche. Aussi le bétail doit-il se déplacer au Salamat. Le commerce du bétail est orienté vers le Nigeria et les marchés du sud.

➤ Zone du Mayo-Kebbi

L'élevage est pratiqué entre le Logone et Ba Illi ainsi que dans le secteur délimité par les centres de Pala, Léré, Fianga, et Gounou-Gaya.

---

<sup>1</sup>Biltine est fait parti de la région de Ouaddaï de ce fait nous avons regroupé sur l'Ouaddaï. Biltine présente 9%.

Malgré le danger de la trypanosomiase, le bétail introduit au Mayo-Kebbi s'est acclimaté et multiplié. Dans cette zone où les réserves d'eau ne manquent pas, l'élevage est sédentaire.

➤ Zone du Salamat

Des pâturages médiocres, de vastes surfaces inondées et, à partir d'une certaine latitude, la présence de la mouche tsé-tsé sont autant de facteurs défavorables à l'élevage.

Au cours de la saison sèche, de février à mai, les troupeaux du Ouaddaï et du Batha viennent se rassembler le long du Bahr Azoum et du Bahr Salamat.

➤ Zone du Sud-Ouest

Dans le sud ouest (préfecture du Logone oriental, du Logone Occidental, de la Tandjilé et du Moyen-Chari) la présence des glossines a jusque-là paralysé le développement de l'élevage.

La modernisation de l'agriculture (culture attelée, perspectives d'association culture- élevage) a toutefois attiré l'attention des techniciens sur ce problème. Il semble que les obstacles peuvent être, en partie du moins, surmontés.

➤ Zone du B.E.T.

La zone du B.E.T abrite essentiellement un riche troupeau de chameaux.

## C- La pêche : un apport non négligeable.

### 1- La pêche en déclin

Les produits de la pêche représentent un complément alimentaire substantiel pour le pays ainsi que sur plan des revenus. La pêche contribue à environ 4,4% du PIB<sup>1</sup>. Le niveau de la production est lié de près à la pluviométrie et la sécheresse endémique des années 1970 et de 1984, en réduisant la superficie fluviale et des zones inondées, a provoqué une chute importante de la production. Celle-ci serait en effet passée de 140.000 tonnes par an dans les années 1960 à moins de 60.000 tonnes actuellement. Certaines espèces présentes lorsque niveau des eaux était élevé ont maintenant disparu. Les zones de pêche sont constituées de façon permanente par le bassin fluvial du Logone et du Chari et le Lac Tchad, et de manière irrégulière par le Lac Iro, le Lac Fitri et les plaines inondées<sup>2</sup>.

Une des originalités du secteur de la pêche au Tchad est d'avoir été durant une certaine période l'objet de nombreuses études<sup>3</sup> témoignant d'une grande sollicitude de la part l'encadrement, et en même temps d'avoir largement échappé à ses interventions, lesquelles n'ont été le plus souvent que brèves et ponctuelles, au cours des deux derniers décennies.

Selon les données du CILSS<sup>4</sup>, la pêche occuperait 20.000 pêcheurs professionnels mais serait pratiquée par 150.000 personnes de façon moins régulière. Une partie de la production est autoconsommée, le reste étant commercialisé sous forme fumée, séchée ou grillée, surtout entre N'Djamena et le sud ouest du pays. Une bonne partie des flux commerciaux s'effectue aussi en direction du Cameroun et du Nigeria, mais on enregistre des échanges vers la RCA à partir de la région de Sarh et du Salamat.

---

<sup>1</sup>CABOT, BOUQUET *op, cit*, page 51

<sup>2</sup>Philippe COUTY, Recherches sur la pêche et le commerce du poisson dans le Bassin tchadien avant et après l'indépendance ORSTOM, page 1, 1989

<sup>3</sup> *Idem*

<sup>4</sup>Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse : Regroupe les pays sahélien de l'Afrique

La commercialisation s'effectue de façon traditionnelle bien que l'Etat ait tenté à plusieurs reprises d'organiser des coopératives de vente sans grand succès. Ces structures n'ont pas permis d'améliorer l'approvisionnement des marchés, ni de limiter l'exploitation des pêcheurs par les vendeurs et les exportations clandestines vers les pays voisins<sup>1</sup>.

Dans la plupart des pays du monde, l'importance socio-économique du secteur post-capture de la pêche ne fait plus de doute, qu'il s'agisse de sa contribution à la sécurité alimentaire, à la création d'emplois, à l'augmentation de revenus des différents acteurs ou à la génération des devises étrangères.

La pêche exerce une forte influence dans le même espaces que la plupart des plantes cultivées associées à des particularismes spatiaux que l'on vient d'évoquer, c'est à dire le long de fleuves, mais aussi, plus largement, dans tous les zones inondables. Elle s'intègre comme une composante essentielle de biens des systèmes économique et alimentaires, au même titre que les cultures relevant du vivrier marchand. Elle se trouve donc logiquement touchée par les perturbations qui affectent ces systèmes. Elle subit les aléas de la conjoncture cotonnière et surtout les crises climatiques, mais aussi les tensions nées de la croissance démographique et de l'augmentation de la demande urbaine, qui compromettent une ressource fragile.

L'importance commerciale des produits dérivés de la pêche, bien que ce secteur souffre d'un manque regrettable de données statistiques, rend indispensable une meilleure valorisation de l'effort de pêche.

Les recettes d'exportation de l'année 2000 qui se chiffrent à 46,4 milliards de F CFA font du secteur post-capture le quatrième poste d'exportations tchadiennes après l'agriculture, l'élevage, et la gomme arabique<sup>2</sup>. Selon les estimations faites par le groupement CIMA/SOGEC international en 2002, 44% de la production totale sont destinées à l'exportation, ce qui représente une contribution au PIB de 4,5%.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Philippe COUTY, *op, cit*

<sup>2</sup> CABOT, BOUQUET, *op, cit*, 1972 page 50

<sup>3</sup> Informations sur l'Aménagement des pêches de la République du Tchad janvier 2004. Page 3

## 2- Commercialisation du poisson: Frais, séché et fumé.

Le poisson du Tchad met en jeu des circuits commerciaux relativement originaux, dans la mesure où ils se partagent entre les exportations vers les pays voisins et l'approvisionnement des différentes villes. Ils se distinguent ainsi de la plupart des autres spéculations agricoles, qui, en plus de l'autoconsommation, n'ont le plus souvent qu'un type de destination dominant. Par ailleurs, à la différence d'autres régions africaines, où les flux de poisson à grande distance obéissent à une orientation nord/sud (Côte d'Ivoire, Mali) ceux du Tchad s'orientent prioritairement vers l'ouest, vers les marchés Camerounais et Nigériens<sup>1</sup>

Selon la base de données statistique de la FAO, la production halieutique du Tchad est destinée à 50% au marché national (frais et transformés) et 50% aux marchés des pays voisins (Cameroun, Centrafrique et Nigeria). La demande étant supérieure à l'offre, les produits de la pêche trouvent toujours des débouchés quelles que soient leur qualité et leurs quantités.

La production de la pêche dans les eaux du bassin tchadien donne lieu à des courants commerciaux qui se dirigent vers le Cameroun, le Nigeria et le Tchad. Le marché du Cameroun et surtout du Nigeria exercent une sérieuse force d'attraction auprès des pêcheurs tchadiens.

Le poisson une fois pêché est acheminé au débarcadère par les pêcheurs pour être vendu aux différents collecteurs mareyeurs. Il existe en effet des mareyeurs grossistes qui parcourent régulièrement les villages de pêche et les débarcadères pour collecter le poisson frais qu'ils acheminent aux centres urbains. Au niveau du Lac Tchad par exemple, (village de Mittériné) ou du Delta du Chari, certains de ces collecteurs disposent de pirogues motorisées de grandes dimensions (12-20 m) de long pour la collecte du poisson auprès des pêcheurs contractants. Les transactions ont lieu sur l'eau puisque le collecteur se déplace à la rencontre des pêcheurs revenant des lieux de pêche. La vente aux collecteurs peut également être assurée à terre, par des femmes de pêcheurs qui travaillent soit pour le compte de leur mari, soit pour elles-mêmes après avoir acheté la capture de leur époux.

---

<sup>1</sup> SAUTTER, *op. cit.*, page 68, 1958

Ce type de produits est très répandu au Tchad. Le séchage du poisson est réalisé tout l'année avec une activité accrue d'octobre à mai (saison sèche) les poissons de petite taille sont séchés entiers. Les poissons de taille moyenne sont éviscérés et ouverts en filet papillon, ou alors enroulés sur eux-mêmes (*Clariidés*, *Mochokidés*). Les gros poissons sont, après éviscération, fendus. Cette catégorie comprend les espèces *Alestes baremoze*, *Alestes dentex* ainsi que Clarias, qui donnent le produit communément appelé « *salanga* ».

Les poissons de petite taille sont séchés à plat et posés sur des nattes alors que ceux de taille moyenne sont suspendus, enfilés sur des baguettes de bois ou des cordelettes, à hauteur de 1 ou 2 m au dessus du sol. Lorsqu'ils sont en morceaux, ceux-ci sont mis sur des nattes comme précédemment décrit.

Avant toute opération de séchage, le poisson est trempé plusieurs heures (12 à 24 h) dans l'eau. Cette opération semble déclencher la fermentation qui donne au poisson le goût recherché et apprécié par le consommateur. Le temps de séchage dure 2 à 6 jours en saison sèche, beaucoup plus en saison des pluies. Les séchoirs sont partout de type traditionnel. Bien séché, l'on devrait avoir un pourcentage de 4 kilogrammes de poisson frais pour 1 kilo de poisson séché<sup>1</sup>.

Dans certaines localités, le poisson destiné au fumage est légèrement salé. Dans le processus de fumage, le poisson est séché avant d'être traité à la fumée de bois. Comparé au séchage, l'utilisation du fumage est en général moins répandue dans le pays, mais il constitue le plus important mode de transformation. Deux sortes de poisson fumé sont distinguées ; le poisson fumé au bois (*Banda Bangui*) et le fumage à l'herbe (*Banda Nigeria*). Le dernier, qui vise le marché nigérian, est le plus répandu dans la région du Lac Tchad.

Comme nous avons souligné, le quasi totalité du poisson pêché dans le bassin du lac Tchad est commercialisé sous forme séchée ou fumée. Les exportations, à partir des pays riverains du lac, se font vers la République Centrafricaine et surtout le Nigeria.

Une étude financée par le Fonds d'Aide et de Coopération de la République française a été réalisée par le Centre technique forestier tropical (CTFT) en vue du

---

<sup>1</sup> LEMOALLE, *Grandes zones écologiques du lac Tchad*, ORSTOM, série Hydrobio, 1972 page 169.

développement de la pêche sur le lac Tchad entre 1962 et 1973<sup>1</sup>. La partie “technologie du poisson” de cette étude a porté sur la préparation d'un produit salé et séché; le combustible qui pourrait être utilisé pour le fumage est en effet rare dans la région du lac, et les populations côtières de Nigeria sont déjà habituées à la consommation du poisson salé-séché qu'elles achètent sous la dénomination générale de “stockfish”.

Il semble que l'expérimentation ait été couronnée de succès: le poisson, salé pendant 24 à 36 heures garde 10% de son poids en sel, puis suspendu pour un séchage de cinq à six jours après rinçage rapide, se conserve parfaitement, sec et indemne d'infestation, pendant de longues périodes. Il semble aussi avoir reçu un excellent accueil de la part des consommateurs; la Commission du Bassin du lac Tchad a reconnu l'intérêt de cette préparation et a fait des efforts pour sa propagation dans les pays membres. Nous manquons cependant des sources pour savoir si cette présentation recevra le succès escompté et si l'impact du prix du sel, particulièrement élevé en zone sahélienne, n'aura pas une influence négative sur le prix du produit fini. Il semble cependant que de gros efforts devraient être entrepris pour la production du poisson salé-séché qui joint à des qualités gustatives souvent appréciées, une capacité remarquable de conservation et de résistance aux insectes

### 3- Les zones d'exploitation de la pêche au Tchad.

Si nous examinons la carte ci-dessous il aura lieu de distinguer deux zones d'exploitation :

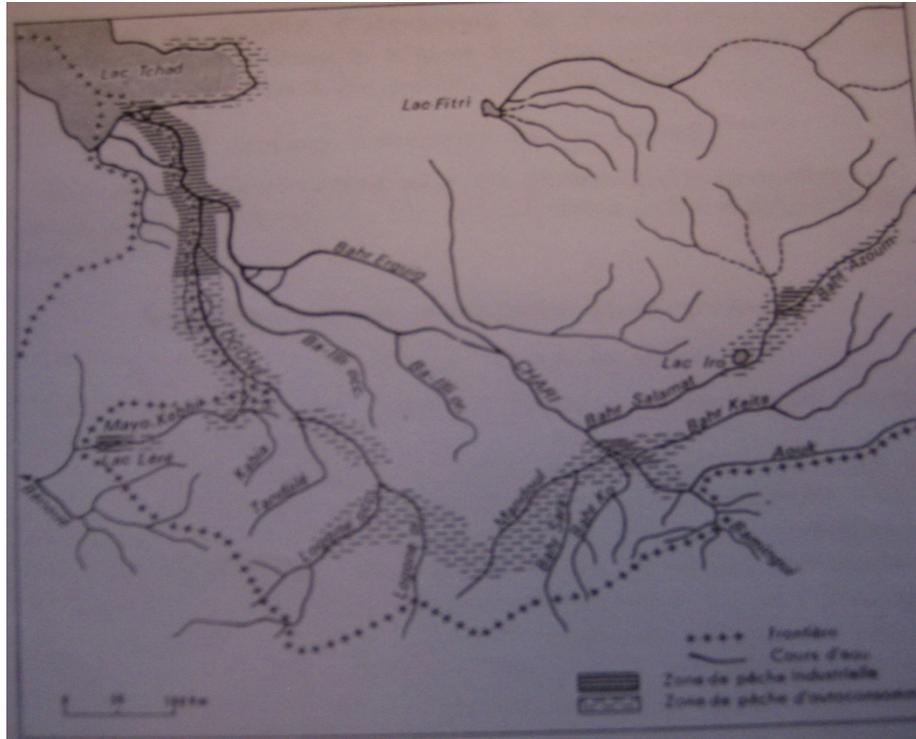
Au nord du 11<sup>e</sup> parallèle, sur le bas Logone et bas Chari, des pêcheurs professionnels, des pêcheurs saisonniers se livrent, à des pêches industrielles qui donnent lieu à un commerce très actif.

Au sud du 11<sup>e</sup> parallèle, les activités agricoles prédominent. Si l'on range à part tel ou tel secteur limité qui sert de cadre à des pêches industrielles, la population exploite les eaux des rivières, d'une manière occasionnelle, pratiquement à seule fin de

---

<sup>1</sup> Archive de documents de FAO au Tchad. Document national de perspective du Tchad 1994. Page 1

consommation.



Carte N° 8 : Principales zones de pêche

➤ Delta du Chari et bas Chari

Des campements de pêcheurs sont installés le long des grands bras du delta. Des Boudoumas, venus de l'archipel, des Haoussas et des Bournouans préparent là du poisson fumé qui est expédié au Nigeria.

Le long du bas Chari (de N'Djamena au delta), la pêche n'a cessé de se développer depuis une dizaine d'années. Parmi les pêcheurs on trouve des Kotoko, des Arabes ainsi que divers groupes venus du sud. Ces derniers groupes tendent à descendre toujours plus bas le cours du fleuve. C'est ainsi que l'on trouve aujourd'hui des Massa à la hauteur de Chawé non loin du lac Tchad.

➤ Zone du confluent du Logone et du Chari.

L'activité de la pêche est intense dans cette zone, en raison tout à la fois de l'abondance du poisson et des différents débouchés commerciaux. Kotoko, Arabe, Haoussa, Mousgoum, Massa, Kim, Ngambay, pour ne citer que les principaux

groupes ethniques, pêchent, là toute l'année. Les grosses récoltes de la période d'été attirent un nombre important de pêcheurs venus du Sud.

➤ Le Logone.

Les riverains exploitent ce fleuve tout du long. Le cours supérieur du fleuve (Logone occidental, Logone oriental) est cependant moins poissonneux que le moyen et bas Logone. On s'adonne d'ailleurs à la pêche aussi bien dans le fleuve lui-même que dans ses collatéraux et les zones inondées. Le bief N'Djamena–Gamsay est à rattacher au confluent.

Ce sont en effet, même pour les pêches industrielles, les mêmes phénomènes de migration lors de la période d'été. En outre, le produit de la pêche entre dans le circuit commercial de N'Djamena. En quittant Gamsay pour se diriger vers le sud, on aborde une zone où la population partage ses activités entre la pêche et l'agriculture. Des Mousgoum, des Massa pêchent sur le bief Gamsay Bongor. Nombreux parmi eux sont les jeunes qui partent en aval, au mois de mars, pour les pêches d'été.

Entre Bongor et Lai, des Massa, des Kim, des Kabalai font des pêches fructueuses et vendent leur récolte en différents points de la zone cotonnière. En amont de Lai l'agriculture reprend le dessus et l'activité de la pêche est plus réduite.

➤ Lacs du Mayo-Kebbi

Les lacs Toupouri donnent lieu à des pêches autoconsommation. La pêche est plus active dans les lacs Tréné et Léré. Sur les rives du lac Léré, des Haoussa préparent du banda qui est expédié au Cameroun.

➤ le Chari en amont de N'Djamena et ses affluents.

Des pêcheurs baguirmiens ainsi que des pêcheurs originaires des rives du Logone exploitent les eaux du Chari sur le bief N'Djamena-Bougoumen. La production est facilement commercialisée dans la capitale.

En amont, l'activité de la pêche diminue, en dehors de tel ou tel point (Bouso, par exemple). Elle reprend dès que l'on entre dans la sphère d'attraction de Fort-Archambault. (à partir de Niellim). Dans la région de Fort-Archambault tel ou tel secteur donne lieu à des pêches industrielles.

Autres secteurs de la pêche.

➤ Il faut également mentionner les pêches qui sont pratiquées dans la partie orientale du lac Tchad, dans le lac Fitri, dans le Bahr Azoum.

On peut déduire sans risque de controverse que l'augmentation des captures durant les années 1960 a été due à l'importante réduction de la surface du lac et de son volume. Mais, par la suite, contrairement aux prévisions formulées à cette époque par l'ORSTOM, l'étendue du lac Tchad a continué à diminuer. De 25 000 km<sup>2</sup> en 1960, elle est passée à 2000 km<sup>2</sup> au début des années 2000. Le déficit de pluviosité et une utilisation plus grande de l'eau des rivières pour l'irrigation en sont les causes. La pêche, qui fournissait 270 000 tonnes de poisson vers 1970, n'en fournissait plus que 56 000 à la fin des années 1980.

D'après les données disponibles, il ressort que les prix entre 1960 et 1968 n'ont pas changé significativement. Par contre, après cette date on observe une progression régulière des prix, probablement due au développement économique du pays. Il ressort d'informations obtenues entre 1960 et 1974 que les prix d'achat et de vente ont augmenté d'environ 100 pour cent dans la région productive. Par contre, selon ces données, la hausse n'a été que de 75 pour cent dans les régions consommatrices durant la même période<sup>1</sup>. On peut estimer que la raison de la forte hausse dans la région productive a été provoquée par la forte demande alors que les prix dans le sud, qui théoriquement auraient dû suivre la même tendance, n'ont pas augmenté ainsi, probablement du fait que du poisson d'autres origines était disponibles sur le marché (poissons d'origine marine, d'eau saumâtre ou de pisciculture).

On peut estimer la production totale de la région du bassin du Lac Tchad en 1973–74 à environ 45 000 tonnes de poisson préparé d'une valeur de plus de 30 millions de F CFA. Les 12 000 tonnes de poisson contrôlées en 1969–70 avaient une valeur de 4 millions de F CFA.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup>Rapport annuel : IRD : Institut de Recherche pour le Développement. Tchad. 1975

<sup>2</sup>*Idem*

## CHAPITRE IV :

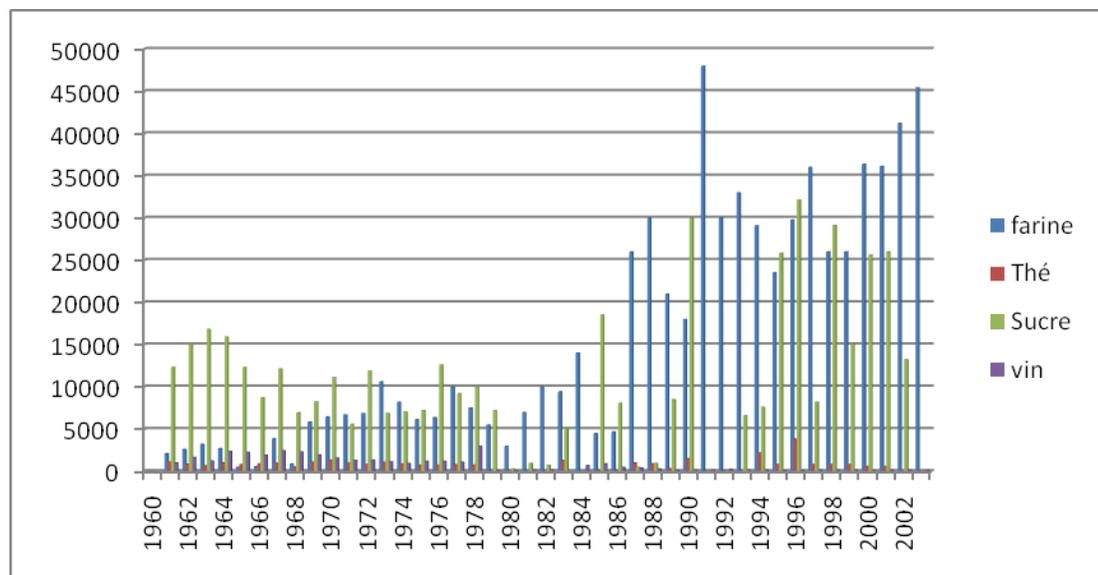
### PRINCIPAUX PRODUITS DANS LES IMPORTATIONS TCHADIENNES

Nous allons séparer cette partie en trois paragraphes qui nous permettront de voir successivement l'évolution de la demande tchadienne, de produits alimentaires, puis celles des produits énergétiques et enfin les importations de produits finis et semi finis. Dans cette étude globale, nous pourrons introduire corrélativement les diverses problématiques de la croissance des importations et du déficit commercial.

#### **A- La prédominance des produits alimentaires dans les importations**

Malgré l'augmentation sensible des superficies cultivées, le déficit en produits vivriers demeure considérable au Tchad et un recours massif aux importations reste indispensable pour satisfaire les besoins alimentaires de la population. Ainsi, l'urbanisation, l'augmentation de la population et l'évolution de ses habitudes alimentaire, la sécheresse, les hausses des prix des produits importés, se conjuguent pour faire des approvisionnements vivriers le problème central de l'économie tchadienne. Nous pouvons, à l'aide des tableaux et les graphiques, faire une analyse en tonnage.

Figure N° 23 : les croissances des importations de produits alimentaires en tonnes 1960-2003



Source : FAO

A l'examen du tableaux N° 21<sup>1</sup> et du graphique N° 16 ci-dessus sur les importations tchadiennes des produits alimentaires et boissons en tonnes, il apparaît qu'il y a eu une forte instabilité dans tous les produits en tonnes. Parmi les produits alimentaires importés par le Tchad se trouvent en première position la farine de blé, puis le sucre en poudre en deuxième, le vin en troisième, et enfin le thé. Nous analysons les produits alimentaires de manière suivante.

- 1- Farine de blé en tonne : Instabilité puis progression assez sensible dans l'ensemble

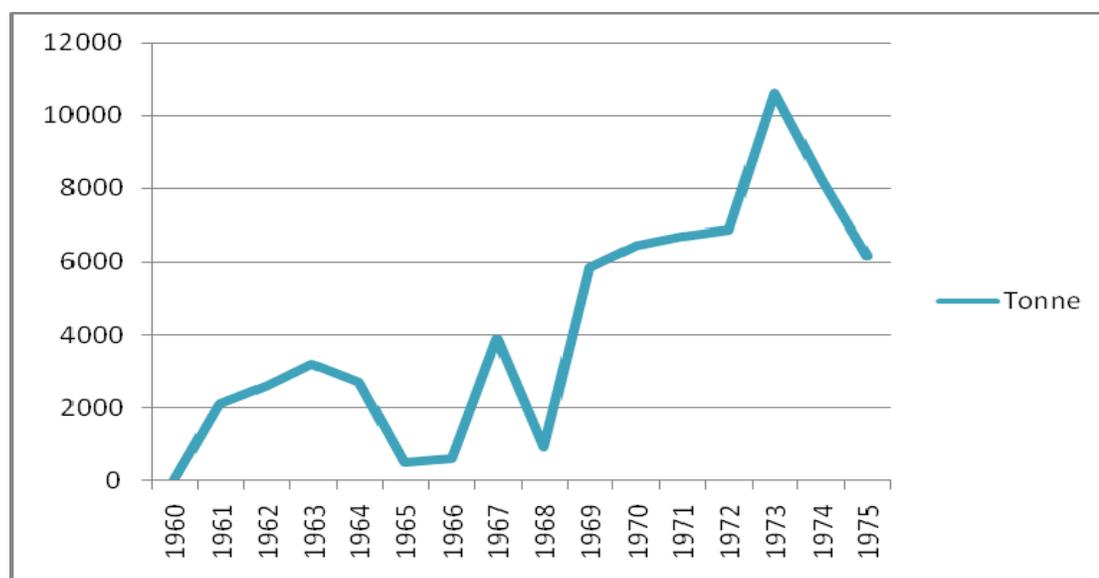
Face à l'insécurité alimentaire et à la faible performance de leur agriculture, le Tchad est comme les nombreux pays de l'Afrique subsaharienne qui ont

<sup>1</sup>Voir annexe I. Tableau N° 21 : les importations Tchadiennes de farine de blé en tonne, Thé, Sucre et Vin valeurs de dollars courants 1960-2003

implicitement adopté une stratégie axée sur les importations commerciales, pour couvrir leurs besoins alimentaires.

L'importation de farine de blé tient la plus grande part de l'approvisionnement en produits céréaliers importés par le Tchad.

Figure N° 24 : les Importations Tchadiennes de farine de blé en tonne (1960-1975)



Source : FAO

Il importe de noter que, selon les données de la FAO l'importation des céréales par le Tchad sont dominées par la farine de blé qui représente à elle seule 62,3% des importations totales. Le riz ne représente que 11,5% et les autres céréales 26,2%<sup>1</sup>. La prédominance de farine de blé<sup>2</sup> s'explique par la place que le pain à base de farine de blé occupe dans l'alimentation des populations urbaines.

Nous pouvons, à l'aide du graphique N° 17 ci-dessus et du tableau N°22<sup>3</sup>, montrer l'évolution d'importation de farine de blé en tonnes. Nous constatons que les importations de farine sont instables au début des années soixante ; puis une forte

<sup>1</sup>Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et Agriculture FAO évaluation des importations et aides alimentaires par rapport à l'appui au développement de l'agriculture : évidence par étude de cas du République du Tchad décembre 2004.

<sup>2</sup>Voir annexe I. Tableau N° 21 : les importations tchadiennes de farine de blé en tonne, valeurs de dollars courants et les prix en tonnes 1960-2003

<sup>3</sup>Voir annexe I. Tableau N° 22 : les importations tchadiennes de farine de blé en tonne, 1960-2003.

progression au début des années 1987. Il est passé de 21 00 tonnes de farine importées par le Tchad en 1961 à 500 tonnes en 1965 et 579 tonne en 1966, soit une baisse de 66%.

Cela s'explique, néanmoins : le Tchad cultive du blé dans les oasis du nord et du nord du lac Tchad dans les polders de Bol à travers la société de développement du Lac Tchad (SODELAC). Les superficies cultivées croissent régulièrement (1 130 ha en 1961-1962, 2 349 ha en 1965-1966) et la production atteint environ 4.500 tonnes pour la récolte 1965-1966. Environ 1 /3 de la récolte est commercialisée (1 460 tonnes en 1961) au profit de la minoterie de N'Djamena, installée en 1964, et dont la capacité d'absorption (6 000 tonnes par an) permettra le développement de la production.

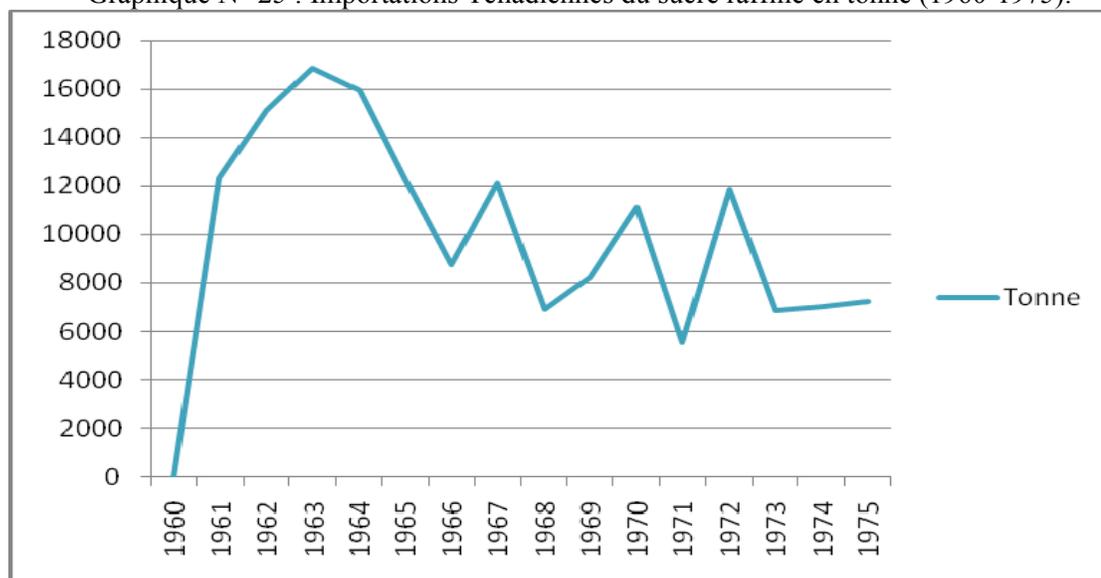
La baisse des importations de farine en tonnes observée à partir de 1978 à 1981 serait liée à la période des deux guerres civiles qu'a connues le Tchad, ces guerres avaient influencé les importations de farine.

Au regard du tableau N° 22 et du graphique N° 17 ci-dessus, les importations de farine ont régulièrement cru à partir de 1987, de 26 000 tonnes à 45 406 tonnes en 2003, soit un accroissement de 36,41%. Nous pouvons dire que le Tchad, depuis la fin des deux guerres civiles, ne donnait pas une importance majeure à la production de blé dans le polder du lac Tchad. En effet, selon un rapport de SODELAC, la production de blé au Tchad est très faible : elle est évaluée à 5 200 tonnes pour chacune des années 1992 et 1993 (comparer à environ 550 000 tonnes pour le petit mil et le sorgho). En outre la production de blé est une production artisanale qui ne pourrait pas répondre à la demande urbaine de farine dans région. De la même façon, elle ne pourrait pas concurrencer le blé industriel (quelque fois subventionné) que les producteurs mondiaux peuvent vendre à bas prix sur les marchés régionaux. Quand le blé est cultivé de façon traditionnelle, il est rentable pour le paysan et peut être commercialisé dans la région. Le blé produit dans les polders à travers la SODELAC a un prix trop élevé, car les coûts de production sont trop élevés. C'est un blé qui est vendu avec difficulté même à l'intérieur du Tchad et qui n'est pas compétitif sur les marchés régionaux pour exporter.

## 2- Sucre raffiné en tonne : deux situations fortes: baisse et progression.

Le graphique ci-après et le tableau N°123 des importations en tonnes de sucre raffiné, nous montre que les importations tchadiennes sont à la fois instables et ont tendance à la forte hausse et forte baisse

Graphique N° 25 : Importations Tchadiennes du sucre raffiné en tonne (1960-1975).



Source : FAO

Si elles étaient de l'ordre de 16 829 tonnes, en 1963, les importations tchadiennes sont descendues jusqu'à 6 942 tonnes en 1968 ; cette forte descente s'explique par le fait que le Tchad a créé à la fin des années 1964 une société sucrière du Tchad (SOSUTCHAD<sup>2</sup>) installée à N'Djamena, la seconde fabrique de sucre de l'Afrique centrale après la S.I.A.N. du Congo Brazzaville. Cette entreprise se contente de raffiner le sucre brut venant du Congo. La SOSUTCHAD a produits en 1965

<sup>1</sup>Voir annexe I. Tableau N°23 : les importations Tchadiennes de sucre raffiné en tonne, valeurs de dollars courants et prix unitaires (1960-2002)

<sup>2</sup>La SOSUTCHAD créée à la fin de l'année 1964 est devenue après quelques années la société nationale sucrière du Tchad (SOSUTCHAD) cette dernière est une entreprise symbole du Tchad, au même titre que la COTONTCHAD elle appartient à l'Etat à la hauteur de 85%, et 11% sont sous le contrôle de SOMDIA une entreprise française. Actuellement pour cause de mauvaise gestion l'entreprise est privatisée depuis quelque année

environ 6 000 tonnes de sucre, sous forme de pains de sucre sciés.<sup>1</sup>

Puis le même schéma se répète à la forte baisse de 1980 à 309 tonnes et de 700 à 1982 après cette baisse frappante les importations du sucre raffiné importé par le Tchad ont repris en 1985 à 18 500 tonnes et en 1990 à 30 000 tonnes. Malgré l'effort du gouvernement tchadien qui a consisté dans la création de raffineries de sucre, de façon à satisfaire graduellement la totalité de la demande en sucre de la population tchadienne et exclure progressivement les concurrents étrangers du marché intérieur du sucre. Le sommet d'importations du sucre est en 1996 : le Tchad a importé 32 113 tonnes du sucre, la moyenne annuelle des importations du sucre raffiné est 18 946,6 tonne de 1960 à 2003. En fin il est important de souligner que les années 1960, 1984, 1991 et 1992 et 2003 nous n'avons pas reçu les chiffres de ces périodes<sup>2</sup>

Malgré l'effort considérable de ce dernier, les approvisionnements des populations sont insuffisants. Selon les statistiques des Marchés Tropicaux et Méditerranée, les besoins annuels du pays sont de 70 000 tonnes de sucre ; donc la production de Sosutchad était de 30 000 tonnes, on aura besoin d'importer 40 000 tonnes de sucres par an<sup>3</sup>. Ce fait a obligé le Tchad à importer du sucre en grandes quantités.

---

<sup>1</sup>République du Tchad, Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, direction des relations financières, septembre 1968.

<sup>2</sup>Dollars courants et prix unitaires (1960-2002)

<sup>3</sup>Voir Marchés Tropicaux et Méditerranéen 28 mai 1999.

## B -Les deux boissons en compétition

### 1- Le vin en déclin

La consommation du vin au Tchad est dans l'ensemble très faible parce que la culture de la vigne reste, extrêmement limitée : le vin doit donc être importé, il revient relativement cher par rapport aux boissons produites sur place, soit les boissons traditionnelles, soit des boissons industrielles plus récentes comme la bière ; de plus, la conservation du vin a toujours été aléatoire sous les climats chauds. En effet le vin en général est transporté en vrac, en citerne, jusqu'aux ports africains où il est conditionné par les sociétés importatrices<sup>1</sup>.

Le graphique N° 19<sup>2</sup> et le tableau N°24<sup>3</sup> font ressortir une progression permanente durant la période de 1961 à 1978, malgré les baisses enregistrées de 1966 et 1978. Les situations sont en progression jusqu'à 1978. Cette progression des importations du vin, est due à la présence des étrangers au Tchad, notamment les Français, et aussi au fait que le Tchad est dirigé par un habitant du sud, chrétien : le vin est autorisé à boire et la situation économique des chrétiens est meilleure que celle des habitants du nord musulmans.

De ce fait le Tchad a importé pendant cette période 30 021 tonnes du vin, à une moyenne 1 667, par an. Le pic de cette période est en 1978 de 3 000 tonnes. Le niveau minimum des importations est atteint en 1974.

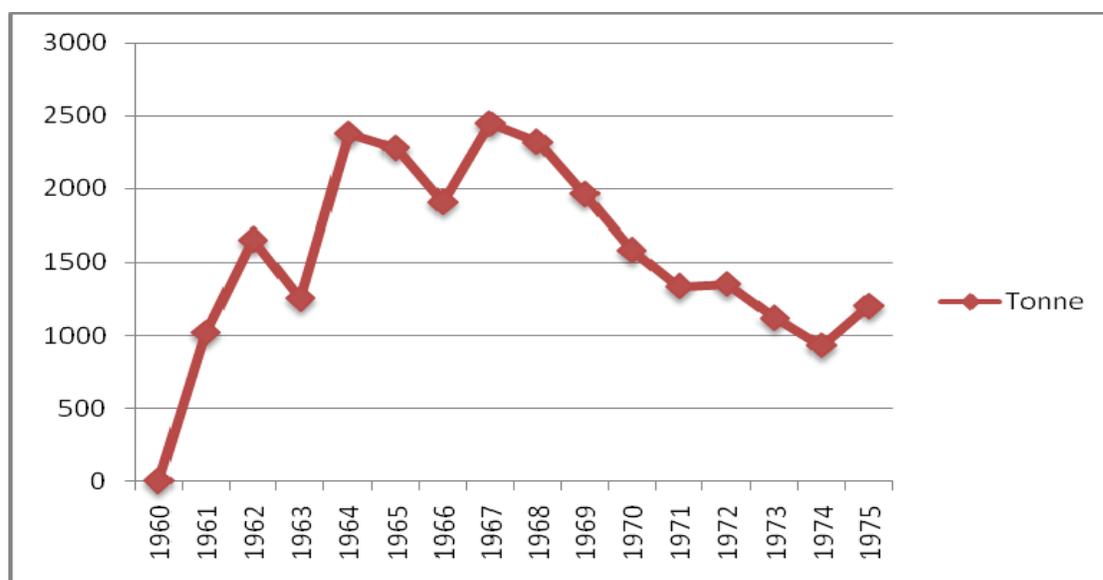
---

<sup>1</sup>Pourtier, Roland. Chaud show et froid à Libreville, le voyage inachevé, Paris ORSTOM, 1998 page 776.

<sup>2</sup>Voir la page suivante le graphique 19 ;

<sup>3</sup>Voir annexe I. Tableau N°24 : les importations Tchadiennes du vin, en tonne, valeurs de dollars courants et prix unitaires (1960-2002)

Graphique N° 26 : Importations Tchadiennes du vin en tonne (1960-1975)



Source : FAO

Le déclin des importations de vin constaté de 1979 à nos-jours s'explique par le fait que les bières de céréales traditionnelles continuent à jouer un rôle important dans la vie de nombreuses populations tchadiennes, dans les régions où la culture des céréales reste le fondement de l'activité agricole et ce renouveau récent est dû à la fois au bon marché de ces boissons par rapport au vin importé et à un désir de retrouver des traditions culturelles menacées.

Nous pouvons dire que le déclin des importations du vin est dû à la révolution culturelle initiée par Tombalbaye. La philosophie du mouvement se définissait ainsi : « contrairement au PPT<sup>1</sup>, qui avait l'air vraiment de regrouper quelques privilégiés d'une tribu ou d'un clan, le MNRCS<sup>2</sup> ne sera ni le parti de l'homme du Nord, ni celui de l'homme du Sud. Il n'est ni un groupement politique, ni un groupement ethnique, ni une civilisation particulière. Il transcende toutes nos valeurs particulières, les interprètes. Il est strictement national. Ce sera le creuset de l'élaboration de l'humanisme tchadien, le centre où tous les Tchadiens des quatre

<sup>1</sup> P.P.T : Parti Progressiste du Tchad

<sup>2</sup> M.N.R.C.S : Mouvement National pour la Révolution Culturelle et Sociale

coins cardinaux, de toutes les tribus se trouveront rassemblés pour former un seul corps de nation, une seule âme. Le MNRCS est un homme tchadien révolté, qui dispute au néo-colonialisme et à l'impérialisme, à la mafia internationale, son droit à la vie, qui veut reconquérir sa liberté, sa dignité et revaloriser sa culture bafouée, piétinée <sup>1</sup>» la philosophie de ce nouveau mouvement a poussé les tchadiens à boycotter le vin qui revient de l'extérieur et au retour à la boisson traditionnelle. Cette attitude de contestation a continué, jusqu'à nos jours. Cela est dû aussi à la situation économique des consommateurs du vin, car depuis 1979 le pouvoir a basculé en faveur du nord musulman non consommateur du vin, ce dernier étant remplacé par le thé.

## 2- Le thé, boisson du désert, en progression en tonnes

Avant d'analyser le tableau N°25<sup>2</sup> et le graphique N° 20 ci-dessous concernant les importations du thé en tonnes, une analyse historique s'impose.

Sur les côtes de l'Afrique noire occidentale, le thé fut introduit dès le XVIII<sup>e</sup> siècle par les navigateurs européens, mais il était destiné aux habitants des comptoirs ; il est mentionné parmi les produits nécessaires à l'entretien du fort Saint Louis de Juda en 1746<sup>3</sup>. Le thé au Tchad a pénétré à la suite de l'Islam ; la progression de la religion musulmane s'est faite d'abord grâce aux caravanes qui, venant du nord de l'Afrique, traversaient le désert pour aller chercher des produits tropicaux, de l'ivoire, de l'or et des esclaves. Les premières tribus qui se sont converties à l'Islam ont été les éleveurs, et les nomades ou semi-nomades ont largement progressé au milieu des groupes de paysans restés animistes : nous avons déjà évoqué au sujet du vin, cette coupure entre païens et islamisés qui se traduit par une opposition entre ceux qui consomment des boissons alcoolisées et ceux qui les excluent.

Dans les tribus nomades du nord du Tchad, ou en d'autres termes, chez les musulmans du Tchad, dès qu'un visiteur étranger arrive, on commence à préparer le

---

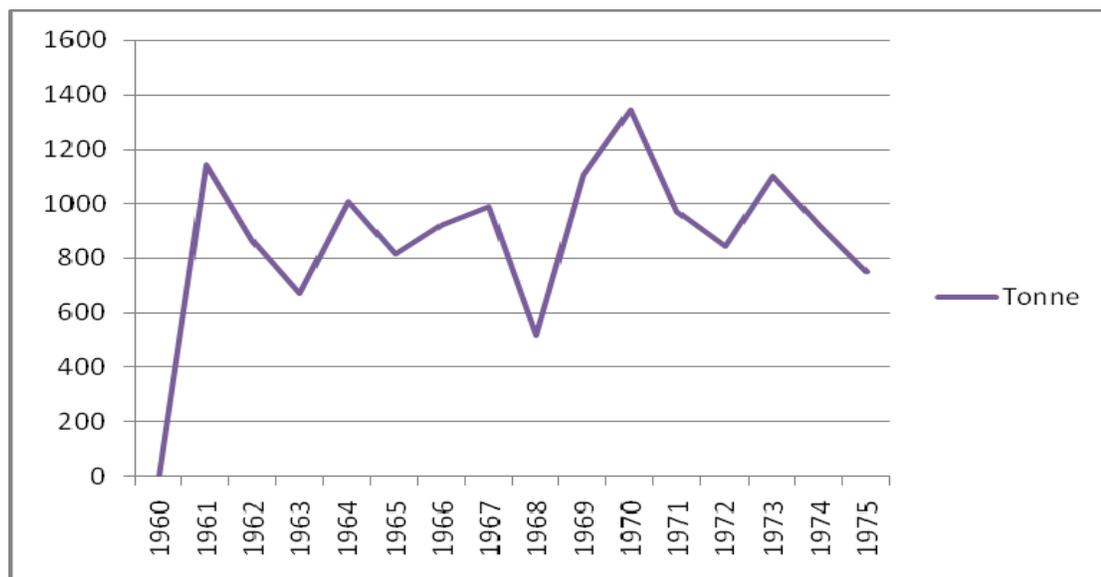
<sup>1</sup>Rapport moral du 27 août 1973, page 52.

<sup>2</sup>Voir annexe I. Tableau N°25 : les importations Tchadiennes du thé en tonne, valeurs de dollars courants et prix unitaires (1960-2002)

<sup>3</sup>Berbain, Simone, *Le comptoir français de Juda (Ouidah) au XVIII<sup>e</sup>*. Paris La rose, 1942, p. 98

thé. Si la famille n'en possède pas, on va en demander aux autres familles du campement. Le thé rouge de la Libye a « contaminé » non seulement le nord du Tchad mais également le sud : grâce à cette habitude, les Tchadiens du sud importent du thé depuis la RCA car les populations du sud sont traditionnellement des buveurs d'alcool traditionnel et de vin importé de l'extérieur<sup>1</sup>. Nous pouvons dire que ce produit est frappé par le commerce informel, cela si nous suivons les circuits et l'origine du thé consommé par les Tchadiens, celui-ci arrive aujourd'hui, du Kenya (le premier pays producteur de thé d'Afrique,) du Malawi, de l'Ouganda, de la Tanzanie, du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud.

Graphique N° 27: Importations Tchadiennes du Thé en tonne (1960-1975)



Source : FAO

Cependant le graphique N°17 ci-dessus et le tableau N°25 nous montrent que les importations tchadiennes sont à la fois instables et en baisse tendancielle. Si elles étaient de l'ordre de 1 145 tonnes du thé importé en 1961, en 2001, les achats du Tchad sont descendus jusqu'à 600 tonnes, soit une baisse de 65,62%. Cette baisse s'explique par le fait que ce produit est en grande partie importé de façon informelle

<sup>1</sup>Alain Huetz de Lempis, *Boissons et civilisations en Afrique*, Presses universitaires de Bordeaux, p. 17.

de Nigeria, qui importe du Sri Lanka, de la Chine, de l'Inde<sup>1</sup>.

Il est important de souligner que, pour les années 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, nous n'avons pas reçu les chiffres. Cela peut être dû aux deux guerres civiles qui ont frappé le pays comme nous avons souligné antérieurement, aussi nous ne sommes pas en possession des chiffres de 1991 à 1993<sup>2</sup>.

L'observation du tableau N° 25, fait ressortir que le Tchad importe du thé en moyenne pour 1 317 tonnes par an, le pic de cette importation est l'année 1996 avec 3 809 tonnes.

---

<sup>1</sup>FAO perspectives en moyen terme des produits agricoles : projections à l'horizon 2005.

<sup>2</sup>Voir annexe I. Tableau N°25 : les importations Tchadiennes de thé en tonnes, valeurs en dollars courants et prix unitaires.

## **C - Le développement des échanges informels avec l'Afrique.**

### 1- Le Tchad et la CEE : des échanges déséquilibrés

Au cours de la première phase de l'indépendance du Tchad, nous nous sommes rendu compte de la place prépondérante de la CEE dans les échanges extérieurs du Tchad. Par la suite entre 1960- 1975, en dépit de multiples fluctuations, le poids écrasant du marché commun dans les flux commerciaux du Tchad ne s'était jamais démenti. Pendant cette période en effet, l'entité européenne demeura le premier partenaire commercial du Tchad. Il fallait y voir évidemment le poids de l'histoire, mais surtout l'absence de stratégie commerciale à long terme pour diversifier ses partenaires extérieurs.

A l'inverse, au cours de cette période, le Tchad continuait de représenter une part négligeable des échanges mondiaux de la CEE. Ce constat statistique pourrait à première vue conduire à une déduction rapide, celle d'un partenariat commercial déséquilibré au profit de l'institution européenne<sup>1</sup>.

Cette assertion, certes vraie, dans une approche purement quantitative, mériterait toutefois d'être relativisée. Car autant certains produits à haute valeur ajoutée importés de la CEE par le Tchad étaient d'un intérêt vital pour son économie, autant certains produits, en l'occurrence les produits agricoles importés du Tchad par la CEE, présentaient une importance capitale voir stratégique pour les économies des Etats membres.

### 2- La part de la CEE dans les échanges extérieurs du Tchad.

---

<sup>1</sup>Basse de données : *Fonds monétaire international, Direction of Trade, Rapport annuel*, de 1960-1976.

Il n'en reste pas moins vrai que, malgré cette observation, la suprématie de la Communauté Européenne dans les échanges extérieurs du Tchad reste notable aussi bien pour les exportations que pour les importations.

En ce qui concerne les exportations, rappelons tout d'abord que, lors de première phase de l'indépendance, la part de l'UE dans le total de ventes tchadiennes à l'étranger s'était maintenue de façon constante à un niveau très élevé. Elle tournait, nous l'avons vu, autour d'une moyenne de 73% sur l'ensemble de cette période.

Entre 1960 et 1975 la CEE arrivait toujours en tête des clients du Tchad confortant même sa position en achetant à cette dernière en moyenne de 80% de ses ventes extérieures<sup>1</sup>.

De toute évidence, cet intérêt de la Communauté Européenne pour les produits tchadiens s'est marqué au détriment des autres clients du Tchad. Parmi ces derniers, il y a principalement les autres pays de l'OCDE<sup>2</sup> et ceux de l'Afrique, l'Amérique du nord et les autres pays en voie de développement, la part de cette dernière catégorie se situait à moins de 5%<sup>3</sup>. Ces données confirmaient donc le quasi-monopole des pays industrialisés dans l'achat de produits tchadiens à l'étranger, de manière formelles, du fait notamment de leur pouvoir d'achat et du rôle du produit agricole dans leur secteur industriel.

Mais, bien que se situant à un niveau très élevé sur cette période, l'orientation privilégiée des exportations tchadiennes vers le Marché commun n'était pas toujours régulière.

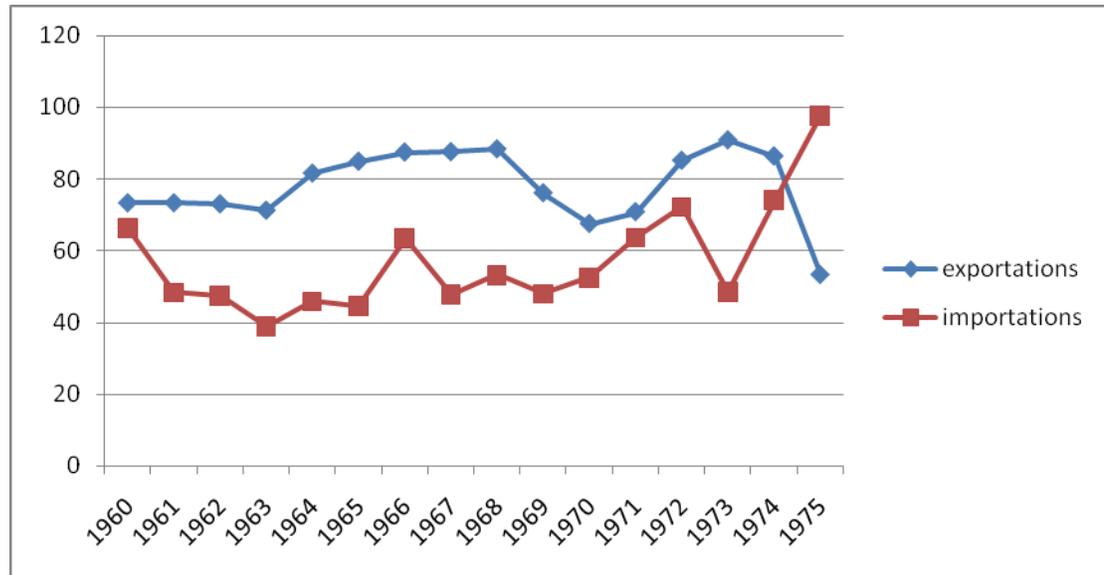
---

<sup>1</sup> Voir annexe I : tableau N° 34 : part de l'UE dans les échanges commerciaux du Tchad en (%) de 1960- 1990

<sup>2</sup> Organisation de coopération et de développement économiques ; a succédé à l'organisation européenne de coopération économique (OECD) qui a existé de 1948 à 1960. Le 14 décembre 1960, vingt pays ont signé la Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques. Depuis lors, dix autres pays ont adhéré à l'OCDE

<sup>3</sup> Fonds monétaire international, Direction of Trade, Rapport annuel 1974.

Figure N° 28 : Part de l'UE dans les échanges commerciaux du Tchad de 1960-1975 en (%)



Source : *Fonds monétaire international, Direction of Trade, Rapport annuel*, de 1960- 1976.

Le graphique N°28 ci-dessus qui met en évidence ces fluctuations, permet de dégager trois phases pour les exportations. La première de 1960 à 1968, marque l'accroissement de l'influence communautaire dans le marché d'exportation tchadien. La deuxième phase, 1969 à 1971, enregistre le recul de l'influence communautaire tandis que la troisième phase de 1972 à 1975 affiche la reprise du poids de la CEE suivie d'un fort recul en 1975.

Si nous considérons les chiffres des deux années extrême de 1964 et 1974, nous constatons une croissance d'importance relative de la CEE dans les exportations tchadiennes de l'ordre de 5,8% puisque celle-ci a passé de 81,6% en début de 1964 à 86,4% en fin de 1974<sup>1</sup>.

Cette progression caractérisait surtout la première phase 1964 -1968 couvrant la période d'application de la première convention de Yaoundé, période pendant

<sup>1</sup>Voir annexe I : tableau N° 34 part de l'UE dans les échanges commerciaux du Tchad en (%) de 1960-1990.

laquelle en effet, le poids de la CEE comme première cliente du Tchad n'avait cessé de croître de façon régulière. La part de la Communauté passa ainsi de 81,6% en début de période à 88,4% en fin de période, soit une progression de 8,3% en quatre ans.

L'évolution de la part de la CEE sur cette période est à mettre en relation avec la situation économique favorable dans les pays membres qui enregistre une forte croissance<sup>1</sup>. Une croissance rendue possible grâce au progrès accompli dans l'industrie textile européenne, à la quelle s'est ajoutée l'instauration d'une zone de libre-échange entre chacun des Etats du groupe EAMA<sup>2</sup> et la CEE dans le cadre des deux conventions négociées de Yaoundé.<sup>3</sup> Ces deux facteurs avaient certainement contribué dans une certaine mesure à l'accroissement des ventes de matières premières tchadiennes à l'industrie européenne.

Aussi, à côté de ces facteurs, convient-il de mentionner la situation d'expansion de l'économie tchadienne dont l'élément moteur depuis son indépendance a toujours été l'exportation des produits agricoles, dont le coton.

En effet, suite au plan intérimaire de 1964-1965 et au plan quinquennal 1966-1970 qui ont permis la modernisation dans le domaine de l'agriculture, notamment le coton, la production de ce dernier enregistra une hausse sensible. Alors qu'en 1964, le Tchad produisait 37 651 tonnes de coton, en 1968 on était passé à 47 505 tonnes, soit une augmentation de 10,6% en quatre ans<sup>4</sup>.

Avec cette quantité, le Tchad fut parmi les pays africains qui assuraient la production mondiale du coton. Cette augmentation fut entraînée, il faut le souligner par une demande accrue du coton dans les industries occidentales, au premier rang desquelles l'industrie textile française<sup>5</sup>

Cependant, bien que stimulée par ces éléments favorables, cette expansion de la part de la CEE dans les exportations tchadiennes devrait s'infléchir en 1969. Cette année-là, le poids de la CEE dans les ventes tchadiennes à l'étranger passa en dessous

---

<sup>1</sup>FLOUZAT, D *Economie Contemporaine, Croissance et crise* ; stratégies économiques, page 5 paris, 1984

<sup>2</sup>Etats Africains et Malgaches Associés

<sup>3</sup>Urban VAHSEN, *La conférence parlementaire Eurafricaine*, de Strasbourg (19-24 juin 1961) Université de Köln. 2005 Page 377.

<sup>4</sup>Voir Annexe I tableau N°4 exportation de coton en tonnes de 1960-2003

<sup>5</sup>Albert Bonvarlet, *Le coton africain dans la mondialisation*, histoire et géographie de l'ILLE page 1

de 80%, inaugurant ainsi une période de fléchissement qui se poursuivit jusqu'en 1971<sup>1</sup>.

Cette situation paraissait paradoxale du fait du renforcement des instruments de la coopération commerciale entre les deux partenaires à la veille de l'entrée en vigueur de la deuxième Convention de Yaoundé<sup>2</sup>.

En fait, c'est dans le mouvement général de hausse des cours mondiaux des principaux produits agricoles tchadiens des exportations qu'il faut situer en partie la contraction pour le Tchad de sa part de marché dans la communauté européenne.

A la lumière de ces éléments, nous sommes en mesure d'affirmer qu'en termes de gain des parts de marché, les réaménagements des accords commerciaux contractuels entre ces deux partenaires ne suffirent pas. Il fallait compter avec l'intervention de facteurs exogènes, notamment ceux auxquels nous venons de faire allusion qui ont joué un rôle déterminant.

Néanmoins, au cours des quatre dernières années de la deuxième convention de Yaoundé, la Communauté reprit vigoureusement sa place dans les exportations tchadiennes. Sa part repassa en effet au dessus de 80% entre 1972 et 1974 avec une crête de 90,9% en 1973, avant d'enregistrer une forte régression en 1975 à 53,2%.

Mais la prépondérance de la CEE au cours de cette période ne se limitait pas au niveau des exportations tchadiennes. Le même phénomène s'observait également au niveau des importations totales de ce pays.

Pourtant, entre 1960 et 1975, en raison du caractère diversifié de ses fournisseurs, et contrairement aux exportations, la place de la CEE dans les importations du Tchad demeura importante, mais à un niveau nettement inférieur. Pendant cette période en effet, comme mentionnée plus haut, la CEE représenta en moyenne 80% des débouchés du Tchad, alors qu'en moyenne 59,3% seulement pour les importations tchadiennes provenaient du marché commun<sup>3</sup>.

Il faut remarquer que l'influence accrue de la Communauté Européenne s'inscrivait dans un mouvement général de l'augmentation du poids de l'institution européenne dans les exportations mondiales : la période allant de 1960 à 1975 par

---

<sup>1</sup> Voir Annexe I : Tableau N° 34 *op, cit*,

<sup>2</sup>Urban VAHSEN, *op, cit* page 375.

<sup>3</sup>Voir annexe le tableau N°39 *op, ci*.

exemple, la part de la CEE dans celles-ci avait progressé de 5,7% passant de 33,2% en début de période de 1960 à 35,1% en fin de période de 1975.<sup>1</sup>

Observons toutefois le graphique N°28 et le tableau N°34 pour constater immédiatement que cette tendance générale de l'influence de la CEE dans les importations tchadiennes cachait en réalité plusieurs fluctuations.

Une première phase débuta en 1960 et se termina en 1969. Outre son caractère irrégulier, était mise en évidence la faiblesse (par rapport à la période postérieure) de la place de la CEE dans les approvisionnements extérieurs tchadiens. Celle-ci se situait en effet en dessous de la moyenne, à l'exception des années 1966 et 1968 où ces taux étaient respectivement de 63,5% et 53,2%.

L'amélioration de la situation économique, et, plus particulièrement, l'importante réforme monétaire opérée en juin 1967 assortie d'une libération complète des échanges commerciaux (suppression des quotas à l'importation), expliquaient pour l'essentiel les taux élevés de ces deux années<sup>2</sup>.

En revanche, c'est à la politique de diversification de ses fournisseurs qu'il convient d'imputer le manque de vigueur de la communauté européenne dans les achats tchadiens à l'étranger en 1964, 1965, 1967 et 1969.

En effet, pour le Tchad, la situation des années 1964 et 1965 semblait inhérente à la baisse des achats des biens d'équipement (appareils et engins mécaniques, véhicules terrestres et appareil électriques) d'origine communautaire. Cette baisse était elle-même consécutive aux difficultés d'ordre politique et économique que traversait ce pays ainsi qu'au ralentissement de son processus d'industrialisation.

La baisse de la part de la CEE s'est poursuivie en 1967, notamment à la suite de l'accroissement de la part des autres pays industrialisés, en l'occurrence celle des Etats-Unis et celle du Japon dans importations tchadiennes<sup>3</sup>.

En 1967, alors que les Etats-Unis vendaient au Tchad pour près de 60 millions de dollars de marchandises, la France, son premier partenaire commercial ne lui en

---

<sup>1</sup>BOURRINET, M, TORRELLI, *Les relations extérieures de la CEE*, Que sais-je PUF 3<sup>e</sup> édition Paris, 1989, page 109.

<sup>2</sup>Mirlande Manigat, *Les pays du Tiers Monde et la réforme du système monétaire international*, revue française de science politique, année 1974 volume 24 N° 3 page 500

<sup>3</sup> Fonds monétaire international, Direction of Trade, Rapport annuel, 1974.

fournit que pour 50,1 millions de dollars. Dans le premier semestre de cette même année, la firme japonaise Toyota exporta à elle seule, près de 200 véhicules à destination du Tchad.<sup>1</sup>

Dans le même temps, l'Allemagne perdit ses parts de marché au Tchad avec 13% des ventes en moins pour les véhicules terrestres, 64% en moins pour les produits minoterie et 19,6% en moins pour les machines et engins mécanique. Cette tendance se prolongea jusqu'en 1969 avant d'être renversée l'année suivante<sup>2</sup>.

En effet, dans la deuxième phase comprise entre 1970 et 1974, la mise en application de la deuxième Convention de Yaoundé conjuguée aux mesures d'assouplissement du strict régime d'importation, évoqué plus haut, donna une nouvelle impulsion aux importations tchadiennes en provenance de la CEE. La part de celle-ci passa ainsi de 52,5% en 1970 à 97,8% en 1975, marquant une progression de 86,2% (tableau 34).

Sous le double effet du premier choc pétrolier et surtout des mesures de révolution culturelle, cette tendance se brisa net en 1973, année où ce taux tomba à nouveau en deçà de 50%, niveau caractéristique de la première convention de Yaoundé.

Ainsi, l'importance relative de la Communauté économique européenne dans les échanges extérieurs du Tchad constatée au cours de la première phase de l'indépendance se confirma successivement dans les deux conventions de Yaoundé. Pourtant, sur le plan bilatéral l'évolution globale sur la période considéré marqua de fortes disparités.

En effet, par rapport à la première convention, aussi bien pour les exportations que pour les importations, les deux conventions de Yaoundé apportèrent des bouleversements dans l'ordre traditionnel des relations commerciales du Tchad avec la Communauté européenne, engendrant de la concurrence au sein des Etats membres.

Bien que conservant son rôle de premier débouché pour le Tchad, la France n'absorba plus durant cette période que 55,7% des exportations tchadiennes sur le

---

<sup>1</sup> OMC, l'annuaire statistique du commerce international de 1960-1979.

<sup>2</sup> OMC, *op. cit.*

marché communautaire, un taux en baisse de 8,6% par rapport à la moyenne de 61% enregistrée au cours de la première phase d'Association.

Le Tchad perdait aussi ses parts de marché en Allemagne, une perte d'une ampleur plus forte évaluée à 25,4% d'une période à l'autre car sous la convention d'application, il écoulait sur le marché Allemand en moyenne 10,2% de ses marchandises destinées au marché européen. Au cours des deux conventions suivantes de Yaoundé, l'Allemagne n'acheta plus que 7,6% des produits tchadiens exportés.

### 3- Le Tchad dans les échanges extérieurs de la CEE.

Les échanges commerciaux de l'Europe des Six avec les pays en développement représentent dans les années 1960 près du tiers du commerce extérieur de la Communauté, soit plus qu'avec les Etats-Unis et le Japon réunis. Le tiers monde est bien un débouché essentiel pour la Communauté<sup>1</sup>. Mais au sein des PVD<sup>2</sup>, les pays ACP<sup>3</sup> représentent, pour la CEE les partenaires commerciaux de moyenne importance si nous nous référons par exemple aux chiffres de l'année 1970. Cette année-là, les ACP et avaient exporté un peu plus vers le marché commun, soit 19,9% du total des exportations des PVD<sup>4</sup>. Avec ces proportions, les ACP se plaçaient en troisième

---

<sup>1</sup>G, BRAYER, *Europe-Tiers-Monde-Lomé, une nouvelle coopération douanière?* Bibliothèque africaine et malgache, LGDJ. Paris, 1989. Cite part Eurostat, les échanges de la CEE avec les Etats ACP et les Etats de la Méditerranée sud, N° 9- page 2, 1979.

<sup>2</sup>*Pays en voie de développement* : L'appellation est principalement utilisée pour désigner les pays en situation « intermédiaire », plus développés que les Pays les moins avancés, pour désigner la situation de pays qui stagnent voire régressent sur le plan du développement économique et humain

<sup>3</sup>Les Pays ACP ou Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique, sont des pays signataires des accords de Lomé et de Cotonou. La convention de Lomé est un programme de coopération entre 27 Etats de l'Union européenne, et 79 pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP).

<sup>4</sup>Nos calculs sont effectués d'après CEE, *le dialogue Europe-sud*, OPCE, Bruxelles, septembre, 1972, page 10.

position derrière les pays de l'OPEP<sup>1</sup> et ceux du Bassin méditerranéen, suivis des pays de l'Amérique latine et de l'ANASE.<sup>2</sup>

En ce qui concerne le Tchad, il convient de mentionner que dans les années 1950, avant l'élargissement de l'Europe des Six et la formation du groupe ACP, ce pays se présentait au sein des EAMA parmi les partenaires de choix pour la CEE.

Pendant la période qui nous intéresse, sa part dans les importations communautaires en provenance des EAMA se situait à hauteur de 17,5 % en 1966 contre 19,7% en 1971, alors qu'en 1966, ce pays importait de l'Europe 23,4% de ses exportations destinées aux EAMA contre 35,9% en 1971. Ce qui faisait du Tchad l'un des dix premiers clients de la CEE parmi les EAMA.

Néanmoins, parmi les pays ACP, le Tchad, à l'instar des autres pays africains pris individuellement, ne pesait pas lourd dans les échanges totaux de la CEE. Car pendant la période d'application des deux Conventions de Yaoundé, la part du Tchad dans les échanges extérieurs de la CEE se situait en dessous de 1% comme le montre le tableau N° 40<sup>3</sup>.

De plus, tout au long de cette période, le graphique N°28 ci-dessus et le tableau N°40 met évidence la marginalisation croissante du Tchad dans le commerce extérieur de la Communauté européenne, en indiquant par ailleurs que le Tchad pèse relativement plus lourd dans les importations communautaires que dans ses exportations.

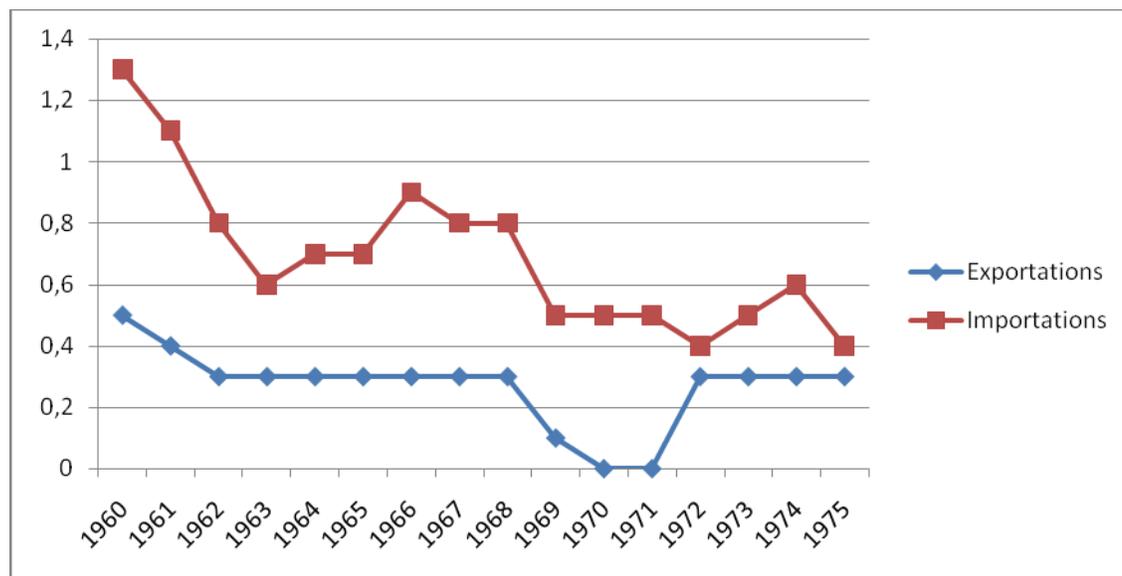
---

<sup>1</sup>L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) ou en anglais *Organization of Petroleum Exporting Countries* (OPEC) est une organisation intergouvernementale (un cartel) de pays visant à négocier avec les sociétés pétrolières pour tout ce qui touche à la production de pétrole, son prix et les futurs droits de concessions.

<sup>2</sup>Association des nations d'Asie du sud-est regroupant le Brunei, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, le Singapour et la Thaïlande.

<sup>3</sup>Voir annexe I : tableau N° 35 part du Tchad dans les échanges commerciaux de l'UE en (%) de 1960- 1990.

Figure N° 29 : Part du Tchad dans les échanges commerciaux de la C.E.E de 1960-1975 en (%)



Source : *Fonds monétaire international, Direction of Trade, Rapport annuel*, de 1960- 1976.

Les courbes du graphique 29 montrent, en effet, que pendant la période de 1960 à 1975, la part du Tchad dans les exportations de la CEE s'était maintenue à un niveau constant de 0,3% sauf en 1960 de 0,5% et de 1961 à 0,4% puis en 1969 où ce taux fut tombé à 0,1% (Tableau 35). Tandis que dans la même période, la part de ce pays dans les importations communautaires s'inscrivait dans ce même mouvement de stagnation mais à un niveau relativement plus élevé (de 0,5% à 0,9%)<sup>1</sup>.

La deuxième convention de Yaoundé 1970-1975 n'apporta pas de modification notable à cet état de choses, bien au contraire, la part du Tchad dans les flux d'importations de la CEE, en baisse (0,4% à 0,6% contre 0,5% à 0,9% au cours de la convention précédente), demeurait plus importante que celle de ce pays dans les flux d'exportation du marché commun.

La courbe de la part d'exportation du graphique 28 permet d'observer la grande dépression intervenue entre 1969 et 1971, années où le poids du Tchad dans les exportations de la CEE se stabilisa à un niveau nul ou presque (tableau 40). Mais il

<sup>1</sup> Voir annexe I : tableau N° 35 part du Tchad dans les échanges commerciaux de l'UE en (%) de 1960- 1990.

convient de préciser immédiatement que les données de 1970 et 1971 ne signifient pas qu'à ce moment-là les flux commerciaux entre le Tchad et la CEE étaient inexistantes. Elles correspondaient surtout à une grande contraction des importations tchadiennes en provenance de la Communauté Européenne.

La situation de ces trois années semble s'expliquer par la combinaison d'un certain nombre de facteurs dont les plus significatifs à nos yeux paraissent la dégradation des termes de l'échange suite à la hausse des prix des produits manufacturés et alimentaires importés de la CEE. A ces éléments s'ajoutait la hausse des prix des produits pétroliers qui entraîna la réorganisation des courants d'échanges du Tchad.

A la lumière de ce qui précède, le poids du Tchad et de la CEE dans leurs échanges extérieurs respectifs pendant la période de 1960 à 1975 et sous les deux conventions de Yaoundé, deux observations s'imposent. Du côté de la CEE, il se dégage, pour cette période, un mouvement de hausse de son influence dans le commerce extérieur du Tchad. Tandis que pour ce dernier, c'est un net recul de son poids dans les échanges extérieurs de la CEE.

En effet, en comparant les moyennes de période de 1960 à 1975, nous constatons que l'importance relative de la CEE dans les exportations tchadiennes enregistrait une progression de 10%. Parallèlement, la même tendance à la hausse, une hausse plus forte s'observait au niveau des importations, dans la mesure où d'une période à l'autre, la progression de la part de la CEE dans les approvisionnements extérieur tchadiens avait atteint le taux de 19,3%<sup>1</sup>.

En revanche, l'influence du Tchad dans le commerce extérieur de la CEE, déjà minime lors de la convention d'application issue du traité de Rome, s'amenuisa encore plus au cours des deux conventions de Yaoundé, la part de ce pays dans les ventes de la CEE à l'étranger diminua alors de moitié entre 1964 et 1975.

De l'autre côté, au cours de cette même période, son poids dans les importations mondiales de la Communauté Européenne enregistra une régression plus forte de 33,3% (tableau 40).

---

<sup>1</sup> Chiffres calculés à partir du tableau 35.

Mais, par-delà le Tchad, ces chiffres reflétaient bien la situation d'une interdépendance déséquilibrée entre la CEE et les EAMA, ce qui suscita de la part de ces derniers des doutes quant aux effets positifs du système préférentiel de Yaoundé sur leur croissance, plus généralement sur leur développement économique et social.<sup>1</sup>

#### 4- La part de l'Afrique est sous-estimée à cause de la contrebande

Un tableau du commerce extérieur tchadien serait incomplet si l'on ne faisait pas une place à la contrebande<sup>2</sup>. Celle-ci revêt, le long des frontières tchadiennes, une ampleur particulière, en raison de plusieurs facteurs qui la facilitent ou le rendent particulièrement attirant

Le caractère arbitraire des frontières au regard de la géographie physique et humaine fait que ni cloison ethnique, ni obstacle géographique ne gêne leur franchissement en fraude<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup>Se référer à l' « aide-mémoire » remis en avril 1969 par le président du Niger Diori Hamani, président en exercice de l'organisation commune africaine et malgache (OCAM), porte-parole des dix-huit EAMA, au président du conseil des ministres des Communautés européennes. Dans ce document étaient exprimées les inquiétudes des EAMA à la veille du renouvellement de la Convention de Yaoundé compte tenu de l'influence des résultats obtenus au terme de l'application de celle-ci. A ce propos voir D, VIGNES, *op, cit*, pages 11. Se référer, également à H D'ALMEIDA TOPOR *op, cit*, pages 175.

<sup>2</sup>La réflexion sur le secteur informel a commencé vers les années 1970. Elle a été pendant longtemps animée par les économistes du bureau international du travail, qui ont inventé le terme et l'ont vulgarisé vers 1972.

<sup>3</sup>N'Djamena, centre gros consommateur de marchandises importées, jouxte immédiatement le Cameroun et ne se trouve qu'à une centaine de kilomètres de Nigeria.

Carte N° 9 : La carte frontalière du Tchad



L'organisation économique du Nigeria, de la Libye et du Soudan, très différente de celle du Tchad, a pour conséquence des dénivellations importantes de prix, qui font de la contrebande une activité particulièrement lucrative.

Les exportations tchadiennes vers les pays voisins de manière informelle portent essentiellement sur le bétail sur pied. Ce trafic se superpose à un trafic officiel qui déjà n'est pas négligeable, puisqu'en 1965, selon une étude faite par le fonds monétaire international<sup>1</sup> et le ministère élevage tchadien, près de 40 000 bovins et plus de 18 000 ovins ont passé la douane (sur dix mois de 1966 : 42 500 et 19 000 respectivement). La contrebande du bétail a donné lieu à des évaluations extrêmement divergentes. Le service d'élevage, partant de considérations théoriques sur le croît annuel du troupeau tchadien, a avancé le chiffre de 150 000 têtes de gros bétail. Le service des douanes, par contre, estime ne pas laisser passer sans contrôle plus de 25 000 bovins. Une petite fraction gagne le Soudan, depuis le Ouaddaï. De cette côte,

---

<sup>1</sup>Fonds Monétaire international, *Etudes générales sur les économies africaines*, Washington, DC 1968 pages 240.

la différence par tête est si faible<sup>1</sup> que, compte tenu des droits de douane payés de part et d'autre, l'exportation officielle ne rapporte pratiquement aucun bénéfice.

L'exportation clandestine de bétail est à destination de Nigéria. Les troupeaux suivent la ligne des puits par le nord du lac Tchad, et, via Nguimi au Nigéria, vont rejoindre les grands marchés du Bornou. Une partie de ce bétail est consommé dans le nord de Nigéria. Le reste, par des voies diverses, gagne les centres consommateurs du sud, et principalement les villes Yorouba. L'acheminement se fait sur pied, sous contrôle de commerçants nigériens spécialisés.

Autre produit d'exportation clandestine ; le poisson séché, dont les exportations vers le Nigéria étaient évaluées en 1964 à 13 000 tonnes environ. En regard de ce chiffre, les statistiques douanières ne mentionnent que 650 tonnes en 1965 et 600 pour les deux premiers mois de 1966. Du côté du Soudan, le poisson est remplacé par un certain tonnage de beurre<sup>2</sup>. On note également, à la frontière orientale, des passages de cigarettes, que motive le taux élevé des droits de douane prélevés au Soudan sur cet article.<sup>3</sup>

En contrepartie de ces exportations, le Tchad importe uniquement par des voies clandestines, des produits fabriqués, parmi lesquels les tissus et les émaillés occupent une place prépondérante<sup>4</sup>. De la côte du Soudan, le gros des importations concerne les tissus écrus et indigo dont se vêtent les Ouaddaiens. Les grandes maisons installées sur la place d'Abéché et les grands commerçants tchadiens importateurs dans la zone franc disent ne pas vendre sur place un yard de tissus américain, d'autant plus que l'obligation de jumeler leurs importations avec des achats de produits similaires fabriqués en dans la zone franc pèse sur leurs prix de revient. Le Soudan, au contraire, est avantagé par la possibilité qu'y ont les commerçants d'importer depuis l'Egypte et l'Inde. De son côté, le Nigéria inonde le marché tchadien, en contrebande et, par le système des « compensation », de soieries à bon marché et de tissus de coton

---

<sup>1</sup> 6000 à 7 000 francs CFA sur le marché d'Abéché, 12 à 14 livres soudaniennes de l'autre côté de la frontière, équivalant à 8 à 9 francs CFA, au change local.

<sup>2</sup> Ministère de l'élevage *op, cit* page 210

<sup>3</sup> En regard de la taxe à la production relativement légère qui pèse sur les cigarettes fabriquées dans les zones francs.

<sup>4</sup> Fonds Monétaire international, *op, cit*, pages 240

japonais, de cuvettes et autres émaillés originaires de Hong-Kong ou de Tchécoslovaquie.

Une partie des tissus et de la pacotille nigériane fait retour aux éleveurs par l'intermédiaire de ceux-là mêmes qui ont convoyé le bétail. Une partie se retrouve sur le marché de N'Djamena. Le reste approvisionne le Mayo-Kebbi. C'est un fait qu'entre N'Djamena et Moundou, les succursales des grandes maisons de commerce ont le plus grand mal à lutter contre la concurrence de ces importations clandestines dans les districts limitrophes du Cameroun.

Trois grand marchés se tiennent en territoire camerounais, tout contre la frontière du Tchad : Salassa, près de Tabago Foulbé, au sud-ouest de Pala ; Doumourou, sur la route de Kaélé, à proximité de Binder ; enfin Datchéka, à quelques kilomètres du poste de Fianga. Datchéka n'était, il y a quelques années, qu'un marché traditionnel où se faisait le troc du poisson séché du Logone contre le mil camerounais. Les transactions sur les marchandises importées y ont pris récemment une grande ampleur. Des milliers d'acheteurs et de vendeurs le fréquentent chaque semaine. Les commerçants de Fianga au Tchad viennent s'y ravitailler en sel, sucre, allumettes, cigarettes, pagnes, tissus japonais. Sel, sucre, cigarettes viennent du Cameroun où les prix sont sensiblement moins élevés.

Le sucre, par exemple, se vend au détail 60 francs à Garoua, 80 à Datchéka, contre 105 francs dans les boutiques de Fianga au Tchad ; le paquet de cigarettes Bastos 20 francs au marché et 30 francs au poste. La différence est plus difficile à apprécier pour les marchandises venues du Nigéria. Mais il est significatif de trouver dans les boutiques volantes qui s'installent à proximité de marché de coton des tissus et shorts « made in Japan ». Dans l'échange bovins et poisson séché contre marchandises, qui constitue l'essentiel du trafic de contrebande avec le Nigéria, on peut se demander de quel côté se trouve l'élément moteur : Le Tchad vend-il du bétail pour se procurer des marchandises ? Ou n'achète-t-il celles-ci que pour employer l'argent provenant de la vente des animaux ? En réalité, il semble que les deux opérations soient également rentables. Comme en témoigne du reste leur relative indépendance géographique. Les exportations de bétail tchadien prospèrent, en raison de l'énorme demande du marché nigérian, qui ne trouve à se satisfaire que pour une

part dans les pays d'élevage du nord du pays, en raison aussi du fait que ce marché se satisfait de viandes de qualité médiocre, celles qui précisément auraient du mal à trouver preneurs sur les places côtières approvisionnées par les circuits européens.

Quant aux importations tchadiennes du Nigéria, plusieurs facteurs entrent en ligne de compte pour les rendre avantageuses : la variété des objets fabriqués offerts aux Tchadiens, dans la gamme exacte de leurs propres goûts, par un commerce d'importations qui ne se trouve pas bridé comme dans la zone franc par l'étroitesse du marché, le bon marché surtout de ces marchandises, compte tenu de la dépréciation de la monnaie par rapport à sa parité officielle, bon marché peut-être dû dans quelques cas d'espèce à certaines tolérances douanières dans les ports nigériens, mais qui tient essentiellement au coût modique des transports intérieurs, à des marges commerciales sensiblement plus faibles qu'en territoires colonisés par la France, enfin à l'origine même des marchandises en question, les importations nigérianes venant de pays où le coût de fabrication est particulièrement bas, comme la Chine et l'Inde.

Enfin, même si nous avons souligné que nous intégrerons dans nos parties le commerce informel, celui-ci aux frontières du Tchad apparaît ainsi sous son vrai jour, qui n'est pas celui d'un jeu de gagne-petit, portant sur des quantités réduites de produits secondaires ; on se trouve devant un transfert massif de biens, dont l'existence est directement liée à diverses faiblesses de l'économie du Tchad. Tant que ces faiblesses existeront, il est peu probable que la surveillance douanière la plus serrée parvienne à réduire sensiblement le volume des fraudes.

# TROISIEME PARTIE

## **DEUXIEME PHASE: UN PREMIER ESSOR JUSQU'EN 1984**

Le commerce extérieur du Tchad reste donc toujours dépendant de l'extérieur et les bases de ses échanges se sont peu modifiées, le Tchad exporte les matières premières et importe essentiellement des objets manufacturés.

Cette période que nous avons désignée, le premier essor de commerce extérieur du Tchad de 1975 à 1984, coïncide avec le renversement du régime de Tombalbaye par les militaires le 13 avril 1975. L'arrivée des militaires au pouvoir après la destitution du régime de Tombalbaye, marquait le début d'une ère nouvelle pour tous les Tchadiens. Les échanges représentent 10-12 % de la richesse du Tchad à la fin des années 1960 contre 24 % au début des années 1970. Les tableaux N° 1, 2 et le graphique N° 1 et 2 retracent l'évolution des importations et exportations de 1975 à 1984.

On assiste à un essor important de l'exportation de produits agricoles tchadiens, qui constitue la forme dominante des relations sous-régionales. Les cultures vivrières contribuent à augmenter les exportations tchadiennes sous-régionales. Les flux sont dirigés vers les villes du Cameroun, du Nigeria, et de la RCA, et, au-delà, vers celles du Gabon et du Congo. Ils amplifient de vieux courants commerciaux analysés par Philippe Couty dans les années 1960, qui maintient en jeu des échanges informels entièrement monétarisés entre zones écologiques complémentaires<sup>1</sup>. Cet essor d'un vivrier marchand à horizons sous-régionaux concerne le *sorgho* et l'arachide. Cette situation a fait apparaître les acteurs du commerce de *sorgho* et d'arachide et l'émergence des anciens commerçants étrangers vers le sud du Tchad. Malgré le retard de l'urbanisation et l'enclavement, le Tchad participe ainsi, sur un mode original, à la révolution du vivrier marchand, qui constitue un des principaux moteurs des mutations contemporaines des économies rurales africaines.<sup>2</sup>

La diffusion de la culture attelée, après des débuts timides dans les années 1960, connaît un essor remarquable à partir de la deuxième moitié des années 1970, l'arrivée de troupeaux sahéliens en zone soudanienne y a grandement facilité la constitution des troupeaux des paysans sédentaires. En outre, elle a aussi contribué à

---

<sup>1</sup> Philippe Couty *op.cit* page 22-43

<sup>2</sup> CHALEARD, *op, cit*,

intensifier le commerce du bétail pour l'exportation vers les pays voisins gros importateurs de viande bovine.

Ainsi, avec l'élevage, les flux commerciaux du cheptel tchadien se sont également décalés vers le sud

Cet essor ne permet pas de dissimuler l'instabilité politique. L'ingérence libyenne et les interventions françaises, ont beaucoup affecté l'évolution du commerce extérieur du Tchad à partir de la fin des années 1970. Celui-ci n'a retrouvé son niveau antérieur qu'en 1993.

## **CHAPITRE V :**

### **LA CONCURRENCE ENTRE LA CULTURE DU COTON ET LES CULTURES VIVRIERES**

La production céréalière du Tchad est en nette augmentation depuis la dernière crise de sécheresse de 1973. Ces hausses ont concerné les céréales et aussi bien l'arachide. On relève ainsi un accroissement moyen de 5,4% par an de la production d'arachide 1975/76 à 1983/84. Quant aux céréales, ce taux d'accroissement au cours de la période indiquée s'établit à deux chiffres avec 11,3%.

Cette bonne performance des productions céréalières et arachidières a permis au Tchad de dégager des excédents de production pendant la période étudiée et à permis un premier essor du commerce extérieur. A l'inverse les trois pays limitrophes du Tchad, le Cameroun, la RCA et le Nigeria connaissent des déficits plus ou moins importants, selon les années. Ces pays constituent donc les principaux marchés pour les excédents du Tchad.

#### **A- L'augmentation de la part des céréales dans l'agriculture**

L'agriculture représente 30 % du PIB. La surface agricole cultivable est de 19 millions d'ha<sup>1</sup>. La production agricole est essentiellement pluviale et vivrière. Elle est orientée vers l'autoconsommation et les exportations vers les pays limitrophes. Le mil, le sorgho, constituant la base de l'alimentation sont cultivés sur presque la totalité du territoire tchadien, à l'exception de l'extrême Nord trop aride.

---

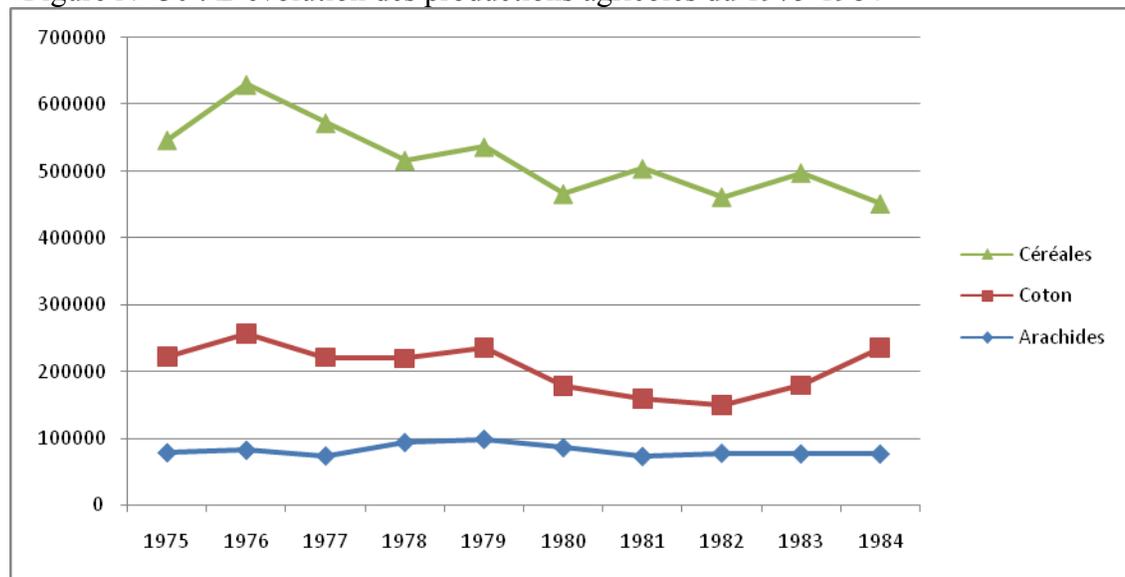
<sup>1</sup> République du Tchad, Ministère de l'économie et du plan, *cellule économie du Tchad*, 2007, page 2

## 1- Mil et sorgho

Ces cultures traditionnelles sont très mal appréhendées qu'il s'agisse de la production ou des superficies, des quantités exportées ou autoconsommées. En effet, ces cultures sont en majeure partie autoconsommées.<sup>1</sup> Elles bénéficient très rarement d'encadrement, et lorsque l'Etat se soucie d'autosuffisance alimentaire, il engage des projets de développement pour le riz plutôt que pour ces cultures traditionnelles.

On connaît mal les quantités exportées de mil et sorgho comme les prix pratiqués, qui varient beaucoup selon le lieu et la saison. Il y a eu certes des tentatives de contrôle de la commercialisation, mais ces interventions ont eu une portée limitée.

Figure N° 30 : L'évolution des productions agricoles du 1975-1984



Source : FAO

Les échanges de *sorgho et mil* jouent un rôle non négligeable dans les échanges frontaliers. On doit remarquer cependant le décalage entre l'évolution démographique du Tchad et les deux pays limitrophe. Au Nigeria, les importations de céréales sont passées de 50 000 tonnes en 1979-1971 à 175 000 tonnes en 1977-1980.

<sup>1</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture <http://www.sudoc.abes.fr/DB=2.1/SET=1/TTL=1/REL?PPN=026357364> (FAO) *le sorgho et le mil dans l'alimentation humaine* 1985 page 26

La zone où sont vendus les produits tchadiens importés par le Nigeria s'arrête juste dans la région du Bornou, qui est complètement coupée du sud pays après la guerre de Biafra.<sup>1</sup>

Au Cameroun et en RCA, le mil, le sorgho et le maïs assurent l'essentiel de la consommation des populations du nord du Cameroun et du nord de la RCA. Ce décalage pose un grave problème d'autosuffisance alimentaire ; ces deux pays sont dépendants et importateurs de céréales, alors qu'en 1960, le Cameroun était autosuffisant et qu'au même moment le Nigeria était, quant à lui, un exportateur net.

De même, au contact de la frontière tchadienne, les régions du nord –ouest de la RCA apparaissent à la fois comme des pays du sorgho et du manioc. L'Ouham Pendé et l'Ouham font figure de zones d'interpénétration des aires culturelles, où « les ethnies de parenté tchadienne restent fidèles au sorgho, tandis que les Gbaya se consacrent avant tout au manioc<sup>2</sup>

Le mil et le sorgho du Tchad présentent de très nombreuses variétés, que l'on regroupe généralement en trois ou quatre grandes catégories<sup>3</sup>. Le *sorgho* rouge ou blanc (*Sorghum durra*), le petit mil ou pédicellaire (*Pennisentum typhoideum*)<sup>4</sup>, enfin le cas particulier représenté par le sorgho repiqué de saison fraîche (*sorghum durra ou caudatum*<sup>5</sup>). Les deux premiers sont généralement semés en mai et récoltés entre fin novembre et janvier, alors que le *berbéré* est semé et repiqué entre septembre et octobre, puis récolté en février et mars.

---

<sup>1</sup>Daniel C. Bach le *Nigeria contemporain* par des enseignants et des chercheurs, membres du club Afrique anglophone, du Comité des relations industrielles, Centre national de la recherche scientifique sous la direction de Daniel C. Bach, CNRS 1986 page 188 ;

<sup>2</sup>Les mils sont prépondérants en milieu sahélien, alors que les sorghos dominent dans la zone du sud

<sup>3</sup>CREACHE 1993 page 20

<sup>4</sup>Egalement appelé mil chandelle

<sup>5</sup>Christian Bouquet, *Insulaires et riverains du lac Tchad : étude géographique*, volume 2, L'Harmattan, 1990, p. 148.

La base de l'alimentation dans l'ensemble du Tchad et les pays limitrophes, notamment le Cameroun, le Nigeria et RCA est constituée par la boule, pâte obtenue à partir de céréale pilées et broyées en farine. Au Tchad, la boule est presque toujours réalisée à partir de mil ou sorgho. Au-delà de ses utilisations alimentaires, le mil renvoie à des dimensions religieuses qui le distinguent des autres plantes cultivées.<sup>1</sup>

Au moins jusqu'aux bouleversements induits par l'introduction de la modernité coloniale et cotonnière au XX siècle, la production du mil était conditionnée par une alliance entre les hommes et les forces chthoniennes des lieux, scellée par des « maîtres de la terre ». Parmi toutes les variétés de mil, le sorgho rouge était investi d'une charge symbolique toute particulière : « de tous les végétaux (...) le mil est sans doute le seul qui ait une âme (...) on n'attribue cette âme qu'au mil rouge (...) seul susceptible d'être utilisé dans la cuisine sacrificielle<sup>2</sup> ». Sa transformation en bière était étroitement associée aux quelques grandes fêtes religieuses qui rythmaient le calendrier agricole, comme la fête de la lune des Kéra et Mousseye, qui avait lieu au moment de la neuvième lune (en août<sup>3</sup>). Le sorgho demeurait pendant cette période la céréale la plus cultivée : ses lourds épis rouges ne sont pratiquement absents d'aucun paysage du sud, pendant la saison de pluies. Ceci s'explique par certaines caractéristiques qui lui confèrent, en plus des dimensions religieuses déjà mentionnées, un statut original. Le sorgho rouge est apprécié pour la brièveté de son cycle végétatif (90-100 jours, contre 150-180 jours pour les sorghos blancs et le pédicellaire), ce qui lui octroie un rôle particulier, puisqu'il lui revient d'interrompre la période de soudure. Mais surtout il se révèle indispensable par son rôle central dans la fabrication de la bière de mil, appelée localement *bili bili* (Sara) ou *mérissé* (Arabe), dont la consommation est à présent aussi largement répandue que désacralisée.

Les importances sans équivalent des sorghos dans les systèmes agraires du Tchad cohabitent pourtant avec une certaine discrétion de ces céréales dans les flux de produits agricoles commercialisés de manière formelle.

---

<sup>1</sup>Géraud Magrin, *op. cit.*, page 106.

<sup>2</sup>JAOUEN 1995 page 47

<sup>3</sup>AMATKREO 1998 page 84

Cette situation d'échange de céréales avec les pays limitrophes a changé avec le Cameroun au cours des années 1980 : des flux de sorgho et mil camerounais étaient attestés dans certaines zones de l'ouest du Mayo-Kebbi tchadien ayant trop privilégié le coton au détriment de cultures vivrières.<sup>1</sup> On a pu considérer que l'économie cotonnière avait instauré un déséquilibre alimentaire chronique au sud ouest du Tchad, suscitant des importations constantes en provenance du Nord Cameroun<sup>2</sup>.

## 2- La croissance de la production du riz

Le riz est cultivé au Tchad essentiellement dans trois régions : les environs de Bongor (SEMAB)<sup>3</sup>, la région Lai-Kelo (SEMALK<sup>4</sup>) et la vallée du Mandoul modernisation confiée au BDPA)<sup>5</sup>. Les superficies ensemencées sont passées de 15 706 ha en 1975-1976 à 17 190 ha en 1976-1977, 21 856 ha en 1977-1978 et 23 155 ha en 1977-1978. Les productions estimées sur une base de 2 250 kg à l'ha dans la zone du SEMAB et de 1 100 kg dans celle du SEMALEK, s'élèvent en 1975-1976 à 25 200 tonnes<sup>6</sup>.

La riziculture au Tchad est caractérisée par deux systèmes de production : Le système traditionnel pluvial, qui représente 75% de la production locale de riz, est caractérisé par une nette dépendance vis à vis des conditions climatiques. Il présente pour le riziculteur et pour l'Etat tchadien l'avantage d'avoir un coût de revient du kilogramme de riz produit très faible quelle que soit la qualité. Cette production sert principalement à l'autoconsommation des producteurs, mais peut aussi être mise sur le

---

<sup>1</sup>Philippe Couty, *op. cit.*, page 4

<sup>2</sup>ARADITI, *op. cit.*, page 84

<sup>3</sup> Secteur Expérimental de Modernisation Agricole de Mayo Kebbi

<sup>4</sup>Secteur expérimental de modernisation agricole de Lai et de Kélo (SEMALK) et l'office de mise en valeur de Satégui-Déressia (Omvsd). L'Omvsd, créé en 1974, a pour objet le développement rural de la zone, et plus particulièrement la production du riz, l'achat et l'usinage du paddy, et la vente du riz. Il est dirigé par un conseil d'administration. En année de bonne pluviométrie, on récolte 45 000 tonnes. Plus de la moitié de la production était consommée par les riziculteurs et le reste était vendu aux commerçants et au Fonds de développement et d'action rurale (FDAR). Il faut rappeler que l'office a été fermé depuis 1992 pour mauvaise gestion

<sup>5</sup>Mémento statistique de l'économie africaine, numéro spécial du *Bulletin de l'Afrique noire* N° 557, page 321, 1975. Archives d'outre-mer Aix-en Provence, carton N° 49.

<sup>6</sup>*Idem* N° 612, 1979.

marché à des prix très bas où elle concurrence sévèrement la production des périmètres.

Le système aménagé représente les 25% restants de la production. Il comprend le système à « maîtrise totale de l'eau » et le système à « maîtrise partielle de l'eau ». L'intensification qui a été appliquée dans ce système a conduit à des coûts de revient élevés du kilo de paddy pour le producteur et pour l'Etat dans la situation des rendements moyens assez modérés (1,5 à 2,5 tonnes/ha)<sup>1</sup>.

D'une manière générale, le riz pluvial et de bas-fond est pratiqué dans le Sud du pays alors que la culture du riz sur les périmètres irrigués est localisée dans le Centre.

La riziculture a pris son essor au Tchad autour des années 1970 dans la région de la Tandjilé (sud) où la concrétisation des initiatives privées a incité les populations rurales et les autorités à entreprendre son développement. Déjà pendant la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, l'introduction de quelques variétés améliorées avait pour seul but de nourrir les soldats qui se trouvaient au front. Le riz occupe le troisième rang parmi des céréales cultivées au Tchad, l'épanouissement spectaculaire de sa culture ces dix dernières années montre qu'elle demeure la culture d'avenir. Sa superficie a presque triplé en dix ans passant de 36.850 hectares dans les années 1970 à 89. 568 hectares dans les années 1980. La consommation nationale de riz durant la même période est passée de 30.000 tonnes/an à 70.000 tonnes/an<sup>2</sup>. Cette croissance de la demande provient à la fois de la croissance de la population urbaine et du changement progressif des habitudes alimentaires des ménages urbains et mêmes ruraux du Tchad. Il faut ajouter les pays limitrophes où le Tchad exporte du riz : même si nous n'avons pas les données statistiques du riz exporté par le Tchad pendant cette période, le riz joue un rôle considérable dans les échanges régionaux du Tchad. La politique agricole nationale, prévue par le plan quinquennal du Tchad (1971-1975), basée d'abord sur l'autosuffisance alimentaire puis sur la notion de sécurité alimentaire, repose en

---

<sup>1</sup>Banhoudel Mékondo Frédéric, *Vers une diversification de la production agricole*, CEFO Tchad, 2007 page 2

<sup>2</sup>Banhoudel Mékondo Frédéric, *op, cit*, page 3

grande partie sur une production en quantité suffisante des principales céréales consommées dans le pays dont le riz<sup>1</sup>.

Bien que les premières introductions variétales datent de la fin de la première guerre mondiale, la recherche rizicole nationale a véritablement démarré au Tchad avec la création en 1974 de l'Office de mise en valeur de la plaine de Satégui-Déressia (OMVSD)<sup>2</sup>. Cet office, sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, avait été chargé de l'aménagement de cette plaine de 50.000 hectares dont 11.000 hectares propices à la riziculture. De 1974 à 1985, l'OMVSD a introduit une dizaine de variétés améliorées de riz auxquelles les producteurs ont donné d'autres appellations. Pendant les dix dernières années, la recherche sur la sélection du riz a été entreprise par la Direction de la Recherche et de la technologie agricoles (DRTA), devenue Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD) en 1998 et qui a hérité des infrastructures rizicoles de l'OMVSD. La première approche de sélection adoptée par la DRTA concerne l'introduction des variétés prometteuses de riz grâce au partenariat avec les institutions internationales de recherche opérant dans la sous-région telles que l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO) et International Institute for tropical agriculture (IITA). La guerre civile, entre 1979 et 1984, entraîne une profonde désorganisation de ces systèmes rizicoles. Au-delà du départ des techniciens expatriés d'OMVSD, les destructions, les réquisitions, le manque de crédits de campagne, compromettent sérieusement le fonctionnement des périmètres. S'ajoutant à la guerre, la sécheresse de 1983-1984 assombrit encore le tableau de l'économie du rizicole, au sein d'une économie tchadienne complètement désorganisée<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup>Dans le plan quinquennal du Tchad, la somme de recherches dans le domaine production vivrier est de 1.965 million de Franc Cfa

<sup>2</sup>L'Office de mise en valeur de la plaine de Satégui-Daressia (OMVSD) créé en 1974, a pour objet le développement rural de la zone, et plus particulièrement la production du riz, l'achat et l'usinage du paddy, et la vente du riz. Il est dirigé par un conseil d'administration. En année de bonne pluviométrie, on récolte 45 000 tonnes. Plus de la moitié de la production était consommée par les riziculteurs et le reste était vendu aux commerçants et au Fonds de développement et d'action rurale (FDAR). Il faut rappeler que l'office a été fermé depuis 1992 pour mauvaise gestion.

Les troubles politiques survenus dans le pays ont perturbé les conditions de la production qui a connu un net déclin entre 1982 et 1984 passant de près de 40 000 tonnes à la fin des 1970 à moins de 10 000 tonnes en 1984 et 1985.

Si nous comparons la production de la riziculture à celle du coton, et surtout la riziculture irriguée, débouchant sur un traitement industriel, celle-ci fait figure de culture moderne. Elle témoigne d'une maîtrise du milieu et de ses aléas, mais aussi de l'adoption de modes de consommation urbains, à l'image de ceux des villes Afrique de l'ouest plus avancées, et à ce titre apparaît comme une culture de progrès.

Si les variations des cours sur les marchés mondiaux constituent une donnée essentielle de l'équation cotonnière, la destination de la production de riz tchadien n'a jamais été aisément définie, et en cela a longtemps constitué un problème majeur pour les politiques rizicoles. Ainsi, dès l'après guerre civile, le riz tchadien se trouvait dans la situation paradoxale d'une culture conçue à des fins commerciales, mais vouée à l'autoconsommation faute de compétitivité par rapport aux riz asiatiques importés<sup>1</sup>

### 3- La progression de la culture d'arachide

Dans les années 1970, on assiste à une augmentation spectaculaire de la production d'arachides au Tchad. En effet, alors que l'importance du coton a longtemps cantonné l'apport arachidier du Tchad à de faibles proportions de la production nationale, les dynamiques des dernières décennies remettent en cause ces structures anciennes. Les superficies cultivées passent de 100 000 à 250 000 hectares<sup>2</sup>, de moins de 15% de superficies totale en 1975, à un peu plus souvent autour de 200 000 ha, ce qui est très voisin des superficies cotonnières, et représente 40% des superficies de mil pédicellaire et sorgho (500 000 ha annuels environ).<sup>3</sup> L'arachide arrive donc au troisième rang des plantes cultivées au Tchad, loin devant le riz ou les cultures secondaires comme le manioc ou le sésame, dont les surfaces s'étendent le plus souvent entre 20 000 et 60 000 hectares.

---

<sup>1</sup> CABOT, *op. cit.*, page 196

<sup>2</sup> République du Tchad 1996. Page 69

<sup>3</sup> *Idem* page 63 -70

Alors que l'arachide était plus souvent semée en association, les dynamiques récentes semblent s'accompagner d'une diffusion des champs de culture pure, sur des surfaces croissantes. La place de l'arachide dans les superficies cultivées au sein d'une exploitation moyenne passe de 0,5 hectare en moyenne dans les années 1960 à 1 hectare à la fin des années 1980. Le taux de croissance annuel des superficies, de l'ordre de 3,1% par an, dépasse nettement celui de la croissance démographique liée au mouvement naturel, évalué à 2,5% / an. De même, la croissance de la production arachidière est plus rapide que celle du coton et surtout que celle des céréales traditionnelles, mils et sorghos. La production d'arachide coque passe de 80 000 tonnes en 1976 à 180 000 tonnes dans les années 1980. Loin devant toutes les autres cultures secondaires, l'arachide s'impose indiscutablement comme une des trois premières cultures d'exportation, avec le coton et le mil. La trilogie mil, coton et arachides se substitue à l'ancien duo mil et coton comme base des systèmes agricoles tchadiens.

Cette tendance à l'augmentation de la place de l'arachide dans les systèmes agricoles semble encore s'accroître au cours des années 1970. Elle s'explique par un changement important de la destination du produit, puisque la part de l'autoconsommation ne cesse de diminuer au profit des quantités commercialisées. De 97% de la production autoconsommée dans les années 1960, on passe à 85% en 1976<sup>1</sup>, 70% en 1984<sup>2</sup>, près de 50% à la fin des années 1980 et probablement un peu moins encore à la fin des années 1990<sup>3</sup>. La croissance de la production est étroitement liée à l'augmentation des prix de l'arachide, sensible à partir des années 1970, et qui s'accroît à partir des années 1980. L'arachide intègre donc parfaitement la définition du vivrier marchand ; culture vivrière à vocation mixte, destinée à une large commercialisation entre le Tchad et les pays limitrophes notamment le Nigeria, le Cameroun et le RCA.

Après de premières expériences d'encouragement administratif à la production dans les années 1947 -1948 (Melfi, Salamat), un grand programme de développement de la culture de l'arachide est lancé au milieu des années 1950, à partir de variétés

---

<sup>1</sup>République du Tchad 1976, page 20.

<sup>2</sup>Molin, *op. cit.*, 1984 page 587.

<sup>3</sup>Voir Annexe I : tableau N° 36 : les exportations d'arachide par le Tchad.

importées du Sénégal. S'il concerne surtout le centre est, il demeure fortement marqué par le modèle cotonnier, à travers notamment l'organisation de l'encadrement, assuré par des « surveillants de culture », mais également par le biais du soutien des prix exercé par l'administration<sup>1</sup>.

Ces efforts furent prolongés à partir de 1962 par un grand programme issu du BDPA,<sup>2</sup> qui prévoyait la généralisation de l'usage de semences sélectionnées, l'amélioration des méthodes culturales ainsi que celle des circuits de commercialisation<sup>3</sup>. Cette politique de développement d'une arachide sahélienne fut finalement un échec, qui s'explique à la fois par le développement de l'insécurité dans la région à partir de milieu des années 1960<sup>4</sup>, et par de grandes difficultés de commercialisation.

Au sud du Tchad, dans les années aux années 1970, la situation de l'arachide reste quasiment inchangée. L'essentiel de la production demeure autoconsommée (97% dans la région de Kélo dans les années 1960<sup>5</sup>), même si des flux timides, de quelques centaines de tonnes à 3000 tonnes au maximum, sont parfois enregistrés à l'exportation<sup>6</sup> vers l'Afrique centrale forestière, servant de fret retour aux produits manufacturés importés par « voie fédérale<sup>7</sup> », mais ces flux s'inversent aussi parfois, et le Tchad n'est pas considéré comme autosuffisant en produits oléagineux, de sorte que 3000 tonnes d'arachides sont importées en 1976 du Soudan<sup>8</sup>. Les arachides participent, à un niveau modeste, au secteur intermédiaire de l'économie, défini à l'origine<sup>9</sup>, comme un secteur entièrement monétarisé qui échappe au contrôle de l'encadrement. Cette culture met aussi en jeu, depuis longtemps, des échanges à longues distances entre des aires géographiques différentes, notamment les savanes sahélo-soudaniennes et l'Afrique frontière humide subéquatoriale.

---

<sup>1</sup>*Ibidem* page 15

<sup>2</sup>Bureau pour le Développement de la Production Agricole

<sup>3</sup>BOUQUET C, CABOT J. « *LE Tchad* » op, cit, page 67

<sup>4</sup>Du fait de la rébellion du FROLINA.

<sup>5</sup>BOUQUET C, CABOT page 68.

<sup>6</sup>SAUTTER G, *op, cit*, page 257

<sup>7</sup>La voie fédérale de l'Afrique équatoriale française correspondait à l'axe Pointe Noire, Brazzaville/Bangui/Fort-Archambault ou Moundou/Fort Lamy, qui concentrait une part essentielle Des importations et des exportations du Tchad.

<sup>8</sup>R. Schilling, *Arachide en Afrique tropicale*, Maison neuve 1996. Page 18

<sup>9</sup>COUTY PH, *op,cit*,

L'encadrement agricole du Tchad reste longtemps accaparé par la culture cotonnière, considérée comme stratégique et prioritaire. Au-delà de cette préférence accordée au coton, les obstacles principaux identifiés pour le développement de la culture de l'arachide sont la qualité médiocre des semences et les insuffisances de la commercialisation. Les exportations, qui tendent à devenir de plus en plus rémunératrices dans la deuxième moitié des années 1970, du fait d'une hausse sensible des prix<sup>1</sup>, sont découragées par les autorités, qui entendent garantir les approvisionnements des huileries nationales<sup>2</sup>. Mais les prix d'achat de l'huilerie de la COTONTCHAD sont jugés trop bas pour stimuler véritablement la production. Cela s'explique par le fait qu'en 1971, le volume d'arachides en coques produits au Nigeria a oscillé entre un et deux millions de tonnes faisant de ce pays le plus gros producteur africain, le plus gros exportateur mondial et un des plus gros producteurs mondiaux<sup>3</sup>. Mais à partir de 1972 commencent les mauvaises années. La production tombe alors à moins d'un million de tonnes. En 1973, 1974, 1975, 1976, 1977 et 1978, les niveaux les plus bas seront enregistrés avec des récoltes de loin inférieures au demi-million de tonnes<sup>4</sup>. Depuis 1979 ; un léger redressement s'opère, mais en 1982 on était encore très loin des chiffres des années soixante, et par rapport à 1960, le déficit était de l'ordre de 48%. Or il se trouve que l'huile d'arachide est largement utilisée pour les besoins culinaires de la population nigériane. Conséquence de la dramatique chute de la production qui vient d'être constatée, tout surplus exportable a disparu au Nigeria dès 1975, et la plupart des huileries locales d'arachide ont fermé et ont poussé les populations des frontières à importer d'arachide du Tchad.

## B- Le dynamisme des commerçants

---

<sup>1</sup>ONDR, Rapport annuel campagne 1975-1976. Page 18.

<sup>2</sup>Celle de la COTONTCHAD, installées à Kélo puis à Moundou fonctionnent de 1974 à 1987.

<sup>3</sup>Hamid AIT AMARA, *L'agriculture africaine en crise, dans ses rapports avec l'Etat, l'industrialisation et paysannerie*, l'Harmattan, 1989 page 123

<sup>4</sup>*Idem*, page 123

## 1- Les acteurs Tchadiens du commerce des céréales.

Une proportion importante de ces nouveaux commerçants s'investit dans le commerce des produits agricoles secs, qui est un de ceux qui nécessite le moins de moyens initiaux. Si certains produits vivriers, comme l'arachide et le riz, ont pris une telle place dans les stratégies paysannes, c'est en grande partie parce que leur commercialisation a été rendu possible par l'audace des commerçants, relevant presque toujours du secteur informel. Au Tchad comme ailleurs, on peut tenir que ces commerçants ont joué un rôle central dans l'essor du vivrier marchand, en permettant l'intégration aux marchés de l'économie agricole de céréale.

L'origine géographique intervient moins pour comprendre l'activité de ces commerçants que les moyens dont ils disposent et les circuits qu'ils pratiquent. A partir des deux principaux paramètres qui interviennent dans le commerce des céréales, le temps et la distance, on peut distinguer trois grands types d'acteurs impliqués dans le commerce des produits agricoles

Le premier est les commis de charges, ceux que l'on désigne habituellement aujourd'hui dans le sud du Tchad sous le terme de « mosso<sup>1</sup> » (qui signifie « j'ai chuté » en Sara)<sup>2</sup>. Ils sont l'équivalent des « Bayam Sellam » (« Buy them, selle them »), bien connus au Cameroun voisin<sup>3</sup>, et constituent de loin les acteurs les plus nombreux du commerce des céréales et des produits assimilés. Leur activité repose sur la valorisation d'un différentiel spatial de prix entre les lieux de production (champs des producteurs ou petits marchés de brousse) et les lieux de regroupement de l'offre que sont les grands marchés hebdomadaires ou les marchés urbains. Ils interviennent dans un rayon n'excédant généralement pas quelques dizaines de kilomètres, et se déplacent soit en louant des véhicules à plusieurs, soit en vélo ou en charrette. Ils n'ont pas les moyens de constituer des stocks, et résident indifféremment dans les villes ou les villages. Les femmes sont particulièrement nombreuses et actives dans

---

<sup>1</sup>Dans les années 1970, ils étaient plutôt désignés sous le terme arabe de samara (qui signifie savate, Sandale, allusion à la faiblesse de leurs moyens). Le changement de nom est révélateur du changement sociologique opéré au cours des années 1980.

<sup>2</sup>Traduction du risque pris dans l'activité du commerce des céréales.

<sup>3</sup>CHAMPAUD J, *ville et campagnes du Cameroun de l'ouest*, page 220.

cette catégorie, souvent constituées en groupement. Les originaires du sud du pays sont souvent aussi nombreux que les Musulmans.

Les commis de charge constituent, en aval de l'activité des *mosso*, un groupe d'acteurs des filières céréalières et arachidières dotés de peu de moyens propres. Peu appréciés des *mosso*, des paysans et donc de l'encadrement, qui voient en eux des intermédiaires d'exportation, ou dans les marchés urbains importants. Le terme de commis de charge renvoie à une diversité de fonction qui prête à confusion. Elle désigne parfois une activité d'intermédiaire entre les commerçants et les transporteurs, le commis se chargeant de négocier les conditions de transport pour le commerçant, puis d'agencer au mieux les sacs dans le véhicule.

Le plus souvent, néanmoins, on appelle commis de charge des jeunes originaires des villages abritant les grands commerçants, surtout lorsqu'ils sont étrangers<sup>1</sup>. Ces derniers fournissent l'argent et les sacs. La connaissance double des langues locales et des usages des commerçants acheteurs, une certaine virtuosité dans les négociations, notamment avec les paysans, permettent à ces intermédiaires de réaliser des bénéfices parfois confortables, tout en expliquant l'impopularité dont ils sont l'objet.

Les seconds acteurs, sont représentés par ceux l'on pourrait qualifier de « regroupers » ou de « stockeurs » installés le plus souvent dans les villes les plus importantes (Moundou, Sarh, Koumra par exemple) ou dans de petits centres disposant d'un marché hebdomadaire actif (Bédjondo, Bodo, Gagat), ils se contentent le plus souvent d'acheter sur place par petites quantités au moment de la récolte, de stocker puis de revendre en gros, en fin de saison, à de grands commerçants de passage. Ils se déplacent rarement pour vendre, et ont généralement d'autres activités (grands agriculteurs, commerçants de produits manufacturés, marchands de bière). Les originaires du sud semblent aussi nombreux que les Musulmans dans cette catégorie, mais ces derniers ont des capacités financières supérieures, ils peuvent stocker parfois plusieurs centaines, voire quelques milliers de sacs, alors que les grands agriculteurs autochtones stockeront le plus souvent 100 à 300 sacs.

---

<sup>1</sup>ONDJE DIDEO A, *Les marchés hebdomadaires comme facteur de transformation (...) des savanes Africaines : cas de Donamadji au sud Tchad*,

Ainsi, nous pouvons citer un entretien, avec O, I<sup>1</sup>, 35 ans, un Bulala originaire d'Ati, installé à Goré pendant des années après avoir passé quelques années à Ndjamena. Ses parents étaient à la fois agriculteurs, éleveurs et commerçants de céréales, A la mort de son père, la vente de son troupeau lui a permis d'entreprendre ses activités commerciales avec un petit capital. Il a été incité à s'établir à Goré par des parents, membres de la nombreuse communauté Bulala de ce petit chef lieu de sous préfecture frontalier. Il ne se déplace que très rarement, et achète à Goré le riz amené par certains commerçants de Kélo, le mil et arachide de la région, drainés par les commerçants mosso de la ville. Il vend à de grands commerçants pressés, qui désirent charger rapidement leur véhicules, et qui viennent soit de Bangui ou des villes frontalières du Cameroun, pour chercher l'arachide. Ces derniers, après avoir vendu de l'arachide au grand marché frontalier, chargent des différents produits au retour vers la capitale du Logone occidental. Il est le commerçant de céréales le plus aisé de Goré, et a pu vendre environ 15 000 sacs dans l'année, en moyenne dont une petite partie seulement avait été stockée entre la récolte et la soudure, le reste ayant circulé entre temps.

Le troisième est constitué par les grands commerçants exportateurs, par lesquels transitent plusieurs milliers de sacs chaque année. Certains viennent des pays voisins, Cameroun et RCA pour la plus part. Ils remplissent souvent un camion gros porteur entier, le plus rapidement possible, dans les principaux marchés hebdomadaires (Pont Karol, Doba, Danamadji) ou les marchés urbains de regroupement.

Les plus nombreux et les plus importants sont basés dans les villes principales du sud du Tchad (Moundou et Sarh, accessoirement Pla, Kélo, Koumra, Fianga). Ils achètent l'arachide dans les marchés hebdomadaires de brousse (petit ou grand). Ils les stockent parfois un moment (sur les lieux d'achat ou en ville, selon les cas), puis partent les vendre, en affrétant souvent un véhicule gros porteur entier, vers les marchés extérieurs. Ceux qui ont les plus de moyens, sont des Musulmans originaires des régions sahéliennes du pays. Mais les originaires du sud sont également actifs dans cette catégorie, ce qui aurait été impensable il y a une dizaine d'années. A Moundou,

---

<sup>1</sup>Entretien fait par Gerard Magren, *op. cit.*

par exemple, on compte environ huit grands commerçants de céréale « sudistes », contre au moins deux fois plus de Musulmans.

A Sarh, une dizaine de grands commerçants exportateurs entretiennent des relations privilégiées avec la RCA et le Congo. Ils sont essentiellement Ouaddaiens ou Arabes du Salamat. Nous nous référons à un entretien fait avec A.IA, 53<sup>1</sup> ans, qui n'est arrivé dans le Moyen-Chari que après les « événements » de 1979, en provenance d'Abéché, où il était déjà commerçant. Au cours des « événements », il avait vendu ses bœufs pour se consacrer au commerce. Cependant il décide de quitter Abéché, où les affaires sont atones, pour tenter sa chance plus au sud. A partir d'octobre il achète des céréales, mais surtout des arachides, aux commerçants mosso qui drainent les grands marchés hebdomadaires de la région (Doba, Donamadjji, Goundi, Moissala). Quelques mois plus tard, en fonction du marché, il expédie ses marchandises, en louant à chaque fois un camion gros porteur entier (d'une capacité de 500 sacs, soit près de 40 tonnes), soit vers Ndjamena, pour les céréales, soit, le plus souvent, pour les arachides et les haricots, vers Bangui, voire Brazzaville. Ses relations familiales jouent un grand rôle dans l'écoulement de sa marchandise, deux de ses 8 fils sont à Bangui, un troisième dans la capitale congolaise. Il expédie généralement 10.000 sacs (800 tonnes environs) par an vers les deux pays d'Afrique centrale.

S.M constitue un bon exemple de ces femmes d'affaire « sudistes » apparues au cours des années 1980, elle a grandi à Ndjamena, où son père était fonctionnaire de la santé. Après son décès, elle abandonne les études, en classe de première, travaille quelques temps comme secrétaire d'un projet, puis part acheter des vêtements à Kousseri, qu'elle revend à Ndjamena aux femmes de fonctionnaires. En 1978, elle tient un petit bar et un magasin de vêtements, s'approvisionne au Cameroun ou à Abidjan. Elle fuit Ndjamena, comme la quasi-totalité des originaires du sud, lors des événements de 1979, gagne d'abord Doba, mais préfère s'établir à Moundou, plus loin des pressions familiales (« *avec la famille tu trouves trop de dérangements, tu ne peux pas progresser* »). Là, elle ouvre une vente à domicile, puis un bar. En 1982, elle épouse un commerçant et transporteur baguirmien (musulman), et cesse donc de

---

<sup>1</sup>Idem

vendre l'alcool pour se consacrer au commerce des céréales, et notamment des arachides.

## 2- Les commerçants étrangers.

A Ndjamena, Abéché, Sarh et à Moundou, des commerçants étrangers jouent un rôle assez important dans les échanges, même s'ils ne constituent pas des communautés très nombreuses. Dans la capitale économique du sud Moundou, les familles Chachati, d'origine Syrienne, et Bouari, d'origine algérienne, représentent les deux plus grandes entreprises de commerce formel<sup>1</sup>. Les deux gestionnaires de ces entreprises commerciales forment la troisième génération connue de commerçants dans ces familles. Leurs grands pères étaient commerçants dans la zone sahélo-sahélienne, notamment à Abéché, tandis que les pères se sont installés au sud dans les années 1940 ou 1950.

La famille Bouari a migré du Sahara aux rives du Logone. Le père d'Ateib Bouari pratiquait au début siècle le commerce transsaharien entre Largeau d'une part, l'Algérie (Ouargla, Hassi Messaoud) et la Libye (Ghadamès et Koufra) d'autre part<sup>2</sup>, Ateib est né à Largeau en 1933. Après une scolarité assez courte à Fort-Lamy, il se lance dans le commerce ambulancier de tissus. En 1954, après des voyages à Bangui et au Nigeria, il se fixe à Moundou, où trois ou quatre familles algériennes étaient déjà installées, et où les affaires étaient prospères. Grâce à l'augmentation du prix d'achat du coton, les paysans Ngambaye faisaient connaissance avec l'argent et les produits manufacturés. Comme les paysans ne savaient pas compter et qu'ils ne connaissaient pas le français, ils plaçaient des billets sur des tiges de mil, désignaient la marchandise désirée, et le commerçant prenait la quantité d'argent nécessaire, Ateib attribue son succès commercial ultérieur à son honnêteté lors de ces transactions, où de nombreux commerçants musulmans abusèrent de l'ignorance de leur clients Ngambaye. Quoi

---

<sup>1</sup>Il existe à Sarh une famille de commerçants Yéménites et une famille de commerçants Syriens, mais qui n'ont pas l'importance dans l'économie de ville des Chachati et Bouari à Moundou

<sup>2</sup>Entretien faite par G. Magrin avec Ateib Bouari, Moundou.

qu'il en ait été, il est intéressant d'observer l'importance accordée à ces respects d'une éthique à fondement religieux dans l'interprétation de la réussite commerciale. Au cours des années 1960-1970, Ateib dispose d'un réseau de boutiques en brousse. Il joue un rôle actif dans la vie publique moundoulaise de cette époque, occupe des responsabilités dans la gestion de l'aéroport, fait office de conseiller à la mairie. Ses bonnes relations avec le président Tombalbaye lui valurent d'être proposé pour diriger la mairie de Moundou.

Au cours des événements de 1979, il parvient à fuir avec sa famille au Cameroun. Ses boutiques sont pillées, à l'initiative des gendarmes Sara venus de Ndjamena, et non des Moundoulais, qui auraient eu une attitude correcte. Il perd alors des sommes considérables. Au Cameroun, il conduit des activités de négoce de gros et demi gros à Garoua jusqu'en 1983. Quand le retour de la paix le permet, il rentre à Moundou, il retrouve ses biens immobiliers et relance tant bien que mal ses affaires. Même s'il retourne chaque année à Ouargla, en Algérie, où il a une autre femme et des enfants<sup>1</sup>, il se sent avant tout Moundoulais. Treize de ses enfants sont nés à Moundou, et il y a passé la majeure partie de sa vie.

Son fils Salah, né en 1970, a fait des études de gestion et informatique au Cameroun, avant de prendre la relève de son père. Ses affaires sont relativement diversifiées. En plus d'un grand commerce général d'alimentation, basé notamment sur l'importation de produits français (dont la farine) il possède une quincaillerie, une pharmacie, ainsi que la station service du marché. Il gère également quatre camions gros porteurs, et loue deux ou trois grandes villas en ville. Depuis quelques années, il a planté un verger, et constitué un troupeau bovin d'une centaine de têtes, qu'il confie à un berger Peul, suivant l'exemple de la plupart des commerçants tchadiens aisés de Moundou.

La famille Chachati ressemble à certains égards à celle des Bouari, à ceci près qu'il s'agit d'une famille de Syriens chrétiens, établie à l'origine à El Fascher, au Soudan, le père (Joseph Habib Chachati) a installé un établissement de commerce général à Abéché, à la fin des années 1930. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, il

---

<sup>1</sup>Ce Monsieur est polygame ; il a deux femmes. Comme il est musulman la religion n'interdit pas deux femmes.

gagne de l'argent en participant à l'approvisionnement de la colonne Leclerc. Son travail lui vaut aussi une certaine reconnaissance, puisqu'il obtient la nationalité française et la légion d'honneur. Il s'installe à Moundou aussitôt après la guerre, peut être pour s'émanciper vis-à-vis de sa famille présente à Abéché, motivé aussi par les perspectives cotonnières d'alors. Il monte une entreprise de commerce générale, qui fait venir du sucre de Sarh<sup>1</sup> (en moyen 120 tonnes par mois), des produits de France (6 conteneurs par an de boîtes de conserve, alcools et produits divers) et du Cameroun, Joseph Chachati fils, revenu de France, où il avait fait ses études, a repris la gestion de l'entreprise familiale progressivement au cours des 1990. Son père est décédé en 1997. La mairie a donné son nom au rond point aménagé à l'entrée du marché en face de se bâtiment (magasins et habitation).

Les communautés chrétiennes nigérianes représentent des effectifs très conséquents, mais dont les moyens économiques ne sont pas aussi importants que ceux des familles qui viennent d'être citées. Elles comptent quelques dizaines de personnes à Sarh et Moundou, mais ne sont pas absentes non plus d'autres villes intermédiaires comme Pala. Ces Nigériens ont la particularité de se sentir moins enracinés au Tchad que les familles algériennes ou syriennes.

Leur activité se déploie en partie dans certains domaines assez précis où ils valorisent des savoir-faire techniques, comme la photographie, la mécanique, la réparation des appareils radio ou des montres. Leurs itinéraires géographiques sont marqués par une grande mobilité. Les jeunes Nigériens qui vivent au Tchad travaillent d'abord comme aides dans les entreprises commerciales familiales. Ils se déplacent fréquemment d'une ville à l'autre, au sein des réseaux familiaux nigériens. Une fois installés à leur compte, leur intégration locale est souvent doublée d'une stratégie de retour au pays.

A Sarh, on compterait 60 à 80 familles de nigériens<sup>2</sup>. V.O.E, par exemple, est né à Uwéré, en pays Igbo, en 1950, dans une famille catholique, d'un père boucher et d'une mère commerçante de produits maraîchers. En 1966, il interrompu ses études pour se rendre au Tchad, chez un tuteur membre de sa famille installé à Moundou. Il y

---

<sup>1</sup>Les établissements Chachati constituent les plus importants grossistes à Moundou la plus grande Part du sucre consommé à Moundou et dans toute la région passe ainsi dans leurs magasin.

<sup>2</sup>Entretien fait par G. Magrin avec V.O.E, commerçant nigérian de Sarh.

sert son parent pendant trois ans, puis part faire du commerce à son compte à Léré, durant sept ans. Il note au cours de cette période un changement dans la nature de l'activité commerciale. Alors qu'auparavant, les membres de sa famille achetaient les produits en gros aux maisons de commerce européennes, leur départ progressif, à partir de début des années 1970, amène les commerçants à s'approvisionner directement au Nigeria. En 1975, il quitte Léré pour Sarh, puis Maro. En 1980 il s'installe durablement à Sarh, dans la petite boutique qu'il occupe sous les arcades du marché central. Sa boutique est un vrai bazar, où l'on trouve toutes sortes d'articles, des vêtements, des parapluies, des fournitures scolaires, des cassettes vidéos, des vélos, des moulins à arachides, des produits de beauté, des pellicules photo, des rasoirs électriques. Chaque année, il effectue trois ou quatre voyages au Nigeria, pour chercher les marchandises et visiter ses parents. Il part le plus souvent à Maiduguri, parfois à Ounitcha et Kaduna. Le voyage dure de trois jours à une semaine, suivant la saison.

V.OE, se plaint du déclin économique de Sarh. La dernière période faste remonte d'après lui au début des années 1980, qui avait vu le retour de nombreux Sara de Ndjamena au fort pouvoir d'achat. La fermeture de la STT et la dévaluation du franc CFA ont largement pesé sur le niveau des transactions commerciales. Si la situation de Sarh est proche de la RCA, il a très peu de relations avec ce pays. Les commerçants nigériens n'y achètent rien, car tout est plus cher qu'au Nigeria. Bien qu'il séjourne et travaille au Tchad depuis plus de trente ans, il ne s'y sent pas chez lui, il y possède certes une concession, et dit apprécier l'ambiance de la ville de Sarh, par rapport aux autres villes qu'il connaît au Tchad. Cependant, il envisage sérieusement de rentrer au pays pour sa retraite, si les conditions financières le lui permettent. Il a déjà construit une concession pour sa famille là-bas. Seuls deux de ses neuf enfants sont avec lui à Sarh. Les autres sont chez leurs grands parents, au Nigeria, parfois pour y étudier à l'université. La difficulté pour un étranger de faire suivre des études à ses enfants au Tchad constitue un blocage durement ressenti à une intégration plus poussée.

## C-L'essor de l'élevage du Tchad

La descente de l'élevage bovin sahélien vers le sud qui en était auparavant dépourvu s'explique avant tout par des causes climatiques et politiques. Alors que les épisodes de sécheresse des années 1970-1980 poussaient vers le sud les troupeaux sahéliens, des changements intervenus au sud, créaient des conditions nouvelles propices à l'élevage.

L'extension des défrichements, liée à la croissance démographique, de même que le décalage des isohyètes, vers le sud du fait de la sécheresse, amenaient un recul de la trypanosomiase, et donc de la mortalité des troupeaux.

L'essor de la culture attelée dans les années 1960-1970 s'inscrit dans ce contexte de changement des conditions sanitaires de l'élevage. Afflux des troupeaux sahéliens et engouement des paysans pour les animaux de trait s'accompagnent d'une intensification des échanges de bétail, au point que celui-ci participe pleinement au processus d'intégration aux marchés des activités économiques rurales, au-delà de la seule production agricole, dont une part de plus en plus importante se situe désormais dans un sud autrefois exclusivement agricole.

### 1- La descente des éleveurs vers le sud

Au Tchad Les données chiffrées sur l'élevage sont peu nombreuses et d'une fiabilité aléatoire<sup>1</sup>. Il n'en demeure pas moins que les changements climatiques à l'œuvre depuis les années 1970-1980, qui voient une descente des isohyètes de 150 à près de 400km vers le sud, ont contribué à bouleverser dans de larges mesures la géographie de l'élevage au Tchad Jusqu'en 1970.

L'élevage bovin tchadien était très majoritairement concentré dans le Sahel, qui regroupait 4,5 millions de têtes, contre seulement 100 000 pour les cinq préfectures du

---

<sup>1</sup>CLANET J.ch, *l'évolution récente des mouvements pastoraux dans le Bassin Conventionnel du Lac Tchad*, Atlas d'élevage du Bassin du Lac Tchad. CIRAD-EMVT/CTA, 1996, page 97.

sud<sup>1</sup>. Ces effectifs bovins au sud du Tchad n'auraient d'ailleurs pratiquement pas augmenté entre les années 1930 et 1970. Ainsi, G Bruel estime le cheptel bovin du Mayo Kebbi et du grand Logone réunis à 50 000 têtes<sup>2</sup>, tandis que J. Cabot, à la fin des années 1950, évalue le troupeau « *Kirdi* » à 100 000 têtes<sup>3</sup>.

Avant les années 1970, la plupart des mouvements saisonniers des pasteurs ne dépassaient pas le 11<sup>e</sup> parallèle (Melfi, Am Timan, mais certaines touchaient néanmoins les contrées méridionales. Au nord ouest de la zone soudanienne, de nombreux Foulbé se déplaçaient entre les lacs du système Toupouri et la vallée du Logone, pour gagner l'interfluve en saison des pluies, et atteindre jusqu'au Kanem, les années de bonne pluviométrie<sup>4</sup>. De même, des groupes d'éleveurs Foulbé, où se mêlaient les propriétaires de zébus et les pasteurs moutonniers Houdaen, avaient coutume de se déplacer sur des centaines de kilomètres entre la latitude du Lac Niéilime, en saison sèche, et la région de Bokoro, voire jusqu'à Moussoro, en raison des pluies<sup>5</sup>.

Les Arabes du Batha et du Ouaddaï avaient les déplacements les plus importants, ils atteignaient au nord le Bokoro, au sud la Salamat, les confins du moyen Chari et allaient parfois jusqu'en RCA. Ces déplacements sont à situer dans un contexte régional, dans lequel les mouvements des hommes et du bétail traversent fréquemment les frontières. Ainsi, dans le nord-ouest de la Centrafrique, les premiers pasteurs Mboros s'installent à partir de 1914, puis surtout de 1926, dans les pâturages exempts de glossines du massif de Yadé, qui prolonge l'Adamaoua camerounais, pour fuir la pression fiscale au Nigeria et au nord Cameroun<sup>6</sup>.

Au début des années 1970, on recense environ 400 000 têtes, pour 20 000 éleveurs. Le sud du Tchad apparaît ainsi comme une région encore rétive à l'élevage, entre les trois grands foyers pastoraux du Sahel tchadien, du nord Cameroun et du nord ouest centrafricain.

---

<sup>1</sup>ARDITI C, *Paysans Sara et les éleveurs arabes au sud du Tchad, du conflit à la cohabitation*, page 556.

<sup>2</sup> Bruel G

<sup>3</sup>J Cabot, *le Bassin du Moyen Logone* op, cit page 120.

<sup>4</sup> CALNET J. CH , *évolution récente des mouvements pastoraux dans la bassin du Lac Tchad*. EAST, Mayenne, France 1989, Page 100.

<sup>5</sup>*ibidem*

<sup>6</sup> PRIOUL C, *éleveurs nomades et paysans sédentaires dans le nord ouest Centrafricain*, Cahiers des Études sur l'éleveur, travaux et document de géographie tropicale CNRS 1971. Page 13.

Même s'ils étaient relativement peu nombreux, il y avait cependant des éleveurs dans la zone soudanienne du Tchad avant les sécheresses dès 1970. A Bébédjia, par exemple, des Arabes de Massénya se sont installés dès 1946, rejoints peu après, en 1949, par quelques familles de Fellata Baguirmi (Foulbé). Seize familles apparentées s'y sont ajoutées en 1962. En face de la ville de Lai, sur la berge de la rive gauche du Logone.

Les premières familles d'Arabes Dakara se sont installées dès le début des années 1960. Elles cultivaient au départ seulement le mil pédicellaire, mais se sont essayées avec succès au riz depuis le début des années 1980. Elles sont à présent totalement sédentarisées, seul le bétail effectuant, avec quelques gardiens, des mouvements d'une dizaine de kilomètres en saison de pluies, pour échapper à l'inondation. A Goré, les premiers Fellata nomades sont arrivés en 1968. Leurs transhumances les conduisaient en RCA, à une centaine de kilomètres plus au sud, dans la région de la Niam-Pendé.<sup>1</sup> Leur présence ne posait guère de problème avec les autochtones, dont ils respectaient les coutumes.

Ainsi, si les mouvements d'éleveurs vers le sud ont pris une allure massive dans les années 1980, il convient de percevoir aussi leurs dimensions progressives dans la période précédant cette accélération. A la fin des années 1960, les parcours pastoraux se prolongent de plus en plus souvent vers le sud, souvent orientés par les petits groupes de pasteurs apparentés déjà présents dans la zone soudanienne depuis quelques années, voire quelques décennies. Les éleveurs prennent conscience des taux de mortalité relativement modérés occasionnés par ces mouvements nouveaux. Dès la fin des années 1970, on constate au Sahel un resserrement des aires pastorales : les zones pâtures se réduisent d'un tiers en latitude, abandonnant les marches sahélo-sahariennes, pour se tasser vers le sud, au contact sahélo-soudanien. Avec la nouvelle sécheresse, « cette bande de terres méridionales apparut pour de nombreux pasteurs, dès 1982, comme un pays à conquérir. La sécheresse de 1984 fut presque une occasion<sup>2</sup> » avec l'assèchement climatique, qui rendait le Sahel très répulsif tout en atténuant l'insalubrité de la zone soudanienne pour les troupeaux. Le besoin de

---

<sup>1</sup>Guillaume Duteurtre, Bernard Faye, *l'élevage, richesse des pauvres : Stratégies d'éleveurs et organisations*, Quae 2009, page 50.

<sup>2</sup>CLANET J.CH *Systèmes pastoraux et sécheresse*, EAST, Mayenne, France 1989, page 309.

numéraire chez les éleveurs, traduisant une intégration croissante au marché, a pu constituer également un facteur explicatif de ces migrations de grande ampleur<sup>1</sup> et a permis un essor de commerce informel entre le Tchad et la RCA.

## 2- L'élevage et la culture attelée

En dehors du cas particulier de certaines populations du Mayo Kebbi, l'introduction de l'élevage auprès des agricultures de la frontière soudanienne du Tchad remonte aux années 1950. La diffusion de la culture attelée constitue un des principaux enjeux des efforts de l'encadrement agricole. Elle doit permettre d'augmenter à la fois les superficies cultivées, la production (notamment de coton) et les revenus des cultivateurs. Cette innovation est en premier lieu l'œuvre du BDPA, à partir de 1957. Elle s'effectue d'abord dans les zones inondables, les vastes plaines herbeuses du moyen Logone fournissant en abondance le fourrage nécessaire à l'alimentation du bétail en saison sèche<sup>2</sup>. Elle sera ensuite relayée par l'ONDR, grâce aux politiques de crédit mises en place par secteurs de modernisation agricole (SMA<sup>3</sup>), puis dans le cadre de l'Opération Mandoul (1967-1973)<sup>4</sup>. Les campagnes d'éradication de la trypanosomiase contribuent progressivement, avec l'assèchement relatif du climat à l'extension des superficies élevage. Malgré des débuts difficiles et des taux de mortalité du bétail initialement élevés, du fait de l'ignorance qu'ont les agriculteurs Sara des techniques d'élevage, le cheptel villageois augmente régulièrement. De 30 000 bœufs en 1967, il atteint 100 000 bœufs en 1973, puis 147 000 en 1984<sup>5</sup>. Près du tiers des exploitations soudanaises posséderait un train d'attelage, c'est-à-dire au moins une charrue et deux bœufs, au cours des années 1990.

---

<sup>1</sup> ARDITI C, *op, cit* 562.

<sup>2</sup> Cabot J. *op cit*, page 263.

<sup>3</sup> MAGNANI J.P. *La terre Sara, terre tchadienne, op, cit*, page 288.

<sup>4</sup> *Ibidem* page 295.

<sup>5</sup> ARDITI C, *Paysans Sara et éleveurs arabes dans le sud du Tchad, op, cit*, page 562 ;

Ainsi, depuis 1970, le nombre de bœufs a été multiplié par 6,5 dans le moyen Chari<sup>1</sup> et par deux dans les préfectures du Logone géographique. Le Moyen Chari concentrait à lui seul près de 60% du bétail de la zone soudanienne, le Mayo Kebbi et le grand Logone se partageant approximativement le reste. Le cheptel du sud du Tchad, qui représentait moins de 10% du total national en 1970, en constituerait au moins le quart à la fin des années 1980 en saison des pluies, avec environs 850 000 têtes en 1990, probablement bien davantage en saison sèche.

Zébus Mbororo et bœufs arabes constituent les deux races bovines dominantes au sud du Tchad. Les premiers, majestueux, se distinguent aisément par leur poil acajou et leurs cornes en lyre. Très puissants pour le portage, ils se révèlent de caractères ombrageux, peu dociles pour le dressage et la culture attelée. Ils ne fournissent ni beaucoup de lait, ni beaucoup de viande, mais constituent une source de grande fierté pour leur propriétaire<sup>2</sup>.

Les vaches arabes sont beaucoup moins élégantes, et d'aspects plus variés. Elles ont de petites cornes. Leurs robes présentent tantôt des couleurs rousses ou brun foncé, tantôt des dominantes tachetée. Elles se révèlent dociles au dressage, opiniâtres au labour et relativement bonnes laitières, ce qui leur assure une large suprématie sur les marchés de la zone du soudanienne.

### 3- l'exportation frauduleuse du bétail

La diffusion de la pratique de la culture attelée par les agriculteurs sédentaires et l'arrivée d'un grand nombre d'éleveurs dans le sud se sont traduites par l'intensification du commerce du bétail. On peut distinguer trois types de transaction au Tchad. Certaines bêtes, souvent de vieilles vaches devenues improductives, ou des animaux malades qui ne pourront supporter les déplacements saisonniers, sont vendues aux bouchers, pour l'approvisionnement en viande bovins des villes, mais aussi des nombreux marchés hebdomadaires de la zone frontalières. D'autres, souvent de jeunes bœufs, sont vendus aux agriculteurs, pour être ensuite dressés et servir à la

---

<sup>1</sup>*Ibidem*, page 565.

<sup>2</sup> CIRAD EMVI, *Atlas d'élevage du Bassin du Lac Tchad.*, op, cit, page 80.

culture attelée. Ils sont fréquemment commercialisés de même sur les marchés. D'autres encore sont achetés par les commerçants, qui les destinent à un commerce à longue distance.

L'orientation de ces échanges ressemble à celle de l'arachide, mais le Nigeria y occupe une place prépondérante, devant les pays d'Afrique centrale forestière (RCA ; Congo) comme les flux d'arachide, le commerce des bovins tchadiens est anciens<sup>1</sup>.

L'exportation des bœufs relève du secteur intermédiaire de l'économie au même titre que celui des arachides. On estime que si les exportations bovines étaient contrôlées et déclarées, elles tiendraient dans l'économie une place égale ou même supérieure à celle du coton<sup>2</sup>. Mais leur dimension informelle, voire souterraine, est plus marquée encore que celle de l'arachide, dans la mesure où le mode de transport des bœufs – le déplacement des troupeaux sur pied- leur permet de s'affranchir encore plus du contrôle des autorités.

L'exportation d'un bœuf vers la RCA revient normalement à un peu plus de 10 000 F CFA, dont 7 800 F CFA destinés aux douaniers et le reste aux services vétérinaires. Alors que les camions impliqués dans les transports des arachides à grande distance sont contraints d'emprunter les grandes pistes, les troupeaux suivent le cours des fleuves, particulièrement à proximité des frontières. Ils échappent ainsi facilement aux douaniers et aux contrôles sanitaires, tout en constituant un élément important dans l'animation économique des zones frontalières.

Au bord de la Pendé, à proximité de la frontière centrafricaine, la petite ville de Goré constitue un de ces pôles d'animation, sur un des axes commerciaux importants vers la RCA. On y recenserait au moins une vingtaine de commerçants de bétail informel. Certains d'entre eux ne seraient que des agents collecteurs au service de commerçants établis à Bangui, presque toujours d'origine tchadienne. L'essentiel des flux s'effectue de manière frauduleuse, sans contrôle des autorités, les trafiquants bénéficiant de la protection du couvert végétal, épais sur les rives du fleuve, car la forêt galerie se prête particulièrement bien au franchissement discret des frontières<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> CIRAD-EMVI, *op, cit*, page 80.

<sup>2</sup> PRIOUL C, *op, cit*, page 17

<sup>3</sup> Guillaume Duteurtre, Bernard Faye, *op,cit* page 55.

Le marché de Yamodo, dont l'activité est soutenue en grande partie par le commerce du bétail, fonctionne en grande partie grâce à l'organisation frauduleuse du trafic de viande bovine. Les commerçants basés à Goré achètent les bœufs au marché, les regroupent dans les petits *fériks* dispersés en forêt, puis les font traverser quand le nombre de têtes suffisant a été atteint. La région qui s'étend de Benamar à Baïbokoum constitue un autre axe important d'exportation pour diffuser le bétail vers le Cameroun, puis, au-delà, le Nigeria. Il n'existe en effet aucun poste douanier le long de la centaine de kilomètres qui sépare les deux petites villes. Dans ces espaces forestiers encore très peu densément peuplés, le franchissement de la frontière s'avère particulièrement aisé, notamment le long de la Nya.

En outre, les bergers Foulbé et leurs troupeaux maîtrisent particulièrement bien les techniques de ces déplacements discrets. La capacité des Zébus Mbororo à se disperser en forêt au cri de leur bouvier, puis à se regrouper d'eux-mêmes plus tard, rend particulièrement difficile l'intervention des douaniers.

# CHAPITRE VI :

## LA PERSISTANCE DE LA STRUCTURE TRADITIONNELLE DES FLUX

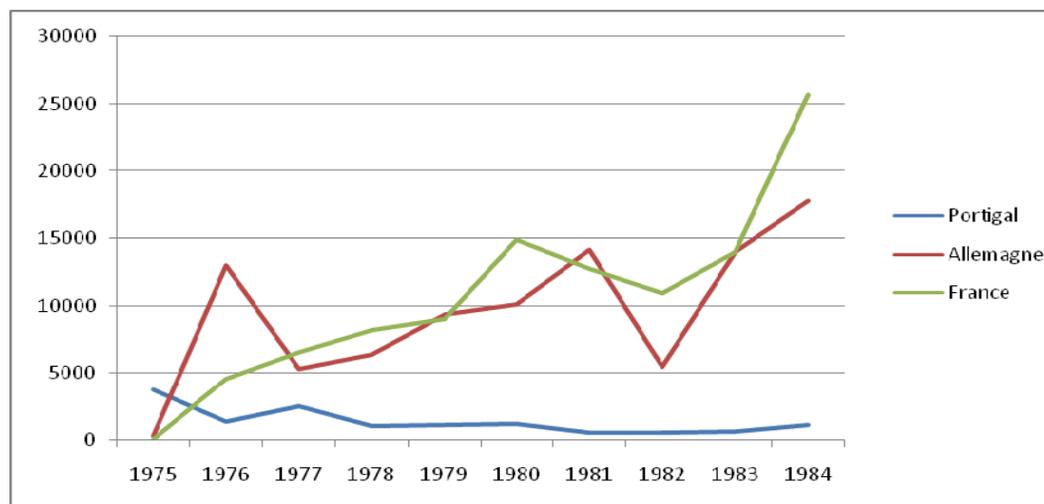
### A- La structure géographique

Le Cameroun<sup>1</sup> et le Nigeria<sup>2</sup> sont les principaux débouchés du marché tchadien en Afrique, tandis que la France<sup>3</sup>, l'Allemagne<sup>4</sup> et le Portugal<sup>5</sup> sont ses premiers clients en Europe. Mais dans ce chapitre nous analysons juste les échanges avec la France avec les pays de l'Europe.

#### 1- La France reste le premier partenaire commercial du Tchad

Selon les statistiques des échanges entre le Tchad et les pays de l'Europe<sup>6</sup>, nous remarquons la France est en tête, selon le graphique examiner ci-dessous.

Figure N° 31: importations du Tchad depuis la France, Allemagne et le Portugal en millions de dollars courants de 1970- 1984.



Source : Annuaire statistique du commerce international de 1975-1984

<sup>1</sup> Voir Annexe I : les tableaux N ° 37 : les échanges entre le Tchad et le Cameroun.

<sup>2</sup> Voir Annexe I : les tableaux N °38 : les échanges entre le Tchad et le Nigeria

<sup>3</sup> Voir Annexe I : les tableaux N °39 : les échanges entre le Tchad et la France.

<sup>4</sup> Voir Annexe I : les tableaux N ° 40 : les échanges entre le Tchad et l'Allemagne

<sup>5</sup> Voir Annexe I : les tableaux N 41 : les échanges entre le Tchad et le Portugal

<sup>6</sup> Voir Annexe I : les tableaux N° 42 : Les échanges entre le Tchad et les autres pays de l'Europe.

Les exportations tchadiennes vers l'Europe reposaient sur un nombre réduit de produits agricoles. En ce qui concerne les importations du Tchad en provenance de cette dernière, le nombre des produits était plus élevé : toutefois, le Tchad dépend pour près de 83% de la France pendant cette période, pour ses approvisionnements en produits manufacturés. Cette situation met en évidence l'incapacité de l'industrie tchadienne à répondre aux besoins de l'économie nationale. Rappelons que cette dernière est dominée par les activités de services et agricoles, les industries manufacturières ne représentant qu'une part infime du PIB. De surcroît, cette part a baissé entre 1979 et 1984 en passant de 3,8% à 2% du PIB, dû à la guerre civile qu'a connue le Tchad.

Quoi qu'il en soit, comme dans les périodes précédemment étudiées, les importations du Tchad sur le marché français au cours de cette période restent dominées par les machines et matériels de transport, les produits chimiques, les autres produits manufacturés et les produits alimentaires<sup>1</sup>.

En effet, la part relative des machines et matériel de transport dans le total des importations tchadiennes était en moyenne de 45,3%, celle des autres produits manufacturés se chiffrait à une moyenne de 37,1% dont 10,6% des produits chimiques, suivis des produits alimentaires avec une moyenne de 12%. Les matières premières représentaient en moyenne 1,2%, contre 2,3% pour les lubrifiants<sup>2</sup>

L'évolution sur l'ensemble de la période affiche cependant des situations différentes. Pour les machines et matériels de transport, l'évolution de leur poids sur le total des importations tchadiennes marque une courbe ascendante. Leur part affiche un accroissement de 35,4% entre 1976 et 1985, passant de 39,2% à 53,1% ; alors que pour les autres groupes des produits, la tendance était à la baisse.

Il en est ainsi des autres produits manufacturés dont la part relative se situait à 20,9% en 1984, alors que qu'elle représentait 27,3% du total des importations en 1976 traduisant ainsi une baisse de 23,4% entre ces deux années. Au sein de ceux-ci,

---

<sup>1</sup>Voir Annexe I : Les tableaux N° 43 : les produits des importations tchadiennes depuis la France : machines, matériel de transport, les produits chimiques, les autres produits manufacturés et les produits alimentaires

<sup>2</sup>Voir Annexe I : Les tableaux N° 43 *op. cit.*

les produits chimiques virent leur part baisser de 21,6% tandis que pour les produits alimentaires ce recul était 18,8%. Et bien que n'intervenant que de façon négligeable dans les importations tchadiennes, la part relative des lubrifiants avait reculé de 84,2% alors que celle des matières premières demeurait stable pendant cette période.

Toutefois, compte tenu de la conjoncture économique prévalant tant en France qu'au Tchad, ces tendances générales ont subi diverses fluctuations. Ainsi, en ce que concerne les importations des machines et matériel de transport de la France, leur importance relative à évolué en deux phases. La première phase couvre la période de 1976-1979 et se caractérise par une hausse régulière du poids de ce groupe des produits. Une hausse en partie liée au lancement par l'Etat tchadien d'une série de projets dans le secteur de l'industrie lourde, nécessitant par conséquent l'importation des biens d'équipement, après le plan quinquennal de (plan quinquennal 1971-1975) et aussi la présence massive des armées françaises au Tchad dans les cadres des opérations Bison et Manta.

Pour des raisons évoquées précédemment (notamment les guerres civiles), l'année 1980 inversera cette tendance en inaugurant une phase de baisse qui se prolongera jusqu'en 1993. Le tableau nous indique une stabilité des produits manufacturés (6+8) dont le poids relatif se situait à 27,3% entre ces deux années, alors que pour les produits alimentaires et les produits chimiques, ce taux diminua respectivement de 19,6% et 27,2% entre 1976 et 1979. En effet, pour les produits alimentaires leur place dans les importations tchadiennes en provenance de France est passée de 12,7 au début de cette période à 10,2% à la fin de la période, celle des produits chimiques reculant 12,5% à 9,1%<sup>1</sup>.

Parallèlement à la diminution du poids relatif des machines et matériels de transport observée entre 1980 et 1985 s'opéra une augmentation des importations des produits alimentaires dont la part relative fut multipliée par 1,8 entre ceux deux années, passant de 6,2% à 11,7%. Dans le même laps de temps, la part des autres catégories des produits était en diminution.

---

<sup>1</sup>Voir Annexe I : Les tableaux N° 43 *op, cit*,

C'est le cas des autres produits manufacturés (6+8), malgré une hausse de 9,1% de leur part relative en 1980 par rapport à l'année précédente, ce groupe des produits a vu leur part baisser depuis cette année jusqu'en 1990. Elle est passée en effet de 29,8% en 1980 à 20,9% en 1985, correspondant à une contraction des activités manufacturières consécutive à la pénurie de devises nécessaires à l'importation de certains intrants.

Les lubrifiants reproduisaient le même scénario dans la mesure où, après avoir marqué une augmentation de 85,7% en 1980 par rapport à l'année précédente, le poids relatif de ce groupe de produits s'est maintenu au même niveau jusqu'en 1982, avant de décrocher en 1983 pour atteindre un taux de 2,7%. Cette perte d'influence se poursuivra jusqu'en 1985 en ne représentant plus cette année-là que 1,1% des importations du Tchad en provenance de France.

Par contre, le poids relatif des produits chimiques ainsi que celui des matières est demeuré stable entre 1980 et 1985, en dépit des fluctuations ponctuelles. Pour les produits chimiques, leur part relative s'est stabilisée à 9,8% entre ces deux années, alors que celle des matières premières stagnait autour de 1,3%. Il faut noter néanmoins que le poids relatif des produits chimiques, qui avait augmenté de 20,4% en 1981 par rapport à l'année précédente, s'est ensuite maintenu entre 10% et 11,1% jusqu'en 1985, avant de décrocher en 1990 pour retrouver son taux de 1980.

Il est utile d'observer que la composition de ces différents groupes de produits à l'importation n'est pas différente de ce qu'elle était au cours des périodes précédentes. Pour les machines et matériel de transport, le Tchad a importé de la France essentiellement des machines génératrices, moteurs et leur équipement, les machines et appareils pour le travail des métaux, les machines et équipement, les machines et appareils électriques ainsi que les véhicules routiers et les voitures.

Le groupe des autres produits manufacturés était formé principalement d'articles de caoutchouc, papiers, cartons et produits dérivés, fils, tissus, produits textiles, fer et acier. Les importations tchadiennes des produits alimentaires concernaient d'abord les céréales et leurs produits dérivés, la viande et boucheries, les produits laitiers, les œufs, les poissons et crustacés, les boissons et tabac.

Les colorants, couleurs, produits médicaux et produits pharmaceutiques, les produits synthétiques (éther, ester) formaient la gamme des produits chimiques achetés en France. Tandis que, pour les lubrifiants et combustibles minéraux, la France a vendu au Tchad principalement des briquettes, cokes et houilles ainsi que des produits dérivés du pétrole. Quant au groupe des matières premières, les importations tchadiennes étaient constituées majoritairement de matières brutes d'origine animale et végétale, d'engrais bruts et des fibres textiles et leurs déchets non transformés en fils ou en tissu.

A la lumière de ce qui précède, nous avons montré que la structure des produits ou groupes des produits importés par le Tchad n'a pas été modifiée par les accords de Lomé. Les biens manufacturés dominent largement ses importations venues de France, mettant ainsi en évidence l'échec de la politique nationale d'industrialisation par substitution aux importations<sup>1</sup>, ainsi que celui de la politique de la coopération de Lomé en matière de développement industriel des Etats ACP. Les belles intentions dans ce domaine consistaient alors à « faciliter le développement général de l'industrie des Etats ACP, en particulier leur production de produits manufacturés, en tenant dûment compte de leurs besoins spécifiques quant à la formulation de politiques conçues en vue d'un ajustement des structures industrielles de la Communauté au changement survenu au niveau mondial<sup>2</sup>.

## 2- Le Nigeria, premier partenaire africain

Les échanges informels sont caractérisés par leur développement exceptionnel, encore plus important que pendant la guerre du Biafra. Deux faits justifient cette vitalité des transactions frontalières. Le contexte régional et la modification des orientations politiques au Tchad.

Sur plan régional, on peut évoquer l'enrichissement des pays limitrophes à partir d'un meilleur placement de leurs matières premières, notamment le pétrole au Nigeria, en Libye et au Cameroun. Le Tchad se trouvait alors dans un contexte régional

---

<sup>1</sup> M. Raffinot, *accumulation et développement*, paris, L'Harmattan, 1985 page 408

<sup>2</sup> Lomé II, titre V, al, 8.

marqué par une forte diffusion des rentes de matières premières. Cette diffusion est particulièrement importante au Nigeria à partir du décret UDOJI<sup>1</sup> voté en 1975 après les revendications salariales des travailleurs.

L'application immédiate du décret a provoqué l'augmentation spectaculaire des salaires, de l'ordre de 50 à 150% selon les indices de base et a ainsi contribué au relèvement du pouvoir d'achat des travailleurs, sans aucun réaménagement des structures économiques. Du jour au lendemain, le pays s'est trouvé face à une énorme circulation monétaire dont la conséquence fut le début d'un processus d'inflation jamais maîtrisé jusqu'à ce jour. Cette inflation peut être considérée comme l'un des facteurs de la forte demande de produits de toute sorte à partir du Tchad. En effet, la situation du naira, après l'augmentation de salaire, exigeait un certain réaménagement, compte tenu des limites de l'économie nationale, ravagée par la guerre de Biafra. Mais dans l'euphorie du boom pétrolier, et aussi par peur des implications politiques, personne dans le pays n'avait posé ce problème.<sup>2</sup>

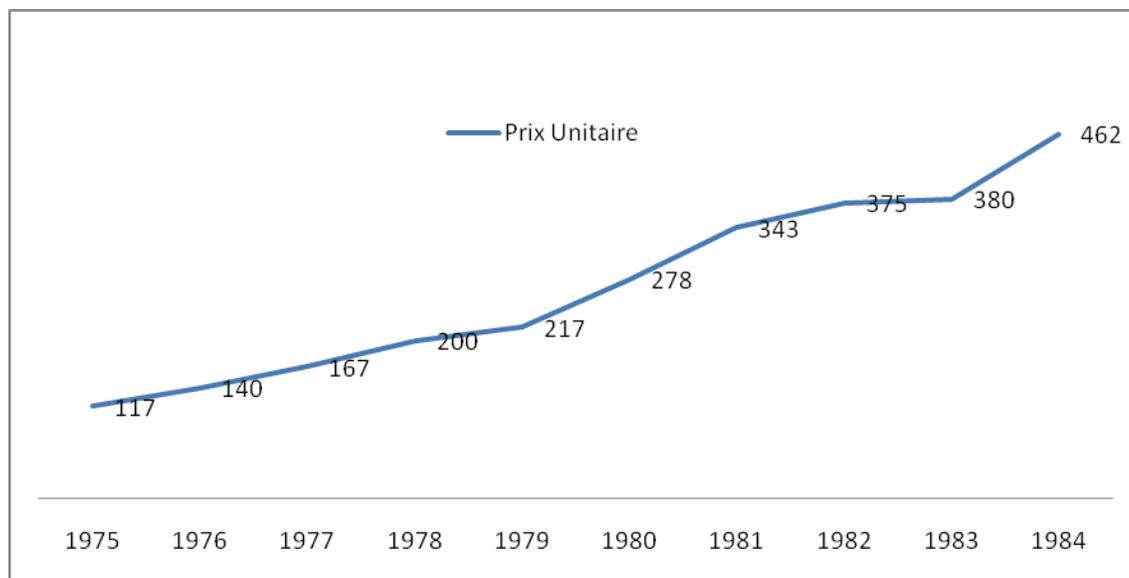
Malgré la non-dévaluation du naira, la situation sur le marché nigérian se présente comme si la monnaie était effectivement dévaluée. C'est ainsi que les prix des denrées essentielles augmentèrent de plus 100%, voire au-delà. Le kilogramme de viande de bœuf importé du Tchad est passé de 1,5 à 4 nairas dans les principales villes du nord, où la hausse des prix a paralysé une partie du marché intérieur à tel point qu'il fallait se diriger vers les zones frontalières pour se procurer l'essentiel. De ce fait les exportations des bétails tchadiens vers le Nigeria ont augmenté en valeurs et prix selon le graphique suivant :

---

<sup>1</sup> Concernant l'augmentation des salaires

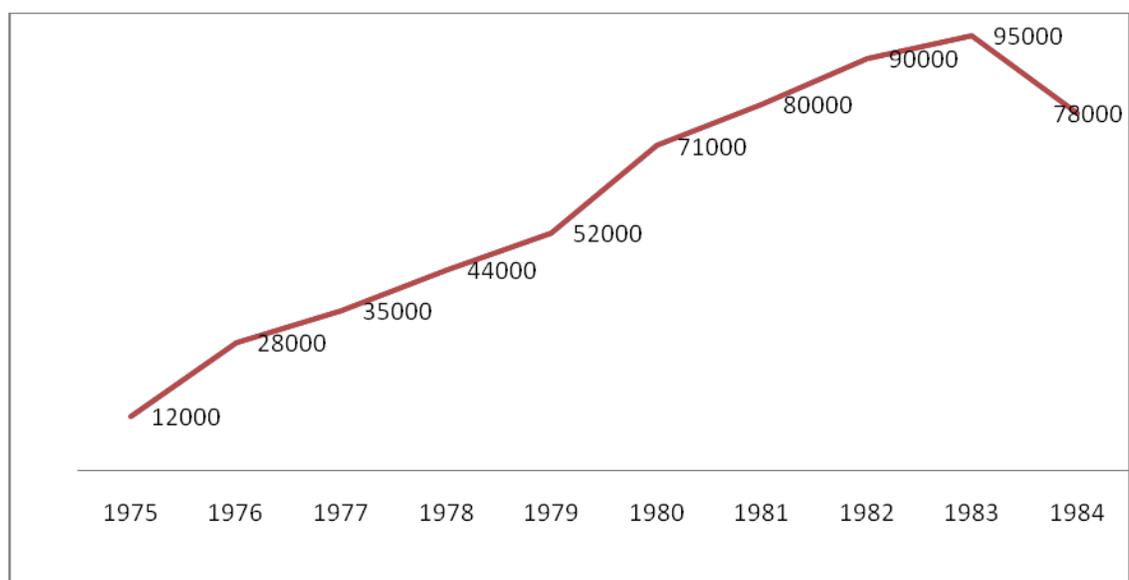
<sup>2</sup> Daniel Bach, Johnny Egg, Jean Philippe, *Le Nigeria, un pouvoir en puissance*, KARTHALA, 1989 page 55

Figure N° 32 : Evolutions des prix unitaires des exportations de bovin par le Tchad vers le Nigeria de 1975- 1984. En millions de dollars courants.



Source : FAO

Figure N° 33 : Evolutions en valeurs de dollars courants des exportations de bovins par le Tchad vers le Nigeria de 1975- 1984.



Source : FAO

Sur le plan national, le Tchad venait d'opter pour un changement politique radical, marqué par la disparition de Tombalbaye et l'arrivée de militaires au pouvoir.

Malgré l'option de gouvernance par les militaires, la nécessité de tirer profit de la diffusion des rentes des matières premières des pays voisins avait entraîné la formulation d'une politique d'échange. Celle-ci consiste à importer plus que sa capacité de consommation dans l'espoir d'exporter et importer les surplus hors des frontières nationales. Elle s'est traduite dans les faits par l'ouverture du pays à tous les marchés mondiaux sans préférence tarifaire. Les produits de luxe importés de ces différents pays notamment de la France, jouissaient d'un désarmement douanier qui les rendait très compétitifs dans les pays voisins. Pour mieux favoriser tous ceux qui sont engagés dans ce commerce l'Etat procède à la modification des conditions d'accès au crédit après la nationalisation des banques. Ce contrôle bancaire a rendu les conditions d'accès au crédit très favorables aux nationaux qui passèrent au deuxième rang, après les sociétés d'Etat et d'économie mixte. Les vieilles sociétés de traite étaient reléguées en dernière position<sup>1</sup>.

La combinaison de ces facteurs externes et internes a considérablement renforcé le commerce entre le Tchad et le Nigeria de manière formelle ou informelle qui concerne désormais plusieurs domaines

### 3- Importation tchadiennes du Nigeria.

Du Nigéria proviennent les importations tchadiennes de produits de luxe relevant du secteur de l'habillement et de la parure : tissus flanelles originaires d'Extrême-Orient, dentelles d'Autriche, wax hollandais et anglais, bazin allemand et bijoux de fabrication anglaise.....

En proviennent également les produits alimentaires manufacturés : boissons et alcools, cigarettes, concentré de tomate et sucre. Ces produits viennent à la fois de la Grande-Bretagne (alcool et cigarettes), de l'Italie (concentré de tomate) et du Brésil (boissons et sucre).

Enfin, les produits agricoles locaux : igname, fécule de manioc (gari), huile de palme, etc.

---

<sup>1</sup> Gali Ngothe Gatta, *op, cit*, p. 240.

Tableau N° 11 : les produits alimentant les importations tchadiennes du Nigeria de 1976 à 1979 en valeurs de millions de franc CFA.

Années produits	1976	1977	1978	1979
Tissus synthétiques	1 735	1 706	3 090	10 154
Dentelles	2 951	6 228	16 558	27 592
Tissus wax	3492	4227	12 746	13 850
Tissus Bazin	899	1 329	1 132	6 610
Autres Tissus	834	1 189	4 262	1 592
Friperies	3 282	762	1 094	887
Alcools	5 795	2 097	7 930	6 119
Cigarettes et tabac	950	6 256	10 559	26 114
Concentré tomate	316	945	4700	3763
Sucre	769	154	439	185
	---	1 612	1 771	3736

Source : *Annuaire statistique du Tchad 1979*.

Ces trois groupes de produits importés du Nigeria sont troqués contre les bétails tchadiens vers le Nigeria par les commerçants tchadiens.

Malheureusement, l'absence de statistiques assez fiables durant toute cette période ne nous permet pas d'avoir une idée exacte de l'importance des transactions. Nos lectures statistiques du commerce extérieur du Tchad n'ont fourni que des renseignements fragmentaires sur l'intensité des échanges commerciaux.

Du point de vue de l'importance des produits de luxe qui alimentent ces échanges, c'est seulement sur la période allant de 1976 à 1979 que nous disposons des données fiables qui ont permis l'élaboration du tableau relatif aux importations des produits de luxe. Du tableau, on peut remarquer : l'évolution constante des importations ; la place exceptionnelle des tissus (environ 60% des importations), suivis des cigarettes et des alcools et la prépondérance de ces produits dans les importations entre 1976 et 1977.

Les produits agricoles qui viennent après ces articles d'importation dans les échanges frontaliers sont au nombre de trois : les céréales, les tubercules et les piments rouges.

Les céréales concernent le riz américain de luxe et le maïs produit localement. La quantité du riz importé du Nigeria entre 1975 et 1984 varie entre 7 000 tonnes et 15 000 tonnes en moyenne par an. Ce riz de luxe est essentiellement destiné à l'alimentation de la population aisée des villes tchadiennes. Le riz de qualité secondaire est directement importé par le Tchad à concurrence de 450 000 tonnes par an jusqu'en 1979.

Les plus grands volumes des produits agricoles qui participent au commerce informel sont constitués des dérivés des tubercules : cossettes d'igname essentiellement, aux quelles s'ajoutent un peu de gari et du manioc séché. Ces produits sont vendus au Nigeria par le biais des marchés frontaliers dont le plus important en la matière est Maiduguri. Le Nigeria a exporté vers le Tchad les quantités suivantes :

Tableau N° 12 :

Le produit agricole importé par le Tchad depuis le Nigeria en tonnes.

Années	Tonnes
1976	728
1977	1747
1978	3300
1979	4429

Source : statistique du commerce extérieur du Tchad 1980.

Les autres denrées comme l'huile de palme, les piments rouges n'ont fait l'objet d'aucune estimation. S'ajoutent à ces différentes importations les automobiles d'occasion, les cyclomoteurs, les pièces détachées de véhicules et les produits pétroliers. Il manque de données fiables sur le trafic des véhicules et des engins à deux roues.

Somme toute, durant cette période, les échanges commerciaux informels ont connu leur plus grand essor comme l'attestent les données au mouvement import-export objet du tableau suivant :

Tableau N°13 : Les échanges formels et informels entre le Tchad et le Nigeria de 1976 à 1981 en million de F CFA.

Années	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Exportations réelles	38 500	42000	55000	62000	95000	106000
Exportations informelles	31 415	45738	42173	48728	35859	98163
importations réelles	65789	66500	91592	105000	160000	154000
importations informelles	6589	6288	7592	21000	48863	16039

Source : statistique du commerce extérieur du Tchad.

Cette reconstitution de la physionomie du commerce extérieur, bien que fondée sur des estimations, est cependant conforme à l'évolution de la valeur des importations des marchandises de luxe importées du Nigeria.

## B-De l'UDEAC a la CEMAC

### 1- La faiblesse des échanges avec les pays de CEMAC

Les échanges entre le Tchad et les pays<sup>1</sup> de la CEMAC<sup>1</sup> sont dérisoires<sup>2</sup> en valeurs de dollars courants<sup>3</sup>, du moins comparés au commerce extérieur total de

---

<sup>1</sup>Voir la carte N° 10 page suivante les pays membres de CEMAC

<sup>2</sup>La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) est une organisation internationale regroupant plusieurs pays d'Afrique centrale, créée pour prendre le relais de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC). Le traité instituant la CEMAC a été signé le 16 mars 1994 à N'Djamena(Tchad) et est entré en vigueur en juin 1999. Son siège est à Bangui (République centrafricaine.)

<sup>3</sup>Nous n'avons pas reçu les données complètes par produits pour les échanges avec les pays de CEMAC sauf quelques uns avec le Cameroun

chaque pays. Cependant, les échanges entre les pays de la CEMAC représentaient moins de 10% de leur commerce extérieur respectif. Le schéma des transactions intra-régionales est succinct : le Tchad importe du Cameroun des produits manufacturés (produits agro-alimentaires, Ciment) les exportations tchadiennes vers le Cameroun, sont des denrées agricoles, des produits d'élevage, de la pêche, vers le Gabon, Congo et la Guinée équatoriale, eux essentiellement des pays récepteurs des produits tchadiens et n'ont pas de marchandises dans les marchés tchadiens visibles.

Le Tchad importe de la Centrafrique du bois<sup>4</sup> et du café, deux productions de zones forestières dont le Tchad est dépourvu. Les importations de bois centrafricain par le Tchad se composent de sciages et de contreplaqués, taillés dans du bois blanc (comme l'ayous) et destinés à l'ameublement. La concurrence du bois camerounais, proposé à prix meilleur marché au Tchad, est cependant rude, tout comme celle du café. En fait, les produits centrafricains sont importés par le Tchad pour éviter aux transporteurs tchadiens le retour à vide de leur camion. Ces importations tchadiennes de Centrafrique sont complétées par des ventes de bétail sur pied (ovin, bovin, et caprin) vers Brazzaville et par l'approvisionnement des capitales gabonaise et congolaise en viande fraîche (bovine et ovine), par la voie des airs. Le bétail sur pied emprunte la voie fluviale (sur des barges) jusqu'à la capitale congolaise et inclut quelques animaux tchadiens et soudanais, confondus avec les bêtes centrafricaines.

---

<sup>4</sup> Voir Annexe I : les tableaux des N° 47 à N°51 : les exportations et importations du Tchad de 1970 - 2003 avec le Cameroun, le Gabon, R.C.A, Congo et Guinée équatoriale.

<sup>5</sup> En 1977, les exportations centrafricaines de sciage vers le Tchad s'élève à 6 894 m<sup>3</sup> (soit en valeur 392 million de franc CFA) source : direction des forêts, ministère centrafricain des Eaux et forêt, Bangui

La carte N° 10 : Les six pays membres de CEMAC



Les Tchad achemine vers les pays voisins des produits d'élevages (bétail sur pied, peaux séchées, viande fraîche réfrigérée<sup>1</sup>). En 1977, le Tchad a officiellement exporté 124 708 bovins vers le Nigeria, 1 763 vers le Cameroun et 1 175 vers le RCA, ses exportations d'ovin sont moins élevées : 3 249 vers le Nigéria, 1 986 vers le Cameroun et 932 vers le RCA. La Libye réceptionne quelques chameaux tchadiens (379 têtes pour l'année 1977<sup>2</sup>), des biens agricoles très ciblés (ail et oignons du Ouaddaï, arachide et sésame cultivés vers Sarh et Moundou) et du natron recueilli au

<sup>1</sup>En 1977, 738 tonnes de viande tchadienne ont été exportées vers Brazzaville, 91 tonnes vers Pointe-Noire et 11 tonnes vers Libreville. Source : Abattoirs de Farcha, N'Djamena, Tchad.

<sup>2</sup>Source : Ministère tchadien de l'Hydraulique et de l'Élevage. N'Djamena Tchad.

Kanem<sup>1</sup>. A l'échelle du lac Tchad, des flux de poissons fumée et séchés sont vendus vers les villages voisins camerounais. De l'arachide décortiquée (plus de 5 000 tonnes en 1978, selon le BNF<sup>2</sup>) et des haricots (niébé) sont expédiés vers le sud du Cameroun depuis le Tchad. La Centrafrique se pose comme espace de transit pour les productions tchadiennes destinées à Brazzaville : selon l'Agence nationale pour le développement de l'élevage en RCA, près de 22 000 têtes de bétail venues du Tchad ont emprunté la route jusqu'à Bangui en 1977-1978 et de là, sont descendues par barges jusqu'à Brazzaville, l'essentiel du cheptel tchadien convoyé au Cameroun (bovins et ovins) prend la nationalité camerounaise et poursuit sa route vers le Nigeria.

2- Le Cameroun est le premier partenaire commercial des pays membres de CEMAC.

Le Cameroun a un tissu industriel relativement diversifié, le Tchad importe, du Cameroun par la voie officielle ou frauduleuse, des produits manufacturés ; la liste de biens industriels importés du Cameroun est longue. Il s'agit de biens de consommation courante, de matériaux de construction, mais aussi de produits pétroliers. Le Tchad importe du Cameroun par le biais de Tchad-import qui commercialise au Tchad les productions des brasseries du Cameroun (BC) ; bière Castel, eau Tangui, etc. Une autre partie des productions camerounaises est importée par la voie « contournée » : c'est le cas des objets portant mention Vente au Cameroun ou, au Tchad, des cigarettes Gold Tobacco. La plupart de ces fabrications correspondent à des marchandises qui ne sont pas produites au Tchad (les allumettes, les piles, la lessive et le ciment), ou alors en quantité insuffisante (le sucre par exemple). Mais il peut s'agir de biens concurrentiels, à un prix légèrement plus bas (le

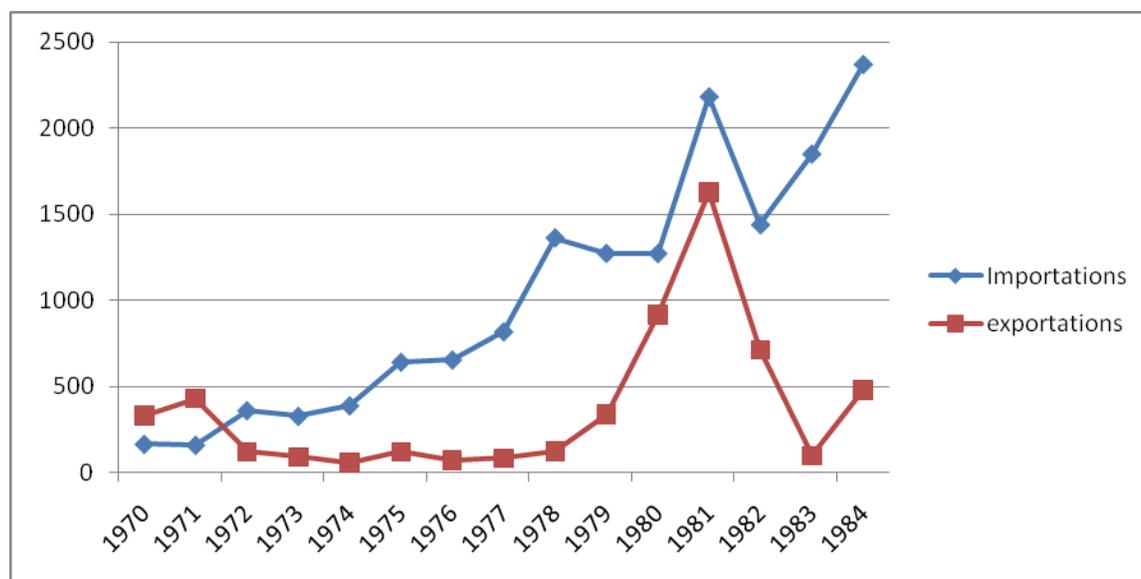
---

<sup>1</sup>Le natron sert à l'alimentation du bétail (natron gris clair, en poudre) et à celle des hommes (le natron gris foncé, en morceaux, intervient dans la préparation des sauces). Traditionnel produit d'échange (Philippe, Couty, 1966) le natron est récolté au nord du lac Tchad, à Liwa, puis acheminé à Baga Sola d'où il est diffusé vers les autres pays d'Afrique centrale.

<sup>2</sup>Le Bureau National de Fret (BNF), est créé le 14 avril 1989, en vue d'assurer le fonctionnement régulier du marché des transports routiers des marchandises

sucre et la peinture). En effet, les industriels camerounais bénéficient de coûts de production plus faibles que ceux de leurs homologues du centre de l'Afrique, handicapés par un environnement moins propice (problème de l'enclavement qui induit des coûts de transport supplémentaires, coût élevé de l'énergie).

Figure N° 34: Les échanges commerciaux entre le Tchad et le Cameroun en million de dollars courants de 1970- 1984



Source : *Annuaire statistique du commerce international*.

Le Cameroun a de bonnes performances agricoles, le Tchad importe, des denrées (céréales et café-graine) du Cameroun. La capacité portuaire du Cameroun l'érige en espace de transit vital pour les pays enclavés comme le Tchad. Le Tchad exporte avant tout la fibre de coton par la voie du Cameroun. Par exemple, en 1977, 29 000 tonnes de coton et 3 000 tonnes de gomme arabique empruntent le couloir camerounais pour gagner ensuite d'autres continents, (l'Europe, l'Asie et l'Amérique). Au retour circulent une large palette de produits importés d'Europe, d'Amérique ou d'Asie : riz et farine, remontent du port de Douala vers Ndjamen.

En résumé, les flux intra-CEMAC sont ténus. Plusieurs facteurs concourent à cette situation, au premier chef desquels l'étroitesse des marchés de consommation nationaux. La population d'Afrique centrale, peu nombreuse, possède un pouvoir d'achat en moyenne restreint. Beaucoup des commerçants tchadiens interviewés n'ont pas caché leur désintérêt pour la RCA voisine qui représente, à leurs yeux, un marché

trop petit. La longueur et la médiocrité des liaisons intra-régionales ne sont pas étrangères à la faiblesse du commerce entre les pays de la CEMAC, tout comme, d'ailleurs, les contraintes d'ordre bancaire. La réticence des Etats à appliquer les textes communautaire de la CEMAC leur faculté à les réinterpréter ou à les ignorer ne doit pas non plus être sous-estimée. La dernière cause du faible développement des échanges intra-Cemac est l'existence d'appareils manufacturiers à peu près identiques, donc concurrents, dans les différents pays membres. Brasserie, usine textile, huilerie-savonnerie, sucrerie et manufacture de cigarettes forment le soubassement productif de tous les Etats de la CEMAC. On touche là le problème de la soi-disant complémentarité des ressources entre les six pays de la région. Souvent avancée (dans les discours officiels) comme l'argument de poids pour justifier d'une collaboration inter-étatique dans le cadre d'une intégration régionale, cette complémentarité s'observe (en partie) au niveau écologique mais pas sur le plan économique. En conséquence, les industriels les plus vulnérables (ceux des pays enclavés et ceux qui, comme le Gabon, possèdent un marché national étroit) défendent jalousement leur espace de vente en particulier face aux vellétés d'expansion camerounaise.

Tous les procédés de protection sont bons, qui vont de la pression auprès du gouvernement au blocage des marchandises par la douane, au terme d'arrangement (monnayé) avec les douaniers. Le directeur de l'Agence de cigarettes BAT à Maroua (Cameroun) relate les déconvenues de sa firme dans les pays voisins : au Tchad, la manufacture de cigarettes du Tchad (MCT) a obtenu, en 1995, le maintien des taxations sur les cigarettes produites dans la CEMAC, mettant en difficulté les distributeurs de BAT ; au Gabon, la firme SOCIGA<sup>1</sup> aurait payé des manifestants pour protester contre la venue de BAT et scander « non aux Camerounais » dans les rues de Libreville ; en RCA, l'équipe commerciale de BAT envoyée pour prospecter le marché s'est, elle, retrouvée en prison....

Les industriels tchadiens et centrafricains sont potentiellement les plus menacés par la concurrence camerounaise. Jusqu'au milieu de années 1990, celle-ci a pu être endiguée par le maintien de taxes protectionnistes. Or, ces dernières sont

---

<sup>1</sup> Société des Cigarettes du Gabon

appelées à disparaître avec l'application de la réforme fiscal-douanière de l'UDEAC. Les industriels du Tchad, handicapés par le coût élevé de l'énergie et par la répercussion du coût de transport de tous les intrants importés, ne peuvent pas être aussi compétitifs que leurs homologues camerounais. L'institution, dans le cadre de la réforme, d'une augmentation des taxes sur tous les intrants importés hors de la CEMAC, ne peut que pénaliser davantage l'appareil de production de ces pays enclavés.

Doit-on leur concéder un statut dérogatoire et, plus généralement, admettre le protectionnisme en cas de concurrence intra-communautaire ? Ni les textes fondateurs ni la réforme fiscal-douanière adoptée récemment ne prennent en compte la spécificité des pays enclavés. Dès lors, on voit mal l'intérêt qu'ont ces Etats à demeurer ancrés à la zone. N'était-ce pas ce que pointait symboliquement leur premier départ de l'UDEAC, durable pour le Tchad de (1968 à 1984) pour le moment, la pression des bailleurs de fonds internationaux permet au problème régional de rester entier.

### 3- Succès de la voie camerounaise

La mise en valeur de la voie camerounaise apparaît, dès 1961, comme un instrument de l'unité nationale au Cameroun.<sup>1</sup> La décision de construire un chemin de fer sur la voie camerounaise, baptisé « transcamerounais », en lieu et place d'un projet concurrent de chemin de fer reliant Bangui au Tchad, consacre la victoire de la logique nationale sur les logiques fédérales. Le transcamerounais doit permettre en outre de limiter la dépendance du pays par rapport au Nigeria. Alors que l'éclatement de l'AEF en quatre Etats instables aux intérêts parfois divergents et la guerre du Biafra affaiblissent les voies concurrentes, la voie camerounaise 'affirme comme l'axe de désenclavement principal du Tchad, et notamment de la zone du sud cotonnière.

Le désenclavement du sud tchadien par la voie camerounaise consiste en la juxtaposition du chemin de fer transcamerounais, sur les 925Km qui séparent Douala

---

<sup>1</sup> SAUTTER *op, cit*, 1959, page 9

de Ngaoundéré, puis d'un axe routier goudronné, sur 745Km, entre Ngaoundéré et Kousséri.

De 1964 à 1969, le chemin de fer Douala-Yaoundé est prolongé de Yaoundé à Bélabo (295Km). Il atteint ensuite Ngaoundéré en 1974. Parallèlement aux travaux ferroviaires, l'axe goudronné Ngaoundéré / Kousséri est construit progressivement entre 1967 et 1979. La valorisation de cet axe s'accompagne à la fois d'une récupération des trafics des voies concurrentes et d'une augmentation du trafic régional, lié notamment au développement des économies cotonnières du Tchad et du nord du Cameroun. En 1963-1964, le port de Garoua contrôle les deux tiers des 100 000 tonnes de trafic de la voie camerounaise et de la Bénoué. En 1977-1978, le trafic a plus que triplé (350 000 tonnes), et la Bénoué n'en capte plus qu'une part dérisoire (14 000 tonnes)<sup>1</sup>. Dans le courant des années 1980, des bretelles sont aménagées au nord du Cameroun, de part et d'autre de cet axe méridien, pour desservir des régions peuplées ou actives du point vue agricole. C'est ainsi qu'est achevée en 1984 une route goudronnée qui longe le sud du bec de canard camerounais, à proximité de la frontière tchadienne, pour aboutir à Yagoua<sup>2</sup>.

Les axes de désenclavement du sud du Tchad reflètent fidèlement les grandes phases de l'histoire du XXe siècle. A l'époque coloniale sont privilégiées les voies fluviales, internationales ou « fédérales », pour la conquête puis la mise en valeur des territoires. Avec l'indépendance s'imposent, les logiques nationales ; les voies d'eau perdent de leur importance au profit du rail, et surtout de la route. Au début du vingt et unième siècle, les perspectives de réalisations routières importantes pour le sud du Tchad confortent ces tendances. Tout en restant tributaire d'une partie de la voie camerounaise, les projets d'aménagement du Tchad privilégient la route et l'intégration nationale.

---

<sup>1</sup> Ibidem

<sup>2</sup> Voir la Carte N° 10 Les six pays de l'CEMAC

## C-La Libye et « l'exutoire tchadien »

### 1- Les dynamismes commerciaux ralentis entre le Tchad et Libye dans les années 1970

Le Borkou-Ennedi-Tibesti demeurera sous administration militaire française jusqu'en 1965 du fait de la "turbulence" des populations Toubou. Durant la période coloniale, Faya<sup>1</sup>, principal centre urbain, fut à l'origine d'une importante activité commerciale dont bénéficièrent surtout des commerçants d'origine libyenne.

Le peuplement arabe du Borkou était, dans les années 1960 – à l'exception de quelques groupes d'éleveurs originaires du Batha ou du Wadday, venant acheter chaque année du sel et des dattes et vendre des céréales –, composé principalement de familles de commerçants ou d'artisans Medjabra et Zweya, originaires de Cyrénaïque, de Tripolitains et de Fezzanais. Au Borkou, leur implantation et leur succès commercial avaient été d'autant plus faciles que, comme l'écrit Capot-Rey "ni les Teda, ni les Daza, pourtant habitués à trafiquer sur les dattes, sur le sel et sur les chameaux, n'[ont] jamais été capables de passer du troc au négoce. Sans doute étaient-ils handicapés par rapport aux Arabes qui possédaient une langue savante, une écriture, des chiffres."<sup>2</sup> Une cinquantaine de commerçants "libyens" exerçaient un quasi-monopole sur les activités marchandes, ainsi que quelques maisons de commerce françaises, syriennes ou égyptiennes. Organisés en réseaux, ils possédaient des correspondants dans les principaux centres urbains du pays (Abéché, Moussoro, Mao, Fort-Lamy, etc.), et commercialisaient des produits locaux et importés, dans un espace économique ne se limitant pas au Tchad, pays de résidence, ou à la Libye,

---

<sup>1</sup>En 1958, la population totale de Faya comptait un peu plus de 3 000 habitants se répartissant ainsi : Libyens : 955 (qui se subdivisent en Medjabra : 175, Zweya : 498 et Tripolitains : 282), Arabes du Ouaddaï : 288, Kamadja : 381, fonctionnaires : 85, militaires : 722, détenus : 308, Européens : 288, soit un total de 3027 personnes (Capot-Rey 1961, p.155).

<sup>2</sup>Catherine Baroin, *Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou* : Les Daza Keserda, (Niger) Cambridge University Press. Edition de la Maison de sciences de l'Homme paris 1985 page 19.

pays d'origine, mais s'étendant au Soudan, à l'Égypte, à la Jordanie et au Nigeria. Certains avaient aussi une activité de transporteurs. Comme la plupart des commerçants musulmans, ils pratiquaient, malgré l'interdit coranique, le prêt à intérêt<sup>1</sup>. Les bénéfices qu'ils réalisaient étaient en moyenne de 10 à 20 % du prix de vente, mais susceptibles de varier de façon importante en fonction de la conjoncture économique.

En 1963, le commerce avec la Libye avait connu un développement certain par suite de l'amélioration des routes à partir de Benghazi et de Tripoli. Malgré les taxes à l'importation, de nombreux produits venant de Libye étaient moins chers dans le BET et dans le Kanem que ceux arrivant par Ndjamená, après avoir traversé le Congo et la République centrafricaine (RCA) : c'était notamment le cas du ciment et de la farine. Le départ des militaires français en 1965 et celui des marchands libyens à partir de 1970, à la suite de la guerre entre le Tchad et son turbulent voisin du nord, ont fortement ralenti les activités commerciales entre le Tchad et la Libye; celles-ci ne seraient reprises qu'après le règlement du conflit d'Aozou en 1994.

Au début des années 1970, le marché de Bardaï, comme ceux des autres localités du BET, était approvisionné à plus de 70 % par des produits provenant de Libye : vêtements et produits alimentaires à des prix en moyenne, deux fois moins élevés qu'à Ndjamená, les échanges qui existaient entre le Tchad et la Libye furent à partir de 1973 complètement bloqués, suite à l'annexion par la Libye de la bande d'Aozou.

## 2- Le Tchad : un prolongement historique de la Libye ?

Pour expliquer les ingérences de la Libye de Kadhafi au Tchad, qui ont bloqué les échanges entre les deux pays, il est pertinent d'observer en quoi le nord tchadien

---

<sup>1</sup>Le plus souvent, ils le contournaient en prêtant de l'argent et en se faisant rembourser en nature (Dattes, céréales ou bétail). A Maiduguri (Nigeria), le prêt à intérêt était aussi pratiqué par des commerçants musulmans malgré les tentatives de régulation des ulama (Yakubu Mukhtar 1996, p 246-247) ;

est, pour lui, un prolongement de son territoire<sup>1</sup>. Du point de vue géographique, le nord du Tchad et le sud libyen constituent ensemble une vaste étendue désertique parsemée par quelques oasis. Il n'y a pas de frontière naturelle entre les deux pays. D'ailleurs les tribus nomades qui parcourent l'immensité de ces déserts n'ont pas de mots dans leur langue qui soit l'équivalent de « frontière ».

La carte N° 11: La carte frontalière du nord du Tchad et sud de la Libye



Cette unité géographique va être renforcée, avec le temps, d'une unité historique. Les ingérences libyennes ne datent pas de l'arrivée de Kadhafi au pouvoir. En effet, depuis longtemps le nord tchadien et le sud libyen sont un espace privilégié de multiples échanges, commerciaux ou culturels, sur la route transsaharienne.<sup>2</sup>

<sup>1</sup>Voir la carte N° 11: La carte frontalière du nord du Tchad et sud de la Libye.

<sup>2</sup>Claude ARDITI, *op.cit.*, page 5

C'est au XIXe siècle que ces échanges seront les plus importants, avec le développement de la Sanoussiya<sup>1</sup>. Cette confrérie musulmane s'est d'abord développée en Cyrénaïque. L'établissement des Français en Algérie empêchant son expansion vers l'ouest, elle se porta tout naturellement vers le sud, vers le Tchad. La Sanoussiya envoya des missionnaires dans le nord et autour du lac Tchad pour y implanter des zawiyas, des loges senoussies.

Cette présence a été, une des principales résistances à la colonisation française. A l'indépendance de la Libye, le roi sera Idris Ier, petit-fils du fondateur de la confrérie musulmane. Lorsque, à son tour, le Tchad devient indépendant, la Libye fut l'un des premiers pays africains à y établir des liens diplomatiques avec le Tchad.<sup>2</sup> Les relations entre les deux pays sont bonnes et le 1er mars 1966, un accord de « bon voisinage » est conclu. Mais, c'est à cette époque précise que la rébellion tchadienne commence à prendre de l'ampleur. Les populations du BET, opprimées par les soldats de Tombalbaye, se réfugient alors en Libye, avec laquelle elles entretiennent des relations privilégiées. Les incidents qui éclatent dans le centre du pays, coupent cette partie du territoire de la capitale et étouffent complètement le commerce entre les deux pays. De nouveau, les populations qui n'ont pas fui se tournent vers le sud libyen.

Le voisin du nord va alors servir progressivement de base arrière aux rebelles. Assez vite, le roi Idris va soutenir, financièrement et par l'envoi de matériels, les mécontents du régime tchadien, prolongeant ainsi l'œuvre et l'influence de la confrérie de son grand-père. Cependant cette aide fut très limitée. En effet, malgré les rentes pétrolières, les conditions de vie du peuple Libyen ne s'améliorent guère. Le pouvoir du vieux roi Idris est menacé et il doit combattre les soulèvements intérieurs plutôt que de soutenir ceux de son voisin du sud. En septembre 1969, Kadhafi et un

---

<sup>1</sup> Confrérie musulmane fondée en 1837 à La Mecque par un Algérien émigré, Muhammad ben Ali es-Sanûsi. La Sanoussiya s'est implantée au Sahara oriental après 1850, en contrôlant la route reliant la côte de Cyrénaïque (Libye) au royaume du Ouaddai' dans l'est du Tchad actuel. Elle a trouvé des adeptes parmi les Toubou et les Arabes (Ouled Sliman) et créé des zawiya, lieux d'accueil, d'étude et de commerce. Les Français combattirent la Sanoussiya et prirent Bir Alali (Kanem) en 1901; la guerre dura douze ans, et prit fin avec la chute de Ain-Galakka, près de l'actuelle Faya, en 1913.

<sup>2</sup> Mohamed Bangoura, *violence politique et conflits en Afrique : le cas du Tchad*, l'Harmattan, 2006, page 245

groupe d'officiers prennent le pouvoir en Libye et sa politique tchadienne s'inscrira au départ, dans ses grandes lignes, dans la continuité de son prédécesseur.<sup>1</sup>

### 3- Les premières ingérences de Kadhafi.

Bien qu'il se défende d'abord de prolonger la politique d'Idris Ier et de la Sanoussiya au Tchad, Kadhafi va mettre en place une politique tchadienne relativement comparable. Il va lui aussi apporter l'aide financière et logistique dont le Frolinat a besoin tout en proposant de jouer le médiateur entre le gouvernement tchadien et les rebelles. Politiquement, c'est très habile de la part de Kadhafi : soit il réconcilie les deux partis, et il peut espérer être récompensé de son initiative, soit le gouvernement tchadien refuse et Kadhafi peut alors justifier un accroissement de son aide vers la rébellion.

Tombalbaye choisit la deuxième solution et offre à Kadhafi le moyen de légitimer son soutien au Frolinat, en la montrant comme une aide dirigée vers une minorité musulmane subissant une oppression religieuse.

L'ambition de Kadhafi d'exister au niveau régional et international s'appuiera également sur la volonté de réduire l'influence occidentale sur l'aire arabe, dont l'existence d'Israël représente à ses yeux la persistance. Il se présente alors, dans la lutte contre l'état d'Israël, comme le fils spirituel de Nasser. C'est dans ce but qu'il va aussi justifier ses ingérences au Tchad<sup>2</sup>.

Le Tchad est alors, après l'Ouganda, le pays d'Afrique où l'influence israélienne est la plus importante. Israël forme notamment les Compagnies Tchadiennes de Sécurité, la « garde prétorienne » de Tombalbaye, coupables de nombreuses exactions contre les minorités musulmanes<sup>3</sup>. Kadhafi propose alors au gouvernement tchadien, comme condition à l'arrêt de son aide vers le Frolinat, la rupture de ses relations avec Israël. Tombalbaye, face à la montée de la rébellion

---

<sup>1</sup> Robert Buijtenhuijs, *op.cit.*, page 376

<sup>2</sup> René Otayek, *la politique africaine de la Libye : 1969-1985*, Karthala, 1986, page 200.

<sup>3</sup> AHMAUD, Dingammadji, *Ngarta Tombalbaye: parcours et rôle dans la vie politique du Tchad (1959- 1975)* L'Harmattan 2007. Page 2008.

accepte. Il signe également un accord concernant la création d'un organisme commun pour l'exploitation des ressources minérales frontalières. Au regard de ce qu'il va se passer par la suite, cet accord représente la première marche vers l'annexion de la bande d'Aozou.

C'est à partir de 1973 que le Tchad devient un enjeu pour Kadhafi. En effet, en 1973 ses projets d'union avec l'Égypte et le Maghreb échouent un par un. Face au désaveu de ses partenaires arabes, Kadhafi va chercher au Tchad un exutoire pour ses ambitions révolutionnaires et unionistes. Le contexte tchadien va lui faciliter la tâche. Les relations qu'il entretient avec le Frolinat lui donnent un prétexte pour intervenir dans l'extrême nord du pays. En janvier 1973, des véhicules militaires libyens entrent dans Aozou, sous contrôle rebelle, pour distribuer des vivres et vacciner la population. L'installation définitive a lieu au cours du premier semestre de la même année. Les libyens ont hissé leur drapeau sur le poste militaire d'Aozou et distribuent des cartes d'identité libyennes à la population.<sup>1</sup>

Ce territoire de près de 100 000km<sup>2</sup> est alors rattaché à Koufra au niveau administratif. L'occupation de cette bande désertique représente, selon René Otayek, un double enjeu. D'un point de vue économique, elle permet le contrôle de ressources minières telles que l'uranium. Au niveau stratégique, dans une période marquée par l'éventualité d'un conflit contre l'axe Le Caire-Khartoum, elle est indispensable à la protection du territoire libyen. Ce territoire constitue une véritable « marche » pour la Libye et ses ambitions sahariennes<sup>2</sup>. Pour justifier son annexion d'Aozou, Kadhafi s'appuie sur les accords passés entre français et italiens, qui s'étaient mis d'accord pour rattacher cette bande, alors sans importance, au territoire libyen. Cependant, l'accord avait été dénoncé au dernier moment et n'avait jamais été ratifié. Il n'a donc aucune valeur juridique. Bien que cette « satellisation » du Tchad soit contraire à la charte de l'OUA, excluant toute remise en cause des frontières issues de l'indépendance, elle ne provoque que peu de réaction au niveau international, aussi bien du côté français que du côté tchadien. Au contraire, à cette époque plane même sur cette affaire l'éventualité d'un traité secret entre Kadhafi et Tombalbaye, cédant la

---

<sup>1</sup> Guy Jérémie Ngansop, *op. cit.*, page 49

<sup>2</sup> René Otayek, *op.cit.*, 201

bande d'Aozou en contrepartie de l'arrêt du soutien au Frolinat et d'une importante somme d'argent.

Bernard Lanne, dans son livre<sup>1</sup>, nous explique en quoi cette hypothèse ne peut être recevable. De son côté la France qui entretient des relations ambiguës avec la Libye ne réagit pas encore face à cette atteinte de la souveraineté du Tchad, dont elle s'estime pourtant garante. Kadhafi à enfin acquis la capacité à jouer un rôle important au sein de la crise tchadienne et par delà, à avoir une influence régionale dominante.

Cette influence se trouvera vite en conflit avec les intérêts français et les relations entre la France et la Libye vont progressivement se dégrader pour aboutir en 1983 à un conflit confrontant les deux pays par Tchadiens interposés

#### 4- Les événements de février 1979 et leur impact sur le commerce.

Le 12 février 1979, les premiers combats éclatèrent à N'Djaména. Militairement, ils représentaient peu de choses. Politiquement et moralement, leurs conséquences furent immenses. Hissene Habré, chef des Forces armées du Nord (FAN), était devenu Premier ministre le 29 août 1978, jour où avait été promulguée la Charte fondamentale<sup>2</sup>, qui devait être l'instrument de la réconciliation nationale.

Contrairement à ce que beaucoup pensent, Hissene Habré était le candidat des Sudistes qui voyaient en lui une synthèse de la rébellion et de l'Etat, des aspirations symbolisées par l'insurrection et des nécessités de l'union nationale. Mais Habré, rejeté par le Frolinat et boudé par les forces les plus traditionnelles du Nord, se lança,

---

<sup>1</sup> Lanne Bernard, *Tchad-Libye. La Querelle Des Frontières* Karthala, 1982.

<sup>2</sup> La Charte fondamentale de la République a été signée le 22 janvier 1978. Elle était issue des accords conclus à Khartoum (septembre 1977) entre les FAN de Hissene Habré et le Conseil supérieur militaire présidé par le général Malloum qui gouvernait le Tchad depuis la chute du régime Tombalbaye. En application de cette Charte, Hissene Habré, entré à N'Djaména avec ses hommes en avril 1978, prit ses fonctions de Premier ministre en août de la même année. Très rapidement, les dissensions entre partisans de Hissene et de Malloum paralysèrent le fonctionnement des institutions. En janvier 1979, Hissene Habré afficha ouvertement son opposition au chef de l'Etat et, en février, déclencha les affrontements armés de la « première guerre de N'Djaména ». Le régime de la Charte fondamentale prit fin officiellement lors de la démission de Malloum et de Hissene, en mars 1979, après les premiers accords de Kano qui désignaient Goukouni Weddeye comme président du Conseil d'Etat provisoire.

pour asseoir sa popularité auprès des musulmans, dans une surenchère anti sudiste qui eut pour effet de cristalliser les oppositions basées sur le sectarisme religieux et ethnique. Les combats de février-mars à N'Djaména éclatèrent dans cette atmosphère. Ils furent accompagnés de massacres de civils, de prises d'otages, de violences diverses, de pillages visant les ressortissants du Sud en tant que tels, qu'ils soient riches ou pauvres, manœuvres ou hauts fonctionnaires. Les Sara<sup>1</sup> en souffrirent particulièrement. Le nombre de morts ne fut sans doute pas très élevé mais il fut suffisant pour créer une atmosphère d'intimidation, de terreur même, qui, ajoutée à certains appels au départ, détermina de 70 à 80 000 personnes environ<sup>2</sup> à quitter N'Djaména en désordre, abandonnant tous leurs biens, pour se réfugier au Sud, leur région d'origine. Il est juste de dire qu'il y eut également des exécutions sommaires de musulmans : dans les préfectures du sud, les populations musulmanes originaires du nord résidant au sud sont systématiquement pourchassées-on recense 500 morts dans le Moyen-Chari, 600 dans le Logone<sup>3</sup>. Ceux qui le peuvent s'enfuient vers les zones à majorité musulmane. Cela dit, à l'exception de Sarh, où les affrontements opposèrent Sara et non Sara en une immense bataille rangée, les populations civiles et les autorités locales prirent très peu part aux exactions – qui furent surtout l'œuvre des troupes fidèles au colonel Kamougué revenues de N'Djaména- et parfois même s'y opposèrent (notamment à Moissala).

Au plan commercial, les conséquences des combats de 1979 furent de séparer le Tchad en deux parties et d'impacter le commerce extérieur tant en importations qu'en exportations: de mars 1979 à septembre 1982, en effet, un comité permanent basé à Moundou, et contrôlé par le colonel Kamougué, avait rassemblé les débris de l'Etat et de l'armée et organisé une administration séparée des cinq préfectures du sud. Certes après les troubles de février à avril 1979, le calme est vite revenu dans l'ensemble du Sud. L'administration contrôlée par le comité permanent a pu y fonctionner normalement. Les préfectures et sous-préfectures ont continué à jouer le rôle qui était le leur. Le fait nouveau a été ce Comité permanent qui s'est comporté en véritable gouvernement de la zone méridionale, gérant les affaires publiques et

---

<sup>1</sup>En fait, un groupe qui comprend une quinzaine d'ethnies

<sup>2</sup>B Lanne, *op.cit*, page 77.

<sup>3</sup>Géraud Magrin, *op.cit*, page 33

menant une action diplomatique (ce furent par exemple les envoyés de la zone méridionale qui obtinrent de la conférence de chefs d'Etat de l'OUA<sup>1</sup>, réuni à Monrovia en juillet 1979, la non-admission du gouvernement Lol Mahamat Choua). L'organisation administrative territoriale a été modifiée : de nouvelles sous-préfectures et de nouveaux postes administratifs ont été créés, souvent de façon fort judicieuse. Des tribunaux ont été ouverts à Laï et à Doba. Mais l'effort principal a porté sur la constitution d'une administration centrale propre à la zone méridionale. Certes, nous n'avons pas remarqué une structure commerciale nouvelle, mais il est important de souligner que chaque membre du Comité permanent s'est vu confier un secteur d'activité avec le titre de « chargé » (des finances, de l'agriculture, etc.). L'action du Comité a été particulièrement efficace dans le domaine de l'agriculture : la production de coton a certes baissé, mais n'a pas disparu comme on pouvait le redouter<sup>2</sup>. La production de coton entre 1979 et 1984<sup>3</sup> a baissé en moyenne de 40%, mais a été remplacée par la production vivrière notamment le mil, sorgho, et le riz. Le bilan des affrontements qui avaient ensanglanté le Tchad de puis février 1979 était en effet particulièrement lourd. L'économie nationale aussi avait été anéantie par la guerre ; en décembre 1982, Idriss Miskine, ministre des affaires étrangères et de la coopération, affirmait que l'économie agricole tchadienne avait régressé depuis 1979 de plus de 50% par rapport à meilleures années<sup>4</sup>. Alors que la Banque mondiale, dans un rapport paru 1985, plaçait le Tchad au dernier rang des pays de la planète en ce qui concerne le PNB par habitant. Avant 1979, le Tchad se classait déjà parmi les pays les plus pauvres, mais à cette époque il précédait quand même le Bangladesh, le Bhoutan et le Burkina Faso.

Les déplacements des populations causés par les combats incessants rendaient parfois difficiles, voire impossibles, les semailles ou les récoltes, alors que les opérations de guerre et l'entretien défectueux du réseau routier ne facilitaient pas l'approvisionnement des populations sinistrées.

---

<sup>1</sup>Organisation de l'unité africaine : a fonctionné de 1963 à 2002, date à laquelle elle a été dissoute et remplacée par l'Union africaine (UA)

<sup>2</sup> Lanne *op, cit*, page 10

<sup>3</sup> Voir Annexe I : le tableau N° 5 la production de coton du Tchad.

<sup>4</sup> AFP, 1<sup>e</sup> décembre 1982.

Cette guerre a désorganisé des circuits de commerce. Consécutive à la succession des guerres civiles depuis 1979, elle a sans doute contribué à une aggravation du déclin commercial dans les années suivantes et sera l'objet de notre prochaine partie.

# **QUATRIEME PARTIE**

**TROISIEME PHASE:**

**BAISSE DE 1984-1994**

## CHAPITRE VII :

### LA DECENNIE DU CHAOS 1984-1994

La décennie de 1984 à 1994, est la période la plus difficile de l'histoire commerciale du Tchad depuis l'indépendance. Ces difficultés sont liées à plusieurs éléments : à la guerre civile, qui a commencé au début de 1979 à N'Djamena et gagne ensuite à partir de 1984 le sud du Tchad, par la création des Codos. Le Tchad, divisé en deux, le nord est sous le contrôle du GUNT<sup>1</sup> avec l'appui libyen et le sud sous celui d'Habré, soutenu par les Français.

Un autre péril s'ajoutait à la baisse du commerce extérieur du Tchad, en mai 1983: de très graves affrontements ont eu lieu autour du lac Tchad entre forces tchadiennes et forces nigérianes<sup>2</sup>, ces dernières voulant récupérer des îles d'où les Tchadiens avaient chassé des pêcheurs nigériens<sup>3</sup> ; cette situation a poussé le Nigeria à fermer sa frontière avec le Tchad pendant l'année 1984. Et en juin 1984, le développement de l'offensive des troupes du GUNT, avec une participation directe des forces libyennes, amenait Paris à envoyer au secours de Hissene Habré des armes et des "conseillers" militaires dans le cadre d'opération Epervier.

Déchiré depuis tant d'années par ces luttes internes financées de l'extérieur, le Tchad était évidemment en 1984 dans une situation économique catastrophique: la région méridionale, qui dispose de potentialités agricoles importantes, était restée jusqu'en 1982 à l'écart des combats les plus graves, mais, depuis lors, elle fut le

---

<sup>1</sup> Gouvernement d'Union Nationale de Transition du Tchad (29 avril-29 août 1979).

<sup>2</sup> Premier partenaire commerciale du Tchad en Afrique.

<sup>3</sup> Alain Tirefort, *Guerre et paix en Afrique noire et à Madagascar: XIXe et XXe siècles*, Centre de recherches en histoire internationale et Atlantique, Université de Nantes ; Presses universitaires de Rennes 2006 page 249.

théâtre de troubles multiples. La récolte cotonnière, principale ressource du Tchad, était totalement désorganisée.

La famine, à la fois liée à la guerre civile et à la sécheresse, a frappé les populations du Nord (BET), de l'Ouest (Kanem), du Centre et de l'Est (Guéra, Biltine), souvent contraintes à l'exode. L'aide alimentaire de l'étranger n'a couvert que la moitié des besoins et la peste bovine a décimé le cheptel dans l'Est du pays. Une impasse budgétaire de 28 milliards de francs CFA pour un budget de 36,7 milliards en 1983 (40% de crédits militaires), une dette extérieure de plus de 100 milliards de francs CFA, un produit national brut par habitant désormais inférieur à 110 dollars sont les signes les plus évidents de la ruine de l'économie du Tchad, ruine accentuée par l'insécurité qui a gagné la zone cotonnière du sud du pays.

Au début de 1985, la ruine de l'économie tchadienne était patente. Seuls les fonctionnaires de la capitale percevaient plus ou moins un demi-salaire. La famine liée à une sécheresse inégale (baisse de 50 à 70% de la pluviométrie) et à la reprise des combats a même fait des centaines de victimes dans le sud du pays (régions de Doba et Koumra) traditionnellement épargné. L'exode des populations vers les centres urbains, l'abandon des champs par de nombreux paysans (des dizaines de milliers de réfugiés en Centrafrique, au Cameroun et le Nigeria à la fin de 1984) ont accentué encore la désorganisation du commerce extérieur.

Le budget 1985 a été arrêté à 39,8 milliards de francs CFA de dépenses, dont la moitié devaient être consacrées à l'effort de guerre, pour 15 milliards de recettes! L'abondante récolte de coton (158 000 tonnes en 1984 mais pour 1985, on ne prévoyait que 80 à 90 000 tonnes) n'a donc pas suffi à relancer l'activité d'un pays soutenu à bout de bras par la France et les États-Unis.

Réunis à Genève en décembre 1985, les bailleurs de fonds ont laissé espérer une aide de 450 millions de dollars (157,5 milliards de francs CFA) pour le plan d'ajustement structurel 1987-1990, mais aucun document n'a été signé. Le pays connaît une situation financière dramatique, due notamment à la baisse du cours du coton qui représentait 50% des recettes budgétaires. Au début de 1986, la COTONTCHAD qui injecte l'essentiel de la masse monétaire dans le pays, reconnaissait officiellement un déficit de 20 milliards de francs CFA (équivalent au

budget du Tchad en 1986) et recherchait 9 milliards de subventions pour payer les paysans producteurs. La moitié de son personnel devait être licenciée. La crise de la COTONTCHAD s'est répercutée sur l'ensemble des activités industrielles du pays. Pour faire face à l'impasse budgétaire, N'Djaména s'est lancé dans une politique fiscale irréaliste (taxation exorbitante des produits importés) et a eu recours à des contributions exceptionnelles (reconstruction, effort de guerre, cotisation obligatoire au parti unique), réduisant à néant le demi-salaire des fonctionnaires irrégulièrement versé. Seul point positif, la bonne campagne agricole de 1985 a effacé les famines des années passées dans un pays économiquement paralysé.

La France et le FMI ont joué un rôle décisif pour limiter la catastrophe financière née de la faillite de la COTONTCHAD (43,3 milliards de francs CFA de dette, alors que le budget de fonctionnement du Tchad est de 25,6 milliards). Le tout débouchant sur une forte polémique entre la France et la Banque mondiale.

La France qui entendait alléger son dispositif militaire Épervier - en place depuis février 1986 - reste, avec les États-Unis, le principal soutien de ce régime plongé dans un marasme économique profond. La bonne campagne agricole de 1988-1989, malgré les pluies catastrophiques de septembre 1988, devait pouvoir limiter en 1989 l'important déficit de la balance commerciale (47,5 milliards FCFA en 1988, soit la moitié de la valeur des importations) et le déséquilibre du budget: 24 milliards FCFA de recettes pour 40 de dépenses...

Le 10 décembre 1989, le Tchad a adopté une nouvelle Constitution et maintenu à la tête de l'État pour sept ans de plus Hissene Habré, qui s'était militairement imposé en juin 1982. Le score (99,96%) et la tenue d'élections législatives en juillet 1990 n'autorisent pas à croire à l'établissement d'un véritable État de droit dans ce pays marqué par le parti unique (UNIR, Union nationale pour l'indépendance et la révolution<sup>1</sup>),

---

<sup>1</sup> U.N.I.R : Union Nationale pour l'Indépendance et la Révolution, créée en juin 1984 par Hissene Habré comme parti unique.

Le déficit de la filière coton (70% de la valeur des exportations) et l'effondrement des recettes douanières ont fait du Tchad un "État mendiant". Les douanes se sont restructurées sous l'autorité de la France qui a accordé, en 1992, un don de 220 millions FF d'aide budgétaire, en plus de sa coopération militaire (le budget 1993 a prévu un déficit égal au tiers des recettes escomptées). Après d'âpres négociations, il a été décidé qu'en contrepartie, le groupe pétrolier français Elf-Aquitaine, en rachetant les parts de Chevron, exploiterait avec Exxon et Shell le pétrole du sud du Tchad.

A l'image de la filière coton, première source de revenus, une fois de plus déficitaire et restructurée, l'économie du pays n'a pu, dans ce contexte politique, être gérée qu'au jour le jour. L'espoir né du pétrole du sud du pays de donner un nouvel essor du commerce extérieur du Tchad au début des années 1994 sera l'objet de notre cinquième partie, même si l'exploitation s'est éloignée à l'horizon de l'an 2000 compte tenu de l'importance des investissements rendus nécessaires par l'enclavement du pays.

Réconcilié avec la Libye depuis la restitution en mai 1994 de la bande d'Aozou, le Tchad entretient de bonnes relations avec le Soudan dont les réseaux anciens ont trouvé quelques premiers relais dans sa capitale, à l'est mais aussi au sud du pays.

La France, qui a maintenu depuis 1986 l'important dispositif militaire Épervier (un millier d'hommes) a financé la restructuration de l'armée (encore pléthorique, avec plus de 30 000 hommes, soit 57 % des effectifs de la fonction publique

Après ce bref panorama des situations du Tchad de décennie de 1984- 1994 qui a conduit au déclin du commerce extérieur, nous examinons deux chapitres. Le premier expose la déstabilisation des marchés mondiaux des matières-premières et ses conséquences sur la filière cotonnière tchadienne, l'effondrement des cours nécessitant une restructuration complète de cette filière. La remise en cause du fonctionnement ancien des systèmes cotonniers provoque des débats idéologiques

très vifs entre les institutions de Bretton Woods, qui souhaitent démanteler les filières cotonnières africaines, et les acteurs institutionnels de ces filières, qui prétendent les conserver. Les arguments des uns et des autres s'appuient dans une large mesure sur la défense de l'intérêt des producteurs ruraux. Cependant, le Tchad est placé sous le plan d'ajustement structurel, comme la majorité des pays africains francophones.

Le deuxième chapitre analyse la lutte des Codos du sud, au cours des années (1980 – 1990). Les aléas<sup>1</sup> de la circulation terrestre entre le Tchad et ses voisins forment un autre écueil pour les acteurs de la frontière. Notre exposé portera sur les entraves de la douane, l'émergence des commerçants musulmans et la place de femme dans le commerce à partir de 1980, l'augmentation des importations d'essence du Nigéria de manière informelle, enfin le décollage des échanges entre le Tchad et les pays arabes dans la phase de détente qui accompagne la fin du conflit tchado-libyen.

## A-L'effondrement des prix de coton

### 1- Le marché mondial

Or, ce rôle vital du coton, au niveau de l'économie paysanne comme à l'échelle de la région productrice et du pays tout entier, induit une très forte dépendance vis-à-vis du marché mondial du coton, au regard duquel la production tchadienne est dérisoire<sup>2</sup>. Cette vulnérabilité est d'autant plus forte que l'essentiel de la production de fibre tchadienne est vouée à l'exportation vers les pays industrialisés d'Europe, d'Afrique ou d'Asie.

---

<sup>1</sup>Aussi la rencontre des douaniers

<sup>2</sup>A la fin des années 1990, le Tchad ne fournit au mieux que 0,5% de la production mondiale de coton.

L'utilisation de la production locale du coton a toujours été très faible, que ce soit à destination de l'industrie textile tchadienne, arrêtée depuis 1990<sup>1</sup>, ou à celle de marché nigérian.

Ainsi, les périodes de déstabilisation des cours mondiaux des matières premières eurent-elles des conséquences sur la filière cotonnière tchadienne. Lancée peu avant la grande dépression de 1929-1930, la culture du coton ne peut se maintenir que grâce à des subventions accordées par l'administration aux sociétés cotonnières, tandis que l'on diminuait le prix payé aux planteurs- de 1F /kg de coton en 1928-1929 à 0,60F en 1933-1934<sup>2</sup>. D'après guerre aux années 1980, comme pour de nombreuses matières premières agricoles tropicales, une caisse de stabilisation fut mise en place, destinée à maintenir à un niveau stable les prix payés aux producteurs, au-delà des vicissitudes des cours mondiaux. Des années 1960 au milieu des années 1980, alors que l'offre et la demande mondiale progressent de conserve, les cours augmentent légèrement, de façon relativement régulière.

Les années 1980, inaugurent une ère beaucoup plus troublée, dont les effets conjugués avec les problèmes politiques spécifiquement tchadiens vont perturber la stabilité de la filière, imposer plusieurs réorganisations successives, jusqu'à en compromettre l'avenir. Le premier épisode de chute des cours mondiaux se situe au milieu des années 1980. L'indice A<sup>3</sup> remonte ensuite progressivement à la fin des années 1980 au niveau du début de la décennie. Le second effondrement des cours se situe entre 1991 et 1993<sup>4</sup>. La fragilisation de la filière tchadienne, conséquence de cette baisse des cours, est à chaque fois accentuée par des problèmes de gestion du secteur cotonnier, qui s'expliquent en partie par référence au contexte politique. En 1985 comme en 1992, les régimes successifs d'Hissene Habré<sup>5</sup> et Idriss Déby ont de

---

<sup>1</sup>La société des textile du Tchad (STT) a fonctionné à Sarh de 1966 à 1992, et n'absorbait qu'une faible part du coton tchadien : 2 000 tonnes de coton fibre par an, donc moins de 5% de la production. La COTEX (compagnie textile du Tchad) constitué au début des années 1990, n'a pas réussi à reprendre l'activité, faute de soutien extérieur et de volonté politique suffisante.

<sup>2</sup>STURZINGER 1983 : page 645.

<sup>3</sup>L'indice A de Liverpool est l'indicateur le plus utilisé. Il traduit la moyenne de cotation de différentes qualités de coton de provenances diverses

<sup>4</sup>DEVEZE *op, cit*, 1994 page 8

<sup>5</sup>Il était président de la république du Tchad de 1982 à 1990 à la suite du coup d'Etat qui renversa Goukouni Oueddei et gouverna en dictateur. Condamné à mort par contumace pour crimes contre l'humanité par un tribunal de N'Djaména, il est actuellement réfugié au Sénégal et inculpé de crimes contre l'humanité, crimes de guerre et actes de torture

gros besoins financiers pour faire face à des menaces en provenance de la Libye, sous Hissene Habré, puis à des mouvements politico-militaires hostiles dans la période récente. L'économie du pays, sinistrée au sortir de périodes troublées, n'est plus en mesure de fournir de quelconques revenus : la filière cotonnière apparaît à chaque fois comme la seule source de financement possible.

A chacune de ces baisses des cours correspondent donc des crises bien marquées de la filière cotonnière tchadienne, qui accumule des pertes importantes. Ces crises sont suivies de plans de sauvetage de la filière, sous l'égide de la CFDT et de différents bailleurs de fonds, parmi lesquels la caisse française de développement (CFD) joue un rôle prépondérant. Les mesures de redressement mises en œuvre n'en ont pas moins de lourdes conséquences spatiales. En effet, alors que depuis les 1960, l'encadrement avait réussi à engager très progressivement une intensification des cultures, les politiques d'ajustement imposées à la suite des crises cotonnières de 1984, 1986, et 1991-1993, conduisent les paysans, en l'absence d'alternative, à continuer à faire du coton dans de plus mauvaises conditions. On assiste à une diminution des superficies cultivées avec intrants<sup>1</sup>, car ceux-ci cessent d'être subventionnés, on passe de 10% des superficies traitées en 1965 à 55% en 1980, mais 45% en 1986<sup>2</sup>. La dévaluation du franc CFA de janvier 1994 produit des effets analogues. Si elle permet une augmentation du prix payé au planteur, elle provoque aussi une augmentation du coût de l'engrais, alourdi au Tchad par le contexte d'enclavement. L'extensification tend à aggraver, avec l'augmentation des superficies cotonnières au milieu des années 1990, des problèmes structurels anciennement identifiés en zone soudanienne, comme la dégradation de la fertilité des sols ou la précarité de la situation alimentaire.

## 2- Restructuration de la filière du coton

---

<sup>1</sup> Généralement un sac d'engrais de 100kg et une dose de produits phytosanitaires par corde cultivée.

<sup>2</sup> Groupe de travail Coopération française 1991 : page 171.

Si les grands principes de l'organisation du système cotonnier n'ont pas été fondamentalement remis en cause depuis les origines, des changements importants ont néanmoins affecté le système. Les impulsions de ces changements étaient presque toujours extérieures au système cotonnier tchadien, liées aux modifications du contexte politique national, de la conjoncture économique mondiale.

Dans années 1930 à la fin des années 1960, le système est régi par les conventions entre l'administration et la COTONFRAN, l'encadrement est assuré conjointement par les deux entités, les services techniques de l'agriculture ayant en charge la vulgarisation agricole-par l'intermédiaire notamment des boys coton-, les agents de la COTONFRAN se chargeant de la propagande cotonnière au moment de la campagne d'achat<sup>1</sup>. L'indépendance politique de 1960 va être à l'origine de quelques changements, qui ne remettent pas fondamentalement en cause l'organisation de la filière. En 1965 est créée l'ONDR, structure étatique autonome liée au ministère de l'agriculture, chargée d'assurer l'encadrement technique, l'introduction de la culture attelée et l'approvisionnement en intrants des agriculteurs.<sup>2</sup> Au –delà de la signification plus large du sigle, la création de l'ONDR est alors étroitement orientée vers des objectifs cotonniers. Elle répond au souci des dirigeants du nouvel Etat indépendant d'obtenir rapidement une augmentation de la production, condition de l'amélioration des revenus des paysans et de ceux de l'Etat. En 1971, l'Etat rachète les actions de la COTONFRAN pour créer la COTONTCHAD<sup>3</sup>. On procède à une modernisation des usines et du parc de camions, puis on crée en 1978, une huilerie-savonnerie à Moundou<sup>4</sup>, mais l'organisation du système demeure inchangée.

La crise des années 1980 conduit en revanche à un ensemble de mesures qui, prolongées jusqu'aux années 1990, réduisent l'intervention de l'Etat et celle de la société cotonnière. Devant la nécessité d'abaisser les coûts pour redresser la filière cotonnière, l'ONDR abandonne l'approche individuelle des producteurs pour considérer des groupements de gestion d'intrants, qui deviendront bientôt des

---

<sup>1</sup>CFDT *op, cit*, 1994 page 5

<sup>2</sup>*Idem*

<sup>3</sup>L'Etat tchadien en est l'actionnaire majoritaire. La CFDT détient 17% des parts de la nouvelle société, voir premier partie.

<sup>4</sup>CFDT, *op,cit*, 1994, page 4

groupements de producteurs<sup>1</sup>. Entre 1986 et 1992, l'ONDR étend les expériences anciennes des années 1960 - liées à « l'Opération Mandoul » ou aux travaux des CFPA<sup>2</sup> - et met en place, à partir des groupements des associations villageoises (communément appelées « AV »). L'activité des associations villageoises consiste à centraliser la demande d'intrants et à en assurer la distribution aux groupements, à assurer la commercialisation primaire de coton-graine dans le cadre des marchés autogérés<sup>3</sup>. Si l'ONDR a été largement impliqué dans ce travail de structuration du monde rural, son rôle dans la filière s'en est trouvé diminué d'autant, alors que l'office se trouvait en situation très difficile, faute de financements. En 1994, la mise en place du projet d'appui aux services agricoles et pastoraux (PSAP), financé par la Banque mondiale, restreint encore son rôle aux seules fonctions de la vulgarisation technique, où les thèmes cotonniers, jadis hégémoniques, occupent par ailleurs une place de plus en plus réduite<sup>4</sup>. Pour pallier ce désengagement de l'ONDR, la COTONTCHAD a créé en 1994 le service dit de « l'interface », appelé à servir d'outil de liaison entre les paysans et la société cotonnière. L'interface est chargée de la fourniture des intrants, du suivi des prévisions statistiques puis de l'organisation des marchés autogérés et de l'achat du coton<sup>5</sup>. La vulgarisation relève encore théoriquement des attributions de l'ONDR mais, comme celui-ci s'est partiellement détourné du domaine cotonnier, une forte demande paysanne en matière de vulgarisation repose désormais en partie sur les gestionnaires d'intrants du personnel de l'interface.<sup>6</sup> Si les thèmes cotonniers de vulgarisation sont repris depuis parfois plusieurs décennies, l'existence de nouveaux producteurs de coton, encouragés par l'augmentation des prix d'achat après la dévaluation du franc CFA, suffit à alimenter une forte demande en la matière. Par rapport à sa légèreté- 120 personnes en tout, soit

---

<sup>1</sup>CIRAD-SARH 1996 : page 34

<sup>2</sup>Centre de formation professionnelle agricole.

<sup>3</sup>CIRAD-SARH 1996 : page 56.

<sup>4</sup>Roy MITTENBUHLER, *Evaluation du service de l'interface de la COTONTCHAD*, ENESAD, CFDT, COTONTCHAD, juin 1997 page 44. En 1997-1998, dans le secteur de Moundou, les objectifs de vulgarisation de l'ONDR-PSAP concernaient à 41% le domaine vivrier, à 41% l'élevage, et à 18% le coton.

<sup>5</sup>*Idem* 1997 page 16.

<sup>6</sup>Si l'ONDR et la COTONTCHAD intervenaient conjointement dans près de 4 000 villages possédant des AV l'ONDR ne travaille plus, avec le PSAP, que dans 800 à 1 600 villages, dans chaque village, la vulgarisation se limite à un échantillon de 30 à 40 paysan « modèles » censés donner l'exemple.

12 par usine, comprenant un superviseur, un formateur et 10 gestionnaires d'intrants- ce service s'est montré relativement efficace, puisqu'il a su accompagner une période de forte augmentation de la production.

L'effacement de l'ONDR du système cotonnier et son remplacement à la fois par ce système souple de l'interface et par la structuration du modèle paysan, conduisent à un spectaculaire allègement de l'encadrement. Cet allègement atteint des proportions impressionnantes en comparaison du Cameroun voisin où ; en 1994 encore, on comptait en encadrement cotonnier très resserré avec, par exemple, un chef de zone pour 1 700 planteurs et un moniteur saisonnier chargé de la vulgarisation pour 176 planteurs, alors qu'au Tchad on compte un gestionnaire d'intrants pour 3000 paysans<sup>1</sup>.

### 3- La réponse paysanne aux crises cotonnières

Comme nous avons souligné dans notre troisième partie l'essor spectaculaire de la culture de l'arachide au Tchad s'explique essentiellement par l'adhésion des paysans à cette culture, qui leur permet de s'adapter à un contexte de crise de l'économie agricole cotonnière et céréalière. Les années 1980 constituent en effet un épisode de crise multiforme au Tchad : les troubles climatiques se conjuguent avec la crise politique<sup>2</sup> pour compromettre gravement la sécurité alimentaire, y compris dans le sud du pays. Depuis ce temps, le Tchad reste dans une situation alimentaire précaire, qui se manifeste certaines années (1992-1993), par des épisodes de disette particulièrement sévères<sup>3</sup>. De plus, les chutes successives des cours de la fibre sur les marchés mondiaux, entre 1984 et 1986 puis entre 1993 et 1993, provoquent des crises aiguës de la filière cotonnière tchadienne. Les mesures de redressement provoquent une diminution de revenus cotonniers des paysans. Lors des épisodes de crise de 1991 et 1994, l'établissement de mesures impopulaires, comme la caution solidaire sur les

---

<sup>1</sup>Roy MITTENBUHLER, *op, cit*, 1997 page 20.

<sup>2</sup>La famine de 1984, liée dans la zone sahélienne à la sécheresse, s'explique surtout au sud par les affrontements entre les forces armées d'Hissene Habré (FAN) et les groupes de Codos, issus de l'ancienne armée nationale.

<sup>3</sup>G, MAGRIN, *op, cit*, 1999.

crédits intrants (1993)<sup>1</sup>, ou la baisse de prix d'achat par rapport au prix annoncé en début de campagne<sup>2</sup>, accroît la méfiance des paysans vis-à-vis du coton, et les incite à répartir les risques en ayant recours, en plus du coton, à de nouvelles spéculations.

L'arachide, dans ce contexte, va apparaître comme la plante permettant le mieux de faire face à cette double crise qui affecte la sécurité alimentaire et les revenus monétaires des exploitations. Elle permet en effet d'amortir la plupart des tensions qui fragilisent les systèmes agricoles tchadiens, tant les problèmes de fertilité des sols que ceux concernant la gestion des ressources alimentaires et monétaires tout au long de l'année, ou encore ceux ayant trait aux revenus des cadets sociaux. Pour toutes ces raisons, cette légumineuse semble soudain parée de toutes vertus, tant aux yeux des paysans qu'à ceux de l'encadrement. En tant que légumineuse, l'arachide contribue à la préservation de la fertilité des sols, y compris dans la zone à fortes densités de population où ceux-ci paraissent très appauvris. En outre, l'arachide se révèle favorable à une plus grande intégration entre agriculture et élevage, puisque ses fanes sont particulièrement appréciées du bétail. Elle occupe par ailleurs une place centrale au moment de la soudure. Les variétés précoces peuvent en effet être consommées vertes, avant leur maturité, dès le milieu du mois d'août.

L'argent du coton, qui consiste en des sommes relativement importantes, perçues en une seule fois, alimente des investissements comme le paiement de la dot, l'achat de bœuf ou d'équipements agricoles, ainsi que des dépenses somptuaires. L'arachide fournit des revenus beaucoup plus étalés dans le temps. Ceux-ci servent d'abord à payer les frais d'écolage, au moment de la rentrée scolaire, début octobre, puis ils permettent de faire face aux menues dépenses quotidiennes, comme l'achat de savon, de thé, de médicaments, en attendant la vente du coton. Enfin, ils peuvent financer les travaux cotonniers, aux deux extrémités de la campagne, lors de la préparation des champs, en avril, puis au moment de la récolte ; à partir d'octobre.

---

<sup>1</sup>Dans le cadre des Associations Villageoises (AV), les producteurs sont mutuellement solidaires des crédits en intrants avancés en début de campagne par la société cotonnière. Ainsi, les meilleurs agriculteurs peuvent se trouver contraints de payer les intrants des paysans ayant échoué dans leur culture, ou ayant frauduleusement leur coton dans d'autre AV, pour échapper au recouvrement du crédit.

<sup>2</sup>Depuis pratiquement l'origine de la culture cotonnière au Tchad, dans les années 1930, les prix d'achat du coton graine est fixé par décret de l'administration et annoncé en début de campagne. Dans les 1990, la COTONTCHAD est contrainte d'acheter le coton à un prix inférieur au prix annoncé (150 F CFA au lieu de 170 F CFA /kg, ce qui constitue un fait sans précédent.

Longtemps, les champs d'arachide n'occupaient que faibles superficies qui, autour des cases, relevaient du travail des femmes, et dont la production était destinée à l'autoconsommation. Depuis le début des 1990, les hommes se sont à leur tour largement investis dans cette culture, ce qui explique probablement la forte hausse de la production. Dans les principaux bassins arachidiers, il n'est pas rare que les paysans, y compris les grands producteurs, consacrent à l'arachide des superficies supérieures à celles dévolues au coton. Cette recrudescence de l'intérêt des chefs d'exploitation pour la culture de l'arachide s'explique dans une large mesure par l'amélioration de sa rentabilité par rapport à celle du coton.

La comparaison entre les revenus journaliers tirés de la culture d'un hectare de coton ou d'arachide est malaisée à établir, dans la mesure où les estimations du temps de travail de l'arachide varient largement, de même que le niveau des prix<sup>1</sup>. En retenant une hypothèse haute, selon laquelle un hectare d'arachide nécessiterait autant de travail qu'une surface équivalente de coton, on constate que l'arachide semble légèrement moins rémunératrice que le coton, lorsque le prix d'achat de celui-ci est élevé. Mais les dépenses fréquemment engagées pour les opérations culturales du coton diminuent cet avantage. En revanche, lorsqu'une chute des cours mondiaux plonge la filière cotonnière dans la crise, comme c'est le cas depuis fin 1990, la culture d'arachide devient au moins aussi avantageuse. Si l'on considère un temps de travail à l'hectare d'arachide de 64 jours, en revanche, cette dernière culture apparaît toujours comme beaucoup plus rentable. Si la culture de l'arachide s'inscrit en complémentarité du calendrier cotonnier, les revenus qu'elle distribue apparaissent aussi, socialement, complémentaires de ceux du coton. Ces derniers, comme ceux qui résultent de toutes les grandes cultures de rente en Afrique, sont l'apanage des seuls hommes. En revanche, les cadets sociaux, femmes et jeunes notamment, bénéficient largement de la production d'arachides et des activités de transformation et de commerce qui y sont associées. La préparation de produits dérivés d'arachide constitue une activité pourvoyeuse de revenus pour de nombreuses femmes-plus nombreuses même, dans les grandes régions productrices, que celles qui préparent la

---

<sup>1</sup>L'estimation du temps de travail à l'hectare pour l'arachide varie. L'étude ONDR-DSN 1993-1994 l'évalue à 64 jours. Mais le PASR retient une valeur de 140 jours environs, qui paraît excessive. On retiendra ici une valeur intermédiaire, comparable à celle d'un hectare de coton.

*bili-bili*<sup>1</sup>. Les revenus tirés de cette activité semblent pourtant plus modestes que ceux procurés par la bière- par exemple un bénéfice moyen de 2 900 F CFA pour une préparation d'huile et de tourteaux à Pala, contre 3 880 F CFA pour la préparation de la *bili bili*<sup>2</sup>. Ils remplissent sensiblement la même fonction sociale : les préparatrices occasionnelles en obtiennent des revenus supplémentaires pour les menues dépenses du ménage, tandis que les habituées sont souvent des femmes en situation sociale précaire, à qui cette activité fournit l'essentiel des moyens de subsistance.

## B- L'irruption de la Banque mondiale

### 1- La mise en cause du gain du coton

L'augmentation sensible de la production tchadienne de coton au cours des années 1990, où elle atteint plusieurs années consécutives des niveaux record, accompagne l'entrée de la filière dans une ère de turbulence et de lourde incertitude. Celle-ci dépasse néanmoins de loin la seule zone cotonnière du Tchad et concerne également au moins les autres pays cotonniers d'Afrique francophone. A partir du milieu de la décennie, la remise en cause du fonctionnement ancien des systèmes cotonniers s'enracine dans des débats idéologiques très vifs entre les institutions de Bretton Woods, qui souhaitent démanteler les filières cotonnières africaines, et les acteurs institutionnels de ces filières, qui prétendent les conserver. Les arguments des uns et des autres s'appuient dans une large mesure sur la défense de l'intérêt des producteurs ruraux.

Ces débats prennent au Tchad des dimensions très particulières. Celles-ci tiennent d'une part à l'importance de l'activité cotonnière dans l'économie et dans la

---

<sup>1</sup>Bière de mil traditionnelle.

<sup>2</sup>MBAYHOUEDEL, GUELEM, *Organisation des unités de transformation artisanale en zone de savanes : Cas de la transformation du sorgho en bière locale bili-bili à Moundou au Tchad*, Actes du colloque, 27-31 mai 2002, Garoua, Cameroun.

société du part tout entier. Les polémiques s'appuient d'autre part sur une histoire conflictuelle de l'anthropologie du développement et réactivent le vieux clivage entre partisans et adversaires de la culture du coton.

Avant l'entrée récente de la Banque mondiale sur la scène cotonnière, les affrontements idéologiques autour du coton tchadien mettaient aux prises deux catégories de protagonistes : du côté de l'accusation ; un courant que l'on pourrait qualifier de tiers-mondiste, incarné par la plupart des ONG, les Eglises et certains intellectuels, parmi lesquels notamment les chercheurs en sciences humaines<sup>1</sup>. Du côté de la défense des intérêts cotonniers se rencontraient à nouveau deux types d'acteurs : la plupart des représentants de l'Etat tchadien, hommes politiques et hauts fonctionnaires, dirigeants de la COTONTCHAD et de l'ONDR. Puis une mouvance d'obédience française, autour des différents outils de la coopération et du rayonnement extérieur de l'ancienne métropole que sont la CFDT, l'IRC, le ministère de la Coopération et la Caisse centrale, à travers ses appellations successives<sup>2</sup>.

Dés les années 1950, au moins, le problème de la répartition des bénéfices issu de la culture cotonnière s'est posé, dans des termes qui n'ont guère changé jusqu'à la période actuelle. La question de l'interprétation des chiffres, pour toutes les questions relatives aux problèmes cotonniers, se situe au cœur de la confrontation idéologique. Ainsi, dans les années 1950, plusieurs études convergeaient pour situer la rémunération moyenne d'une journée de travail pour le coton sensiblement au même niveau que le salaire minimum du moment<sup>3</sup>. Que le revenu journalier du planteur de coton soit légèrement supérieur ou légèrement inférieur au salaire minimum, il demeure globalement très faible, autour de 100 000 F cfa nets annuels par planteur. Cette faiblesse fonde une des critiques principales dirigées contre le système cotonnier dont les bénéfices reviendraient dans une trop faible part aux producteurs, et dans des proportions injustifiées à ses autres acteurs, la société cotonnière et l'Etat.

Le développement de la filière cotonnière revêtait une telle importance aux yeux de l'administration qu'elle la conduisit à privilégier les sociétés cotonnières, au-

---

<sup>1</sup>On trouve une expression de ce positionnement avec l'opposition, dans le cadre de « *l'Opération Mandoul* », entre les économistes et les sociaux, voir MAGNANT 1986 page 291

<sup>2</sup>La Caisse centrale de coopération économique(1958) devient la caisse française de développement (1992), puis l'Agence française de développement (1998)

<sup>3</sup>Voir Gaide 1956 page 714

delà du coût que cela pouvait représenter pour la puissance publique, simplement parce que « les sociétés se targuaient de représenter la seule activité économique rentable pour le pays <sup>1</sup>».

Ainsi, lors de l'introduction de la culture du coton dans les années 1930, l'administration, pour permettre aux sociétés cotonnières d'AEF de faire face à la crise économique mondiale, diminua le prix d'achat aux producteurs, tout en instituant des mécanismes visant à la subventionner<sup>2</sup>. De même ; après la deuxième guerre mondiale, la COTONFRAN reçut des garanties de rentabilité de ses frais d'exploitation, et put faire des bénéfices très élevés<sup>3</sup>. A ce titre, en distribuant des dividendes élevés à ses actionnaires grâce au labeur de paysans misérables, la COTONFRAN apparaissait comme l'archétype de la société d'exploitation coloniale, et cette image fut volontiers réutilisée ensuite pour attaquer la COTONTCHAD.

De même, on reprocha à l'Etat de ne pas utiliser l'argent issu de la manne cotonnière pour assurer le développement de la région de production. Dans les années 1950, l'argent de la caisse de stabilisation servit à entretenir les pistes mais aussi à embellir la capitale fédérale, la lointaine Brazzaville.<sup>4</sup>Dans le cadre de l'Etat indépendant, les revenus du coton servirent, officiellement, à financer l'effort de développement du pays tout entier. À ce titre, ils participaient de ces stratégies très souvent mises en œuvre dans l'Afrique des années 1960, d'inspiration socialiste, où l'exploitation d'une matière première agricole ( et des paysans qui la produisaient, que l'on sous-payait par rapport aux marchés mondiaux) servait à financer les politiques de développement, basées sur l'industrialisation ou les grands projets agro-industriels.

Les dysfonctionnements rapides qui affectèrent l'Etat tchadien le conduisirent surtout à financer des actions militaires contre le FROLINAT, puis contre la Libye. Au cours des années 1980-1990, l'argent procuré à l'Etat par l'activité cotonnière, de façon directe - impôts et taxes versés par la COTONTCHAD - ou indirecte - par des prélèvements plus informels - alimenta largement le processus de patrimonialisation

---

<sup>1</sup> J. Cabot 1957, *op. cit* page 504.

<sup>2</sup> STURZINGER 1983: page 645.

<sup>3</sup> J. Cabot, *op. cit*, 1957 504.

<sup>4</sup> ZIEGLE 1952 page 148

de l'Etat. A ce titre, il nourrit également le débat sur l'opposition nord/sud, les bénéficiaires actuels de l'Etat exploitant, comme avant eux les colonisateurs, leurs compatriotes du sud, rétablissant aussi dans sphère des représentations, une relation de maître à esclave largement fantasmée. Ainsi on pouvait entendre de la bouche d'un ancien politico-militaire « sudiste » vivant à N'Djamena<sup>1</sup> : « il faut dire les choses comme elles sont, crues : nous autres, nous sommes des esclaves de ceux là : les « nordistes », ils sont à la tête de COTONTCHAD dont le nouveau DGA, récemment nommé, était un proche du président, originaire du B.E.T., ils prennent l'argent à la présidence, ils sont les transporteurs, les commerçants. Et nous autres « sudistes » nous suons dans les champs<sup>2</sup> ».

## 2- La Banque mondiale au Tchad et la réaction de la CFDT

Après les crises des années 1980, où la plupart des Etats africains sont placés sous ajustement structurel, les années 1990 inaugurent un contexte nouveau. Celui-ci est dominé par les pressions de plus en plus fortes des institutions de Bretton Woods, et notamment de la Banque mondiale, pour conduire à la privatisation et au démantèlement des filières cotonnières de l'Afrique francophone, défendues par la France et les Etats africains. La COTONTCHAD constitue un des enjeux principaux de cette lutte d'influence, aux dimensions symboliques fortes- puisque le Tchad est l'un des plus anciens pays cotonniers et un de ceux où la filière a le plus d'importance<sup>3</sup>. Le rôle central de la Banque mondiale apparaît assez paradoxal, puisque cet instrument privilégié d'une mondialisation appuyé sur un socle idéologique libéral reprend nombre d'anciens arguments de la mouvance tiers-mondiste, ou ce qu'on appelait chez les journalistes africains le « scandale du coton africain »<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup>Entretien de novembre 1979 fait par G. Magrin.

<sup>2</sup>B. Rombaye, *les paysans du sud*, p. 225.

<sup>3</sup>*L'autre Afrique* 1997 p. 66.

<sup>4</sup>Titre d'un éditorial de Blaise Pascal Talla, paru dans le *Jeune Afrique Economie* du 15 septembre 1997 cet article véhicule sans distance les opinions de la Banque mondiale sur la filière cotonnières. Il fait l'objet de vives réactions des défenseurs du système cotonnière dans le revue coton et développement, voir CFDT 1997a et CFDT 1998b.

La Banque mondiale fut donc l'instigatrice des mesures d'ajustement sectoriel engagées au cours des années 1980. Celles-ci consistèrent par exemple, au Tchad, en un gel des prix d'achat du coton (1985-93), en la suppression des subventions sur les intrants et le matériel agricole, en la limitation des surfaces cotonnières et de capacité d'égrenage<sup>1</sup>. Devant le relèvement sensible des cours, fin 1993, la Banque mondiale fit pression conjointement pour que les sociétés cotonnières répercutent cette hausse sur le prix d'achat aux producteurs, mais surtout pour que soit amorcé un processus de privatisation-démantèlement des filières cotonnières. L'importance du décalage entre le prix payé au producteur et les cours mondiaux-avec un ratio de 35 à 45% en Afrique francophone, contre 65 à 70% en Inde ou au Zimbabwe- se situe à nouveau au cœur de la remise en cause de ces systèmes cotonniers.

Cet objectif se base sur le constat, exprimé dans une étude consacrée au Tchad<sup>2</sup>, que le système de commercialisation du coton, en ne répercutant pas assez les fluctuations haussières, constituerait un facteur déterminant de la pauvreté. Les auteurs déplorent ainsi l'écart entre le prix d'achat du coton-graine et le prix de vente CAF,<sup>3</sup> la COTONTCHAD étant accusée de ponctionner les petits producteurs pour assurer des transferts dont bénéficieraient les propriétaires (l'Etat) et les géants (la CFADT). La seule solution pour remédier à cette situation consisterait à libéraliser la commercialisation primaire de coton-graine, c'est-à-dire à permettre au jeu de la libre concurrence de répercuter les variations positives des cours mondiaux. Ce document sur le Tchad fait écho à un ensemble d'études comparables<sup>4</sup> où la Banque mondiale défend une approche ultra-libérale de la réorganisation de filières cotonnières.

L'offensive de la Banque mondiale a suscité des réactions très vives des acteurs des filières cotonnières africaines, et au premier chef de la CFDT. Les positions de celle-ci ont été exprimées notamment dans la revue trimestrielle de cette société, *coton et développement*. A travers des éditoriaux de plus en plus véhéments<sup>5</sup>,

---

<sup>1</sup>BEROUD 1998 page 5.

<sup>2</sup>WORLD BANK 1997 page 27-28

<sup>3</sup> Le prix d'achat du coton –grain en 1996- 1997 était au Tchad de 170 F CFA /kg, contre autour de 900 F CFA le kg de coton-fibre, livré sur les marchés de consommation, dit CAF (coût Assurance Fret). Ce prix intègre tous les coûts de la filière, de la production à l'assurance et au transport sur les lieux de vente.

<sup>4</sup>PURCELI, DIOP 1998.

<sup>5</sup>CFDT 1995a, 1996b, 1997c

la CFDT dénonce ces pressions à la privatisation destinées à satisfaire une pensée unique libérale<sup>1</sup>, le chantage au décaissement des fonds d'ajustement structurel utilisé par la banque vis-à-vis des Etats pour l'obtenir, mais également l'attitude pernicieuse de la Banque mondiale, qui n'hésite pas à utiliser comme preuve de l'inefficacité des filières les conséquences de mesures qu'elle a elle-même incité à prendre. Ainsi, les institutions de Bretton Woods déplorent le bas prix payé au producteurs, alors qu'elles ont imposé au cours des années 1980 le blocage des prix d'achat (au Tchad notamment) ; puis elles exercent des pressions pour que les prix d'achat soient relevés en même temps que les prix mondiaux, dans les années 1990, pour pouvoir ensuite dénoncer, quand les prix se retourneront, « la mauvaise gestion paraétatique des sociétés cotonnières, et préconiser le seul remède absolu, la privatisation<sup>2</sup> ».

Sur le thème fondamental de la rémunération du producteur, la CFDT dénonce le caractère spécieux de certaines analyses de la banque<sup>3</sup>. Entre autres mises au point concernant l'interprétation statistique et l'étude, dont le manque de rigueur systématique ne pourrait traduire que mauvaise foi ou incompétence, la CFDT justifie la différence entre le prix d'achat au paysan et le prix de vente CAF. Cet écart s'explique par les frais de production industrielle élevés, dans un contexte d'enclavement (coût de l'énergie), mais aussi par les coûts liés à l'assurance ou au transport sur des milliers de kilomètres (par terre puis par mer), ainsi que par les taxes prélevées à l'exportation par l'Etat tchadien. Cela dit, l'écart n'est pas aussi important que ce que suggère le décalage de présentation d'un prix d'achat de coton graine (170 F CFA /kg) et d'un prix de vente CAF de coton fibre (900 F CFA/kg), tel qu'il apparaît sur un graphique de l'étude de la Banque mondiale<sup>4</sup>. En effet, le coton fibre est acheté environ 425 F CFA / kg au producteur<sup>5</sup>, ce qui représente près de 50% du prix de vente CAF.

---

<sup>1</sup>CFDT 1995b : « certains bailleurs de fonds (.....) s'obstinent à vouloir démanteler les filières cotonnières de la zone franc qui ont l'immense défaut, malgré leurs résultats très positifs, de ne pas être conforme au dogme « politically correct » imposé par les adeptes de la pensée unique ».

<sup>2</sup>CFDT 1996b : 1

<sup>3</sup>BEROUD, 1998

<sup>4</sup>WORLD BANK 1997.

<sup>5</sup>Avec un rendement à l'égrenage de l'ordre de 40%, un kg de coton-graine fournit 400 grammes de coton fibre, ce qui situe la valeur du coton fibre au paysan à environ 425 F CFA (pour 170 F CFA /kg de prix d'achat du coton graine)

Enfin, au Tchad, par rapport à l'implication des producteurs dans la gestion de la filière, souhaitée par la Banque mondiale, les responsables de l'encadrement sont unanimes à déplorer l'insuffisance actuelle de maturité des organisations de producteurs. Celles-ci se révéleraient, de manière évidente, incapables de participer à armes égales, du moins à court terme, à l'organisation d'un système paritaire les associant avec les usiniers et les fournisseurs d'engrais internationaux. L'optimisme récemment affiché sur ce sujet, dans un document fortement influencé par un représentant de la Banque mondiale<sup>1</sup>, ne convainc guère. Il procède probablement bien davantage d'une mauvaise foi inspirée par la hâte de faire avancer un dossier sensible, immobilisé depuis des mois, que du constat lucide des progrès des associations paysannes.

### 3- Les prix du transport de coton plus élevés au Tchad

Une donnée comme le coût du transport contribue à exprimer les difficultés de communication et la réalité d l'enclavement. Le coût de transport du coton, qui intègre à la fois le prix du transport interne à la zone soudanienne (collecte du coton graine) et celui de l'évacuation vers l'extérieur, est assez bien connu. Selon le graphique ci-dessous.

Par rapport aux pays de l'Afrique de l'Ouest, le coût de transport et de mise à FOB de la tonne de fibre est de loin le plus élevé au Tchad, où il représente, en valeur absolue, trois ou quatre fois plus que dans les pays côtiers, et presque deux fois plus qu'au Mali.

Le transport participe à hauteur de presque 15% au prix de revient de la tonne de fibre, contre 3,4 à 6,2% pour les pays disposant d'une ouverture littorale, et 10,2% au Mali.

---

<sup>1</sup> REPUBLIQUE DU TCHAD 1999 a

Le tableau N ° 14: Le coût du transport du coton au Tchad et dans quelques pays de la zone franc.

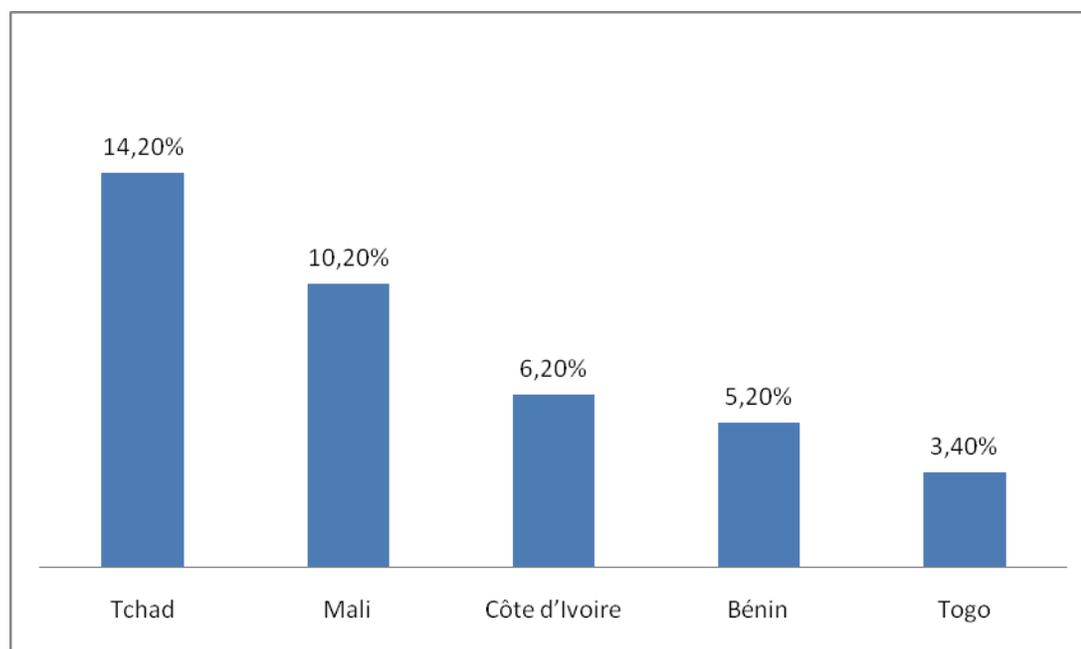
Les pays	Tchad	Mali	Côte d'Ivoire	Bénin	Togo
CT	120.610	69.070	45.677	36.050	24.675
PR	848.354	674.306	738.016	691.039	732.853
CT/PR	14,2%	10,2%	6,2%	5,2%	3,4%

Source : Agence française de développement

CT= Coût de transport et de mise à FOB de la tonne de fibre, en franc CFA.

PR= Prix de revient FOB total de la tonne de fibre, en franc CFA.

Figure N° 35 : Le coût du transport du coton au Tchad et dans quelques pays de la zone Franc.



Source : Agence Française de Développement (AFD).

Pour les autres produits, pour lesquels l'organisation contractuelle du transport n'est pas aussi poussée, il est difficile de proposer un indicateur synthétique représentatif du niveau des prix du transport dans le sud Tchad, qui permettrait des comparaisons avec d'autres espaces en situations d'enclavement. Les limites d'un raisonnement en termes de prix proviennent de la diversité de variables dont ceux-ci

dépendent. Pour une même distance, le prix du transport peut varier par exemple selon le prix du carburant à un moment donné, la saison, la nature des produits transportés, le type de véhicules engagés, ainsi que la négociation entre le transporteur et ses clients<sup>1</sup>.

Enfin, les coûts des transports sont influencés par les « frais de route » qui consistent essentiellement en taxes sans base légale prélevées systématiquement par tous agent porteur d'uniforme, principalement militaires, douaniers ou gendarmes. Ces pratiques, généralisées en Afrique, traduisent, de façon plus policée, les mêmes dysfonctionnements de l'Etat que la multiplication des coupeurs de route. L'Etat tolère un détournement de l'autorité déléguée à ses agents à leur propre profit parce qu'il n'est plus en mesure de les payer.<sup>2</sup> On estimait au début des années 1990 que ces taxes représentaient environ 25% des coûts du transport. Les transports de brousse, c'est-à-dire ceux qui concernent le plus les relations entre villes et campagnes, seraient dix fois plus touchés à la tonne/kilomètre que les transports internationaux<sup>3</sup>. Les années 1980-1992 ont été caractérisées par une multiplication des barrières de contrôle dans tout le pays, et notamment ans le sud, où le contexte politique, mais aussi le niveau d'activité économique et des échanges agricoles autorisaient d'importants prélèvements. Ainsi, on comptait en 1992 six barrières entre Moundou et Pont Karol, où les véhicules devaient s'acquitter de taxes de montants variables, de 500 F CFA aux barrières de brousse à 2 500 F CFA à Moundou et Kélo<sup>4</sup>.

Ces pratiques sont donc intégrées dans le fonctionnement du système des transports, et leur coût répercuté sur le prix demandé au client. Pour les transporteurs qui entreprennent des circuits réguliers, ces prélèvements anarchiques s'institutionnalisent de fait, en prenant la forme de forfaits, variables selon le type de véhicule et de marchandises. Ils ne deviennent très aléatoires, voire franchement arbitraires, que pour les transporteurs inconnus, c'est-à-dire étrangers au pays ou à la

---

<sup>1</sup>DETARD 1992 PAGE 25-31.

<sup>2</sup>Du moins dans un premier temps :le fait que les fonctionnaires soient régulièrement payé au Tchad à la fin des années 1990 ne remet pas en question ces habitudes.

<sup>3</sup>DETARD 1992 PAGE 27-28

<sup>4</sup>DETARD 1992 PAGE 16

région, qui risquent, eux, d'être lourdement taxés, s'ils ne sont sauvés par aucune proximité ethnique avec les forces de l'ordre.

## C- Les commerçants Tchadiens.

Les deux guerres civiles et le nouveau contexte politique et économique des années 1980 -1990, l'arrivée d'une vague importante de nouveaux acteurs dans le secteur commercial. Ils se partagent entre des commerçants musulmans originaires du Sahel tchadien et des femmes originaires du sud tchadien. Par rapport aux anciennes familles, ces nouveaux commerçants sont très nombreux, mais ils disposent souvent de moyens limités et ils jouent un rôle important dans le commerce transfrontalier. Certains sont spécialisés, d'autres non. On les trouve dans les domaines les plus divers.

### 1- Les commerçants musulmans

Les commerçants musulmans récemment installés présentent deux type d'origine différents, même si cette distinction n'est guère perçue par les « sudistes » tchadiens. On compte d'une part de forts contingents de Sahéliens, originaires des mêmes régions que les vieilles communautés marchands installés au sud (Ouaddiens, Bornou, Kanembous, Baguirmiens, Arabes) ils utilisent quand ils le peuvent les réseaux familiaux qu'elles constituent pour s'établir dans le sud. On trouve d'autre part des populations sahariennes (Gorane, Toubous, Zaghawa), dont l'implication dans les activités commerciales ne s'inscrit que rarement dans une ancienne tradition marchande et s'explique en grande partie par le nouveau contexte politique.<sup>1</sup> La présence au pouvoir depuis 1982 à nos jours de ressortissants de ces régions<sup>2</sup> a nettement favorisé cet engouement commercial, à travers les indulgences douanières

---

<sup>1</sup>ARDITI, *op,cit*, page 262

<sup>2</sup>Goukouni Oueddeye (1980-1982) est Toubou, Hissene Habré Gorane(Annakaza), et Idriss Débye Zaghawa (Bidéyat)

qui en découlaient, ou encore les facilités d'accès aux marchés publics. Par ailleurs, l'origine de ces commerçants sahéliens témoigne de l'influence relative de la proximité géographique dans la définition des champs migratoires. Ainsi, les Kréda du Kanem (considérés comme des Gorane) sont particulièrement nombreux dans l'ouest de la zone soudanienne, notamment à Pala et Moundou. Inversement les Ouaddaiens ou les Arabes du Batha dominant à Sarh, située 300 km plus à l'est.

M.C, 31 ans, est assez représentatif de ces nouveaux commerçants sahélo-sahariens établis dans le sud, Toubou de Faya, il a pu fréquenter l'école jusqu'en classe de sixième, en suivant son père militaire à Bol durant quelques années. A partir de 1976, vit à Faya avec sa famille, qui exploite un assez grand jardin (56 palmiers dattiers). Il possède également une dizaine de chèvres, et 37 chameaux, dont il a hérité, qui nomadisent dans l'Ennedi. Il a commencé à faire du commerce en 1984, où il s'est rendu auprès d'un parent à Sarh. Peu après, il gagne Moundou, où il a également de la famille. Il s'installe à Kélo, et se spécialise dans le commerce des dattes. Il s'approvisionne chaque mois à N'Djamena, auprès d'originaires de Faya de sa connaissance, et amène une dizaine de sacs de 100kg, il est le seul commerçant spécialisé dans les dattes à Kélo. Il vend ses marchandises soit sur le marché de Kélo, soit, chaque semaine, sur le grand marché hebdomadaire de Pont Karol. Ses clients sont des commerçants camerounais ou tchadiens immigrés dans les pays limitrophes, surtout musulmans, mais aussi des originaires du sud. Les dattes, qui constituent un produit assez nouveau dans le Tchad cotonnier, sont surtout consommées par les enfants et les élèves.

Ses migrations, orientées d'abord par les réseaux familiaux, ont été motivées par le désir de quitter la région de Faya, touchée par la guerre civile puis par la guerre tchado-libyenne presque tout au long des années 1980. Les perspectives commerciales du sud du Tchad, où l'augmentation de la production cotonnière et l'essor du vivrier marchand augmentent la circulation monétaire au cours des années 1990, l'ont ensuite incité à y demeurer. De Sarh à Moundou puis Kélo, ses déplacements témoignent d'abord d'une expérimentation des potentialités des différentes villes. Le choix de Kélo, où les Toubou sont très peu nombreux (peut être cinq familles seulement), semble manifester aussi un besoin d'équilibre par rapport aux réseaux familiaux.

En outre, les mouvements migratoires sont souvent liés à la possibilité d'exercer des activités commerciales au sud, où le statut d'immigrant rend de toutes façons l'accès la terre difficile. Les nouveaux venus procèdent parfois en plusieurs étapes : des séjours courts pour évaluer les potentialités de tel ou tel milieu préludent souvent aux installations définitives. Le commerce de l'arachide, pendant cette période a parfois constitué un facteur déclencheur de se mouvement migratoire

## 2- L'émergence des commerçantes Tchadiennes

Le commerce au Tchad montre une nette prédominance masculine parmi les grands importateurs ou exportateurs depuis l'indépendance jusqu'aux années 1980. Les véritables réussites féminines s'observent pour l'essentiel parmi les ressortissantes tchadiennes du sud (en général chrétiennes) les succès féminins sont globalement récents, ils s'affichent seulement depuis les décennies 1980 et 1990 au Tchad. De fait, la majorité des femmes participent à un « petit » trafic frontalier. « Petit », d'abord par les bénéfices dégagés. Leur commerce relève tantôt d'une activité de survie, tantôt il vient en complément d'une autre source de revenus principale (qui peut être celle du mari), voir il peut s'agir d'une activité d'épargne temporaire destinée, par exemple, à l'achat de cadeaux de mariage. Au Tchad peu de femmes sont engagées dans le commerce extérieur pendant les années 1960 à 1970. Les échanges transfrontaliers auxquels les femmes tchadiennes s'adonnent sont de faible amplitude. Il s'agit d'un trafic à courte distance, dénommé par certains « commerce capillaire<sup>1</sup> » le trafic de vaisselle entre Banki, Kousseri et N'djamena, le commerce de sucre, de pagnes et de vivres frais auquel se livrent les femmes Sara entre N'Djamena et Kousseri. Les installations commerciales dont disposent les femmes au marché sont en moyenne sommaires (étals, tables), particulièrement dans bassin du lac Tchad. Une minorité d'entre elles possèdent des boutiques ou des dépôts et il ne s'agit quasiment jamais de commerçantes musulmanes. Celles-ci, lorsqu'elles commercent, vendent dans une rue de leur quartier, devant chez elles, voire à domicile. Les créneaux commerciaux qui

---

<sup>1</sup>HERRERA, 1995 ;

sont concédés aux femmes sont spécifiques. Ils concernent les produits agricoles ou de cueillettes, parfois cuisinés ou transformés (gâteau de riz ou de farine, arachides cuites, poissons fumés), la vaisselle, les boissons (industrielles ou artisanales), le sucre, le savon, et les tissus. L'implication des femmes dans le commerce transfrontalier est très évidente et intéressante entre Tchad, Cameroun, R.C.A et Nigeria. Le commerce de produits alimentaires et de biens de première nécessité (savon, tissus, vaisselle) nécessaires à toute maisonnée forme le socle de leurs activités et fait écho à leur statut de maitresse de maison.

En effet, la faible participation des femmes au commerce d'import-export, est partiellement liée à leur fonction de procréatrice, laquelle est centrale dans les sociétés africaines on attend des femmes qu'elles assurent une descendance nombreuse par ce que cela constitue une source de prestige social et un signe de richesse (dans les milieux musulmans ), parce que cela assure d'avantages de main-d'œuvre agricole (pour les groupes bantou et les sociétés agraires de la savane) et parce que les enfants sont une garantie de soutien pour les parents devenus vieux et les responsabilités familiales qui incombent aux femmes retardent, sinon limitent, leur entrée dans le commerce. Elles peuvent difficilement délaisser leur domicile pour voyager tant qu'elles ont des enfants en bas âge.

Par ailleurs, la traditionnelle division sexuelle des statuts et des tâches, dans les sociétés agraires, ne dispose pas les femmes au commerce lointain : outre la reproduction biologique de l'espèce, ces dernières assument la production agricole vivrière. A elles (et aux enfants) reviennent le travail aux champs et l'approvisionnement du foyer ; l'homme est, lui préposé aux activités de pêche, de chasse, de guerre, de commerce et, à partir des années 30 et 40, aux cultures de rente. Dans les milieux paysans animistes ou chrétiens, la vente de surplus vivriers à destination des marchés urbains (en plein essor au milieu du XXème siècle) permet aux femmes d'obtenir des revenus monétaires pour subvenir aux besoins quotidiens du foyer (habillement, fourniture scolaire) et cette modeste autonomie financière est largement admise.

Dans la partie septentrionale du Tchad Cameroun et du Nigeria, le poids de l'Islam explique du moins chez les groupes comme les peuls, le faible nombre des

femmes commerçantes, la culture islamique limitant les sorties dans les lieux publics, pour des raisons de convenance, Ousman Dan Fodio, instigateur du djihad peul au Nord-Cameroun, interdisait clairement la fréquentation des marchés aux femmes où écrit-il « elles se battent et se frottent les épaules contre celles des hommes ». Il insistait en compensation sur l'obligation faites aux hommes de pourvoir aux besoins de leurs épouses. Dans l'esprit traditionnel peul, le prestige social tient à l'entretien de plusieurs femmes qui ne travaillent pas encore (encore moins aux champs) et qui sont tenues en dépendance financière. Ce trait culturel est bien expliqué par Lisbet Høltedahl<sup>1</sup> dans une étude sur les femmes de Ngaoundéré : Le refus des Peul d'accorder une indépendance financière à leur(s) épouse(s) demeure vivace, surtout parmi ceux qui n'ont pas mené d'études. Les commerçantes Peul sont ainsi plutôt rares.

Les préceptes islamiques relatifs au rôle de la femme (tenue de rester à l'abri derrière les murs de la concession) connaissent des modulations selon les ethnies. Les Bamoun ou les groupes fraîchement islamisés du Nord-Cameroun (comme certains Mafa, Mboum, Baya, Toupouri) concèdent une plus grande marge de manœuvre aux femmes et tolèrent leur insertion dans des circuits économiques. De même, les Haoussa et les Kanouri admettent l'accès des femmes à une indépendance financière<sup>2</sup>. Les femmes haoussa, kanouri ou Mafa commercent donc, mais elles recourent aux services de leur enfants pour vendre leur produit (alimentaires ou autres) hors de la concession familiale, José Van Santen (1993) relate, par exemple, comme les femmes islamisées de Mokolo recourent à des «boys» Mafa pour revendre en ville les produits de contrebande rapportés du Nigeria (vaisselle, cola, oranges, farines) afin de ne pas heurter les principes de l'idéologie musulmane. Par ailleurs, il semblerait que les négociants musulmans scolarisés jusqu'au secondaire, voire jusqu'à l'université (leur nombre est en augmentation parmi la nouvelle génération) cherchent à épouser des femmes pourvues d'un bagage scolaire minimum (école primaire), et ne renâclent pas à ce que celle-ci gèrent un pan de leurs affaires (location des villas, la vente des produits d'Arabie Saoudite).

---

<sup>1</sup>« To the Fulani, a man's rank is reflected in his wife's total economic dependence and her symbolic expression of subordination ».

<sup>2</sup>Høltedahl, *op, cit*, 1993.

En Afrique centrale, l'émergence de grandes figures commerçantes féminines reste donc un phénomène récent (surtout dans le bassin du lac Tchad), propre aux années 70 et surtout 80. Plusieurs facteurs ont présidé à cette évolution, en premier lieu la récession socio-économique durable. En réduisant les revenus des hommes, «la crise» a passablement modifié les rapports entre hommes et femmes, incitant celles-ci à élaborer leur propre stratégie d'accumulation. Par exemple, au Sud-Cameroun, la chute continue des cours du cacao et du café (une culture de rente du ressort des hommes) et, à l'inverse, le développement de la commercialisation des cultures vivrières (apanages des femmes) ont abouti à un renversement des rôles entre les deux sexes : à l'intérieur des foyers, l'essentiel des revenus est désormais rapporté non plus par l'homme, mais par la femme traditionnellement réduite dans la société patrilinéaire fang à un instrument de production agricole et de reproduction biologique (Balandier, 1955).

Deuxièmement, la scolarisation des femmes (dans la moitié méridionale du Tchad et du Cameroun et, à moindre degré, dans la région du lac Tchad) a constitué un puissant vecteur de changements. Elle a offert aux femmes des opportunités nouvelles sur le plan matrimonial et professionnel : les emplois salariés (secrétaire) auxquels elles accèdent, servent souvent de tremplin (financier) au lancement d'activités commerciales et leur permettent (par exemple, dans les hauts plateaux de l'Ouest-Camerounais), de se dégager des travaux agricoles. L'urbanisation et, avec elle, la diffusion de modes de pensée et de comportement «occidentaux» ont également influé sur l'émancipation des femmes, encore une fois pour celles qui ont poursuivi des études : les femmes scolarisées du sud sont de moins en moins enclines à accepter les mariages polygames, et les femmes musulmanes instruites préfèrent, elles, rester mères célibataires plutôt que de se marier avec un homme polygame.

Au final, les femmes rencontrées qui ont réussi à accumuler des richesses grâce au commerce ont toutes été scolarisées, au minimum jusqu'en primaire, au mieux jusqu'à l'université. Au Tchad, elles sont originaires du sud, en majorité chrétiennes ou converties récemment à l'islam. Actuellement au Tchad, les femmes dont l'assise financière est importante sont pratiquement toutes originaires ou proche du pouvoir actuel, les autres étant impliquées dans des activités plus modestes, la plupart ont

débuté le commerce grâce à l'aide de leur père ou de leur mari, lesquels sont souvent commerçants ou fonctionnaires (plus ou moins haut placés). La restauration constitue fréquemment l'activité préliminaire au commerce proprement dit.

### 3- Hélène et Martine : deux commerçantes tchadiennes

Les deux biographies de commerçantes qui suivent résument les observations générales. La première présente le cas d'une femme tchadienne (Hélène) impliquée dans un petit commerce frontalier de proximité (celui de vivres frais et de biens de première nécessité), entre N'Djamena et Kousséri.

Le second exemple (Martine) est celle d'une femme participant au négoce lointain. Son itinéraire étaye l'apparition de grandes commerçantes sudistes au Tchad depuis les années 80, témoignant ainsi de l'évolution de mentalité à l'intérieur du groupe Sara et de la percée des femmes tchadiennes dans le négoce au long court.

Comme la majorité des femmes tchadiennes adonnées au trafic frontalier, Hélène est originaire du sud du pays : Ngambaye ; elle est née dans un village de la sous-préfecture de la Bayonne (Logone occidentale). C'est une célibataire de 24 ans, sans enfants, convertie au protestantisme par sa tante. Elle est issue d'une famille catholique, de huit enfants : deux de ses frères sont partis étudier à l'étranger, l'un en Chine, l'autre à Cotonou (Benin). Ses parents ont habité N'Djamena jusqu'aux «événements» de 1979 : son père alors chauffeur à la mairie et sa mère vendeuse de *bili-bili* (bière de mil). Cependant ses parents sont réinstallés au village, avec leur deux plus jeunes fils, et sont cultivateurs. Ils envoient régulièrement des sacs de mil à leurs enfants restés dans la capitale. Hélène vit dans la concession paternelle, au quartier Chagoua. Elle habite un deux pièces aux murs en banco, au toit de végétaux tresses, fermé par une porte en tôle, et dépourvu d'eau et d'électricité.

Elle a commencé le commerce entre N'Djamena et Kousséri (où elle a de la famille) en 1991, parallèlement à l'école. Cependant, elle est en terminale à l'école privée Jean Paul Sartre mais, faute de pouvoir payer les cours à la fin de chaque mois

(l'inscription annuelle coûte 70 000 francs CFA) (110 euros), elle a cessé de «fréquenter» en cours d'année. Les charges familiales l'obligent désormais à se consacrer exclusivement au commerce depuis février 1991. Elle doit en effet subvenir aux besoins de ses deux cadets écoliers (en 6ème et CM1) qui logent avec elle dans la concession paternelle ; elles aident aussi un grand frère étudiant à Dembé (quartier à Ndjamena) et une sœur ainée, installée à Farcha. Hélène doit assumer des dépenses imprévues, comme la prise en charge du voyage retour de sa mère, venue lui rendre visite pendant sept mois : le paiement du taxi entre N'Djamena et Moundou, les cadeaux à acheter pour le départ (sel, pagnes) sont autant de charges supplémentaires dont elle doit, seule, s'acquitter. Jusqu'alors, la jeune arrivait à joindre les deux bouts grâce aux loyers mensuels (4 550 francs CFA chacun) payés par les deux locataires habitant dans la concession. Or, depuis deux ans, ces derniers ne s'acquittent plus du bail. L'un lui doit plus de 45 000 francs CFA, un autre s'est enfui, laissant 60 000 francs CFA de dettes. Par ailleurs, trois chambres de la concession, dégradées, ne peuvent plus être louées.

Hélène se rend quatre fois par semaine à Kousséri avec un groupe d'amies pour y acheter des marchandises (mangues, œufs, bananes, sucre, savon) qu'elle écoule au détail sur le marché de Dembé, assise derrière une table basse en bois, en bordure du goudron. Elle paye 400 francs CFA de taxi entre Dembé et le pont Ngueli (200 francs pour sa place et 200 francs pour ses bagages, composés d'arachides, de patates, de haricots et de bidons de lait). Elle traverse le pont à pied et reloue pour le même tarif un autre «clando» (moto taxi de l'autre côté de la frontière avec le Cameroun) entre la sortie du pont et Kousséri. Au retour du Cameroun, elle verse 200 ou 300 francs CFA à la «barrière» de Ngueli (100 ou 200 francs coté camerounais, et 100 francs coté Tchadien). Elle paye aux douaniers tchadiens une «quittance» de 200 francs par plateau d'œufs et donne éventuellement une commission de 750 francs CFA au chauffeur de taxi quand il transporte en contrebande son savon de l'autre cote du pont. Les bénéfices retirés du commerce ne sont plus aussi lucratifs depuis les mesures d'interdiction d'importation de 1992 (sur le sucre, le savon et les pagnes) qui l'obligent à diminuer les quantités de marchandises rapportées. Elle parvient néanmoins à participer à trois tontines

distinctes (dites «paré» en Ngambaye). La première, à versement hebdomadaire (entre 1 000 et 1 500 francs CFA) couvre ses dépenses quotidiennes (nourriture, habillement) ; la seconde qui fonctionne par quinzaine avec 14 membres (qui apportent chacun 2 500 francs CFA) lui servait à payer ses frais de scolarité ; la dernière tontine, mensuelle, exige une contribution de 5 000 francs CFA de la part des neuf participants : elle a permis à Hélène de commencer à construire une maison (en terre et tôle).

. Martine, 37 ans, est propriétaire à N'Djamena (boulevard des Sao) d'un vaste magasin d'alimentation générale, construit en dur et équipé de deux réfrigérateurs et d'un ventilateur au plafond. Elle est originaire d'un village du Logone oriental (son père vit à Doba où il gère un dépôt de boissons) et est issue d'une famille chrétienne. Alors qu'elle est élève en CM2, elle se marie avec un officier de la région du Chari-Baguirmi et part s'installer avec lui, en location, dans la capitale. Sous la pression de ses beaux parents, elle met alors un terme définitif à ses études. En 1982, son mari est tué au combat, lors de la guerre civile qui secoue le Tchad, la laissant veuve avec trois enfants. Après une année de deuil, elle se lance dans le commerce de petit mil, grâce à la somme de 200 000 francs CFA, que lui a confiée son mari la veille de son départ. Retournée au village lors de la guerre civile, elle collecte dans les villages céréales et arachide qu'elle revend en 1984 à N'Djamena, en plein moment de disette. Ses spéculations dans le domaine des céréales lui permettent de devenir distributeur-grossiste de bière gala, un créneau fréquemment exploité par les non-musulmans. Achetée à Moundou aux Brasseries du Logone, la bière est écoulée sur N'Djamena : un camion, loué en association avec d'autres femmes, achemine à chaque trajet ses 200 ou 300 cartons de bière. L'augmentation progressive du nombre de casiers distribués le conduit à louer le camion pour elle seule, puis elle acquiert, grâce à un crédit de la Banque tchadienne des crédits et dépôts (BTCD), deux camions, rachetés à des organismes humanitaires. En 1985, elle ouvre un magasin d'alimentation générale, boulevard des Sao, dans un local loué.

Jusqu'à la dévaluation du franc CFA, elle partait régulièrement (une fois l'an, lors des vacances d'été) rendre visite à sa fille, qui vit chez sa sœur en France et en profitait pour rapporter cosmétiques et vin bouché français. Son fils, qui réside au

Bénin, se charge de lui expédier par avion alcools et liqueurs, de sorte qu'elle effectue désormais rarement le trajet en avion jusqu'à Cotonou. En 1995, Martine part elle-même au Cameroun, au volant de son pick-up, pour s'approvisionner en produits commercialisés par Tchad-Import (bière Castel, eau, pâtes, liqueurs, sirops). Elle se rend à Douala une à deux fois l'an (son véhicule est hissé sur le train au retour) et régulièrement à Maroua et Kousséri.

Martine est devenue en 1990 actionnaire de Tchad-Import (une filiale de Boissons et Glacières International – BGI – contrôlé par le groupe Castel). Elle a fait bâtir une maison à N'Djamena et acheté un terrain de 800 000 francs CFA sur lequel est construit, depuis 1993, son magasin. Membre officiel du GPR (Groupement des Professionnels Routiers), une société commissionnaire de transport, elle emploie 20 personnes. Elle a tenté au début des années 90, l'exportation de gomme arabique (qui est, avec les céréales, l'une des activités distinctives des grands commerçants tchadiens). Cependant les autres exportateurs l'en ont dissuadée, refusant de la mettre au fait des principales ficelles du métier. Martine est membre et trésorière de l'association des femmes commerçantes du Tchad (AFTC), créée en 1993, et avec laquelle elle est partie en Chine, assister à la conférence mondiale sur la femme<sup>1</sup>. Dans l'immédiat, elle projette d'agrandir son magasin : la construction d'un bâtiment attenant à sa boutique vient d'être achevée. L'achat d'autres camions figure également à son programme.

Les femmes ont pendant longtemps occupé une place marginale dans les activités commerciales. Sauf cas précis (« premières dames » du pays, épouses de chef d'Etat) elles faisaient partie des « petits » trafiquants qui ne partaient pas bien loin et qui géraient des quantités modestes de marchandises. Ce tableau reste encore partiellement vrai aujourd'hui. Néanmoins une élite commerciale féminine a émergé dans les années 70, qui s'est renforcée au cours des années 80 et 90. Regroupées fréquemment au sein d'une association nationale de femmes commerçantes, ces nouvelles chefs d'entreprise participent à des échanges lointains, brassent des millions et construisent des fortunes immobilières et économiques grâce au jeu sur la frontière.

---

<sup>1</sup> 4<sup>e</sup> Conférence mondiale sur les femmes, en septembre 1998, sur le thème « la déclaration de Pékin » le programme d'action était : renforcer le pouvoir des femmes aux niveaux social, économique et politique.

S'ils sont les acteurs clés de l'animation frontalière, les commerçants et les transporteurs individuels n'en sont pas les seuls bénéficiaires : dans leur sillage travaillent une kyrielle d'intervenants (employés, collecteurs, correspondants...) qui profitent, eux aussi, des retombées de la frontière. La diversité des rôles tenus par ces intermédiaires, surtout dans la filière du transport, conduit à les dissocier des commerçants et transporteurs.

# CHAPITRE VIII :

## L'INSECURITE LIEE AUX TROUBLES POLITIQUES OU AU BANDITISME

### A-Les risques frontaliers

Dans ce chapitre nous analysons le faisceau de risques auquel se heurtent les praticiens de la frontière et l'univers extrêmement labile dans lequel ils évoluent. L'insécurité liée aux embuscades des Codos et aux rançonnements par les coupeurs de route est une donnée incontournable pour tous les usagers de la frontière. Les entraves des barrières et les rencontres des douaniers ont impacté à la baisse du commerce extérieur de cette période. Notre exposé portera aussi sur le décollage des échanges avec les pays arabes, l'augmentation des importations d'essence nigériane informelles et ses impacts sur le manque à gagner pour l'Etat tchadien

#### 1- Les Codos du sud

Le problème de la sécurité contient des dimensions plus spécifiques au Tchad. Il renvoie à deux types de causes différents. Les premières sont d'ordre politique. Alors que les maquisards du FROLINAT attaquaient dans leurs fiefs du centre –est du pays, à partir de la fin des années 1960, les véhicules de l'Etat et ceux des compagnies commerciales qui travaillaient pour son compte (COTONTCHAD, SONACOT<sup>1</sup>), l'attaque des véhicules fut aussi une des formes de la lutte des Codos du sud, au cours des années 1980 et 1990. A travers l'agression de commerçants et de transporteurs,

---

<sup>1</sup> Société Nationale de Commercialisation du Tchad.

principalement musulmans, les rebelles estiment s'en prendre au pouvoir « nordiste » de N'Djamena, dont les commerçants musulmans établis au sud seraient des complices objectifs.

Cela étant, la forme dominante de l'insécurité réside probablement dans le phénomène des « coupeurs de route », particulièrement répandu dans les Etats en crise de l'Afrique centrale (Tchad, Cameroun, RCA). Bandits de grand chemin de l'époque contemporaine, ils arrêtent les véhicules sous la menace d'armes de guerre ou en se faisant passer pour des membres des forces de l'ordre, et dévalisent les passagers. Au niveau du commerce, au niveau de la sécurité, ces coupeurs de route sont une des causes directes de la baisse du commerce extérieur du Tchad de cette période. Au Tchad, par exemple, ils étaient à l'origine souvent issus d'une des multiples tendances qui s'étaient affrontées lors de la guerre civile et de ses suites. On y retrouve, parfois pêle-mêle dans les mêmes bandes, d'anciens combattants « nordistes », des Codos laissés à eux-mêmes<sup>1</sup>, des militaires déflatés, parfois aussi des militaires en activité bénéficiant d'une grande impunité du fait de leur appartenance aux ethnies au pouvoir. Les exactions des coupeurs de route se sont multipliées au cours des années 1980-1990. Or, ces décennies sont marquées par la guerre civile au Tchad, et, partout, par un relâchement de l'encadrement étatique, dans le contexte de la crise économique et des plans d'ajustement structurel.

Les coupeurs de route privilégient les marges mal contrôlées des territoires nationaux, et donc les zones frontalières, aussi bien sur les grands axes de communication internationaux que sur les pistes secondaires. A l'échelle sous-régionale, certaines sections se distinguent par la fréquence des incidents qui y surviennent. La portion de route où le corridor nord camerounais n'excède pas 30 km de largeur, entre le Nigeria et le Tchad au nord de Mora, est réputée pour être une des plus dangereuses. En RCA, dès que l'on s'éloigne de Bangui, tous les axes de la communication internationaux sont concernés par le phénomène des *Zarguina*, à la faveur des zones les moins peuplées, au couvert forestier le plus dense. Au sud du

---

<sup>1</sup>Lors des cycles de rébellion, la réconciliation qui ponctuent les relations des mouvements politico-militaires du sud avec le pouvoir de N'Djamena, les chefs rebelles et leurs Lieutenants sont souvent ralliés en échange de postes dans la sphère de l'Etat, mais leurs troupes ne sont pas toujours aussi bien loties. Les mécontents retournent parfois en brousse, où ils deviennent de simples coupeurs de routes sans motivations politiques.

Tchad, les espaces les plus touchés, sont souvent périphériques-vers Baïbokoum et Beinamar, le long de l'axe Binder/ Fianga, de l'axe Donia/Goré,- mais ils peuvent aussi être éloignés des frontières. Le secteur de Krim Krim, par exemple, a été longtemps réputé comme particulièrement infesté.

Les coupeurs de route attaquent rarement les véhicules au hasard. Dotés de réseaux d'informateurs efficaces, ils s'en prennent le plus souvent aux camions transportant des commerçants sur le chemin des principaux marchés hebdomadaires, qui détiennent sur eux des sommes importantes d'argent liquide. Les relations des bandes de coupeurs de route avec les autorités sont souvent équivoques. La passivité de l'administration ou des pouvoirs traditionnels trahit souvent des collusions avec les malfaiteurs. De même qu'on accuse souvent au sud du Tchad tel ou tel sous-préfet d'entretenir des liens douteux avec les coupeurs de route, on peut s'étonner de l'indifférence apparente d'un chef traditionnel aussi puissant que le *Lamido* de Rey Bouba face à ce problème. Il est probable que le *Lamido* se contente d'un équilibre subtil entre les revenus qu'il tire des prélèvements sur l'activité du grand marché frontalier de Mbaïboum et les avantages politiques qu'il retire des agissements des coupeurs de route, particulièrement actifs dans cette zone située au contact de trois frontières<sup>1</sup>. L'insécurité, si elle n'empêche ni les déplacements, ni le commerce, conduit les commerçants à mettre en place des stratégies d'adaptation au risque. Elle participe d'un climat général d'incertitude qui pèse sur les relations commerciales, soit à importations ou aux exportations et se répercute sur la détermination du prix des produits et du transport.

A la grande vulnérabilité vis-à-vis des impulsions extérieures s'ajoutent des contraintes politico-militaires très fortes, internes au pays. Celles-ci peuvent d'ailleurs être considérées, du point de vue du système socio-économique de la zone soudanienne du Tchad, comme étant également des pressions externes, tant elles sont perçues comme des agressions étrangères. De même que les grandes famines accompagnent souvent les guerres, comme en Ethiopie en 1984, au sud du Soudan en 1998, ou dans les différents Etats de la corne de l'Afrique en 2000, la précarité alimentaire récurrente du Tchad va de pair avec une situation d'insécurité chronique

---

<sup>1</sup> BENNAFLA page, *op, cit*, 70, 1998 :

depuis vingt ans. Point de grande famine mais des disettes. Point de grande guerre mais des troubles politico-militaires récurrents.

Depuis les années 1982 -1983, quand les FAN d'Hissene Habré avaient entrepris de prendre le contrôle du réduit « sudiste » où le colonel Kamougué commandait les restes des FAT<sup>1</sup>, jusqu'à la fin des 1990, les acteurs de l'insécurité qui règne dans la zone soudanienne sont restés les mêmes. Les paysans subissent à la fois les méfaits des Codos, qui se comportent parfois comme de simples brigands et vivent sur le pays conquis, et ceux de l'armée régulière, composée en grande partie de ressortissants du nord voire de l'extrême nord du Tchad, qui agissent souvent comme s'ils se trouvaient en pays conquis, et se livrent à des exactions de toutes sortes. Celles-ci peuvent être lues d'ailleurs, tant du point de vue de ceux qui s'en rendent coupables que de celui des paysans qui les subissent, comme une réédition de la pratique de la *razzia*, après 80 ans d'interruption liée à la paix coloniale. Or, la *razzia* a toujours constitué un risque majeur pour les systèmes agricoles sahélo-soudaniens, dont certaines caractéristiques s'expliquent par des stratégies d'adaptation à ce danger<sup>2</sup>.

La géographie de ces troubles a connu une certaine évolution. Si l'insécurité demeure un élément lourd du contexte, elle culmine lors de quelques périodes de crise précises. La première s'étend de 1982 à 1985. Elle concerne surtout les régions les plus méridionales et orientales de la zone soudanienne : de Baïbokoum à Maro et Kyabé en passant par Moïssala ou Goré. Le Moyen-Chari, objet d'une forte répression au cours des années 1980, parce que la majorité des cadres politiques et militaires de l'ancien régime étaient issus de cette région<sup>3</sup>, échappera ensuite à la plupart des conflits. Au cours des années 1990, on assiste à un resserrement de la zone d'irréductibilité au centre-ouest et au sud-ouest de la zone sud. Les espaces les plus concernés par le cycle de rébellion et de répression semblent se centrer sur le pays Ngambaye, dont sont issus les principaux chefs militaires rebelles des années 1990 (Moïse Ketté, Laokein Bardé), et s'étendent dans les cantons méridionaux, forestiers

---

<sup>1</sup> Forces armées tchadiennes, fidèles aux régimes des présidents Tombalbaye et Malloum.

<sup>2</sup> SEIGNOBOS 1989 : page 355

<sup>3</sup> Le président Tombalbaye est un Sara-Madjingaye de Bessada, (entre Koumra et Sarh), les généraux Malloum et Kamougué des Mbaye de Moïssala.

et peu peuplés, propices aux activités clandestines. De vastes espaces appartenant à la zone soudanienne n'ont quasiment pas été touchés par ce phénomène de l'insécurité : le nord et ouest ont dans les années 1990, à l'exception d'une zone très localisée, correspondant à un événement précis et de courte durée.

À partir de 1994, avec le retour à la paix et la consolidation du pouvoir central, la menace des « coupeurs de route » a diminué, sans disparaître totalement pour autant.

## 2- Les entraves à la circulation entre le Tchad et le Cameroun.

Les aléas de la circulation terrestre en Afrique centrale forment un autre écueil pour les acteurs de la frontière. L'incertitude qui pèse sur les délais d'acheminement des marchandises et sur le coût de transport tient dans une large mesure aux multiples barrages de contrôle installés sur les routes. Ces derniers, érigés par divers représentants de l'Etat ou des autorités traditionnelles, sont l'occasion de tracasseries et de ponction financières.

Certains de ces barrages sont légitimés par l'Etat, comme par exemple au Tchad, les postes du Bureau national de fret (BNF)<sup>1</sup> qui taxe tous camions plus de trois tonnes (500 franc CFA par tonne pour le transport intérieur et une redevance égale à 14% du prix de transport pour le trafic international<sup>2</sup>) ou, au Cameroun, les postes de péage implantés depuis 1993 sur les routes goudronnées (il y en a quatre sur la voie Douala/

---

<sup>1</sup>Le BNF existe depuis la fin de l'année 1989, il est chargé de collecter des statistiques sur le fret routier, de veiller à la réparation des quotas de transport international entre camionneurs tchadiens (65%) et camerounais (35%) et de prélever une taxe de 14% sur le prix de chaque expédition de fret transporté par un camion de plus de trois tonnes, grâce à l'émission d'une lettre de voiture obligatoire (LVO). Le BNF comptait 13, poste de contrôle, répartis sur les principaux axes de passage (Pont Nguéli, Guélangeng, Goudji- sortie nord de N'Djamena-, Massaguet, Abéché, Bongor, Kélo, Fianga, Léré, Moundou, Sarh, Mbaikoro, Faya). La redevance payée au BNF est destinée pour l'essentiel (13% sur 14%) à la société nationale d'entretien des routes (SNER), le BNF conservant les 1% restants pour son budget de fonctionnement. Sur le modèle du BNF, le bureau de gestion du fret terrestre (BGFT) a été créé au Cameroun, en juillet 1994.

<sup>2</sup>Dans les faits, la redevance de 14% n'est appliquée qu'aux camionneurs ayant passé contrat avec des sociétés « officielles » (sociétés pétrolière du GPP, COTONTCHAD, STEE, transitaires agréés, etc.) et muni de bons de transport spécifiant la qualité de marchandises transportées et le prix du fret. Dans les autres cas, les fausses déclarations sur le prix de transport émises par les camionneurs sont conduites à l'application d'une taxe forfaitaire par camion ( 100 000 franc CFA pour un véhicule Tchadien de retour du Nigeria, 150 000 franc CFA pour un véhicule nigérian, 150 000 franc CFA pour tout véhicule faisant un trajet vers RCA.

Yaoundé) et au passage desquels le conducteur reçoit un ticket en échange des 500 franc CFA versés ( les sommes de ces péages sont en théorie destinées à financer l'entretien des axes).

Cependant, la plupart des barrières correspondent à une démultiplication abusive des postes de police, de douanes, de gendarmerie ou des barrières de pluie. Elles sont mises en place à l'instigation personnelle des agents de l'Etat à une fin unique de prélèvement. Par ailleurs, d'autres barrages n'émanent d'aucun service officiel, en l'occurrence ceux érigés par les chefs coutumiers (par exemple, le Lamido de Rey-Bouba) qui réclament un droit de passage aux personnes et véhicules qui traversent leur chefferie. Transporteurs et commerçants ont ainsi coutume d'évoquer les « contrôles non administratif », les « péages informels » ou les « barrières illégales » qui scandent les trajets de chacun et grèvent les frais de déplacement.

Les ennuis et l'argent déboursé aux barrières sont variables : non seulement la surveillance des postes d'arrêt est plus ou moins resserrée selon les jours et l'heure, mais nombre de barrage sont mobiles. Ils s'érigent ou disparaissent dans un laps de temps très court, ils se déplacent le long des axes routiers. Leur nombre croît ponctuellement en cas d'élection ou de d'événement politiques.

L'exemple du pont Ngueli, qui fait frontière entre le Tchad et le Cameroun, à hauteur de Ndjamena et Kousséri, donne un aperçu partiel de l'éventail des services concentrés aux barrières et de la lourdeur de démarches à accomplir : sans « connaissance » à la frontière, le franchissement du pont (219 m) par un simple véhicule particulier exige au minimum entre une demi-heure et trois quarts d'heure de temps en raison des contrôles successifs à subir côté tchadien. La voiture qui quitte la capitale tchadienne stoppe tour à tour au niveau des bureaux du commissaire, de la police, de la douane, de la SNER (Société nationale d'entretien des routes), du BNF (Bureau national de fret), avant de subir une fouille par les agents de sécurité. Dans le sens Cameroun/ Tchad, la durée d'attente moyenne au pont Ngueli pour un camion est de trois jours, mais peut atteindre sept jours jusqu'à l'achèvement complet des formalités de passage. Les sommes extirpées aux différentes barrières ne sont jamais les mêmes d'un endroit à l'autre et d'un acteur à l'autre, plusieurs paramètres intervenant pour déterminer le montant des pots-de-vin : le nombre de « service »

installés à la barrière, le tonnage transporté, le type de marchandises, l'état du camion, son immatriculation (locale ou étrangère), l'entregent et le savoir faire « diplomatique » du chauffeur, son degré de familiarité avec les agents, l'humeur de ces derniers, la détention de papiers en règle, le nombre de camions voyageant ensemble. L'imagination des agents de contrôle n'a pas son pareil quand il s'agit de trouver prétexte à taxation, notamment lorsque tout paraît en règle. Un policier peut réclamer la caisse-pharmacie du camion ou verbaliser le non-allumage du clignotant au moment de l'arrêt du véhicule sur le bas-côté, des douaniers invoquer l'absence de carnet de vaccination à des commerçants stupéfaits. Au Tchad, le personnel du service des Eaux et Forêts (placé à l'entrée des villes pour contrôler l'entrée de bois ou du charbon de bois et pénaliser l'abattage illégal d'arbre) en vient quelquefois à taxer des véhicules qui ne transportent pas de produits ligneux. Moutl agents préposés aux barrières de pluie maintiennent celles-ci abaissées bien au-delà de la durée réglementaire prescrite après l'averse et soutirent de l'argent en échange d'une autorisation de passage rapide.

Les barrages les plus redoutables sont toutefois ceux des agents de sécurité tchadiens, armés et peu enclins à discuter, ainsi que ceux des policiers et douaniers camerounais dont beaucoup rétorquent sans ambages aux conducteurs en règle qu' « il ne mangent pas le papier » et bloquent toute avancée (ou restitution des papiers) dans l'attente du (ou des) billets de 1 000 franc CFA.

Ci-dessous figure le montant total moyen des « péages » prélevés le long de quelques grands axes routiers. Les chiffres sont fournis par les patrons d'entreprise de transport et correspondent à la somme supplémentaire donnée au chauffeur pour franchir les barrières.

Tableau N° 15: Sommes totales prélevées aux « barrières » sur quelques grands axes routiers.

Trajet aller simple de Ndjamena	Km	Montant des « barrières » (camion de 30 T) en F CFA
Ndjamena/ Douala	1700	200 000 à 500 000
Ndjamena/Bangui	1200	300 000
Ndjamena/Lagos	2000	200 000 à 250 000
Sarh /N'Gaoundéré	1125	150 000

Source : entretiens menés par Bennafla, *op, cit*, page 180.

La durée d'attente du camion derrière le barrage, la longueur des pourparlers entre les commerçants et les agents de contrôle fluctuent en fonction de la somme allouée : globalement entre 500 et 3 000 franc CFA suffisent pour « mouiller la barbe » ou « mouiller la salive » ou « sucrer <sup>1</sup> » les agents des barrières, en bref, pour les satisfaire. Selon le président du syndicat national des transporteurs routiers tchadiens (SNTRT), les camions tchadiens restent parfois bloqués jusqu'à trois jours derrière les barrages camerounais ponctuant l'axe Ndjamena / N'gaoundéré, faute d'avoir suffisamment donné d'argent. Et d'expliquer les règles tacites : un chauffeur qui laisse 2 000 franc CFA à une barrière peut poursuivre son chemin ; s'il concède 1 000 franc CFA, il est bloqué une journée ; s'il octroie 500 franc CFA, il aura à patienter deux ou trois jours avant de repartir. Encore une fois, le montant des bakchichs extorqués aux différentes barrières n'est jamais fixe : dans certaines situations, les agents qui gardent les barrières sont plus nombreux que prévus ou bien plus « gourmands » ; parfois la personne avec laquelle commerçants ou chauffeurs avaient coutume de traiter est partie et il faut alors « acheter l'amitié » et « reprendre un abonnement » avec le nouveau venu. La durée du blocage des véhicules aux barrières est tout aussi imprévisible que le montant des taxes. Mais plus que les pots-de-vin, ce sont les pertes de temps liées aux palabres avec les responsables des barrages que redoutent les transporteurs et commerçants. Le rallongement des délais

<sup>1</sup>Cette expression est fréquemment au pont Ngueli où le trafic transfrontalier de sucre était très actif à la fin des années 1980.

est d'autant plus délicat que les commerçants ne disposent pas 'un dispositif bancaire souple : un importateur de farine et de sel, basé à Bangui, fait remarquer que la lettre de crédit à 60 jours ( qui sert à payer ses fournisseurs lointains) prend fin avant même que la marchandise commandée soit arrivée à bon port. Toutefois, les tracasseries causées aux barrières n'expliquent pas à elle seules les retards des délais d'approvisionnement ou de livraison. Les intempéries, en particulier les pluies, ralentissent fortement la circulation terrestre lors de l'hivernage. Les pistes en terre argileuse, alors transformées en traînées de boues, deviennent difficilement praticables, tandis que des « barrières de pluie » sont instituées, derrière lesquelles les véhicules doivent attendre en moyenne entre six et huit heures. Les praticiens de la frontière doivent composer avec un espace circulatoire victime d'embolies répétées. Se déplacer en Afrique centrale constitue une véritable aventure au cours de laquelle il faut transiger avec la dégradation des infrastructures de transport, les accidents matériels, les ponctions financières aux barrières, les exactions des forces de l'ordre. Telle est bien la gageure pour des acteurs qui fondent leur entreprise sur l'échange, la mobilité et la communication.

### 3- Les rencontres des douaniers et des contrebandiers

Le risque majeur encouru par les passeurs, fraudeurs et contrebandiers est celui d'une rencontre directe avec les douaniers (ou autres représentant de l'Etat), qui se solde par l'attribution d'une lourde amende, la confiscation des marchandises, la perte de capital, voire par l'emprisonnement ou la mort. De fait, au plus fort de la lutte officielle contre le trafic clandestin, les douaniers, policiers ou militaires reçoivent, dans certains pays, l'autorisation de tirer à vue sur les contrebandiers. Tel fut les cas au Nigeria, de 1984 à 1986, lors de la fermeture officielle des frontières et de la mise en place d'une « border zone », ou bien au Tchad, à partir de 1993, avec la création d'une brigade mixte de lutte antifraude et l'engagement de la garde républicaine (GR) aux côtés des douaniers.

Le face-à-face avec les agents de l'Etat se produit soit au moment de la traversée de la frontière (parfois au terme d'une traque spectaculaire par la « douane volante » ou une « brigade mobile », soit en ville, sur les marchés ou au domicile des contrebandiers (repérés et suivis). Issa M. un commerçant « foubé » de N'Gaoundéré (son père était arabe Choa), relate sa mésaventure intervenue en décembre 1985 au Nigéria où il avait coutume de se rendre depuis 1980 : alors qu'il revenait de Kano avec un chargement de pièces détachées, il est surpris par un coup d'Etat militaire (qui échoue) contre le général Babangida. Son camion reste bloqué pendant 15 jours en brousse, au Nigeria. Puis, une nuit, tentant le tout pour le tout, il décide de traverser la frontière dans les environs de Yola pour rejoindre le Cameroun (on est alors en pleine prohibition du trafic frontalier au Nigeria). Découvert par les douaniers nigériens, il est insulté, dépouillé et battu. Il s'en sort néanmoins à bon compte (combien d'autre ont été blessés par balles) en cédant 12 000 nairas à ses interlocuteurs qui lui accordent un délai de 2 heures pour quitter le territoire, sans ses marchandises. Depuis cet épisode, Issa M. n'est jamais retourné au Nigeria.

Les petits et moyens fraudeurs sont en général les premières victimes des interpellations et des saisies douanières. Les « gros » fraudeurs qui travaillent avec des moyens considérables et gèrent des dizaines de tonnes, bénéficient, eux, de haute protection politique ou versent des enveloppes d'un montant tel qu'ils rallient à leur cause les fonctionnaires les plus intransigeants. Au pont Ngueli, les N'djamenoises habituées au trafic avec Kousseri sont régulièrement aux prises avec les agents tchadiens des douanes depuis l'interdiction, en 1992, du commerce de sucre, de savon et de pagnes. Modeste participante à ce trafic quotidien transfrontalier, Hélène s'est fait confisquer en 1994 quatre coros de sucre (d'une valeur de 5 000 franc CFA), puis deux cartons et demi de savon (valant 35 000 franc CFA), qu'elle n'a jamais récupérés vu le montant de l'amende ( plusieurs dizaines de milliers de franc CFA). Notons qu'à la même époque, un camion de 30 tonnes chargé de sucre passe sans encombre le pont Ngueli, moyennant 500 000 franc CFA de pots de vin.

Les problèmes rencontrés avec les douaniers ne se bornent pas à l'étape du franchissement de la frontière. Des « descentes » ponctuelle sur les marchés ou au domicile des commerçants sont organisées à l'instigation de l'Etat, sollicité par les

entreprise industrielles du secteur « officiel », victime de la fraude. Au Tchad, les douaniers qui disposent d'agents de renseignement n'hésitent pas à fouiller les maisons des contrebandiers. En 1994, un vendeur d'essence de N'Djamena a ainsi témoigné avoir été dépossédé de ses 60 fûts d'essence stockés chez lui et a dû déboursier 500 000 franc CFA pour les récupérer. De l'autre côté à Maroua un commerçant du grand marché affirme, lui avoir perdu pour 200 000 franc CFA de cigarettes nigérianes, à l'occasion d'une perquisition policière menée dans sa boutique, en septembre 1995.

Au Tchad, les actions de lutte contre la fraude s'accompagnent fréquemment de violences en raison de la participation des « douaniers-combattants ». Depuis le milieu des années 1990, la capitale est, par exemple, le siège de dangereuses courses-poursuites menées par la brigade mobile de la douane- ou la garde nomade souvent accompagnées par morts d'hommes, en général des passantes victimes de balles perdues. Toujours à N'Djamena, la fin de l'année 1993 fut marquée par la destruction des paillotes de Kotoyoki, en bordure du Chari (à hauteur de l'hôpital central) et « déguerpissement » des villas Italedil entourant l'hôtel de ville, ces deux endroits étant réputés être des sanctuaires de la fraude (de carburant, de sucre, de pagnes, de savon). En août 1994, les étals en bois des petits vendeurs d'essence frauduleuse, situés en bordure des rues de N'Djamena, sont systématiquement brisés par les soldats de l'armée nationale.

Passeurs, fraudeurs et contrebandiers vivent ainsi sous la menace permanente d'une arrestation, d'une saisie de marchandises ou d'une opération « coup de poing », destinée à pointer les velléités d'action des pouvoirs publics en matière de répression de la fraude.

## B- Le décollage des échanges avec les pays arabes.

### 1- Les pèlerins commerçants

Les échanges commerciaux entre le Tchad les pays arabes<sup>1</sup> ont débuté à la fin des années 1980 et s'amplifient sensiblement à partir du début des années 1990, au point de porter atteinte à l'ascendant commercial du Nigéria et aux intérêts commerciaux européens. L'Arabie saoudite et Emirats arabes tendent à devenir, depuis le début des années 1990, une gigantesque plate forme commerciale spécialisée dans la réexportation des produits manufacturés asiatiques, européens et américains vers le Tchad depuis les cités-entrepôts de Djedda, Doubaï et Chardja<sup>2</sup> dans les années 1990, les relations commerciales avec Djedda tissées à l'occasion du pèlerinage de la Mecque, sont en volume les plus importantes transactions nouées avec la péninsule arabique grâce à des liaisons aériennes directes entre Djedda et N'Djamena et les autres villes des pays limitrophe du Tchad<sup>3</sup>. Les chiffres fournis par le ministère du commerce et de la promotion industrielle laissent percevoir la hausse continue des importations venues de l'Arabie saoudite, ces dernières se révélant huit fois plus élevées en 1994 qu'en 1990. Le nord Cameroun, le nord Nigéria et la région N'djamenoise, qui abritent une population en majorité musulmane et concentrent les départs vers La Mecque, sont les plus affectés par la diffusion des marchandises d'origines saoudienne. Ces dernière, rapatriées par les pèlerins sous l'étiquette « effet personnels », ne sont pas comptabilisées même lorsqu'il s'agit de Mercedes ou de minibus Hiace (Nissan ou Toyota). À N'Djamena, Garoua, Maroua, Kano ou Maiduguri, maintes boutiques sont exclusivement approvisionnées par Djeddah. Quand les commerçants ne peuvent pas se rendre eux-mêmes en Arabie saoudite, ils passent commande à d'autres commerçants pèlerins. Les horizons de revente des

---

<sup>1</sup> Arabie-saoudite, Emirats arabes unis-EAU

<sup>2</sup> MARCHAL, R., et ADELKHAH, F., *Doubaï. Cité globale*, Paris, Éditions du CNRS. 2001, page 10

<sup>3</sup> Kano, Garoua, Douala, Libreville.

marchandises importées de la péninsule arabique s'étendent jusqu'à l'Afrique centrale forestière.

Très hétéroclite, la cargaison des avions-cargos en provenance de Djeddah et de Doubaï contient du matériel électrique et électronique<sup>1</sup>, du matériel de quincaillerie et quelque produit agro-alimentaires (thé, biscuits). Beaucoup de ces articles sont fabriqués en Europe et en Asie (Japon, Corée du Sud, Hong Kong). De là, l'affluence de produits à haute technicité, qui portent le nom de marques internationales réputées, garant d'un minimum de qualité, chose que le matériel made in Nigéria est bien loin d'assurer. Le commerce de véhicules et de pièces détachées en provenance d'Arabie Saoudite ou Doubaï est particulièrement florissant au Tchad. A N'Djamena, les trois concessionnaires automobiles (Tchami-Toyota, SCOA-Tchad et Renault Velissa) souffrent en 1994 des importations saoudiennes de pièces détachées, pneumatiques et de véhicules tous terrain.

## 2- Les importations d'essence nigériane informelles au Tchad.

L'essence nigériane est sans conteste le principal produit d'exportation illégale vers les pays voisins de la zone franc. En dehors de son poids dans les échanges, une série de facteurs justifie l'étude de ce commerce informel. Ce produit a le plus fort rendement fiscal et le plus large impact sur les populations locales, non seulement parce qu'il est, directement ou indirectement, consommé par la plupart des ménages, mais aussi parce que les circuits de la fraude d'essence sont relativement atomisés, contrastant avec l'organisation en réseau de la plupart des filières commerciales. Ainsi, en dépit de l'interdiction de l'importation des produits pétroliers, des milliers de personnes vivent de trafic transfrontalier. Dans d'importantes villes tchadiennes (N'Djamena, Bongor, Mao et Bol), le commerce d'essence importé en fraude du Nigeria est très répandu, au point de devenir le pilier sur lequel s'est bâti un système bon marché transport urbain et marchandises. Il a de ce fait permis à une population,

---

<sup>1</sup>Climatiseurs, réfrigérateurs, ordinateurs..... Des véhicules neufs ou d'occasion, des textiles :prêt-à-porter, étoffes et voiles.

essentiellement jeune, d'accéder à une source d'emplois et de revenus alors que le travail dans le secteur moderne se raréfiait.

Si le commerce a incontestablement des effets bénéfiques pour les populations, il fait subir à l'Etat et au secteur d'importation formel des pertes significatives qui perturbent les équilibres du commerce extérieur. Les importations illégales d'essence nigériane sont l'origine d'un manque à gagner pour l'Etat tchadien qui prélève des taxes relativement importantes sur les produits pétroliers. Elles constituent également un marché gigantesque dont tirent profit, outre les vendeurs nigériens et les revendeurs tchadiens, le consommateur tchadien qui réalise ainsi une économie substantielle en s'approvisionnant sur le marché parallèle.

Le principal déterminant des flux transfrontaliers d'essence nigériane est sans conteste le différentiel de prix de part et d'autre de la frontière. L'important écart de prix s'explique à son tour par les différences dans la fiscalité appliquée aux produits pétroliers et dans le régime de changes. Alors que le franc CFA maintient une parité fixe avec le franc français, le naira s'est fortement déprécié sur le marché parallèle au cours de cette période, creusant l'écart entre les prix. Ainsi, alors qu'au début des années 1980 les prix officiels de l'essence nigériane représentaient environ 45% de celui à la pompe au Tchad, il n'atteint plus que de 10% environ à la fin de cette décennie.

L'impact des importations en fraude d'essence nigériane au Tchad a une incidence économique directe sur les divers agents économiques de part et d'autre de la frontière (l'Etat, les racketteurs, les commerçants et les consommateurs). En ce qui concerne l'Etat tchadien, le flux d'importations clandestines d'essence implique un manque à gagner car celui-ci prélève une taxe sur chaque litre d'essence importé de manière légale<sup>1</sup> (taxe spéciale sur les produits pétroliers : TSPP). Ainsi, la diminution du volume des ventes due à l'accroissement des parts de marché de l'essence importée du Nigéria entraîne une diminution des recettes qui fragilise les équilibres budgétaires et commerciaux.

La progression de l'essence nigériane s'est donc effectivement traduite par un manque à gagner fiscal. Celui-ci ne peut pas se mesurer directement à travers les

---

<sup>1</sup> Tchad, Doctrine administrative, Recueil de doctrine Administrative 1998

recettes collectées par l'Etat au titre de la TSPP, car le taux appliqué a aussi varié dans le temps, parfois dans le but de compenser les pertes dues à la diminution du volume des ventes d'essence importée de façon formelle. La taxe spéciale sur les produits pétroliers représentait 32% du total des taxes sur les biens et services en 1988/89 et seulement 24% en 1993/94<sup>1</sup>.

En effet, de 1984 à 1994, les recettes pétrolières diminuent de 60%, une baisse d'autant plus significative qu'elles représentaient un tiers des revenus de l'Etat en 1984/85<sup>2</sup>.

Le tableau N° 51 Permet de suivre l'évolution des manques à gagner de l'Etat Tchadien au titre de la taxe spéciale sur l'essence.

---

<sup>1</sup> Cette même année les taxes sur les biens et services constituent près de 50% des recettes fiscales.

<sup>2</sup> Eurostat, Annuaire statistique du commerce extérieur, office des statistiques des CEE, cellule statistique, MM Calmejane et Borremans, novembre 1991.

Tableau N° 16 : Manque à gagner pour l'Etat tchadien dû aux flux d'essence importé du Nigéria (F CFA courants)

Années	Manque à gagner	%Taxes produits pétroliers	%TSPP essence	% Taxes biens et services	% revenu total
1983/84	7305 462	17,4%	28,8%	5,5%	1,3%
1984/85	13 334 759	34,8%		9,4%	2,8%
1985/86	13 209 488	37,7%	55,9%	10,7%	2,6%
1986/87	9 427 143	32,5%		8,3%	1,9%
1987/88	3 422 944	11,0%		3,0%	0,8%
1988/89	3 277 330	9,1%	11,9%	2,9%	1,0%
1989/90	2 670 416	6,8%	10,4%		
1990/91	4 436 336	...	11,2%		

Source : FMI.

Au point le plus haut du trafic (1983-91), celui-ci enregistre une perte égale à 56% des recettes au titre de la TSPP sur l'essence, soit un dixième du totale des recettes des taxes sur les biens et services et près de 3% des recettes totales de l'Etat. L'arrêt des flux informels d'importation d'essence nigériane par l'entrée de pont Ngueli permettrait de réduire ce manque à gagner de 10% environ des recettes de la TSPP sur l'essence. Depuis 1988/89, l'Etat tchadien a subi un manque à gagner d'environ 54 milliards de franc CFA (constants, base 1990), soit équivalent à près de la moitié des taxes perçues sur les biens et services en 1993/94.

Il serait cependant partial de limiter l'impact de la contrebande à un seul manque à gagner fiscal. Les importations en fraude d'essence nigériane permettent aux consommateurs tchadiens de réaliser des économies dans la mesure où le prix officiel à la pompe est supérieur à celui de l'essence importée du Nigéria sur les marchés parallèles. Les écarts de prix tiennent au fait qu'il s'agit d'une part d'un produit fiscalisé et d'autre part d'un produit non fiscalisé et importé d'une manier illégale.

### 3- La récession économique nigériane : 1983-1990 et ses impacts sur les importations

La récession économique du Nigeria depuis 1983 s'est faite de façon progressive avec des étapes bien marquantes. Elle a d'abord commencé par l'épuisement des énormes réserves en devises accumulées durant le boom pétrolier, épuisement dû à l'achat abusif des denrées alimentaires et les biens d'équipement sur le marché international. Le gouvernement de Shagari, pour prévenir la ruine de l'économie, était obligé de revenir aux pratiques de contrôle des changes dans le courant du deuxième semestre 1982, pratiques qui provoquent aussitôt la baisse du cours du Naira sur la marché parallèle, le change, allant de 287 F en 1983 à 198 F au début de l'année 1984. Cette baisse s'est aussitôt répercutée sur tous les marchés frontaliers tchadiens par la disparition progressive de consommateurs nigériens, entraînant la mévente de la plupart des produits de luxe, si abondants dans les principaux marchés frontaliers.

Cette crise sera portée à son comble avec l'expulsion massive des étrangers- notamment les Tchadiens qui sont parti pour le Nigéria pendant les guerres civiles- en janvier 1983. Elle s'est traduite par le coup d'Etat militaire et l'arrivée du général Mohamed Bokhari. Les nouveaux dirigeants, pour enrayer les méfaits de la récession économique, marquée par le développement exceptionnel de la contrebande, décident la fermeture unilatérale des frontières terrestres du Nigeria en avril 1984<sup>1</sup>.

Pour rendre celle-ci effective, on l'accompagne de la création d'une zone de protection nationale « Border zone », qui devrait être dépourvue de tout approvisionnement en produits prohibés à l'importation et l'exportation. Pour faire peur aux commerçants, on détruit tous les marchés et entrepôts frontaliers. D'importants contingents militaires occupent désormais les principaux couloirs des échanges frontaliers. Cette mesure isole terriblement le Nigeria dans zone. Elle aggrave, avec les chutes répétées du prix du pétrole, la crise économique interne.

---

<sup>1</sup>DANIEL, Bach, Johny, Egg, Jean Philippe, *Le Nigeria, un pouvoir en puissance*, page 22  
KARTHALA 1988

Contraint par la persistance de la crise, malgré la réouverture de la frontière en février 1986, le Nigeria fait appel à la Banque mondiale et au FMI pour un premier diagnostic de ses malaises. Premier constat, il faut dévaluer le naira pour le ramener au taux du marché parallèle de change. C'est la panique dans le milieu des hommes d'affaires animant le commerce informel. Les flux commerciaux informels évoluent constamment à la baisse par dégringolade permanente du pouvoir d'achat des Nigériens menacés par l'inflation galopante.

Ces différentes situations jouent contre le caractère massif des transactions, telles qu'elles se présentaient durant le boom pétrolier. Les activités des importations passent d'une valeur de 100 602 millions de franc CFA en 1983 à seulement 70 233 millions de franc CFA en 1984, soit une baisse de près de 30%<sup>1</sup>.

Les produits tchadiens comme le cuir, le sésame, la gomme arabique, et les poissons, diminuent progressivement de la liste des importations nigérianes pour faire place à ceux d'utilité populaire comme les céréales (le *maïs* et le *sorgho*) importées, largement consommées par les populations urbaines. Mais le plus important changement dans les échanges concerne plutôt l'arrivée massive des produits nigériens sur le marché tchadien pour être échangés contre le franc FCA, afin de contourner quelque peu les contraintes du contrôle des changes devenu très rigoureux. Cette importation massive des produits nigériens va jouer contre la balance commerciale toujours négative du Tchad.

Chacune de ces différentes périodes est parcourue par l'insertion de nouveaux produits sur le marché. Ainsi, entre 1984 et 1985, le secteur informel s'est plutôt appuyé sur le commerce de tissus largement demandés non plus par les Tchadiens, mais plutôt par les consommateurs originaires de l'ouest du Soudan. Cette demande s'est traduite par l'importation massive du voile des origines, hollandais, autrichien et suisse. Après 1985, l'arrêt des importations céréalières au Nigeria a entraîné leur entrée massive dans les pays limitrophes et notamment au Tchad. Ainsi, le riz et la farine de blé deviennent les produits centraux des échanges frontaliers.

---

<sup>1</sup>Banque mondiale rapport sur le développement dans le monde, 1984.

# CINQUIEME PARTIE

## **QUATRIEME PHASE:**

UN NOUVEL ESSOR DE 1994 A  
NOS JOURS

La cinquième partie de notre étude est intitulée « un nouvel essor de 1994 à nos jours ». Le commerce extérieur du Tchad a presque doublé entre 1994 et 2008, ce qui s'explique en majeure partie par l'effet de la dévaluation du franc CFA, qui a permis une hausse de plus de 60% en un an. Une tendance à l'augmentation demeure malgré tout depuis, mais à un rythme beaucoup plus modéré. Les exportations ont pu suivre cette tendance en dépit d'une baisse du prix mondial du coton -le principal produit exporté- depuis 1996.

Cette baisse a été compensée par une forte exportation de bétail et des autres produits comme la gomme arabique, l'arachide ou le sésame.

Après avoir essuyé un échec militaire au Tchad dans les années 1980<sup>1</sup>, en tentant de réaliser par la force une unité arabo-africaine, le gouvernement libyen change de méthode : à partir des années 1990, il s'efforce d'étendre son influence au sud du Sahara de manière pacifique, en déployant une politique d'aide, d'échanges commerciaux et de coopération. Le traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération tchado-libyen de juin 1994 concrétise cette nouvelle orientation. Au Tchad, l'activisme libyen est non seulement facilité par l'énorme différentiel de richesse et de développement entre les deux Etats mais aussi par l'intensification, depuis 1990, des relations tchadiennes avec les pays arabo-musulmans (Arabie Saoudite, Doubaï, Soudan...) sur les plans économique, commercial et culturel<sup>2</sup>. À bien des égards, le Tchad se pose comme un espace-test de la nouvelle stratégie africaine de M. Kadhafi, notamment dans sa confrontation avec l'influence occidentale (France, Etats-Unis), encore palpable dans l'ancienne colonie française.

La construction d'infrastructures pétrolières puis la mise en exploitation des gisements et autres installations liées au pétrole ont eu dans un premier temps un impact très négatif sur la balance commerciale. Le solde commercial du Tchad est autour de 30 milliards de F CFA de déficit : -34,9 milliards en 1996, -42,3 milliards en 1997 et - 29,9 milliards en 1998. Dès 1999 il avait doublé pour atteindre -66,6 milliards, et dépasser les 200 milliards de déficit en 2001<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup>Les deux opérations françaises Manta (1983/84) et Epervier (1986) ripostent aux interventions libyennes au Tchad.

<sup>2</sup>Bennafla, *op.cit.*, 1997 et 2000)

Le coton-fibre dont les exportations sont en déclin, presque constant, le bétail, et le pétrole brut, nouveau produit d'exportation apparu en 2003. Ce dernier produit est à l'origine de la forte croissance des recettes d'exportation (qui a atteint plus de 200 % en 2004) et de l'augmentation des indices de concentration, tout particulièrement sur la fin de la période sous revue<sup>1</sup>.

En 2007, l'excédent commercial s'est établi à F CFA 1 035,7 milliards, en léger repli (- 3,8 %) par rapport à l'année précédente. Les exportations ont diminué de 1,5 % en valeur, sous l'effet de la baisse des ventes de pétrole brut (- 1,7 %) et de coton-fibre (- 18 %). Les volumes exportés de pétrole brut ont diminué de 6,4 %, passant de 7,8 millions de tonnes en 2006 à 7,3 millions de tonnes en 2007, tandis que les prix moyens à l'exportation (en franc CFA) progressaient de 5 % sur l'année. Les exportations en valeur de coton-fibre ont baissé de 18 %, dans un contexte de baisse du prix à l'exportation de ce produit (- 3,9 %).

En 2008, l'excédent commercial s'est établi à FCFA 1 020,1 milliards, en légère hausse (+ 0,3 %) par rapport à l'année précédente. Les exportations ont augmenté de 8 % en valeur, sous l'effet de la hausse des ventes de pétrole brut (10,6 %) et malgré la baisse des recettes d'exportation du coton-fibre (- 15,5 %) dans un contexte de légère hausse des prix à l'exportation (+ 1,4 %). Les volumes exportés de pétrole brut ont diminué de 10,9 %, passant de 7,3 millions de tonnes en 2007 à 6,5 millions de tonnes en 2008, mais cette baisse de volume a été plus que compensée par la hausse en valeur du prix moyen à l'exportation du baril qui, en francs CFA, a progressé de 25,2 % sur l'année.

Les recettes budgétaires hors dons sont passées de 570,9 milliards à 742,2 milliards, F CFA soit une hausse de 30 %. Cet accroissement est imputable à l'augmentation des recettes pétrolières (+ 35 %). Les recettes non pétrolières ont crû de 17,1 %, grâce aux meilleures rentrées fiscales enregistrées au titre de l'impôt sur le revenu et des droits de douane.

---

<sup>1</sup>ÉTUDE : Diversification économique en Afrique centrale : État des lieux et enseignements, banque de France 2004. Page 117.

## CHAPITRE IX :

### L'OR BLANC EN PERTE DE VITESSE

Le coton est la principale culture d'exportation du Tchad. Ce dernier est parvenu depuis les années 1970 à multiplier par cinq sa production et à faire du coton une filière dynamique assurant un revenu à plus deux millions de personnes avec d'importantes retombées économiques et sociales pour l'ensemble du pays. Or, en l'espace de cinq ans (1997-2002), le cours du coton a diminué de 50% pour atteindre 35 cents la livre lors de la campagne 2001-2002, son plus bas niveau historique en termes réels « depuis l'invention de l'égreneuse en 1793 <sup>1</sup> ». La concurrence des fibres synthétiques et l'atonie de la conjoncture économique mondiale peuvent expliquer en partie cette chute des prix mais il est difficile de ne pas y voir aussi l'effet des cinq milliards de dollars de subventions accordées chaque année par les pays développés à leurs producteurs de coton sur la période 1999-2002 (dont 3 milliards par les Etats-Unis et l'Union Européenne).

Malgré cette baisse de prix de coton et les interventions des certaines pays au près de leurs agriculteurs, le commerce extérieur du Tchad n'a pas tellement baissé. Cela est dû en partie à des modifications survenues dans le commerce des bovins, qui ont provoqué une repolarisation des circuits de commercialisation du bétail. La plus importante de ces évolutions concerne la mise en place d'un circuit partant des principaux marchés du sud-est du Tchad et orienté à l'ouest vers le Nigeria. Les effets de la dévaluation de franc FCA en 1994 ont aussi eu un impact sur le commerce extérieur du Tchad. Puis le règlement du conflit d'Aouzou en 1994 a conduit au renversement de l'effet-frontière qui avait prévalu pendant vingt ans. Le passage d'une frontière fermée et stérilisante à une frontière ouverte, productrice d'échanges et de communication, a été rapide : en quelques mois, les échanges transsahariens entre

---

<sup>1</sup>Estur, Gérald. "Le coton africain dans le marché mondial", Comité Consultatif International du Coton, 3 mars 2003.

le Tchad et la Libye ont repris, essentiellement dans un sens nord-sud, en faisant rejouer les anciennes pistes caravanières de l'époque précoloniale

## A-Le déclin des exportations du coton

### 1- L'effet des subventions américaines et européennes sur les revenus de la filière du coton

Les principaux producteurs mondiaux de coton bénéficient tous de mesures de soutien à la production et aux prix. En 2001/2002, les subventions dans le secteur cotonnier ont atteint un niveau record de 5,8 milliards de dollars. En tête des pays ayant accordé cette année- là les soutiens les plus importants, on trouve les Etats-Unis avec 3,3 milliards. Dans le cadre du *Farm Bill* voté en 2002, le programme d'aide américain est pérennisé pour les 5 prochaines campagnes cotonnières à venir. La Chine, premier producteur mondial, se place en deuxième position avec 1,2 milliards de soutiens durant la campagne 2001/2002. On connaît assez mal les subventions chinoises et de ce fait la plupart des études se concentrent sur les subventions américaines et européennes. Or le montant des subventions chinoises semble aussi très élevé et la Chine joue un rôle central dans la détermination du prix mondial du coton en fonction de ses importations et de sa production domestique. Les subventions chinoises doivent cependant progressivement disparaître dans le cadre de l'adhésion du pays à l'OMC.

L'Union européenne arrive en troisième place avec 957 millions de dollars de subventions en 2001/2002. Seuls deux pays de l'UE produisent et exportent du coton : l'Espagne (10 000 producteurs) et la Grèce (90 000 producteurs) qui ne représentent que 2,5% de la production mondiale. Le coton européen est toutefois commercialisé en même temps que celui de l'Afrique sub-saharienne et l'Europe est un importateur net de coton tout en étant un partenaire privilégié de la région, c'est pourquoi les subventions européennes sont aussi dans le collimateur des pays africains. De façon plus marginale, l'Egypte, la Turquie, le Brésil et le Mexique ont des mécanismes de soutien au coton pour des montants cependant sans comparaison avec les Etats-Unis,

la Chine et l'Union européenne (de 10 millions de dollars pour le Brésil à 60 millions pour l'Égypte).

D'après le CCIC<sup>1</sup>, seuls la Chine et les États-Unis accordent des aides directes à l'exportation dont l'effet économique est le plus immédiat sur la baisse du prix mondial mais le montant en est faible (121 millions en 2001/2002). L'Union européenne s'estime exonérée de toute responsabilité dans la chute des prix car ses soutiens ne sont pas liés à l'exportation et la réforme de la Politique Agricole Commune accentue le «découplage» entre le soutien et la production.

Le Tchad représente une part relativement faible de la production mondiale de coton, mais le coton représente une part plus significative des exportations du pays, 56% dans la production agricole et 36% des exportations totales du pays au début des années 2000<sup>2</sup>. La contribution du coton au PIB tchadien va de 5 à 10%. Avec les activités d'égrenage, de fourniture des intrants, de transport et de commercialisation et en incluant l'ensemble des familles vivant de ces activités, on estime qu'entre 1 et 2 millions le nombre de personnes, dans le pays, voient leurs revenus dépendre directement du coton. Par delà ces statistiques, il faut souligner le rôle du coton en matière de développement des zones rurales et de réduction de la pauvreté (Fortucci, 2002 ; Zongo, 2002). La production cotonnière au Tchad a doublé dans les années 1990, essentiellement par une augmentation des surfaces cultivées, avec une incidence directe sur la pauvreté qui a diminué dans les zones cotonnières alors qu'elle augmentait ailleurs.

## 2- Le coton tchadien dans la zone africaine

Au moment des indépendances africaines, en 1960, le Tchad se classait largement au premier rang des producteurs de coton de l'ancienne Afrique française, avec 100 000 tonnes annuelles de coton graine, ce qui le situait aux alentours de la cinquième place de l'ensemble du continent (derrière l'Égypte, le Soudan, le Nigéria,

---

<sup>1</sup> Consultatif International du Coton (CCIC).

<sup>2</sup> CIRAD. *Le coton, fil des temps, des marches et des cultures*. Exposition du salon international de l'agriculture de Paris, Montpellier, 25 février-5 mars 2006.

l'ancien Congo belge). Sa production représentait alors plus de la moitié de celle de la zone franc. Des années 1960 aux années 1990, il ne cesse de perdre des places, pour se situer alors le plus souvent entre le troisième et le sixième rang de l'ensemble francophone, avec 7 à 15% de sa production.

Quelques indicateurs fournissent des éléments d'explication à cet effacement du Tchad de la scène des premiers producteurs de coton africains. Si l'on oppose le dynamisme d'un ensemble ouest-africain à l'atonie cotonnière de l'Afrique centrale, la nature de l'organisation du système cotonnier ne semble pas pouvoir constituer un critère très significatif. Dans le cadre des filières verticales mises en place sous l'égide de la CFDT dans la plupart des pays cotonniers francophones, l'intégration plus ou moins poussée ne semble pas rendre compte des différences de dynamisme : le système très intégré de la SODECOTON<sup>1</sup> donnait de bons résultats, tout comme celui de la Société burkinabé des fibres textiles (SOFITEX), où la société cotonnière partageait les tâches d'encadrement avec les services de l'Etat, ce qui montre l'absence de supériorité intrinsèque d'une forme d'organisation sur l'autre.

Le niveau de valorisation du travail cotonnier par le paysan, en revanche, n'est pas sans relation avec les différences de dynamiques observées entre le Tchad et les autres pays. Au cours des années 1980, parmi les dix pays producteurs de la zone franc, le Tchad arrivait en avant-dernière position en termes de revenu par jour du travail du coton, juste devant la R.C.A. En plus du prix d'achat du coton, le prix des intrants contribuait à expliquer l'importance de ce contraste. Cette base de rémunération du travail cotonnier, si elle constitue une cause de moindre motivation des producteurs, n'en est pas moins surtout une conséquence du contexte d'enclavement. L'efficacité des encadrements constitue aussi facteur explicatif important de ces différences. La crise précoce de l'Etat du Tchad, dans les années 1980, provoque un effacement de l'encadrement – diminution des moyens de l'ONDR, reconversion sur des thèmes extra-cotonniers – qui contraste avec les niveaux élevés maintenus dans d'autres pays, par exemple le Togo des années 1980 ou le Cameroun des années 1990. Mais les encadrements relèvent de plus en plus, dans les zones cotonnières, de l'organisation des producteurs – à travers les différentes

---

<sup>1</sup> Société de Développement du Coton au Cameroun, créée depuis 1974

formes de groupements. Sur ce point encore, malgré des progrès récents, le Tchad apparaît singulièrement en retard par rapport aux pays les mieux organisés que sont le Mali ou le Burkina Faso, où les producteurs regroupés sont parvenus à s'affirmer comme partenaires à part entière de leurs filières cotonnières. Ce retard incombe en partie aux crises politiques tchadiennes des années 1980-1990, mais aussi à des blocages sociologiques propres aux sociétés Sara, qui les distinguent des certaines sociétés ouest africaines plus ouvertes à certaines formes d'innovations sociologiques.

Les années 1960 à 1990 voient l'affaiblissement constant des parts de l'Afrique centrale dans la production de l'Afrique francophone au profit de l'Afrique de l'ouest. Autrefois, le principal bassin cotonnier de cette Afrique francophone était situé aux confins des zones cotonnières centrafricaine, tchadienne et camerounaise. Cet ensemble se trouve aujourd'hui nettement devancé par le bassin que forment les territoires du nord de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et du sud du Mali. Les espaces où l'introduction du coton avait été la plus ancienne s'effacent donc aux bénéfices de zones cotonnières au développement beaucoup plus récent. Il est intéressant d'observer, en sortant du cadre des anciennes colonies françaises et de la zone franc, que de l'ex-Zaïre au Tchad en passant par la RCA, c'est un système économique aux origines communes qui entre en crise, puisque la culture du coton en RCA et au Tchad avait été diffusé par contiguïtés, sous l'influence du modèle, mais aussi des capitaux, venus du Congo belge. L'évolution cotonnière de ces trois pays a été influencée par la nature de ces origines communes. La contrainte, voire la violence, a constitué le socle de l'organisation initiale, puis, au-delà, a perpétué une certaine ambiguïté de la culture jusqu'à période contemporaine. Dans l'ensemble, même s'il ne faut pas idéaliser l'adhésion paysanne lors de l'introduction de la culture du coton en Afrique de l'ouest, l'Afrique centrale a été le théâtre de violences et de pressions beaucoup plus fortes et continues, qui ont duré parfois jusqu'aux années 1980.

Cela dit, au delà de ce poids de l'héritage initial, les évolutions de la culture du coton au Tchad d'une part, en RCA et au Congo Kinshasa d'autre part, ne sont pas exactement parallèles. Alors que la production du Tchad augmente lentement, celles de la RCA et de l'ex-Zaïre s'affaissent, au point de disparaître pratiquement dans les

années 1980-90. Après des productions record de respectivement 180.000 tonnes en 1958-59 et 59.000 tonne en 1969-70 au Congo belge et en Centrafrique, ces productions s'effondraient à des niveaux comparables à ceux du début des années 1930, inférieur à 20.000 tonnes. Ces divergences s'expliquent en partie par la référence au caractère nettement privilégié du coton du Tchad, conséquence de sa position de source unique de devises. En RCA ou dans l'ex-Zaïre, d'autres ressources purent être valorisées – le café, le bois, les diamants, le cuivre du Katanga – ce qui autorisa un relâchement des pressions de l'administration sur l'ancienne culture forcée enfin, si ces trois pays apparaissent comme des exemples symptomatiques de l'extrême fragilité des Etats indépendant en Afrique centrale, les crises politiques qui les affectent n'ont pas eu exactement les mêmes conséquences. La guerre civile du Tchad fut suivie d'une phase de restauration de l'Etat au cours des années 1980, qui, malgré des dysfonctionnements patents et une absence structurelle de «bonne gouvernance» permet aujourd'hui le fonctionnement minimum d'une administration publique. En RCA et dans l'ex-Zaïre, les années 1990 ont conduit plus loin le processus de désagrégation de l'Etat. Vidé de toute substance, celui-ci n'est plus en mesure de maintenir un tant soit peu de paix civile ou de sécurité ; il l'est donc d'autant moins pour assurer les conditions d'exploitation d'une culture exigeante en matière d'encadrement comme celle du coton.

En Afrique de l'ouest francophone, au contraire, une plus grande stabilité des Etats issus de la colonisation a contribué à créer un contexte plus favorable au développement économique. Certaines opportunités extérieures, représentées par exemple par l'afflux d'ONG après les sécheresses sahéliennes de 1972-73 et 1983-84, ont été également mieux utilisées. Les expériences coloniales d'introduction de la culture du coton, qui avaient également été basées sur la contrainte, n'avaient pas moins conduit à un rejet de la part des producteurs. Mais cette contrainte n'eut ni la durée, ni l'extension, qu'elle présenta dans les pays de l'Afrique centrale. De ce fait, les sociétés paysannes furent beaucoup moins rétives face aux plans de développement du coton, et d'autant moins qu'une attention particulière fut accordée à la nécessité d'obtenir leur adhésion, notamment en cultivant la complémentarité entre les productions de céréales et celle du coton.

### 3- Des enclavements différenciés

Les régions cotonnières de l'Afrique francophone se situent entre 6° et 10° de latitude nord, et le plus souvent au-delà du septième ou huitième parallèle. Etant donné la configuration de l'ouest du continent africain, elles se trouvent donc éloignées des côtes, de 200 km (Togo, Benin) à plus de 1.000 km pour certaines parties des zones cotonnières du Tchad, de la RCA, mais aussi du Burkina Faso et du Mali. L'essentiel des productions cotonnières étant voué à l'exportation, ces zones cotonnières semblent partager le handicap d'une situation d'enclavement commune. Or, cet enclavement présente de grandes différences en fonction des territoires, et celles-ci ne résident pas seulement dans la distance kilométrique aux ports d'évacuation des matières premières.

Le coût de l'enclavement apparaît plus élevé dans les zones cotonnières de l'Afrique francophone que dans d'autres espaces propices à cette spéculation. Une comparaison entre les coûts de la filière cotonnière du Pakistan et ceux des deux pays africains, l'un côtier, la Côte d'Ivoire, l'autre enclavé, le Mali, montre que si la rémunération du planteur pakistanais est dans l'ensemble légèrement supérieure, chaque région subit des coûts spécifiques : au Pakistan, l'accès au foncier et l'irrigation occupent une place importante parmi les facteurs de production alors qu'ils sont dérisoires en Afrique. En revanche, les frais de collecte du coton-graine semblent cinq fois moins élevés au Pakistan qu'en Afrique et ceux du transport de l'usine au port de deux (Côte d'Ivoire) à trois fois moins (Mali). L'enclavement constitue un facteur pénalisant, qui renchérit notamment les importations d'intrants (carburant, engrais). Pour autant, avant la dévaluation du franc CFA de janvier 1994, ses effets n'étaient pas subis partout de la même manière. Ainsi, des pays enclavés comme le Mali ou le Burkina Faso avaient des prix de revient CAF (après collecte et usinage) très comparables à ceux des pays côtiers comme le Togo ou la Côte d'Ivoire. La rigueur de la gestion de la filière en aval de la production agricole semblait avoir autant d'importance dans la compétitivité de leur produit que l'avantage géographique retiré de la position côtière du pays.

Cela dit, la notion d'enclavement ne se définit pas uniquement en fonction de la distance d'un pays cotonnier à la côte. Elle doit intégrer la distance entre les lieux de production agricole, les usines et le port, mais aussi la qualité des infrastructures qui permettent de les relier. Ainsi, l'enclavement de la zone cotonnière tchadienne, dont le cœur ondulais est situé à plus de 1 700km du port de Douala – dont 1.380km de chemin de fer et des routes goudronnées au Cameroun, puis un réseau de pistes particulièrement mal entretenu au Tchad (330km de la frontière à Moundou), a des répercussions importantes sur les possibilités d'intensification agricole.

Tableau N° 17:

Coût de revient (FCFA) pour la COTONTCHAD de 100kg d'engrais (1994)

Prix FOB port européen	11.500	Indice 100
Prix CAF	14.000	122
Prix rendu usine	23.000	200
Prix rendu marché comptant	24.000	210
Prix rendu marché à crédit	30.000	260

Source : BEROUD 1994 : ces prix s'étendent pour un marché supérieur à 15.000 tonnes, passé directement par appel d'offre par la COTONTCHAD, et pour une mise en place dans les villages en fret retour de camions de coton-graine, sans marge bénéficiaire ni commission de gestion pour la société cotonnière.

Entre le port européen (prix FOB<sup>1</sup>) et la livraison, le prix du sac d'engrais est multiplié par deux ou par trois selon qu'il est acheté comptant ou à crédit, alors qu'il n'augmente que de 20% environ entre le port européen et le port de Douala. Il est très vraisemblablement nettement inférieur pour d'autres pays enclavés comme le Mali ou le Burkina Faso. Non seulement parce que le réseau routier y est très probablement mieux entretenu qu'au Tchad. Mais aussi parce que la qualité de l'environnement régional influence la nature de l'enclavement : la relative qualité – à l'aune des critères africains – du réseau routier et ferroviaire ivoirien, ainsi que celle du port d'Abidjan, contrastent ainsi avec les conditions de traversée du Cameroun. En somme, si à première vue et à petite échelle, les zones cotonnières du Mali et du Burkina Faso

<sup>1</sup> Free On Board (FOB) : Prix sans le déchargement sur le quai, l'assurance ni le transport vers le client

semblent aussi enclavées que celle du Tchad, le contenu de cet enclavement ne semble pas de même nature, au net détriment de la dernière.

En définitive, la combinaison de l'ancienneté de la culture du coton, des tumultes de son histoire récente et du contexte d'enclavement expliquent assez largement l'évolution originale de la zone cotonnière tchadienne depuis les années 1960 et son actuel retard par rapport aux zones cotonnières plus dynamiques de l'Afrique de l'ouest. A cause de l'enclavement s'est imposée la nécessité précoce de cultiver le coton sur le modèle autoritaire d'un territoire enclavé voisin. Cet héritage de la culture forcée explique à la fois la longue habitude des réticences paysannes vis-à-vis du coton et celle des pratiques coercitives de l'encadrement, qui s'auto-entretiennent. Enfin, au moment où des aspects de la révolution verte se diffusaient dans certains autres pays cotonniers, à partir de relations assez saines entre coton et cultures vivrières, la guerre civile au Tchad entravait l'assimilation de ces innovations. La longue période d'insécurité qui s'ensuivit dans le sud du Tchad – sans interruption durable entre 1982 et 2000 – favorisait plutôt la stratégie d'extensification.

Les débats idéologiques anciens animés par les détracteurs tiers mondialistes de la culture de rente, aujourd'hui relayés par les attaques de la Banque mondiale visant à obtenir le démantèlement de la filière, entretiennent un pesant climat d'incertitude. Alors que, pour certains, les perspectives pétrolières pourraient contester la fonction éminemment cotonnière de cet espace, l'avenir institutionnel de la filière conditionnera dans une large mesure le degré de bouleversement de l'identité spatiale du Tchad méridional. Les décisions cruciales, une fois de plus, ne se prendront probablement pas au Tchad. Elles naîtront du rapport de force entre deux logiques d'âges différents de la mondialisation : celle, néo-impériale, encore défendue par la France, attachée à la permanence de solidarités géographiques, économiques et culturelles, contre la logique libérale des institutions de Bretton-Woods.

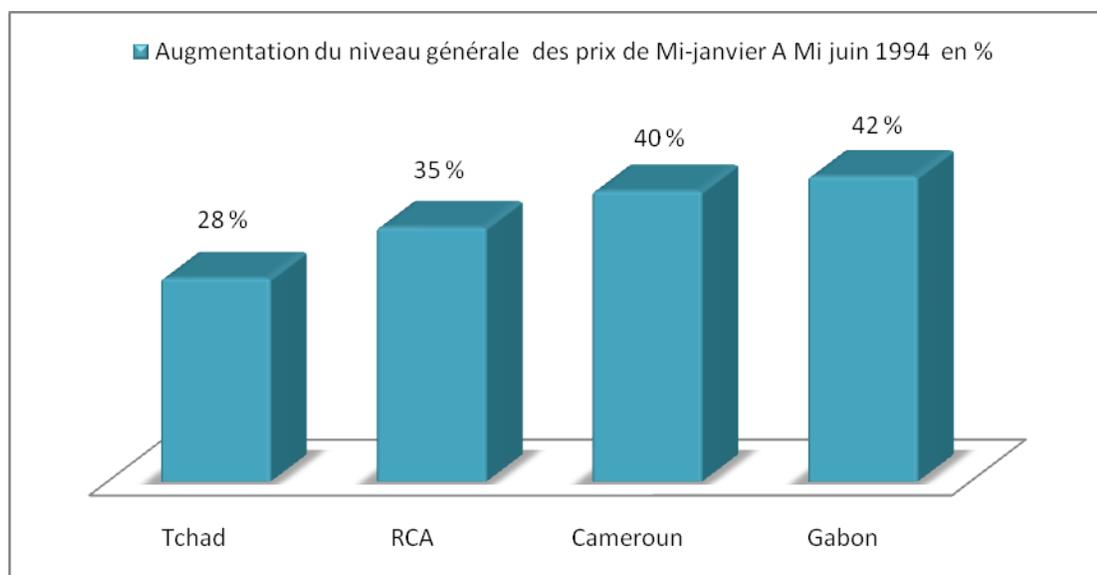
## B-L'effet de la dévaluation du franc CFA

Plusieurs efforts de suivi et d'analyse des effets de la dévaluation du franc CFA ont été faits dans les pays concernés par cette réforme de politique monétaire. Nous illustrons dans cet élément l'évolution de certaines variables des produits des importations et des exportations depuis la dévaluation 1994.

### 1- L'inflation

Les effets du changement de parité du franc CFA sur le niveau général des prix se sont fait sentir immédiatement après la dévaluation. Ces effets sont dans l'ensemble restés relativement modérés au cours des deux premiers mois suivant la dévaluation, en partie à cause des tentatives de blocage par les gouvernements des prix de certaines produits de première nécessité, mais aussi et surtout à cause d'une certaine pression résiduelle des stocks de marchandises constitués par anticipation par les commerçants les plus importants. Par ailleurs, il convient de noter que l'effet de la dévaluation sur le niveau des prix dépend non seulement du degré de changement de parité (prix international de l'argent), mais aussi de toute variation contemporaine de la masse monétaire (stock d'argent) en circulation. Or, en la matière, il n'est guère un secret pour personne que les longs mois de gestion des anticipations de la dévaluation du franc CFA ont permis à maints particuliers, entreprises, sociétés commerciales et banques d'abriter, par diverses transactions souvent subtiles, une part significative de leurs avoirs. La nouvelle parité du franc CFA a certes eu un effet d'accroissement non négligeable de la masse monétaire et, par conséquent sur l'ampleur effective de l'effet inflationniste de la dévaluation. La dévaluation a causé cinq mois après son avènement et dans tous les pays directement concernés une augmentation de plus de 25% du niveau général des prix. Cette augmentation des prix a gonflé toutes les données statistiques des importations et des exportations dans tous les pays de la CEMAC selon le graphique suivant :

Figure N° 36 : Variation du niveau général des prix dans les pays de la CEMAC 1994 en %



Source : Communication de la BEAC à l'Atelier « *impact de la dévaluation du Franc CFA sur les revenus et la sécurité Alimentaire* » juillet 1994.

Cet effet, conformément aux anticipations logiques, est le moindre dans les pays relativement peu urbanisés, peu industrialisés et plus introvertis comme le Tchad (29%) et RCA (35%). Il se situe autour de 40% dans les pays côtiers au tissu urbain et industriel plus développé (le Cameroun 40%) et (le Gabon 42%). Ces constats suggèrent une baisse significative du pouvoir d'achat moyen à court terme, dans la mesure où les effets de création de revenus des ménages par la dévaluation exigent un certain temps de gestion inhérente aux cycles normaux de nombreuses activités de production. En outre, les augmentations indicatives de 10% à 15% des salaires des employés des fonctions publiques permettent de supposer des pertes à court terme de revenu réel moyen de l'ordre de 15% à 50% pour la majorité des salariés<sup>1</sup>.

L'incidence de la dévaluation sur les prix n'est pas inégalement répartie entre les pays seulement. Au sein d'un même pays, elle l'est également dans le temps et parmi les grandes catégories de biens et services. L'exemple du Tchad (le tableau suivant)

<sup>1</sup>République du Tchad : *Bulletins Mensuels de Prix*, Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique 1995.

met en évidence une tendance modeste mais nette à l'augmentation continue du niveau général des prix dans le temps. En effet, de février à juin, chaque mois en 1994 voit le taux d'augmentation de l'indice général des prix par rapport à la même période de l'année 1993 dépasser de 1% à 3% celui du mois précédant<sup>1</sup>. Il y a donc une tendance à l'inflation au vrai sens du mot, puisqu'en tenant implicitement compte des effets de saisonnalité (comparaison des indices par paire de mois), le taux d'augmentation de l'ensemble des prix en 1994 par rapport à 1993 passe graduellement de 16,8% en février à 24% en juin.

Cette tendance inflationniste s'observe pour tous les grands groupes de biens et services, à l'exception des dépenses liées au logement et accessoires (énergie, eau et combustible), biens relativement peu échangeables dont les prix varient manifestement le moins (3,6%) sous l'effet de la dévaluation. A l'opposé, le groupe des biens et service de santé et celui des transports et communications subissent le plus durement l'impact de la dévaluation en voyant leurs niveaux de prix en juin 1994 augmenter de 38% par rapport au même mois en 1993. Ces deux variables vitales pour la sécurité alimentaire aussi bien en termes physiques et économiques qu'en termes qualitatifs (nutrition) sont d'autant plus affectées négativement qu'elles font appel à une proportion élevée de produits importés.

---

<sup>1</sup>Tableau N°56, N'Djamena : Variations des Indices de Prix Mensuels 1994 sur 1993 en %

Tableau N° 19 N'Djamena : Variations des Indices de Prix Mensuels 1994 sur 1993 en %

Groupes	janvier	février	mars	avril	mai	juin
Alimentation	11,2	19,6	19,7	23,7	21,4	23,8
Habillement	5,2	10,3	9,6	13,2	16	24,3
Logement, Energie, Eau, Combustible	7,1	-0,1	9,7	10,2	8,8	3,6
Meubles et Articles de Ménages	7,1	11,5	12,5	13	21,6	22
Dépenses de Santé	10	16	23,9	22,4	28,2	37,7
Transport et Communication	5,9	26,9	25,7	22,4	37,1	38,1
Loisirs, Spectacles, etc.	1,3	6,4	6,4	7,1	17,1	20
Autres biens et Services	16,2	19,2	19,6	21,3	23,5	29,5
Ensembles	8,7	16,8	17,7	20,8	21,7	24

Sources : Bulletins Mensuels de Prix, Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique 1995.

En rapport plus direct avec la sécurité alimentaire, l'accroissement du niveau général des prix est plus étroitement lié à celui des prix du groupe de produits de alimentation qui, dans un pays enclavé, peu urbanisé et peu industrialisé comme le Tchad, occupe une part moyenne dominante du budget des ménages. Aussi peut-on remarquer une identité presque parfaite d'augmentation du niveau de l'ensemble des prix et de ceux de l'alimentation en 1994 par rapport à 1993 au cours des mois de soudure cyclique (mai et juin) où la part des denrées alimentaires pèse davantage dans les budgets de consommation<sup>1</sup>.

L'examen plus détaillé de l'évolution des prix par rapport à leur niveau de décembre (tableau suivant) montre qu'à l'exception du riz faisant plus l'objet

<sup>1</sup> Voir le tableau N° 56 ci-dessous Variations des Indices de Prix Mensuels 1994 sur 1993 en % à N'Djamena.

d'importation, les hausses de prix induites par l'évolution restent modestes (moins de 20%) pour l'ensemble des céréales au Tchad. Ceci importe en matière d'accès à l'alimentation dans la mesure où les céréales peu échangeables (mil et sorgho) occupent une part prépondérante dans la consommation céréalière totale de la majorité des ménages ruraux et, d'une manière générale, des ménages à faible revenu.

Tableau N° 20 Hausse des prix à Ndjamena par rapport à décembre 1993 en %

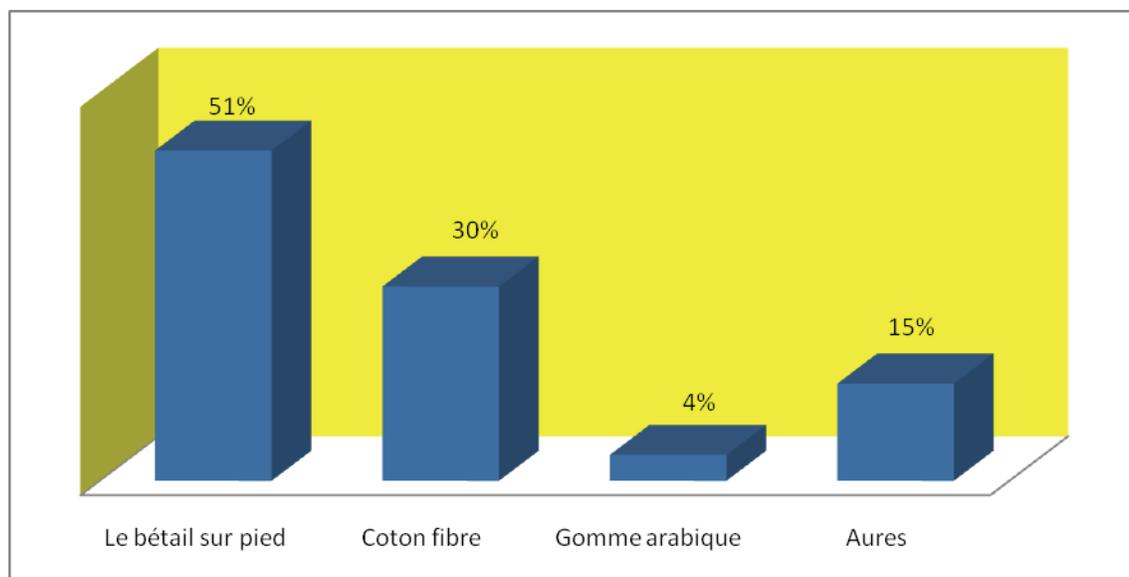
Produits	18 – juin- juillet 1994	29 août- 4 septembre 1994
Riz	26,5	27,8
<i>Mil</i>	9	7,6
<i>Sorgho</i>	15,4	10,2
Maïs	18,5	19,8
Farine de blé	7	9,2
Viande	28,6	28,6
Poisson	36	47,2
Lait : Frais	14,7	13,8
Concentré (1kg)	79,5	97
Poudre (400g)	58,4	54,1
Arachide : Huiles-en vrac	10,8	38,1
Pâte	91,9	132,3
Sucre : Poudre	39,6	41,6
Carreaux	50,2	53,5
Bois de chauffe	-10	62,4
Charbon de bois	7	33,3
Electricité	41,4	41,4
Wax Hollandais	32,1	34,6
Bazin riche 1° choix	53,3	50
Tissu imprimé	46,2	29,3
Aspirine	26,7	26,7
Nivaquine	22,2	22,2
Quinimax injectable	57,7	57,7
Consultation gynéco	113,3	113,3
Radiographique	461,8	461,8
Cyclomoteur	97,2	97,2
Bougie (mobylette)	50	46,7
Essence ordinaire	28,3	28,3
Huile moteur	51,4	51,4

Source : Indice Hebdomadaire des Prix à la consommation, Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique Tchad 1995.

## 2- les bovins sur pied dépassent le coton en exportations.

Les enquêtes menées dans le cadre du PRASAC ont permis de mieux comprendre l'organisation du commerce régional de bovins. Elles montrent notamment que cette activité est très dynamique et repose sur des réseaux de commerçants efficaces. En réponse aux récentes difficultés d'exportation des bovins vers le bassin du Congo, on assiste à la mise en place d'un courant d'exportation est-ouest en direction du Nigeria. De plus, ces travaux ont permis d'estimer les flux de bovins exportés chaque année du Tchad vers le Nigeria à 520 000 têtes, dont le tiers proviendrait de la zone des savanes<sup>1</sup> (Ces observations sont corroborées par les chiffres de la Banque des Etats d'Afrique centrale qui montre que depuis trois ans, les bovins sur pied sont devenus le premier produit d'exportation du Tchad devant le coton.

Figure N° 37: Part des principaux produits dans les exportations du Tchad 2000/2001



Source : BEAC, Schéma de programmation monétaire du Tchad. 2001

Aujourd'hui, le dynamisme du commerce de bétail sur pied contraste avec l'apathie relative du marché de la viande réfrigérée. Alors que les politiques de

<sup>1</sup> Duteurtre et Koussou, 2001, *op, cit*,

modernisation de la filière privilégient depuis 50 ans le développement d'abattoirs modernes pour encourager les échanges régionaux<sup>1</sup>, on constate aujourd'hui que ce schéma de développement est remis en cause. Le projet d'abattoir de Sarh mis en œuvre par la SIVIT à la fin des années 60 et récemment réhabilité par la société Africaviande illustre ces échecs relatifs. Aucune exportation de viande par avion n'est aujourd'hui assurée du fait de la faillite de ces entreprises. Certes, il faut reconnaître que les abattoirs de N'Djamena, Sarh, Moundou ou d'Abéché montrent une activité plutôt encourageante. Mais ils fournissent surtout le marché local et génèrent bien peu de quantités à l'export.

Tableau N° 21. Part des principaux produits dans les exportations du Tchad. 2000/2001

Les produits des exportations	Part dans les exportations totales (moyenne 2000-2001)
Bétail sur pied	51%
Coton fibre	30%
Gomme arabique	4%
Autres	15%

Source : BEAC, Schéma de programmation monétaire du Tchad.2001

A la fin des années 90, on assista à la chute brutale des exportations de bovins tchadiens vers la RCA. La part du Tchad dans les approvisionnements en bovins sur pied de Bangui serait passée de 43 % en 1993 à 14 % en 2000<sup>2</sup>. Les raisons qui expliquent ce blocage de la « voie fédérale » semblent liées d'abord aux conflits au Congo et en RDC ainsi qu'au développement de l'insécurité au nord de la RCA. Du coup, la part des bovins soudanais dans l'approvisionnement de Bangui passa dans le même temps de 7 % à 34 %, tandis que la contribution du bétail centrafricain restait à peu près égale à la moitié. Ces modifications dans le commerce des bovins ont

<sup>1</sup>LARRAT R., THEVENOT R., *Le problème de la viande en Afrique équatoriale française*. Bulletin technique d'information de l'IEMVT, n° 3. Paris, France, 1955. Page 34.

<sup>2</sup>KADEKOY-TIGAGUE D. *Diagnostic de la filière bovine sur pied en République centrafricaine*. Document de travail. ICRA/PRASAC. 2001 pages 50.

provoqué une re-polarisation des circuits de commercialisation du bétail. La plus importante de ces évolutions concerne la mise en place d'un circuit partant des principaux marchés du sud-est du Tchad et orienté à l'ouest vers le Nigeria. Ces mutations ont suscité la création de nouveaux marchés en zone soudanienne du Tchad, en plus de celui de Sarh. Aujourd'hui, on constate le dynamisme des marchés de Roro, Sido, Goundi, Dembo, Djéké-Djéké, etc. Cette ré-polarisation a été rendue possible par la mise en place d'un réseau de commerçants organisé possédant des relais sur les marchés transfrontaliers d'Adoumri (Nord-Cameroun) et de Mubi (Nigeria). Ce circuit bénéficie de la porosité de la frontière tchado-camerounaise. Avec plus de 170.000 têtes par an<sup>1</sup>, Il contribue de manière importante au dynamisme des exportations tchadiennes vers le Nigeria.

Jusqu'à présent, l'organisation des réseaux marchands avait fait l'objet de relativement peu d'études de terrain. Des études réalisés par BEAC et les enquêtes opérés par (Trueba en 2000<sup>2</sup>, Koussou et Duteurtre, en 2002<sup>3</sup>) sur les marchés du Tchad, de RCA, du Nord-Cameroun et du Nigeria permettent aujourd'hui de mieux connaître ces réseaux

La vente des animaux par les producteurs s'effectue pour l'essentiel sur les marchés hebdomadaires. Elle repose sur la présence de garants (*damin*<sup>4</sup>). Les garants sont nommés par les chefs traditionnels des différents groupes d'éleveurs nomades et sont reconnus comme tels par les autorités du marché. Leur rôle est d'accueillir les éleveurs du groupe concerné, de les loger, d'accompagner leurs animaux au marché, de les mettre en contact avec des acheteurs, de certifier l'origine de l'animal et de garantir le paiement des taxes officielles. Le garant perçoit donc pour ces services un montant forfaitaire de l'ordre de 1 500 F/tête dont une partie est reversée au chef traditionnel. Les garants interviennent uniquement dans le commerce de leur propre

---

<sup>1</sup>TRUEBA J. *Un cas d'intégration des marchés : la filière d'exportation bovine du Tchad vers le Cameroun et le Nigeria*. Mémoire de DAA, ENSA de Rennes, PRASAC, CIRAD-EMVT, France, 2000, page 90.

<sup>2</sup>*Idem*.

<sup>3</sup>SOUGNABE P., KOUSSOU M.O., DUTEURTRE G. *La gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs au sud du Tchad : succès et limites des comités locaux. Elevage et gestion de parcours au Sahel, implications pour le développement*. Compte-rendu d'un atelier régional ouest-africain sur le thème « la gestion des pâturages et les projets de développement : quelles perspectives ? », Niamey, 2-6 octobre 2000. Stuttgart: Verlag Grauer, 2001

<sup>4</sup>Les garants en langues arabe

groupe ethnique : arabes Missiriés, arabes Ouled Rached, Peuls, etc. Sur certains marchés, on trouve jusqu'à 70 garants, en fonction des groupes d'éleveurs nomades qui transhument dans la zone. Les jours de marchés, les animaux sont regroupés autour de chacun des garants. Le contact avec les commerçants s'effectue soit directement, soit par l'intermédiaire de courtiers (*Dilal, rakadja, ou sabbaba*). Les courtiers sont appréciés pour leur connaissance du marché, des acheteurs et des vendeurs, et peuvent jouer un rôle plus ou moins important dans les négociations sur les prix. Certains courtiers jouent même le rôle de logeurs pour les commerçants venus de l'extérieur. Les réseaux commerçants sont organisés sur la base de l'appartenance ethnique, mais les liens entre associés tiennent plus à des relations de confiance qu'à des liens familiaux. La gestion des activités commerciales repose sur la circulation du capital. Ainsi, l'importance d'un commerçant se mesure par le montant des liquidités dont il dispose et dont il peut faire profiter certains associés pour l'achat d'animaux. Dans ce cas, les revenus du commerce sont partagés entre le propriétaire du capital et son associé (*cherik*). Certains gros commerçants peuvent donc être amenés à ne jamais se déplacer. Les activités d'achat des animaux, de convoyage du troupeau, de formalités d'exportation et de revente sur les marchés transfrontaliers sont alors prises en charge par les *cheriks*, sous couvert du commerçant propriétaire

Certaines alliances entre commerçants reposent aussi sur l'utilisation de « prête-nom » pour le remplissage de certaines formalités notamment pour le paiement de la *patente* annuelle. Enfin, certains courtiers ou commerçants sont spécialisés dans les formalités d'exportation et remplissent ce rôle au titre de transitaires ou de « prête-nom ». La performance de ces réseaux commerçants repose sur leur capacité à suivre les variations de prix dans les marchés de destination, mais aussi à s'adapter aux exigences locales lorsqu'il s'agit de payer des taxes illicites ou des « pourboire » (*haggalgoro*, littéralement « pour la cola »). Des enquêtes réalisées sur certains marchés ont permis d'estimer les marges des commerçants. Ce travail est assez délicat à mener en raison des nombreuses taxes licites ou illicites, rackets et pourboires qui font varier de manière imprévue les charges de commerçants. Le tableau III récapitule les coûts de commercialisation et les marges de trois commerçants de bétail qui ont été suivis lors de ces enquêtes. Ce tableau souligne que le commerce de bétail est une

activité modérément rentable : les marges brutes se situent autour de 11 % du prix de vente. Les frais de convoyage sont élevés dans le cas du transport en train vers Yaoundé ou en camion vers Lagos (5 à 7 %). Mais ces frais sont assez limités pour les commerçants qui choisissent de vendre leurs animaux sur les marchés nigériens transfrontaliers où les animaux se rendent à pied.

## C - Le règlement du conflit de la bande d'Aouzou (1994) et l'essor du commerce avec le monde arabe

Le revirement des relations tchado-libyennes a eu pour corollaire une multiplication des investissements officiels libyens au Tchad. La visite personnelle du chef de l'Etat libyen au Tchad en 1998 a accéléré ces investissements, commencés au début de la décennie 1990 et massivement concentrés sur N'Djaména. Leur principal auteur est une société d'Etat libyenne, la Lafico (Libyan Arab Foreign Investment Company), qui est également implantée dans d'autres pays africains (au Mali et en Gambie depuis 1999). A N'Djaména, cette société siège depuis 1997 dans les locaux de l'ancien cinéma Vogue. Immobilier, hôtellerie, industrie et culture sont ses secteurs de prédilection, cette situation a eu un impact important sur le commerce extérieur du Tchad<sup>1</sup>.

Depuis le milieu des années 1990, les importations en provenance du Golfe sont en passe de devenir structurelles. Plusieurs facteurs sont à l'origine d'une telle expansion : la dévaluation du franc CFA ; la baisse des coûts du transport aérien entre l'Afrique et le Moyen-Orient liée à la mise sur le marché africain d'avions soviétiques ; la politique d'immigration restrictive adoptée par plusieurs pays européens ; la qualité de l'accueil réservée aux commerçants à Doubaï ; la politique de

---

<sup>1</sup> Moncef Djaziri *État et société en Libye: islam, politique et modernité*, l'Harmattan, 1996, p. 115

développement commercial impulsée par les autorités des Emirats<sup>1</sup> ; l'ouverture de lignes aériennes entre les EAU et le capitale tchadien. Mettant à profit le durcissement de la législation saoudienne vis-à-vis de l'accueil des étrangers<sup>2</sup> ; les cités- Etats des EAU s'affirment comme des nouveaux partenaires pour le Tchad. Ainsi, Djeddah n'est plus la seule source d'approvisionnement des commerçants tchadiens, le port saoudien s'efface progressivement devant Doubaï qui octroie plus facilement des visas et dispose d'une zone franche, Djebel Ali, les marchandises de Doubaï sont 20 à 30% moins chères que celle rapportées de Djeddah, car le gouvernement saoudien a instauré une taxe fixe de 12% sur toutes les importations et exportations du royaume.

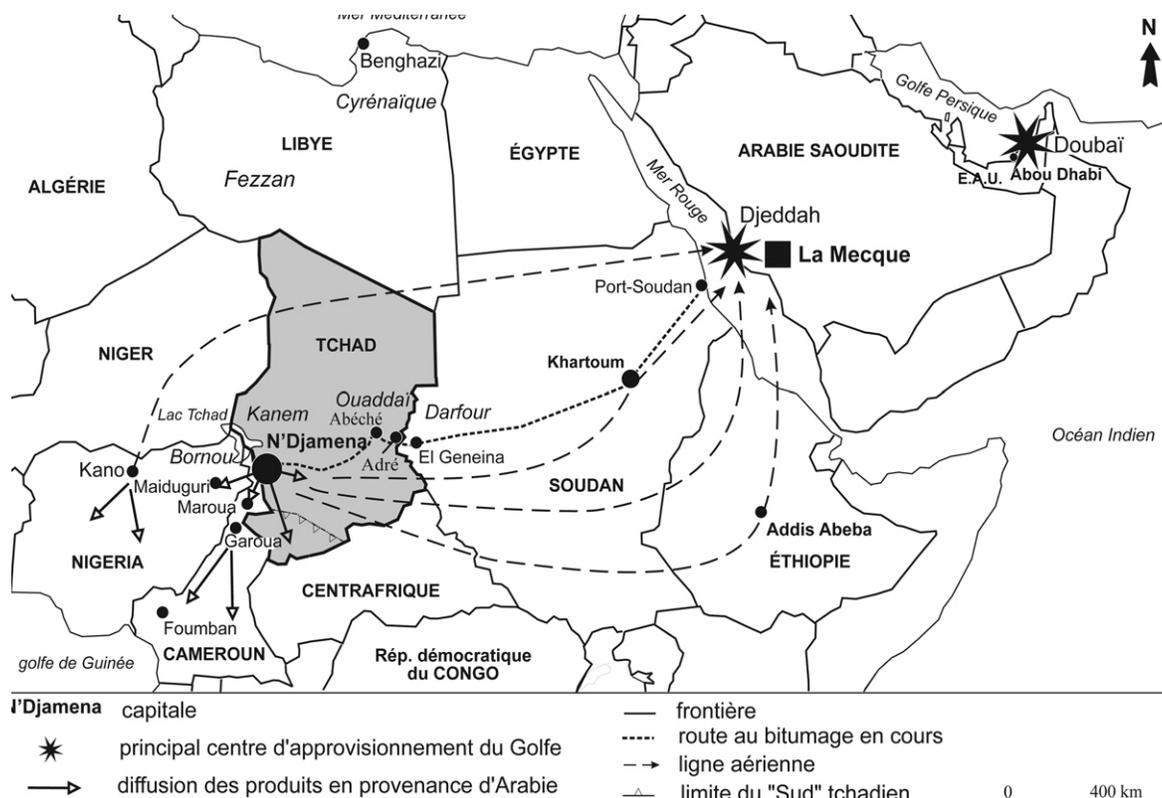
---

<sup>1</sup>Faibles droits d'importation, création de zones franches industrielles à Doubaï et Chardja.....

<sup>2</sup>Selon des commerçants tchadiens, l'Arabie saoudite met de plus en plus de frein aux changes, par peur de l'immigration clandestine. Le royaume délivre des visas avec parcimonie et oblige les étrangers à changer leurs fonds en rials à l'aéroport. La commission retenue par les banques saoudiennes lors du change est surcroît très élevée : en 1996, sur 10 000 franc CFA convertis, 4 000 franc CFA sont prélevés.

## Carte N°12 :

### Situation du Tchad par rapport aux centres d'approvisionnement de la péninsule



De nouvelles influences commerciales sont perceptibles en Afrique centrale depuis le début des années 1990. Si l'Afrique du Sud effectue depuis 1993 une timide percée au Gabon et en RCA à la faveur de la mise en place de ligne aériennes directes avec Johannesburg, en revanche, la montée en puissance des partenaires arabo-islamiques, en particulier les pétromonarchies du Golfe, est nette et ébranle subrepticement l'hégémonie commerciale du Nigeria. En effet, le délaissement progressif du continent africain par l'aide occidentale qui se reporte vers d'autres régions du globe (Europe de l'Est) a entraîné un regain de l'influence des acteurs du monde oriental (Arabes, Taïwanais, Iraniens...). Le Tchad, par sa situation originale de carrefour entre Afrique noire et monde arabe, est le pays d'Afrique centrale où l'ouverture vers

l'orient est la plus flagrante, surtout avec la Libye et la péninsule arabe<sup>1</sup>. Ses partenaires arabo-musulmans profitent également de la dévaluation du franc CFA, de la monopolisation du pouvoir tchadien par une élite « nordiste » depuis 1982 et du jeu d'alliances politiques déployé par Idriss Déby. Contacts avec l'Orient ou l'Afrique du Nord renouent avec une situation ancienne. Ainsi, les échanges tchado-soudanais évoquent le commerce précolonial animé par les Djellabas, ces commerçants itinérants originaires de la vallée du Nil, qui au XIX siècle, établirent des relations commerciales entre le Ouaddaï, le Darfour et le Kordofan. Chargées des marchandises en provenance d'Egypte (thé, tissus, fusils...) leurs caravanes repartaient avec l'ivoire, du miel et des esclaves. De la même façon, le rétablissement des liens commerciaux entre le Tchad et la Libye réactive des circuits transsahariens anciens.

La reprise des échanges tchado-libyens, depuis la prise de pouvoir d'Idriss Déby en 1990, s'est accentuée avec le règlement du conflit d'Aozou, spécialement dans le sens nord sud. Modestes, les exportations tchadiennes vers la Libye se composent essentiellement de moutons destinés au marché Libyen et de dromadaires, en partie réexportés vers l'Egypte. Prédominants, les flux d'importation tchadiens en provenance de Libye comprennent des produits manufacturés, des denrées alimentaires et de l'essence. Soit ces marchandises sont des productions libyennes (essence, tapis), soit elles proviennent d'autres pays arabes (Arabie saoudite, Maroc, Tunisie, Egypte) ou de pays socialistes, frères de la « grande Jamahiriya arabe Libyenne populaire et socialiste » comme la Chine ou Cuba).

Le nombre et la diversité des produits importés de Libye varient selon la position géographique des marchés, le gradient de diffusion faiblissant du nord au sud du territoire tchadien, au fur et à mesure qu'augmente la distance par rapport à la frontière tchado-libyenne. Les régions arides ou semi-arides de la partie septentrionale du Tchad sont les plus touchées par cette invasion commerciale, en particulier les localités du Borkou-Ennedi-Tibesti (Faya, Fada, Bardaï), du Kanem(Moussoro), du nord du Chari-Baguirmi (Massakory) et les préfectures du Biltine et du Ouaddaï (Abéché, Biltine). Dans l'oasis du Faya excentrée en plein désert et difficile d'accès, l'emprise commerciale de la Libye est totale, ce qui vaut au marché principal le

---

<sup>1</sup> Bennafla, *op, cit*, 2000

surnom de «marché libyen »). A l'inverse de ces régions septentrionales et orientales, la capitale et les zones méridionales du Tchad sont peu atteintes par les produits libyens, même si les camions libyens gagnent N'Djamena depuis 1990. Des sacs de pâtes alimentaires (macaronis) importés de Libye se retrouvent dans les boutiques de la capitale tchadienne et font concurrence aux pâtes Panzani importées de Douala par les commerçants sur place.

Le caractère bon marché des articles venus de Libye, dont le prix est souvent inférieur à ceux de leurs équivalents tchadiens ou nigériens, mérite d'être souligné. Il s'explique par la politique libyenne de subvention à la consommation. Les produits libyens ont aussi l'avantage d'être mieux conditionnés que leurs équivalents nigériens, et de meilleure qualité. Depuis ce temps l'influence commerciale libyenne s'élargit années par années, cela étant dû à la reprise de bonnes relations bilatérales en les deux pays.

L'irruption de nouveaux partenaires commerciaux, originaires du monde arabe (Libye, Arabie Saoudite, EAU.) est la grande nouveauté de la décennie 1990 ; elle esquisse un rapprochement commercial, mais aussi géopolitique du Tchad vers l'Orient, au détriment des acteurs européens.

#### 1- La relance des échanges transsahariens tchado-libyens

Le règlement du conflit d'Aouzou en 1994 a conduit au renversement de l'effet-frontière qui a prévalu pendant vingt ans. Le passage d'une frontière fermée et stérilisante à une frontière ouverte, productrice d'échanges et de communication, a été rapide : en quelques mois, les échanges transsahariens entre le Tchad et la Libye ont repris, essentiellement dans un sens nord-sud, en faisant rejouer les anciennes pistes caravanières de l'époque précoloniale. Cette relance des échanges par des acteurs économiques privés a été officialisée quatre ans plus tard, en concordance avec le souhait du colonel Kadhafi de voir le retour « des caravanes d'antan de part et d'autres du Sahara »: en novembre 1998 , les deux ministres de l'intérieur du Tchad et de la Libye inaugurent le poste frontalier de Matan Sarra (en Libye) confirmant

solennellement la réouverture frontalière ; quelques mois plus tard, en 1999, des consulats libyen et tchadien sont respectivement installés à Faya et Sebha.

Les échanges tchado-libyens sont réapparus dans les statistiques officielles tchadiennes à partir de 1995, mais de façon très minorée. La Direction de la statistique, des études économiques et démographiques (DSEED) mentionne quelque 800 tonnes de marchandises importées de Libye en 1996 tandis que le Bureau national de fret (BNF), qui fonde sa comptabilité sur le dépouillement des lettres de voiture, fait état de 2500 tonnes importées de Libye en 1997 contre 688 tonnes dans le sens Tchad-Libye. Si l'estimation chiffrée du commerce tchado-libyen est délicate étant donné les problèmes de contrôle sur des pistes désertiques tchadiennes, le caractère très déséquilibré des échanges tchado-libyens ne fait pas de doute. La diffusion au Tchad de produits en provenance de Libye l'emporte largement sur les exportations tchadiennes vers la grande Jamahiriyya. Ces dernières se restreignent à des productions primaires : sésame, cuirs, peaux et surtout, bétail sur pied notamment les chameaux.

Riche de son cheptel (l'élevage est jusqu'à présent la deuxième ressource de l'économie tchadienne, après le coton, en contribuant au PIB à hauteur de 18% au début des années 1990<sup>1</sup>), le Tchad expédie vers la Libye des moutons (pour la consommation libyenne) et des dromadaires dont une partie est réexportée vers l'Egypte. Ces animaux sont convoyés vers Koufra ou Sebha depuis le nord et l'est tchadiens, qui sont les principales zones d'élevage du pays (1,2 million de dromadaires sont élevés entre les régions de Fada et Am Timan). C'est aussi là que se situent les grands marchés à bétails nationaux (Arada, Biltine, Fada, Faya, Bardaï). Le convoyage des animaux vers la Libye s'effectue en camion, moins à cause de la longueur du trajet qu'en raison de l'insécurité notoire régnant sur les confins nord et orientaux du territoire tchadien (présence de rebelles du Mouvement pour la démocratie et la justice au Tchad – MDJT – et banditisme). La plupart des transactions de bétail réalisées dans l'est du Tchad sont opérées par des membres de la Garde nomade ou des militaires tchadiens (souvent des Zaghawa, l'ethnie du

---

<sup>1</sup> Cette position a évolué avec l'exploitation prochaine du pétrole tchadien de Doba dont l'exportation via le Cameroun voisin a débuté en 2003.

président) ; les ventes s'effectuent en francs CFA, monnaie que les opérateurs libyens ont acquise après avoir écoulé leurs marchandises au Tchad.

Les flux d'origine libyenne se composent de biens manufacturés de consommation courante (vêtements, pièces détachées de véhicules...), de produits agro-alimentaires (pâtes, huile de maïs turque, thé vert, lait en poudre, riz espagnol...) et de carburant : le différentiel industriel et monétaire entre Tchad et Libye (forte appréciation du franc CFA par rapport au dinar libyen), le coût de l'enclavement tchadien, la politique libyenne de subvention à la consommation contribuent à rendre attractif le prix des marchandises libyennes dans toute la moitié nord du Tchad. Ces produits venus de Libye sont en partie des fabrications libyennes (essence, tapis, savon, cigarettes...), d'autres proviennent de pays arabes (vêtements syriens, farine tunisienne, lessive égyptienne...) ou de pays socialistes frères de la Libye (sucre cubain, piles chinoises...).

Les régions tchadiennes sont inégalement affectées par l'écoulement des produits libyens : le gradient de diffusion diminue du nord au sud, au fur et à mesure que s'accroît la distance avec la frontière septentrionale et que diminue l'isolement lié à une médiocre desserte par des pistes. Périphéries désertiques mal connectées à la capitale tchadienne, les préfectures du Borkou-Ennedi-Tibesti (notamment les oasis de Faya, Fada, Bardaï) sont ainsi les plus touchées par l'invasion des produits libyens, de même que les localités du Kanem (Moussoro), du Biltine, du Ouaddaï et le nord du Chari-Baguirmi (Massakory). La capitale tchadienne établie à plus de 1000 kilomètres de la frontière libyenne est peu atteinte par les marchandises libyennes (on trouve surtout des pâtes alimentaires dans les boutiques), même si les camions libyens sont autorisés depuis 1995 à descendre jusqu'à N'Djaména où ils disposent (depuis 1998) d'une gare de stationnement en plein centre-ville (près du rond-point Vogue). Le trafic commercial de la Libye vers N'Djaména est limité car il est périodique (il a lieu lors de la saison sèche, lorsque la traversée du Bahr el-Ghazel est facilitée par le durcissement des pistes sableuses) et car il est contrecarré par la concurrence commerciale du Nigeria, du Cameroun et des Etats du Golfe.

La réouverture de la frontière tchado-libyenne depuis la fin du différend frontalier a relancé les échanges tchado-libyens mais aussi transformé le territoire

libyen en espace de transit pour des flux commerciaux plus lointains, noués depuis le Tchad avec la Tunisie, l'Algérie, le Maroc ou l'Égypte. La densité et la qualité du réseau routier libyen, les coûts de transport intéressants proposés en Libye sont favorables au rétablissement de ce commerce de transit. Les oasis du BET reçoivent d'Afrique du nord de l'huile d'arachide (Maroc, Tunisie), des fripes (Algérie, Tunisie, Égypte), des biens alimentaires et de la vaisselle. L'exemple de la société tchado-égyptienne Ditra, qui dispose depuis 1998 d'un magasin de commerce général sur l'avenue Charles-de-Gaulle à N'Djaména, est particulièrement révélateur des nouveaux circuits mis en place. La boutique vend divers produits agro-alimentaires importés d'Égypte, y compris des produits frais (fromages, yaourts...). Hormis ces derniers qui sont acheminés par avion grâce à la ligne hebdomadaire d'Éthiopian Airlines, Le Caire-Addis Abeba-N'Djaména, l'essentiel des marchandises vendues à N'Djaména par Ditra arrive par voie terrestre en suivant l'itinéraire Le Caire-Benghazi-Koufra-Ounianga Kébir-Faya- N'Djaména, soit après 3 500 kilomètres de route. Cet axe se calque sur une ancienne voie caravanière qui joignait, à la fin du XIXe siècle, la Libye au Soudan central. Aujourd'hui, une caravane de cinq camions militaires libyens (des véhicules Mercedes d'une capacité de 12 tonnes chacun), loués pour l'occasion par Ditra, effectue la traversée du désert avant de remonter le plus souvent à vide (ou parfois avec du sésame).

Le rétablissement des échanges terrestres entre le Tchad et la Libye réactive des routes transsahariennes empruntées durant les siècles précédents : outre la piste Benghazi-Koufra-Faya-N'Djaména signalée plus haut, citons celle qui joint N'Djaména à Sebha et Tripoli par Faya, Wour et Zouar ou celle reliant Abéché à Koufra via Arada et Ounianga. Sillonnée depuis les années 1990 par des camions libyens<sup>1</sup>, cette dernière fut ouverte au début du XIXe siècle par le Sultan du Ouaddaï Abd El Karim Saboun sous l'impulsion de commerçants affiliés à la senoussia, avant d'être abandonnée en 1933 après la prise de Koufra par l'armée italienne. Il est possible que la recrudescence de l'insécurité liée aux affrontements armés entre le

---

<sup>1</sup>Le trafic commercial tchado-libyen est monopolisé par les transporteurs libyens qui disposent d'un savoir-faire en matière de transport dans le désert et surtout, d'un parc de camions en meilleur état que celui de leurs homologues tchadiens. Aucune convention ne lie la Libye et le Tchad pour le partage du fret routier.

MDJT et l'armée tchadienne porte temporairement atteinte à la reprise d'un trafic routier méridien : en 2002, les rebelles tchadiens sont sortis de leur base du Tibesti pour porter le combat à Faya ainsi que dans l'Ennedi (Fada, Berbechy). Pour autant, les recompositions géographiques induites par la réouverture de la frontière tchado-libyenne sont d'ores et déjà palpables au Tchad : des communautés marchandes libyennes se sont (ré)installées à N'Djaména, à Moussoro et à Abéché ; des « marchés libyens » spécialisés se sont développés dans plusieurs localités tchadiennes, souvent à côté du marché initial (Faya, Biltine) ; certaines villes tchadiennes (notamment Abéché) enregistrent depuis dix ans une croissance démographique et économique en grande partie liée à une fonction retrouvée de carrefour terrestre et commercial. Par ailleurs, deux projets officiels libyens, s'ils se concrétisent, devraient renforcer les dynamiques marchandes privées observées entre les deux pays : il s'agit du bitumage de l'axe Abéché-Koufra et de la mise à disposition du port méditerranéen de Misurata pour les opérateurs tchadiens.

## 2- Les initiatives économiques libyennes au Tchad.

En quelques années, l'Etat libyen est parvenu à pénétrer l'économie tchadienne de manière spectaculaire. Au niveau bancaire tout d'abord : dès 1993, l'ancienne Banque tchado-libyenne, créée en 1974 puis fermée avec la guerre, a ouvert ses portes en changeant de nom. En 1997, l'établissement est en effet renommé Banque commerciale du Chari (BCC). Société anonyme dotée d'un capital d'un milliard de francs CFA réparti à 50% entre actionnaires tchadiens et libyens, la BCC est gérée par un directeur général libyen, assisté d'un adjoint tchadien. Le redémarrage des activités de la BCC a été couronné de succès : cooptée meilleure banque d'Afrique centrale en 1997, la firme a enregistré un bilan positif de 18 milliards de francs CFA en 1998 et ouvert une Agence à Abéché en 1999. Ses activités sont classiques : elle finance des projets de développement économique (usine de concassage de gomme arabique, boulangerie, construction de bâtiments scolaires...) et des opérations

étrangères. Par exemple, elle délivre aux pèlerins tchadiens des chèques bancaires encaissables en Arabie Saoudite, via des correspondants à Paris (Banque intercontinentale arabe, Union des banques arabes et françaises).

Dans le domaine économique, des réalisations notables ont été réalisées à N'Djaména par Lafico dans le but de promouvoir le développement du Tchad et réduire sa dépendance envers les pays tiers. Plusieurs projets libyens ont été ébauchés comme la construction d'un complexe commercial haut de gamme (à N'Djaména) ou la réfection de l'usine textile<sup>1</sup> à Sarh, au sud du pays. Outre l'hôtel Le Prestige contrôlé par Lafico, l'Etat libyen finance un hôtel 5 étoiles à vocation internationale (200 chambres) dans la partie nord-est de la capitale tchadienne, entre le Palais du 15 janvier et l'hôpital de la Liberté. Conçu par un architecte italien, le futur bâtiment est en cours de construction depuis 1999. Une société égyptienne, Arab Contractors, en gère le chantier qui avait été convoité par une société française concurrente, Razel. Le coût de construction du complexe hôtelier, qui occupe une superficie de 20 000 hectares, est estimé à 24,5 milliards de francs CFA.

L'opération emblématique de l'enracinement libyen au Tchad reste l'usine de traitement et d'embouteillage d'eau minérale Zam-Zam achevée en 1999 dans le quartier Chagoua, à proximité d'une source captée par forage. L'établissement (employant 25 personnes) a été livré clefs en mains par la société Tchad Vision 2000. Sa production est destinée à concurrencer les bouteilles d'eau Tangui fabriqués au Cameroun (Douala) par les brasseries du Cameroun et commercialisées par Tchad Import (groupe Castel). Destinée à montrer l'implication de la Libye dans le développement de l'économie tchadienne (quelle que soit la rentabilité de l'opération), l'usine d'embouteillage *Zam-Zam*<sup>2</sup> est le seul investissement industriel réalisé par un Etat arabe dans un pays où les rares usines présentes sont presque toutes aux mains de groupes économiques occidentaux (le groupe Somdiaa contrôle la société sucrière du Tchad, le groupe Castel détient les Boissons et glaciers du Tchad, Pinault-Printemps et Heineken se partagent les brasseries du Logone, Bolloré et Seita

---

<sup>1</sup>L'ancienne Société nationale des textiles tchadiens (STT) a fermé en 1990 avant de connaître une réouverture éphémère sous le nom de COTEX en 1997-1998.

<sup>2</sup>Ce nom est celui d'une source sainte située à côté de la Mecque, entre les collines de Maroua et Safa. Un ange l'aurait fait surgir pour sauver Agar, compagne d'Abraham.

la manufacture de cigarettes...). Tout aussi symbolique que la construction d'une industrie est le rachat en 1999 du réseau de stations Shell par Lafico, après le départ du groupe néerlandais du Tchad. Le colonel Kadhafi n'a cessé de manifester son intérêt pour les ressources énergétiques du Tchad : trois sociétés pétrolières tchado-libyennes (Sotalsep, Soalp et Sotaldhy) ont été créées dès 1998 en vue de renforcer la coopération dans le domaine pétrolier. En novembre 1999, après l'électrochoc constitué par l'annonce du retrait des sociétés Elf et Shell du consortium pétrolier chargé d'exploiter les gisements tchadiens de Doba, le leader libyen a proposé de remplacer les sociétés occidentales défailtantes et d'évacuer le pétrole tchadien par le territoire libyen. Si la proposition libyenne a été écartée par le gouvernement tchadien, l'Etat libyen est néanmoins parvenu à investir le secteur pétrolier en prenant le contrôle d'une importante chaîne de stations-service, Tam Oïl.

Les investissements libyens au Tchad sont nombreux dans l'immobilier. Selon un responsable de la direction de l'enregistrement des domaines, du timbre et du cadastre (ministère des Finances et de l'économie), une quinzaine de titres fonciers ont été acquis par des Libyens entre mai 1998 et juin 1999. La plupart de ces achats émanent du Bureau populaire arabe libyen (l'ambassade) et de LAFICO. Si des achats ont été opérés dans le village de Miskine (au nord de N'Djaména) ainsi qu'en zone rurale, c'est dans la capitale tchadienne que la pression foncière et immobilière libyenne est la plus forte. Elle s'exerce surtout dans le quartier résidentiel et le quartier commercial du centre-ville, où elle vise des emplacements de choix : les abords du Chari<sup>1</sup> et la principale artère commerçante, l'avenue Charles-de-Gaulle (surnommé l'avenue des banques). La concession de l'ancien cinéma Vogue (qui accueille l'agence de voyage Tchad évasion, l'hôtel Le Prestige et le restaurant Le carnivore), la concession de la société Orbital et l'immeuble de la librairie Al-Akhabâr sont les principales acquisitions libyennes effectuées sur cette avenue. Citons, parmi les autres achats, le site abritant le consulat libyen (quartier Djambal Bahr) et les locaux du Groupement Professionnel Routier (GPR) qui lui sont attenants.

---

<sup>1</sup>La résidence de l'ambassadeur de Libye (à côté du Novotel), l'ancienne villa Abtour et l'ancienne villa Mobutu sont aux mains d'opérateurs libyens de même qu'un terrain situé sur l'avenue Félix Eboué, entre Tchami-Toyota et l'ambassade d'Allemagne.

Ces investissements immobiliers libyens sont ostensibles. Ils se remarquent par la couleur verte des portails et fenêtres ou des pancartes qui signalent la propriété libyenne, parfois en bordure de terrains vagues. Les polémiques ou les batailles judiciaires qui ont accompagné certaines de ces ventes ont contribué à ébruiter en les amplifiant les actes d'achat réalisés par Lafico. Ainsi, le versement d'un dessous-de-table pour la concession Vogue (300 millions de francs CFA), le procès qui a suivi la vente de l'immeuble de la librairie Al-Akhabâr (initialement promis à un acquéreur tchadien) ou encore la controverse à propos de l'utilisation du terrain libyen sis sur l'avenue Félix-Eboué, à proximité des ambassades d'Allemagne et des Etats-Unis<sup>1</sup>, ont fait les choux gras de la presse locale. Globalement, l'offensive immobilière libyenne à N'Djaména inquiète et suscite une réserve parmi la population tchadienne, même si rares sont ceux qui osent ouvertement la critiquer. Certains murmurent que les Libyens « achètent tout N'Djaména », d'autres reprochent au gouvernement tchadien de « vendre la souveraineté du pays ». La pérennité des achats immobiliers effectués par l'Etat libyen doit néanmoins être relativisée à la lumière des opérations déjà menées par le passé : 1972-1973, des achats semblables avaient été réalisés à N'Djaména par la Libye, sans parler de la prétendue vente de la bande d'Aouzou par le président Tombalbaye. La rupture des relations diplomatiques, puis la guerre entre les deux pays avaient suffi à balayer toutes les acquisitions libyennes. L'imbroglie actuel du régime foncier tchadien (le texte de 1969 est toujours invoqué aux côtés de la loi de 1989) pourrait très bien être instrumentalisé pour récupérer les biens concédés en cas de refroidissement brutal des relations tchado-libyenne.

### 3- Des investissements culturels dans le secteur télévisuel

---

<sup>1</sup> Le projet d'un hôtel de luxe comportant 10 étages a été abandonné à la suite des pressions émises par les Ambassades qui voyaient en lui un bâtiment propice à une activité d'espionnage. Le terrain acquis par la société Lafico accueillera finalement un établissement d'œuvres sociales, la Fondation « Muammar Kadhafi ». La première pierre de cet édifice a été posée en janvier 2000 par le fils du leader libyen (Seif el-islam Muammar Kadhafi)

Dans le domaine culturel, l'activisme libyen vise à favoriser la diffusion de la culture arabo-islamique mais aussi l'idéologie du Livre vert et de la troisième théorie universelle. Du côté officiel libyen, la solidarité islamique est en effet présentée comme le leitmotiv de la coopération au Tchad. Le premier vecteur du prosélytisme musulman libyen est la Da'wal-islâmiyya encore connue sous le nom de la société pour l'appel à l'islam, qui a étendu son réseau au Tchad en 1998, au terme d'un accord conclu à Tripoli avec le gouvernement tchadien. Soutenue financièrement par le gouvernement libyen, cette organisation mondiale pour la prédication dispose d'importants moyens financiers et se consacre à des activités socio-missionnaires comme la construction de mosquées et d'écoles coraniques, la fourniture de matériels sanitaire et radiophonique, la diffusion d'ouvrages religieux, la distribution de bourses aux étudiants étrangers fréquentant les universités islamiques libyennes. En 1998-1999, cent bourses ont été attribuées aux étudiants tchadiens pour partir dans les universités libyennes, d'après l'ambassadeur libyen au Tchad.

Les autres leviers de l'influence culturelle libyenne au Tchad sont la société Orbital et le centre culturel libyen, tous deux actifs depuis 1997. La première est une société d'Etat libyenne chargée de la réception et de la diffusion de canaux satellitaires. Implantée à N'Djaména à proximité du marché de mil, Orbital commercialise avec succès un bouquet numérique de chaînes télévisées à dominante arabophone (chaînes soudanaise, égyptienne, Qatarienne, libanaise, marocaine, libyenne...). La percée commerciale d'Orbital, due à des prix compétitifs (150 000 francs CFA d'abonnements annuel avec la petite antenne contre 1 à 1,5 million de francs CFA pour recevoir « Canal+ » Satellite avec une antenne parabolique), bouleverse le paysage télévisuel tchadien en remettant en cause l'ascendant des émissions francophones. Destiné à « promouvoir la culture arabo-afro-islamique pour résister au courant occidental en Afrique », le Centre culture libyen (CCL) est peu fréquenté par les N'Djaménois à cause de la propagande idéologique qu'il véhicule. Les conférences organisées par le Centre se focalisent sur la politique intérieure libyenne, le Livre vert, la démocratie directe et la troisième théorie universelle. Quant à sa bibliothèque, elle reste très ciblée : journaux libyens, Livre vert, ouvrages coraniques, études historiques sur la Libye et ses relations avec l'Italie meublent les

étagères aux côtés d'ouvrages sur la littérature arabe. Faute de documentation plus large, le Centre culturel libyen ne parvient pas à capter les étudiants de l'université du roi Fayçal, au demeurant fort bien équipée. La réelle réanimation du CCL vient de son atelier de couture pour les femmes (400 personnes formées entre 1997 et 1999) et de ses cours d'arabe relativement prisés à cause de leur bas prix (2500 francs CFA par trimestre à raison de trois cours hebdomadaires). Une formation en informatique et des cours de français et d'anglais ont été annoncés par la direction du CCL, qui pourraient conduire à un élargissement du public.

Les investissements libyens au Tchad sont multiples et affectent différents créneaux. Mais ces engagements tous azimuts ne sont pas tous bien reçus par la population tchadienne : certains investissements inquiètent, voire froissent la susceptibilité nationale (les achats immobiliers), d'autres suscitent une méfiance à cause de leur habillage idéologique (le Centre culturel libyen). La propagande panarabique et panislamique qui entoure les interventions libyennes reçoit peu d'écho au Tchad quand elle ne soulève pas des scandales auprès de la forte minorité non musulmane (46% des Tchadiens). Présentée comme un épisode fort de la réconciliation tchado-libyenne, la visite du leader libyen en 1998 fut, par exemple, très controversée et boudée par une frange non négligeable de Tchadiens : l'impressionnant dispositif de sécurité déployé autour de la personne de Kadhafi et la prééminence du service d'ordre libyen sur les forces tchadiennes ont été vécus comme une humiliation, réveillant les mauvais souvenirs de l'occupation libyenne des années 1980 et 1981. Sur le plan religieux, certains musulmans se sont interrogés sur la récupération du mouvement confrérique tchadien par le colonel Kadhafi, d'autant plus contestable que ce dernier pratique en Libye un islam novateur et réformiste fondé sur sa réinterprétation personnelle du coran. Si de grandes personnalités musulmanes tchadiennes rattachées à la Tidjaniyya et à la Tarbiya (une branche de la première) ont appelé au rassemblement derrière Kadhafi lors de la prière, d'autres ont tenu à garder leurs distances, en particulier la confrérie Ansar al-Sunna (de mouvance soudanaise).

De manière générale, l'utilisation de la composante islamique pour justifier l'activisme libyen crée la polémique et ravive au Tchad le caricatural fossé entre

Nord-Sud<sup>1</sup>, entre chrétiens et musulmans. L'amalgame entre musulmans et Arabes opéré de façon récurrente par Mouammar Kadhafi dérange dans un pays où les Arabes ne constituent qu'une frange minoritaire de la communauté musulmane (également composée de Kanembu, de Peul, de Toubou, de Zaghawa, de Boulala...). Certaines banderoles pro-islamiques accrochées dans les rues de N'Djaména en mai 1998 ont dû être retirées avant l'arrivée du Guide (sur décision de la mairie), notamment celles qui indiquaient en arabe « Là où il y a l'islam, il y a l'arabe. Tous les musulmans sont arabes » . Nombre de Tchadiens non musulmans se sont sentis agressés par les slogans du colonel Kadhafi et ont dénoncé les nombreux calicots écrits en arabe, analysés comme le signe d'un « impérialisme arabe ». La venue de Kadhafi a relancé au Tchad le contentieux linguistique autour de la nature de l'arabe (dialectal ou littéraire), qui avait culminé en 1996 au moment de l'adoption de la constitution<sup>2</sup>. La plupart des sudistes tchadiens s'opposent en effet à l'institution comme langue officielle de l'arabe littéraire<sup>3</sup>, appréhendée comme une « langue étrangère » écrite par une minorité de tchadiens (2-3%). Certains dérapages verbaux du leader libyen ont suscité des tollés, tel son appel adressé à l'imam de la grande mosquée de N'Djaména pour « aider les cinq millions de musulmans du Tchad<sup>4</sup> à se libérer du diktat du monde judéo-chrétien et de l'occident ». Beaucoup de sudistes ont crié à la guerre sainte et exprimé leur « peur que le Tchad devienne la tête de pont de l'islamisation en Afrique<sup>5</sup> ». Les Eglises chrétiennes du Tchad<sup>6</sup> ont réagi conjointement en publiant, le 25 avril 1999, un communiqué rappelant le caractère multiconfessionnel et laïc de l'Etat tchadien.

---

<sup>1</sup>Comme nous avons souligné dans notre premier parti : Le « Sud » tchadien désigne l'espace occupé par Les cinq préfectures du pays (Moyen-Chari, Logone Oriental, Logone Occidental, Tandjilé et Moyen Kebbi), soit environ 10 % du pays mais près de la moitié de la population nationale. La plupart des « Sudistes » sont animistes ou chrétiens.

<sup>2</sup>Coudray, 1998).

<sup>3</sup>L'arabe est la langue officielle, aux côtés du français, depuis 1982. En 1996, la Constitution tchadienne précise que l'arabe dialectal, largement parlé dans tout le pays (y compris au sud), est la langue officielle et non l'arabe littéraire.

<sup>4</sup>Au recensement de 1993, le Tchad compte 6,2 millions de personnes et seulement 54% d'entre elles sont musulmanes.

<sup>5</sup>*N'Djamena Hebdo*, 7 mai 1998, n° 328.

<sup>6</sup>Eglise catholique, Entente des Eglises et missions évangéliques au Tchad, Alliance évangélique des Eglises de la Pentecôte au Tchad

Les déclarations tonitruantes du colonel Kadhafi contre l'impérialisme occidental « les forces coloniales sataniques », et plus particulièrement contre les Etats-Unis, sont également un autre sujet de malaise au regard des relations cordiales qu'entretient le gouvernement tchadien avec les Américains et les Européens. De fait, si les investissements économiques et culturels arabes et asiatiques croissent au Tchad, ils gagnent moins d'une baisse des intérêts occidentaux que de la double polarisation du pays entre l'Occident et Orient. Parallèlement à la recrudescence de l'activisme arabe au Tchad, on assiste au maintien de l'influence économique et politique occidentale : ainsi, la privatisation de l'économie tchadienne a consolidé l'implantation de firmes occidentales (comme la Somdiaa, filiale du groupe Vilgrain), le bitumage actuel des routes méridionales du Tchad (Sarh-Doba-Moundou et Guélangdeng-Moundou) s'effectue sur financement européen ; quant au pétrole de Doba dont l'exportation a commencé en 2004, c'est à un consortium dominé par des sociétés américaines qu'il a été confié (ExxonMobil détient 40% des parts, Chevron 25% et le malaisien Petronas 35%)<sup>1</sup>. La mise à l'écart de la Libye en ce qui concerne le secteur clé de l'exploitation pétrolière n'est donc pas un fait anodin. Ni les gisements de Sedigui ni ceux de Doba ne seront exploités avec l'appui libyen en dépit des velléités de coopération manifestée par la grande Jamahiriyya. Cette décision du gouvernement tchadien révèle son souci de maintenir de bonnes relations avec les pays européens<sup>2</sup> (nonobstant les coups de froid ponctuels observés avec la France) mais elle montre aussi que récente alliance tchado-libyenne est loin d'être entière et sereine.

#### 4- Tchad-Libye : des relations encore empreintes de suspicion

La nouvelle coopération tchado-libyenne ne se déroule pas dans un climat de franchise. Une méfiance de fond persiste entre les deux voisins pour plusieurs raisons. Les séquelles de la guerre tchado-libyenne (qui quelquefois transparaissent dans les

---

<sup>1</sup>Voir le chapitre suivant : les exportations de pétrole brut par le Tchad.

<sup>2</sup>Plusieurs éléments attestent de ces relations étroites entre le Tchad et l'Europe : en 2001, le Club de Paris a annulé 10 millions de \$ de dette tchadienne ; en 2002, l'Agence Française de Développement (AFD) a décidé de financer la réfection de la piste aéroportuaire de N'Djamena tandis que l'Union Européenne a signé avec le Tchad un programme de coopération pour réduire la pauvreté d'un montant de 202 millions d'euros (2002-2007).

relations officielles<sup>1</sup>), les volte-faces précédentes de Kadhafi (par exemple avec Tombalbaye), ses déclarations embarrassantes sur la culture arabo-islamique ou « l'ignoble facette de l'Occident » invitent les autorités tchadiennes à considérer avec prudence le soudain élan de solidarité libyen et à diversifier leurs alliances extérieures, entre autres au profit du Soudan et de Taïwan. Les événements xénophobes de Zawiya et Tripoli en Libye ont eu un retentissement certain au Tchad où plus de 1000 ressortissants ont été rapatriés en 2000.

Au demeurant, le point épineux des relations tchado-libyennes vient du soutien apporté par le gouvernement libyen au président Centrafricain Ange-Félix Patassé « alors que le voisinage entre Tchad et Centrafrique est conflictuel<sup>2</sup> » et de l'attitude ambiguë des autorités libyennes vis-à-vis du Mouvement pour la démocratie et la justice au Tchad (MDJT) qui livre, depuis 1998, des opérations armées dans le BET. La position libyenne par rapport au MDJT est pour le moins ambivalente : d'un côté, le gouvernement libyen se défend de vouloir déstabiliser le régime de N'Djaména et donne pour preuve ses efforts pour résoudre le conflit<sup>3</sup> et ses livraisons de matériel militaire à l'armée nationale du Tchad afin de combattre les rebelles<sup>4</sup>. D'un autre côté, le territoire libyen sert de base de ravitaillement pour les combattants du MDJT « à forte composante Toubou » qui bénéficient de complicités avec des responsables libyens de la région de Sebha grâce au jeu d'alliances familiales. N'est-ce pas non plus dans un hôpital de Tripoli, à bord d'un avion sanitaire libyen, que le chef rebelle Youssouf Togoïmi a été évacué en septembre 2002 après avoir été mortellement blessé par une mine ? Le jeu complexe mené par la Libye au Tchad contribue à maintenir une suspicion réciproque entre les deux voisins même si à l'heure actuelle on assiste à un fort essor du commerce entre les deux pays.

---

<sup>1</sup>En 1999, la demande libyenne en viande et animaux n'a pas été adressée au ministère tchadien de l'élevage car celui-ci est dirigé par l'ancien bras droit d'Hissein Habré, Mahamat Nouri, qui s'est illustré dans la guerre contre la Libye ; c'est donc au ministère tchadien des Affaires Etrangères que les responsables libyens ont fait part de leur projet de commande.

<sup>2</sup>Le sud du Tchad sert de base arrière pour les partisans du général Bozizé, auteur de coups d'Etat répétés contre le président Patassé. En août 2002, des accrochages meurtriers ont opposé les forces de l'ordre des deux pays sur la frontière méridionale du Tchad tandis que la troisième tentative de coup d'Etat à Bangui en octobre 2002 a été suivie de massacres parmi la population tchadienne de Bangui.

<sup>3</sup>En janvier 2002, un accord de paix a été signé à Tripoli entre le MDJT et le gouvernement tchadien. Les hostilités ont cependant repris dès le mois d'octobre 2002 avec l'attaque de Faya par les rebelles.

<sup>4</sup>En 2000 à Faya.

Au niveau officiel, l'entente bilatérale reste donc fragile tout en se traduisant par des investissements libyens conséquents dans la capitale tchadienne. Au niveau des opérateurs économiques privés, le revirement des relations tchado-libyennes suscite les mêmes réactions partagées. Le milieu des grands commerçants à N'Djaména « dominés par des musulmans, nordistes » reflète bien cette diversité. Ainsi, certains opérateurs tchadiens indirectement impliqués dans la reprise des échanges transsahariens apprécient les opportunités commerciales qui s'ouvrent avec la Libye et font valoir que « tous les Libyens ne sont pas comme Kadhafi ». D'autres évoquent le « dangereux ami libyen » et préfèrent continuer prudemment leurs activités avec leurs partenaires habituels « l'Europe, les Etats-Unis, l'Asie, le Nigeria, les Etats du Golfe... ». Enfin, il y a ceux, marqués par la guerre, qui ne pardonnent pas à Kadhafi ses actions passées au Tchad : souvent anciens habréistes ou partisan de Goukouni Ouddeï « mais pas toujours », ces hommes d'affaires vivent avec amertume la réconciliation avec la Libye.

Pour l'instant bien réelle, mais ambiguë et récente, la présence libyenne au Tchad sous forme de coopération et d'investissements se heurte à l'identité particulière d'un pays marqué par une ligne de front religieuse, une longue guerre civile et par la persistance de l'influence économique et politique occidentale, fruit d'un passé colonial français. On peut compter sur l'exploitation prochaine du pétrole tchadien pour éclaircir les rapports de force bilatéraux.

## CHAPITRE X :

### DE L'OR BLANC A L'OR NOIR

Près de 100 000 barils par jour coulaient à la fin de 2003 dans l'oléoduc Tchad-Cameroun et le niveau optimal, de 225 000 barils par jour a été atteint au début de l'année 2004<sup>1</sup>. Au Tchad, la deuxième moitié des années 1990 a vu la réactivation d'un vieux serpent de mer au Tchad. L'exploitation conjointe de deux gisements de pétrole, situés à Sedigui, au nord du lac Tchad, mais surtout à Doba, au cœur de la zone cotonnière, allait permettre au pays de rompre avec son enclavement ainsi qu'avec le cercle vicieux de la pauvreté et du sous-développement. Plus que la situation politique et les questions de développement, les perspectives pétrolières dominaient largement l'actualité. Si l'or noir tardait à jaillir, il faisait couler abondamment l'encre de la jeune presse tchadienne. Il alimentait en outre un âpre débat entre partisans et adversaires du projet d'exploitation, à la fois au sud du Tchad, à l'échelle nationale, et, au-delà, par le canal de certaines ONG internationales, sur le théâtre de l'opinion occidentale. Si la question pétrolière a autant passionné, c'est qu'elle a changé le visage du commerce extérieur du Tchad et aussi qu'elle met en jeu une large gamme de problèmes géographiques et géopolitiques brûlants. Autour des thèmes de la préservation de l'environnement physique et humain, de la gestion des ressources nouvelles susceptibles d'être procurées par le pétrole, mais aussi des conditions sous-régionales et internationales de son exploitation, ce sont les questions cruciales de l'enclavement du pays et de la place du sud dans l'entité nationale tchadienne qui se trouvent à nouveau posées.

---

<sup>1</sup> « Le Tchad : Le pic de l'iceberg », *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 21 novembre 2003 p. 2352.

## A – Brève histoire d'un vieux rêve pétrolier

Parmi les conséquences de l'enclavement, le coût de l'énergie a été précocement identifié comme un des principaux obstacles au développement du commerce extérieur du Tchad. Malgré l'existence d'un potentiel hydroélectrique dans le Mayo-Kebbi, les possibilités d'exploitation pétrolière ont vite concentré l'essentiel des recherches pour vaincre la dépendance énergétique qui pénalisait cruellement le pays. Les troubles qui ont caractérisé celui-ci ensuite pendant plus de trente ans ont retardé la concrétisation des projets successifs d'exploitation. A l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, néanmoins, après maintes péripéties, un montage technique et institutionnel original semblait en passe de surmonter toutes les difficultés, au moyen d'un oléoduc de plus de 1000 km, financé conjointement par le Cameroun, le Tchad, la Banque mondiale et surtout un consortium réunissant plusieurs grandes entreprises pétrolières transnationales.

### 1- L'enjeu énergétique : coût et précarité des approvisionnements

Du début de la période coloniale à l'époque actuelle, les difficultés qui frappent l'importation d'hydrocarbures et la production d'énergie pénalisent lourdement l'ensemble de la vie économique du Tchad. Elles affectent la productivité et donc la rentabilité de toutes les activités industrielles visant à valoriser sur place les matières premières issues de l'économie primaire. Ainsi, les années 1930 ont été marquées par l'intensification de la « mise en valeur » des territoires coloniaux africains, avec au Tchad le développement de la culture cotonnière à grande échelle. Dès cette époque, la difficulté de transporter du carburant au centre de l'Afrique constitua une des principales contraintes. Elle orienta notamment certains choix industriels, comme celui de procéder au premier traitement du coton-graine dans un grand nombre de petites unités d'égrenage, dont l'énergie était fournie par une chaudière où les graines de coton étaient brûlées<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Cabot J, *op, cit*, page 285

Le Tchad consomme actuellement environ 120 millions de litres de carburant par an<sup>1</sup>, ce qui représente seulement 17 litres par an et par habitant, soit 473 fois moins que la consommation moyenne d'un Américain, ou 256 fois moins que celle d'un Français<sup>2</sup>. La plus grande partie de ces hydrocarbures provient du Cameroun et du Nigeria, une faible part de la Libye<sup>3</sup> et du Soudan, concernant surtout les régions frontalières de l'extrême nord et de l'est. Le prix des produits pétroliers au Tchad est plus élevé qu'au Cameroun voisin, producteur de pétrole et moins éloigné des foyers d'importation littoraux. Les variations du prix du carburant dans le sud du Tchad apparaissent comme une conséquence à la fois de l'enclavement et de la dépendance énergétique du Tchad.

Les sociétés de la zone soudanienne, comme l'économie formelle du Tchad tout entier, sont durement affectées par les pénuries ponctuelles qui frappent l'approvisionnement du pays. En 1998, les prix des produits pétroliers connaissent un épisode de hausse vertigineuse. Alors que le prix officiel de l'essence dans les stations services est d'ordinaire fixé aux environs de 400 F CFA le litre, il s'envole en octobre 1998, pour atteindre 2250 F CFA à Moundou, où la circulation automobile s'arrête pratiquement.

Les difficultés d'obtenir du carburant ont des conséquences très lourdes sur le déroulement des activités des industries de la région, d'autant que celles-ci sont liées au rythme des campagnes agricoles. Faute de gasoil, les usines d'égrenage et les camions de la COTONTCHAD ne peuvent fonctionner. La campagne d'achat s'interrompt. Des paysans meurent de faim. Sarh souffre de manière plus régulière encore des difficultés d'approvisionnement en carburant. Le prix élevé de l'énergie a constitué un facteur déterminant du manque de compétitivité de la STT face aux importations nigérianes, qui provoqua la disparition de la société textile sarhoise. En 1998, la SONASUT ne put irriguer convenablement des cannes, faute de gasoil pour alimenter ses stations de pompage, compromettant les campagnes futures, alors que les négociations délicates relatives à sa privatisation battaient leur plein.

---

<sup>1</sup> AFP, « N'Djamena plongée dans l'obscurité faute de carburant », 11 mai 2000.

<sup>2</sup>D'après *L'état du monde 2000*, la consommation moyenne de produits pétroliers par an et par habitant était en 1996 de 8.05 TEP (tonne équivalent pétrole) aux Etats-Unis, de 4.35 TEP en France.

<sup>3</sup>Après le règlement du problème de la bande d'Aozou en 1994.

À chaque fois, les pénuries de carburant se traduisent par des délestages réguliers dans les villes disposant de l'électricité. Ils surviennent généralement en saison chaude et sèche, ou en début de saison des pluies. La fonction publique s'arrête pratiquement de travailler, de même que de nombreux artisans. Les véhicules circulent moins. Le pays tout entier vit au ralenti en attendant des temps meilleurs. Presque toujours, la pénurie a des conséquences extérieures au Tchad, et ce sont des interventions externes qui permettent d'en compenser les effets. En 1998, les pannes de raffineries nigérianes perturbent le marché sous-régional des hydrocarbures, et la suppression des entrepôts fictifs est imposée par la Banque mondiale au Tchad. L'état de la route, qui empêche l'arrivée des camions-citernes, joue un également un rôle. Des dons en nature de la Libye, sous la forme de groupes électrogènes neufs destinés à suppléer les installations à bout de souffle de la STEE de N'Djaména, et surtout des dizaines de camions citernes, rétablirent la lumière dans la capitale tchadienne<sup>1</sup>. En mai 2000, comme presque toujours à la même époque, N'Djaména, Moundou et Sarh sont plongées dans l'obscurité dès 18 heures. On accuse cette fois le Cameroun, à travers de nouvelles mesures fiscales qui auraient amené le blocage d'une centaine de citernes à Maroua. L'exigence des douaniers camerounais de percevoir un nouveau droit de transit d'un million de franc CFA par citerne aurait provoqué l'arrêt de l'activité des fournisseurs entre les deux pays.<sup>2</sup>

Ces conditions de forte dépendance, assorties d'un coût très pénalisant de l'énergie, expliquent l'ancienneté des recherches visant à garantir une certaine indépendance nationale en la matière.

Au cours des années 1950, l'utilisation de potentialités hydroélectrique dans le Mayo-Kebbi fut considérée par certains comme la meilleure solution pour surmonter au moins en partie la dépendance énergétique du pays. La large dépression lacustre du système Toupouri se rétrécit à l'endroit de fractures du socle cristallin, formant une

---

<sup>1</sup>Ces dons furent consentis à l'occasion de la grande prière organisée par le président Deby à N'Djaména le 1<sup>er</sup> mai 1998. Celle-ci fut dirigée par le chef d'Etat libyen, en personne de plusieurs de ses pairs Africains musulmans de la sous région. Cette manifestation fut très contestée au Tchad, à la fois par des non musulmans, qui dénonçaient la mise à mal des principes de laïcité qu'elle sous tendait, mais aussi, sur un autre plan, par des Tchadiens de toutes confessions, dont, les sentiments nationalistes se satisfaisaient mal du déploiement jugé arrogant, dans leur capitale, de l'imposantes délégation libyenne, lourd de mauvais souvenirs.

<sup>2</sup>AFP, N'Djaména *plongée dans l'obscurité faute de carburant*, 11 mai 2000

série de rapides et de gorges appelées les chutes Gauthiot. On considère alors la possibilité d'y construire un petit barrage de 25 mètres. Avec la production de 90 à 100 millions de KWh, celui-ci aurait pu fournir de l'électricité aux villes tchadiennes et camerounaises de la région. On avait ainsi envisagé la création d'industries textiles à Léré, Pala, Fianga ou Bongor, érigeant ainsi le Mayo-Kebbi en zone industrielle pilote.

Au-delà de rapides études préliminaires limitées aux années 1950, ce projet reste lettre morte. L'opposition des compagnies pétrolières importatrices d'hydrocarbures, dont les intérêts étaient menacés, tint peut-être un rôle dans cet échec. On peut imaginer également que la nature sous-régionale du projet, ainsi que sa relative modestie, n'étaient pas à même de séduire les premiers dirigeants tchadiens, à une époque où le caractère national, mais aussi des dimensions plus ambitieuses, constituaient des facteurs de choix décisifs. En outre, on peut remarquer que l'équipement hydroélectrique des chutes de Gauthiot aurait eu des effets limités dans l'espace, en concernant seulement l'ouest de la zone soudanienne du Tchad, mais aussi dans le temps. En effet, la dégradation de la pluviométrie à partir de la fin des années 1960 aurait probablement contrarié le fonctionnement du barrage, et restreint la production d'électricité aux quelques mois de la saison des pluies.

## 2- Le décollage de la recherche pétrolière du Tchad.

Les recherches pétrolières du Tchad remontent au début des années 1930. Une mission de prospection de pétroles est créée en 1931. Après la guerre, en 1949, la société des pétroles d'Afrique équatoriale française prend le relais avec davantage de moyens. Au milieu des années 1950, les indices décelés autorisent certains espoirs, mais aucune découverte majeure n'a encore été réalisée<sup>1</sup>. Il est probable par ailleurs que les premières recherches, au cours des années 1930-40, n'aient guère concerné les territoires enclavés de l'intérieur de la fédération, où la pression coloniale se

---

<sup>1</sup>TREZENEM E, *L'Afrique équatoriale française*, Paris éditions maritimes et coloniales, 1955 : 136-137

concentrait sur le coton, mais plutôt les colonies côtières, Gabon et Congo, où les conditions géologiques étaient plus favorables, mais où surtout les possibilités d'exploitation et d'exportation pouvaient être facilitées par la situation littorale.

Dans le courant des années 1950, néanmoins, les recherches s'étendent à l'hinterland tchadien. A la veille de l'indépendance, trois bassins potentiels sont identifiés sur le territoire du Tchad. Le bassin des Erdis, dans le nord-est saharien, le bassin du Kanem et de Eguï, au centre-ouest, et enfin le bassin du Logone et Chari au sud-ouest<sup>1</sup>. Les études gravimétriques révèlent dans le bassin du Logone une zone à forte anomalie négative, allongée d'est en ouest de part et d'autre du poste de Doba<sup>2</sup>. Celle-ci semble s'étendre au moins jusqu'au niveau de Fort-Archambault. Les différentes fosses sont entièrement recouvertes par les sédiments continentaux des séries paléo-tchadiennes. Si les conclusions de ces premières études paraissent corroborées par les recherches ultérieures, alimentant la rumeur selon laquelle « les Français connaissaient l'existence du pétrole au Tchad avant l'indépendance », elles n'en présentent pas moins une certaine prudence. De même, l'intérêt économique de gisement situé au cœur du continent, dans le contexte mondial d'abondance énergétique précédant les chocs pétroliers des années 1970, était sans doute peu évident aux yeux des responsables français.

Au cours des années 1960, la question pétrolière aurait ainsi été un objet de brouille entre N'Djamena, qui sollicite de l'ancien colonisateur une aide afin de poursuivre les recherches, et Paris qui manifeste un désintérêt ostensible pour la question, exaspérant le président Tombalbaye<sup>3</sup>. La convergence des difficultés économiques et politiques conférait en effet pour celui-ci une importance vitale aux possibilités de bénéficier d'une ressource nouvelle majeure. Le pouvoir tchadien se tourne alors vers la compagnie américaine CONOCO<sup>4</sup>, qui obtient un permis de prospection, et entreprend à partir de 1969 une vaste campagne de recherches, par avion et par hélicoptère, au dessus du lac Tchad, puis de Doba au Salamat, en passant

---

<sup>1</sup>WAGRENIER Note sur les possibilités de recherche pétrolière au Tchad, Institut équatorial de recherches et d'études géologiques et minières. Brazzaville mars 1959, p. 10.

<sup>2</sup>*Ibidem*

<sup>3</sup>AGIR ICI – SURVIE, « Projet pétrolier Tchad – Cameroun. Dés pipés sur le pipe-line », *Dossiers noirs de la politique africaine de la France*, L'Harmattan. 1999, p. 10

<sup>4</sup> CONOCO est une entreprise américaine spécialisée dans l'extraction, le transport et la transformation du pétrole.

par Sarh. Un premier puits est creusé à Doba en septembre 1973, tandis que le gisement de *Sédigui* est découvert formellement en 1975.

Au-delà des recherches initiales, le volume des réserves prouvées augmente progressivement par la suite, notamment, au cours des années 1990, pour ce qui concerne le gisement de *Doba*. A la fin de 1995, on avance le chiffre d'un milliard de barils de réserves<sup>1</sup>. Les recherches sismiques 2D et 3D menées en 1996 et 1997 confirment ces données, et prêtent au seul gisement de *Komé* davantage de brut que celui de *Nkossa*, au Congo, présenté au milieu des 1990 comme une découverte majeure, avec ses 440 millions de barils. La conjonction de ces découvertes, du contexte pétrolier mondial porteur et d'une situation intérieure tchadienne relativement propice semble enfin permettre la concrétisation du projet.

### 3- Le démarrage de projet du consortium : *Doba, Sédigui*

À la fin des 1990, après plusieurs occasions manquées, l'exploitation pétrolière semble sur le point de devenir réalité au Tchad. De 1997 à juin 2000, le projet a connu bien des vicissitudes et des rebondissements. L'engagement de la Banque mondiale semble marquer le véritable démarrage d'un investissement qui offre une véritable originalité technique et institutionnelle. La réalisation d'une grande infrastructure d'exportation en situation continentale constitue une innovation dans une Afrique pétrolière longtemps cantonnée, en partie à cause des risques politiques, à l'exploitation des gisements littoraux. Par ailleurs, l'association pour le financement du projet de deux Etats, d'un consortium de grandes compagnies pétrolières, aux contours mouvants, et surtout de la Banque mondiale, représente également un fait sans précédent en Afrique sub-saharienne.

Les caractéristiques géographiques du Tchad expliquent l'intérêt fluctuant porté par différentes compagnies pétrolières aux réserves de sont sous-sol. L'enclavement géographique impose des coûts de production et d'exportation élevés, dans un pays

---

<sup>1</sup> « l'oléoduc du Tchad-Cameroun : une chance pour l'Afrique », *Le Monde* 30 mai 2000.

extrêmement instable depuis la fin des années 1960. Dans ces conditions, le projet tchadien apparaît comme un investissement à haut risque.

La compagnie pionnière dans la prospection au Tchad, CONOCO, a ainsi rapidement choisi de partager les risques avec Shell. En janvier 1976, Chevron entrait à son tour dans le consortium, suivie par Exxon en 1978, alors que CONOCO se retirait peu après<sup>1</sup>. En décembre 1992, après presque quinze ans d'immobilisme lié aux incertitudes politiques et militaires, le consortium changeait à nouveau de composition. Le retrait de Chevron était compensé par la participation d'Elf (20%), Shell et Exxon se partageant les parts principales (40% chacun), alors que la grande compagnie de Houston (Exxon) assurait la direction des opérations.

Depuis les années 1970, les perspectives d'exploitation pétrolière au Tchad concernent deux gisements de nature et d'importance différente. Le premier situé au Kanem, à Sédigui, à 35 Km au nord-ouest de N'Djamena, contient des réserves limitées d'une huile légère, d'excellente qualité, qui pourrait répondre à l'essentiel des besoins tchadiens en hydrocarbures, mais ne pourrait justifier des exportations. La SEERAT<sup>2</sup>, dont les parts étaient réparties entre l'Etat et les membres du consortium, était chargée de mener les études pour la mise en place et l'exploitation d'une mini raffinerie à N'Djamena, à partir des ressources de Sédigui.

La seconde se trouve à proximité de Doba, au cœur de la zone cotonnière. Il recèle une huile lourde, dense, visqueuse, qui nécessite un raffinage approfondi avant utilisation, mais qui se prête à l'exportation, vu l'importance des réserves concernées. L'exploitation du premier gisement vise donc essentiellement la satisfaction des besoins du marché intérieur, tandis que le second permettrait un renforcement des capacités financières de l'Etat. Au début des années 1990, la réalisation du dossier pétrolier tchadien supposait la mise en exploitation conjointe des deux gisements. Du point de vue des autorités tchadiennes, la mise en production du gisement de *Sédigui* constituait un enjeu déterminant. On envisageait de construire un petit oléoduc de 319 km entre les puits de pétrole et la mini raffinerie, qui serait implantée à Farcha, pour une production de 2 à 3 000 barils par jour, et un

---

<sup>1</sup> Agire ICI SURVIE, *op.cit.*, 1999 page 11

<sup>2</sup> Société d'étude et d'exploitation de la raffinerie du Tchad

investissement d'environ 80 million de dollars<sup>1</sup>. Pour les entreprises pétrolières du consortium ; en revanche, seuls les gisements de Doba présentaient le niveau de rentabilité requis, et Sédigui apparaissait plutôt comme une contrepartie concédée aux Tchadiens. Le lien entre les deux projets s'accompagne donc d'ordres de priorité différents.

Le projet d'exploitation du pétrole du bassin de Doba est d'une ampleur sans commune mesure avec celui du Kanem, puisqu'il suppose un investissement total de l'ordre de 3,7 milliards de dollars, dont 1,5 milliards pour le développement des champs pétroliers au Tchad et 2,2 milliards pour la construction d'un oléoduc de plus de 1 000 kilomètres, qui doit exporter la production pétrolière vers le littoral camerounais et de là vers les marchés mondiaux. Deux sociétés sont créées pour mettre en œuvre le transport du brut. TOTCO<sup>2</sup> au Tchad a pour actionnaires majoritaires les membres du consortium, ainsi que l'Etat tchadien. Les parts de COTCO<sup>3</sup> se répartissent quant à celles entre les membres du consortium (à nouveau largement majoritaires) et les Etats camerounais et tchadiens.<sup>4</sup>

Dès 1996, le principe d'un montage financier associant les membres du consortium, les deux Etats et la Banque mondiale est acquis, les membres du consortium assureraient évidemment l'essentiel de l'investissement. La participation souhaitable des Tchadien et Camerounais, à la fois conjoncturellement particulièrement désargentés, dans le double contexte de processus électoraux et de l'après dévaluation, et tenus par les plans d'ajustement structurel, ne saurait en effet se passer de l'engagement de la Banque mondiale. Celui-ci viserait notamment à garantir le bon usage des ressources pétrolières et ainsi à œuvrer sur le terrain dévolu à cette institution, qui est celui de la lutte contre la pauvreté. Du point de vue des pétroliers, la participation de la Banque mondiale revêt une importance financièrement symbolique, mais justement, et à ce titre, essentielle. Elle apporte l'indispensable caution pour la réalisation d'un investissement à haut risque.

---

<sup>1</sup>SEERAT, *projet de raffinerie et de pipe-line de la SEERAT réunion technique*, N'Djamena 11 avril 1997. Page 13 et annexes.

<sup>2</sup> Tchad OIL Transportation Compagny SA

<sup>3</sup> Cameroun OIL Transportation Compagny SA.

<sup>4</sup>ESSO, *Projet d'exportation tchadien. Plan de gestion de l'environnement, Partie tchadienne*, Dames & Moore, novembre 1997. Page 172

#### 4- L'accord final de la Banque mondiale et le départ d'Elf et de Shell

Entre 1997 et 1999, malgré des avancées, le projet n'entre pas dans sa phase de réalisation, faute d'un accord de la Banque mondiale. Devant les débats virulents engagés par la société civile tchadienne<sup>1</sup>, et surtout des ONG internationales, la Banque exige davantage de garanties du gouvernement tchadien et du consortium en matière de respect des droits de l'homme et de l'environnement. En 1999, toutes les conditions semblent réunies. Le retour de la paix dans le sud du Tchad fin 1998 répond aux efforts réalisés par le consortium, attisant l'impatience des dirigeants tchadiens. C'est alors qu'intervient un coup de théâtre, avec l'annonce du retrait d'Elf et de Shell du consortium en novembre 1999, qui paraît compromettre à nouveau la réalisation du projet<sup>2</sup>.

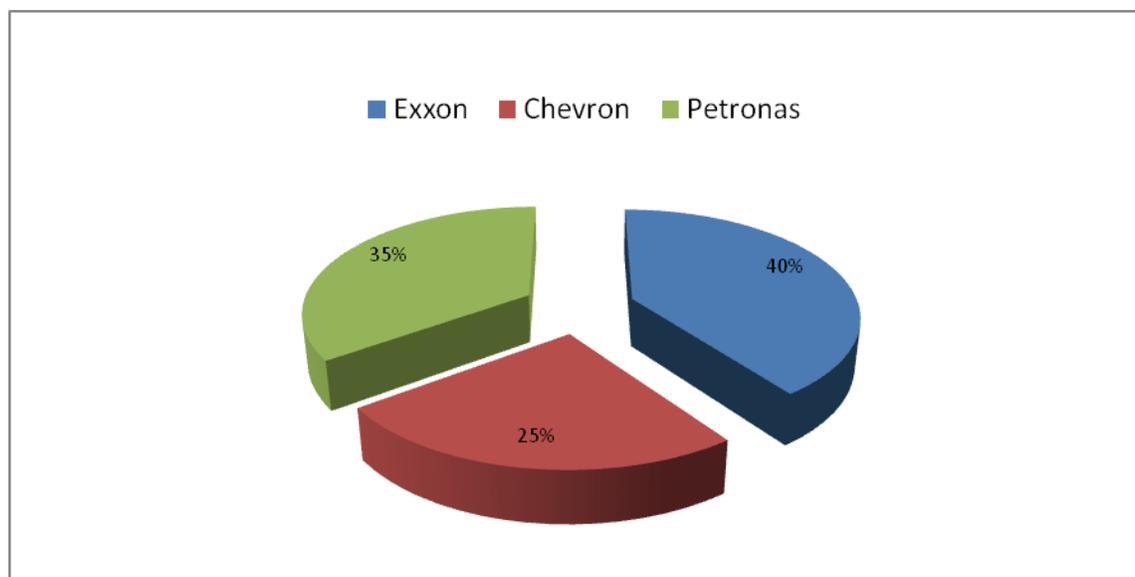
Dans un contexte de paix civile rétablie au sud du Tchad et de hausse du cours du pétrole sur les marchés mondiaux, la persévérance d'Exxon et du gouvernement tchadien semble pourtant finalement récompensée par une reconstitution rapide du consortium. Dans les premiers mois de l'année 2000, après des tergiversations qui illustrent bien l'histoire et la complexité du projet, le nouveau consortium est constitué autour des américains Exxon (40%) et Chevron (25%) ainsi que du groupe malaysien Petronas (35%).

---

<sup>1</sup> Celle-ci regroupe notamment des ONG, des journalistes, des militants des Droits de l'Homme et des responsables religieux. La majorité de ses membres, comme la sensibilité qu'elle exprime, se rattache à une mouvance intellectuelle à dominante « sudiste »

<sup>2</sup> La lettre d'Afrique énergies, *Projet Tchad/Cameroun : les enjeux sont faits*, N°394 14 juin 2000

Figure N° 38 : Part de trois sociétés pétrolières, dans le consortium Tchad-Cameroun en %.



Source : Esso Tchad. 1997

Au même moment, en avril 2000, le gouvernement tchadien signe avec la compagnie pétrolière soudanaise Concorp International Limited un accord pour l'exploitation des 15 millions de barils de Sedigui.

Le 6 juin 2000, la Banque mondiale approuve enfin le projet d'exportation du pétrole tchadien, auquel elle participera par l'intermédiaire de ses filiales, la SFI<sup>1</sup> et la BIRD<sup>2</sup>. Ainsi, le financement du projet sera assuré à 59,2% (2,2 milliards de dollars) par le consortium, à 16,1% par les banques commerciales, à 10,7% par le marché des capitaux, enfin à 12,9% par le groupe de la Banque mondiale. Début juillet 2000, un crédit de 11 milliards de francs CFA est consenti au Tchad par la Banque mondiale, pour financer sa participation au projet

<sup>1</sup> Société financière Internationale

<sup>2</sup> Banque d'investissement pour la construction et le développement

## B- Le système d'exploitation tchadien.

Depuis 1997 au moins, les grandes lignes des modalités techniques de l'exploitation sont connues<sup>1</sup>. La reconstitution du consortium avec des acteurs nouveaux au début de l'année 2000 ne semble pas devoir en changer les principes, d'autant qu'Esso conserve la direction des opérations au sein du consortium.

### 1- Trois champs pétroliers au cœur des champs de coton

L'exploitation portera sur les trois champs de Komé, Miandoum et Bolobo<sup>2</sup>, qui réunissent un milliard de barils de réserves prouvées, pour une production d'environ 240.000 barils par jour, qui permettrait d'exporter entre 12 et 15 millions de tonnes par an<sup>3</sup>. Les deux tiers des trois cents puits sont situés sur le seul champ de Komé. Les puits sont équipés de pompes électriques submersibles, et produiront du gaz, de l'eau et du pétrole. Chaque champ dispose d'une installation pour la séparation primaire de l'huile et de l'eau. Des puits sont creusés pour réinjecter l'eau, tandis que le gaz est utilisé comme source d'énergie. Un système de collecte d'environ 350km de flowlines draine les fluides vers une unité centrale de traitement, située à Komé

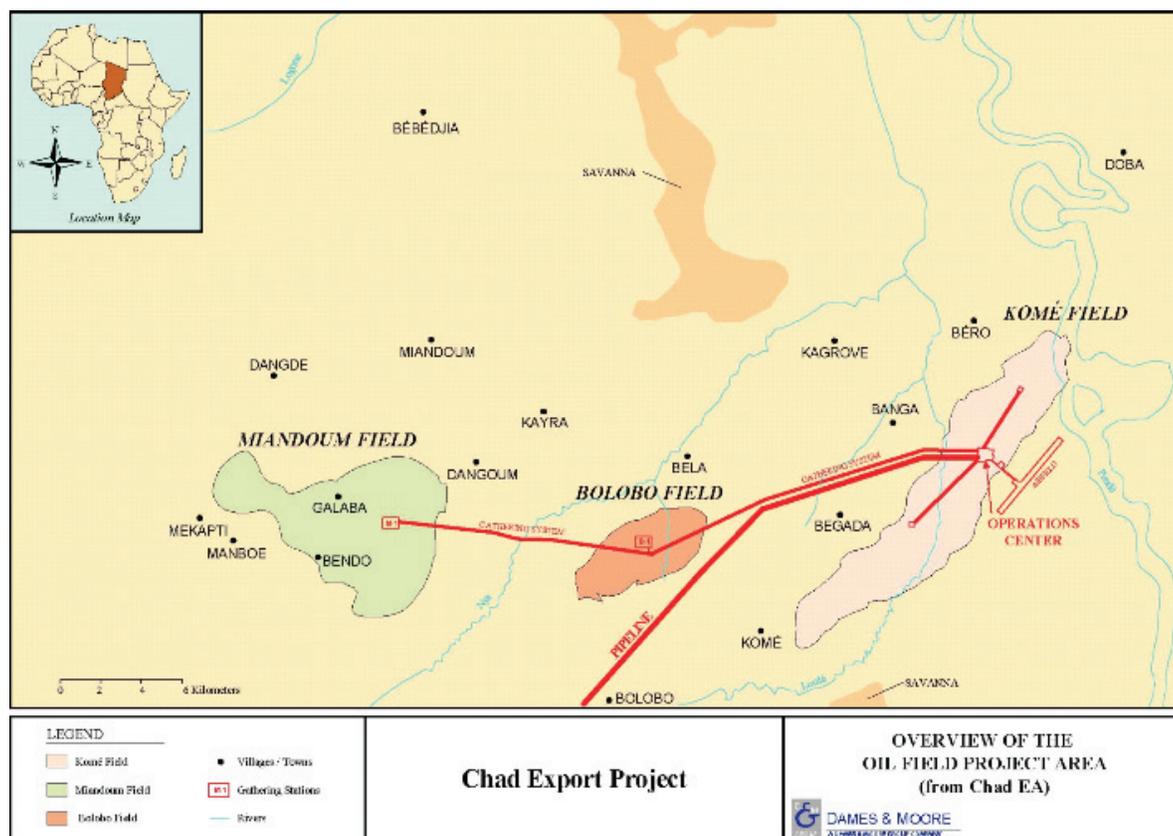
---

<sup>1</sup>Les archives d' ESSO Tchad, *Dossier pétrole. Plan de mesure de compensation des manguiers* 1997a et 1997b

<sup>2</sup> Voir la carte N° 13 page suivante : *Les champs pétroliers de Doba : Komé, Bolobo et Miandoum*.

<sup>3</sup> N°Djamena Hebdo, *le dossier pétrole*, N° 316 février 1998.

Carte N° 13 : Les champs pétroliers de Doba : Komé, Bolobo et Miandoum.



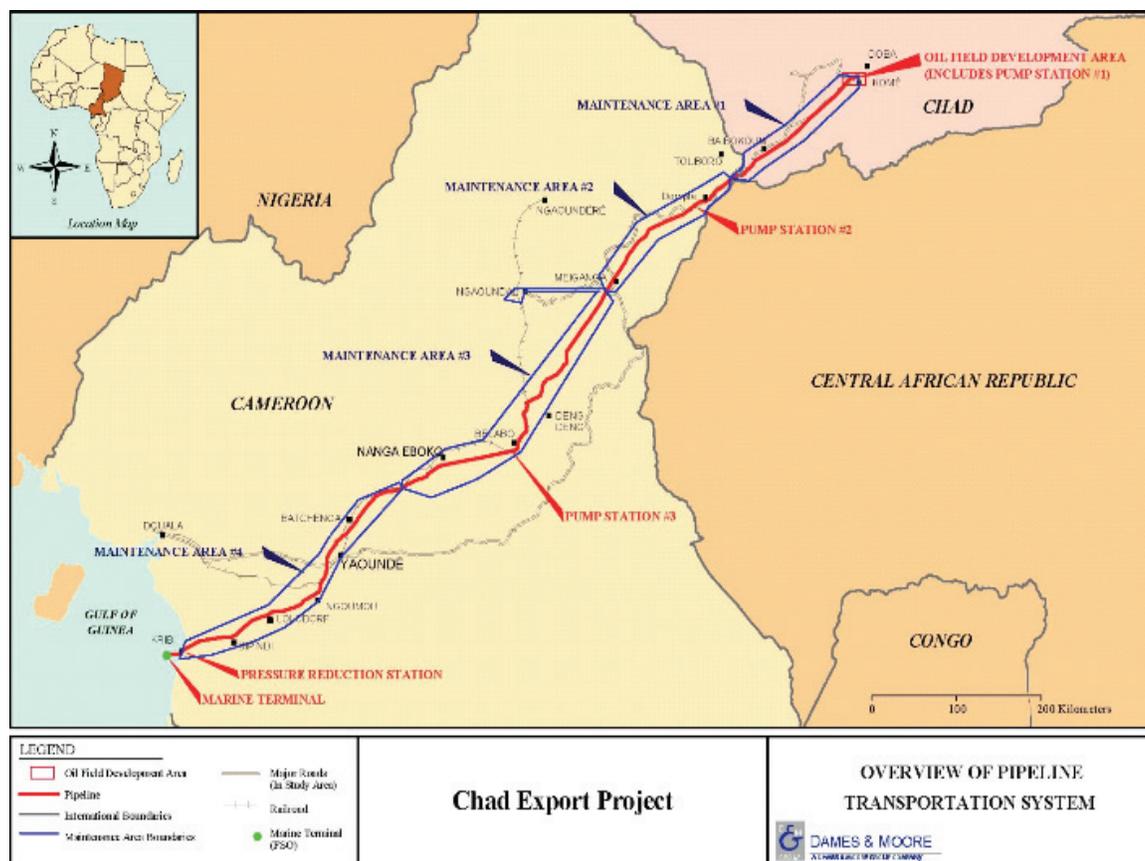
Source : Esso Tchad 1997.

Une centrale électrique d'environ 100 mégawatts pourvoit aux besoins électriques des champs et du système d'exportation, notamment à partir du gaz extrait des puits. Cette utilisation du gaz permet ainsi d'éviter de le brûler dans des torchères. Le centre opérationnel de Komé comprend en outre une piste d'atterrissage revêtue de 3,2 kilomètres de long, destinée à accueillir des avions gros porteurs type Antonov 124, des entrepôts et des services d'entretien, un centre de formation de la main-d'œuvre, un centre de logement pour le personnel, et enfin des bureaux. Ceux-ci répondent, pour la gestion du système de transport, à ceux de Douala, et pour la direction générale du projet, à ceux de N'Djaména.

L'exportation du brut de Doba est assurée par un oléoduc de 1061 kilomètres, dont 170 sur le territoire tchadien, 880 au Cameroun, et 1,1 kilomètre de tracé sous-marin, aboutissant à un navire utilisé comme terminal flottant de stockage et de

déchargement. Le système de transport s'organise autour de trois stations de pompage, dont la première est située sur le centre opérationnel de Komé, et les deux autres au Cameroun.

La carte N° 14 : Le système des évacuations : des champs de pétrole à l'océan.



Source : Esso Tchad 1997.

La viscosité particulièrement élevée du pétrole de Doba oblige à le chauffer à une température de 71°C, au moyen de moteurs diesel capables de fonctionner en brûlant le brut, pour le fluidifier et ainsi en faciliter le transport. Des vannes d'isollements sont prévues tous les trente kilomètres le long du pipe-line, afin de circonvenir plus aisément les fuites éventuelles. Par ailleurs, alors que l'on prévoyait initialement pour l'oléoduc un diamètre de 24 pouces, on a finalement décidé en 1996 d'adopter un diamètre de 30 pouces (76cm), pouvant permettre d'évacuer éventuellement une

production supérieure aux 225 000 barils quotidiens envisagés pour les seuls gisements de Doba. L'importance de l'investissement consenti par les groupes pétroliers laisse en effet de nombreux observateurs envisager la possibilité de nouvelles découvertes, soit au nord Cameroun, soit, plus vraisemblablement, dans le prolongement du bassin de Doba. Celui-ci concerne des centaines de kilomètres, jusqu'au sud du Darfour soudanais en passant par la région de Sarh, le Salamat voire le nord-est centrafricain.

Enfin, la surveillance de cet oléoduc mobilise de grands moyens. Bien qu'il soit enterré, on estimait en 1997 qu'il faudrait faire appel à des sociétés de sécurité ayant une expérience dans le domaine de la surveillance des installations pétrolières dans les zones sensibles africaines, notamment le Nigeria et l'Angola.

Ainsi, la première infrastructure assurant en quelque sorte le désenclavement direct du Tchad, c'est-à-dire sans rupture de charge, est ce tube de 76 centimètres, cordon ombilical allongé sur près de 1 100 km, des savanes méridionales du Tchad cotonnier à la grande forêt qui borde l'océan.

## 2- Une longue attente d'exploitation pétrolière

Les débats très vifs qui ont entouré l'évolution du dossier pétrolier au cours des dernières années ont contribué à renforcer une vigoureuse demande sociale d'information sur les effets que l'exploitation de l'or noir pourrait avoir dans la région de production, et, au-delà, dans le pays tout entier. La démarche géographique se trouvait particulièrement sollicitée face à ces interrogations. Au-delà des discours lénifiants du consortium, pour lequel le meilleur des projets possible ne pourra que se solder par un bilan largement positif à toutes les échelles, et de ses détracteurs, qui présentent les perspectives d'avenir les plus apocalyptiques, on montrera en quoi les attentes soulevées par le mirage de l'or noir pourraient peser sur les effets réels de l'exploitation du sous-sol tchadien, avant de s'interroger sur les impacts spatiaux de l'avènement de l'ère pétrolière dans le sud du Tchad. La grande pauvreté de la population et de l'Etat tchadien a constitué un sable propice aux mirages pétroliers. Acculés par les difficultés financières, fragilisés par des rébellions ou des guerres

extérieures, les pouvoirs qui se succèdent dans la capitale tchadienne depuis l'indépendance ont entretenu l'espoir de jours meilleurs octroyés par l'avènement du dieu pétrole. Les Tchadiens ont espéré et désespéré, au rythme de l'intensité des crises politiques qui secouaient leur Etat.

Les lignes écrites par Baba Moustapha en 1983<sup>1</sup>, se rapportant à des événements ayant eu lieu dix ans auparavant, conservent près de deux décennies plus tard une étonnante actualité. En quelques phrases se trouve condensée toute l'ambiguïté du pétrole pour les habitants de ce pays pauvre, enclavé, menacé par des profonds déchirements internes. L'enthousiasme, l'espoir, l'attente, la déception, finalement l'inquiétude. Comme si le salut du pays n'était à même de venir que de cette ressource particulière, laquelle pourrait tout aussi bien, suivant l'exemple de tant de pays africains, en causer également la perte. A côté de l'espoir d'une chance nouvelle pour le développement national et de l'inquiétude pour les effets pervers que l'or noir pourrait exercer, un certain scepticisme résulte des multiples rendez-vous manqués de l'exploitation pétrolière. De nombreux jeunes cadres tchadiens nés durant les années 1960, qui ont vu leur enfance et leurs études bercées par cette certitude que le pétrole résoudrait les problèmes du pays, manifestent une prudence compréhensible face à l'optimisme volontariste affiché par le gouvernement tchadien et le consortium depuis le milieu des années 1990.

Cette prudence s'alimente aux oscillations des probabilités d'exploitation pétrolière, résultant avant tout des crises politiques intérieures tchadiennes. La médiatisation de l'ouverture du premier puits à Doba, en 1973, a représenté une soupape insuffisante pour le régime du président Tombalbaye, déjà aux abois. Quelques années plus tard, l'exploitation du gisement de Sédigui, dont la finalisation était imminente en 1978, aurait pu constituer une planche de salut pour le CSM<sup>2</sup> du général Malloum, mis à mal par les succès diplomatiques et militaires du FROLINAT.

---

<sup>1</sup>Baba Moustapha (1952- 1982), était un romancier tchadien. Il fut l'auteur de : *Le maître des Djinns*, *Le souffle de l'harmattan* et *Makarie aux épines*. Décédé à l'âge de 30 ans, il laissa en guise d'héritage plusieurs pièces dont certains dénoncent la dictature. Comme par exemple celui de "Commandant Chaka". Il était parmi les meilleurs espoirs littéraires du Tchad

<sup>2</sup>CSM : Conseil supérieur militaire, crée après par Le Général Félix Malloum, deuxième président de la République du Tchad (1975-1979), décédé le 12 juin 2009 à Paris

Comme le coup d'Etat d'avril 1975, la désintégration de l'Etat provoquée par les événements de février 1979 viendra interrompre à nouveau les perspectives d'exploitation pétrolière.

De même, à la fin des années 1980, l'apparente stabilisation politique du Tchad laissait espérer une accélération de la mise en œuvre de ces ambitions. La Société textile du Tchad (STT), à Sarh, comptait bien sur la diminution du coût de l'électricité, qui devait résulter, à partir du pétrole, de l'essor d'une politique énergétique nationale, pour se restructurer sainement et rétablir sa compétitivité. On y estimait néanmoins fin 1989 qu'il ne fallait pas tabler raisonnablement sur une exploitation du pétrole tchadien avant 1990 – 1991, avant que l'épopée d'Idriss Déby ne vienne sonner le glas du régime d'Hissene Habré, et avec lui celui du redressement de la STT et des réalisations pétrolières immédiates qui l'auraient autorisé.

### 3- La fragilité persistante d'un rêve pétrolier à portée de main

Après les incertitudes politico-militaires qui émaillent les premières années du régime d'Idriss Déby, les perspectives pétrolières se précisent à partir du milieu des années 1990. Elles occupent même une place essentielle dans l'actualité nationale, sitôt accompli le processus électoral de 1996-97. Dès 1995, le schéma du pipe-line pour l'exportation du pétrole de Doba est réalisé<sup>1</sup>. Au lendemain de l'élection présidentielle de 1996, dont les résultats, bien que controversés, ont été finalement accueillis dans le calme, on estime qu'il n'y a plus d'obstacle majeur à une finalisation rapide des projets pétroliers. L'accord de développement des champs du bassin de Doba, signé le 22 novembre 1996 entre le consortium et l'Etat tchadien, vient conforter cet optimisme<sup>2</sup>. Dans les milieux diplomatiques français, on envisage le début des travaux de construction des infrastructures au début de l'année 1997, pour une mise en exploitation à la fin de l'année 2000. Les tergiversations de la Banque mondiale, alimentées à la fois par la persistance d'une situation politico-militaire

---

<sup>1</sup> *La Lettre Afrique Energies* N° 311, 4 décembre 1996.

<sup>2</sup> *Idem*

instable dans le sud du Tchad en 1997-98 et par la campagne active menée par la société civile tchadienne et des ONG internationales, entraveront à nouveau ce calendrier optimiste. En novembre 1999, alors que tous les obstacles étaient en passe d'être levés pour que la Banque mondiale approuve enfin le projet, le retrait inattendu d'Elf et Shell du consortium semblait porter un nouveau rude coup aux espérances gouvernementales tchadiennes.

Au milieu de l'année 2000, après l'approbation du projet par la Banque mondiale et la reconstitution d'un consortium, le projet pétrolier tchado-camerounais semblait n'avoir jamais été aussi près de se concrétiser. Cela étant, tant que le système d'exploitation n'était pas véritablement opérationnel, il convenait de garder à l'esprit les grandes incertitudes qui continuaient de peser sur un projet éminemment dépendant de considérations politiques, dans un pays qui demeurait marqué par une instabilité potentielle fondamentale. Fin 1989 encore, Hissene Habré semblait parvenu au faîte de sa gloire. La Libye vaincue, le sud pacifié, de nombreux opposants armés ralliés ou annihilés, donnaient au Tchad une apparence de grande stabilité. Quelques mois plus tard seulement, le dictateur vaincu s'enfuyait.

Malgré sa durée, sa consolidation par un processus électoral finalement accepté et une certaine indulgence des institutions de Bretton-Woods pour une « bonne gouvernance » plus que douteuse, le régime d'Idriss Déby qui a succédé à celui d'Hissene Habré ne s'est jamais départi d'une apparence de grande fragilité. Le risque structurel d'un règlement de compte au sein du clan, comparable à celui qui a coûté la vie au président nigérian Ibrahim Baré Maïnassara, mais surtout des progrès décisifs de la dangereuse rébellion allumée dans le Tibesti depuis octobre 1998 par l'ancien ministre de la Défense, Youssouf Togoïmi, viendraient réduire à néant le rêve pétrolier tchadien, ou du moins en reporter encore de quelques années la réalisation. Sans même évoquer l'éventualité d'une déstabilisation profonde du pays, une simple révolution de palais aurait pu provoquer en effet probablement un gel des crédits de la Banque mondiale, et ainsi l'arrêt des travaux du consortium.

## C- Le premier impact pétrolier : timides réalisations et stratégies d'anticipation

Au début de l'année 2000, les effets du pétrole tchadien se réduisaient encore à peu de choses. Quelques installations avaient été réalisées par le consortium pour la prospection des champs. A Moundou et à Doba, une certaine effervescence est perceptible, parfois de façon éphémère, concrétisée par la mise en œuvre de stratégies d'anticipation des perspectives d'affaires par quelques commerçants. En milieu rural, les premières indemnités, ont eu d'effet diffus, marqués parfois par un caractère irrationnel.

### 1- Le dynamisme de la base de Komé et Moundou

Le cœur du pays pétrolier s'organise autour de la base de Komé, à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Doba. Elle est desservie par une piste d'aviation et par une route en latérite bien entretenue par le consortium. Cette route dessine un vaste U, qui se raccorde, sur le grand axe transversal qui traverse la zone soudanienne d'est en ouest, à l'axe Bébédjia/Doba. A partir de cette route viennent se greffer de nombreuses pistes secondaires, qui dessinent comme un dédale, et conduisent tantôt à des puits, tantôt à des culs de sac exploratoires. Les puits apparaissent singulièrement modestes, comme de simples robinets fermés non encore reliés entre eux, entre lesquels les vaches paissent paisiblement.

La base matérialise de façon assez spectaculaire cette intrusion d'un corps étranger dans les savanes soudanaises du Tchad. En 2001, elle n'apparaît encore que comme un carré de quelques hectares défrichés dans la savane, entouré de hauts grillages, gardé à l'extérieur par un petit poste abritant une demi-douzaine de gendarmes tchadiens à l'apparence débonnaire. Elle a été installée en 1994, après

qu'Esso eut recentré ses activités sur le bassin de Doba<sup>1</sup>. À l'intérieur de cette aire sont disposés quelques dizaines de conteneurs plus ou moins vides, des cuves à hydrocarbures, une trentaine de mobile homes, qui servent à la fois de bureaux et de logements pour les deux ou trois dizaines de personnes qui vivent sur la base, dont 3 ou 4 expatriés.

La visite de l'enclave révèle l'étonnante extraterritorialité du lieu, l'appartenance à un monde à la fois très américain et très transnational - les expatriés présents en permanence sont parfois des cadres ou des techniciens originaires d'autres pays du tiers-monde, tels que le chef mécanicien équatorien en poste en 1997. À travers l'affirmation répétitive de codes et de normes propres à la grande firme transnationale transparaissent certaines obsessions qui détonnent dans le paysage tchadien, telles que la sécurité routière (limitation de vitesse, port de la ceinture de sécurité) ou encore la salubrité.

A l'intérieur des mobile homes, les murs sont couverts d'affiches évoquant le risque du paludisme. « Is today your malaria pill day? ». L'alcool est interdit dans l'enceinte de la base, de même que les femmes qui ne travaillent pas pour le projet. On trouve en revanche, en pleine brousse, un distributeur de crèmes glacées italiennes, un autre de thé et de café glacé<sup>2</sup>.

A Moundou, il est difficile de démêler ce qui, dans le dynamisme urbain, relève d'une anticipation des échéances pétrolières, et ce qui peut être imputé aux dynamiques propres de la ville. L'installation de la direction générale de la COTONTCHAD dans la capitale logonaise y a en effet provoqué l'installation de commerçants auparavant basés à N'Djaména, mais aussi à Sarh et à Bangui<sup>3</sup>. Certains commerçants arrivés à Moundou après le milieu des années 1990, qui font partie du cercle étroit des plus grands commerçants de la ville, tels A.O. ou l'homme d'affaires français Thierry Miallier, motivent leur installation à Moundou d'après les opportunités d'affaires liées au pétrole.

---

<sup>1</sup> ESSO était auparavant basé à Sarh

<sup>2</sup> MAGRIN G., *Le Sud du Tchad en mutation, des champs de coton aux sirènes de l'or noir*, Pour mieux connaître le Tchad, CIRAC-PRASAC-SEPIA, Paris, 2001, p. 378.

<sup>3</sup>Où les mutineries de la fin des années 1990 et le départ de l'armée française ont entraîné une diminution de l'activité économique. Le développement des sentiments anti-tchadien a pu confronter certains commerçants qui y étaient installés parfois depuis longtemps dans la décision de retourner au Tchad.

## 2- Urbanisation de Doba

Sans que le modeste chef-lieu de la préfecture du Logone oriental connaisse non plus de bouleversements majeurs, les années 1990 ont vu de petites modifications dans le paysage urbain, qui traduisent l'originalité de cette cité, qui se présente volontiers comme la future capitale du pétrole tchadien. A l'entrée occidentale de la ville, la nouvelle « foire », avec son alignement de bâtiments de commerce à colonnettes, évoquerait presque l'ambiance d'une petite ville du Far-West pionnier américain du début du siècle. Le chef de la voirie se serait simplement inspiré d'un modèle abéchois, où il se serait rendu en voyage d'étude. Par ailleurs, les croix blanches peintes sur un certain nombre de maisons traduisent des ambitions en matière d'urbanisme. Elles marquent en effet les habitations construites illégalement, qui devraient être abattues, pour que la mairie puisse récupérer les terrains et procéder à de nouveaux lotissements<sup>1</sup>. On songe notamment à faire construire une nouvelle mairie. En outre, un petit hôtel assez bien équipé s'est ouvert en 1998 dans la ville, délibérément placé sous les auspices de l'or noir, puisqu'il a été baptisé l'auberge « la pétrolière ».

Mais la manifestation la plus révélatrice des stratégies d'anticipation liées au pétrole résulte probablement de la demande nouvelle qui s'exprime vis-à-vis du foncier. Depuis le milieu des années 1990, on assiste à une augmentation de la demande foncière, qui ne se répercuterait sur les prix que de manière très limitée. Le coût du mètre carré de terrain nu serait ainsi passé de 200 F CFA (0,30€) à 400 F CFA (3 euros). On constate la modestie des effets de cette flambée des prix, qui le laisse à un niveau très bas, comparés par exemple à ceux de Moundou, probablement près de dix fois supérieurs. La consultation des demandes de terrain auprès des services municipaux de Doba apporte certains renseignements instructifs sur l'évolution de la demande foncière et sur l'identité des acquéreurs.

En 1991, sur 200 demandes de terrain formulées, 24 venaient de N'Djaména, 8 de Moundou; l'écrasante majorité provenait de Doba même. En 1998, 900 demandes

---

<sup>1</sup>En octobre 1998, ces maisons posaient un épineux problème local. D'après le maire, leurs occupants, originaires de Doba, avaient été indemnisés pour quitter les lieux. Mais des commerçants « nordistes » avaient ensuite occupé ces habitations, exigeant à leur tour d'être indemnisés avant de les abandonner.

ont été assorties du versement de la somme afférente, tandis que 300 demandes n'avaient pas été accompagnées de paiement. Ces dernières constituent la source d'information la plus intéressante, dans la mesure où le dossier complet a été conservé, portant les noms, adresses, fonctions du candidat acquéreur, alors que les demandes validées ne sont signalées que par une souche laconique sur un talon de caisse. Sur les 300 fiches, 57 concernent des personnes résidants à N'Djaména, et 6 dans d'autres localités du nord du Tchad. 19 viennent de Moundou, 8 de Sarh, 10 d'autres villes du Logone oriental, 5 de la Tandjilé ou du Mayo-Kebbi. Le reste des demandes, c'est-à-dire les deux tiers environ, sont formulées par des habitants de Doba. Mais une grande part de ces demandeurs locaux ne serviraient en fait que de prête-nom pour des personnalités résidant ailleurs, et notamment à N'Djaména<sup>1</sup>.

D'après les noms et les professions connues des demandeurs, on peut proposer de classer ceux-ci en deux catégories différentes. On rencontre d'abord un grand nombre d'originaires du sud vivant à N'Djaména, et dans une moindre mesure à Moundou ou à Sarh, dont on peut imaginer qu'ils sont probablement pour partie des fonctionnaires originaires du Logone oriental. Ils entendent mettre à profit leurs réseaux familiaux locaux pour profiter des changements annoncés, en tirant une rente locative des constructions modestes qu'ils pourraient bâtir, à la mesure de leurs revenus.

Mais on trouve aussi des personnalités politiques et des commerçants d'envergure nationale, sans liens particuliers avec la région, qui souhaitent mettre en œuvre des stratégies spéculatives immobilières ou commerciales à une toute autre échelle. À côté du nom d'un chef de canton du Kanem apparaît celui de plusieurs ministres, celui du président de l'Assemblée nationale, le général Kamougué, dont le fief se situe pourtant beaucoup plus à l'est, dans le Moyen-Chari, celui encore d'Adoum Togoï. Cette figure historique du FROLINAT, longtemps proche du président Déby et ambassadeur du Tchad en Libye, est née à Fada (Ennedi), de père Bideyat et de mère Gorane. Il demande 10 bornes pour 4 familles au quartier résidentiel, 10 bornes au bord du fleuve pour faire un jardin, ainsi qu'un terrain au quartier résidentiel de Bébédjia.

---

<sup>1</sup> MAGRIN G., op. cit., p. 378-380.

### 3- Les ambiguïtés de l'attente en milieu rural

Les zones rurales concernées directement par le projet sont assez circonscrites. Elles se limitent à la zone d'exploitation des champs de pétrole et aux villages riverains de l'oléoduc. Les intenses tractations qui ont marqué la période 1995-2000, où la maturation du projet s'est effectuée dans un contexte tendu entre le consortium et le gouvernement tchadien d'une part, la Banque mondiale, la société civile tchadienne et des ONG internationales d'autre part, ont eu des répercussions sur le milieu rural. Les paysans ont pu être impressionnés par le passage répété des experts et des véhicules du consortium, puis influencés par la forte politisation du projet. Pour la seule réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement, par exemple, au cours de l'année 1995, près de 10.000 personnes auraient été consultées dans 50 villages, de la région de Komé à celle de Baïbokoum. Les questions portaient principalement sur l'utilisation des terrains agricoles, leur statut, ainsi que sur les principes d'indemnisation.

Dans un milieu rural marqué par une grande précarité socio-économique, la possibilité d'être « impacté » par le projet, c'est-à-dire d'être indemnisé en compensation de l'occupation de terrains agricoles ou d'habitations par le projet, est considérée comme une véritable chance. Dans ce contexte, le rêve de l'argent facile, ou du moins le mirage d'un emploi salarié ouvrant l'accès à une vie moins dure aurait commencé à provoquer des comportements irrationnels. Dans trois paroisses, les paysans auraient un moment cessé de cultiver, chantant que le pétrole allait leur donner du travail<sup>1</sup>. Dans le courant de l'année 1999, une partie des indemnités a été versée en argent, correspondant à environ 250 millions de francs Cfa. Dans les cantons concernés de la sous-préfecture de Baïbokoum, par exemple, 106 personnes ont touché en moyenne environ 100 000 FCFA (soit le montant d'une récolte moyenne de coton). Le montant des indemnités varie entre 2 500 et 250 000 FCFA, en fonction de la superficie des terrains concernés et du nombre d'arbres qu'ils portaient.

---

<sup>1</sup> SOTINEL, *op. cit.*, page 8

Payées sans préparation particulière, ces sommes auront été rapidement consommées par les familles élargies, à l'image de la solde des anciens combattants<sup>1</sup>.

Ainsi, que l'exploitation du pétrole ait lieu dans un proche avenir ou qu'elle soit à nouveau ajournée, la présence d'Esso, ses activités d'exploitation et d'études, et tous les débats alimentés par la concrétisation du projet, a eu des effets déstabilisateurs certains sur le milieu humain, et crée des attentes, dont on reconnaît autour du consortium que « certaines se réaliseront et d'autres non<sup>2</sup> ».

---

<sup>1</sup> MAGRIN G., *op. cit.*, p. 381.

<sup>2</sup> BROWN E.P., *op. cit.*, p. 1

# CHAPITRE XI:

## L'OR NOIR CONTRE L'OR BLANC

La question des effets positifs ou négatifs du projet pétrolier a été au cœur des controverses qui ont ralenti son avancée de 1995 à l'an 2000, que l'on se situe à l'échelle du pays tout entier ou à celle de la région de production. Les arguments élevés par les différents acteurs de ce débat relèvent dans une large mesure, de part et d'autre, de l'idéologie.

### A- L'impact direct du projet

#### 1- Une emprise spatiale limitée

A la manière des gisements *off shore* ou littoraux, l'espace du pétrole tchadien apparaît très largement comme une enclave extraterritoriale, reliée aux marchés mondiaux par le cordon ombilical d'un frêle oléoduc, aux centres de commandement de firmes transnationales qui l'exploitent par une piste d'aviation et des systèmes de télécommunications foncièrement étrangers à l'environnement dans lequel il s'insinue.

Sur le territoire tchadien, l'exploitation du pétrole a affecté directement des espaces restreints. Les champs de production du pétrole s'étendent uniquement sur le territoire des trois cantons de Béro, Komé et Miandoum, rassemblant 28.100 habitants au recensement de 1993. Cinq autres cantons (Timbéri, Gadjibian, Bessao, Monts de Lam, Mbassay) totalisant 63.000 habitants en 1993, sont riverains du tracé de l'oléoduc<sup>1</sup>. Ainsi, les huit cantons directement concernés par le système de production et d'exportation du pétrole de Doba rassemblaient 91.000 habitants en 1993, soit

---

<sup>1</sup>BROWN E. P., *Le milieu humain, Rapport socio-économique sur le projet d'exportation tchadien. Partie tchadienne, annexe B de l'étude d'impact sur l'environnement*, ESSO, mai 1996, page 165.

seulement 3% de la population de la zone soudanienne à cette époque, et 20% de celle de la seule préfecture du Logone oriental. Les réinstallations de personnes dont les habitations sont situées sur l'emplacement prévu des infrastructures du projet ne s'adresseraient qu'à environ 150 familles, réparties dans 61 villages et cinq cantons. A Béro, par exemple, la construction de l'aéroport et du centre opérationnel a impliqué la réinstallation complète de seulement 16 familles, et l'indemnisation de 18 autres, dont les champs sont utilisés par le projet<sup>1</sup>.

L'oléoduc est enterré à une profondeur moyenne d'un mètre. Au Tchad, mais surtout au Cameroun, le tracé a été choisi de manière à éviter les espaces les plus peuplés ou ceux présentant une fragilité écologique particulière. Durant la période de construction, l'emprise de l'oléoduc était de 30 mètres de large en moyenne, et jusqu'à 60 mètres sur les terrains difficiles (pentes, rivières), ce qui correspond à une occupation foncière totale de 5 à 7 Km<sup>2</sup> au Tchad, et de 32 à 40 Km<sup>2</sup> au total. Après la période de construction, l'emprise soumise à une réglementation particulière a été diminuée de moitié. L'espace concerné, de 15m de large en moyenne donc, sera rendu à son utilisation antérieure, à quelques restrictions près : il sera possible d'y pratiquer l'agriculture et l'élevage, mais la construction de bâtiments ou la plantation d'arbres y sera interdite, afin de ne pas endommager le tube, mais surtout de permettre d'effectuer les opérations d'entretien ou de réparation qui s'imposeraient. En comptant les travaux de construction de l'oléoduc et les champs pétroliers à proprement parler, on recense 920 hectares concernés en permanence, et 960 hectares perturbés durant la seule phase de construction, soit au total moins de 2.000 hectares affectés par la réalisation du projet pétrolier.

Le début des travaux a provoqué un appel migratoire, pour les populations riveraines comme pour des migrants potentiels en provenance de toutes les régions du pays. Durant les trois années et demi qu'a durées la phase de construction,<sup>2</sup> on a employé en même temps 4.000 personnes, dont 60% au Tchad, c'est-à-dire environ 2.400 personnes. Ensuite, au cours des 25 à 30 ans d'exploitation, on estime les besoins en main-d'œuvre au Tchad à 550 employés au maximum.

---

<sup>1</sup> ESSO Tchad 1997b, p. 8.

<sup>2</sup> *Idem.*

Cela correspond respectivement au nombre d'emplois fournis par la SONASUT en pleine campagne, aux effectifs de la STT, lorsqu'elle fonctionnait, ou à ceux de la MCT et des Brasseries du Logone réunies. Le consortium a souhaité que le gouvernement tchadien dissuade le déplacement de populations vers le site ainsi que la création de villages spontanés, afin notamment d'éviter des heurts avec les autochtones. Dans le même but, un plan de recrutement cohérent a été préparé<sup>1</sup>. Il prévoit qu'aucune embauche ne sera effectuée sur place, afin d'éviter l'afflux de chercheurs d'emplois. A niveau de qualification égal, priorité sera donnée aux Tchadiens. Les populations locales seront théoriquement prioritaires pour les emplois non qualifiés. Quoi qu'il en soit, la gestion de la main-d'œuvre constituera un problème d'autant plus sérieux que l'offre d'emploi sera très inférieure à l'attente des Tchadiens, qui est immense. C'est probablement sur ce thème qu'apparaîtront les premières désillusions pétrolières.

## 2- La redevance du Tchad fixée à 12, 5%

La pauvreté du Tchad se lit dans l'indigence du budget de son Etat : 140 milliards de francs Cfa, soit l'équivalent du budget d'une ville moyenne française, ou celui du film à succès Titanic. Rapporté à la superficie du pays, ce budget se réduit à 111.000 FCFA par kilomètre carré, contre 2.500 fois plus en France. Les contraintes à surmonter pour exploiter le pétrole tchadien plaçaient N'Djaména en position de faiblesse dans les négociations sur le partage des bénéfices pétroliers, à la fois face au consortium et au Cameroun. De ce fait, le pouvoir tchadien dut accepter des conditions médiocrement avantageuses, et se contenter de percevoir 12,5% du montant brut, le consortium se trouvant par ailleurs exonéré de toute taxe jusqu'à un niveau des cours mondiaux de 17\$ le baril<sup>2</sup>. Si l'on considère un prix moyen du baril de 16\$ sur 30 ans et des réserves prouvées d'un milliard de barils<sup>3</sup>, les revenus direct

---

<sup>1</sup>SOTINEL, *op. cit.*, (*Le Monde*) 1998

<sup>2</sup>SOTINEL, *Le Monde*, *loc. cit.*

<sup>3</sup> À la fin des années 1990, on reconnaît dans les milieux pétroliers des réserves prouvées d'un milliard de barils ; le projet prévoit une exploitation de 25 à 30 ans. Le seuil de rentabilité du pétrole tchadien se

du Tchad et du Cameroun à partir du gisement de Doba seraient respectivement de près de 2 milliards et de 500 millions de dollars. En moyenne, les revenus pétroliers tchadiens s'établiraient aux alentours de 60 millions de dollars par an à partir de 2004, soit près de 40 milliards de francs CFA, ou 40% du budget actuel. Ainsi, le budget tchadien se verrait augmenter de 40 à 75% par rapport à la période pré-pétrolière, ce qui constitue une augmentation conséquente, mais somme toute relativement modeste par rapport aux revenus d'autres Etats pétroliers. Les discours selon lequel le pétrole viendrait résoudre toutes les difficultés du pays, largement utilisé par des pouvoirs politiques impuissants à sortir le pays d'une économie de survie, est porteur de bien des désillusions.

L'approbation du projet par la Banque mondiale a été précédée par l'annonce d'une stratégie gouvernementale pour l'utilisation des revenus du pétrole, qui doivent servir de façon prioritaire à la lutte contre la pauvreté. À côté des 10% épargnées pour les générations futures, 80% des recettes doivent être affectées à 5 secteurs prioritaires. Ceux-ci concernent la santé, l'éducation, le renforcement des infrastructures (routes, télécommunications), la promotion des activités productrices, notamment dans le secteur rural, et enfin la sécurité alimentaire.

### 3- L'impact économique : l'or noir contre l'or blanc

Certains détracteurs de la filière cotonnière n'ont pas attendu la réalisation du projet pétrolier pour pronostiquer un rapide bouleversement de l'économie régionale, sous l'effet de l'or noir. Indépendamment des réorganisations de la filière, la culture du coton, pénible, ingrate et peu rémunératrice, serait dans une large mesure délaissée par de nombreux paysans attirés par les possibilités d'emplois plus valorisants suscités par la nouvelle orientation de l'économie. Dans le contexte de crise cotonnière qui prévalait en 1995, au moment de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement, le délabrement du secteur cotonnier semblait justifier à lui seul l'urgence de

---

situé d'après ESSO à un niveau de 16\$ le baril. C'est aussi un niveau moyen réaliste pour les prix du pétrole, entre les planchers de 1998 et l'envolée de l'été 2000 et tout récemment en 2008.

l'exploitation pétrolière<sup>1</sup>. La vieille culture de rente semblait devoir laisser place à une rente sans culture. Cette substitution laissait entendre l'imminence d'une transformation radicale de l'économie, sur le modèle des Etats miniers d'Afrique centrale.

Or, les dimensions techniques du projet pétrolier et l'ampleur des débats qu'il a soulevés ne sauraient dissimuler la relative modestie de ses retombées financières. Si la production pétrolière annuelle tchadienne atteint au maximum celle du Gabon, autour de 18-20 millions de tonnes, il ne faut pas oublier que le Tchad est sept fois plus peuplé que cet émirat pétrolier d'Afrique centrale, que les droits de passage concédés au Cameroun et l'amortissement élevé du système d'exportation viendront ravalier le revenu pétrolier par tchadien à environ un dixième de ce qu'il est au Gabon. Or, les revenus additionnés du pétrole, du manganèse et du bois ont permis aux Gabonais de goûter à une courte mais réelle prospérité, qui est sérieusement compromise depuis quelques années par les variations des cours mondiaux et l'insuffisante rigueur de gestion. De plus, les revenus du pétrole de Doba transiteront par le budget de l'Etat tchadien, à partir de N'Djaména. D'une façon ou d'une autre, on peut s'attendre à ce que la capitale concentre, comme toujours en pareil cas, une bonne partie de la rente pétrolière. La distribution de ces revenus nouveaux à l'échelle nationale, saupoudrés en cinq secteurs prioritaires où les dépenses socio-éducatives non immédiatement productives occuperont une bonne place, viendra encore atténuer l'impact de l'exploitation pétrolière sur l'économie du sud producteur.

Le pétrole ne révolutionnera donc probablement pas à lui seul les structures de l'économie du Tchad, et encore moins celles de la zone soudanienne. Si les modalités de la restructuration du secteur cotonnier le permettent, l'ancienne culture de rente continuera de jouer un rôle important dans l'économie régionale. En admettant que le sud du Tchad perçoive à partir des revenus pétroliers des sommes proportionnelles à sa part dans la population nationale (environ 45%), sous la forme d'investissements dans les secteurs prioritaires du développement, c'est une vingtaine de milliards de francs Cfa supplémentaires qui dynamiseraient chaque année son économie. Cet ordre de grandeur n'introduit pas de rupture d'échelle avec les revenus distribués

---

<sup>1</sup> BROWN E.P, *op, cit*, page 3

directement aux paysans par l'activité cotonnière, de l'ordre de 20 à 30 milliards de francs Cfa lors de bonnes campagnes de 1996-97 et 1997-98.

En revanche, la mise en exploitation du pétrole tchadien pourrait servir de catalyseur à des évolutions récentes de l'économie agricole du sud tchadien. Le démarrage des travaux de construction de l'infrastructure s'est traduit d'emblée par une augmentation du volume d'activité économique. La concentration des activités nouvelles en milieu urbain s'est traduite par une accélération de la croissance des villes. Celle-ci s'est accompagnée d'une augmentation des revenus des citoyens, provoquant une amplification de la demande en produits de l'agriculture et de l'élevage de l'extérieur comme de l'intérieur. La réalisation de l'axe goudronné permanent Moundou / N'Djaména a placé les systèmes agricoles soudaniens en position favorable. À la permanence des marchés sous-régionaux pourraient en effet s'ajouter l'essor des débouchés locaux, en exportations ou en importations, ainsi qu'un élargissement des possibilités commerciales vers N'Djaména et le reste du territoire.

À chaque échelle correspondraient des types de production préférentiels. Aux horizons sous-régionaux demeuraient fidèles l'arachide, l'oignon et le bétail, pour lesquels existe une forte et stable demande spécifique. Les productions maraîchères ainsi que celles résultant des élevages périurbains (bovin, mais aussi avicole) trouveraient une plus large place dans l'approvisionnement des villes dynamisées de la zone soudanienne. Certaines spéculations particulières, comme le riz ou le taro, mais aussi les autres céréales (mil et sorgho), pourraient se voir valorisées plus aisément sur le marché national et régional, via la place tenue par les pôles nord du Nigeria qui sont très peuplés et oubliés par les Etats fédéraux du sud du pays, ou même le nord du Cameroun, et N'Djaména, du moins les années où le sud est excédentaire quand le sahel ne l'est pas.

#### 4- Le projet pétrolier et ses impacts sur la ville de Moundou

Le pétrole ne devait pas non plus remettre en cause l'organisation de l'espace régional. Lorsqu'il était question d'affecter une partie des ressources pétrolières à la « région de production », on pensait attribuer des revenus aux collectivités locales décentralisées<sup>1</sup>, mais on restait particulièrement flou sur les contours géographiques de la région en question. Dans les débats relatifs au projet pétrolier, on oppose en effet souvent le Tchad tout entier à une « région de production » indéfinie. Or, la question de l'échelle pertinente pour aborder les conséquences de l'exploitation pétrolière n'est pas sans intérêt. Il convient de distinguer d'une part la zone de production, qui comprend les champs proprement dits, mais aussi peut-être, dans une mesure différente, les petites villes voisines de Doba et Bébédjia. Au cours des travaux de construction de l'infrastructure comme par la suite, cet espace correspondra au cœur physique de l'espace pétrolier. A un autre niveau, les espaces riverains de l'oléoduc ne connaîtront qu'une perturbation ponctuelle, dans le temps et dans l'espace, mais également peu d'activité supplémentaire. Le reste de la zone soudanienne ne semble guère concerné directement.

Sarh s'est laissé dessaisir du statut de ville du pétrole méridional au profit de Doba, avec le fatalisme qui la caractérise tout au long des années 1990<sup>2</sup>. Le Mayo-Kebbi et la Tandjilé sont trop éloignés. Moundou seule semble en mesure de se positionner et de valoriser à la fois sa relative proximité des gisements - la ville est à 67 km de Bébédjia, donc à une centaine de kilomètres de Komé - et ses fonctions de capitale régionale du sud tchadien. La récupération du pétrole au service de l'opposition Nord / Sud ne peut donc correspondre qu'à une instrumentalisation politique très artificielle, tant les espaces directement impliqués sont restreints.

Par rapport à la hiérarchie des villes dans l'espace régional, l'exploitation du pétrole accentuera les effets des réalisations routières en cours, avec pour conséquence

---

<sup>1</sup>ESSO, *op. cit* 1997 b, page 13.

<sup>2</sup>Esso y avait une base jusqu'en 1994, pour mener des prospections dans le Moyen-Chari, mais aussi au Salamat. La fermeture de cette base est contemporaine des déboires de la STT- COTEX, et alimente ainsi la morosité ambiante et les discours amers sur le déclin de la ville.

un renforcement économique et démographique du centre de la zone soudanienne par rapport à ses périphéries. Ainsi, s'il est possible que l'activité agricole et maraîchère du haut Mandoul soit stimulée par l'augmentation des prix vivriers dans la zone de production, les villes du Moyen-Chari ne devraient guère bénéficier du regain d'activité lié à l'or noir. L'éloignement du pôle de production pétrolier qui caractérise l'ouest du Mayo-Kebbi avait accentué la marginalisation relative qui menace ses villes, à travers le projet de réalisation de l'axe goudronné Ngaoundéré / Moundou / N'Djaména. A l'inverse, Bébédjia et Doba connaîtront probablement une stimulation de leurs activités commerciales. L'ascétisme en vigueur sur les installations pétrolières les institue en bases arrière, où les fonctions de loisir et d'hébergement (bars, auberges) ont connu un épanouissement particulier. Mais la petite taille de ses villes, le faible niveau des équipements et des services qu'elles proposent, devraient orienter vers Moundou les activités les plus valorisantes.

La réalisation d'infrastructures routières par le consortium n'aura pas d'effets significatifs sur le commerce régional, du moins si l'on excepte le fonctionnement interne du seul système pétrolier. En effet, il est très peu probable que les nouvelles routes soient ouvertes au public, et notamment à la circulation des poids-lourds surchargés qui sillonnent la zone soudanienne, qui en rendraient l'entretien beaucoup plus coûteux. De même, la grande piste d'aviation revêtue de 3,2 km qui est construite à Komé sert logiquement les seuls besoins pétrolier.

## **B - Un projet sous surveillance : l'Etat et le consortium contre la société civile**

L'originalité technique et institutionnelle du projet pétrolier tchadien n'a d'égale que l'intensité des débats qui ont entouré son élaboration. Ceux-ci ont entretenu une atmosphère d'étrange effervescence entre 1997 et 2000, où les procès d'intention nourris par les ONG et la société civile, frisant parfois l'hystérie, répondaient à la langue de bois humaniste-environnementaliste, entourée de mauvaise foi, des multinationales pétrolières et du régime tchadien.

Les opposants au projet pétrolier de Doba peuvent être regroupés en deux grandes catégories : les ONG internationales d'une part, et d'autre part la société civile tchadienne, particulièrement à travers ses représentants de la zone soudanienne. Ces deux instances ont souvent travaillé de conserve. On peut tenir cependant, d'une manière générale, que plus les détracteurs du projet sont éloignés des champs pétroliers, plus ils présentent une attitude d'opposition radicale. En d'autres termes, les ONG internationales ont plus souvent milité pour l'abandon pur et simple du projet, quand les ONG tchadiennes offraient une attitude contestataire à la fois plus réaliste et plus constructive.

#### 1- Le refus radical des ONG internationales

Les ONG internationales opposées au projet pétrolier tchadien se partagent entre des organisations de protection de l'environnement et des associations œuvrant dans un champ plus politique. Ainsi, dès la fin de l'année 1997, de nombreuses organisations écologistes, dont l'Environnement Defense Fund américain, mènent, notamment sur internet, une farouche campagne d'hostilité au projet. Des ONG ont ensuite convaincu la Banque mondiale de l'insuffisance de certaines études sur l'environnement, lesquelles prévoyaient, pour que le tracé de l'oléoduc évite de déplacer des populations, de lui faire traverser des zones écologiquement sensibles<sup>1</sup>. Ces protestations provoqueront un deuxième changement de l'itinéraire prévu pour le pipe-line. L'efficacité du message contestataire a souvent résidé dans un parallèle effectué avec le funeste sort du pays Ogoni, dans le proche Nigeria, victime de l'alliance d'une multinationale pétrolière, d'ailleurs membre à l'époque du consortium tchadien, Shell, et d'une dictature militaire. La dévastation de l'environnement y répondait à une captation des revenus pétroliers du sud du pays par une junte originaire du nord, à l'image de l'avenir que les détracteurs du projet redoutent pour le Tchad<sup>2</sup>. Fin avril 1998, un séminaire tenu à Wallenberg, et en Allemagne; était consacré au projet pétrolier tchado-camerounais, organisé par des ONG allemandes et

---

<sup>1</sup> AGIR-ICI SURVIE, *op, cit*, 1999 page 46

<sup>2</sup>SOTINEL *op, cit*, 1998.

hollandaises, avec pour thème « Pas un deuxième *OGONILAND* au Tchad ». Outre ces quelques missions sur le terrain, l'intervention de ces ONG a surtout procédé de contacts avec la société civile et certains opposants politiques tchadiens ou camerounais, ainsi que par un lobbying mené tant auprès de la Banque mondiale que des gouvernements du Nord.

Le treizième Dossier noir de la politique africaine de la France, issu des associations *Agir ici et survie*, se positionne sur un terrain essentiellement politique<sup>1</sup>. Sa tonalité ouvertement idéologique, confinant au mémoire, se préoccupe davantage d'efficacité rhétorique que de rigueur dans l'exposé des faits. Elle illustre assez fidèlement la teneur du discours de ces ONG internationales, où l'idéologie s'embarrasse peu de nuances ou de vérifications scrupuleuses, pourvu qu'elle parvienne à trouver un écho dans l'opinion publique occidentale, par ailleurs fort sollicitée et généralement peu préoccupée des affaires africaines, puis, au-delà, chez les décideurs des pays riches. Ainsi, ce dossier met en relation de manière systématique les différents épisodes de l'histoire pétrolière du Tchad avec les facteurs politiques, sur lesquels la France pèserait de manière prépondérante. On y dénonce entre autres scandales le montant exorbitant des exonérations dont bénéficiera le consortium, les atteintes passées et futures aux droits de l'homme, la gestion clanique du dossier puis des revenus du pétrole. On évoque le stationnement dans la région de production de la Garde républicaine et la présence de milices, qui fortes de 2.000 hommes et d'une dizaine d'hélicoptères, terroriseraient les populations du sud. Ce faisant, on confond allègrement les différents épisodes de massacre effectivement commis par la Garde républicaine en 1993, 1997 et 1998, alors que cette unité prétorienne du régime n'a effectué que de brefs passages dans le sud, mais n'y reste jamais cantonnée, et d'hypothétiques perspectives de surveillance de l'oléoduc, qui n'étaient pas concrétisées en l'an 2000.

Jusqu'au bout, la coalition des ONG de développement, de défense des droits de l'homme et de protection de l'environnement a opposé une forte contestation au projet. A la veille du vote du conseil exécutif de la Banque mondiale, le 6 juin 2000, un énième appel était lancé, soutenu par des élus et des responsables religieux, pour que

---

<sup>1</sup> AGIR ICI-SURVIE, *op. cit.*, page 7 et 43

la Banque ne finance pas un projet qui « exacerbera la répression des populations locales au Tchad (...) aggravera la corruption et la guerre civile (...) [et ne permettra pas] d'améliorer la situation des plus pauvres ». Pour Greenpeace, il s'agit d'un « exemple emblématique d'investissements non éthiques que la Banque mondiale ne devrait pas faire ».

Si la pression des ONG internationales n'a semble-t-il pas suffi à faire échouer l'adoption du projet par la Banque, elle a instauré autour de celui-ci un niveau de surveillance inédit pour ce type d'investissement, qui devrait permettre d'en atténuer certains effets négatifs.<sup>1</sup>

## 2- La société civile tchadienne

Les relations du consortium et du gouvernement tchadien avec la société civile ont depuis le départ été caractérisées par une profonde méfiance. Celle-ci s'est un peu dissipée en 1999-2000, créant une atmosphère plus saine, propice à l'adoption du projet par la Banque mondiale. Mais elle demeure une composante fondamentale du théâtre pétrolier, qui s'enracine dans les relations conflictuelles de la société civile du sud avec l'Etat tchadien au cours des deux dernières décennies.

Longtemps, le dossier pétrolier a entretenu l'opacité qui entoure les affaires importantes de l'Etat tchadien. Loin du gouvernement, de la représentation nationale et de la presse, il restait l'affaire de quelques proches du chef de l'Etat. Les négociations avec le Cameroun au sujet du tracé du pipe-line et de la répartition des revenus du pétrole se sont effectuées dans le plus grand secret. Les ONG de la zone soudanienne ont été contactées pour la première fois par le consortium en 1997, pour voir dans quelle mesure elles pourraient participer aux projets de développement accompagnant un projet qui avait été conçu sans elles<sup>2</sup>. L'accession des membres des ONG à une documentation leur permettant de prendre la mesure des implications du projet fut très laborieuse. Pour les ONG de la zone soudanienne, organisées au sein d'un comité de

---

<sup>1</sup> *Idem* page 38

<sup>2</sup> DJERAMBE, A, « *le dossier pétrole et les ONG au Tchad* » Communication au séminaire d'information et d'échange sur le projet pétrolier et l'oléoduc Tchad Cameroun Yaoundé, 25 août 1998 page 3

liaison, le COLONG<sup>1</sup>, la fébrilité manifestée par les autorités et le consortium à chaque nouvelle question qu'elles soulevaient était difficilement compréhensible, d'autant qu'on les avait sollicitées justement pour concourir à l'amélioration du projet. La mise à la disposition du public par le consortium des études d'impact sur l'environnement et du plan de gestion de l'environnement a soulevé maintes contestations. La présence peu discrète d'escortes de gendarmerie, venues accompagner les consultants dans les villages lors des études, susceptibles d'orienter les réponses des paysans, a été fortement critiquée.

Un premier séminaire d'information sur le projet pétrolier au Tchad a été organisé à Dogua par l'ONG allemande *Pain pour le monde*, du 20 au 25 janvier 1998. Il a réuni une centaine de participants, dont des représentants du consortium et du gouvernement, cinq chefs de canton de la zone pétrolière, des journalistes, des représentants de la société civile de la région (ONG, organisations paysannes, intervenants du développement<sup>2</sup>).

L'objectif avoué résidait dans la diffusion d'informations sur l'impact sur l'environnement et les populations, les mesures envisagées pour réduire les effets négatifs, enfin la manière dont les ressources seraient gérées. Le séminaire a aussi constitué une tribune où les représentants de la société civile ont pu exprimer leur ressentiment face à l'attitude du consortium : celui-ci n'a de cesse d'affirmer, dans son abondante production documentaire, son souci permanent de concertation et de collaboration avec les ONG, la société civile et les populations concernées. Dans le même temps, la méfiance viscérale que la société civile lui inspire l'amène à jouer un jeu équivoque. Ces ONG ont été choquées de découvrir dans l'étude d'impact et le plan de gestion de l'environnement qu'elles avaient été associées aux études, alors qu'il n'en était rien<sup>3</sup>. Les discussions ont achoppé sur un point qui allait devenir emblématique des relations entre la COLONG et le consortium, qui est celui de l'indemnisation proposée pour les arbres abattus, et notamment les manguiers<sup>4</sup>. Les études prévoyaient de façon lapidaire d'offrir 3.000 F CFA par manguiier abattu, ce

---

<sup>1</sup>Comité de liaison des ONG.

<sup>2</sup>COLONG, ESSO, page 6

<sup>3</sup>*N'Djamena Hebdo* 5/2/ 1998 page 6

<sup>4</sup>COLONG, ESSO, page 7

que les membres du COLONG considéraient comme ridicule et dérisoire, demandant à ce que soient prises en compte les caractéristiques de l'arbre à long terme (variété, coût de remplacement, âge, durée de production, etc.).

Plus d'un an après le séminaire de Dogua, un second séminaire de même nature a été organisé au sein de la station de recherche de l'ITRAD, à Bébédjia, du 7 au 11 avril 1999. Les débats illustrent la permanence de certains désaccords. Cela étant, on reconnaissait aussi début 1999 des avancées dans les relations entre la société civile et le consortium.

Même si elle a été tardive, l'association des ONG et des compétences locales aux réflexions sur les mesures de compensation a finalement été effective, fournissant des résultats satisfaisants. Après le séminaire de Dogua, des travaux menés début février 1998 par des agronomes du COLONG, du CIRAD de Bébédjia et des représentants du consortium et du gouvernement ont permis de revoir dans une large mesure les principes de compensation concernant les manguiers. Ces arbres emblématiques des paysages soudaniens seront finalement compensés en fonction de leur âge et de leur catégorie (variété, arbres greffés ou non), qui conditionnent les revenus qu'on aurait pu en tirer aussi longtemps qu'ils restaient productifs. Pour chaque arbre de plus d'un an abattu, 30.000 F CFA (45 euros) se verraient payés au propriétaire pour édifier une clôture et pourvoir à l'arrosage d'un nouveau pied. De nouveaux plants seront fournis, parmi les variétés greffées ou Maiduguri, qui présentent l'avantage de produire de manière décalée par rapport au cœur de la saison.

### 3- L'Etat, le consortium et la Banque mondiale face aux critiques

La promotion du projet d'exportation du brut de Doba a été le fait essentiellement du consortium d'exploitation, de l'Etat tchadien et parfois de la Banque mondiale. Elle procédait d'un mélange de considérations lénifiantes sur la qualité intrinsèque du projet, de réponses précises du consortium aux critiques des opposants et d'un ton plus

agressif, assorti de menaces voilées, du pouvoir tchadien. La proportion des différents teneurs variait en fonction de la situation politique interne du pays et de l'approche des échéances fixées par la Banque mondiale pour annoncer sa décision. L'approbation de celle-ci amène à considérer, in fine, que l'âpreté du débat pourrait avoir eu des effets positifs plutôt inattendus.

Face aux critiques des ONG du Nord sur la scène internationale, quelques voix se sont levées pour défendre le projet d'exploitation du pétrole de Doba. Ainsi, l'ancien Premier ministre français Michel Rocard situait l'approbation du projet par la Banque mondiale dans le cadre d'une reprise des investissements occidentaux vers les pays du tiers-monde, et notamment de l'Afrique, après le marasme qui avait suivi la crise asiatique de 1997.

Parmi trois grands projets récents, celui de mise en valeur des gisements de Doba constituerait le plus gros investissement privé prévu au cours des cinq prochaines années sur le continent noir. Il représenterait une chance inédite pour le Tchad, maintenu dans le cercle vicieux de la pauvreté depuis quarante ans par l'association de l'enclavement, de l'indigence des revenus de l'Etat et de l'instabilité politique. Cela étant, à cette notable et tardive exception près, la défense du projet a incombé essentiellement à ses promoteurs et bénéficiaires principaux, à savoir le consortium et l'Etat tchadien.

Tandis que le gouvernement tchadien mettait en place en 1997 le CTNSC, la base de la première présentation du projet au public, à partir de fin 1997, a été constituée par la volumineuse littérature d'études réalisées par le cabinet Dames & Moore. On y réaffirmait avec insistance l'attachement du consortium à concilier ses intérêts économiques propres avec ceux de l'Etat tchadien et de toutes les populations concernées, dans un souci permanent de préservation optimum de l'environnement.

Si le plan de compensation et de réinstallation a été jugé finalement relativement accessible, les deux premières études (EIE et PGE) ont singulièrement manqué leur but, du moins auprès de l'opinion tchadienne concernée. Les débats parfois très vifs du séminaire de Donia ont montré combien les représentants de la société civile en charge du dossier ne s'étaient laissés ni séduire ni impressionner par les centaines de pages de papier glacé en couleur, à la présentation somptuaire, mais redondantes,

jargonantes et creuses, produites par les experts de Dames & Moore pour le consortium. Ils y avaient trouvé au contraire maintes zones d'ombre et une abondante matière à contestations. Par la suite, le consortium s'est efforcé d'associer davantage les représentants de la société civile à la finalisation du projet, mariant habilement les contraintes résultant de l'amélioration de l'organisation de la société civile et l'intérêt qu'il avait à présenter à la Banque mondiale une sincère volonté de concertation.

De 1997 à 2000, l'attitude du pouvoir tchadien a traduit sa forte dépendance vis-à-vis du consortium et de la Banque mondiale. Son impatience de voir s'accélérer la maturation du projet pétrolier s'est heurtée à son impuissance à museler les opposants internes et externes à sa réalisation. En 1997-1998, la répression brutale contre les mouvements politico-militaires du sud, de même que l'arrestation du député Yorongar, ont sans doute eu des effets contre-productifs par rapport aux objectifs des autorités tchadiennes, en légitimant les critiques des détracteurs du projet sur la question des Droits de l'Homme. Au-delà de l'encouragement de manifestations plus ou moins « spontanées » de soutien au projet pétrolier, le pouvoir s'est borné à déclamer un chapelet de bonnes intentions, parmi lesquelles les promesses de gestion transparente des revenus du pétrole occupaient le premier rang. Lors de plusieurs discours, notamment à Bol en septembre 1998, le président Deby a assorti les protestations de bonne foi d'attaques virulentes contre les adversaires du pétrole tchadien. S'interrogeant sur les motivations réelles des opposants au projet, le président recourait à cet argument incontournable, fort utilisé aussi par le consortium, selon lequel des ONG de pays riches avaient beau jeu d'empêcher un projet qui allait atténuer l'extrême pauvreté d'un pays tout entier, sous le simple prétexte qu'il impliquerait de couper quelques kilomètres carrés de forêt et de déplacer quelques centaines de familles<sup>1</sup>.

L'approbation du projet par la Banque mondiale, le 6 juin 2000, semble clore la contestation et inaugurer l'ère pétrolière tant attendue au Tchad. Outre la diversité des acteurs impliqués, les mécanismes de contrôle de la gestion des revenus pétroliers contribueront largement à l'originalité du projet d'exportation tchado-camerounais.

---

<sup>1</sup> POURTIER R. et MAGRIN G., « L'exploitation pétrolière en Afrique entre réseaux et territoires », Conférence au festival international de géographie de Saint-Dié, Saint-Dié, 2005.

Ainsi, des audits des comptes pétroliers seront réalisés annuellement et rendus publics. Un comité de surveillance sera mis en place, qui comprendra notamment des représentants de la société civile. En outre, une part des crédits octroyés par la Banque mondiale sera affectée au renforcement des capacités de gestion des deux pays. L'ensemble de ces mesures sera mis en œuvre par un groupe d'experts indépendants chargés du suivi du projet, qui rendront compte directement auprès du directeur de l'institution financière internationale.

Les intenses tractations des trois années écoulées auront finalement contribué à réduire la distance entre les positions les plus antagonistes mises en présence autour des perspectives pétrolières. Les déclarations rassurantes du consortium, des gouvernants tchadiens et de la Banque mondiale, pour lesquels toutes les mesures ont été prises afin que les ressources pétrolières soient gérées en toute transparence, pourront toujours répondre aux mises en garde alarmistes des adversaires du projet, qui dénoncent à l'avance le détournement massif des richesses nationales au profit de quelques proches d'un régime clanique. Dans un Etat extrêmement pauvre comme le Tchad, la « politique du ventre » continuera probablement longtemps de conditionner le fonctionnement de la vie politique, d'autant que le régime du président Déby ne s'est guère distingué depuis ses origines par sa probité sans faille. Les revenus pétroliers ne seront pas gérés comme la banque de Genève au temps de Calvin, alors que la rente pétrolière induit des dysfonctionnements des comportements jusque dans les pays riches, sans les empêcher d'ailleurs de s'ériger en donneurs de leçons. Depuis la généralisation des Plans d'ajustement structurel au milieu des années 1980, les mesures de contrôle mises en place par la Banque mondiale ont en effet surtout révélé l'extraordinaire virtuosité des élites politiques africaines à les contourner.

Il n'empêche, si la mobilisation vigilante de la société civile ne se dément pas, les mesures mises en place pourraient contribuer à limiter dans une certaine mesure les déviations et les détournements. D'une manière paradoxale, on pourrait alors considérer qu'au-delà de ses retombées financières, un des principaux mérites de l'or noir fonctionnerait ainsi dans un espace comme laissé vacant par une opposition politique interne démissionnaire.

## C- Les dimensions géopolitiques

Les débats qui ont ralenti la finalisation du projet d'exportation du brut de Doba ne peuvent s'interpréter sans référence à ses dimensions géopolitiques. Le pétrole a fonctionné comme un moteur de bien des guerres dans le monde. Il a nourri des conflits civils de grande ampleur dans presque tous les principaux Etats africains producteurs (Nigeria, Angola, Congo, auxquels on pourrait ajouter l'Algérie). L'or noir semble ainsi enrichir la complexité géopolitique du Tchad, en un mélange explosif.

La guerre civile qui a embrasé ce pays au cours des années 1970 et 1980 a superposé des lignes de clivage internes sur des bases géographiques et religieuses (Nord contre Sud, Musulmans contre Chrétiens) puis très rapidement ethniques et personnelles (affrontements entre chefs de guerre du BET). Le brasier a été attisé de toutes parts par les pays voisins (Libye, Soudan, Nigeria) et par des puissances mondiales qui y défendaient des intérêts régionaux ou à plus large spectre (Etats-Unis, France, mais aussi URSS et Chine). La question pétrolière met en jeu pratiquement depuis ses origines la même intrication d'échelles différentes. Des intérêts des majors occidentales aux inquiétudes du paysan de Komé, en passant par les attermolements de l'ancienne puissance coloniale ou par le jeu des pays limitrophes, elle repose sur des équilibres géopolitiques mouvants, qui en font la complexité et continuent d'alimenter maintes incertitudes.

### 1- Le pétrole tchadien hors du Tchad : les enjeux à petite échelle

L'enclavement et la pauvreté du Tchad expliquent sa totale dépendance vis-à-vis d'acteurs extérieurs pour l'exploitation de ses richesses pétrolières.

Les stratégies des multinationales pétrolières pressenties pour investir dans la réalisation du projet d'exportation du brut tchadien ont été caractérisées, depuis les années 1960, par une certaine instabilité, partiellement calquée sur celle du pays. Au moins six entreprises ont participé, à un moment ou à un autre, aux activités

d'exploration pétrolière ou de préparation de l'exploitation, les différents avatars du consortium ne réunissant jamais, depuis les années 1970, que trois compagnies au même moment. Les changements de composition du consortium expriment des évolutions des stratégies mondiales de ces multinationales, qui confrontent leur estimation du risque tchadien avec l'état de leurs réserves et le niveau des cours mondiaux. Des considérations d'ordre géopolitique peuvent également intervenir pour rendre compte des recompositions successives du consortium.

Ainsi, une certaine lecture très polémique tend à considérer l'histoire récente de la politique française en Afrique comme étant toute entière régie par le « syndrome de Fachoda », sous la forme d'une opposition systématique aux intérêts anglo-saxons sur le continent noir, et notamment dans les pays du « pré-carré », c'est-à-dire les anciennes possessions coloniales françaises. Le terrain pétrolier constituerait un enjeu déterminant de cette opposition entre puissances. Au commencement de l'histoire pétrolière tchadienne, dans le courant des années 1960, l'intrusion de l'américain CONOCO dans ce pays, consécutive au refus français d'étendre les prospections, aurait contribué à la brouille du président Tombalbaye avec l'ancienne métropole. Plus tard, le retournement de la France, qui abandonne Hissene Habré pour soutenir Idriss Déby, aurait procédé dans une large mesure du souhait d'imposer, avec Déby, une présence française au sein d'un consortium jugé trop anglophone. Les soutiens reçus par Idriss Déby du Soudan, alors ennemi numéro un des Etats-Unis en Afrique, auraient contribué à éveiller les sympathies hexagonales. Lors du retrait de Chevron du consortium en 1992, Esso et Shell auraient souhaité user de leur droit de préemption pour éviter la participation de d'Elf. Des fortes pressions politiques françaises se seraient alors manifestées pour imposer la première entreprise nationale.

Le retrait d'Elf du consortium, début novembre 1999, fit l'effet d'une bombe à N'Djaména. Fort maladroitement annoncé au président Déby par l'ambassadeur de France en personne, il sembla confirmer l'étroitesse des liens entre cette société et la politique française en Afrique. Il fut interprété par les autorités tchadiennes comme un lâchage par l'ancienne puissance tutélaire, confirmant la tiédeur dont les autorités françaises faisaient preuve pour appuyer le gouvernement dans sa lutte contre la menaçante rébellion du Tibesti. Le régime tchadien manifesta sa déception et sa

mauvaise humeur, quelques menues vexations furent tolérées sur des ressortissants français, une manifestation anti-française plus ou moins spontanée vit quelques pierres menacer les biens des expatriés, sans grandes conséquences. Mais le retrait d'Elf peut probablement s'interpréter autrement que ne le feraient les tenants du « syndrome de Fachoda ».

Sa privatisation et son rachat par Total un an plus tard, en 2000, l'expliquent probablement, de même que le souci d'améliorer son image fortement détériorée par les épisodes de ses immixtions douteuses dans les affaires intérieures des Etats africains. Il faut noter aussi qu'en 1999, c'est une majorité socialiste qui est au pouvoir en France avec un gouvernement dirigé par le premier ministre Lionel Jospin. La fusion entre Elf et Total accompagne d'ailleurs une nette évolution de la politique française en Afrique, marquée par un certain désengagement, ou en tout en cas le refus des formes d'interventionnisme politico-militaire qui structuraient, des années 1960 au début des années 1990, l'attitude française sur le continent noir. Elf en avait constitué un puissant support financier. En tout état de cause, tout se passe comme s'il existait actuellement un décalage important entre la perception de certains observateurs, rattachés au courant idéologique tiers-mondiste dont se réclame par exemple Agir Ici-Survie, et la réalité actuelle de la politique française en Afrique. Au moins au Tchad, contrairement à ce que pensent les détracteurs nostalgiques de l'époque symbolisée par les réseaux Foccart, la politique française ne fait plus depuis déjà quelques années la pluie et le beau temps de la politique et de l'économie.

La reconstitution du consortium après le retrait d'Elf et Shell témoigne au contraire du nouveau contexte des investissements en Afrique. Elle s'effectue dans une conjoncture pétrolière caractérisée par la hausse du cours du brut pendant l'année 1999, qui dépasse 20\$ en août, pour tourner à une véritable envolée durant l'année 2000, franchissant nettement le seuil de 30\$ le baril à la fin de l'été. Cette embellie pétrolière a constitué un contexte très favorable à la reconstitution rapide du consortium. Des incertitudes ont un moment prévalu quant à l'identité de l'entreprise américaine susceptible d'apporter sa contribution. Rapidement positionnée, Chevron a ensuite semblé hésiter. CONOCO a paru en mesure de mettre à profit ces attermoissements pour retrouver le terrain tchadien qu'elle avait défriché la première, en

1969. Son retour aurait surtout procédé d'un retour sur la scène sous-régionale, puisque la société mène un lobbying actif pour interrompre l'embargo dont est victime la Libye, et ainsi reprendre les affaires qu'elle y conduisait. Chevron s'est finalement imposée, et avec elle la société malaysienne Petronas, qui symbolise dans le domaine des hydrocarbures la montée en puissance à l'échelle mondiale de grandes entreprises originaires de pays du sud, notamment du sud-est asiatique.

## 2- Toujours l'enclavement : le pétrole tchadien tributaire de ses voisins

Les hypothèses géopolitiques qui pèsent sur la mise en exploitation du pétrole tchadien tiennent aussi, dans une large mesure, au bon vouloir des pays voisins. Ainsi, le tracé même de l'oléoduc permettant le transport du brut a été sujet à certaines modifications, qui ont été ensuite l'objet d'interprétations diverses. Le tracé initial du pipe-line traversait le Cameroun pour aboutir au port de Limbé, dans le sud-ouest anglophone de ce pays. En juillet 1993, peu après l'arrivée d'Elf dans le consortium, un nouvel itinéraire est retenu, qui aboutit à Kribi. Il allonge l'infrastructure de 93 kilomètres. D'après Agir Ici-Survie, ce nouveau tracé serait lié à la conjonction des intérêts français, souhaitant voir passer l'oléoduc dans une région francophone, et de ceux du régime du président Biya, lequel, à bout de souffle, aurait voulu avantager sa région d'origine, en faisant bénéficier du passage du pipe-line le fief d'un des hommes forts de son régime, Joseph Owona. Les raisons officiellement invoquées pour ce changement d'itinéraire méritent pourtant d'être prises en considération.

Les risques sismiques et géopolitiques de l'ouest camerounais ont été invoqués. Le règlement militaire très défavorable au Cameroun du contentieux frontalier entre le Nigeria et le Cameroun dans la presqu'île de Bakassi, en 1996-1997, donnait raison à ceux qui préféraient voir l'infrastructure à distance respectable du puissant et imprévisible voisin nigérian. Par ailleurs, les densités de population élevées de l'ouest Bamiléké camerounais, qui auraient nécessité d'indemniser des populations nombreuses, auraient également été prises en compte pour décider d'un allongement de l'itinéraire.

Toujours est-il que l'âpreté des négociations entre le Tchad et le Cameroun, indispensable préalable à l'aboutissement du projet, a contribué à en ralentir la réalisation. Les exigences camerounaises portaient à la fois sur le montant des droits qui reviendraient au Cameroun pour la traversée de son territoire et sur le statut juridique de l'oléoduc. Il s'agissait de savoir qui serait le propriétaire de l'installation au cas où de nouvelles découvertes seraient réalisées, par exemple au Nord Cameroun. Le Cameroun, qui exigeait 1,5\$ par baril au départ pour la traversée de son territoire, a finalement limité cette perception, que l'on pourrait qualifier du point de vue du Tchad de véritable « taxe d'enclavement », à 41 cents par baril. Le traité bilatéral tchado-camerounais a finalement été signé en février 1996.

A l'est, l'évolution de la situation politique et économique du Soudan a aussi pesé sur l'évolution du dossier pétrolier tchadien. Ainsi, en septembre 1997, on manifestait un certain scepticisme dans les milieux militaires français de N'Djaména face à l'imminence de l'exploitation du pétrole de Doba. Les perspectives de déstabilisation du Cameroun, qui abordait sous tension des échéances électorales, mais aussi, paradoxalement, celles d'un rétablissement de la paix au Soudan, semblaient s'opposer à une avancée significative dans la mise en valeur des richesses pétrolières tchadiennes.

Les compagnies pétrolières impliquées dans l'extraction de l'or noir tchadien auraient en effet été également à l'œuvre au Soudan, où les conditions d'exploitation autorisaient des bénéfices nettement supérieurs. L'intérêt ainsi dévalué des gisements tchadiens les aurait donc voués à demeurer longtemps des gisements de réserve dans les stratégies des multinationales, jusqu'à ce qu'une nouvelle conjoncture durablement favorable se dessine. Or, si le Soudan a bien inauguré en mai 1999 l'exploitation d'un gisement continental apparemment deux fois plus important que celui du Doba, avec deux milliards de barils de réserve, au moyen d'un oléoduc de 1.600 km reliant Hagleig à Port Soudan, il ne semble pas que cette réalisation ait eu des conséquences négatives sur l'évolution du dossier tchadien. Au contraire, tout semble indiquer que la conjoncture porteuse liée au niveau élevé des cours mondiaux du brut autorise la mise en exploitation d'un type de gisement nouveau, sortant de leur statut de richesses sempiternellement potentielles les réserves pétrolières de l'intérieur du continent.

L'expérience pétrolière et le niveau de développement plus élevés du Soudan, mais aussi l'étroitesse des relations personnelles qui lient le président Déby à de nombreuses personnalités et hommes d'affaires soudanais, à l'époque, expliquent qu'une entreprise soudanaise, CONCORP International, ait finalement été choisie pour mener à bien la réalisation du projet de *Sédigui*, si cher aux autorités tchadiennes. Les négociations auraient été menées par Adam Yacoub, homme d'affaire soudanais qui avait aidé Idriss Déby lors de son accession au pouvoir. Le financement devrait être assuré à hauteur de 20 millions de dollars par Taïwan. Ce mensonge a eu pour conséquence de séparer à nouveau totalement le destin du pétrole de Doba de celui du Kanem.

### 3- Le pétrole et l'opposition politico-militaire

Indépendamment du contexte sous-régional, le débat pétrolier a tenu une place importante dans les vies politico-militaires tchadiennes au cours de dernières années.

Quoi qu'en disent le gouvernement et le consortium, les perspectives d'exploitation du pétrole de Doba s'inscrivent dans le contexte de l'opposition Nord / Sud, alimentant la théorie d'un complot du Nord visant à faire main basse sur les richesses du Sud. Le souhait du consortium de limiter les mouvements migratoires autour du projet procédait pour partie du désir de ne pas exacerber ce ressentiment. En outre, la combativité de la société civile face au projet pétrolier doit s'interpréter en considérant la nature de ses représentants. Constituée de membres des ONG, des Eglises ou des médias, elle regroupe une majorité de jeunes cadres « sudistes », pour lesquels l'engagement dans la société civile constitue, plus ou moins consciemment, une forme de résistance à la situation politique du pays, qui leur concède une si faible place et les tient éloignés des structures de l'Etat. L'opposition fondamentale qu'ils vouent au système politique existant procède d'une méfiance indépassable vis-à-vis de ce qui vient du sommet de l'Etat. Dès lors, le projet pétrolier si ardemment défendu par la présidence ne pouvait qu'apparaître suspect. Le mélange de maladresse et de mauvaise foi déployé par l'Etat et le consortium dans les premiers mois où il fut

question d'associer la société civile à l'amélioration du projet suffit à transformer cette méfiance en opposition franche, qu'il fut difficile d'assouplir par la suite.

Sur le terrain de la politique intérieure, la majorité des partis tchadiens se rallia au consensus souhaité par le gouvernement sur la nécessité de concrétiser au plus vite le projet pétrolier. L'opposant le plus irréductible au projet fut le député de Bébédjia, Yorongar, qui contribua beaucoup par son activité, puis par son incarcération, à intéresser les ONG et certains médias internationaux au problème du pétrole tchadien. Sa notoriété tient pour une large part à la virulence de ses attaques et à la précision de certaines de ses réparties, fort séduisantes pour des journalistes. Il dénonçait ainsi les perspectives de déplacement de 40 000 personnes pour permettre la mise en service des installations pétrolières. Au directeur d'Esso, qui répondait qu'il n'y aurait que 150 familles concernées, il rétorquait par exemple que justement, 150 familles tchadiennes, cela faisait 40.000 personnes! De juin 1998 à février 1999, il séjournait en prison à la suite de propos diffamatoires à l'encontre du président de l'assemblée nationale, le général Kamougué, qu'il accusait de s'être laissé corrompre par Elf. De fait, celui qui aime à se faire appeler le « député de 300 puits » n'est pas opposé à toute exploitation du pétrole, car personne au Tchad ne peut véritablement être opposé contre une ressource qui atténuerait la pauvreté du pays, mais il refuse la réalisation du projet dans les conditions politiques actuelles, qui ne peuvent d'après lui que favoriser la captation des revenus nouveaux par des dirigeants kleptocrates.

Au cours des années 1990, la région pétrolière a été un des berceaux principaux de toutes les rébellions basées dans le sud du pays. L'action du CSNDP de Moïse Ketté, en 1992-93, celle des FARF de Laokein Bardé, jusqu'en 1998, de ce fait toujours constitué un arrière-plan indissociable de la négociation sur le dossier pétrolier. La spécificité des rébellions méridionales au cours des années 1990 réside dans la disproportion entre leurs moyens militaires et leur efficacité médiatique ou diplomatique : sans jamais avoir été en mesure de représenter un danger réel pour le pouvoir de N'Djaména, à la différence des troupes du MDD au lac Tchad jusqu'en 1996-97, ou de celles du MDJT<sup>1</sup> dans le Tibesti depuis octobre 1998, elles parviennent à maintenir dans le sud un climat d'insécurité qui a contribué à ralentir les

---

<sup>1</sup> Mouvement pour la démocratie et la justice au Tchad. Le MDJT est le parti de Youssouf Togoîmi.

négociations pétrolières. Cela étant, la brutalité avec laquelle le pouvoir tenta d'éliminer les FARF en cours de ralliement, le 30 octobre 1997 à Moundou, contribua à entretenir pour quelques mois supplémentaires la période d'instabilité et d'insécurité, alors qu'une solution pacifique semblait à portée de main. Le retour au maquis de Moïse Ketté, en avril 2000, à la suite de son limogeage de ses fonctions de directeur national de la sécurité nationale, procédait pleinement de ces agitations cycliques. Après quelques exactions de la Garde républicaine dans la région de Bebot, cette énième rébellion « sudiste », de faible intensité, suivit le destin de la plupart des épisodes comparables de l'ère Déby : des négociations furent engagées par le médiateur national, parallèlement à la poursuite d'opérations militaires, qui se soldèrent, en septembre 2000, par la mort du chef rebelle Moïse Ketté<sup>1</sup>.

Les mouvements politico-militaires implantés en dehors du sud adoptent sur la question pétrolière une position assez voisine de celle du député Yorongar. Favorables sur le fond à la mise en exploitation du pétrole de Doba, ils s'opposent à ce qu'elle bénéficie au régime actuel, et considèrent la décision de la Banque mondiale, prise malgré « les massacres de populations, la mauvaise gouvernance, la corruption... », Comme un « encouragement à la dictature », propre à provoquer la dilapidation des biens des Tchadiens au profit d'une junte et de son armée<sup>2</sup>.

Nous pouvons dire que l'histoire pétrolière du Tchad se lit comme une invitation à la prudence, où les prévisions de réalisation ont toutes les chances d'être démenties au moment où on s'y attend le moins. Il n'empêche. Au terme de quelques années d'âpres débats et de préparation laborieuse, l'accord de la Banque mondiale intervenu en juin 2000 semble sceller le destin pétrolier du Tchad, à condition du moins que la stabilité du pays soit préservée au cours des années de construction de l'infrastructure. Ainsi, la construction des 1.000 kilomètres d'oléoduc reliant les champs pétroliers de Doba au port de Kribi marque le désenclavement du sud tchadien, à peu près en même temps que la nouvelle route goudronnée Ngaoundéré / Moundou, levant ainsi une de plus sérieuses hypothèques pesant sur le développement du pays.

---

<sup>1</sup> Voir *N'Djamena Hebdo* 14 /9/ 2000 : 1

<sup>2</sup> Voir AFP 7/6 / 2000

Du point de vue de la zone soudanienne, l'exploitation du pétrole de Doba aura des effets ambigus. Plus encore que le coton, le pétrole procurera des revenus dépendants d'un capital étranger et de l'Etat basé à N'Djaména. C'est la capitale qui captera l'essentiel d'une rente pétrolière qui profitera peu directement aux zones de production et au sud en général. Si la rente pétrolière est convenablement gérée dans une conjoncture d'ensemble favorable, elle contribuera néanmoins, au sud, à amplifier des dynamiques antérieures. La croissance des activités non agricoles pourrait déboucher sur une accélération de la croissance urbaine. Celle-ci pourrait exercer une demande accrue en produits vivriers sur les campagnes. La diversification des échelles du vivrier marchand soudanien, qui ne dépendrait plus uniquement de débouchés commerciaux sous-régionaux, mais serait également sollicité par les villes méridionales tchadiennes et par les villes des pays limitrophes du Tchad, contribuerait à faire pendant au poids du coton dans l'économie agricole, et partant dans l'ensemble du système de développement du commerce extérieur.

# CONCLUSION

Le bilan qui vient de d'être fait du commerce extérieur du Tchad montre bien l'ampleur de cette activité, ainsi que son rôle dans le fonctionnement de la société. Après une longue période marquée par des tensions et des conflits politico-militaires, le commerce extérieur tchadien se développe en se diversifiant et en intensifiant ses échanges avec les pays voisins. Cependant, les blessures de la guerre n'ont jamais totalement guéri. Une insécurité incessante est entretenue par les cycles de répression des rébellions qui se succèdent sur toutes les périphéries du territoire, du lac Tchad au Tibesti, en passant par le Darfour et le sud du pays de 1965 à nos-jours. Dans ce contexte, les rebelles sont dangereux pour le régime de N'Djaména, mais jouent aussi beaucoup sur les investissements étrangers qui sont l'un élément fondamental du commerce extérieur .

Les échanges dans le cadre de l'UDEAC, rebaptisée CEMAC, inspirée du modèle communautaire européen, se développent. Les bailleurs de fonds s'efforcent, depuis le début des 1990, d'harmoniser en Afrique centrale les politiques monétaires, douanières et économiques. Les résultats sont mitigés. Héritée de la colonisation française, la frontière monétaire qui circonscrit la zone Franc d'Afrique centrale a connu des réajustements, mais fait montre d'une stabilité certaine. L'établissement d'une frontière douanière commune, elle, s'amorce lentement et laborieusement ; ses effets sont partiels et inégaux selon l'espace (pays membre, poste- frontière) et selon le type de marchandises en circulation.

D'une manière générale, plusieurs éléments jettent un doute sur l'aboutissement réel et les perspectives de viabilité de l'ensemble CEMAC. Au premier chef, on compte la déconfiture des structures d'encadrement étatiques : comment, en effet, construire un territoire économique supranational avec des pièces aussi vacillantes ? La priorité ne va-t-elle pas à la restauration des Etats et à l'intégration nationale avant de passer au stade suivant de l'intégration régionale ? A Bruxelles ou Paris, on invoque une politique d'intégration « par les règles ». Mais que signifient celle-ci compte tenu de la corruption généralisée et du délabrement des appareils administratifs et juridiques nationaux ? « Intégration par les règles », l'expression ferait presque sourire. En effet, qui s'est déjà penché sur le fonctionnement réel des économies africaines sait que, bien souvent, « les textes ne sont pas respectés quels

qu'ils soient, et que le principe directeur des comportements consiste justement à contourner et à se jouer des règles ».

Certes, la rénovation des axes de transport intra-CEMAC a commencé, et il y a lieu de croire que de nombreux chantiers routiers seront menés à terme. Mais l'aménagement de routes ne suffit pas à garantir l'amélioration des communications interétatiques. La libre circulation des hommes et des marchandises, objectif libéral élémentaire fixé par les avocats de la CEMAC, semble chimérique étant donné l'absence de libre circulation à l'intérieur d'un même pays. Une foule d'entraves rend actuellement les déplacements internes pénibles et laborieux. Ainsi, la multiplicité des barrières de contrôle et des péages (souvent voulus ou tolérés par l'Etat afin que ses fonctionnaires puissent se payer) ou encore les attaques des coupeurs de routes restreignent la fluidité des espaces nationaux.

Et puis, comment envisager une circulation libre dans les régions frontalières entre le Tchad et le Cameroun, où le port d'arme est courant ou encore quand la guerre civile est chronique, comme le Congo ? Le désarmement des populations, la restauration de la paix civile et du droit commun sont des étapes initiales indispensables au développement de l'intégration régionale.

La pertinence d'une construction communautaire en Afrique centrale est loin d'être évidente pour tous les Etats. En témoigne, par exemple, la politique nationale de l'Etat gabonais. Quant au Tchad quels éléments peuvent le rattacher à une zone factice comme la CEMAC hormis l'héritage colonial français et la porte maritime de Douala ? Situé au carrefour du monde arabe et de l'Afrique noire, le Tchad regarde de plus en plus vers le Machrek au plan politique, commercial et économique. Depuis le règlement du problème de la bande d'Aozou avec la Libye, on a assisté à un renforcement des liens économiques et culturels avec cette dernière. Le développement des relations avec la péninsule arabique va dans le même sens et atteste la polarisation croissante du Tchad par le monde arabe. Dès lors, quel sens revêt l'arrimage du Tchad à une zone communautaire centrée sur l'Afrique noire proprement dite ? La rénovation de l'UDEAC ne vise-t-elle pas, accessoirement, à contrecarrer le retour de pays dans le giron nilotique et proche-oriental, la colonisation et les conflits frontaliers ayant suivi la proclamation de l'indépendance incarnant une

parenthèse provisoire ? Si tel est le cas, la tentative entreprise par les responsables européens s'apparente à un vain soubresaut.

En serrant un ensemble au devenir incertain, les frontières douanières et économique de la CEMAC ne sont pas les seules à (ré)apparaître en Afrique centrale. Des frontières de l'insécurité s'affirment et se multiplient, différenciant à l'intérieur des territoires nationaux des espaces de violence, propices au développement d'une « économie de l'ombre » et où s'activent des bandes armées incontrôlées : groupes militaires rebelles (au nord du lac Tchad, dans le Tibesti), coupeurs de route (nord du Cameroun, nord-ouest de la RCA). Ces frontières -ci possèdent des contours flous et sont très changeantes. Elles constituent de véritables fronts militaires que l'Etat a charge de reconquérir, quelquefois après les avoir lui-même créées.

Traditionnellement, le Tchad est un pays importateur net car il dépend du monde extérieur pour satisfaire ses besoins alimentaires et énergétiques, et pour l'approvisionnement en d'autres produits manufacturés. Le Tchad exporte un certain nombre de produits dont le coton fibre et le bétail et d'autres produits à l'état brut et ou semi transformés, en particulier la gomme arabique, l'arachide, les sésames, les poissons etc. La découverte du pétrole a changé récemment la donne. On constatait que, pendant les quarante-neuf années sous examen, seules les années de 2003 à nos jours ont comporté une balance commerciale positive, après quarante années de déficit commercial structurel. Depuis 2003, les influences conjuguées de l'augmentation des exportations de pétrole et de la conjoncture favorable concernant certains produits des exportations ont entraîné un écart positif entre les exportations et importations. Cet excédent commercial se monte à +36 milliards de francs CFA pour la seule année 2003.

Avec l'exploitation du pétrole, la structure des échanges a changé en raison de l'augmentation des importations de biens d'équipement pendant la construction de l'oléoduc partant de Doba au Cameroun et des énormes recettes tirées des exportations du pétrole. Le boom pétrolier peut contribuer à l'amélioration de l'intégration régionale dans la zone CEMAC et à l'exécution des règles OMC. Pour tirer profit de cette opportunité, le pays doit trouver des solutions systématiques aux contraintes commerciales internes et externes et accroître l'efficacité de son

administration. Selon les rapports de la Banque de France sur le commerce extérieur du Tchad, les importations ont représenté 34,7 % du PIB jusqu'en 2000 et grimpé jusqu'à plus de 108,3 % en 2002 avec les importations liées à la construction du projet pétrolier de Doba. La part des exportations dans le PIB a baissé de 16,9 % en 2000 à 12,7% en 2002, avant le boom des exportations pétrolières en fin 2003. En 2009, année entière d'exportations pétrolières du Tchad, il est estimé que le déficit du compte courant a nettement diminué à 19% du PIB pendant que le compte commercial passait à un excédent considérable d'environ 675 milliards de FCFA.

Le Tchad dispose de sources potentielles de croissance en dehors du secteur pétrolier (exportations traditionnelles et non traditionnelles). Après avoir été le premier le pays africain exportateur de coton jusqu' au milieu des années 70, le pays aurait la capacité de produire le coton en plus grande quantité et de meilleure qualité si les conditions locales de production s'amélioraient. D'autres pays de la « région cotonnière » de l'Afrique ont amélioré leurs rendements beaucoup mieux que le Tchad pendant les trois dernières décennies. A titre d'exemple, la production du Mali a été multipliée par six entre 1980 et 2000, contre un accroissement de moins de 50 pour cent pour le Tchad. Gérée de manière appropriée, la filière coton contribue à la réduction de la pauvreté pour plus de 300.000 personnes (sans compter les membres de la famille au sein des ménages producteurs) engagées dans la production.

D'autres exemples de secteurs aux potentiels de croissance considérables comprennent entre autres l'élevage, la pêche et plusieurs autres produits. Le bétail tchadien, actuellement exporté à pied, principalement vers le Nigeria, le Cameroun, RCA, la Libye et le Soudan, peut produire une viande de haute qualité pour approvisionner les marchés régionaux et même, à long terme, les marchés d'outre-mer y compris le Moyen-Orient. Étroitement intégrée avec les activités agricoles, la pêche dans le bassin du lac Tchad génère des revenus et de l'emploi pour des dizaines de milliers de ménages. Les ménages de pêcheurs tchadiens pourraient obtenir une plus grande part des avantages économiques de l'activité avec l'amélioration de l'accès au marché, des infrastructures disponibles et de leur organisation. Au nombre des produits présentant des possibilités d'exploitation figurent la gomme arabique, la spiruline, l'arachide, et les produits halieutiques (sans oublier le natron, les sésames,

les fruits et légumes, le karité et le néré, les racines et tubercules, le tourisme, le miel etc.). Le Tchad est le deuxième producteur mondial de la gomme arabique (gomme dure et friable). La spiruline est une algue bleue extraite, des eaux du lac Tchad et utilisée dans la fabrication des produits de santé (contre le cancer, le vieillissement et la malnutrition). Les avions cargo quittent la France huit fois par semaine et Dubaï plus d'une fois par semaine à destination de l'aéroport de N'Djamena et rentrent régulièrement en grande partie vides. Avec des infrastructures appropriées et des circuits d'intermédiation du commerce, les cargaisons de retour pourraient inclure la viande de même que d'autres exportations potentielles du Tchad (poissons, fruits et légumes, peaux et cuirs, natron). S'il est géré de manière appropriée, le pétrole offre des réelles possibilités pour contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie nationale de développement du commerce extérieur. Provoquer et catalyser la croissance d'une économie très pauvre dans un pays enclavé est un véritable défi. En effet, la plupart des investisseurs étrangers sont peu enclins à s'empresser les premiers vers un pays où l'investissement direct étranger n'existe pratiquement pas et où aucune leçon ne peut être tirée d'une expérience précédente. L'incertitude au sujet du climat d'investissement ne peut être levée avant l'entrée en scène d'au moins un investisseur. Attirer ce premier investisseur peut parfois s'avérer difficile. Pour le Tchad, le pétrole a brisé ce cercle vicieux, et offre au moins les possibilités de le briser. Bien que les investissements sur les ressources naturelles soient distincts des autres, la présence des compagnies pétrolières étrangères au Tchad donne un exemple positif qui devrait lui permettre d'attirer d'autres investisseurs étrangers.

Le constat que nous dégageons de cette étude : le principal défi auquel le Tchad est confronté concerne l'accélération de la réduction des barrières à l'intégration des marchés régionaux et mondiaux, en commençant par des barrières à l'intérieur des frontières (amélioration de la qualité et de la quantité pour le coton et la production animale, des infrastructures publiques et de la prestation des services de base, ainsi que du climat d'investissement et de la gouvernance). Le Tchad peut agir seul ou avec l'appui de la communauté internationale. Le Tchad devra surmonter ces contraintes importantes pour s'intégrer entièrement dans le système commercial multilatéral. La plus critique des contraintes, et hors du contrôle des autorités

Tchadiennes, est la position géographique du pays. Le Tchad est un pays enclavé et dont les besoins en infrastructures (notamment de transport) sont considérables pour atteindre ses provinces. D'autres contraintes incluent le problème d'énergie qui pour le moment pénalise la production nationale et décourage les investissements et les exportations ou importations. En outre, il y a des problèmes inhérents aux infrastructures, à la gouvernance et au manque de capacités et compétences dans des secteurs essentiels tels que l'éducation, l'industrie et le commerce. L'exportation du pétrole brut, inaugurée en 2003, devrait améliorer cette situation en résolvant progressivement le problème d'énergie, en améliorant les infrastructures de transport et en encourageant le développement de nouveaux produits d'exportation en attirant parallèlement davantage les entreprises exportatrices dans le secteur formel. Alors que le Tchad, dans le cadre des réformes d'ajustement, ces dernières années, a considérablement réduit les plus grandes restrictions tarifaires et non tarifaires aux importations, de nombreux obstacles à une intégration commerciale réussie subsistent.

La production est sous-optimale dans les secteurs présentant pourtant un avantage comparatif naturel (coton et bétail). COTONTCHAD, unique acheteur de coton du pays, est dans un état de faillite virtuelle. L'insuffisance de ses biens d'équipement et la mauvaise gestion l'ont fréquemment empêché d'acheter et de transporter les produits sur les marchés, entraînant ainsi des pertes substantielles pour les agriculteurs déjà appauvris. Cette situation amène souvent COTONTCHAD à commander les intrants en fonction des besoins des agriculteurs, mais malheureusement, on constate que la quantité disponible ne couvre pas tous les besoins. En outre, des allégations de fraude, de vente sur le marché noir et d'extorsion par des employés de COTONTCHAD ont été rapportées par des agriculteurs dans plusieurs enquêtes. La situation est à présent assez grave étant donné qu'elle crée un risque réel de voir les agriculteurs abandonner massivement la filière coton, mettant des générations de savoir-faire en péril et perturbant le tissu social de la région. Indépendamment de l'avantage comparatif du Tchad, aussi longtemps que COTONTCHAD restera sans réforme fondamentale, la filière coton ne peut pas jouer son rôle normal en tant que vecteur d'intégration commerciale et de réduction de la pauvreté, par les nombreux effets d'entraînement que cette filière pourrait avoir sur les

autres secteurs de l'économie. L'amélioration des rendements et de rentabilité du coton non seulement entraînerait d'autres producteurs de biens de subsistance à s'orienter vers des produits de commercialisation, mais aussi contribuerait à injecter des ressources monétaires en milieu rural et encouragerait le développement d'autres activités de commerce et la spécialisation.

De même, l'avantage comparatif naturel du pays dans la production animale pourrait être mieux exploité en vue du développement des exportations dans les grands pôles voisins, le Nigeria et le Soudan, pour des centaines de milliers de ménages pauvres, en améliorant l'organisation du secteur et en appuyant l'infrastructure de base du secteur de l'élevage.

L'insuffisance de l'infrastructure de base et des services publics du Tchad cause d'énormes difficultés. Moins de deux pour cent de ménages au Tchad ont accès à l'électricité. La Société Tchadienne de l'Eau et d'Electricité (STEE) a une capacité de production théorique de base d'environ 38 MGW dont 20 MGW immédiatement disponibles, à peine la quantité nécessaire pour alimenter les pompes à eau du réseau hydraulique public, de quelques grands bâtiments de certains quartiers de la capitale. Une tentative récente de confier la gestion de la STEE à un groupe étranger s'est soldée par un désaccord. L'incapacité de la STEE à fournir les services de base d'électricité signifie que les ménages aisés et toutes les entreprises produisent leur propre électricité à un coût élevé en utilisant le carburant diesel importé du Nigeria ou du Cameroun, ce qui est paradoxal pour un pays exportateur du pétrole brut, et que le reste (presque 98% de la population) est tout simplement privé d'électricité. L'infrastructure du transport au Tchad est également insuffisante. Les routes toutes saisons ne desservent qu'une infime partie du pays et les pistes rurales de la région cotonnière sont tellement endommagées que les camions s'usent rapidement, réduisant la flotte de camions déjà affaiblie de COTONTCHAD. L'insuffisance du réseau routier du Tchad entrave même le commerce intérieur, rendant d'autant plus difficile l'intégration des marchés régionaux. L'accès aux télécommunications reste limité en milieu urbain et rural, mais bien en dessous des normes moyennes de la sous-région.

Mauvais climat d'investissement et importantes contraintes de la gouvernance posent problème à tous les niveaux. Comme dans nombre de pays à revenus comparables, les entreprises du secteur formel tendent à se plaindre des tracasseries fiscales auxquelles seules les entreprises du secteur informel semblent échapper. Dans certaines filières telles le sucre, la concurrence des importations de contrebande échappant aux droits de douane mine la raison d'être des droits de porte (dont le but ultime est la protection des industries de transformation naissantes). L'interférence de l'Etat a faussé la concurrence dans d'autres secteurs comme les télécommunications, où certains investisseurs semblent avoir des traitements de faveur comparés à certains autres investisseurs. Un environnement réglementaire des affaires aussi discrétionnaire et peu propice décourage fortement l'investissement privé, car les perspectives de profit peuvent être sapées par des faveurs imprévues soudainement accordées à un concurrent. Ces contraintes liées au climat d'investissement incluent les distorsions qui augmentent les coûts des affaires au Tchad (le manque d'accès aux financements et la charge fiscale injuste, sans compter l'insuffisance des infrastructures, les entraves à la facilitation du commerce et des connexions avec le reste du monde, la bureaucratie excessive et le comportement prédateur de nombreux agents de services publics, ainsi que la corruption et le comportement de recherche de rente généralisé des administrations). Les risques de contentieux sont élevés (protection inefficace des droits de propriété, mauvais système foncier et cadastral d'enregistrement des droits immobiliers, inefficacité de l'appareil judiciaire, et mauvais système légal d'exécution des contrats).

En raison des distorsions existant sur les marchés mondiaux, il est clairement établi aujourd'hui que les marchés du coton sont considérablement compromis par des subventions accordées par les pays développés à leurs producteurs. Ces subventions contribuent à la dépréciation des cours mondiaux du coton, qui sont en baisse depuis plusieurs années. De même qu'un certain nombre de pays, le Tchad fait partie d'une initiative internationale pour la suppression de ces subventions. Si les Etats-Unis se conforment à la décision de l'OMC de mars 2005 sur le coton, décision prise en faveur du Brésil contre les Etats-Unis qui pourraient abolir les subventions sur le coton et les garanties de crédit à l'exportation, les perspectives seraient bonnes pour

éliminer ces distorsions dans les pays développés et pour soutenir l'intégration du principe d'élimination des subventions au coton au sein des discussions de l'OMC.

Les barrières d'accès aux marchés mondiaux constituent également un problème. Etant donné que les chaînes d'approvisionnement internationales se développent dans beaucoup de secteurs, y compris celui des produits alimentaires et agricoles, les pays ayant des avantages comparatifs élevés dans des créneaux spécialisés ont d'excellentes opportunités pour intégrer les marchés mondiaux. Cependant, les normes relatives aux produits (en particulier les normes sanitaires et phytosanitaires pour ce qui est des produits alimentaires) se sont progressivement renforcées. Ainsi, d'une part les opportunités offertes par les marchés mondiaux sont plus importantes, même pour des pays éloignés comme le Tchad, mais d'autre part, le billet d'entrée « à ces marchés est devenu plus onéreux. L'accroissement des productions locales en réponse aux demandes mondiales, la livraison rapide dans les délais fixés, l'appui sur des chaînes de froid fiables, et le strict respect des normes sanitaires et phytosanitaires sont des conditions *sine qua non* pour accéder avec succès aux chaînes d'approvisionnement de grands points de vente au détail. En ce qui concerne le Tchad, le respect de ces normes et exigences internationales en qualité, quantité, et respect des normes et standards de livraison rapide est, pour l'instant, un objectif éloigné.

Les corridors internationaux de transit exercent une influence sur le commerce extérieur. Comme d'autres pays enclavés, le Tchad dépend de ses voisins pour le fonctionnement sans heurt des corridors de transit transfrontalier. Les coûts et délais dans le transport de biens sont très élevés, même en comparant avec les pays d'Afrique enclavés. En effet, seule la République Centrafricaine est dans une situation similaire : quatre à six semaines et 4500 euros par conteneur de 20-pieds depuis le port d'entrée (Douala ou Lagos). La coopération nécessaire entre les administrations douanières nationales s'est avérée difficile, en particulier sur le principal corridor de transit entre Douala et N'Djamena. Le dédouanement est typiquement très long et onéreux à Douala, le transbordement des cargaisons de la voie routière à la gare de Ngaoundéré est pénible. En conséquence, le délai de transit est très long — plus de 40 jours entre Douala et N'Djamena. Le corridor de transit est également perturbé par des

problèmes chroniques de sécurité. Ceci est également valable pour le corridor d'exportation du bétail au Nigeria en passant par le nord du Cameroun.

L'inefficacité de l'administration douanière cause un manque à gagner pour l'Etat et impact sur le commerce extérieur ; l'administration douanière du Tchad ne respecte pas les normes internationales, ce qui constitue une sérieuse entrave aux importations et aux exportations. L'utilisation du Système Douanier Automatisé pour les déclarations douanières (SYDONIA) est extrêmement limitée, les relevés des transactions ne sont pas complets, les statistiques fiables sont très limitées, et peu d'informations économiques sont transmises aux autorités publiques compétentes, y compris le Ministère du commerce. Les exemptions ad hoc, les paiements irréguliers, et la contrebande sont fréquents, créant l'incertitude des commerçants et privant l'Etat de recettes fiscales importantes dont le commerce extérieur constitue une source importante. Des règles élémentaires sont rarement observées, à l'instar du port de l'uniforme par les agents des douanes et la restriction de l'accès aux postes de douane. Les formalités d'exportation sont très lentes, prenant parfois beaucoup de jours aux principaux points de sortie (trois jours au pont de N'guely). La nécessité de réformer la douane tchadienne est très pressante, dans la mesure où tout investisseur du secteur commercial considérerait les problèmes courants comme une entrave importante du commerce extérieur.

Ces réformes visant à réduire les barrières commerciales ne peuvent porter pleinement leur fruit que si deux conditions préalables sont réunies. Il s'agit d'abord de la stabilisation de l'économie. Tandis que l'apport des ressources pétrolières dans l'économie tchadienne - salaires payés pendant la construction du pipeline et la redevance pétrolière perçue sur les recettes depuis 2004 - est une contribution positive à la réduction du déficit du commerce extérieur et à la diminution des contraintes relatives au budget de l'Etat, des signaux d'alarmes existent quant à la possibilité de voir le Tchad, à l'instar de beaucoup de pays producteurs de pétrole, développer « le syndrome hollandais » si les recettes pétrolières n'étaient pas gérées de manière appropriée. En tant qu'élément du processus visant à absorber la nouvelle manne pétrolière, les effets négatifs de la soudaine richesse pétrolière au Tchad pourrait inclure l'inflation, les tensions de hausses salariales, les comportements de recherche

de rente, les mauvaises performances des secteurs traditionnels d'exportation, les dégradations institutionnelles, et l'effet détérioration du capital humain et social, les modifications dans la structure de l'emploi et de la répartition de la main d'œuvre entre les secteurs et les régions. Des signes avant-coureurs sont déjà visibles et une généralisation soutenue de la pression salariale à la hausse sur les marchés de l'emploi pourrait laisser augurer des problèmes à terme pour l'économie tchadienne. Maintenir la compétitivité internationale des exportations traditionnelles du Tchad dans les filières coton, bétail et pêche, dans un contexte d'appréciation du taux de change, sera particulièrement difficile compte tenu des rigidités des arrangements actuels du Franc CFA

Nous pouvons dire enfin la condition *sine qua non* pour la réussite et croissance constantes du commerce extérieur du Tchad : elle consiste à consolider la paix, la stabilité, et la sécurité dans le pays, tout en renforçant la participation de tous les groupes dans la gestion, et par la promotion de la bonne gouvernance, après des années de guerres civiles, de conflits frontaliers, d'agitations sociales et d'instabilité politique. Tout progrès sur la multitude de défis et problèmes économique, auxquels le Tchad est confronté dépend fondamentalement du progrès accompli et à accomplir dans la consolidation de la paix et de la sécurité, en même temps que d'un véritable engagement politique pour les réformes économiques, financières, et structurelles.

# ***SOURCES***

## 1 – Statistiques :

Banque mondiale : *Les vingt premiers producteurs mondiaux d'arachide dans le monde en 1991. Les exportations en milliers de tonnes*. Washington, 1992.

Communauté : *Statistiques officielles du Tchad*, Paris, octobre 1960.

Compagnie Française des textiles C.F.D.T. 1965-1969.

COTONTCHAD : *Prix au producteur pour le coton de meilleure qualité 1987-1994*.

Douane de l'aéroport de N'Djamena et de pont N'gueli. *Statistiques 1993-1998*.

Eurostat (Office des statistiques des Communautés Européennes, cellule statistique, MM. Calmejane et Borremans,) : *Annuaire statistique du commerce extérieur*, Luxembourg, novembre 1991.

Fonds Monétaire International : *Annuaire statistique des échanges*, Washington DC.

Fonds Monétaire International, Statistiques Financières Internationales, Washington DC.

Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), *Commerce extérieur par produits*, Paris, OCDE, 1970-1991.

Organisation Mondiale de Commerce (O.M.C), *Annuaire statistique de commerce international 1960-1998*.

République du Tchad, Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique : *Annuaire statistique de la République du Tchad*, N'Djamena, 1979.

République du Tchad Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique : *Variations des Indices de Prix Mensuels 1994 sur 1993 en %*, N'Djamena, 1994.

République du Tchad, Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique : *Bulletin Mensuel des Prix*, N'Djamena, 1995.

République du Tchad, Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique : *Indice Hebdomadaire des Prix à la consommation*, N'Djamena, 1995.

République du Tchad, Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique : *Statistique du commerce extérieur de la République du Tchad*, N'Djamena, 1980.

République du Tchad, Ministère du Plan : *Bulletin statistique*. N'Djamena, 1970 à 1992.

## 2- Rapports, documents officiels :

Accord de Georgetown relatif à l'organisation du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, 6 juin 1975.

Accord de partenariat ACP-UE signé à Cotonou le 23 juin 2000, *Le courrier ACP-CEE*, supplément septembre 2000.

Banque de France : *Étude. Diversification économique en Afrique centrale. État des lieux et enseignements*, Paris, 2004.

Banque mondiale : *Rapport économique : La République du Tchad*, Washington, 1977.

Banque mondiale : *Rapport sur le développement dans le monde*, 1984.

BEAC : *Communication à l'Atelier « impact de la dévaluation du Franc CFA sur les revenus et la sécurité alimentaire »* juillet 1994.

BEAC : *Schéma de programmation monétaire du Tchad*. 2001.

BROWN E. P. *Le milieu humain, Rapport socio-économique sur le projet d'exportation tchadien. Partie tchadienne, annexe B de l'étude d'impact sur l'environnement*, ESSO, mai 1996.

CIRAD. *Le coton, fil des temps, des marchés et des cultures*. Exposition du salon international de l'agriculture de Paris, Montpellier, 25 février-5 mars 2006

Convention de Lomé II, *Journal Officiel des Communautés Européennes*, Bruxelles, 31 octobre 1979.

Convention ACP-CEE, *Le courrier ACP-CEE*, N° 58 novembre 1979.

COTONTCHAD, Note sur un schéma de sortie d'impasse de trésorerie et de financement des campagnes sur la base d'un prêt du Pool Bancaire accordé à l'Etat et rétrocédé à la COTONTCHAD.

COUTY Philippe, *Recherches sur la pêche et le commerce du poisson dans le Bassin tchadien avant et après l'indépendance*, ORSTOM, Paris, 1989.

CTRC *La réforme du secteur coton, expérience du Tchad. Rapport d'activité*, Moundou, 2001.

Déclaration faite lors de la session spéciale du conseil ACP sur le stabex, Bruxelles, mai 1983, *Le courrier ACP-CEE*, n° 80, juillet-août 1983.

DJERAMBE, A, « le dossier pétrole et les ONG au Tchad » *Communication au séminaire d'information et d'échange sur le projet pétrolier et l'oléoduc Tchad Cameroun Yaoundé*, 25 août 1998.

ESSANG T., *Diagnostic de la filière bovine au Nord Cameroun. Rapport IRAD / PRASAC*, 2002.

ESTUR Gérard. "*Le coton africain dans le marché mondial*", Comité Consultatif International du Coton, 3 mars 2003.

FAO : *Document national de perspective du Tchad* 1994.

Fonds Monétaire International, Direction of Trade : *Rapport annuel : Tchad*, 1960-1976, Washington DC.

Fonds Monétaire International, Direction of Trade : *Staff Country Report: Chad*, 1994-1999, Washington DC.

Fonds Monétaire International : *Études générales sur les Économies africaines*, Washington DC.

IRD (Institut de Recherche pour le Développement) : *Rapport annuel. Tchad*, 1975.

KADEKOY-TIGAGUE D. *Diagnostic de la filière bovine sur pied en République centrafricaine*. Document de travail. ICRA/PRASAC. 2001.

KOUSSOU M.O., DUTEURTRE G. *L'organisation du commerce de bétail du Tchad vers le Nigeria*. Rapport de recherche, LRVZ, PRASAC, CIRAD-EMVT, 2002.

*La réforme du secteur coton, expérience du Tchad. Rapport d'activité* (CTRC). Moundou 11 pages, 2001.

LARRAT R., THEVENOT R. : « Le problème de la viande en Afrique équatoriale française. » *Bulletin technique d'information de l'IEMVT*, n° 3. Paris, 1955.

Les archives d'ESSO Tchad, : *Dossier pétrole. Plan de mesure de compensation des manguiers* N°Djamena 1997a et 1997b

LEMOALLE : *Grandes zones écologique du lac Tchad*, ORSTOM, série Hydrobio, Paris, 1972.

MITTENBUHLER Roy, *Evaluation du service de l'interface de la COTONTCHAD*, ENESAD, CFDT, COTONTCHAD, juin 1997.

M.N.R.C.S : Mouvement National pour la Révolution Culturelle et Sociale du 27 août 1973, *Rapport moral*. N'Djamena, 1973.

Nations Unies : *Les pays les moins avancés: introduction aux pays les moins avancés et au nouveau programme substantiel d'action en leur faveur*, New York, 1984.

Nations Unies : *Rapport sur les pays les moins avancés*, 1997.

Nations Unies : Assemblée Générale, *Troisième Conférence des Nations Unies sur pays les moins avancés, programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2002*, Bruxelles, 14-20 mai 2001, Distr. Générale, A/CONF.191/11, 8 juin 2001.

Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), Répartition géographique des ressources financières aux pays en voie de développement. Rapports annuels, Paris OCDE, 1960-1990.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Le sorgho et le mil dans l'alimentation humaine*, Rome, 1985.

PNUD, *Rapport sur le développement humain 2003*, Paris, Economica 2003.

*Projet de cahier des charges de comités de coordination locaux (Ccl)*, N'Djamena 2006.

*Rapport de mise en place des comités de coordination locaux (Ccl)*. N'Djamena 2000.

République du Tchad, *Doctrine administrative, Recueil de doctrine Administrative* N'Djamena, 1998.

République du Tchad, *Informations sur l'Aménagement des pêches de la République du Tchad*, N'Djamena, janvier 2004.

République du Tchad, Direction du Plan : *Rapport sur la vallée de Mandoul*, N'Djamena, 1978.

République du Tchad, *Rapport de mise en place des comités de coordination locaux (Ccl)*. N'Djamena, 2000.

République du Tchad, Service des Eaux et Forêt, *Rapport annuel du service de l'élevage du Tchad* 1964, 1971 et 1976.

République du Tchad. Ministère de l'Agriculture. Sous-direction zone soudanienne ONDR, 1998. *Rapport annuel*. Campagne 1997/98. - Moundou. 1998.

République du Tchad, Ministère de l'Agriculture, 2002. *Stratégie nationale et programme de sécurité alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Tchad*. Extrait du rapport général 25 p.

République du Tchad, Ministère de l'Hydraulique et de l'Élevage, *Rapport*, N'Djamena. 1979.

République du Tchad, Ministère de l'Économie et du Plan, *Cellule économie du Tchad*, N'Djamena, 2007.

République du Tchad, Ministère de l'Économie, *Plan quinquennal de développement économique et social (1966-1970)*, N'Djamena, 1964.

République du Tchad, Ministère de l'Économie et du Plan, *Plan quadriennal de développement économique et social (1978-1981)*, N'Djamena 1977.

République du Tchad, Secrétariat général du Gouvernement : *Décision du conseil des ministres du Tchad*, N'Djamena, 7 août 1969.

République du Tchad, Ministère de l'Environnement et de l'Eau. *Rapport de présentation, Interactions*. N'Djamena.

République du Tchad, Ministère du Tourisme : *Statistiques des produits forestiers non ligneux du Tchad* , N'Djamena.

République du Tchad, *Rapport moral du président Tombalbaye*, 27 août 1973.

République du Tchad, *Rapport de synthèse de la campagne cotonnière 1971-1972*.

République du Tchad, *Réforme de la filière coton au Tchad. Etat d'avancement. Rapport d'activités* N'Djamena, 2006.

RUSSON, *Le développement industriel du Tchad*, République du Tchad, ministère du Plan et des Aides extérieures, 1973.

SCHENUS, F. : *Évaluation et analyse des besoins en formation des cadres industriels de la République du Tchad*, Paris, ministère de l'Économie, 1978.

SEERAT, *projet de raffinerie et de pipe-line de la SEERAT réunion technique*, N'Djamena 11 avril 1997.

Services de la Commission, *Rapport annuel*, IP99/30; Bruxelles 20 janvier 1999.

Société commerciale du Chari et Logone : *Rapport d'activité* 2001.

SOUGNABE P., KOUSSOU M.O., DUTEURTRE G. *La gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs au sud du Tchad : succès et limites des comités locaux. Elevage et gestion de parcours au Sahel, implications pour le développement.* Compte-rendu d'un atelier régional ouest-africain sur le thème « *la gestion des pâturages et les projets de développement : quelles perspectives ?* », Niamey, 2 - 6 octobre 2000, Stuttgart : Verlag Grauer, 2001.

VAHSEN Urban, *La conférence parlementaire Eurafricaine de Strasbourg (19-24 juin 1961)* Université de Köln, 2005.

WAGRENIER *Note sur les possibilités de recherche pétrolière au Tchad, Institut équatorial de recherches et d'études géologiques et minières.* Brazzaville mars 1959.

### 3 – Périodiques, articles de presse :

*Bulletin de l'Afrique Noire*, N°s 557 (« Mémento statistique de l'économie Africaine », numéro spécial 1975), 632 (10.02.1971), 704 (20 09 1972), 865 (28 04 1976).

*Bulletin de la Banque des États de l'Afrique centrale* 1960-1975.

*Jeune Afrique*, N° 677, 29 décembre 1973.

*La Lettre d'Afrique Energies* N°s 311, 4 décembre 1996 et 394 14 juin 2000 (« Projet Tchad/Cameroun : les jeux sont faits »).

*Le Monde*, 30 mai 2000, « l'oléoduc du Tchad-Cameroun : une chance pour l'Afrique ».

*Les Echos*, 20.01.1971.

*Marché Tropicaux et Méditerranéens*, 28 mai 1999 « Le projet pétrolier du Tchad », 21 novembre 2003 « spéciale Tchad, élevage : une filière principalement informelle ».

*N'Djamena Hebdo*, N° 142, 28 juillet 1994 Rubrique « Echos », 328 (7 mai 1998), 316 (février 1998) « Le dossier pétrole ».

# ***BIBLIOGRAPHIE***

- AGIR ICI – SURVIE, *Projet pétrolier Tchad – Cameroun. Dés pipés sur le pipe-line, Dossiers noirs de la politique africaine de la France n°13*, Paris, L'Harmattan.1999.
- AHMAUD, Dingammadji, *Ngarta Tombalbaye: parcours et rôle dans la vie politique du Tchad (1959- 1975)* L'Harmattan 2007.
- AIT AMARA Hamid, *L'agriculture africaine en crise, dans ses rapports avec l'Etat, l'industrialisation et paysannerie*, L'Harmattan, 1989.
- ALMEIDA-TOPOR H. d', LAKROUM M., *L'Europe et Afrique. Un siècle d'échanges économiques*, Paris, Armand Colin, 1994.
- ANGÉ A. L., *Programme d'appui à la réforme du secteur coton. Etude de l'évolution des institutions et du secteur privé. Aide mémoire (version définitive)*. 2004.
- ANGÉ A. L., *Chad - Cotton sector reform support programme*. Section 1. Cirad, 2004.
- ARDANT Philippe, « Le néo-colonialisme : thème, mythe et réalité », *Revue française de science politique*, 1965, volume 15, p. 837.
- ARDITI Claude, « Paysans Sara et les éleveurs arabes au sud du Tchad, du conflit à la cohabitation. », in *L'homme et l'animal dans le bassin du Lac Tchad*, IRD, Paris, 1999.
- ARDITI Claude, « Le Tchad et le Monde Arabe : Essai d'analyse des relations commerciales de la période précoloniale à aujourd'hui » in *Afrique contemporaine* 2003, p.185.
- ARDITI, Claude,« *Commerce, Islam et État au Tchad (1900-1990)*» *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1993 , p. 175-220.
- ATEMENGUE J, *A propos du renouvellement de la convention de Yaoundé, Les cahier de l'Afrique. Études et documents*, Tome 1, 1967.
- Atlas pratique du Tchad*, N'Djamena, Institut national du Tchad pour les sciences humaines, 1972.
- AUDINET P, *Lomé IV: Une nouvelle stratégie de développement? Éléments critique sur la coopération CEE-ACP*, Documents de travail n°1 COBEA, Université de Paris XI, Orsay, mai 1990.
- AYBERK U, *Le mécanisme de prise de décisions communautaires en matière des relations internationales*, Bruxelles, Bruylant, 1978.
- BABA Moustapha, *Le souffle de L'Harmattan et Makarie aux épines, Sépia*, 2000.
- BACH Daniel (dir.) *Le Nigeria contemporain* , CNRS, 1986.
- BACH Daniel, EGG Johny, PHILIPPE Jean, *Le Nigeria, un pouvoir en puissance*, Karthala, Paris,1989.
- BANGOURA Mohamed, *Violence politique et conflits en Afrique : le cas du Tchad*, L'Harmattan, Paris, 2006,
- BANGUI Antoine, *Prisonnier de Tombalbaye*, Ceda- Hatier, Paris, 1980.
- BANHOUEL MÉKONDO Frédéric, *Vers une diversification de la production agricole*, CEFO Tchad, 2007.

BAROIN Catherine, *Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou : Les Daza Keserda*, (Niger) Cambridge University Press, Edition de la Maison des Sciences de l'Homme Paris 1985.

BAYART J.F. *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989

BECHIR (F), *Préparer l'Après-Lomé*, in *Marchés tropicaux et Méditerranéens* n° 2638, Paris 31 mai 1996.

BENNAFLA Karine, 2000. « *Tchad : l'appel des sirènes arabo-islamiques* ». Autre part, n° 16, 2000.

BENNAFLA Karine, *Le commerce frontalier en Afrique Centrale : Acteurs, espaces et pratique*. Karthala, Paris, 2002.

BENNAFLA, Karine, « *La réactivation des échanges transsahariens : l'exemple tchado-libyen* » *Les relations transsahariennes à l'époque contemporaine*, Karthala, Paris, 2004.

BENOIST Joseph-Roger de, *l'Afrique occidentale française de la conférence de Brazzaville (1944 à 1960)* Présence Africaine 1982.

BERBAIN, Simone, *Le comptoir français de Juda (Ouidah) au XVIII*. La rose, Paris, 1942,

BERNARD Lanne, *Histoire politique du Tchad de 1945 à 1958, Administration, partis, élections*, Karthala, Paris, 1998.

BERNARD Lanne, *Tchad-Libye. La Querelle des Frontières*, Karthala, Paris, 1982.

BICHARA Idriss Hagggar, *François Tombalbaye 1960-1975*, L'Harmattan 2007.

BICHARA Idriss Hagggar, *L'importance de coton dans l'économie tchadienne*, rapport de stage de Maîtrise en AES Université de Tours, 1976-1977,

BONIN Hubert et CAHEN Michel, *Négoce blanc en Afrique noire, l'évolution du commerce à longue distance en Afrique noire 18<sup>e</sup> - 20<sup>e</sup> siècle*. Publications de la société française d'Histoire d'outre-mer novembre 2001.

BOSSUYT J, LAPORTE G, *Le partenariat au cours des années 90: Comment améliorer son fonctionnement?, Notices de gestions des politiques de développement*, n° 3 EPCDM, Maastricht, février 1995(version originale en anglais , décembre 1994).

BOUBACAR Barry et LEONHARD Harding, *Commerce et commerçants en Afrique l'ouest, Le Sénégal*, collection Racines du présent, L'Harmattan 1992.

BOUBACAR Barry et LEONHARD Harding, *Commerce et commerçants en Afrique l'ouest, Le Sénégal*, collection Racines du présent, L'Harmattan 1992.

BOUDANT J, GOUNELLE M, *Les grandes dates de l'Europe communautaire*, Larousse, Paris, 1989.

BOUQUET Christian, *Tchad : Genèse d'un conflit*, Paris, L'Harmattan, Paris, 1982.

BOUQUET Christian, Thèse de doctorant : *Le ruraux et citadin de la région du lac Tchad*. Université de Bordeaux 1984 .

BOUQUET Christian, *Insulaires et riverains du lac Tchad*, L'Harmattan 1990 2 vol.

BOURDETTE Donon : *Tchad, Généralité et ouvrage de synthèse de l'Afrique noire*. 1998.

BOURRINET J., *La coopération économique eurafricaine*. Préface de R TOULEMON, PUF, Paris, 1976.

BOURRINET J., TORRELLI M., *Les relations extérieur de la CEE, Que sais-je?*, PUF, 3<sup>e</sup> éd, Paris, 1989.

- BOUTRAIS J., BOPDA A. et HERRERA J. Bétail, *naira et franc CFA : un flux transfrontalier entre Nigeria et nord-ouest Cameroun*. Rapport final de l'observatoire OCISCA, Cameroun, 1995.
- BOUTRAIS J., *Des Peuls en savane humide : développement pastoral dans l'Ouest centrafricain*. Coll Etudes et thèses, Editions de l'ORSTOM, Paris, 1988.
- BOUVER P, *L'Europe et la coopération au développement, Un bilan: La convention de Lomé*, Bruxelles, éd. de l'Université, 1980.
- BRAYER G, *Europe-Tiers-Monde Lomé. Une nouvelle coopération douanière?* Paris, LGDJ, 1989.
- BRAYER G, *Europe-Tiers-Monde-Lomé, une nouvelle coopération douanière ?* Bibliothèque africaine et malgache, LGDJ. Paris, 1989.
- BROCHART F, *Évaluation des effets de la convention de Lomé sur les exportations des États ACP*, série Études et Documents du Ministère de la coopération.
- BRUNET R., FERRAS R., *les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Montpellier, Paris, la Documentation française, 1993.
- BUIJTENHUIJS Robert *Transition et élection au Tchad 1993-1997 Restauration autoritaire et recomposition politique*. Karthala, Paris, 1999.
- BUIJTENHUIJS Robert, *Le Frolinat et les guerres civiles au Tchad (1977-1984)* Karthala, Paris, 1978.
- BUIJTENHUIJS Robert, *Le Frolinat et les révoltes populaires du Tchad (1965-1976)* Mouton, Pays-Bas.
- CABOT Jean « La culture du coton au Tchad », *Annales de Géographie, bulletin de la société de géographie*, novembre 1957.
- CABOT Jean et BOUQUET Christian : *Le Tchad*, 2<sup>e</sup> édition, Presse Universitaire de France Paris, 1978.
- CALNET J. CH, *évolution récente des mouvements pastoraux dans le bassin du Lac Tchad*. EAST, Mayenne, France 1989.
- CHABOUSSOU A. et REULLO M, *Analyse d'un processus pour l'élaboration d'une politique publique ; le cas de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) sénégalaise*. Résumé mémoire CNEARC. 2006.
- CHAPELLE Jean, *Le peuple tchadien, ses racines et sa vie quotidienne*, L'Harmattan, Paris 1980.
- CHAPELLE Jean, *Nomades noirs du Sahara*, Plon, Paris, 1958.
- CIAMMAICHELLA, G., *Libyens et Français au Tchad (1897-1914). La confrérie senoussie et le commerce transsaharien*, Paris, Éditions du CNRS. 1987.
- CIERCL, *Les conventions de Lomé: autopsie des négociations sur les grandes dispositions*, Lomé, septembre 1997.
- CLANET J.Ch, *L'évolution récente des mouvements pastoraux dans le Bassin Conventionnel du Lac Tchad*, Atlas d'élevage du Bassin du Lac Tchad. CIRAD-EMVT/CTA, 1996.
- COULON, C., « Les nouvelles voies de l'umma africaine » in CEAN, *Islams d'Afrique : entre le local et le global*, Paris, Karthala, 2001 p. 19-29.
- D'ABZAC Claude et de TOUCHE Véronique, « L'aviation militaire française au Tchad, des origines à nos jours », *Revue Historique des Armées* N° 225, 2001.
- DAUGE Yves, *Le nouveau partenariat UE-ACP: changer la méthode*, Assemblée nationale, délégation pour l'union européenne rapport d'information N° 1776, 1<sup>e</sup> juillet 1999.

DAVID François : *le mythe de l'exportation*, Calmann-Lévy 1971.

DECRAENE P., « Pas de Paternalisme dans l'association entre l'Europe et Afrique: élaborons un contrat égalitaire, nous déclare M. Léopold SENGHOR » (Une interview du président de la République du Sénégal), in *Le Monde*, 4décembre1973.

DEHOVE Mario, *Les relations commerciales entre l'Europe et l'Afrique*, Rapport présenté au Colloque panafricain, décembre 2001

DELLO J-J., *Filières coton : En avant propos à vos réactions*, nombreuses, sur ce thème, une analyse sur la situation des Opérateurs cotonnières d'Afrique de l'Ouest. « Il serait hasardeux de dire que toutes les Opérateurs cotonnières sont sur la voie de l'autonomie ». *Grain de sel*. Novembre 2001, n°19. pp1-6.

DESJARDINS Thierry, *Avec les otages du Tchad*, Presses de la Cité, Paris, 1975.

DIGUIMBAYE Georges, LANGUE Robert, *L'essor du Tchad*, PUF, Paris, 1969.

DJAZIRI Moncef *État et société en Libye: islam, politique et modernité*, L'Harmattan, 1996.

DJONDANG K, « La culture cotonnière au centre du processus de développement au Tchad, impasse ou succès ». In *Actes du colloque de N'Djaména, du 25 au 28 février 2002*, sur le thème « *Tchad, quarante ans d'indépendance : bilan et perspective de la gouvernance et du développement* » ; 2002.

DREVET (L) « La nouvelle convention de Lomé et les marchés du FED », in *Cahiers de l'Euro consulaire*, n° 34, Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie, Bruxelles, mai 1990.

DUFUMIER, M., *Les projets de développement agricole. Manuel d'expertise*, Karthala, Paris, 1996.

DUMONT René, *L'Afrique noire est mal partie*. Paris, Le Seuil, 1962.

DUTEURTRE G., KOUSSOU M.O. *Les politiques d'intégration régionale face aux réalités de terrain : le cas des exportations tchadiennes de bétail*. Communication au colloque international, sous le thème *Le Tchad, 40 ans d'indépendance : bilan et perspectives de la gouvernance et du développement*. CEFOD, N'Djamena, 25-28 fév, 2002.

EBALE R.A, *L'Europe et l'Afrique: de la colonisation à la coopération pour le développement. L'exemple des relations économiques entre la CEE et le Cameroun 1960-1990*. Thèse de doctorat, Université de Paris VII, juin 1996.

ECK François, *Le commerce mondial des produits agricoles au XX e siècle*, Eyrolles, 1992.

EGG J., COSTE J., *L'appui de l'UE à l'intégration régionale : Une projection trompeuse? Le cas de l'Afrique de l'Ouest*, Paris Karthala, 1998.

ESSO, *Projet d'exportation tchadien. Plan de gestion de l'environnement, Partie tchadienne*, Dames & Moore, novembre 1997.

FEUER Guy, *Les États ACP face au marché unique européen*. Economica.1994.

FLOUZAT, D., *Economie Contemporaine, Croissance et crise ; stratégies économiques*, PUF, Paris, 1984.

G. HERVET, *Le commerce extérieur de l'Afrique occidentale française*, Thèse pour le doctorat soutenue à l'université de Paris, Faculté de droit, 1911.

GALI Ngothe GATTA, *Tchad, guerre civile et désagrégation de l'état*, Présence Africaine, Paris, 1985

GIROD Jacques, « L'énergie en Afrique », *Revue de l'Institut d'économie et politique de l'énergie* ENDA Organisation, Paris.

GONIDEC Pierre - François, *La République du Tchad*, Berger-Levrault, Paris, 1971.

GOYBET C., *La deuxième convention de Lomé. L'aide de la CEE aux ACP 1981-1985*, Bureau d'informations européennes, Bruxelles, février 1982.

GRÉGOIRE, E. et LABAZÉE, P., *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest : logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Karthala- ORSTOM. 1993

HAGGAR Hassan A., *Les disparités régionales au Tchad, essai d'analyse géographique*, Mémoire de maîtrise, l'université de Nice, 1975-1976,

HAMON D., KELLER I.S., *Fondements et étapes de la construction européenne*, PUF, Paris, 1997.

HAUSWIRTH D., Reoungal D., *Performance technico-économiques des exploitations agricoles en zone soudanienne du Tchad. Compétitivité comparée des systèmes de culture. Rapport final 2007.*

HEWITT A, *La convention de Lomé : vers une évaluation adéquate sans négliger ses dispositions commerciales*, Paris Karthala, 1998.

HOGUET P, *La convention de Lomé : un modèle en danger, document d'information de l'Assemblée nationale, Rapport d'information sur la révision à mi-parcours de la quatrième convention de Lomé*, N° 2070 2D de l'Assemblée nationale, Paris, 1995.

HUGOT Pierre, *Le Tchad*, Nouvelles éditions latines, Paris, 1965.

JAULIN Robert, *La mort Sara*, Plon, Paris, 1962.

KANE, O., et TRIAUD, J.-L. *Islam et islamismes au sud du Sahara*, Paris, Karthala, MSH-Paris.

KONING A, Atouts et faiblesses de la gestion du Fonds européen de développement, ECDPM, Document de travail, n°8 Bruxelles, 1997.

LAVEFVE Pol, *France Tchad, coopération et souveraineté*, Mémoire de DESS, Droit Public, Université de Reims 1971-1972.

LAVERGNE Marc, *Le Soudan contemporain*, Karthala, 1989.

LE ROUVREUR A., *Sahéliens et Sahariens*. Berger Levrault, L'Harmattan, Paris, 1989.

LEMOINE T., *Tchad, 1960-1990. Trente années d'indépendance*, Lettres du monde, Paris, 1997.

MAGNANT J. P, *La terre Sara, terre tchadienne*, L'Harmattan, Paris, 1986

MAGRIN Géraud, « Insécurité alimentaire et culture cotonnière au sud du Tchad », *Cahiers d'études Africains*, 2000.

MAGRIN Géraud, *Le sud du Tchad en mutation. Des champs de coton aux sirènes de l'or noir*. Paris, Sépia - CIRAD, 2001.

MAGRIN, Géraud, « Un Sud qui perd le Nord ? Les récents enjeux de la fracture tchadienne », in *Bulletin de l'Association des géographes français*, n° 2, 2002

MARCHAL, R., et ADELKHAH, F. *Doubaï. Cité globale*, Paris, Éditions du CNRS. 2001.

MARIN LEMESLE Raymond, *La convention de Lomé: principaux objectifs, et exemple d'actions 1975-1995*. 20<sup>e</sup> anniversaire de la coopération union européenne - États ACP. Notes africaines, asiatique et caraïbes. Centre des hautes études sur l'Afrique et Asie modernes 1995.

MARITA, Toglo- Allah, *Conflits tchadiens et ingérences étrangères*, Berlin, 1997.

MBAYHOUEL, GUELEM, *Organisation des unités de transformation artisanale en zone de savanes : Cas de la transformation du sorgho en bière locale bili-bili à Moundou au Tchad*, Actes du colloque, 27-31 mai 2002, Garoua, Cameroun.

MINDEMON Pascal, *Histoire économique du Tchad de 1924 à 1960*, Thèse Paris I, 1999.

MOUKOKO Philippe, *Dictionnaire général du Congo Brazzaville*, 1999.

MOUSSA P., *Les chances économiques de la communauté franco-africaine*, Paris, A .Colin, 1957.

NGANSOP Guy, Jérémie, *Tchad : vingt ans de crise*, Paris, L'Harmattan, 1986.

NUTTENS F., *La production cotonnière en zone soudanienne (cartes, graphiques et tableaux)*, République du Tchad. Ministère de l'agriculture. Office national de développement rural / Sous-direction de la zone soudanienne (ONDR / DSN), N'Djamena, 2000.

OTAYEK René, *La politique africaine de la Libye : 1969-1985*, Karthala, Paris, 1986.

PAIRAULT Claude, *Retour au pays d'Iro, Chronique d'un village du Tchad*, Karthala, Paris, 1994

POURTIER Roland. *Chaud show et froid à Libreville, le voyage inachevé*, Paris ORSTOM, 1998.

PRIOUL C, « Éleveurs nomades et paysans sédentaires dans le nord-ouest centrafricain », in : CEGET : *Quatre études sur l'élevage, Travaux et document de géographie tropicale n° 3*, CNRS.

RAFFINOT, M. *Accumulation et développement*, L'Harmattan, Paris, 1985.

RICHARD Olivier, *Investissements étrangers ou épargne intérieure, dans Structures traditionnelles et Développements*, Petit Pont, Paris, Eyrolles, 1968.

ROUPSARD M. *Nord-Cameroun. Ouverture et développement*. Thèse de doctorat d'Etat. Paris 10, 1987.

ROY M-P., « La CEE et le Tiers-Monde: Les conventions de Lomé », in *Note et études documentaires*, n° 4795, La Documentation Française, 1985.

SAUTER G. « Les liaisons entre le Tchad et la mer : essai d'analyse géographique d'une situation concurrence dans le domaine des transports », in *Bulletin de l'association des géographes français* N° 286-287, 1959, p. 9-17.

SCHIFFMANN C, « L'Europe des Six et l'Afrique », in *Revue française d'études politiques Africaines*, Paris 1966.

SEUROT François, *Le commerce est -ouest*, Economica, Paris, 1987.

SOCPA Antoine, *La démocratisation autochtone au Cameroun trajectoires régionales différentes*. Université d'Amsterdam.

SOTINEL T., 1998. « Le Tchad face aux sirènes pétrolières », in *Le Monde*, 3 septembre, 13. 1998

SOUGNABE P, KOUSSOU M.O., DUTEURTRE G. *La gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs au sud du Tchad : succès et limites des comités locaux. Elevage et gestion de parcours au Sahel, implications pour le développement*. Compte-rendu d'un atelier régional ouest-africain sur le thème « la gestion des pâturages et les projets de développement : quelles perspectives ? », Niamey, 2-6 octobre 2000. Stuttgart: Verlag Grauer, 2001.

STEVENS C, « Le vent du changement pour l'Afrique : La Communauté Européenne et le développement. L'Europe et l'Afrique : Le maillon manquant » in *Politique Africaine*, vol. 49, Karthala, Paris, mars 1993.

- STÜRZINGER U, « Tchad : mise en valeur, coton et développement », *Tiers Monde* N° 95, juillet-septembre 1983 pp 648
- THÉWIS A. « *Le coton dans tous ses états, enjeux stratégiques et perspectives des filières* », in : *Biotechnologie, Agronomie, Société et Environnement*, janv. 2006.
- TIREFORT Alain, *Guerre et paix en Afrique noire et à Madagascar: XIXe et XXe siècles*, Centre de recherches en histoire internationale et Atlantique, Université de Nantes ; Presses universitaires de Rennes, 2006.
- TREZENEM E, *L'Afrique équatoriale française*, éditions maritimes et coloniales, Paris 1955.
- TRIAUD Jean-Louis, *La légende noire de la Sanûsiyya. Une confrérie musulmane saharienne sous le regard français (1840-1930)* L'Harmattan, Paris, 1995.
- TRIAIY-KONE P, « Union européenne- Pays ACP: les défis du XXIème siècle », in *Jeune Afrique économie* n° 235, Paris 17 février 1997.
- TRUEBA J. *Un cas d'intégration des marchés : la filière d'exportation bovine du Tchad vers le Cameroun et le Nigeria*. Mémoire de DAA, ENSA de Rennes, PRASAC, CIRAD-EMVT, France, 2000.
- VARSIA, Kovana, *Précis des guerres et conflits au Tchad*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- VELLAS François, *Les échanges sud-sud*, Economica, 1987.
- VIGNES D, *L'Association des États Africains et Malgache à la CEE*, Paris, Armand Colin, 1970.

# ***ANNEXES***

# ANNEXE I : LES TABLEAUX

Tableau A1 :

Le commerce extérieur du Tchad de 1960-2002 en millions de F CFA

Années	Importations	Exportations
1960	6231.00	3271.00
1961	6250.00	5293.00
1962	7508.00	4178.00
1963	7167.00	5605.00
1964	8537.00	6544.00
1965	7700.00	6722.00
1966	7338.00	5848.00
1967	9248.00	6635.00
1968	8262.00	6824.00
1969	13797.00	8020.00
1970	17058.99	8205.00
1971	17117.39	7786.00
1972	15475.51	9028.30
1973	18213.44	8483.22
1974	20858.99	9052.65
1975	28324.99	10183.00
1976	27592.99	14861.00
1977	46464.99	26176.99
1978	49034.00	22328.99
1979	18132.00	18776.00
1980	15533.00	14999.00
1981	29349.01	22665.01
1982	35701.01	18968.00
1983	59707.01	39824.00
1984	79272.00	57384.00
1985	74708.00	27781.01
1986	73437.01	34145.01
1987	67894.00	32892.00
1988	68000.00	42900.00
1989	75100.00	49570.00
1990	77742.00	51202.00
1991	70500.00	54600.00
1992	64320.00	48250.00
1993	56910.00	37330.00
1994	98310.00	82160.00
1995	109720.00	125600.00
1996	124963.00	124443.00
1997	140968.00	143797.00
1998	224400.36	165100.70
1999	199200.14	127300.47
2000	203600.29	115300.70
2001	398400.35	119100.55
2002	475500.69	113400.81
2003	972 100 00	349 000000
2004	1 405 400 00	1 157 70000
2005	1 506 000 00	1 661 200 000
2006	1 562 600 00	1 782 200 000
2007	3 737 400 00	10 29000 000
2008	1 938 600 00	1 918 100 000

Sources : FMI

**Tableau A2 :**  
*Productions et superficies cultivées de coton de 1960-1978*

campagne	Superficie (H)	Coton grain	Coton fibre
1960-1961	288.000	98.021	33.768
1961-1962	300.000	46.763	16.467
1962-1963	338.000	94.459	33.495
1963-1964	284.000	104.901	37.483
1964-1965	288.000	99.106	35.743
1965-1966	296.000	86.827	31.249
1966-1967	299.000	122.856	45.152
1967-1968	297.000	102.034	37.848
1968-1969	296.000	148.819	55.190
1969-1970	294.000	117.035	42.952
1970-1971	300.000	95.019	35.352
1971-1972	302.876	180.802	41.034
1972-1973	275.576	104.125	38.854
1973-1974	269.000	115.069	42.956
1974-1975	272.609	143.640	53.160
1975-1976	338.00	173.948	65.140
1976-1977	320.215	147.384	53.998
1977-1978	283.000	130.000	48.100

Source : *Rapport de synthèse de la campagne cotonnière 1971-1972*  
(Compagnie Française des textiles C.F.D.T.)

**Tableau A3 :**

Exportations de fibre de coton en tonnes, valeurs et prix unitaires (dollars courants)  
1960-2003

Années	Tonne	Valeur	Prix unitaires
1960	.....	....	....
1961	30409	17132	563
1962	2057	11664	567
1963	17471	17471	557
1964	37651	20956	557
1965	38016	21093	555
1966	32670	18264	559
1967	40883	22298	545
1968	42195	23409	555
1969	47505	25518	537
1970	39004	19639	504
1971	34585	19018	550
1972	40720	23982	589
1973	36208	24266	670
1974	37756	24460	648
1975	45764	29883	653
1976	50300	33528	667
1977	25000	35000	673
1978	43400	30000	691
1979	47700	47800	1002
1980	74700	39000	1124
1981	32000	40000	1250
1982	22000	25000	1136
1983	3500	59293	1694
1984	57000	97268	1706
1985	33000	44866	1360
1986	36000	42501	11181
1987	33000	43200	1309
1988	43000	67694	1574
1989	48000	68890	1435
1990	75000	99357	1743
1991	65000	97133	1494
1992	85000	95243	1121
1993	40000	51024	1276
1994	32000	44583	1393
1995	62000	109273	1762
1996	50000	91000	1820
1997	72000	113000	1569
1998	67500	106000	1570
1999	59500	84000	1412
2000	62500	73000	1168
2001	47200	60000	1271
2002	46906	44689	953
2003	49449	55775	

Source : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.) de

1960-2003

**Tableau A 4** : Les exportations des arachides en tonnes, valeurs de dollars et prix unitaire (Dollars courants) 1960- 2003.

Années	Quantité	Valeur	Unitair
1960	....	....	....
1961	304	42	138
1962	414	79	191
1963	1778	219	123
1964	....	....	....
1965	....	....	....
1966	....	....	....
1967	....	....	....
1968	....	....	....
1969	....	....	....
1970	....	....	....
1971	....	....	....
1972	....	....	....
1973	....	....	....
1974	309	54	175
1975	77	14	182
1976	....	....	....
1977	....	....	....
1978	....	....	....
1979	....	....	....
1980	....	....	....
1981	....	....	....
1982	....	....	....
1983	318	54	170
1984	298	45	151
1985	....	....	....
1986	....	....	....
1987	....	....	....
1988	....	....	....
1989	....	....	....
1990	....	....	....
1991	....	....	....
1992	....	....	....
1993	....	....	....
1994	....	....	....
1995	....	....	....
1996	....	....	....
1997	....	....	....
1998	....	....	....
1999	....	....	....
2000	7000	1500	214
2001	170	50	294
2002	391	42	107
2003	307	39	127

**Source** : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.)

**Tableau A 5 :**

*Les vingt premiers producteurs mondiaux d'Arachide en milliers de tonnes en 1991*

Les pays	La production en tonne	En pourcentage (%)
1. Inde	7000	30%
2. Chine	6000	25,7%
3. Etats-Unis d'Amérique	2242	9,6%
4. Nigeria	1219	5,2%
5. Indonésie	920	3,9%
6. Sénégal	700	3%
7. Myanmar	505	2,2%
8. Zaïre	435	1,9%
9. Argentine	429	1,8%
10. Viet Nam	212	0,9%
11. Ghana	200	0,8%
12. Soudan	193	0,8%
13. Ouganda	173	0,7%
14. Thaïlande	164	0,7%
15. Mali	160	0,6%
16. Burkina Faso	152	0,6%
17. Côte d'ivoire	140	0,6%
18. Brésil	140	0,6%
19. Mozambique	115	0,6%
<b>20. Tchad</b>	<b>115</b>	<b>0,5%</b>

Source: FAO, Yearbook, vol 45, Rome 1991; CNUCED/UNCTAD, commodity Yearbook, UN Genève, 1993.

**Tableau A 6:** Les exportations de Bovins par le Tchad, en tonnes, valeurs de dollars et prix unitaires (Dollars courants) de 1960-2003

Années	Quantité	Valeur	Unitaire
1960	....	...	...
1961	195000	6760	35
1962	180000	4950	28
1963	160000	4450	28
1964	160000	4160	26
1965	140000	3860	28
1966	205000	5740	28
1967	160000	3990	25
1968	155000	4190	27
1969	200000	6000	30
1970	200000	7000	35
1971	200000	8200	41
1972	220000	23982	25
1973	205000	15720	77
1974	136000	14000	103
1975	180000	12000	117
1976	200000	28000	140
1977	210000	35000	167
1978	220000	44000	200
1979	240000	52000	217
1980	25500	71000	278
1981	233000	80000	343
1982	24000	90000	375
1983	25000	95000	380
1984	169007	78000	462
1985	170476	81097	479
1986	36816	30000	815
1987	63733	36000	565
1988	45542	33000	725
1989	54955	34000	619
1990	35128	21000	598
1991	39859	23000	577
1992	260202	15000	572
1993	31367	16000	510
1994	150000	50000	392
1995	100000	46800	400
1996	100000	42600	400
1997	100000	48000	393
1998	100000	27000	405
1999	100000	33000	399
2000	100000	38000	410
2001	100000	32000	418
2002	100000	41000	410
2003	100000	41000	410

*Source* : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.) de 1960-2003

*Tableau A 7 : Exportations tchadiennes de caprins en tonnes, en dollars courants et prix unitaires 1960 -2003.*

Années	Quantité	Valeur	Unitaire
1960	....	...	...
1961	50000	135	3
1962	60000	162	3
1963	60000	160	3
1964	60000	156	3
1965	61000	183	3
1966	23500	235	4
1967	58500	230	4
1968	53500	210	4
1969	43500	175	4
1970	53500	215	4
1971	53500	325	4
1972	67500	400	5
1973	70000	700	6
1974	70000	725	10
1975	70000	755	10
1976	70000	1050	11
1977	72000	1100	15
1978	75000	1400	15
1979	78000	1700	18
1980	80000	1700	21
1981	75000	1800	23
1982	68000	1800	24
1983	60000	1800	26
1984	60000	1500	25
1985	50000	1300	26
1986	45000	1400	31
1987	40000	1600	40
1988	50000	1900	38
1989	55000	2200	40
1990	80000	4000	50
1991	80000	4500	56
1992	80000	4500	56
1993	10000	5800	58
1994	150000	9000	60
1995	100000	6000	60
1996	100000	6000	60
1997	100000	6000	65
1998	100000	6500	65
1999	100000	7500	75
2000	100000	7500	75
2001	100000	7500	75
2002	100000	8000	80
2003	100000	8000	80

**Source:** Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.) de 1960-2003

***Tableau A 8 :***

*Exportations tchadiennes d'ovins en tonnes, en dollars courants et prix unitaires de 1960-2003*

Années	Quantité	Valeur	unitaire
1960	....	....	....
1961	50000	74	1
1962	60000	160	3
1963	60000	160	3
1964	60000	154	3
1965	61000	187	3
1966	61000	235	4
1967	58500	230	4
1968	53500	210	4
1969	43500	175	4
1970	53500	215	4
1971	53500	215	4
1972	67500	325	5
1973	70000	400	6
1974	70000	700	10
1975	70000	725	10
1976	70000	755	11
1977	72500	1050	14
1978	75000	1100	15
1979	77000	1300	17
1980	80000	1500	19
1981	75000	1600	21
1982	75000	1800	24
1983	70000	1800	26
1984	60000	1500	25
1985	50000	1300	26
1986	45000	1400	31
1987	40000	1600	40
1988	50000	1900	38
1989	55000	2200	40
1990	80000	4000	50
1991	80000	4500	56
1992	80000	4500	56
1993	80000	4600	58
1994	10000	6000	60
1995	50000	3000	60
1996	50000	3000	60
1997	50000	3500	70
1998	50000	3500	70
1999	50000	4000	80
2000	50000	4000	80
2001	50000	4000	80
2002	50000	4500	90
2003	50000	4500	90

Source: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.) de 1960-2003

*Tableau A 9 :*

*Exportations tchadiennes de chameaux en tonnes, en dollars courants et prix unitaires  
1960 -2003*

Années	Quantité	Valeur	Unitaire
1960	....	....	....
1961	6000	240	40
1962	6000	240	40
1963	7000	280	40
1964	7000	280	40
1965	6000	240	40
1966	5000	200	40
1967	5000	200	40
1968	5000	200	40
1969	5000	241	40
1970	4907	241	49
1971	7171	319	44
1972	1500	810	54
1973	7452	446	60
1974	5000	500	100
1975	9500	1000	105
1976	7000	1027	147
1977	7000	1000	143
1978	7000	1100	157
1979	7000	1150	164
1980	7000	1200	171
1981	7000	1250	179
1982	7000	1300	186
1983	7000	1350	193
1984	7000	1500	25
1985	7000	1600	229
1986	7000	2000	286
1987	7000	2400	343
1988	7000	2600	371
1989	7000	2800	400
1990	7000	3300	471
1991	7000	3500	500
1992	7000	3700	529
1993	7000	3700	529
1994	569	300	527
1995	569	3700	6503
1996	569	3700	6503
1997	2846	1500	527
1998	998	500	501
1999	2352	1200	510
2000	2986	1550	519
2001	1478	770	521
2002	1500	780	520
2003	1500	800	533

Source: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.) de 1960-2003

**Tableau A 10 :**

*Exportations des viandes par le Tchad en tonnes, en dollars courants  
et prix unitaires 1960-2003.*

Années	Quantité	Valeur	Unitaire
1960	....	....	....
1961	5200	2000	385
1962	4200	1700	405
1963	4500	1800	400
1964	4400	1700	386
1965	4500	2080	462
1966	4726	2610	552
1967	5348	3330	623
1968	7825	4700	520
1969	10390	3810	367
1970	10463	4004	383
1971	12235	5660	463
1972	6261	3780	604
1973	3440	2800	814
1974	6700	5000	746
1975	2500	2841	1136
1976	3039	2649	1299
1977	2000	2700	1350
1978	.....	.....	.....
1979	.....	.....	.....
1980	.....	.....	.....
1981	.....	.....	.....
1982	.....	.....	.....
1983	17	13	170
1984	.....	.....	.....
1985	31	50	1613
1986	.....	.....	.....
1987	135	200	1481
1988	70	110	1571
1989	156	250	1603
1990	403	700	1737
1991	227	400	1769
1992	200	4000	2000
1993	200	360	1800
1994	200	440	2200
1995	200	450	2250
1996	200	4500	2250
1997	799	1800	2253
1998	907	2300	2536
1999	498	1300	2610
2000	227	620	2731
2001	287	800	2787
2002	287	800	2787
2003	287	800	2787

**Source:** Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.) de 1960-2003

Années	Exportations	Importations
1960	73,3	66,3
1961	73,3	48,3
1962	73	47,5
1963	71,2	38,8
1964	81,6	45,8
1965	84,9	44,5
1966	87,5	63,5
1967	87,6	47,7
1968	88,4	53,2
1969	76,1	47,9
1970	67,5	52,5
1971	70,8	63,7
1972	85,2	72,2
1973	90,9	48,5
1974	86,4	74,1
1975	53,2	97,8

**Tableau A 11 :**

Part de l'UE dans les échanges commerciaux du Tchad de 1960-1975 (%)

Source : *Fonds monétaire international, Direction of Trade, Rapport annuel*, de 1960-1976.

**Tableau A 12 :**

Part du Tchad dans les échanges commerciaux de la l'UE de 1960-1975 (%)

Années	Exportations	Importations
1960	0,5	1,3
1961	0,4	1,1
1962	0,3	0,8
1963	0,3	0,6
1964	0,3	0,7
1965	0,3	0,7
1966	0,3	0,9
1967	0,3	0,8
1968	0,3	0,8
1969	0,1	0,5
1970	0	0,5
1971	0	0,5
1972	0,3	0,4
1973	0,3	0,5
1974	0,3	0,6
1975	0,3	0,4

Source : *Fonds monétaire international, Direction of Trade, Rapport annuel*, de 1960- 1976.

Tableau A 13 :  
*Les importations Tchadiennes de farine de blé en tonne, valeur et prix unitaire*

Années	Quantité	Valeur	Unitaire
1960	.....	....	....
1961	2100	480	229
1962	2600	450	208
1963	3200	870	209
1964	2700	520	193
1965	500	70	140
1966	579	127	219
1967	3871	715	185
1968	915	228	249
1969	5850	1223	209
1970	6455	1353	210
1971	6694	1494	223
1972	6855	1639	239
1973	10603	3135	296
1974	8213	2858	348
1975	6154	2598	422
1976	6400	2600	406
1977	10000	3800	380
1978	7500	2900	387
1979	5500	2300	418
1980	3000	1300	433
1981	7000	3000	429
1982	10000	3800	380
1983	9439	1777	188
1984	14002	3356	240
1985	4500	1500	333
1986	4700	1400	298
1987	26000	6400	246
1988	30000	8100	270
1989	21000	6300	300
1990	18000	4800	267
1991	48000	11000	229
1992	30000	7300	243
1993	33000	7500	227
1994	29084	7656	263
1995	23547	9163	389
1996	29785	13290	446
1997	36000	14000	389
1998	26000	7400	258
1999	26000	7400	206
2000	36400	7100	195
2001	36110	9100	252
2002	41229	9732	236
2003	45406	11505	253

Source: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.) de 1960-2003

**Tableau A 14 :**

Les importations Tchadiennes de sucre raffiné en tonne, valeurs de dollars courants et prix unitaires (1960-2002)

Années	Quantité	Valeur	Unitaire
1960	.....	.....	....
1961	12311	1790	145
1962	15067	2160	143
1963	16829	2380	141
1964	15922	2240	141
1965	12329	1740	141
1966	8735	1150	132
1967	12117	1700	140
1968	6942	2077	299
1969	8228	1876	228
1970	11107	2454	221
1971	5575	1390	249
1972	11869	3534	298
1973	6885	2447	355
1974	7026	2574	366
1975	7210	2450	340
1976	12600	3800	302
1977	9200	2300	250
1978	10000	2800	280
1979	7200	2500	347
1980	309	110	?
1981	960	380	396
1982	700	145	207
1983	5100	754	148
1984	...	...	...
1985	18500	3700	200
1986	8100	2600	321
1987	500	330	660
1988	950	500	526
1989	8500	3000	353
1990	30000	12600	420
1991	.....	....	....
1992	....	....	....
1993	6600	2500	379
1994	7605	1754	231
1995	25860	18007	696
1996	32113	18866	587
1997	8200	4500	549
1998	29150	16000	549
1999	15100	8900	589
2000	25625	16000	624
2001	26000	15000	577
2002	13213	19000	609
2003	.....	.....	....

Source: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.) de 1960-2003

**Tableau A 15** : Importations Tchadiennes de vin, en tonne, valeurs de dollars courants et prix unitaires (1960-2002)

Années	Quantité	Valeur	Unitaire
1960			
1961	1018	376	369
1962	1651	574	348
1963	1252	458	366
1964	2376	586	247
1965	2277	513	225
1966	1907	478	251
1967	2443	578	237
1968	2317	680	293
1969	1962	684	349
1970	1583	560	354
1971	1335	563	422
1972	1352	597	442
1973	1118	650	581
1974	930	854	918
1975	1200	900	750
1976	1200	950	792
1977	1100	900	818
1978	3000	270	900
1979	100	100	1000
1980	100	95	950
1981	230	210	913
1982	230	210	913
1983	...	...	...
1984	732	1668	2279
1985	900	900	1000
1986	500	600	1200
1987	400	520	1300
1988	300	390	1300
1989	150	200	1333
1990	190	290	1526
1991	240	330	1375
1992	250	260	1040
1993	220	300	1364
1994	169	308	1822
1995	102	229	2245
1996	131	295	2252
1997	200	410	2050
1998	200	410	2050
1999	200	600	3000
2000	160	440	2750
2001	180	450	2500
2002	200	350	1770
2003	165	495	3000

**Source:** Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.) de 1960-2003

Tableau N° 16:

*Les importations Tchadiennes du thé en tonnes, dollars courants et prix unitaires  
1960-2003*

Années	Quantité	Valeur	Unitaire
1960	.....	.....	....
1961	1145	1065	930
1962	863	733	849
1963	671	553	824
1964	1009	769	762
1965	819	649	792
1966	923	645	699
1967	988	590	597
1968	518	494	954
1969	1109	853	769
1970	1345	1051	781
1971	970	796	821
1972	847	735	868
1973	1102	1066	967
1974	922	893	969
1975	753	828	1100
1976	770	830	1078
1977	790	1500	1899
1978	750	1600	2133
1979	...	...	...
1980	...	...	...
1981	...	...	...
1982	...	...	...
1983	1328	1324	997
1984	...	...	...
1985	150	150	1000
1986	120	140	1167
1987	1000	1050	1050
1988	920	900	978
1989	350	310	886
1990	1500	2900	1933
1991	...	...	....
1992	....	....	....
1993	....	....	....
1994	2191	1668	761
1995	834	880	1055
1996	3809	4090	1074
1997	834	880	1055
1998	834	880	1055
1999	834	880	1055
2000	600	650	1067
2001	600	650	1063
2002	....	....	....
2003	.....	....	.....

Source: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.) de 1960-2003

**Tableau A 17 :**  
*Echanges du Tchad avec le Cameroun, 1967-2003*  
*(millions de dollars courants)*

Années	Importations	Exportations
1967	183	89
1968	467	53
1969	..	117
1970	165	71
1971	160	81
1972	360	121
1973	327	337
1974	388	915
1975	641	1629
1976	654	712
1977	817	95
1978	1362	478
1979	1272	478
1980	1271	502
1981	2180	1
1982	1438	1
1983	1848	1
1984	2367	1
1985	2367	..
1986	2485	..
1987	2870	..
1988	9	..
1989	7	..
1990	14	..
1991	22	..
1992	29	...
1993	37	..
1994	44	..
1995	9	..
1996	1279	...
1997	3363	94
1998	2310	4
1999	2310	1
2000	1276	219
2001	1121	10
2002	4261	29
2003	5017	8

Source: FMI

**Tableau A 18:**  
*Echanges du Tchad avec la République Centrafricaine, 1970 - 2003*  
 (millions de dollars courants)

Années	Importations	Exportations
1970	111	860
1971	112	769
1972	881	651
1973	105	94
1974	119	75
1975	116	82
1976	183	20
1977	284	227
1978	384	433
1979	422	476
1980	56	24
1981	30	242
1982	196	106
1983	..	..
1984	..	..
1985	28	1
1986	29	1
1987	35	1
1988	44	1
1989	50	1
1990	1	..
1991	1	..
1992	1	..
1993	..	1
1994	..	1
1995	1	1
1996	1	143
1997	1	163
1998	19	173
1999	21	199
2000	24	219
2001	26	238
2002	28	301
2003	34	

Source: FMI

Tableau 19  
*Exportations tchadiennes vers les pays de la CEE 1961-2003*  
*(millions de dollars courants)*

Années	France	Allemagne	Portugal	Italie	Pays-Bas	Espagne
1961	46					
1962	49					
1963	55					
1964	61					
1965	55					
1966	627					
1967	555					
1968	555					
1969	...					
1970	21619	380	...	1	...	0
1971	1603	590	...	1	.4	..
1972	5760	890	...	0	.09	..
1973	9700	4670	570	1	.01	1
1974	16622	1500	500	1	.02	1
1975	3750	300	...	...	.01	0
1976	1302	12990	4580	2	.11	11
1977	2465	5300	6550	3	.01	11
1978	1005	6400	8200	1	.13	6
1979	1062	9380	9020	1	.56	12
1980	1156	10140	14890	1	.31	6
1981	522	14120	12710	3	.19	3
1982	487	5510	10920	1	.36	2
1983	546	13940	13940	2	.49	2
1984	1055	17770	25710	2	.61	11
1985	216	10130	15810	8	.36	6
1986	427	9660	16600	0	.41	4
1987	1245	10960	12830	1	.18	1
1988	827	10000	17130	2	.27	3
1989	653	11000	13780	2	.11	5
1990	15000	22000	18000	3	..	3
1991	50000	13000	16000	3	..	5
1992	40000	16000	23000	2	..	2
1993	70000	13000	18000	1	..	1
1994	80000	13000	18000	2	..	2
1995	100000	25000	42000	2	..	5
1996	65800	14420	43000	2	..	6
1997	49400	19330	...	3	.10	6
1998	54000	24950	39680	1	.10	4
1999	47800	15430	28020	1	.11	3
2000	45700	14230	25900	0	.02	2
2001	52500	12070	22350	1	..	4
2002	40800	9640	19980	1	..	3
2003	57400	19330	13770	1	.08	3

Source : *Eurostat*

**Tableau A 20:**  
*Les échanges du Tchad avec la France 1960 - 2003 (millions de dollars courants)*

Années	Importations	Exportations
1960		....
1961	64	46
1962	56	49
1963	61	55
1964	68	61
1965	46	55
1966	61	627
1967	56	555
1968	70	555
1969	...	...
1970	25275	21619
1971	27548	1603
1972	29591	5760
1973	34860	9700
1974	31780	16622
1975	49590	3750
1976	54590	1302
1977	62390	2465
1978	75030	1005
1979	35100	1062
1980	12600	1156
1981	19100	522
1982	24610	487
1983	25810	546
1984	43400	1055
1985	48500	216
1986	44590	427
1987	61780	653
1988	68870	823
1989	69000	15000
1990	76000	50000
1991	87000	40000
1992	940000	70000
1993	61000	80000
1994	56000	100000
1995	64000	65800
1996	74550	49400
1997	56760	54000
1998	66920	47800
1999	52720	45700
2000	59970	52500
2001	104120	40800

2002	140570	57400
2003	98270	

Source : *Eurostat*

**Tableau A 21:**

La production de Pétrole brut du Tchad *en millions de tonnes de 2004-2009*

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Pétrole brut	8,7	8,7	7,9	7,3	6,5	

*Source : BEAC*

## *ANNEXE II : LISTE DES GRAPHIQUES*

1. Exportations Tchadiennes en millions de francs CFA de 1960-2003
2. Importations Tchadiennes en millions de francs CFA de 1960-2003
3. Fluctuations du rapport entre les prix du pétrole importé de 1965-1975 et les prix du coton exporté.
4. Productions et superficies cultivées de coton de 1960-1977.
5. Exportations de coton en tonnes, dollars courants et prix unitaires 1960 -2003.
6. Evolutions des exportations de coton en tonnes 1960-2003.
7. Exportations de coton en dollars courants 1960-2003.
8. Les fluctuations des prix unitaires de coton par tonne 1960-2003
9. Vente de la gomme effectuée par les Sociétés Mutuelles Rurales
10. Exportations tchadiennes de bovins en tonnes 1960-2003.
11. Exportations de bovins en valeurs de dollars courants.
12. Les prix unitaires des exportations de bovin par le Tchad 1960- 2002.
13. Exportations de viande séchée en tonnes par le Tchad 1961-1966
14. Exportations contrôlées de cuirs et peaux en unités 1960-1966
15. Estimation du cheptel du Tchad selon les régions en 1964 (%)
16. Croissance des importations de produits alimentaires en tonnes 1960-2003
17. Importations tchadiennes de farine de blé en tonne (1960-2003)
18. Importations tchadiennes de sucre raffiné en tonne (1960-2003)
19. Importations Tchadiennes de vin en tonne (1960-2003)
20. Importations Tchadiennes de thé en tonne (1960-2003)
21. Évolution de la production du coton 1960 - 1976 (en tonnes)

22. Évolution du prix d'achat du coton par la COTONFRAN, 1970 -1977
23. Évolution des bénéfices des sociétés COTONFRAN et CONTCHAD de 1969 à 1976 (%).
24. Répartition des chiffres d'affaires de différentes sociétés au Tchad, 1972 (%)
25. Exportations contrôlées de viande du Tchad vers les pays Africains 1973-1975
26. Evolutions des chiffres d'affaires GMT de 1968 à 1974
27. Part des exportations et importations du Tchad de 1960-1975 (%)
28. Part de l'UE dans les échanges commerciaux du Tchad de 1960-1975 (%)
29. Part du Tchad dans les échanges commerciaux de la C.E.E de 1960-1975 (%)
30. L'évolution des productions agricoles du 1975-1984
31. Les importations du Tchad depuis la France, l'Allemagne et le Portugal en millions de dollars courants de 1970- 1984.
32. Evolutions des prix unitaires des exportations de bovins par le Tchad vers le Nigeria 1975- 1984 (millions de dollars courants)
33. Evolutions en dollars courants des exportations de bovins du Tchad vers le Nigeria 1975- 1984.
34. Les échanges commerciaux du Tchad avec le Cameroun en millions de dollars courants de 1970- 1984
35. Le coût du transport du coton au Tchad et dans quelques pays de la zone franc.
- 36 : Variation du niveau général des prix dans les pays de la CEMAC 1994 en %
37. Part des principaux produits dans les exportations du Tchad 2000/2001
38. Part de trois sociétés pétrolières dans le consortium Tchad - Cameroun en %.

## *ANNEXE III : LISTE DES CARTES*

- 1. Les trois zones climatiques du Tchad.**
- 2. Les zones cotonnières**
- 3. peuplements de gommiers**
- 4. La zone arachidière**
- 5. Principaux marchés et circuits du bétail vivant.**
- 6. Les routes de la sortie des bétails**
- 7. Répartition de cheptel bovin par les zones préfectorales en 1964**
- 8. Principales zones de pêche**
- 9. La carte frontalière du Tchad**
- 10. Les six pays membres de CEMAC**
- 11. La carte frontalière du nord du Tchad et sud de la Libye**
- 12. Situation du Tchad par rapport aux centres d'approvisionnement de la péninsule**
- 13. Les champs pétroliers de Doba : Komé, Bolobo et Miandoum.**
- 14. Le système des évacuations : des champs de pétrole à l'océan.**

## ANNEXE IV :LA CHRONOLOGIE DES SITUATIONS POLITIQUES DU TCHAD DE 1960 à 2009.

- 11 août 1960 Proclamation de l'indépendance. François Tombalbaye est élu président de la République par l'Assemblée nationale.
- 20 janvier 1962 Le Parti progressiste tchadien (PPT) est proclamé parti unique.
- 14 avril 1962 Adoption de la Constitution qui instaure un régime de type présidentiel.
- 23 avril 1962 Victoire de François Tombalbaye à l'élection présidentielle.
- Janvier 1965 Le Nord du pays, contrôlé par l'armée française, passe sous administration tchadienne.
- 22 juin 1966 Création du Front de libération nationale du Tchad (Frolinat).
- 28 août 1968 Intervention militaire française contre la rébellion du Tibesti, dans le nord du pays.
- 15 juin 1969 Réélection de François Tombalbaye.
- 27 août 1971 Tentative de coup d'Etat orchestrée par la Libye.
- 1973 Occupation par l'armée libyenne de la bande d'Aouzou (annexée en 1975).
- Août-septembre 1973 Campagne d'authenticité africaine avec le changement des patronymes. Fort-Lamy est rebaptisé N'Djamena.
- 27 août 1973 Dissolution du PTT qui est remplacé par le Mouvement national pour la révolution culturelle et sociale (MNRCS).
- 21 avril 1974 Enlèvement de trois Européens dont l'ethnologue-archéologue Françoise Claustre par les rebelles Toubous d'Hissène Habré et Goukouni Oueddeï.
- 13 avril 1975 Coup d'Etat militaire et assassinat du président François Tombalbaye. Le général Félix Malloum, libéré par les putschistes, devient président de la République.
- 30 janvier 1977 Libération de Françoise Claustre grâce à l'aide de la Libye.
- Avril 1978 Intervention militaire française afin de soutenir le général Malloum.

- 12 février 1979 Violents affrontements à N'Djamena opposant les troupes de l'armée nationale tchadienne du président Félix Malloum aux soldats des Forces armées du nord (FAN) du Premier ministre Hissène Habré.
- Mars 1979 Massacres de 800 musulmans dans la région de Moundou.
- 10-16 mars 1979 Conférence de réconciliation nationale à Kano (Nigeria) : Goukouni Oueddeï, chef du Frolinat, est nommé président du Conseil d'Etat provisoire, démission du président Félix Malloum et du Premier ministre Hissène Habré.
- 3-11 avril 1979 Deuxième conférence de réconciliation nationale à Kano (Nigeria).
- 29 avril 1979 Lol Mohamat Chouad, du Mouvement populaire de libération du Tchad (MPLT), devient chef de l'Etat.
- Mai 1979 Apparition d'un mouvement sécessionniste, les Forces armées tchadiennes (FAT), dans le sud du pays dirigé par le lieutenant-colonel Wadal Abdelkader Kamougué et soutenu par la Libye.
- 26-27 mai 1979 Troisième conférence de réconciliation nationale à Lagos (Nigeria).
- 11-12 juin 1979 Affrontements à N'Djamena opposant le Frolinat de Goukouni Oueddeï au Mouvement populaire pour la libération du Tchad (MPLT) d'Idriss Adoun Mustapha (200 morts).
- 26-27 juin 1979 Tentative d'invasion de la Libye dans la région du Tibesti.
- 14-21 août 1979 Quatrième conférence de réconciliation nationale à Lagos (Nigeria) : Goukouni Oueddeï devient président du Tchad et Wadal Abdelkader Kamougué vice-président, formation d'un gouvernement d'union nationale de transition (Gunt).
- 21 mars-25 avril 1980 Début de la guerre civile : combats à N'Djamena entre les FAN d'Hissène Habré et les Forces armées populaires (FAP) de Goukouni Oueddeï.
- 25 avril 1980 Destitution "pour cause de rébellion" d'Hissène Habré, ministre de la Défense.
- 6 juin 1980 Les FAN d'Hissène Habré s'emparent de Faya-Largeau, dans le nord du pays.
- 15 juin 1980 Signature d'un traité d'assistance et de coopération entre la Libye et le Tchad.

- 7 novembre-décembre 1980 Intervention militaire libyenne aux côtés des troupes de Goukouni Oueddeï.
- 15 décembre 1980 Le président Goukouni Oueddeï prend le contrôle de N'Djamena et Hissène Habré se réfugie au Cameroun.
- 16 décembre 1980 Signature à Yaoundé (Cameroun) de l'accord de Lomé par Hissène Habré. Début du repli des FAN vers le Soudan.
- 8 mars 1981 Hissène Habré, chef des FAN, appelle le peuple tchadien à la résistance contre le "conquérant libyen".
- 13 juin 1981 Condamnation à mort par contumace d'Hissène Habré pour "rébellion armée, trahison, assassinat, et intelligence avec l'étranger".
- Février 1982 Création du Rassemblement national démocratique et populaire (RNDP).
- Juin 1982 Grave famine dans l'est du pays.
- 7 juin 1982 Les FAN s'emparent de N'Djamena. Le président Goukouni Oueddeï se réfugie au Cameroun.
- 19 juin 1982 Hissène Habré devient chef de l'Etat.
- 24 juin-10 août 1983 Bataille pour le contrôle de Faya-Largeau opposant les partisans de Goukouni Oueddeï soutenus par les troupes libyennes, aux Forces armées nationales du Tchad (FANT) d'Hissène Habré.
- 13 août 1983 Opération Manta : les troupes françaises se déploient dans le centre et le sud du pays.
- 10-13 janvier 1984 Conférence de réconciliation nationale à Addis-Abeba (Ethiopie).
- 10 mars 1984 Attentat contre un DC-8 d'UTA à N'Djamena.
- 24 juin 1984 Création par le Frolinat et les FAN (Forces armées du Nord) de l'Union nationale pour l'indépendance et la révolution (UNIR) dont la présidence est confiée à Hissène Habré.
- Septembre-octobre 1984 Grave famine au Tchad et un fort exode rurale notamment du nord vers le sud.
- 1er avril 1985 Rencontre à Bamako (Mali) d'Hissène Habré et Goukouni Oueddeï.

- 17 février 1986 Opération Epervier : dispositif militaire français de dissuasion à N'Djamena.
- 8 août 1987 Reconquête de la bande d'Aouzou par l'armée tchadienne.
- 11 septembre 1987 Accord de cessez-le-feu entre le Tchad et la Libye.
- 19 novembre 1988 Signature à Bagdad (Irak) d'un accord de réconciliation entre le gouvernement et le Front national tchadien (FNT).
- 1er-2 avril 1989 Tentative de coup d'Etat menée par Ibrahim Mahamat Itno, Hassan Djamous et Idriss Déby Itno.
- 10 novembre 1989 Début de l'offensive des rebelles d'Idriss Déby Itno dans l'est du pays.
- 10 décembre 1989 Adoption par référendum de la nouvelle Constitution.
- 20 décembre 1989 Victoire d'Hissène Habré à l'élection présidentielle.
- 2 décembre 1990 Idriss Déby Itno entre à N'Djamena et s'empare du pouvoir. Le président Hissène Habré s'exile au Sénégal.
- 2 mars 1991 Adoption d'une Charte nationale. Idriss Déby Itno est nommé président de la République.
- 11 juin 1991 Dissolution du Frolinat.
- 13 octobre 1991 Tentative de coup d'Etat de Maldoum Bada Abbas.
- 15 janvier-7 avril 1993 Conférence nationale de réconciliation. Adoption de la Charte de transition.
- 12 janvier 1994 Dévaluation du franc CFA.
- 3 février 1994 La Cour internationale de Justice de La Haye accorde au Tchad la souveraineté sur la bande d'Aouzou. La Libye évacue le territoire.
- 31 mars 1996 Adoption par référendum d'une nouvelle Constitution.
- 3 juillet 1996 Victoire d'Idriss Déby Itno à l'élection présidentielle.
- 14 août 1997 Accord de paix entre l'Etat et l'aile militaire du Frolinat.
- 1998 Le Mouvement pour la démocratie et la justice (MDJT), mené par Youssouf Togoimi, entre en rébellion contre le gouvernement.

- 25 janvier 2000 Plainte à Dakar (Sénégal) contre Hissène Habré pour "crimes contre l'humanité".
- 2001 Découverte du crâne fossile de Toumaï, vieux de 7 millions d'années.
- 20 mai 2001 Réélection d'Idriss Déby Itno.
- 7 janvier 2002 Signature d'un accord de réconciliation entre le gouvernement et le MDJT, qui met fin à trois ans de guerre civile.
- Mai 2002 Combats dans le nord entre les rebelles du MDJT et le gouvernement, qui brise l'accord de paix.
- Janvier 2003 Signature d'un accord de paix avec l'Alliance nationale de la résistance (ANR), active dans l'est du pays.
- 20 octobre 2003 Début de l'exploitation pétrolière.
- 14 décembre 2003 Signature d'un accord de paix entre le gouvernement et le MDJT.
- 16 mai 2004 Tentative de coup d'Etat militaire contre Idriss Déby Itno.
- 26 mai 2004 Réforme constitutionnelle abrogeant la limitation des mandats successifs du président de la République.
- 2005 Apparition de deux nouveaux mouvements rebelles : le SCUD (Socle pour le changement, l'unité nationale et la démocratie) et le FUC (Front uni pour le changement).
- 15 novembre 2005 Arrestation d'Hissène Habré au Sénégal.
- 18 décembre 2005 Vives tensions avec le Soudan après une attaque rebelle contre la ville tchadienne d'Adré. Un accord est signé le 8 février entre les deux pays.
- 6 janvier 2006 Sanctions de la Banque mondiale après le vote de la loi du 29 décembre 2005 sur l'utilisation des revenus du pétrole.
- 15 mars 2006 Le gouvernement déjoue une tentative de coup d'Etat.
- 20 mars 2006 Début de l'offensive de l'armée contre les rebelles du Scud.
- 13 avril 2006 L'armée repousse une attaque des rebelles du FUC contre N'Djamena.

- 14 avril 2006 Rupture des relations diplomatiques avec le Soudan.
- 26 avril 2006 Accord intérimaire avec la Banque mondiale sur les recettes pétrolières.
- 3 mai 2006 Victoire d'Idriss Béby à l'élection présidentielle (3ème mandat), élection boycottée par l'opposition.
- Juillet 2006 Création de la Société des Hydrocarbures du Tchad, première compagnie nationale des hydrocarbures.
- 22 octobre 2006 Reprise des opérations militaires des rebelles de l'UFDD.
- 13 novembre 2006 Etat d'urgence dans la capitale N'Djamena et dans l'est du pays après des violences interethniques (140 morts).
- 16 octobre 2007 Etat d'urgence dans le nord et l'est du pays suite à des violences intercommunautaires.
- 25 octobre 2007 Signature à Syrte (Libye) d'un accord de paix entre le gouvernement et quatre groupes rebelles.
- 25 octobre 2007 Arrestation à Abéché de 6 membres de l'association l'Arche de Zoé, soupçonnés d'enlèvement et de trafic d'enfants.
- 26 décembre 2007 Condamnation à huit ans de prison assortis de travaux forcés pour les six membres de l'Arche de Zoé.
- 28 décembre 2007 Rapatriement en France des six membres de l'Arche de Zoé.
- 28 janvier 2008 Approbation par l'Union européenne de l'envoi d'une force de paix (Eufor) dans l'est et le nord-est du pays.
- 2-3 février 2008 Les rebelles entrent dans la capitale et assiègent le palais présidentiel.
- 3 février 2008 Arrestation d'opposants dont Ngarleji Yorongar, Mahamat Saleh Ibni Oumar et Lol Mahamat Choua.
- 6 février 2008 Repli des rebelles après avoir été repoussés de la capitale.
- 15 février 2008 Etat d'urgence sur l'ensemble du territoire.
- 13 mars 2008 Signature à Dakar (Sénégal) d'un accord de non-agression entre le Tchad et le Soudan.
- 31 mars 2008 Grâce Présidentielle pour les six membres de l'Arche de Zoé.

- 29 juin 2008 Arrestation de Cheikh Ahmet Ismaël Bichara, islamiste ayant lancé 700 de ses fidèles à l'assaut de la localité de Kouno (72 morts).
- 3 septembre 2008 Remise du rapport de la commission d'enquête sur la disparition de Mahamat Saleh Ibni Oumar.
- 15 novembre 2008 Rétablissement des relations diplomatiques avec le Soudan.
- 24 janvier 2009 Nomination de Timan Erdimi à la tête de l'Union des forces de la résistance, regroupant huit groupes rebelles.
- 15 mars 2009 L'Eufor passe le relais à la Minurcat.
- 3 mai 2009 Signature à Doha (Qatar) d'un nouvel accord de réconciliation entre le Tchad et le Soudan.
- 5 mai 2009 Nouvelle incursion de rebelles tchadiens en provenance du Soudan dans l'est du pays.
- 25 juillet 2009 Signature à Tripoli (Libye) d'un accord de paix avec le Mouvement national, une coalition de trois rébellions

# TABLE DES MATIERES

<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>1</b>
<b>ABREVIATIONS</b>	<b>3</b>
<b>PREMIERE PARTIE :</b>	<b>120</b>
<b>LES FONDEMENTS DU COMMERCE EXTERIEUR DU TCHAD</b>	<b>20</b>
<b>CHAPITRE I : A LA RECHERCHE DE L'EQUILIBRE COMMERCIAL</b>	<b>22</b>
<b>A- Une mobilité à l'extérieur difficile</b>	<b>23</b>
1- L'enclavement géographique	23
2- La voie transéquatoriale	27
3- La voie nigériane	28
<b>B- Une économie dépendante de l'extérieur</b>	<b>29</b>
1- Une dépendance commerciale.	31
2 -Une dépendance économique	35
3- Une dépendance financière	51
<b>C- L'essor des exportations et importations tchadiennes</b>	<b>56</b>
1- Les évolutions des exportations	56
2- Les évolutions des importations	59
<b>DEUXIEME PARTIE : PREMIERE PHASE UNE CROISSANCE MODEREE DU COMMERCE EXTERIEUR JUSQU'EN 1975</b>	<b>64</b>
<b>CHAPITRE II- ESSOR DES EXPORTATIONS DES PRODUITS AGRICOLES</b>	<b>67</b>
<b>A- Le coton, grande source des exportations du sud.</b>	<b>68</b>
1- Le coton, une innovation imposée.	69
2- Le coton, et le FROLINAT	72
3- Le coton : un secteur d'activité vital pour le Tchad.	74
4- La production de coton : irrégularité constante	76
5- Instabilité des exportations de coton	79
<b>B- Le Tchad deuxième pays exportateur mondial après le Soudan.</b>	<b>87</b>
1- Production et les variétés de la gomme arabique	87
2- Commercialisation de la gomme	90
3- L'arachide : une culture de choix	95
4- Arachide, culture plus vivrière qu'industrielle	98

### **CHAPITRE III : L'ELEVAGE : DEUXIEME PRODUIT DES EXPORTATIONS APRES LE COTON.** **100**

<b>A- Exportations de bétail sur pied</b>	<b>100</b>
1- L'élevage, grande spéculation du nord	102
2 - Evolutions des exportations des bovins.	104
3-Exportations de bétail sur pied non contrôlé vers les pays voisin.	113
<b>B- Commerce des produits dérivés de l'élevage.</b>	<b>115</b>
1-Commerce de la viande: Bœufs, veaux et chameaux.	115
2-Viande sèche	116
3-Cuir et peaux: demande irrégulière, fluctuation de cours.	117
4-Caractéristique des zones d'élevage du Tchad	119
<b>C- La pêche : un apport non négligeable.</b>	<b>123</b>
1- La pêche en déclin	123
2- Commercialisation du poisson: Frais, séché et fumé.	125
3- Les zones d'exploitation de la pêche au Tchad.	127

### **CHAPITRE IV : PRINCIPAUX PRODUITS DANS LES IMPORTATIONS TCHADIENNES** **131**

<b>A- La prédominance des produits alimentaires dans les importations</b>	<b>131</b>
1- Farine de blé en tonne : Instabilité puis progression assez sensible dans l'ensemble	132
2- Sucre raffiné en tonne : deux situations fortes: baisse et progression.	135
<b>B -Les deux boissons en compétition</b>	<b>137</b>
1- Le vin en déclin	137
2- Le thé, boisson du désert, en progression en tonnes	139
<b>C - Le développement des échanges informels avec l'Afrique.</b>	<b>142</b>
1- Le Tchad et la CEE : des échanges déséquilibrés	142
2- La part de la CEE dans les échanges extérieurs du Tchad.	142
3- Le Tchad dans les échanges extérieurs de la CEE.	149
4- La part de l'Afrique est sous estimée à cause de la contrebande	153

### **TROISIEME PARTIE DEUXIEME PHASE: UN PREMIER ESSOR JUSQU'EN 1984** **158**

### **CHAPITRE V : LA CONCURRENCE ENTRE LA CULTURE DU COTON ET CULTURES VIVRIERES** **161**

<b>A- L'augmentation de la part des céréales dans l'agriculture</b>	<b>161</b>
1- <i>Mil et sorgho</i>	162
2- La croissance de la production du riz	165
3- La progression de la culture d'arachide	168
<b>B- Le dynamisme des commerçants</b>	<b>171</b>
1- Les acteurs Tchadiens du commerce des céréales.	172
2- Les commerçants étrangers.	176

<b>C-L'essor de l'élevage du Tchad</b>	<b>180</b>
1- La descente des éleveurs vers le sud	180
2- L'élevage et la culture attelée	183
3- l'exportation frauduleuse du bétail	184

## **CHAPITRE VI : LA PERSISTANCE DE LA STRUCTURE TRADITIONNELLE DES FLUX** **187**

<b>A- La structure géographique</b>	<b>187</b>
1- La France reste le premier partenaire commercial du Tchad	187
2- Le Nigeria, premier partenaire africain	191
3- Importation tchadiennes du Nigeria.	194
<b>B- De l'UDEAC a la CEMAC</b>	<b>197</b>
1- La faiblesse des échanges avec les pays de CEMAC	197
2- Le Cameroun est le premier partenaire commercial des pays membres de CEMAC.	200
3- Succès de la voie camerounaise	203
<b>C- La Libye et « l'exutoire tchadien »</b>	<b>205</b>
1- Les dynamismes commerciaux ralentis entre le Tchad et Libye dans les années 1970	205
2- Le Tchad : un prolongement historique de la Libye ?	206
3- Les premières ingérences de Kadhafi.	209
4- Les événements de février 1979 et leur impact sur le commerce.	211

## **QUATRIEME PARTIE TROISIEME PHASE: BAISSSE DE 1984-1994** **215**

### **CHAPITRE VII : LA DECENNIE DU CHAOS 1984-1994** **216**

<b>A- L'effondrement des prix de coton</b>	<b>220</b>
1- Le marché mondial	220
2- Restructuration de la filière du coton	222
3- La réponse paysanne aux crises cotonnières	225
<b>B- L'irruption de la Banque mondiale</b>	<b>228</b>
1- La mise en cause du gain du coton	228
2- La Banque mondiale au Tchad et la réaction de la CFDT	231
3- Les prix du transport de coton plus élevés au Tchad	234
<b>C- Les commerçants Tchadiens.</b>	<b>237</b>
1- Les commerçants musulmans	237
2- L'émergence des commerçantes Tchadiennes	239
3- Hélène et Martine : deux commerçantes tchadiennes	243

### **CHAPITRE : VIII L'INSECURITE LIEE AUX TROUBLES POLITIQUES OU AU BANDITISME** **248**

<b>A- Les risques frontaliers</b>	<b>248</b>
1- Les Codos du sud	248
2- Les entraves à la circulation entre le Tchad et le Cameroun.	252
3- Les rencontres des douaniers et des contrebandiers	256

<b>B- Le décollage des échanges avec les pays arabes.</b>	<b>259</b>
1- Les pèlerins commerçants	259
2- Les importations d'essence nigériane informelles au Tchad.	260
3- La récession économique nigériane : 1983-1990 et ses impacts sur les importations	264
<b>CINQUIEME PARTIE QUATRIEME PHASE:</b>	<b>266</b>
<b>UN NOUVEL ESSOR DE 1994 A NOS JOURS</b>	<b>266</b>
<b>CHAPITRE IX : L'OR BLANC EN PERTE DE VITESSE</b>	<b>269</b>
<b>A- Le déclin des exportations du coton</b>	<b>270</b>
1- L'effet des subventions américaines et européennes sur les revenus de la filière du coton	270
2- Le coton tchadien dans la zone africaine	271
3- Des enclavements différenciés	275
<b>B- L'effet de la dévaluation du franc CFA</b>	<b>278</b>
1- L'inflation	278
2- les bovins sur pied dépassent le coton en exportations.	284
<b>C - Le règlement du conflit de la bande d'Aouzou (1994)</b>	<b>288</b>
1- La relance des échanges transsahariens tchado-libyens	292
2- Les initiatives économiques libyennes au Tchad.	296
3- Des investissements culturels dans le secteur télévisuel	299
4- Tchad-Libye : des relations encore empreintes de suspicion	303
<b>CHAPITRE X : DE L'OR BLANC A L'OR NOIR</b>	<b>306</b>
<b>A – Brève histoire d'un vieux rêve pétrolier</b>	<b>307</b>
1- L'enjeu énergétique : coût et précarité des approvisionnements	307
2- Le décollage de la recherche pétrolière du Tchad.	310
3- Le démarrage de projet du consortium : <i>Doba, Sédigui</i>	312
4- L'accord final de la Banque mondiale et le départ d'Elf et de Shell	315
<b>B- Le système d'exploitation tchadien.</b>	<b>317</b>
1- Trois champs pétroliers au cœur des champs de coton	317
2- Une longue attente d'exploitation pétrolière	320
3- La fragilité persistante d'un rêve pétrolier à portée de main	322
<b>C- Le premier impact pétrolier : timides réalisations et stratégies d'anticipation</b>	<b>324</b>
1- Le dynamisme de la base de Komé et Moundou	324
2- Urbanisation de Doba	326
3- Les ambiguïtés de l'attente en milieu rural	328
<b>CHAPITRE XI: L'OR NOIR CONTRE L'OR BLANC</b>	<b>330</b>
<b>A- L'impact direct du projet</b>	<b>330</b>
1- Une emprise spatiale limitée	330
2- La redevance du Tchad fixée à 12, 5%	332
3- L'impact économique : l'or noir contre l'or blanc	333

4- Le projet pétrolier et ses impacts sur la ville de Moundou	336
<b>B - Un projet sous surveillance : l'Etat et le consortium contre la société civile</b>	<b>337</b>
1- Le refus radical des ONG internationales	338
2- La société civile tchadienne	340
3- L'Etat, le consortium et la Banque mondiale face aux critiques	342
<b>C- Les dimensions géopolitiques</b>	<b>346</b>
1- Le pétrole tchadien hors du Tchad : les enjeux à petite échelle	346
2- Toujours l'enclavement : le pétrole tchadien tributaire de ses voisins	349
3- Le pétrole et l'opposition politico-militaire	351
 <b>CONCLUSION</b>	 <b>355</b>
 <b>SOURCES</b>	 <b>367</b>
1 – Statistiques :	367
2– Rapports, documents officiels :	368
3 – Périodiques, articles de presse :	372
 <b>BIBLIOGRAPHIE</b>	 <b>373</b>
 <b>ANNEXES</b>	 <b>380</b>
<b>ANNEXE I : LES TABLEAUX</b>	<b>381</b>
<i>Tableau A1 :</i>	<b>381</b>
<b>ANNEXE II : LISTE DES GRAPHIQUES</b>	<b>407</b>
<b>ANNEXE III : LISTE DES CARTES</b>	<b>409</b>
<b>ANNEXE IV :LA CHRONOLOGIE DES SITUATIONS POLITIQUES DU TCHAD DE 1960 à 2009.</b>	<b>410</b>
 <b>TABLE DES MATIERES</b>	 <b>417</b>